MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Ph. Blommaert, avocat, à Gand.
J. Borgnet, archiviste de l'État et de la province, à Namur.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
Ch. de Chênedollé, bibliographe, à Bruxelles.
E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Dunkerque.
De la Fons-Melicocq, à Lille.
Men De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
L. Devillers, à Mons.
A. Du Bois, avocat et membre du Conseil communal, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
A. Gheldolf, juge au tribunal de 1re instance, à Gand.
J. Gielen, à Maeseyck.
H. Helbig, à Seraing-sur-Meuse.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Acad. royale, à Bruxelles.
F. Lecouvet, professeur à l'athénée royal de Gand.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
H. G. Moke, professeur à l'Université de Gand.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit-de Rosen, à Tongres.
Alex. Pinchart, second commis aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Henry Raepsaet, juge-de-paix, à Lokeren.
Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
F. J. Raymaekers, prieur de l'abbaye de Parc, près de Louvain.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Alex. Schaepkens, artiste-peintre, à Bruxelles.
Arn. Schaepkens, à Maestricht.
A. Siret, commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas.
J. Stecher, professeur à l'Université de Liége.
Ed. Van Cauwenberghe, à Audenarde.
Gust. Van Coetsem, avocat, à Gand.
Edm. Van der Straeten, à Bruxelles.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand
L. A. Warnkoenig, ancien professeur à l'Université de Tübingue.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. **A. Van Lokeren**, Avocat et Archiviste honoraire de la ville; **Bon de Saint-Genois**, Professeur-Bibliothécaire à l'Université; **P. C. Van der Meersch**, Conservateur des Archives de l'État et de la Flandre orientale, et **Kervyn de Volkaersbeke**, à Gand.

Année 1858.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Peignes, 6.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Cromolith de L.Hebbelynck.

Deux anciennes Miniatures

DU HUITIÈME SIÈCLE.

Parmi les curiosités que nous ont léguées les siècles reculés, il en est qui méritent de fixer particulièrement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art. C'est des manuscrits illustrés que je veux parler, de ces monuments qui sont parvenus jusqu'à nous à travers les révolutions et les vicissitudes des temps.

J'ai toujours éprouvé une religieuse émotion à feuilleter ces antiques travaux de nos ancêtres : on est saisi d'étonnement quand on considère la richesse et surtout la patience qu'il a fallu pour écrire les pages de ces immenses in-folio, ruisselant de mille couleurs. Rien n'est plus curieux à contempler que ces gracieuses arabesques et ces lettres tourneures, enjolivées par le lapis-lazuli, le pourpre d'Orient et le carmin le plus pur; puis ces admirables miniatures où l'éclat de l'or et de l'argent le dispute à la finesse microscopique de la peinture.

Je ne sais; mais en présence de ces vieux livres, dont les peintures se rattachent si intimement au souvenir de nos anciens ducs, rois et souverains, on croit voir se dérouler vivants devant soi, les différents épisodes de leur carrière.

Ici, c'est la vue d'une forteresse gothique ou d'un donjon crénelé, le spectacle d'une lutte corps à corps : une bataille sanglante s'engage sous les murs, au bas desquels les hommes d'armes, couverts de cottes de mailles, tombent percés de flèches aiguës.

Là, c'est une scène champêtre ou bucolique, où le gentil damoiseau et la belle damoiselle poursuivent avec une grâce toute naïve une intrigue d'amour.

Plus loin, vous assistez, sous les voûtes d'une basilique byzantine, à une de ces cérémonies imposantes et religieuses, où le prêtre, couvert d'ornements étincelants, donne la bénédiction aux membres de toute une cour royale assemblée.

Les vieux manuscrits ont leur langage, et je ne puis me lasser d'en admirer les peintures qui me plaisent. Mais, hélas! combien est grand le nombre de ces précieux trésors littéraires et artistiques qui n'ont pu parvenir jusqu'à nous, et sur lesquels le bras ravageur et iconoclaste d'innombrables hordes barbares a fait main basse, en les livrant au fer et à la flamme.

Triste destruction: mais qui sait?... ne serait-ce pas là un de ces effets secrets de la Providence, qui, elle aussi, pour stimuler davantage les recherches des archéologues et bibliomanes modernes, a voulu jeter comme un voile d'oubli sur une grande partie des œuvres sublimes auxquelles ont pris part nos premiers miniaturistes, dont l'origine et le nom ne nous sont que très-imparfaitement connus?

Pour quel motif, se demande-t-on souvent, les anciens miniaturistes négligeaient-ils de signer leurs œuvres? On pourrait établir différentes conjectures à cet égard, et plusieurs personnes semblent portées à croire, que cette lacune provient de leur ignorance, voire même de leur insouciance. Ces opinions paraissent très-peu probables; car, pour que l'artiste ait pu produire dans ses compositions jusqu'aux moindres détails historiques, il devait nécessairement avoir acquis une profonde connaissance des épisodes qu'il devait peindre, et il y mettait, du reste, trop de soin et de goût, pour que l'on puisse lui reprocher l'un ou l'autre de ces défauts.

Une autre cause, à notre avis, paraît avoir plus de vraisemblance quant à l'absence de la signature, c'est celle qui prend sa source dans le caractère simple, désintéressé et religieux même de l'artiste, qui dans ces siècles du moyen-âge n'avait pas tant à cœur d'établir la réputation de sa vaine gloire, que de travailler par son génie et son pinceau à embellir le manuscrit où avait passé sa vie, son âme tout entière, et duquel il pouvait dire glorieusement avec son humilité cénobitique : *Monumentum exegi.*

Mais laissons là ces digressions pour dire quelques mots sur un des plus vieux manuscrits à miniatures que possède la Belgique, et qui se conserve dans les archives de l'église paroissiale de Maeseyck. C'est un Évangéliaire, qui est d'autant plus précieux qu'il est le seul de son époque dont on prétende connaître l'origine et la date précise. Il est l'œuvre de deux religieuses, Harlinde et Rénilde, filles du seigneur Allard de Denain, qui quittèrent leur pays natal vers l'an 714, pour ériger un monastère à Alden-Eiek, joli petit hameau, situé dans une contrée fertile, baignée par les bords fleuris de la Meuse.

Selon l'abbé Knipenberg, c'est saint Willebrod qui a converti ces deux héroïnes au catholicisme, en leur enseignant par l'étude et la lecture de livres pieux, le précepte sacré d'un Christ Rédempteur.

L'occupation favorite de ces deux saintes filles semble avoir été la transcription de livres, qu'elle se plaisaient à orner de riches peintures. Il existe même, à propos de la transcription du manuscrit qui nous occupe, une légende naïve, et qui nous paraît assez intéressante pour être citée.

Parmi les objets sacrés que possède l'église de la petite ville de Maeseyck, se trouve un reliquaire contenant deux chandelles en cire noire, portant une inscription latine, dans laquelle il est dit : que pendant une soirée que SS. Har-

linde et Rénilde s'occupaient à peindre les pages de l'Évangéliaire susdit, tout-à-coup une obscurité profonde, un nuage infecté de soufre et de bitume les environne, un spectre hideux et décharné, quelque chose enfin comme qui dirait Belzébuth en personne, s'approche des deux chandelles, et les éteint au bruit d'un souffle strident et satanique... Mais, ô surprise, ô miracle!... les mêmes luminaires furent rallumés de nouveau par un génie céleste, et ils brillèrent d'une flamme plus belle et plus éclatante que jamais....

Nous terminerons ces quelques lignes, en disant que plusieurs pages de cet Évangéliaire précieux ont beaucoup souffert, tant par l'humidité que par l'incurie des différentes mains profanes par lesquelles il a passé.

Le commencement du manuscrit, petit in-folio, contient plusieurs feuillets qui représentent une colonnade romane, entre laquelle se trouvent les chapitres ou chiffres indicateurs, surmontés d'écussons et d'emblèmes symboliques, tels que têtes de griffons, de bœufs, d'aigles et de dragons ailés, d'une forme monstrueuse et fantasque. Nous donnons ci-joint la copie de la miniature qui se trouve au verso du premier feuillet, et qu'il nous a été permis de calquer sur l'original, grâce à l'obligeance de M. le curé-doyen Kerkhofs. Cette miniature est entourée d'une enluminure, dont le fond quadrillé et à losanges est d'une grande variété. Le peintre a représenté dans ce cadre, l'évangéliste saint Jean assis dans un fauteuil d'une forme antique, et tenant sur le genou gauche un livre, dans lequel il trace des lignes avec un calamus qu'il tient de la main droite. La tête du personnage est couronnée d'un nimbe régulier : ses traits expriment l'idéal d'une ineffable douceur divine, et révèlent dans tout leur ensemble ce cachet primitif et mystique, si particulier aux types conventionnels des traditions byzantines. Pour ce qui concerne les contours du

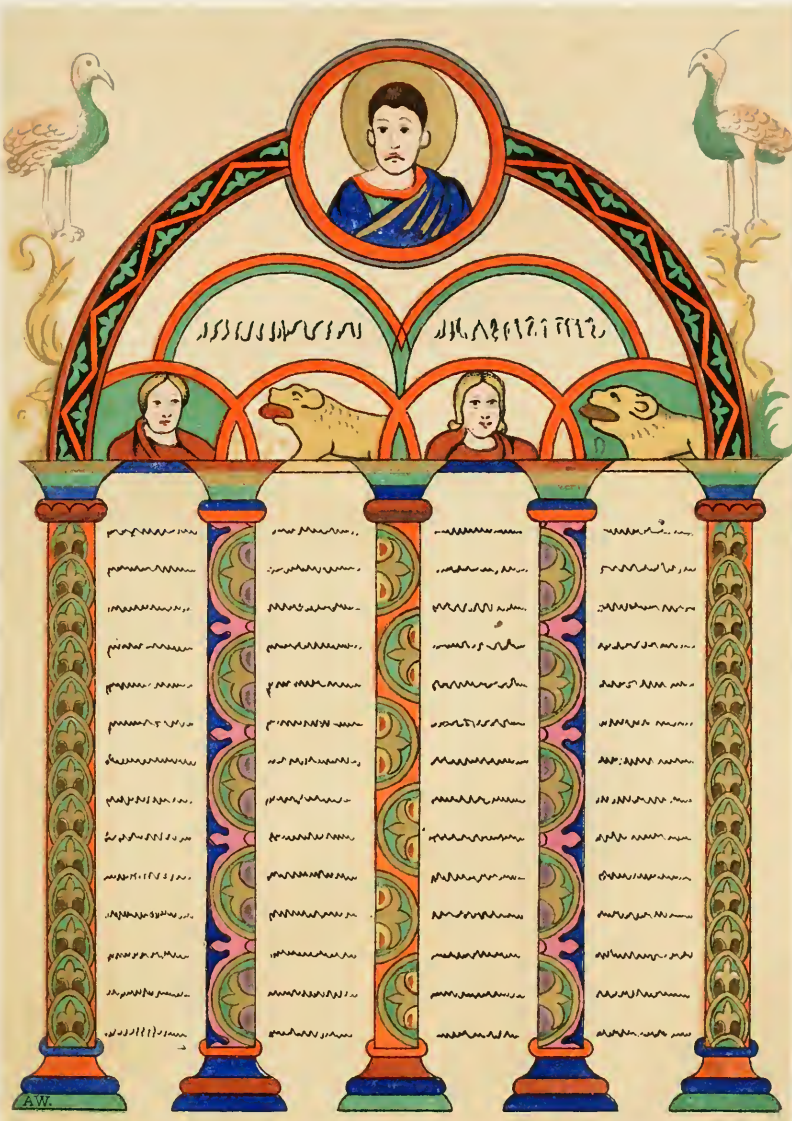

dessin, ils sont assez fortement accusés; les extrémités des pieds et des mains sont effilées, le mouvement des attitudes est sec et carré, et les plis parallèles des draperies surtout, sont lourds et massifs et dès lors sans grâce et sans légèreté. Quant au coloris des miniatures que contient cet Évangéliaire, il a conservé encore une certaine ténuité de vigueur et d'éclat, surtout dans les fonds bleus, violets, verts et rouges, et c'est ce que semble prouver du reste la description que l'historien de la vie des saintes Harlinde et Rénilde donna un siècle plus tard, lorsqu'il dit, en parlant de ces peintures, qu'elles étaient aussi fraiches et aussi vives de couleur, que si elles venaient d'être peintes. « Quae quidem universa hactenus in eodem loco tum recentia ac vibrentia auro et micantia margaritis fulgent, ut crederes ea hodie fuisse peracta. » Nous faisons grâce au lecteur des détails éclectiques que comporte la description des enluminures et des miniatures de l'Évangéliaire d'Eyck, notre but ayant été seulement de signaler à l'attention des archéologues l'existence d'un livre unique, auquel se rattache un intérêt immense, puisqu'il contient un des premiers spécimens de l'art du miniaturiste en Belgique.

J. Gielen.

Histoire littéraire.

LES PETITS POËTES LATINS DU HAINAUT.

Les quelques notices qui suivent, sont en partie détachées d'un travail accueilli par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et traitant du *mérite littéraire des poëtes latins nés dans cette province*. Désirant conserver à ce travail un caractère purement littéraire, nous avons fait sans peine le sacrifice de ces pages, nous promettant toutefois de les reproduire sous une autre forme et en y donnant un caractère plus historique. Aussi, ne nous sommes-nous pas borné à copier purement et simplement notre travail primitif; nous y avons fait les changements que comportait le titre que nous leur donnons aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons tâché de donner sur quelques-uns de ces auteurs des détails peu connus, ou même tout-à-fait ignorés, aussi bien sous le rapport biographique, que sous le rapport bibliographique. D'un autre côté, nous y avons trouvé l'occasion d'appeler l'attention et les recherches sur plusieurs écrivains, dont les œuvres sont aujourd'hui égarées ou extrêmement rares.

Une remarque que nous nous devons à nous-même de faire ici, c'est que nous avons pu relever un assez grand nombre d'erreurs accréditées et répétées par nos auteurs

modernes, relativement surtout à ceux de ces écrivains dont nous ne connaissons que peu de chose. Nous n'avons mis dans ces rectifications ni aigreur ni vanité. Le plus souvent même, nous n'avons pas indiqué les auteurs de ces erreurs. Mais nous avons cru devoir en dire un mot, afin qu'on ne nous condamne pas à première vue.

Chacun sait ce qu'on est convenu d'appeler *petits poëtes;* le mot ne concerne ni la stature, ni le génie. Tel de ces poëtes a peut-être créé d'admirables choses; mais sa modestie de son vivant, le hasard ou les malheurs des temps après sa mort, tout en laissant surnager son nom, ont englouti ses œuvres dans le gouffre toujours béant de l'oubli. En rappelant ce que nous connaissons d'eux, nous ouvrons la porte à une espérance de réhabilitation, et nous provoquons, comme nous venons de le dire, les recherches de nos savants. C'est là un mince mérite, nous le savons; mais c'est un mérite, et cela nous suffit.

I. Baudry (Pierre).

Pierre Baudry naquit à Mons le 5 août 1702. Il fit ses premières études au collége de Houdain, et alla ensuite étudier à l'université de Louvain. A l'âge de vingt ans, il prit l'habit de S^t^-Benoît à l'abbaye de Saint-Ghislain, dont il devint plus tard abbé. Il mourut le 1^er^ mai 1752.

Baudry est assez connu pour ses *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, publiées par le baron de Reiffenberg. Il cultiva aussi, mais d'une manière accessoire, la poésie française et la poésie latine : « On conservait à l'abbaye de Saint-Ghislain, dit M. Pinchart, quelques poésies françaises et latines manuscrites de P. Baudry, qui sont perdues aujourd'hui, ou qui se trouvent on ne sait en quelles mains, avec les précieux manuscrits que possédait ce

monastère. » Peut-être ces feuilles volantes ont-elles passé en Angleterre dans la collection de sir Thomas Phillipps, bien que le catalogue du docteur Haenel n'en fasse aucune mention. Paquot et M. Mathieu ne nous apprennent absolument rien de plus au sujet des poésies latines de P. Baudry (1).

II. Bourgeois (Jean).

Jean Bourgeois naquit à Mons vers le milieu du XV^e^ siècle. Il alla étudier à l'université de Louvain, où il fut promu au grade de docteur en théologie, le 31 juillet 1471; il fut nommé professeur à la même université en 1474; et remplit même à plusieurs reprises les fonctions de recteur semestriel. L'an 1506, il renonça à sa prébende et au professorat, et fut créé évêque de Cyrène et vicaire ou suffragant de l'archevêché de Cologne. Jean Bourgeois, que Delvenne confond à tort avec un autre Bourgeois né dans le Brabant, a laissé, au dire de M. Mathieu, quelques poésies latines. Nous ne savons rien de plus de ses vers. Nos bibliographes sont muets sur le compte de Jean Bourgeois. Brasseur, qui l'a placé dans ses *Sydera,* ne le signale pas comme poëte latin (2).

III. Burgundus (Gilles).

Gilles Burgundus, ou de Bourgogne, frère du célèbre poëte et jurisconsulte Nicolas Burgundius, naquit à En-

(1) *Messager des Sciences historiques,* année 1849, p. 79. — Paquot, *Mémoires,* etc., t. IX, pp. 81 et suiv. — Mathieu, *Biographie montoise,* pp. 10-11.

(2) Valerii Andreæ *Fasti Academici Lovanienses.* Lov., 1650, pp. 37, 38, et 93. — Brasseur, *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum,* p. 132. — Mathieu, *Biographie montoise,* p. 280.

ghien, et s'attacha comme son frère à l'étude de la jurisprudence. Reçu licencié en droit, apparemment à Louvain, il passa à Gand, où il fut avocat fiscal au Conseil de Flandre. On voit par ce qui nous reste de lui qu'il cultivait la poésie latine. Il a donné au public :

1° Ad Epicheremata politica, sive animantium hominumque certamina litesque et lusus Ἀπάρτησις, sive Appendix Fani D. Bavonis incendium, authore Ægidio Burgundo J. C. patritio Gandensi. Gandavi, apud Joannem Kerchovium, ad insigne Ensis laureati anno 1642, in-4°. Titre et préliminaires, 8 pages non cotées; texte, 39 pages; approbation, 1 page.

Hâtons-nous de le dire, ce petit ouvrage n'est pas un poëme. Nous ne croyons même pas que le poëme, s'il a existé, ait jamais été publié. Ce que nous avons ici, semble n'être qu'une espèce d'analyse en prose d'un autre ouvrage, analyse publiée par un ami de l'auteur, G. Breydel. « Tu ne dois pas t'étonner, cher Burgundus, dit Breydel dans sa préface, si ton Appendix des *Epicheremata politica* voit le jour à ton insu. Tu seras plutôt reconnaissant de l'obligeance d'un ami. En donnant ton *Incendie* au public, j'ai voulu satisfaire tes admirateurs et te forcer en quelque sorte à mettre en lumière les trois parties que j'ai lues et d'autres ouvrages. En attendant, cet *Incendie de Saint-Bavon* offrira un échantillon du talent de Burgundus, qui cultive les belles-lettres au milieu des soucis du barreau, « et ut Æacides inter arma cytharam et fides interponebat, sic noster ille Burgundus :

Animumque vicissim
Aut curam impendit populis, aut otia musis. »

Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse de cet ouvrage. Malgré la gravité du sujet, le ton en est parfois assez léger; on y rencontre même des calembours qui ne

seraient certes pas supportés en français. Le récit est entrecoupé par-ci par-là de vers latins, empruntés pour la plupart à l'incendie de Troie du second livre de l'Énéide. Ajoutons que cet incendie, dont la cathédrale de Saint-Bavon eut beaucoup à souffrir, éclata le 1er juin 1641, un jour de marché.

2° In nobilissimi perillvstris ac reverendissimi Domini D. Nicolai Havdion, Brvgensivm episcopi avspicatam consecrationem accinebat Ægidivs Bvrgvndvs I. C. Anno xvjc xlij. Gandavi : apud Ioannem Kerchovium. In-4° de 12 pp., la dernière est blanche.

Ce poëme se compose de 143 vers héroïques. Le style en est assez obscur et prouve chez l'auteur une certaine inexpérience du vers latin. Au reste, c'est là une de ces pièces de circonstance qui n'ont jamais une bien grande valeur et qui sont vite oubliées. Ce petit poëme est aujourd'hui fort rare : nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire, celui de la bibliothèque royale (fonds Van Hulthem, n° 27,658).

Nous ajouterons que Nicolas de Haudion, d'une noble famille du Hainaut, avait été prévôt de Saint-Bavon à Gand, avant d'être nommé à l'évêché de Bruges (1).

IV. Clericus (Hermès).

Hermès Le Clercq naquit à Tournay, à la fin du XVe siècle, ou au commencement du XVIe. Il entra dans l'ordre des Jésuites et passa une grande partie de sa vie en France; il enseigna longtemps au collége de Billom en Auvergne, où il se distingua par sa piété et son savoir. Il mourut dans cette dernière ville à un âge très-avancé. Nos bibliographes

(1) Valerii Andreæ, *Bibl. belg.*, p. 856. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 27. — Paquot, *Mémoires*, t. I, p 392. — Feller, *Dict. hist.*, édition de Liége, t. II, p. 444.

vantent ses connaissances en droit canonique. Sanderus et Aubert le Mire le disent un poëte latin remarquable (*egregius*).

Hermès Le Clercq a laissé plusieurs ouvrages de poésie latine, qui se conservaient autrefois chez les Jésuites, au témoignage du P. Ribadeneira, mais qui n'ont jamais vu le jour, malgré le vœu du savant bibliographe. Ces ouvrages sont :

1° Vita B. Ignatii Loyolæ.

2° Fasti sacri Sanctorum Sanctarumque, en vers élégiaques. — « C'est, dit Paquot, un calendrier chrétien imité des Fastes d'Ovide. Deux italiens, Baptiste Mantouan, carme fort connu, et Novidius Fraccus, s'étaient déjà exercés sur ce sujet : ni l'un ni l'autre n'y avaient réussi. Le premier ne connaissait pas assez la bonne latinité; le second a un langage trop payen. Tous les deux manquaient de critique. On ne nous dit pas si le P. Le Clercq avait fait mieux. »

3° De angelis beatisque Spiritibus. — L'auteur y a mis en vers le traité des anges qui fait partie de la Somme de saint Thomas. Ce sujet n'est pas heureux, dit encore Paquot. On le conçoit : la traduction en vers d'un sujet qui se prête aussi peu à la poésie, ne devait pas fournir matière à de bien beaux essors de talent. Ajoutons que ce choix ne prouve guère en faveur de la vocation poétique du P. Hermès Le Clercq (1).

V. Clericus (Nicolas).

Nicolas Le Clercq était fils de Jacques, premier conseiller-pensionnaire de la ville de Tournay en 1566. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, il entra dans la Com-

(1) Miræi *Bibl. belg.*, p. 236, édit. de 1649. — Sanderus, *De Script. Flandr.*, p. 76. — Paquot, *Mém.*, t. X, p. 81-82, etc., etc.

pagnie de Jésus. Après son retour d'Italie, il séjourna quelque temps à Tournay; de là, il fut envoyé successivement en France, en Lorraine et en Bourgogne. Il mourut en 1595 à Dole, où il s'était fait connaître par ses talents pour la chaire.

C'était, au dire de MM. de Backer, un homme d'une profonde science; sa facilité pour les langues était extrême. Il était versé dans les lettres chaldaïques, syriaques, hébraïques, grecques, latines, espagnoles, italiennes et françaises. Il a laissé divers ouvrages manuscrits :

I. De perfecta christiani nominis idea.

II. In psalmos aliquot commentaria, cum prolegomenis.

III. De juramento per corpus et sanguinem Domini.

IV. De ornatu mulierum.

V. Epigrammata festiva græca et latina.

VI. Dissertationes dicendumne sit Mussipontum an Pontimussim.

Cette note, extraite d'un manuscrit de Du Fief, a été communiquée à MM. de Backer, par M. Barthélemi Dumortier, membre de la Chambre des Représentants.

Nous voyons par le titre n° V, que le P. N. Le Clercq cultivait la poésie latine et même la poésie grecque. Ce fait est d'autant plus remarquable que, jusqu'ici, nous n'avons rencontré aucun autre auteur du Hainaut, qui se soit occupé de vers grecs. Il est fâcheux que nous ne sachions pas même où reposent les manuscrits du P. Le Clercq (1).

VI. Cordier (Guillaume).

Guillaume Cordier était natif de Lobbes, selon Sweertius et Foppens. Nous ne savons sur quelles données M. le comte de Becdelièvre en fait un moine de l'abbaye de Lob-

(1) Aug. et Aloïs De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 248. — Sanderus, *De Script. Fland.*, p. 76.

bes. Peut-être le confond-il avec son homonyme Guillaume Cordier, soixante-quatrième abbé de ce monastère, de l'an 1495 à l'an 1523.

Le Guillaume Cordier dont il est ici question, exerçait la profession d'imprimeur à Binche en 1544, conséquemment après la mort de l'abbé de Lobbes du même nom. C'est même le plus ancien imprimeur connu du Hainaut. Il y édita cette même année 1544, un *Dialogue nouveau à trois personnaiges,* et en 1545, *La vie et legende de madame saincte Luthgarde.*

Sweertius et Foppens lui donnent le titre de poëte, et le signalent comme l'auteur d'un ouvrage imprimé par ses presses, à Binche en 1544. Ce poëme a pour titre:

« De varia fontium quorundam natura, fluminibus et anni partibus. »

Nous n'avons pu trouver trace de ce livre. Le médecin de Mons, Éloy, ne parle pas de Cordier dans son Dictionnaire. Brasseur a consacré à Cordier les vers suivants de ses *Sydera*:

Guilielmus Corderus, Lobiensis, eximius sui temporis poeta, ut habet Sweertius.

Edidit hic fontes adjunctis partibus anni,
Et sita diversis flumina rara locis,
Amborum effectus naturalesque favores,
Quae simul excuso protulit ille libro.

M. Hipp. Rousselle, dans les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, etc., du Hainaut,* a révoqué en doute l'existence d'une imprimerie à Binche en 1544. C'est là, croyons-nous, une thèse assez difficile à soutenir. Nous ne pouvons d'autre part nous empêcher de faire remarquer, que c'est sur la seule indication de Sweertius qu'on nous donne Cordier comme un poëte. Sweertius ne s'est-il pas trompé en donnant le nom de l'imprimeur pour celui de l'auteur? Nous savons bien que

nos premiers imprimeurs étaient loin d'être dépourvus de connaissances littéraires, et que par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à voir un imprimeur poëte. Au reste, c'est un simple doute que nous émettons. Si nous avions le titre complet du livre, la question serait sans doute tranchée (1).

VII. Despiennes (Thomas).

Thomas Despiennes, fils de Jacques Despiennes, échevin de Mons, et de Marie du Fay, était le frère de Jean Despiennes, l'auteur des *Opuscula*. Jean Despiennes, en bon frère, a réservé dans son livre, quatre pages aux élucubrations de Thomas, jurisconsulte, seigneur de Balingen. Ces petites pièces, au nombre de 28, sont dédiées à Jean de Croy, comte de Solre, seigneur de Molembais, etc., chevalier de la Toison d'or. Elles portent le titre de *Heroum Analogiæ*. Les héros de la mythologie, les hommes les plus célèbres de la Grèce et de Rome servent successivement de prétexte à des analogies entre eux et Jean de Croy. Après ce que nous avons dit, dans notre Mémoire, des écrits de Jean, il n'y a rien à ajouter concernant les distiques de Thomas, sinon qu'ils sont en tous points dignes des premiers. Nous placerons seulement ici le distique suivant, que nous trouvons à la page 189 des *Opuscula :*

Thomas Joanni Despiennes, Frater Fratri, Gallicam commendat suadam :

Suada latina tuis dum fixa amplexibus hæret,
Vidit et invidit Gallica, utramque colas (2).

(1) *Mémoires et publications de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, 1re série, t. IX, p. 156. — *Bull. du Bibliophile belge*, 1re série, t. I, pp. 50 et 54. — Sweerth *Ath. belg.*, p. 305. — Foppens, p. 396. — Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, p. 617. — *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, t. I, nº 712. — *Messager des Sciences historiques*, année 1847, pp. 63-64. — Brasseur, *Sydera*, pp. 20-21. — Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 205.

(2) V. Vinchant, *Ann. du Hainaut*, t. V, p. 407; et G. de Boussu, *Hist. de Mons.*

VIII. Gillet (Jean).

Jean Gillet, personnage laïque, mais docte et pieux, selon Vinchant, naquit à Mons au XVI^e^ siècle. Il dut à son savoir d'être nommé le premier recteur du collége de Houdain, fondé en 1545. Il est auteur d'une grammaire latine à l'usage de ce collége, publiée après sa mort, et intitulée probablement (1) :

Joa. Gilletiani elementorum Erotemata, in scholæ montensis usum, petit in-8° de 112 pages. Gillet se mêlait aussi de poésie latine et même de poésie française. C'est ce que nous apprend Brasseur :

Postquam Gilletius de carne solutus abivit,
Historia eluxit, muta syada fuit,
Nec potis est musas gallas latiasque per urbem,
Aut orbem lacrymas continuisse suas.

Les muses ont pleuré sa mort, au dire de Brasseur. Nous le croyons sans peine, s'il fut, comme l'assure le même écrivain, un second Virgile :

Quin immo referunt omnes dixisse secundum
Perdidit urbs Montes et schola Virgilium.

« La licence poétique est grande, dit M. Camille Wins, mais elle nous apprend du moins, que notre grammairien pouvait compter parmi les bons poëtes latins de l'époque.

» Nous ne connaissons pas les poésies de ce nouveau cygne; quatre distiques, au candide lecteur, sont seuls en tête de sa grammaire.

» Gillet n'a peut-être pas eu le courage d'affronter les Saumaises montois. » Nous devons le supposer pour expliquer sa réputation comme poëte.

(1) Le titre manque à l'exemplaire de la Bibliothèque de Mons, le seul que nous connaissions.

Gillet mourut d'une maladie lente, à l'âge de quarante ans, probablement en 1554. Jean Loquet lui succéda, en effet, cette même année comme recteur du collége de Houdain. Gillet fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de Mons. On lit ce que suit sur son épitaphe :

QUI, SED AB INDOMITO GEMITUS MIHI PECTORE RUMPUNT,
QUALIBUS INSIGNIS REBUS ET ARTE FUIT
CUMQUE RUDES FINXIT PATRIÆ STUDIOSUS EPHEBOS
PRIMUS IN HOUDANA GIMNASIARCHA DOMO
QUI NEQUE FUCATUM SUPERIS MENTITUS HONOREM
CONSPICUUS VERA RELLIGIONE FUIT
HIC JACET, HIC LENTA RESOLUTUS MORTE QUIESCIT
OCTO CUM NATUS LUSTRA GILETUS ERAT.
ET QUASI MORS NON UNA FORET SATIS EXPIRAVIT
EXHAUSTIS LONGA VIRIBUS ANTE MORA
SED LACHRIMAS COMPESCE TAMEN RESPUBLICA CORPUS
TERRA QUIDEM, AT MENTEM COELICUS ORBIS HABET.

IX. Harchius (Josse).

Josse de Harchies, connu sous le nom latin de Jodocus Harchius, naquit à Mons, au commencement du XVI[e] siècle. Il était fils d'Arnould de Harchies, seigneur de Millomez et d'Antoinette des Pottes. C'est à tort que M. le comte de Becdelièvre l'appelle Josse de Harchées et le qualifie médecin théologien liégeois. Josse de Harchies fit ses premières études au collége de Houdain, à Mons. Il étudia ensuite la médecine et exerça d'abord sa profession à Mons même, puis à Liége; il alla enfin se fixer à Strasbourg, où il s'efforça de mettre d'accord les catholiques

(1) Éléments de la grammaire latine, par Jean Gillet, recteur du collége de Houdain, à Mons, *Extraits*, etc., par Camille Wins. Mons, 1854, petit in-8°. — *Mémoires de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, 2[e] série, t. I, pp. 188 et suiv. — Brasseur, *Sydera*, p. 76. — Vinchant, *Ann. du Hainaut*, t. V, pp. 246-247, et t. VI, pp. 545-46. — G. De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 185. — Mathieu, *Biogr. mont.*, p. 306.

romains et les protestants sur la question du mystère de l'Eucharistie. Mais il ne réussit qu'à mécontenter les uns et les autres; Théodore de Bèze se jeta même dans la lutte et prit parti contre Josse de Harchies. Les ouvrages que de Harchies publia à ce sujet ne sont point parvenus jusqu'à nous. Du moins, M. Mathieu, le biographe montois, déclare n'avoir pu les rencontrer nulle part, et nos recherches n'ont guère été plus heureuses que les siennes. D'un autre côté, nos bibliographes ne citent pas ses écrits hérétiques et condamnés. Sweertius en dit seulement : « c'est une entreprise pleine de dangers que de vouloir comprendre et enseigner aux autres ce que l'on n'a pas étudié soi-même. L'étude de la théologie est particulièrement ardue, et il est malaisé à l'homme habitué *urinam et stercora tractare* de toucher à un autre sujet. *Tractent fabrilia fabri.* »

Brasseur s'emparant de cette idée odorante, la traduit ainsi :

Ardua sunt divina nimis, nec ad illa per artem
Stercoris et lotii quisque venire potest.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu au moins découvrir les titres de trois ouvrages théologiques de Josse de Harchies. Ce sont :

1° De Eucharistiæ mysterio ad sedandas controversias in Cœna Domini libri tres. Basileæ, 1573. — Cet ouvrage eut une autre édition à Worms, nous ne savons en quelle année. Théodore de Bèze en publia en 1580, une réfutation sous le titre de : De Cœna Domini adversus Jodoci Harchii Montensis dogmata. Théodore de Bèze dit que l'ouvrage de Harchies était si confus, si obscur, si dépourvu de méthode, qu'on avait peine à y découvrir la pensée de l'auteur. Au reste, nous trouvons dans cette réfutation la preuve que Josse de Harchies était mort en 1580.

2° De causis Hæresis, proque ejus exilio et concordia Controversiarum in Religione hæreticorum, Pontificiorum et Pœnitentium, Oratio ad Deum Patrem, Basil. 1573, in-4°.

3° Orthodoxorum Patrum Irenæi, Cyrilli, Hilarii, Augustini et reliquorum de Eucharistia et Sacrificio universali Ecclesiæ Fides. In-8°, 1577.

Les ouvrages de médecine que nous connaissons de cet écrivain sont :

1° De causis contemptæ medicinæ lib. I, authore Jodoco ab Harchies Montensi, apud Leodienses medico. Leodii per G(ualterium) Morberium ad Pontem Insulæ. Anno 1567, in-18°, dern. sign. Gij. — Sweertius, Foppens et G. de Boussu donnent erronément à ce livre la date de 1563.

Cet ouvrage est écrit en prose. Josse de Harchies s'y montre sous certains rapports le prédécesseur de Molière. Il combat dans son livre l'opinion de ceux qui croyaient lire dans un pot de chambre le secret de toutes les maladies, comme le docteur *Urinal* du comique hollandais Langendyck. Il s'attaque surtout à l'ignorance et au charlatanisme des médecins; il blâme aussi leur impertinence. Voici le portrait qu'il trace des Esculapes à la mode de son temps : « Ubi sunt hodie gloriosi illi doctores medici, qui purpura suffulti, bysso exornati, annulis et catenis aureis decorati, mulis et equis evecti, vel ob tenuem eloquentiæ famam quâ tument, ob aliquem græcismum, quem semper eructant, ob sophismatum peritiam, ob quam mire cæteros contemnunt, ob anatomes, herbarum, astronomiæ, denique medicinæ superficiariam quandam cognitionem putant se tales, qui ne errare quidem in medendo possint, et cum in singulis illorum sit quod desit ad perfectum medicum, singuli tamen seorsim ipsam medicinam se possidere gloriantur. »

Séguier, dans sa *Bibliotheca Botanica*, et Éloy dans

son *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne,* disent que quelques écrivains attribuent le livre *de Causis* à Philippe de Harchies, un autre médecin natif de Mons, et probablement de la famille de Josse; mais il est douteux, ajoutent-ils, qu'il en soit l'auteur. M. Mathieu a confondu ici le *de Causis* avec l'*Enchiridion,* au sujet duquel il n'y a aucun doute. Au reste, une note marginale de Brasseur indique Mons, comme lieu d'impression du *de Causis* de Philippe de Harchies, tandis qu'il donne Louvain (lisez Liége) pour lieu d'impression du *de Causis* de notre Josse de Harchies. Il se peut à la rigueur qu'il y ait là deux ouvrages différents. Ce qu'il y a de certain, c'est que Josse de Harchies est l'auteur d'un *de Causis,* imprimé à Liége en 1567, et nous doutons pour notre part de l'existence d'un second *de Causis,* œuvre d'un autre de Harchies. Au reste, voici ce qui dit Brasseur à l'article de Philippe :

Philippus Harchie, medicus insignis.

Dum siquidem temni sese videt ac medicinam,
De causis plenum condidit ille librum :
Idque præunte sibi, vel forte sequente Judoco,
Nominis ejusdem qui fuit atque styli.

2° Enchiridion Medicum Simplicium Pharmacorum, quæ in usu sunt, nomenclaturam, facultates et administrationem, brevi, elegante fidoque poemate comprehendens, Jodoci Harchii studio et labore. Basileæ, P. Perna, 1575, in-8°.

On aurait pu mettre cet auteur, dit Bayle, dans la liste des médecins poëtes publiée par Bartholin. Ce n'est pas le seul qui y manque. Au dire d'Albert de Haller, cet ouvrage est un dictionnaire des plantes et d'autres médicaments simples; chaque médicament a son distique avec une courte description et l'énumération de ses propriétés. Il n'est pas très-savant, ajoute de Haller, puisqu'il dit que la balsamite croît dans les cimetières, et qu'il écrit χαλχιτις

au lieu de Chalcitis. — Ce dernier reproche est bien peu de chose à nos yeux. On peut être excellent médecin sans connaître la langue d'Hippocrate, et qui ne sait toutes les horreurs dont sont capables les protes d'imprimerie, même ceux de nos jours ?

Pas n'est besoin de dire que nous n'avons pas eu l'heur de rencontrer l'*Enchiridion*. Nous devons avouer toutefois que le choix de ce sujet n'indique pas une vocation poétique bien prononcée. Le sujet du *de Causis* se prêtait bien plus à la poésie; Molière n'a pas été longtemps à le prouver.

Brasseur, nous l'avons déjà fait remarquer, a cru devoir parler de Josse de Harchies dans ses *Sydera*. Voici encore quelques vers qu'il lui consacre :

Si tibi penna fluens, fuit hæc audacior æquo,
Dum sacra cum medicis scribere rebus amas.
Sat tibi *contemptæ medicinæ* scribere *causas*,
Et dare sat justo *pharmaca cuncta* libro.
Hinc tua scripta sacris de rebus agentia censor
Damnavit, medicos non tamen ille libros.

Brasseur appelle donc l'*Enchiridion, sat justus liber*. Mais Brasseur ne paraît pas même avoir connu cet *Enchiridion*.

Le titre promet de la brièveté, de l'exactitude, même de l'élégance; mais on sait quelle foi il faut avoir en ces titres menteurs (1).

(1) *Biblioth. botan. anct.* Jo. Antonio Bumaldo. La Haye, 1740, p. 27. — Éloy, *Dictionnaire de la Médecine*, t. II, p. 448. — *Bulletin du Bibliophile belge*, 1re série, t. I, pp. 226-228, et t. IX, p. 119. — Séguier, *Bibl. botan.*, p. 260. — Alb. von Haller, *Bibl. botan.*, t. I, pp. 344-45. — Bayle, *Dict.*, édit. 1730, t. II, p. 693. — David Van Hoogstraten en M. Brouerius Van Nidek, *Groot algemeen Woordenboek*. — Brasseur, *Sydera*, pp. 80 et 89. — Rodolphi Hospiniani, *Historiæ sacramentariæ pars posterior*, pp. 591, 606 et 629, etc., etc.

X. Hovyne (Maximilien d').

Maximilien d'Hovyne naquit à Tournay, d'une famille noble, vers la fin du XVI^e^ siècle ou dans la première moitié du XVII^e^. Il était frère germain de Charles d'Hovyne, conseiller au grand Conseil de Malines. Il entra dans l'ordre des Carmes déchaussés de sainte Thérèse, sous le nom de frère *Maximilien de sainte Marie-Madeleine*. Il se distingua dans cet ordre par la pureté de ses mœurs et par sa grande réputation de savoir. André Catulle, qui l'avait eu pour condisciple, nous apprend que d'Hovyne mit en vers élégants la Genèse et toutes les histoires contenues dans l'Ancien Testament. C'est, dit-il, un ouvrage qui a coûté de grands efforts, et qu'aucun poëte n'a encore essayé. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si *nonum prematur in annum* avant de voir le jour. Cependant, ajoute le même auteur, le père Maximilien l'a complétement achevé; j'ai lu et examiné ce poëme à la prière de l'auteur, et j'y ai joint une pièce de vers élogieuse.

Ce poëme n'a jamais été livré à l'impression; il nous est donc de toute impossibilité de contrôler les assertions de Catulle. Nous ne connaissons de Maximilien d'Hovyne que la petite pièce suivante, qui se lit parmi les préliminaires de l'ouvrage du même Catulle, intitulé : *Tornacum Nerviorum civitas :*

Trietericon ad D. Andream Catulle, archidiaconum et canonicum Tornacensem,
Nerviorum Metropolis et cathedræ egregium defensorem.

Magna, Catulle, moves, cum fundamenta revolvis
Nervia : quod nemo præstitit alter opus.
Rem simul eruderas, dum fortior omnibus unus,
Quid sit Tornacum Nervia prisca, doces.
Hinc Charites, Musæ : inde probata scientia juris,
Te scriptis celebrem sydera ad alta ferent.

Cette pièce est signée : *Frater Maximilianus à sancta Maria Magdalena, carm. disc. Tornacœnas* (1).

XI. Le Noir (Jacques).

Jacques Le Noir, en latin *Niger*, naquit à Ath et vivait au commencement du XVII^e^ siècle. Il étudia d'abord au collége d'Ath et entra plus tard dans l'ordre des Frères Mineurs de l'Observance. Wadding et Foppens le signalent comme un prédicateur et un théologien distingué, et en même temps le disent poëte latin et français.

Il publia en français :

1° Le plaisant verger d'amour spirituel, parmi les parterres duquel, peut amasser la religieuse les fleurs de l'amour de Dieu, de sa supérieure, comme de toutes ses consœurs, par Jacques Le Noir, natif d'Ath. Liége, Christian Ouwercx, 1621, in-8°.

2° Des Reliques des saints, trophée contre les hérétiques. Liége, 1624.

3° De la vie et de l'invocation de saint Roch, confesseur, patron contre la peste. Lille, 1638, in-8°.

Jacques Le Noir écrivit en latin deux dialogues, restés manuscrits. Ils sont intitulés :

1° *Thorus immaculatus.* — Dans cet ouvrage, Le Noir recommande aux catholiques de se tenir en garde contre les hérétiques et de ne pas s'unir en mariage avec eux.

2° *Noli me tangere.* — Ce dialogue est une recommandation de ne pas lire les livres des hérétiques, quels que soient ces livres.

Ces deux ouvrages étaient-ils en vers? Nous avons tout

(1) Catulli *Tornacum*, pp. 103-104. — Lenglet, *Méth. pour étudier l'hist.*, t. III, p. 413. — *Biblioth. Carmelitana*, t. II, col. 427.

lieu d'en douter, à en juger par les titres et les sujets. Brasseur, qui parle de Le Noir dans ses *Sydera,* ne le signale pas comme poëte latin. Vinchant le qualifie religieux et historien. Quant à nous, nous n'avons rencontré aucune trace des poésies latines de Jacques Le Noir; et si nous lui donnons place ici, c'est sur la foi de Wadding et de Foppens (1).

XII. Paludanus (Jean).

Jean Paludanus, dont le vrai nom était Desmaretz, était laïque. Il s'intitule lui-même Nervius (Tournaisien) dans son *Dictionariolum.* Nous ignorons donc sur quelles données M. Mathieu l'a placé dans sa *Biographie montoise.*

On sait peu de chose de la vie de Paludanus, et il faut bien se garder de le confondre avec d'autres qui se sont donné le même nom. Celui dont nous avons à parler, fut successivement professeur à Gand, à Tournay, puis à Mons au collége de Houdain, dont il devint le recteur en 1564, après la mort de Jean Loquet. M. Mathieu a été induit en erreur quand il en a fait un professeur de l'université de Louvain. Le Paludanus, professeur à l'université de Louvain, est Jean Van den Broeck, de Malines, mort en 1630. Notre Jean Paludanus enseigna au collége de Houdain pendant une trentaine d'années.

Jean Paludanus est l'auteur de plusieurs ouvrages à l'usage de la jeunesse. Ces ouvrages, aujourd'hui rarissimes ou introuvables, sont :

Dictionariolvm rervm maxime vvlgarivm, in commvnem pverorvm vsvm, ex optimis qvibvsque avtoribvs

(1) Waddingi *Script. ord. Min.*, p. 184. — Foppens, p. 531. — Brasseur, *Sydera*, p. 111. — De Bousse, *Hist. d'Ath*, p. 202. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. V, p. 175.

congestvm, cvm Flandrica et Gallica interpretatione. Autore Ioanne Paludano Nervio. Adjecimus in calce farraginem quandam Verborum, secundum ordinem quatuor coniugationum, cum eorumdem Flandrica et Gallica interpretatione. Gandavi. Excudebat Iodocus Lambertus, typoglyphvs. MDXLIIII, cum privil. Cæsa. ad Triennium. In-4°, préliminaires, 2 feuill. non chiffrés; texte 44 fol., à 2 colonnes; dern. sign. Lij.

Cette édition, dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire, fait partie de la bibliothèque de feu M. Borluut de Noortdonck, qui va bientôt être dispersée.

Au verso du titre, on lit : Joannes Paludanus Nervius *discipulis suis*. S. P. D. — Paludanus déclare dans cette épître qu'il a composé ce livre dans l'intérêt de ses élèves et pour combler une lacune regrettable; il y dit qu'il est le premier qui ait publié un dictionnaire latin-français-flamand. Cette épître est datée comme suit : *Gandaui è nostro musæo, an. M. D. XLIIII, calendis Maij*. Sur la même page, le privilége daté de Binche, 7 mai 1548, et signé : *Vlierden*.

Le premier feuillet des préliminaires au recto, contient la table des chapitres, au verso les cinq distiques suivants de Paludanus :

IO. PALVDANVS NERVIVS,
puero bonarum litterarum studioso.

Firma Puer Latiæ cupias fundamina linguæ
Si iecisse, gradum siste, notata lege.
Sitque opus exiguum licet hoc, est copia maior
Hic, linguam poteris qua poliisse rudem :
Nam si scire cupis quid dictio quæque latina
Denotet, ô puer hinc iam didicisse potes.
Seu fueris Flander, fueris seu Gallus, utranque
Exiguus linguam continet iste liber.
Huc igitur vires animi modò dirige, dices
Et me mox studiis consuluisse tuis.

Suivent encore sur la même page deux distiques de Jacobus Forgius.

Cet ouvrage eut une autre édition à Gand en 1561; ce qui semble prouver qu'à cette époque Jean Paludanus habitait encore cette dernière ville. Il est vrai qu'alors Mons n'avait pas encore d'imprimeur. Voici le titre de cette édition, dont nous ne connaissons non plus qu'un exemplaire, celui de M. Ferd. Van der Haeghen, à l'obligeance duquel nous en devons la communication :

Dictionariolum rerum maxime vulgarivm, in commvnem pverorvm vsvm, ex optimis qvibvsqve avtoribvs congestvm, cvm Flandrica et Gallica interpretatione. Autore Ioan. Paludano Nervio auctum et castigatum. Adiecimus in calce farraginem quandam Verborum, secundum ordinem quatuor coniugationum, cum eorundem Flandrica et Gallica interpretatione.

Gandavi, apud Gerardum Salenson, 1561, in-4°, de 81 pp., à 2 colonnes; la 82e page est blanche. Les mots latins et français en caractères romains, les mots flamands en gothiques.

Le titre, outre l'intitulé ci-dessus, renferme les cinq distiques déjà cités de Paludanus; au v° du titre se lit la préface déjà signalée, ainsi que le privilége daté de Binche le 7 mai 1548. L'index des chapitres, au nombre de 43, occupe un peu plus de la moitié de la page 81. Voici les titres de quelques-uns de ces chapitres :

Cap. i. De Deo et rebus divinis.
ij. De Temporibus.
iij. De nominib. 12 anni mensium.
vij. De animalium generibus.
xiij. De serpentibus.
xiiij. De vermibus.
xxviij. De coloribus.
xlij. De pecuniis.
xliij. De numeris.

Dans chacun de ces chapitres, Paludanus n'a pas suivi

l'ordre alphabétique; il semble plutôt avoir consulté l'analogie de signification des mots.

Paludanus publia encore à Gand en 1551 :

Sententiæ elegantiores ex Isocrate collectæ, auctore Joan. Paludano. Gandavi, Jod. Lambertus, 1551, in-8°. Ce recueil, rédigé par ordre alphabétique, pourrait bien être en vers. Malheureusement, nous n'en connaissons aucun exemplaire.

On lit cinq distiques de Jean Paludanus dans les préliminaires de l'ouvrage suivant, de la collection de M. Goetghebuer : Catonis Disticha, D. Erasmiro et Levini Crvcij scholijs illustrata. Quibus adiecimus Epitomas in singula ferè disticha, autore Maturino Corderio, cum admonitionibus eiusdem. Gandavi. Excudebat Iodocus Lambertus, typoglyphus, M. D. XLVI.

Paludanus est encore l'auteur d'un *Donat,* fort en vogue de son temps. C'est ce que nous apprend Jean Bosquet, dans ses *Élémens ou institutions de la langue françoise* (préface de l'édition de 1586) : « et M. Jean Desmaretz, à l'instigation duquel j'ai esté meu de la faire (ma grammaire françoise) pour faciliter à mes disciples allans lors chez luy (1) l'intelligence de *son Donat,* que j'ai assez de près suivy, principalement en ce que le françois a de commun avec le latin. »

Ce *Donat* était vraisemblablement en vers.

Sanderus, Valère André, Sweertius disent notre Paludanus poëte. Vinchant l'appelle excellent poëte et humaniste, et G. De Boussu, excellent poëte : M. Mathieu dit qu'on a de lui quelques poésies latines. Ph. Brasseur le nomme poëte distingué de son temps, et lui consacre les vers suivants :

(1) Il semble résulter de ces mots que Paludanus était mort en 1586.

Dum cupit Houdanæ percommodus esse palestræ,
Ejusdem studiis per duo scripta favet.
Colligit Isocratis flores, docilique juventæ
Explanat linguis singula verba tribus.

Nous croyons que Brasseur se trompe en disant que ces ouvrages ont été composés pour l'usage des élèves du collége de Houdain. Au reste, les quelques vers que nous connaissons de Paludanus, ne nous permettent pas d'asseoir un jugement sur son compte comme poëte; et quant aux assertions de Brasseur et de G. De Boussu, l'un et l'autre sont peu faits pour servir de guider en pareille matière (1).

XIII. Pileus (Louis).

Pileus, qui vivait au commencement du XVI^e^ siècle, est qualifié Tournaisien par Sanderus. Le même le nomme un personnage savant, si l'on peut, dit-il, en juger sur un échantillon : « Vir, si ex ungue leonem noscimus, eruditus fuit. » Il écrivit une lettre et un poëme en vers trochaïques pour la Grisélide d'Éloi Houckart ou Hoeckaert (Eligius Eucharius), maître d'école à Gand au Sablon et mort dans cette ville le 4 novembre 1544. Le poëme de Pileus, qui ne doit pas avoir été un auteur bien fécond, est sans aucun doute inséré dans l'ouvrage d'Eucharius. Malheureusement les poésies de ce dernier sont d'une rareté désespérante (2).

(1) Notes communiquées par MM. Ferd. Van der Haeghen et Léop. Devillers. — Sanderus, *De Script. Fland.*, p. 102. — Val. André. — Sweertius. — Foppens. — Brasseur, *Sydera*, p. 78. — G. De Boussu, *Hist. de Mons*, pp. 185 et 432. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. V, p. 247. — Mathieu, *Biogr. mont.*, p. 258. — *Publications de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, II^e^ série, t. I, pp. 194-195.

(2) Sanderus, *De Script. Flandriæ*, p. 119. — *Messager des Sciences historiques*, année 1854, p. 535, et 1856, p. 122.

XIV. Poivre (J.-F. Le).

Jacques-François Le Poivre naquit à Mons dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, et mourut dans cette même ville, le 6 décembre 1710. Il s'est rendu célèbre par son *Traité des sections du cône,* imprimé à Paris en 1704, puis à Mons en 1708, et réimprimé en 1855, par les soins de M. Cam. Wins, dans les Mémoires et publications de la Société des Sciences, etc., du Hainaut, premier volume de la seconde série, pp. 146 à 160. Selon De Boussu, Le Poivre avait publié précédemment en 1687 à Mons, chez Gasp. Migeot, une introduction à l'arithmétique. M^r^ H. Rousselle croit que l'ouvrage dont parle De Boussu, avait pour titre : *Instruction nouvelle pour apprendre aux enfants à connaître le chiffre et sommer avec les gets,* ouvrage imprimé à Mons à diverses reprises.

Comme son compatriote Charles Malapert, Le Poivre savait faire marcher de front l'étude des lettres et celle des sciences. G. De Boussu dit que Le Poivre « était l'un des plus beaux génies de son temps, possédant la poésie française et latine, et toutes autres sciences. »

Nous ne connaisons qu'une seule pièce due à Le Poivre. Cette pièce fut composée à l'occasion de l'arrivée à Mons de Maximilien-Emmanuel de Bavière, en qualité de gouverneur des Pays-Bas, au mois d'avril 1698; elle fut écrite en lettres d'or sur la porte de Nimy, et surmontée des armes du roi « taillées en profil. » Nous donnons ici ce spécimen :

Austriadum felix soboles, amor illius orbis,
Carole, quem sine vi, quem sine cæde regis,
Si Dominos alii bellique timenda vocari
Fulmina, tu nomen mite parentis amas.
Jure tuas igitur resonant Montensia laudes
Compita, nec tota est tristis in urbe locus.
Cum videt avulsum reddi sibi denique Regem,
Verius amissum se reperisse Patrem.

G. De Boussu nous a conservé une traduction extrêmement libre de cette pièce (1).

XV. Procureur (Pierre).

Pierre Procureur était natif de la ville d'Ath. Il devint recteur du collége de Houdain; il mourut à Mons vers la fin du XVIe siècle, et fut enterré au cimetière de Sainte-Marguerite. Avant d'être appelé au rectorat du collége de Houdain, Procureur avait enseigné en la ville de Binche, et mis en lumière, selon Vinchant, « une belle et facile grammaire en vers poétiques, doncq :

Grammaticam facili discendam carmine tradit
Arma juventutis ad linguam prima latinam. »

G. De Boussu dit aussi de Procureur : « Il composa savamment. Estius approuva ses ouvrages. » Ailleurs le même De Boussu dit que Procureur est l'auteur de la grammaire que l'on enseigne au collége de Houdain. M. Mathieu a cru qu'il s'agissait ici d'une grammaire française; « c'est assurément une inadvertance, dit M. Camille Wins. Il n'est sans doute question ici que de la grammaire latine. »

Les Éléments de la Grammaire latine de P. Procureur furent publiés en trois livrets in-12, en 1591, à Douai, chez Jean Bogard. M. Duthillœul ne les cite point dans sa Bibliographie douaisienne, et M. Émile Nève, qui a cherché à compléter cette Bibliographie, n'en parle pas non plus. Voici le titre de ces Éléments :

« Brevis epitome totius grammaticæ, ex variorum grammaticorum et probatorum scriptorum libris, interpretatio-

(1) G. De Boussu, *Hist. de Mons*, pp. 315 et 431. — Mathieu, *Biographie montoise*, p. 221. — *Publications de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, 1re série, t. VIII, pp. 27 et suiv., art. de M. Quetelet, et 2e série, t. I, pp. 132 et suiv., art. de M. Camille Wins, et t. IV, p. 105.

nibus undè sensus à pueris facilè elici possit, illustrata (libb. III). Duaci, Jo. Bogard. 1591. »In-12.

La deuxième et la troisième partie de l'ouvrage de Procureur se trouvent à la bibliothèque de Mons. En voici les titres :

Grammaticæ latinæ liber secundus, in quo syntaxis, seu apta verborum consecutio, traditur, Petri Procuratoris studio collecta. Duaci ex officina Joannis Bogardi, typ. jurati sub bibliis aureis. 1591, in-12, de 89 pp. et index de 11 pages.

Grammaticæ latinæ liber tertius, in quo de Prosodia et arte metrica agitur, Petro Procuratore collectore. Duaci, ex off. Joannis Bogardi, typ. jurati sub bibliis aureis, anno 1591, in-12, de 44 pp. *Estio censore.*

Nous donnerons ici les titres des éditions de cette grammaire qui sont à notre connaissance :

Latinæ linguæ rudimenta, declinationes nominum, pronominum, et verborum, præsertim regularium, figuris exprimentia, etc. Petri Procuratoris opera. Antverpiæ, Arnoldus Coninx, 1604, in-8°. — Latinæ linguæ.... exprimentia. Item octo partes orationis, inserta nonnunquam Gallica interpretatione. Petri Procuratoris opera. Montibus, typis Francisci Waudré. Anno M. DC. XXVIII, cum gratia et privilegio superiorum, in-8°.

Brevis epitome totius grammaticæ latinæ, ex variorum grammaticorum, et probatorum scriptorum libris, Petri Procuratoris studio collecta, interpretationibusque unde sensus à pueris facilè elici possit, illustrata. Grammaticæ latinæ liber primus. In quo Etymologiæ vel potius analogiæ proponuntur regulæ, hoc est generum, declinationum, comparationum, præteritorum et supinorum. Montibus, typis Francisci Waudré, M. DC. XXVIII, in-8°.

Declinationes nominum, pronominum, et verborum præsertim regularium, in figuras redactæ studio et opera

P. Procuratoris. Octo partes orationis, inserta nonnunquam gallica interpretatione. Editio ultima, cui extrema auctoris manus addita est, tyrunculorum usui maxime accommodata. Montibus, typis Francisci Waudræi, sub biblijs. 1633, cum gratia et privilegio Regio. Petit in-8°, 32 pp.

Brevis epitome..... Petri Procuratoris studio collecta. Montibus, vidua Gasparis Migeot, in-8° (s. a.). Grammaticæ latinæ liber primus in quo Etymologiæ, vel potius analogiæ proponuntur regulæ, hoc est generum, declinationum, comparationum et supinorum. In usum studiosæ juventutis collegii Houdanii montensis, aucta et correcta hac ultima editione. Montibus, apud viduam Gasparis Migeot (s. a.). — Petri Procuratoris rudimenta sive grammaticæ latinæ pars prima vulgo figura. Montibus, 1751, in-12.

Grammaticæ latinæ, liber secundus, in quo syntaxis, seu apta vocum consecutio traditur, Petri Procuratoris studio collecta. Antverpiæ, Arnoldus Coninx, 1598, In-8°. — Montibus, typis Francisci Waudré. Anno M. DC. XXVIII, cum gratia et privilegio superiorum. In-8°, 140 pp., index et privilége 7 feuill. non chiff. — Montibus, apud viduam Gasparis Migeot (sans date).

Grammaticæ latinæ, liber tertius. In quo de Prosodia et arte metrica agitur Petro Procuratore collectore. Antverpiæ, Arnoldus Coninx, 1604, in-8°. — Editio postrema, cui summa auctoris manus addita. Montibus, typis Francisci De Waudré, sub biblijs. Anno M. DC. XXVIII, cum gratia et privilegio. In-8°, 64 pp. — Montibus, vid. Gasparis Migeot. In-8° (s. a.).

Jusqu'au XVI^e^ siècle, toute tentative de réforme dans la grammaire latine était considérée comme une sorte d'attentat contre le dogme. Despautère, qui devait jouir d'une vogue si grande et si peu méritée, ne parvint à s'introniser

dans les écoles que très-difficilement. Mais son succès, peut-être plus encore que ses imperfections, encouragea les timides. En 1521, Petrus Amicus, principal du collége de Tournay, publiait une grammaire latine en prose. D'autres le suivirent dans cette voie, sinon avec plus de talent, du moins avec plus de succès. En 1550, l'université de Louvain inscrivait sur la liste des ouvrages recommandés, sept grammaires ou syntaxes latines. La grammaire latine conquérait sa liberté.

Venu après ces auteurs, Procureur ne parait pas s'être assez librement écarté de leurs errements. Sa grammaire est encore en vers, et cette forme qui n'admettait et ne pouvait admettre qu'un langage barbare, devait être extrêmement rebutante pour les commençants. Il fallait une réforme radicale; il fallait parler la langue de ses auditeurs et de son temps. Procureur ne s'en douta peut-être même pas; au reste son époque était aussi coupable que lui. En 1751 — nous l'avons vu — on réimprimait encore à Mons la grammaire latine en vers latins, de P. Procureur.

Voici deux échantillons de ce style barbare. Pour les genres :

Neutra cadaver, iter, ver, spinter, tuber et uber,
Et cicer, atque laver, piper et fiser, atque papaver.

Pour la quatrième conjugaison :

A verbis quartæ deducitur ivit et itum.
Vincio vult vinxi, vinctum. Amicit dat amictum.

Jean Rosier, d'Orchies, curé d'Esplechin, près de Tournay, a consacré une pièce de douze vers : Eximio domino D. ac M. Petro Procuratori apud Montenses Gymnasiarchæ (*Miscellanea,* p. 96). Cette pièce ne nous apprend qu'une chose, c'est que Procureur donnait des soins assidus à la jeunesse montoise :

Congrua procurans proli alimenta suæ,

vers qui renferme sans doute une allusion à la grammaire de notre recteur. Rosier ajoute :

Procuras gaudens proli alimenta tuæ.
Corpora sol curat, curas cum corpore mentes (1).

XVI. Rombise (A.-J. Lison de).

André-Jacques Lison de Rombise naquit à Mons, selon M. Mathieu; il est l'auteur de deux ouvrages ayant pour titre :

1° Itinerarium Germaniæ;

2° Epigrammata in Sanctos.

Maurice Bourgeois, dans son ouvrage en vers intitulé *Vallis Mariana item Sylva Isaacana,* p. 227, fait mention d'un Rombise en ces termes :

Musæi fuerat sagax Apollo,
Rombize Binchiaci.

Il nous apprend de plus que ce Rombize quitta le bruit du monde pour la retraite, et qu'il entra au monastère de Bois-Seigneur-Isaac. Il fut plusieurs années à la tête de l'école du monastère, puis nommé procureur; il mourut le 25 janvier 1604, à l'âge de trente ans. Bourgeois ajoute:

Huc ingens onus attulit librorum.

C'est peut-être de ce Rombise que parle M. Mathieu. D'un autre côté, nous trouvons parmi les échevins de Mons en 1681, un nommé André-Jacques Lison. Les ouvrages cités par le biographe montois ne sont-ils pas plutôt de ce dernier? C'est ce que nous ne pouvons décider (2).

(1) Brasseur, *Sydera*, p. 87. — De Boussu, *Hist de Mons*, pp. 184 et 434. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. V, p. 297. — Mathieu, *Biogr. montoise*. p. 251. — Wins, *Éléments de la grammaire latine de J. Gillet*, etc. — *Publ. de la Société des Sciences, etc., du Hainaut*, 2e série, t. I, pp. 191-92; t. II, pp. 293-94 et 303. — Bosquet, *Orator terræ sanctæ*. — *Catalogue de la Bibl. de Mons*, nos 4298 à 4302. — *Catalogue* Bataille et Lengrand, p. 42.

(2) Mathieu, *Biogr. mont.*, p. 253. — G. De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 411.

XVII. Saint-Genois (Pierre de).

Pierre de Saint-Genois, que Brasseur et G. De Boussu écrivent *Seingenois,* était seigneur du Mesnage et vivait en 1637, puisque Brasseur dans ses *Sydera,* publiés cette même année, le dit son contemporain. C'est le même, croyons-nous, que Pierre de Saint-Genois, chevalier, seigneur du Mesnage, Vertain, etc., mort le 4 octobre 1652 et inhumé à l'église de Saint-Piat de Tournay. Sa mère etait une du Gardin, comme le prouvent ses quatre quartiers :

Saint-Genois. Varax. Du Gardin. Hauport.

G. De Boussu, qui ne peut faire autorité en littérature, a dit de cet auteur : « Grand poëte français latin. Il donna plusieurs poésies qu'il composa en l'honneur de la Vierge. » M. Mathieu, dans sa Biographie Montoise, a reproduit le passage de G. De Boussu, sans nous apprendre si ces poésies sont des poésies latines, ni si elles ont été imprimées. Ce qui semblerait prouver qu'elles ne l'ont pas été, c'est que Brasseur qui, dans ses *Sydera,* indique ordinairement en marge le lieu et la date de l'impression des ouvrages mentionnés, est muet à l'article de notre poëte; il dit seulement de lui :

Hujus ævi nostri poeta latinus et gallicus :

Et galla et latia cultus fuit iste Camœna,
Si geminus Musis Phœbus uterque foret.
Carmina dum Mariana canit, sibi reddit amicum
Carminibus Phœbum, sed pietate Deum (1).

(1) De Boussu, *Hist. de Mons.* p. 454. — Brasseur, *Sydera,* p. 86. — Comte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 1007. — Mathieu, *Biogr. mont.*, p. 265.

XVIII. Scotus (Sydracus).

Scotus, à qui Valère André donne le prénom de *Sydræus,* tandis que Revius, dans sa *Daventria Illustrata,* le nomme *Sydracus,* naquit à Enghien, probablement dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Il passa en Hollande, où il occupa la place de recteur du collége d'Arnhem. Il publia :

1° Carmen Martinianum, sive commendatio divini timoris, scholæ Arnhemiensis, auctore Sydraco Scoto, ejusdem scholæ rectore. Daventriæ (Simon Steenbergius sive Saximontanus), ann. CIↃIↃLXXVI (1576).

2° Carmen Martinianum, sive Militis christiani querimoniæ, ad Deum O. M. scholæ Arnhemiensis, eodem auctore. Daventriæ (Simon Steenberg), anno 1577.

Nos bibliographes ne citent que le titre incomplet du premier ouvrege.

Avant l'introduction du protestantisme, les écoliers étaient dans l'usage à Arnhem, à certains jours de l'an, de chanter des *cantilenen* ou *carmina scholastica.* Ces jours étaient, entre autres, le jour de Saint-Paul et celui de Saint-Martin. Ces chants étaient composés par le recteur que l'on payait en espèces, ou à qui l'on donnait différentes choses, deux poulets rôtis, un plat d'oies (*galigaens*), du massepain, un quart de vin, etc. Pour ce qui concerne plus particulièrement le poëme de Saint-Martin, quand il se chantait à la cour, on le payait d'un *daeler* royal ou *ryxdaeler.* Cet usage fut aboli l'an 1600.

Ces ouvrages de Scotus ne sont donc que des poëmes de circonstance : ce qui en explique l'extrême rareté, et doit affaiblir les regrets de leur perte (1).

(1) Valerii Andreæ *Bibl. belg.*, éd. in-4°, p. 821. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 1115. — Jacobi Revii *Daventriæ illustratæ, sive Historiæ urbis Daventriensis, libri sex.* Lugd. Bat., Petri Leffen, 1641, in-4°, p. 525. — *Kronyk van Arnhem*, bl. 250. — G. Van Hasselt, *Arnhemsche oudheiden.*

XIX. Stoupy (François).

François Stoupy naquit à Mons vers l'an 1684. Il fut régent du collége de Houdain pendant cinquante-cinq ans, et mourut le 1er novembre 1759. Il fut inhumé à Sainte-Waudru de Mons; on lui fit cette épitaphe :

D. O. M.
ICY REPOSE LE CORPS
DU SIEUR
FRANÇOIS STOUPY
VENERABLE PRETRE
TRES CELEBRE POETE
ET TRES DIGNE REGENT
DU COLLEGE DE HOUDAIN
PENDANT 55 ANS
MORT LE 1 DE NOVEMBRE
1759 AGE DE 75 ANS.
REQUIESCAT
IN PACE.

G. De Boussu, contemporain de Stoupy, vante la vigilance du régent de Houdain, il ajoute : « Le théâtre est une de ses occupations. La poésie lui est si familière qu'il parle en vers. » Ailleurs, De Boussu l'appelle excellent poëte. « Il composa, dit-il, plusieurs tragédies latines, et un nombre très-considérable de différents poëmes sur différents sujets, qui ont été dédiés aux princes, aux états, aux magistrats et autres selon les occasions et fêtes publiques. » Ces pièces paraissent avoir eu le sort de toutes les pièces de ce genre, qui disparaissent d'ordinaire avec la circonstance qui les a fait naître. Nous n'avons rencontré de Stoupy que les deux distiques suivants, adressés au poëte Corneille Pottier :

Ad Dominum Cornelium Pottier, S. S. Panegyristam.

Gymnasii vates, Rhetorque Regensque juventæ,
Et populo orator Dogmata sancta dabas.
Nunc sanctos scribis fastos; quod fecerat ante
Lingua pie, semper Musa diserta canet.

Franciscus Stoupy, poeta Houdanus.

Nous savons encore que Stoupy fit des vers à la louange de G. De Boussu. C'est ce que prouvent les vers suivants d'un certain Leduc, vers qu'on lit parmi les préliminaires de l'histoire d'Ath, de G. De Boussu.

Docte vir, Houdanæ te alias cecinere Camœnæ;
Addere quid valeam? Magnus te Stoupius olim
Laudavit. Satis est : sunt vana encomia laudis
Ulteriora tuæ.....

Et dire que nous ne connaissons que quatre vers de ce grand homme! (1)

XX. Ieuwain (André).

André Ieuwain naquit à Mons vers l'an 1566, et mourut dans la même ville le 30 mai 1639; il fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru, avec cette épitaphe :

ICY GIST ANDRE IEWAIN
EN SON VIVANT THEOL :
ET
PHILOS : ET POETE
DECEDE LE 30 MAY
1639. REQUIESCAT
IN PACE.

Ieuwain était donc à la fois théologien, philosophe et poëte. On a de lui en manuscrit plus de trois mille vers héroïques et élégiaques, sous ces titres divers :

1° Andreæ Iewani Montensis distieha. 20 pp. in-f°.

2° Andreæ Iewani Montensis epigrammata. 24 pp. in-f°.

3° Beati Rochi vita (en vers). 3 pp. in-4°.

4° Adonium carmen. Peccatum. 2 pp. détachées.

5° Poésies diverses (en latin). 34 pp. in-f°.

Une partie bien faible de ces poésies fut mise au jour. Voici ce que M. Mathieu nous apprend à ce sujet :

(1) De Boussu, *Hist. de Mons*, pp. 186 et 430. — Pottier, *Panegyris sanctorum*, etc. Mons, 1713, in-8°. — Matthieu, *Biogr. mont.* — Léopold Devillers, *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons.* Mons, 1857, appendice.

D'après une disposition testamentaire de l'auteur, les poésies latines furent revues et corrigées après sa mort, par Jean Laurent, prêtre. L'impression en fut même commencée par les soins de l'avocat Pierre Cospeau, exécuteur testamentaire d'Ieuwain. Elles portaient pour titre : *Poemata Dni Andreæ Iewani.* Mais Cospeau ne parvint à en vendre que cinq ou six exemplaires de six cents qu'il avait fait tirer, et il n'en parut que les trois premières feuilles (48 pages formant le 1er livre). — A Mons, chez Fr. De Waudré, 1640, petit in-8°. Elles sont précédées d'une préface de Cospeau, *Malevolo zoïlo.* — Cette préface est de 3 pages.

Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de cet ouvrage, celui de M. Hippolyte Rousselle, l'auteur de la *Bibliographie montoise.* Mais une circonstance vient diminuer les regrets que pourrait inspirer cette extrême rareté. Lorsqu'il s'agit de livrer ces poésies à l'impression, nous apprend encore M. Mathieu, un procès eut lieu entre les héritiers de l'auteur et son exécuteur testamentaire; les premiers, sous prétexte que ces poésies laissaient trop à désirer, refusaient de se conformer à la volonté du testateur.

La cour souveraine du Hainaut, saisie de l'affaire, ordonna qu'elles fussent soumises à un censeur de livres, pour juger si elles étaient dignes d'être imprimées.

La chose probablement en resta là, car de nombreuses recherches n'ont pu faire découvrir aux archives de la cour, rien de postérieur à cette ordonnance.

On trouve des vers d'André Ieuwain dans les *Élémens de la langue françoise de* Jean Bosquet. Mons 1586 (1).

F. F. J. Lecouvet.

(1) Devillers, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, appendice. — Mathieu, *Suppl. à la Biogr. mont.*, t. VIII, p. 74-76, 1re série des *Mém. de la Société des Sciences, etc., du Hainaut.* — Mêmes Mémoires, 2e série, t. I, p. 61, et t. II, p. 315.

Carrousel en traineau,

AU XVI^e^ SIÈCLE.

Ainsi dans l'hiver même on connait l'allégresse.
Ce n'est plus ce dieu sombre, amant de la tristesse;
C'est un vieillard qui, sous le faix des ans,
Connait encor la joie, et plait en cheveux blancs.

DELILLE, *l'Homme des Champs*, chant I.

Si nous prenons aujourd'hui la plume, ce n'est point pour communiquer au lecteur d'importantes découvertes faites dans le vaste et poudreux domaine des parchemins séculaires. Nos prétentions sont infiniment plus modestes.

Bien que l'événement que nous allons raconter nous ait été révélé par de vieux documents que l'imposante Histoire consulte parfois, nous devons déclarer qu'il ne saurait prétendre à l'honneur insigne de fixer l'attention du plus humble des savants.

En effet, il ne s'agit pas d'un grave débat historique, palpitant d'intérêt et d'*actualité;* ni des libertés communales défendues au quatorzième siècle par les Artevelde et menacées au seizième par l'empereur Charles-Quint. Il ne s'agit pas d'une longue et irritante controverse religieuse entre les sectateurs de Calvin, de Luther, de Zwingle et d'autres réformateurs; ni de Philippe II, ni de l'inquisition, ni du duc d'Albe, ni du tribunal des Troubles, ni même de la réhabilitation de quelque grande figure historique, calomniée selon les uns et trop exaltée selon les autres. Notre événement — si toutefois on peut lui donner ce nom —

n'est point classé si haut. N'ayant rien de commun avec la politique de son temps, il serait resté dans l'oubli le plus profond, si le hasard, ce révélateur indiscret, ne s'était chargé de le produire au grand jour.

Sans donner carrière à notre imagination; sans créer des personnages et des situations invraisemblables pour noyer le sujet principal dans un Océan de fictions absurdes, nous dirons simplement, en chroniqueur fidèle, comment les bons bourgeois de Gand se divertissaient au XVI^e^ siècle, lorsque leur grande et belle ville était couverte de neige et que l'Escaut et la Lys charriaient d'épais glaçons.

I.

Avant de raconter les réjouissances qui eurent lieu à Gand le 14 janvier 1509, il convient de dire quelques mots des lieux qui leur servirent de théâtre.

A cette époque, le célèbre Marché du Vendredi avait l'aspect le plus pittoresque. D'innombrables maisons de bois à divers étages surplombant les uns les autres, couronnées de pignons triangulaires et décorées de sculptures, encadraient cette vaste place. De sombres édifices de granit élevaient majestueusement leurs tourelles crénélées au-dessus des coquettes habitations bourgeoises qui les environnaient. Tels étaient le *Collatie-zolder*, dont la tourelle unique existe encore; le *Uutenhove-steen*, gigantesque construction féodale, dont les derniers débris ont disparu au commencement de ce siècle; le *Hoog-huys*, splendide édifice gothique, où les comtes de Flandre recevaient le serment de fidélité des *féaulx* et *amés* bourgeois de Gand; et dans le fond, l'élégante façade de l'église de Saint-Jacques, cantonnée de ses deux tours romanes.

La neige qui couvrait les toitures et les saillies des maisons, faisait ressortir les sombres contours de cette architecture bigarée.

Au centre de la place, on avait menagé une spacieuse enceinte destinée à servir d'arène aux joûteurs. A l'une des extrémités s'élevait une estrade ou pour mieux un théâtre, où les sociétés de rhétorique devaient représenter une pièce composée pour la circonstance. Ce théâtre, les pignons des maisons et les tourelles des *steenen,* vieux manoirs féodaux noircis par le temps, étaient pavoisés aux couleurs impériales. Des centaines de drapeaux, de banderoles et de flammes flottaient dans les airs au-dessus de la foule bruyante, qui se pressait contre les barrières de l'arène. Malgré le froid, toutes les fenêtres étaient ouvertes et garnies de spectateurs, vêtus de costumes à la fois simples, riches et variés. Cette diversité de couleurs et de formes contribuait encore à donner à l'ensemble du tableau, ce cachet d'originalité que l'on chercherait vainement ailleurs que dans les grandes fêtes populaires où toutes les conditions, tous les rangs sont confondus.

La multitude ne cessait de diriger ses regards vers le *Hoog-huys*, dont les hautes fenêtres étaient drapées d'étoffes de soie et de velours, frangées de crépines d'or. C'était là que les Échevins de Gand attendaient l'arrivée de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre, etc., à qui la fête, annoncée au son de trompe dans tous les quartiers de ville, allait être offerte.

Un bourdonnement continuel et toujours croissant régnait au sein de cette foule, impatiente de jouir d'un spectacle entièrement nouveau, car c'était la première fois qu'un carrousel en traineau avait lieu dans la vieille cité flamande. Il est vrai qu'un an auparavant, cette même foule était accourue au Marché du Vendredi pour as-

sister, avec non moins de plaisir, à un tournoi à outrance où de nobles et valeureux chevaliers perdirent la vie (1).

Dans la lutte qui va s'engager, le sang ne ternira pas l'éclatante blancheur de la couche de glace qui couvre le sol. Cependant, la victoire sera chaudement disputée par d'intrépides joûteurs, mais aucun d'eux n'aura le regret amer de l'avoir obtenue au prix d'un meurtre.

II.

Onze heures viennent de sonner au beffroi. Le gros bourdon, *Roelant,* fait entendre sa voix grave et puissante qu'il mêle aux accords argentins du carillon. Un rayon de soleil perçant soudain les nuages qui assombrissaient le ciel, vient répandre sa bienfaisante lumière sur la cité et ajouter encore à l'éclat de la solennité.

Tout-à-coup la multitude s'agite. Une exclamation s'échappe de toutes les poitrines. Jacques de Luxembourg, escorté de ses chevaliers, arrive sur la place, et quelques minutes après il paraît aux fenêtres du *Hoog-huys,* accompagné des magistrats de la commune. A son aspect, le peuple applaudit et fait entendre les cris mille fois répétés de: « Noël! Noël! Vive le seigneur de Fiennes! »

Ce seigneur était un respectable vieillard au front large et intelligent, dont les cheveux blancs descendaient en boucles argentées sur son armure de Milan, richement damasquinée. Sur sa poitrine brillait le collier de l'ordre de la Toison d'or.

(1) Voyez la description que nous avons donnée de ce tournoi dans un article intitulé : *Joyeuse entrée de Maximilien Ier à Gand, en* 1508 (*Description d'un livre perdu*). *Messager des Sciences historiques,* année 1851, pp. 1 et suiv.

A midi, les trompettes et les clairons retentirent du côté de la rue Longue de la Monnaie. Des cris de joie accueillirent cette fanfare guerrière, et bientôt le cortége des *gildes* et des *voisinages* qui allaient prendre part à la lutte, débouchа sur le marché, aux acclamations joyeuses et réitérées de la foule.

Certes, ce cortége offrait un ensemble magnifique bien digne d'exciter l'admiration. Les trompettes et les hérauts de la ville, couverts de leurs cottes armoiriées aux armes de Flandre et de Bourgogne, ouvraient la marche. Venaient ensuite les divers groupes de joûteurs, enseignes déployées. Chaque compagnie avait choisi un costume à la fois brillant et bizarre, et marchait en bon ordre sous une bannière symbolique rehaussée d'or. Le roi des *Ruitiers,* suivi de ses suppôts, fermait le cortége et maintenait l'ordre dans les rues. Cette longue suite d'hommes et de bannières, d'écussons et d'emblèmes, se déroula comme un ruban aux couleurs chatoyantes autour de la lice extérieure. Les bannières se rangèrent des deux côtés du théâtre, où un *esbattement* devait être représenté après la première joûte.

III.

Le signal est donné. Les juges du camp prennent place près du poteau aux bagues. Les clairons sonnent. La barrière s'ouvre et livre passage à d'élégants traineaux dont les chevaux sont caparaconnés aux couleurs des *gildes* et des *voisinages.* Chaque traineau est conduit par un joûteur, qui tâche d'enlever dans sa course rapide, au moyen de la lance qu'il tient de la main droite, le plus grand nombre de bagues possible.

Ce spectacle si nouveau, si éblouissant, excita un véri-

table enthousiasme. On applaudissait les joûteurs qui maniaient leurs chevaux et la lance avec adresse. On riait de ceux qui se montraient peu habiles et qui ne se distinguaient que par des chutes grotesques

Comme intermède à ces jeux chevaleresques, on vit des patineurs s'élancer dans la lice, se croiser, se poursuivre, s'éviter et s'atteindre avec une vélocité surprenante. Les moins expérimentés tombaient lourdement sur la glace et recueillaient, non sans dépit, les *bravos* ironiques et les quolibets de leurs malicieux concitoyens.

Nous devons renoncer au désir de raconter jusque dans leurs moindres détails, les diverses péripéties de cette joûte d'un nouveau genre. Les *comptes de la commune* sont muets sur ce point; mais ils nous font connaître le résultat de ce tournoi populaire, qui dura deux jours. On y lit, que le voisinage de la *Ketelpoorte* ayant remporté le plus grand nombre de bagues, obtint le premier prix et qu'il eut le second prix réservé à la plus belle bannière.

La *gilde* dite : *den Droogen,* se distingua également; elle remporta le second prix dans la joûte, le premier comme ayant marché sous la plus belle bannière et le premier du plus beau costume. Le voisinage du *Meerhem* remporta le troisième prix dans la joûte et le troisième du costume. Le second prix du costume fut décerné au voisinage de la *Walpoorte.* Le voisinage de la *Zant-poorte* ayant joûté en dernier lieu et tenu la lice ouverte contre tout venant, reçut également une récompense pécuniaire.

Un prix d'encouragement fut décerné aux habitants du Marché aux *Grains.*

Cette fête se termina comme toutes les fêtes, par un somptueux banquet que les Échevins offrirent au seigneur de Fiennes.

Les *comptes* ne fournissent aucun renseignement sur ce festin, qui eut lieu au *Hoog-huys.* Il était sans doute moins

brillant que celui que la commune offrit, en 1508, à l'Empereur Maximilien I et à la famille impériale; mais, il est certain que les vins du Rhin, de Baune et de Bourgogne y furent servis en abondance; que la table était chargée de boîtes à dragées; et que des ménetriers y firent entendre des chants composés en l'honneur de Jacques de Luxembourg par quelque poëte flamand appartenant sans doute à la *chambre souveraine* de rhétorique. Serait-ce trop présumer que d'attribuer la poésie de cette allegorie à Anna Byns, et la musique à l'un des principaux disciples d'Okeghem? Si les *comptes* se taisent encore sur ce point, nous devons admettre que le génie de ces deux illustrations, dont la Flandre est si fière, a pu inspirer la muse de leurs successeurs.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

Pièces justificatives.

Rekening vanden jare 1509-1510.

Item, betaelt Jacob De Rob, temmerman, voor zynen aerbeit ende occupacie die hy hadde int eurten vanden *lanchen int steecspel ter Vriendachmaerct up sleden,* naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen . . . . . III s. IIII d. gr.

Item, betaelt Jooris De Smet, de somme van XXV s. gr., ende dat ter causen van leverynghe van *haute* ende *heerssen,* ende voor dienst ende moyte by hem by zynder huusvrauwe ende boden ghedaen ghedurende tvoornomde *steecspel up sleden ter Vriendachmarct,* naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen . . . . . XXV s. gr.

Item, betaelt den *ses trompetters vander stede,* voor haerlieder dienst ende moyte van dat zylieden trompten ende speelden *steecspele up sleden ter Vriendachmarct*, naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen. . . . . X s. gr.

Item, betaelt Jan Vande Weghe, trompet, ende Augustin Baudins, sergant, van dat zy *condichden van vierweeschede te vierweeschede dberoup vanden steecspele up sleden ter Vriendachmarct*, ende dat de zelve noch ghecondicht hebben als boven, dat alle de *wyken* hemlieden zauden vinden *te xij hueren ter Vriendackmarct,* elken van *ij daghe* naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen . . . . . VI s. VIII d. g.

Item, vanden costen ghedaen by scepenen, mynen heere den Hoochbaillui ende vele goede mannen int *festoyeren van mynen heere van Fines, metgaders wyn ende tragyde verorbuert int Hoochuus,* ten steecspeele up sleden ter Vriendachmarct, naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen.

VIII l. XIII s. VIII d. gr.

Item, betaelt den goede lieden ende ghebueren vande *Ketelpoorte*, over den *eersten* prys van *meest afghesteken hebbende*, metgaders daer inne begrepen XX grooten over den prys van den *tweesten scoonsten tanneel teekene,* comt tzamen naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen. XXIX s. VIII d. gr.

Item, betaelt den ghezelscepe vanden *Drooghen* ende den *ghebueren van Meerem,* tsamen over den *tweesten* ende *derden* prys ten voornoemden steecspele, tzamen . XXVIII s. gr.

Item, den voornomden ghezelscepe vanden *Drooghen,* over den *eersten* prys van *scoonsten incommene* ten voornomden steecspele, naer tverclaers vander ordonnantie. XXVI s. gr.

Item, den ghebueren vander *Waelpoorte,* over den ij$^{\text{sten}}$ prys van incommene. . . . . XVI s. VIII d. gr.

Item, den ghebueren vanden wye van *Meerem* van ghelyken, over den *derden* prys. . . . . IX s. IIII d. gr.

Item, betaelt den ghezelscepe vanden *Drooghen*, over den *eersten* prys vanden scoonsten *tanneelteekene* te Vriendachmarct ghesleghen. . . . . IIII s. gr.

Item, den goede lieden ende ghebueren vanden *Coornaert,* hemlieden toegheleit om de neerstichede ende de ghewillicheit int voornomde steecspel. . . . . IX s. IIII d. gr.

Item, den goeden lieden ende ghebueren vander *Zantpoorte,* van dat zy *lest stekende de bane ende tvelt behilden* ten voornomden steecspele, naer tverclaers vander ordonnantie van scepenen . . . . . IIII s. IIII d. gr.

—

MEMORIEBOEK DER STAD GHENDT.

Den XIIII[en] january dede men het *steeckspel up de Vrindachmaert ten yse,* ten versoucke vanden *auden heere van Finis,* daer veel prysen te winnen waren met stekene. De Ketelpoorte hadde den upperprys, den II[en] ende III[e] deelde 't gulde vanden Drooghe, ende de Callanderberch den naerprys.

Op desen tijdt speelde men met *ijsblocken ende schaverdynen up de Vrindachmaert,* dat te vooren *nooit ghesien* en es gheweest.

DE LA CULTURE DE LA LANGUE FLAMANDE

DANS LE NORD DE LA FRANCE.

Parler de la culture, que dis-je? de l'usage de la langue flamande en France, paraîtra bien extraordinaire à ceux qui ne se doutent point que cette vaste contrée, agrandie successivement par les conquêtes de Louis XIV, n'est pas encore parvenue, après deux siècles de domination, à s'assimiler entièrement, sous le rapport de l'idiome parlé, les différentes annexes territoriales dont elle s'est augmentée. Nous voulons surtout faire allusion, d'une part, à l'ancienne Alsace, restée entièrement allemande, quant au langage, et d'autre part à ces enclaves du département du Nord actuel que les Français ont nommées la Flandre flamingante à cause de l'usage du flamand qui s'y est maintenu. Il est intéressant pour nous de rappeler ici que les arrondissements de Saint-Omer (Pas-de-Calais), de Dunkerque et d'Hazebrouck (Nord) présentent encore 202 communes où la langue flamande est plus ou moins restée la langue maternelle des habitants.

Personne ne saurait le nier, il existe aujourd'hui une tendance générale vers une reconstitution des différents peuples par groupes de nationalité d'origine. Chacun d'eux cherche à se rattacher, par l'idiome parlé, au rameau primitif commun. Les traités politiques ont eu beau démembrer des nations homogènes pour en parquer les lambeaux

selon les caprices et les exigences des intéressés, le lien qui rattachait les différents tronçons de ces groupes entre eux, à savoir une langue similaire, est demeuré inaltéré : il sert à refaire, de nos jours, les anciennes nationalités de race, comme elles existaient dans le passé, sans qu'il soit nécessaire, pour rétablir cette unité ethnographique, de rêver des remaniements impossibles, ou de toucher aux délimitations des états existants. Dans le Nord, c'est une partie du Schleswig et le Holstein qui revendiquent leur origine allemande, sans cesser de rester Danois sous le rapport politique. En Suisse, dans le Piémont, dans l'île de Corse, les populations qui parlent la langue de Florence et de Naples entendent se rattacher, par ce trait d'union commun, au rameau italien, tout comme les habitants des cantons helvétiques allemands, les Luxembourgeois, les Alsaciens se font honneur d'appartenir à la race germanique; comme les Suisses de Genève, les Belges de nos provinces wallones et les Savoisiens de Chambery se proclament issus de la souche romane, dont ils ont conservé l'idiome. C'est là un grand fait historique, qu'il faut accepter parce qu'il est le résultat normal de la nature même des choses (1). Nous ne pousserons pas plus loin ces simples réflexions. S'attacher à la langue maternelle, est une loi générale; c'est la marche régulière de toute nation qui se ressouvient encore de sa dignité et qui veut conserver son caractère propre, en dépit des déchirements auxquels les caprices des rois et de la diplomatie les soumettent, souvent sans les entendre.

Ce remarquable mouvement est surtout sensible en Belgique, où deux groupes ethnographiques de race diverse,

(1) D'intéressantes considérations ont été publiées sur cet important sujet par H. Van den Hove (Delecourt), dans son ouvrage intitulé : *Le flamand, son passé et son avenir*, et par P. Lebrocquy, dans ses *Analogies linguistiques*.

presque égaux en forces numériques, se trouvent en présence : l'un d'origine germanique, l'autre d'origine romane.

La statistique officielle décennale de la population belge, dressée en 1846, accusait une population indigène de 36,000 habitants pour qui la langue allemande est la langue maternelle; de 2,500,000 pour qui elle est le flamand, et de près de 1,800,000 qui parlent le français ou le wallon de naissance. Nous ne savons s'il y a eu progression depuis cette époque pour le chiffre de l'un ou l'autre de ces groupes, dans la statistique faite en 1856; car les tableaux qui ont été distribués à cette occasion, n'offraient plus de colonnes destinées à recevoir la mention de la langue parlée par les familles inscrites.

Nous nous en tenons donc aux chiffres officiels, publiés il y a dix ans. On y voit que pour la majorité de la population belge, c'est le flamand qui reste la langue maternelle. Pour ceux qui prétendent quelquefois encore que cette langue maternelle, prédominant ainsi dans un document authentique, n'est qu'un patois, dépourvu de culture littéraire, nous répondrons par un document péremptoire, à savoir par la Bibliographie de tous les ouvrages, publiés en langue flamande en Belgique de 1830 à 1855, — relevé détaillé et considérable, qui embrasse toutes les connaissances humaines, depuis la théologie jusqu'aux mathématiques, depuis l'histoire jusqu'à la philosophie, les belles-lettres, la jurisprudence et les sciences physiques, — vaste catalogue où plusieurs milliers de livres attestent l'activité intellectuelle de la population *thioise* de notre pays (1).

Nous invoquons volontiers ici le témoignage d'un savant compétent en fait de linguistique, M. Arthur Dinaux, qui

(1) Cette excellente nomenclature est due aux savantes et patientes investigations de M. le docteur Snellaert; elle a été publiée à Gand en 1857, par le comité du *Willems-Fonds*, n° 26, in-8°, 250 pages.

s'exprime de la manière suivante au sujet de la langue flamande : « Le flamand est une langue naïve et riche qu'on » appelait jadis le *thiois* et qui se rapproche tout autant de » sa langue mère, le tudesque, que le roman se ramène vers » le latin, sa source maternelle; on ne saurait considérer » le flamand, comme un patois, quand on remonte aux an- » ciennes œuvres composées en cette langue..... Les » grammaires, les lexiques, toute une littérature, consti- » tuent parfaitement un idiome » (1).

D'ailleurs, le hollandais, malgré de rares différences dans l'orthographe et dans la tournure des phrases, n'est-il pas pour les gens lettrés la même langue? Écrit, n'est-il pas compris indistinctement par tous les Flamands de Belgique? Or, dans le royaume des Pays-Bas actuel, il y a encore 3,500,000 individus qui font usage du même idiome. Et quelle belle et féconde littérature ce pays n'a-t-il pas produit depuis Vondel et Cats jusqu'à Bilderdyk, que nous avons vu mourir, il y a vingt-cinq ans.

Il y a donc là un noyau de près de 6,000,000 d'hommes (non compris les Colonies néerlandaises) pour qui la langue *thioise* est l'idiome usuel, l'organe de la littérature et des affaires de tous les jours.

Tout ce qui tend à renforcer ce respectable groupe ethnographique, mérite toutes nos sympathies et doit nous intéresser, en même temps qu'exciter la sollicitude de ceux qui veulent le maintien de la nationalité flamande.

C'est à ce titre que nous ne saurions rester indifférents aux efforts vraiment remarquables qu'on a tentés, depuis quelques années, dans le département du Nord, pour y recueillir les traditions de la langue parlée et pour y raviver une littérature, sœur de la nôtre.

Nous trouvons ces honorables tentatives, résumées avec

(1) *Archives du Nord de la France*, t. VI, p. 86 (Valenciennes, 1838, in-8°).

beaucoup de soin et d'exactitude dans les publications du *Comité flamand de France*, présidé aujourd'hui par son fondateur, Mr Ed. De Coussemaeker, un des savants les plus éminents de ce pays et dont les recherches sur l'histoire de la musique ancienne ont une réputation européenne et justement méritée.

C'est le 10 avril 1853 que ce Comité fut érigé, dans la ville de Dunkerque — centre de la population flamingante de France — par MM. De Coussemaker, L. De Baecker, A. Ricour, R. de Bertrand, H. Bernaert et P. Menebo, tous hommes instruits et dévoués, qui n'ont vu dans cette institution que des titres de gloire à revendiquer et d'honorables souvenirs à faire revivre, sans y vouloir mêler l'amertume des antagonismes de race ou des récriminations imprudentes et inutiles sur des faits accomplis.

Cette association, recrutée de tout ce qui était sympathique à sa patriotique entreprise, décida immédiatement de publier des *Annales* où serait recueilli tout ce qui intéresse l'histoire, la biographie, les arts, la littérature, les monuments, la topographie de la partie flamande de la France.

Loin de s'opposer à l'existence de cette société, le ministre de l'Instruction publique de cette époque, M. Fortoul, dont on regrettera longtemps la perte prématurée, s'empressa d'accorder l'autorisation nécessaire pour l'établir, l'encouragea par une souscription et lui offrit son actif concours.

Le Comité se mit ensuite en rapport avec les différentes sociétés flamandes qui se livrent aux mêmes travaux, ainsi qu'avec les savants de notre pays qui s'étaient signalés par leur dévouement éclairé à la cause de la littérature flamande. Il décida de former une bibliothèque de livres flamands et de publier une bibliographie des ouvrages parus en France dans cette langue. Enfin il s'associa un

grand nombre de membres honoraires et résidants parmi les hommes les plus recommandables de la France et de l'étranger.

Ainsi constituée, l'association, qui prit pour devise : *Moedertael en vaderland,* se montra dès son début forte, féconde, active, et au commencement de l'année 1854, elle faisait déjà paraître le 1er volume de ses *Annales,* où, — outre ses statuts, la liste des membres, les procès-verbaux des séances, les communications des sociétaires, l'extrait de la correspondance, — nous trouvons les monographies suivantes, qui toutes sont d'un haut intérêt pour notre littérature :

1° Lettre à M. De Coussemaker, par M. Carlier, de Paris (sur l'importance de Dunkerque et de l'ancienne Flandre maritime).

2° *'t Kribbetje* ou la Nativité du Christ, chez les Flamands de France, par l'abbé Carnel.

3° Dernier chant de N. Ricour, traduit en vers français par A. Ricour, son fils.

4° Chants historiques, par Mr E. De Coussemaker.

5° Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque, par R. de Bertrand.

6° Notice sur deux MSS. flamands, par L. De Baecker.

La première partie de la Bibliographie flamande de France, due en grande partie à M. De Coussemaker, y figure. Elle contient 168 titres d'ouvrages flamands, tant manuscrits qu'imprimés.

Dans le deuxième volume, imprimé en 1855, les articles n'ont pas une importance moins grande ; nous y remarquons les suivants :

1° Instructions relatives aux dialectes flamands et à la délimitation du français et du flamand dans le nord de la France, par E. De Coussemaker.

2° Noëls dramatiques des Flamands de France, par l'abbé Carnel.

3° Des calendriers chez les Flamands et les peuples du Nord, par L. De Baecker.

4° Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement d'Hazebrouck, par R. de Bertrand.

5° Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France, par Mr J. J. Carlier.

6° Carillon et cloches de Dunkerque, par C. Thélu.

On y continue aussi la Bibliographie flamande, qui y atteint le chiffre de 275.

Enfin le troisième volume des *Annales,* publié il y a quelques semaines et qui témoigne de la louable et incessante activité des hommes qui dirigent cette entreprise littéraire, renferme les notices qui suivent :

1° Ypres et Saint-Dizier, par J. J. Carlier.

2° Notice sur J. A. Maquet, par R. de Bertrand.

3° Noms de baptême, avec leurs contractifs et diminutifs en usage chez les Flamands de France, par C. Thélu.

4° De l'origine et de l'orthographe des noms de famille des Flamands de France, par L. De Baecker (1).

5° De la pénalité chez les Flamands de France, et particulièrement à Dunkerque, au XVIe siècle, par V. De Rode.

6° Délimitation du flamand et du français dans le Nord de la France, par Mr E. De Coussemaker, avec une carte de M. Bocave.

C'est ce dernier travail que nous reproduisons à la suite de cet article, avec l'autorisation de l'auteur; nous y joignons l'excellente carte linguistique de M. Bocave, qui l'accompagne.

A partir de l'année dernière, le Comité flamand a aussi fait paraître un bulletin bismensuel, destiné à initier les

(1) Voir un travail du même genre, que nous avons publié en 1846, dans le *Taelverbond* d'Anvers.

membres de cette association à ses moindres travaux intérieurs, but que ne pouvaient remplir assez promptement les *Annales*, celles-ci n'étant publiées que tous les ans; six numéros de ce *Bulletin*, formant la série de l'année 1857, résument toutes les communications reçues et les procès-verbaux des séances tenues pendant ces douze mois. Cette annexe est donc le complément indispensable des *Annales du Comité flamand de France*.

Comme couronnement de cette œuvre de réparation, le Comité flamand a voulu donner un échantillon des poésies dues à des Flamands de France. A cet effet, il a fait paraître, en 1855, le 1er cahier d'un recueil intitulé : *Letter-vruchten der Vlamingen van Vrankryk;* nous y trouvons des pièces de vers de Le Comte, Michel De Swaen, Baey, de Beaurepaire et A. Steven, qui ne manquent ni de verve ni d'élégance. Nous espérons que ce recueil n'en restera pas à ce premier essai.

Nous voudrions pouvoir nous étendre sur le mérite de chacune des notices, de chacune des pièces imprimées dans les publications de la Société flamande de Dunkerque. Mais l'espace nous manque.

Certes tous ces travaux qui se rapportent à la géographie, aux noms de lieux, à la littérature flamande proprement dite, ne sont pas irréprochables sous le point de vue de l'exactitude et des considérations qui y sont émises. Toutefois il est utile de noter que les littérateurs flamingants de France écrivent au milieu d'une décadence déjà ancienne de la langue et des choses d'un petit groupe de peuple, qui s'est oublié dans une longue inertie, qui a souvent perdu ses traditions nationales et que, le Gouvernement aidant, le puissant peuple de race romane qui l'environne, tend sans cesse à absorber et à anéantir.

Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis d'un respectueux étonnement en présence de ces nobles efforts, qui ont pour

but la reconstitution difficile d'un glorieux passé, oblitéré par deux siècles de domination intérieure et d'indifférence individuelle.

Cinq ans à peine ont suffi pour poser les bases de ce monument élevé à une population que l'on croyait définitivement détachée du rameau primitif, et qui tout-à-coup revit, pleine de sève et d'avenir, sous l'inspiration d'hommes généreux et animés du patriotisme le plus pur.

Les Flamands de Belgique saluent cette entreprise avec bonheur, comme l'aurore d'une résurrection littéraire prochaine; ils applaudissent à ce retour à la vie d'une fraction de la vieille nation flamande, que des démarcations politiques n'empêchent point de jeter un regard sympathique sur des frères qui leur tendent une main amie par-dessus la frontière, pour poursuivre ensemble un but commun, celui de la civilisation du peuple par la culture d'une langue similaire.

Gand, mars 1858.

Bⁿ de Saint-Genois.

Délimitation du Flamand et du Français dans le Nord de la France, par E. De Coussemaker.

Tout le monde sait qu'à la suite des guerres entre la France et l'Espagne, sous Louis XIV, une portion de la Flandre occidentale fut incorporée dans le domaine de la France et y reçut le nom de la Flandre Flamingante. A la Révolution de 89, la Flandre Flamingante fut divisée en deux parts qui devinrent les arrondissements actuels de Dunkerque et d'Hazebrouck. Mais ce qui n'est pas aussi généralement connu, c'est que la langue flamande, qui était la langue maternelle du territoire conquis, est demeurée celle du pays, après son annexion à la

France. Jusqu'à ce jour, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), elle est restée debout et pleine de vigueur, malgré le contact incessant des habitants avec d'autres mœurs et un autre idiome, malgré ce qu'on a pu faire pour l'étouffer ou l'anéantir; malgré les ordonnances de Juin 1663 et de Décembre 1664, corroborées par le décret du 2 Thermidor an II (2).

Cependant, il faut le dire, il s'est opéré certaines modifications, non dans l'intérieur du pays, non sur les frontières du Nord qui touchent à la Belgique, mais sur les limites méridionales dont les habitants sont en contact direct et journalier avec ceux du Pas-de-Calais pour leurs besoins commerciaux, industriels et agricoles.

En 1845, la commission historique du département du Nord a jugé qu'il pouvait être utile, au point de vue de la philologie, de l'histoire et de l'éthnographie, de constater par une carte de délimitation, l'état de la langue flamande et l'étendue qu'elle embrassait sur le territoire français. Cette constatation a été faite sur des documents officiels fournis par MM. les maires (3).

Le Comité Flamand de France, en raison tant de son institution que du temps qui s'est écoulé depuis cette constatation, a pensé qu'il lui appartenait de faire un travail analogue sur des bases qui lui ont paru les plus propres à obtenir un résultat précis et certain. Dans des instructions relatives aux dialectes flamands et à la délimitation du flamand et du français dans le Nord de la France, insérées dans les Annales du Comité, tome II, on a indiqué ces bases, en manifestant l'intention de dresser une carte topographique d'après les renseignements qui seraient donnés. Ce projet est aujourd'hui réalisé; la carte est exécutée. Le Comité la doit au zèle et aux soins d'un de ses membres résidants, M. Bocave, commandant d'artillerie à Dunkerque. Au moyen de cette carte, annexée au présent travail, il sera facile d'embrasser d'un coup-d'œil l'en-

(1) *Annales du Comité Flamand de France*, t. I. p. 1.

(2) Lettre de M. Carlier, *ibid.*, p. 103.

(3) *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. III, p. 51.

semble de l'état actuel et respectif des deux langues, flamande et française, dans le Nord de la France; c'est-à-dire d'une part dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, qui forment aujourd'hui en grande partie la portion de la Flandre incorporée dons le territoire français par Louis XIV, ainsi qu'on l'a dit plus haut, et de l'autre, dans la partie de l'Artois, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, où, dans un temps plus ou moins éloigné de nous, la langue flamande était d'un usage presque général, comme l'a très-bien démontré M. Courtois, secrétaire adjoint de la Société des Antiquaires de la Morinie, et membre du Comité, dans son remarquable opuscule intitulé : *L'Ancien Idiome Audomarois, Saint-Omer*, 1856.

Pour arriver à une constatation uniforme, certaine et officielle en quelque sorte, une commission, nommée dans le sein du Comité et composée de MM. l'abbé Carnel, Derode et de Coussemaker, a rédigé un questionnaire qui, par l'entremise de Messieurs les Sous-Préfets de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Saint-Omer, à qui nous nous empressons d'offrir ici l'expression des remercîments du Comité, a été envoyé aux curés, aux instituteurs et à la plupart des maires des communes des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck; et dans le département du Pas-de-Calais, aux maires, aux curés et aux instituteurs des communes de Clairmarais, Saint-Folquin, Haut-Pont, Lysel, Sainte-Mariekerque, Nouvelle-Église, Offekerque, Saint-Omer, Saint-Omer-Capel, Oye, Rackenghem, Ruminghem, Vieille-Église et Wardrèque.

En 1845, la commission historique du département du Nord s'était contentée d'envoyer son Questionnaire aux maires seulement; cela nous a paru insuffisant. Le maire d'une commune est ordinairement choisi parmi les personnes les plus éclairées de la localité, cela n'est pas douteux; pourtant il est souvent bien moins à même que le curé et l'instituteur à constater tout ce qui peut servir de base à un travail comme celui dont il s'agit ici. Le curé et l'instituteur, qui sont journellement en rapport direct avec toutes les classes de la population de leur commune, pouvent donner des renseignements plus positifs et plus circonstanciés.

Voici le questionnaire qui a été envoyé :

Dans la commune de....

1° Parle-t-on exclusivement flamand? — 2° Parle-t-on exclusivement français? — 3° Parle-t-on les deux langues? — 4° Est-ce le flamand qui domine? — 5° Dans quelle proportion? — 6° Est-ce le français qui domine? — 7° Dans quelle proportion? — 8° Prêche-t-on exclusivement en flamand? — 9° Prêche-t-on exclusivement en français? — 10° Prêche-t-on dans les deux langues? — 11° Dans quelle proportion? — 12° Le catéchisme pour la première communion se fait-il en flamand? — 13° Le catéchisme pour la première communion se fait-il en français? — 14° Publie-t-on les bans de mariage en flamand? — 15° Les fidèles se servent-ils de livres de prières flamands? — 16° Est-ce le plus grand nombre? — 17° Est-ce le plus petit nombre? — 18° Lit-on des livres flamands? — 19° Lit-on les annales de la propagation de la foi en flamand? — 20° Dans quelle proportion avec les mêmes annales en français (1)?

Ce questionnaire a été conçu à un double point de vue : 1° les demandes ont été posées de telle façon que les réponses pouvaient se faire par *oui* ou par *non;* ce qui, en évitant l'embarras, l'équivoque, la contradiction ou la confusion, était en même temps de nature à donner de l'uniformité et de la simplicité aux réponses; 2° les questions ont été combinées de manière que les réponses faites aux demandes secondaires devaient servir à contrôler, à préciser et à corroborer la question dominante, celle qui consiste à savoir dans quelle proportion le flamand est parlé dans chaque commune. Par exemple : lorsqu'il a été répondu que, dans telle commune, on parle flamand et français, le flamand prédominant dans une proportion déterminée, et qu'il y est ajouté que, dans cette même commune, on prêche exclusivement en flamand, que les instructions religieuses pour la première communion et les publications au prône s'y font aussi exclusivement en flamand; qu'en outre, le plus

(1) Ce questionnaire était terminé par quelques demandes plus particulièrement relatives aux dialectes flamands, qui feront l'objet d'un travail spécial destiné à être publié dans un des prochains volumes des Annales.

grand nombre de ses habitants se servent de livres de prières flamands, on peut dire avec une sorte de certitude que cette commune est exclusivement flamande. C'est ainsi que nous avons procédé dans la rédaction du tableau qui est donné plus loin; c'est ainsi également qu'a procédé M. Bocave dans l'établissement de sa carte coloriée.

Mais dans l'un comme dans l'autre de ces documents, il a fallu s'en tenir aux résultats généraux, laissant de côté les accessoires de peu d'importance. Il eût été en effet impossible de marquer par des teintes graduées les proportions minimes pour lesquelles l'élément français entre dans certaines communes. L'auteur de la carte, pour rester dans des mesures praticables et même pour éviter la confusion, a donné une teinte uniforme à chacune des communes, selon celle des quatre catégories à laquelle elles appartiennent; il a fait abstraction des nuances modificatives, abandonnant à l'auteur du présent écrit le soin d'indiquer ces nuances. De toute façon d'ailleurs, ce genre de travail n'est pas susceptible d'une exactitude rigoureuse et mathématique. Malgré les précautions prises à cet égard, toutes les réponses ne sont ni assez précises ni assez catégoriques. Il en est qu'il a fallu parfois interpréter; d'autres même à l'insuffisance desquelles on a dû suppléer par une évaluation dont les bases ont été puisées à d'autres sources. Mais, dans ces cas exceptionnels, on a consulté les membres du Comité qui étaient le mieux à même de donner des renseignements exacts.

Les réponses faites au questionnaire s'élèvent à deux cent deux. Elles se répartissent ainsi : quatre-vingt-dix-neuf émanent de l'arrondissement de Dunkerque; quatre-vingt-onze de l'arrondissement d'Hazebrouck; seize de l'arrondissement de Saint-Omer.

[M. De Coussemaker fait suivre cette partie de son travail d'un tableau, divisé en un grand nombre de colonnes et rédigé en réponse du questionnaire mentionné ci-dessus. Ce tableau n'étant pas indispensable à l'intelligence du sujet, nous croyons pouvoir le supprimer sans inconvénient dans cette reproduction de l'article de M. De Coussemaker].

Nous avons dit plus haut qu'il a été impossible, dans la carte et dans le tableau qui précèdent, de tenir compte des proportions minimes pour lesquelles l'élément français entre dans telle ou telle commune. Il a fallu cependant s'arrêter à un degré quelconque, et déterminer la fraction à négliger. On a pensé que la limite pouvait être fixée à un dixième, sauf à indiquer ici les proportions pour chaque commune; ce que nous allons faire. Ainsi, dans l'arrondissement de Dunkerque, on compte onze communes où moins d'un dixième et plus d'un vingtième de la population parlent français, ce sont : Bierne, Brouckerque, Bollezeele, Condekerque, Eringhem, Hoymille, Lederzeele, Rexpoede, Socx, Spycker et Steene. Il en sept où soit un vingtième, soit moins d'un vingtième seulement des habitants parlent français; ce sont : Drincham, Ekelsbeque, Oostcappel, Pitgam, Quadypre, Watten et Wormhout. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, il y a cinq communes, savoir : Berthen, Oxelaere, Pradelles, Staple et Zuydpeene, où moins d'un dixième et plus d'un vingtième des habitants parlent la langue française. On en compte quatre, savoir : Cassel, Merris, Méteren et Rubrouck, où la proportion est inférieure à un vingtième.

Dans les communes où l'on prêche dans les deux langues, ce n'est pas non plus partout dans des proportions égales. On prêche alternativement en français et en flamand à Bailleul, à Bergues, à Hoymille, à Petit-Synthe et à Pradelles. A Cassel, à Hazebrouck et à Lysel, on prêche en flamand deux fois sur trois; à Lynde, quatre fois sur cinq; à Lederzeele et à Steenbèque, trois fois sur quatre; à Sercus, neuf fois sur dix; au Haut-Pont, une fois sur trois.

Là où les instructions pour la première communion se font dans les deux langues, c'est, par rapport aux enfants, dans les proportions suivantes : à Bailleul, Bergues, Hoymille, Petite-Synthe, Pitgam, Sercus, Steenbèque, Wulverdinghe et Zuydcoote, il y a proportion égale. A Merris, les quatre cinquièmes, à Spycker, les trois quarts, à Lederzeele, les deux tiers des enfants font leur première communion en flamand.

L'examen de la carte révèle aussi certains faits qu'il nous paraît intéressant de signaler : 1° toutes les communes lon-

geant la frontière belge, à partir de Ghyvelde jusqu'à Bailleul, sont exclusivement flamandes; 2° toutes les communes, au contraire, qui sont en communication directe avec la partie méridionale du département du Nord ou avec le département du Pas-de-Calais, sont des localités où le français règne seul; comme du côté de la mer, Gravelines et Saint-Georges, et du côté opposé, Thiennes, Haverskerque, Merville, Neufberquin, Estraires, la Gorgue, Steenwerck et Nieppe, ou bien des communes où l'on parle les deux langues, mais avec prédominance du français; comme Bourbourg, Saint-Pierrebrouck, Ruminghem, Holque, Watten, Saint-Momelin, le Haut-Pont, Lysel, Clairmarais, Renescure, Blaringhem et Boeseghem; 3° les communes d'Ebblinghem, Lynde, Sercus, Hazebrouck, Morbeke, Steenbèque, Vieux-Berquin et Bailleul, où l'on parle les deux langues, avec prédominance du flamand, servent d'intermédiaire entre les communes exclusivement flamandes et les communes exclusivement françaises. Il en résulte que le groupe des communes où le flamand règne seul, se trouve bordé de tous côtés par des communes où les deux langues sont cultivées et qui servent ainsi de transition entre les deux extrêmes. Cet état de choses nous semble favorable au maintien actuel des choses.

En rédigeant le questionnaire, on avait pensé qu'un des modes de constater la prédominance du flamand ou du français dans une commune aurait pu s'induire de la lecture des *Annales de la propagation de la foi* dans l'une ou l'autre langue. Mais il a fallu renoncer à ce mode de constation, par la raison que, dans un grand nombre de communes, dans celles mêmes où le flamand est exclusivement en usage, les *Annales* flamandes sont repoussées à cause de leur traduction, peu ou point compréhensible pour les habitants de notre Flandre. Ce motif se trouve consigné dans plusieurs réponses faites en regard de la dix-neuvième question. C'est le cas de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs (1), à savoir que les Flamands de France qui lisent et comprennent très-bien les auteurs belges

(1) *Chants populaires des Flamands de France.* Introduction, p. xxii.

et hollandais des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ont la plus grande peine à comprendre les livres modernes édités en Belgique. Cela provient de ce que la langue flamande est restée stationnaire dans notre Flandre, tandis que, en Belgique, depuis environ un demi siècle, elle a fait un pas vers le hollandais, qui lui-même s'est quelquefois rapproché de l'allemand. Nous admettons volontiers que le flamand et le hollandais ne sont pas deux langues distinctes, qu'ils ne forment au contraire qu'une seule et même langue; mais on n'en est pas moins arrivé à cette situation qu'une portion de Flamands, surtout ceux qui n'ont pas été à même de suivre la marche de la langue, comprennent difficilement les ouvrages composés dans le style moderne des Belges. Quant à nous, Flamands de France, nous sommes, comparativement aux Belges et aux Hollandais, ce que sont les Saxons comparativement aux Prussiens et aux Autrichiens; les Saxons parlent *plat-deutsch,* et les Flamands de France parlent *plat-vlaemsch* (1).

A côté des réponses faites aux questions 15, 16 et 17, relatives à l'usage des livres de prières, nous trouvons deux observatons qui méritent d'être mentionnées. On y fait remarquer : 1° que dans les localités où l'on se sert de livres, partie flamands, partie français, ce sont les personnes âgées qui font principalement usage des premiers, et les jeunes gens des seconds; 2° que la plupart de ceux qui se servent de livres français ne les comprennent pas. Dans quelques communes, on attribue la préférence donnée aux livres français à la difficulté de se procurer des livres flamands, et de se les procurer surtout aux prix des livres français.

L'examen de notre tableau et l'inspection de la carte démontrent que, si le flamand a une tendance à se retirer devant la langue française, cette marche est très-lente. Il n'en est pas de même de l'état littéraire de la langue; sous ce rapport il y a décadence complète en quelque sorte. Il ne s'agit pas ici d'un état littéraire avancé; nous voulons parler seulement de l'instruction élémentaire. On peut dire que la génération actuelle,

(1) *Ibid.*

celle qui fréquente les écoles, est dépourvue, presque totalement, d'instruction flamande. Cela provient de ce que, depuis quelques années, il n'est plus permis aux instituteurs, même aux instituteurs libres, d'enseigner le flamand. Cet état de choses est très-fâcheux à divers points de vue. Le Comité Flamand de France en a signalé les inconvénients (1). Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention sur un des points qui nous paraît des plus importants. Du train dont marchent les choses, on est à la veille de voir se produire cette situation que, dans un temps donné et rapproché de nous, il ne se trouvera plus un notaire ni un homme d'affaires capable de lire ou de déchiffrer les papiers ou titres qui, dans toutes les familles du pays, sont exclusivement en flamand. Qu'arrivera-t-il de là ? Qu'il faudra s'adresser à des traducteurs belges ou hollandais. Ne sera-ce pas une honte pour nos descendants de devoir recourir à des interprètes pour des actes où il s'agit des intérêts les plus graves et les plus précieux, ceux qui se rattachent aux droits de propriété et à l'existence des familles?

Il serait si facile cependant de parer à un inconvénient aussi sérieux, en établissant dans nos écoles et dans nos colléges, à côté des cours anglais, d'italien et d'allemand, un cours de flamand. Certes, il serait au moins aussi utile aux habitants de notre pays de pouvoir lire et comprendre des titres intéressant les affaires de leur famille que de lire et d'interpréter Shakspeare, le Tasse ou Schiller. Mais disons plus : loin de nuire à l'interprétation des langues étrangères, le flamand est le véhicule le plus facile et le plus sûr pour apprendre toutes les langues du Nord. Jusqu'à présent on ne s'est guère aperçu du danger dont on est menacé; mais qu'on y prenne attention, on est sur le point de voir se produire l'état de choses que nous venons de signaler.

En comparant le résultat constaté par la Commission historique du département du Nord, en 1845, à celui que nous venons de faire connaître, en voit qu'à part quelques légères différences, qui peuvent être attribuées à des renseignements plus

(1) *Annales du Comité Flamand de France.*

ou moins exacts ou précis, il ne s'est guère opéré de modifications essentielles dans le groupe de communes teintées en vert foncé sur notre carte. Les changements qui se manifestent ont eu lieu dans les communes du Pas-de-Calais et dans quelques-unes du département du Nord qui longent la ligne séparative du département du Nord et du Pas-de-Calais. Ainsi, dans la carte de la Commission historique, les communes du Pas-de-Calais situées entre Gravelines, Offekerque, Noordkerque, Zuydkerque et Saint-Omer, savoir : Clairmarais, Saint-Folquin, le Haut-Pont, Saint-Omer-Cappelle, Oye, Ruminghem et Vieille-Église, étaient, en 1845, des communes où l'on parlait encore flamand, tandis qu'aujourd'hui le flamand n'est en usage que dans les communes de Ruminghem, le Haut-Pont, Lysel et Clairmarais seulement, et cela dans une proportion plus ou moins faible. Sur la carte en 1845, les communes de Morbèque et Steenbèque sont indiquées comme exclusivement flamandes; aujourd'hui elles doivent être rangées parmi les communes où les deux langues sont parlées, mais où le flamand domine.

Tel est le résultat des documents qui ont été rassemblés par le Comité. Nous pensons qu'un jour ils seront utiles aux philologues et aux historiens. Ils pourront aujourd'hui même ne pas être sans intérêt pour ceux qui s'occupent d'études statistiques, soit au point de vue administratif, soit au point de vue ethnographique.

Faisons remarquer, en terminant, que notre travail est un travail d'actualité. Il n'entrait pas et il ne pouvait entrer dans notre plan de traiter les questions historiques qui peuvent s'y rattacher et qui consistent particulièrement à savoir par qui et à quelle époque le flamand a été importé dans notre pays, jusqu'où se sont étendues ses limites, de quelle manière il s'est retiré des localités où il était en pleine vigueur au XII[e] siècle, etc. Toutes ces questions des plus intéressantes seront traitées, il faut l'espérer, dans le sein du Comité. Nous faisons des vœux pour que ce soit le plus tôt possible.

Cet article était imprimé, lorsqu'un professeur de notre

ville, M. Benoît Cauwel, parfaitement familiarisé avec les études linguistiques, a bien voulu nous communiquer quelques observations sur la carte de M. Bocave. Nous croyons que l'appréciation que nous avons donnée des travaux du Comité flamand de France, serait incomplète si nous ne faisions suivre la notice de M. De Coussemaker de ces considérations critiques :

Le Comité, en faisant dresser la carte ethnographique des cantons où la langue flamande s'est conservée jusqu'à nos jours, a fait une œuvre particulièrement utile. Pour les Flamands de Belgique, qui s'intéressent au succès de la tentative de régénération de notre vieille langue, elle est indispensable. De plus, c'est un document précieux, laissé aux générations futures. En effet, quel trésor inestimable ne serait-ce pas, pour tous ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire de nos antiquités, qu'une série de cartes au moyen desquelles on pourrait suivre pas à pas les différentes phases de la lutte séculaire de deux puissants idiomes; au reste, les soins minutieux avec lesquels l'idée a été réalisée, prouve l'importance que le Comité y attachait. C'est en raison même de cette importance que nous nous hasardons à présenter quelques observations sur les données qui ont servi de base à ce curieux travail. Il nous a semblé que les précautions mêmes qui ont été prises pour arriver à une précision mathématique, ont quelque peu écarté les auteurs du but qu'ils voulaient atteindre.

Ainsi, au nombre des questions posées aux maires et aux curés des différentes communes, nous remarquons celles-ci : Prêche-t-on dans les deux langues? Les enfants se préparent-ils à la première communion en flamand ou en français? Les fidèles se servent-ils de livres flamands ou français? Lit-on les livres français?... Il nous a semblé que les réponses faites à ces diverses questions devaient nécessairement avoir pour résultat d'embrouiller la question plutôt que de l'éclairer.

Est-ce que l'avantage d'avoir reçu une certaine instruction, d'être plus ou moins versé dans la langue française, vous fait perdre la qualité de Flamand? Depuis l'annexion de la Flandre flamingante, tous les gouvernements qui se sont succédé se sont

montrés ou indifférents ou hostiles à la culture de la langue flamande. Partout, depuis l'essor donné à l'enseignement primaire, depuis la loi de 1853, le français a pris une prédominance marquée. L'école normale a déjà fourni un grand nombre d'instituteurs, en général imbus de préjugés anti-flamingants. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que dans plusieurs communes, grâce aux préventions du chef de l'école, à la tolérance du clergé, et un peu aussi à l'amour-propre des parents, amour-propre très-déplacé, mais qui n'en est pas moins très-réel, un grand nombre d'enfants apprennent leur catéchisme en français et lisent des livres français? Qu'y a-t-il encore d'étonnant à ce que dans certaines localités renfermant quelques familles aisées et instruites, quelques étrangers nouvellement établis, un curé dont l'éducation a été presque exclusivement française, prêche de temps en temps en français? Au surplus, un examen attentif de la carte nous a affermi dans notre opinion. Il nous paraît inadmissible de ranger dans la catégorie des communes mixtes quelques localités, telles que Bergues, Hazebrouck, Morbecque, Steenbecque, Lynde, Ebblinghem, etc., pas plus que Blaringhem et Boeseghem.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une commune mixte?

Est-ce une commune dont la partie-sud parle français, et la partie-nord parle flamand? Au point de vue administratif, religieux, etc., oui; au point de vue de l'ethnographe, non. Qu'importe à ce dernier la délimitation souvent arbitraire d'agents du gouvernement qui n'auront tenu aucun compte de l'élément linguistique.

Est-ce une commune où tout le monde parle les deux langues? Cette commune-là, l'élément flamand la revendique comme sienne; on n'a pas, en effet, deux langues maternelles, et le fait même que tout le monde parle le flamand, décide la question en faveur de ce dernier, qui n'est pas conquérant de sa nature,

Appellerez-vous commune mixte celle où les deux idiomes se mêlent sans se confondre, de façon à ce que la ligne de démarcation soit impossible à tracer? Oui, sans doute, si une telle commune existait; mais, si nos souvenirs sont exacts, la séparation entre les deux idiomes se fait en général brusquement :

Si je me dirige d'Hazebrouck à Saint-Omer, à Ebblinghem on ne parle que le flamand, à Renescure on ne parle que le français. Même observation sur la route d'Aire, Steenbecque est un village flamand, Boeseghem un village français. Sur la route d'Hazebrouck à Merville, la Motte-au-Bois est une agglomération flamande, le hameau du Préavin est français. Quant aux familles françaises qui s'établissent sur le territoire flamand et réciproquement, nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte; car, dès la seconde génération, elles adoptent la langue du milieu dans lequel elles vivent; c'est là un fait constant. On pourra encore objecter que, si, dans les communes limitrophes, l'aggloméré se sert d'un idiome exclusif, il n'en est pas de même de la campagne. Ainsi le Préavin, qui dépend de la commune de Morbecque, est français. La partie de Bailleul qui confine à Steenwerck et à Nieppe, est française; Boeseghem, Blaringhe, Renescure ont certaines parties flamandes. A cela nous répondrons que le but du Comité a été de faire une carte ethnographique et non pas une carte administrative. Les limites des communes ne sont ici d'aucune importance. Une langue ne se prête pas aux caprices d'un ministre ou d'un préfet.

Nous dirons donc, pour résumer, qu'à notre avis il eût mieux valu rejeter la nuance mixte, qui ne nous paraît pas avoir de raison d'être. Nous sommes certain que si on dressait la carte de nos Flandres belges sur les mêmes données, un grand nombre de localités, à commencer par Gand, la capitale de la Flandre, seraient rangées parmi les communes mixtes. Pour être encore plus explicites, nous aurions restitué à l'élément flamand pur : Ebblinghem, Lynde, Sercus, Steenbecque, Morbecque, Hazebrouck et Bailleul, ainsi que Looberghe et peut-être Capellebrouck; nous aurions rangé parmi les communes d'où le flamand est depuis longtemps exclu : Renescure, Blaringhem, Boeseghem et Vieux-Berquin, sauf bien entendu à restituer à l'élément contraire certaines fractions du territoire, s'il y avait lieu. Quant à la base de notre délimitation, nous n'en aurions pas eu d'autre que la notoriété publique, selon nous la plus infaillible de toutes en cette matière.

DES

RAPPORTS POLITIQUES ET COMMERCIAUX DES BELGES

AVEC L'ANGLETERRE,

PENDANT L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Chaque fois qu'il arrive par la volonté de Dieu qu'une civilisation s'éteint, une autre la remplace, et celle-ci n'accomplit sa mission providentielle qu'alors qu'elle conserve ce qu'il y a en elle de primitif et par cela même d'irrésistible. Or, le monde nouveau fondé par les Francs ne voulut pas se soumettre à ce programme immuable; marchant en dehors des voies prescrites, il accueillit tout ce qu'il y avait de séduisant dans les derniers échos du monde ancien. Jeux publics et fêtes religieuses, folles parures et somptueux habits, langue de Virgile et vins de Sorrente, mœurs dissolues et façons hautaines : tout fut prôné, admiré et adopté.

La victoire de Zülpich remportée par Clovis et la cérémonie du baptême de ce roi, nous montrent en effet l'époque mérovingienne sous un double aspect. Les Germains des forêts sont considérés comme des ennemis par leurs frères de race, tant en Austrasie qu'en Bretagne, tandis que les Romains, armés de la crosse abbatiale ou coëffés de la mitre, regagnent pas à pas le terrain perdu (1).

(1) Roth, *Von dem Einflusse der Geistlichkeit unter den Merowingern*, p. 6.

La Belgique d'alors voit ses princes convertis transporter de Tournay leur résidence dans des villes gauloises, qui offrent plus de ressources à la soif des plaisirs. Elle n'a plus que la vie passive et incolore, propre à la province. Les forestiers remplacent les rois. Les uns nient leur existence, les autres en font, à l'aide d'une critique judicieuse, les gardiens des frontières et des côtes, ou pour mieux dire, les successeurs naturels des *comites littoris saxonici*. Leur tâche est au-dessus de leurs forces. L'Angleterre, livrée à une aussi grande confusion de races et de croyances, qu'au jour où, six siècles auparavant, Jules César y prit pied, paralyse toutes leurs tentatives visant à l'ordre et au repos. Les Angles et les Danois sont-ils battus par les insulaires ou ceux-ci ont-ils le dessous? Une flotte sort de la Tamise et se jette dans l'Escaut.

Parfois nos forestiers repoussent les envahisseurs, parfois ils les accueillent : ce sont dans ce dernier cas des guerriers désarmés, découragés et vaincus qui demandent à se mêler au peuple ou à aller vivre dans les bois (1). Il en est ainsi jusqu'à la dernière heure du VI^e^ siècle. On vit alors Ethelbert, le plus puissant d'entre les rois anglo-saxons, obéir à la voix de son épouse Berthe, fille de Karibert, roi des Francs, et demander le baptême (2). Les prêtres et les moines d'Angleterre, réfugiés chez nous, s'émurent à la nouvelle de cet événement, mais ils ne regagnèrent pas leurs foyers sans avoir payé la dette de l'hospitalité. Les premiers venus d'entre eux avaient rencontré le martyre dans nos provinces, parce que les populations, dans leur profonde barbarie, ne voulaient comprendre de la religion

(1) De Bast, *Traité de l'existence chimérique des forestiers de Flandre*, imprimé à la suite d'un mémoire sur l'institution des communes dans la Belgique. Gand, 1819. — V. *Acta SS. Belg.*, t. I, p. 440, seq. — Grégoire de Tours, liv. III, ch. 5.

(2) Wilkins, *Leg. Anglo-saxon* Éd. de 1724, pp. 11-29.

nouvelle que l'obligation de payer la dîme. Francs et Saxons baptisés avaient cru avoir agir logiquement en revenant peu à peu au culte aussi économique qu'accomodant des divinités germaniques. Des régionnaires tels que saint Amand, saint Wilfried, saint Lebewyn, saint Bavon et saint Lambert, empêchèrent ce mouvement de se généraliser (1). Les moines anglo-saxons les aidèrent de tout leur pouvoir et parvinrent, par d'autres moyens que la prédication, à adoucir les mœurs du peuple. On les vit sur les terrains incultes, qui leur avaient été abandonnés par les forestiers, faire mûrir de riches moissons et élever, comme par miracle, des chapelles, des monastères et des écoles. Oui, des écoles! Les premières sans doute qui suivirent dans nos contrées les bienfaits de l'Évangile. Elles exercèrent une si benigne influence sur les coutumes et l'esprit public, que Pépin le Bref, frappé du secours que la seule intention du clergé pouvait offrir à ses projets ambitieux, ne manqua pas, à force de donations et de priviléges, de se concilier un puissant auxiliaire (2).

L'Église primitive avait manqué se perdre en parlant latin; elle fut sauvée par d'humbles étrangers, qui connaissaient les idiomes vulgaires et savaient s'en servir avec talent. Grâce à eux, Elnon et Luxeul, ces deux cloîtres célèbres, se germanisèrent, et restèrent, pour le nord de la Gaule, des centres de lumière. Jonas de Séguse nous le donne à entendre dans sa biographie du bienheureux Columban, l'un de ces moines venus d'Outre-Manche. De son côté, le vénérable Bède affirme que saint Augustin n'était accompagné que de membres du clergé italien,

(1) Verhoeven, *Algemeyne inleyding tot de al-oude en midden-tydsche belgische historie*, p. 100.

(2) Dom Cellier, *Hist. gén. des aut. sac.*, t. XVII, p. 462 seq. — Mabillon, *Traité des études monas.*, ch. 1er.

lorsqu'il quitta Rome pour venir dans le nord; mais qu'il s'adjoignit en route des moines francs ou saxons et qu'il dût, à cette excellente mesure, une grande part du succès de sa mission (1).

Pendant que Grégoire de Tours compose ses annales en son meilleur latin, qu'il avoue son mépris pour les patois des Ripuaires et des Saliens, et qu'il cherche à établir qu'il a le bonheur de pouvoir compter un sénateur romain au nombre de ses aïeux (2), de pauvres prêtres, qui ne savent pas le latin et qui n'ont pas d'ancêtres romains, renversent les divinités païennes et forcent les races diverses et hostiles qui sont en présence, à vivre en nouveaux chrétiens et fraternellement ensemble. Sur ce point comme sur la marche du commerce et des relations de peuple à peuple à cette époque, l'itinéraire de Willibald, publié par les Bollandistes, donne peut-être les indications les plus certaines (3).

Les monastères offraient alors aux populations errantes l'exemple fertile d'une vie sédentaire et laborieuse. Cet exemple fut généralement suivi et amena un ordre social nouveau. Si jamais il y eut une révolution légitime, exempte d'excès, de perturbations, de crimes et de malheurs, ce fut à coup sûr celle-là. Les opprimés avaient rencontré le moyen de se soustraire pacifiquement à la domination de leurs maîtres. Ils avaient compris, en visitant les écoles ouvertes à tous par les moines anglo-saxons, que leurs seigneurs étaient dominés par les prêtres, en dépit de leurs dénégations, et qu'en se mettant sous l'égide de ces derniers, ils devaient de beaucoup améliorer leur sort.

(1) Bedae *Eccl. Hist.*, lib. IV, c. 6-8.
(2) Liv. IV, ch. 5.
(3) *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 503 seq.

Il arriva en conséquence qu'avec une entente merveilleuse, les paysans nouvellement convertis et toujours traités comme des esclaves ou des prisonniers de guerre par leurs frères de race, plantèrent le symbole chrétien au milieu de leur champ, devant la porte de leurs chaumières et s'en allèrent invoquer la protection d'un saint évêque, d'une chapelle ou d'un monastère. Les seigneurs francs étaient vaincus. Leur ambition s'arrêta impuissante devant cette muette conspiration. On dépassa même, le but que l'on s'était proposé dès l'abord, puisqu'il ne fallut rien moins que la main de Charlemagne pour empêcher le pouvoir temporel d'être tout-à-fait débordé.

La critique moderne parle avec raison des services importants que, dans le principe, les monastères rendirent à la civilisation. Cependant il ne faut pas se laisser aveugler par la reconnaissance, et pousser les choses jusqu'à vouloir donner à chacune de nos grandes cités un cloître pour berceau. Certes, les moines savaient profiter des avantages et tirer parti de tout; mais il paraît constant que les villes naissantes les attirèrent plus souvent à elles, qu'il ne leur arriva de présider à leur fondation.

Telle situation est favorable au calme de la vie ascétique et peut ne pas répondre aux exigences multiples d'une grande agglomération d'hommes. Aussi vit-on, en présence de l'impossibilité de concilier des intérêts opposés et disparates, la plupart des maisons religieuses attendre que le temps de la moisson fût passé, pour mettre une certaine étendue de terrain à la disposition des marchands qui voyageaient par troupes nombreuses. C'était là pour les moines et leurs colons une occasion de se fournir, pour passer l'hiver, de tous les objets et de toutes les denrées nécessaires à meilleur compte qu'ils n'eussent pu le faire en se rendant au manoir le plus proche, où vendeurs et acheteurs étaient également mis à contribution, sous le prétexte de la

protection qui leur était accordée par le seigneur du lieu. Les couvents, armés de leurs chartes et de leurs priviléges, défendaient aussi bien contre toute violence, ceux qui accouraient à leurs marchés que s'ils eussent eu des hommes d'armes à leurs ordres, et leur protection ne se payait pas. On comprend dès-lors le succès des marchés tenus à l'abri d'une crosse abbatiale et la décadence des autres.

Nous sommes ici amenés à un rapprochement curieux. Tandis qu'en Belgique les cloîtres encouragent, règlent et surveillent le commerce des échanges, ce sont au contraire les marchés et les foires, ou bien, si l'on veut, les villes provisoires qui font, en Angleterre, naître les monastères (1). Voici comment cela se passait. Sous l'influence des idées chrétiennes, les Bretons et les Anglo-Saxons avaient pris en horreur les plaisirs sanglants du cirque, auxquels ils avaient été accoutumés durant la domination romaine. On avait cherché et trouvé à les remplacer. Tous les dimanches, au sortir de l'église, les habitants d'un bourg ou d'un village se donnaient rendez-vous sur les bords de quelque ruisseau, offrant une belle pelouse. Là les jeunes gens luttaient entre eux, et, de leur côté, les jeunes filles en faisaient autant. Ces jeux populaires amenaient, à chaque jour de fête, toute une population aux mêmes lieux, et la foule à son tour attirait les débitants de boissons et les marchands. Après les boutiquiers qui s'étaient enrichis, des moines sans asile fixèrent leur demeure sur les bords du ruisseau, et ils ne firent pas, en exploitant les joies populaires dans le cercle de leurs attributions, les moindres bénifices. Le monastère de *Barnwell,* entre autres, doit son origine aux circonstances que nous venons de raconter. Son nom seul l'apprendrait, si ses annales ne le disaient pas.

(1) Wright, *The domestic manners of the englisch during the middle ages* (Art. Journal, 1851), p. 13 seq.

Les premières années du VII^e^ siècle virent un grand nombre de moines anglo-saxons repasser le détroit; mais, en se retrouvant dans leur île, ils ne cessèrent point leurs relations avec ceux qu'ils avaient guidés et instruits. Ils appelèrent auprès d'eux des ouvriers belges, pour relever leurs autels et reédifier leurs cloîtres incendiés, et cela, parce que jusqu'alors leurs compatriotes ignoraient l'art de composer le ciment et de tailler la pierre (1).

L'évêque Bénédict raconte, qu'ayant été à même d'apprécier les inconvénients des constructions en bois, il avait fait venir, en l'an 674, des maçons de Belgique et des vitriers de France, et qu'avec leur aide il s'était mis à bâtir la magnifique abbaye de Warmouth.

Wilfried d'York avoue qu'il eut recours aux mêmes moyens dans de semblables circonstances (2).

Cette ignorance des moindres ressources de l'architecture s'accorde jusqu'à un certain point avec le caractère nomade et aventureux des Anglo-Saxons. Si l'on ouvre le poëme de Beowulf, récemment vulgarisé en Angleterre et en Allemagne par les traductions de Wackerbarth et d'Ettmüller, on sera frappé d'y voir combien était grande la simplicité de la demeure des rois anglais. Les migrations étant à l'ordre du jour, on s'arrêtait au provisoire.

Il avait fallu au peuple un laps de temps assez long pour l'engager à échanger la feuillée contre la cabane de bois et la cabane de bois contre la maison de pierre, ce témoignage de permanence, cette preuve de civilisation.

Sous le règne d'Alfred le Grand, on était arrivé à cette dernière résolution. Ce souverain éprouva que, si la culture avait généralement progressé, la langue nationale

(1) Bedae *Hist. eccl.*, l. I, c. 34. — W. of Malmesbury, *Chronicle of the kings of England*. Éd. Bohn, p. 54.

(2) Eddi *vitâ Wilfridi*, cap. 16, 17, 22.

était restée stationnaire. Il avait entrepris une traduction de l'histoire ecclésiastique de Bède; mais, arrivé au mot *maçonner,* il lui fut impossible de le rendre autrement que par une circonlocution. Il écrivit donc : charpenter en pierre (1). Rien ne pouvait par conséquent se faire chez les conquérants de la Bretagne insulaire sans le secours de leurs voisins du continent. Les révolutions et surtout la formation d'une infinité de petits états constamment en guerre les uns contre les autres, avaient amené cet état de choses. La tyrannie en fut si prolongée que Glanvill, un grand juge d'Angleterre du XIII^e^ siècle, assure qu'elle s'étendait de son temps encore aux lois, et qu'il y en avait autant ayant force légale pour être inscrites dans la mémoire du peuple que pour être couchées sur le papier et sanctionnées par le pouvoir (2).

Les Francs avaient conquis, par suite de leurs emprunts à la civilisation antique, une supériorité bien marquée sur tous les peuples du Nord. Elle était reconnue par les Anglo-Saxons. Plusieurs de leurs princes passèrent le détroit; les uns, pour chercher un asile à la suite d'une insurrection, les autres, pour connaître les ressources d'un luxe dont ils n'avaient aucune notion. Sigebert et Eorpwald, princes des Angles de l'est, Baldred et Ina, rois saxons de Wessex, sont ceux dont on a, en Belgique, conservé la mémoire (3).

Ina institua dans ses états des marchés et des foires et sut aussitôt leur communiquer un certain éclat, en publiant des lois sévères contre l'usure et le vol. Mais à peine eut-il vécu dans l'intimité des maires du palais et des grands seigneurs francs que, comparant leur faste avec la simpli-

(1) Sharon Turner, *Hist. of the Anglo-saxons.* Ed. of Paris, t. III, p. 278.

(2) Mot cité dans les *Orig. Juricales* de Dugdale. Le grand juge Ranulphe de Glanvill passe pour être l'auteur d'un livre de grande importance, intitulé : *Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliae.*

(3) *Old Chronicle of England,* by Stowe, p. 97.

cité patriarcale des siens, il trouva ses sujets tellement barbares qu'il renonça de plein gré à les gouverner et s'en alla, dans sa folie, mourir à Rome pauvre et oublié (1).

La race conquérante de nos contrées continua, à défaut d'un autre mérite, à exercer cette fascination perfide sur les nombreux rois qui partageaient le sol de l'Angleterre; mais elle n'eut aucune espèce d'action sur leurs peuples. Ceux-ci se préparèrent à de hautes destinées en restant fidèles à tous les instincts de leur nature, tandis que l'expiation commence pour les Francs avec l'ère carlovingienne.

Les pirates germains que l'on désigne sous les noms d'Angles, de Danois et de Normands, font désormais une guerre sans relâche à tous ceux qui ont accepté un déguisement romain. L'œuvre d'Arminius et de Claude Civilis a trouvé des continuateurs. Ils sont moins étrangers qu'on pourrait le croire à l'activité des Lombards et à la fondation des républiques marchandes de l'Italie, toutes établies sur les rivages de la mer (2).

Les pirates eurent des succès dans leur propagande de réveil partout où ils rencontraient des éléments germaniques. Là il y avait sans doute une colonie, dirons-nous en voyant surgir une république marchande au midi de l'Europe, car l'initiative de semblables progrès semble ne pouvoir appartenir à une race de longue main habituée au despotisme et qui avait toujours cru, avec le prince de ses orateurs, que tout trafic devait être laissé aux esclaves.

Charles Rahlenbeek.

(1) *Old Chronicle of England*, by Stowe, p. 97.

(2) Grégoire de Tours, l. IV, c. 43 et 45. — Audoen, *In vitâ S. Eligii*, t. I, p. 9.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 42. *Copistes* (2) *et éditeurs de musique. — Musiciens.*

Sommaire : Wautier Vranekenzone. — Martin Bourgeois. — Pierre Alamire ou Van den Hove. — Missels divers. — Tielman Susato. — Benoît d'Appenzell. — Compositeurs belges du XV^e^ et du XVI^e^ siècle.

Vranckenzone (Wautier), — maître de chant de la chapelle de la cour de Philippe le Bon, à La Haye. Il reçut, en 1465 ou 1466, 15 florins du Rhin à compte du salaire qui lui était dû pour avoir écrit, noté et relié certain livre de chant à l'usage de cette chapelle.

« Wouter Vranekenzone, sangmeester van der capelle binnen Myns genadigs Heeren hove, in den Hage, in mynderinge van zyn sallaris ende aerbeytsloon van gesereven, genoteert ende gestoffeert te hebben zekere discant boucken tot behoef van Myns genadichs Heeren capelle, binnen den hove voirsereve : xv Rynsgulden (3). »

Bourgeois (Martin), — prêtre, chapelain des maîtres d'hôtel de Marguerite d'Autriche, travaillait en 1501 à l'achèvement d'un magnifique missel pour le lutrin, orné de riches enluminures, que Philippe le Beau voulait offrir à son père.

« Je Martin Bourgeois, prestre, chapellain des maistres d'ostel de madame l'archiduchesse d'Autriche, ducesse de Bourgogne, etc., confesse avoir receu de Simon Longin, etc., la somme de xlvj livres xvj solz, de xl gros, qu'il

(1) Suite. V. *Messager des Sciences historiques*, année 1854, pp. 247, 361 et 441; année 1855, pp. 109 et 389, et année 1856, p. 177.

(2) *Voy.* aussi Jean Van der Moerten, au § 15.

(3) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1465 au 23 mai 1466, f° lxxxiij r°, aux Archives du royaume, à La Haye.

m'a baillé en prest, tant sur l'estoffe et velin comme sur l'escripture, illuminaire d'or et lyure d'un riche libre de messes en diseant, que mousegneur l'archiduc m'a despiéça ordonné faire pour envoyer en don de par lui au roy son père, et en oultre et par-dessus vj livres que par autre quittance j'ai receu en prest à ladicte cause, etc. Le xxviij[e] jour de juing l'an mil cincq cent et ung (1). »

Alamire (Pierre), — dont le véritable nom est Van den Hove, nous apparaît d'abord comme « escripvain des livres » de la chambre domestique de l'archiduc Charles, » en 1511. Il avait un talent véritable et tout particulier pour écrire la musique, et il fut employé à ce travail pendant de longues années. A la date que nous venons de citer, il avait terminé deux gros volumes en parchemin « plains « de messes de musique » que l'empereur Maximilien lui avait fait exécuter, et dont l'un fut gardé pour l'usage de la chapelle du palais de Bruxelles, et l'autre donné à Marguerite d'Autriche, sa fille, pour son cadeau de nouvel an. En 1517, l'artiste — on ne peut refuser cette qualification à Pierre Alamire — touchait 9 livres, de 40 gros, de gages annuels (2). Il figure dans l'état de maison de Charles-Quint, au traitement de 4 sous de Flandre par jour, comme garde des livres de la chapelle de l'empereur (3). En 1523, on lui paie 200 livres pour plusieurs livres de chant destinés à cette chapelle, et il reçoit pareille somme, en 1525, pour un autre « grand livre de musique » remis à Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chargé de l'emporter en Espagne, où Charles-Quint se trouvait alors. Disons en passant que ce seigneur avait la mission, à la même époque, d'engager aux Pays-Bas « aucuns chantres et

(1) Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Volume intitulé : *Maison des Souverains*, t. II, p. 21, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

» les envoyer en Espaigne » (1). Marguerite d'Autriche employa aussi Alamire, notamment en 1529. La reine Marie de Hongrie lui assura sur ses propres revenus, par lettres patentes du 9 mars 1534 (n. st.), et jusqu'à ce que l'empereur y eût pourvu, une pension journalière de 4 sous pendant tout le cours de son existence, et dont la moitié, après sa mort, devait être payée à sa veuve.

La Bibliothèque publique de Malines possède un superbe volume, grand in-folio, avec la notation musicale, orné de miniatures de la plus belle exécution, et dont nous ne désespérons point de découvrir un jour le peintre. Ce manuscrit fut la propriété de Marguerite d'Autriche, et d'après quelques observations que nous avons faites en l'examinant attentivement, il semble être le livre que son père Maximilien lui donna en 1511. Cette supposition ne fût-elle pas vraie, nous n'hésiterions pas encore à l'attribuer à Pierre Alamire. L'œuvre qui y est transcrite est de Pierre de la Rue, dont le nom se lit sur un des derniers feuillets. C'est l'estimable M. Van Dooren, archiviste communal de Malines, qui nous a communiqué ce joyau d'une valeur inappréciable.

M. Léon de Burbure, aujourd'hui administrateur de l'académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, qui a classé avec un zèle et un soin au-dessus de tout éloge les archives si riches de l'église cathédrale de cette ville, et qui de plus en a fait le dépouillement au point de vue des arts, nous a dit avoir rencontré le nom d'Alamire dans les comptes, à propos de livres de chant qu'il écrivit à l'usage du chapitre.

« A Pierre Alamire, escripvain des livres de la chambre domestique de Monseigneur, la somme de xx libvres, sur et entantmoins de la somme de vij^{xx} libvres que Messeigneurs lui ont ordonné prendre et avoir d'eulx, tant

(1) Volume intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. I^{er} (1520-1550), f^{o} v^{o} xvj v^{o}, dans les archives de l'audience, *ibidem*.

pour ses paines et sallaires d'avoir escript et fait, par ordre de monsegneur l'empereur, ij gros livres de parchemin, plains de messes de musicque, dont ledict seigneur en a eu ung, et l'autre il l'a donné à madame de Savoye, sa fille, pour son nouvel an (1). »

« A Pierre Alamire, pour pluiseurs livres qu'il a faiz et livrez pour envoyer à l'empereur pour sa chapelle, par lettres du xv^e^ d'avril (xv^c^) xxiij : ij^c^ libvres.

» A lui, pour ung autre grand livre de musicque, délivré au seigneur de Courrières, pour le porter en Espaigne : ij^c^ libvres.

» A lui, pour autres livres pour la chapelle de Madame, en l'an (xv^c^) xxix : xx libvres (2). »

« Secrétaire, nous vous ordonnons despeschier noz lettres patentes de pention de iiij solz, de ij gros, monnoye de Flandres le sol, au prouffit de Pierre Van den Hove, dit Alamire, que luy avons ordonné et accordé prendre et avoir de nous par chascun jour, jusques ad ce qu'il sera par nostre moyen pourveu de semblable pention de l'empereur mon seigneur et frère, dont il n'est pourveu avant son trespas; voulons que ladicte pention soit diminuée et restrainctc à ij solz, au prouffit de sa femme, aussi sa vye durant, de laquelle pention voullons qu'ilz soyent payez par les mains de nostre penninckmaistre de trois mois en trois mois, par égalle portion, ladicte pention à commenchier à compter et avoir cours du premier jour de janvier dernier passé. Fait soubz nostre nom, le ix^e^ jour de mars xv^c^ xxxiij. (Signé) Marie (3). »

Susato (Tielman), — est le nom d'un éditeur de musique qui vivait à Anvers de 1542 à 1556, et qui adressa, en 1549, au conseil privé une requête tendant à obtenir un octroi pour un recueil de vingt-neuf chansons amoureuses notées pour quatre instruments, et dues à la composition de Thomas Créquillon, Jean Clément et autres maîtres de même mérite et nés probablement comme eux dans les Pays-Bas (4). Cette supplique, la voici :

(1) Registre n° F. 198 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. I^er^, *loc. cit.*

(3) Papiers divers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.

(4) *Voy.* Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*

« A l'empereur remonstre en toutte humilité vostre très-humble subgect Tilman Susato, imprimeur de musicque, résident en vostre ville d'Anvers, comment, dois le mois de septembre dernier, il ait faict préparations pour imprimer vingt et neuf chansons amoureuses à quattre parties, propres à tous instrumens musicaulx, avec deux prières et oraisons qui se peulent chanter devant et après le repas, nouvellement composées tant par maistre Thomas Crecquillon, maistre Ja. Clemens non papa, que par aultres bons musiciens, desquelles chansons et oraisons les motz sont icy attachez; et pour ce qu'il les désire mectre en lumière, supplie très-humblement que à Vostre Majesté plaise luy octroyer privilége de ce povoir faire, et afin qu'il se puist récompenser des despences pour ce soubstenues, plaise à Vostredicte Majesté luy octroyer d'adventaige deffenses bien expresses contre tous aultres imprimeurs de par-deça, de non imprimer les mesmes pièces par l'espace de six ans, et fera icelle Vostre Majesté bonne œvre. »

Le conseil privé envoya cette requête, le 19 novembre 1549, à l'avis de Benoît d'Appenzell, maître de chapelle de Marie de Hongrie, que M. Fétis affirme avoir été un des grands compositeurs de son temps (1), et qui fit écrire en marge les réflexions suivantes, sous lesquelles il apposa sa signature :

« Benedictus Appezelde, maistre de la chapelle de la royne régente, aïant veu ceste requeste, ensemble l'ordonnance sur ce mise, et obéyssant à icelle, dit bien avoir veu, oy et aussy autreffois chanté les chanchons musicalles y mentionnées que luy semblent bonnes, comme faictes et composées par bons maistres, et qu'il n'y véoit ou ne cognoit chose èsdictes chanchons que par raison pourroit empescher la publication et impression d'icelles, et qu'il n'y a que honnesteté; par quoy luy semble pour son simple advis (en parlant à correction) que la Majesté impériale pour la commodité publicque porroit bien accorder au suppliant ce que requiert par sadicte supplication, le remectant néanmoins au noble plaisir de Sadicte Majesté. Fait à Bruxelles, ce xx^e^ jour du mois de novembre 1549.

» Benedictus. »

En conséquence, le conseil apostilla favorablement la

(1) Cet écrivain dit qu'on le surnommait l'*Appezelien*, parce qu'il était né à Appenzell, en Suisse. On l'appelle *Benedictus Appezelders*, dans les comptes des dépenses de Marie, reine douairière de Hongrie, où il figure comme maître des enfants de la chapelle (*Voy.* Gachard, *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille;* p. 41).

demande de Susato, et fit dépêcher le lendemain les lettres patentes d'octroi, lui permettant d'imprimer lesdites chansons et de pouvoir seul les débiter pendant dix années consécutives (1).

M. Éd. Fétis a eu l'extrême obligeance de demander au savant directeur du conservatoire royal de Bruxelles, son père, des renseignements plus complets sur Tielman Susato. Voici la note qu'il nous a remise :

« Tylman Susato, compositeur et imprimeur de musique, fut vraisemblablement le successeur d'un autre imprimeur nommé Guillielmus Vissenacus, qui n'est connu que par un seul ouvrage, publié à Anvers, en 1542, petit in-4° obl., et intitulé : *Quatuor vocum musicæ modulationes numero XXVI, ex optimis autoribus diligenter selectæ prorsus novæ, atque typis hactenus non excusæ.* On y trouve des motets de Susato.

» Le premier ouvrage imprimé par ce dernier, date de 1543, et a pour titre : *Premier livre des chançons à quatre parties auquel sont contenues trente et une nouvelles chançons convenables tout à la fois comme aux instrumentz, imprimées par Thielman Susato, imprimeur et correcteur de musicque.* Petit in-4° obl. Le treizième livre porte le millésime de 1560. Ensuite Susato fit successivement paraître, en 1546 et 1547, quatre livres ou recueils de motets de divers auteurs à quatre parties, sous le titre de *Cantiones sacræ quas vulgo moteta vocant;* — de 1545 à 1558, des *Madrigali et Canzoni Francesi a cinque voci,* en cinq livres; — de 1553 à 1559, seize livres d'*Ecclesiasticarum cantionum,* à quatre, cinq et six voix; — enfin de 1554 à 1556, ses *Evangelia dominicorum et festorum dierum musicis numeris comprehensa,* recueil grand in-4°, qui contient 272 compositions de soixante-quinze maîtres, à plusieurs voix.

(1) Liasses du conseil privé, aux Archives du royaume.

» On trouve des ouvrages imprimés à Anvers, en 1564, par Jacques Susato, fils de Thielman, ce qui semble indiquer qu'il mourut entre 1560 et cette date. »

La Bibibliothèque royale possède un volume imprimé chez Susato, et contenant les dix premiers livres des chansons qu'il publia dans les années 1543 et suivantes. Il s'y trouve un assez grand nombre de pièces composées par l'éditeur même; en voici le relevé avec les titres qu'elles portent :

1er livre : Si ton amour.
Plus ne beuvray.
Langeur hellas.
Si tu te plains.
D'argent me plains.
Side présent peine i'endure.
Pour estre aymé.
Ne luy monstrant.

2e livre : De mon malheur.
Ma maistresse ma bonne amye.
Amour a tort.

4e livre : Coingié m'avez donné.
Pleusist à Dieu.
N'avez point veu.

6e livre : Contre raison vous m'estes.
Congié ie prens.
Dame liesse.
Pour ung plaisir.
Si de présent.

La Bibliothèque royale est encore riche d'un autre volume (1) édité par Tielman Susato, en 1556, in-4°, qui est intitulé : *Souter Liedekens I. Het vierde musyck boexken mit dry parthien, waer inne begrepen syn die ierste XLI psalmen van David, gecomponeert by Jacobus Clemens non papa*, etc. D'après une note de Willems, consignée sur l'exemplaire que nous avons vu, la première édition de cet ouvrage a paru à Anvers chez Simon Cock, avec la même notation musicale, sauf quelques petits changements, dit-il.

Le recueil des chansons dont nous parlons, outre celles de Susato, renferme des pièces mises en musique par trente-cinq auteurs différents, dont voici la liste :

Thomas Criquillon, Josquin Baston, Cor. Canis, Louis

(1) N° 23871 du fonds Van Hulthem.

Piéton, Jean Lupi, Rocourt, Jean de Hollande, Rogier (Pathie?), Pierre de Manchicourt, Jean Gallus ou le Cocq, Nicolas Gombert, Sandrin, Payen, Pierre Lescornet, Philippe de Vuildre, Goddart, An. Barbe (1), Pierre Certon, Adrien Vuillart, Gerardus, Glaudin, Benedictus, Larchier, Josquin de Près, Jo. Richefort, Clement Iannequin, Philippe Verdelot, Noël Baulduyn, Jo. Courtois, Io. Mouton, Jérôme Vinders, Jo. le Brung, Damien Havericq, Clément non Papa, Cyprien de Rore.

Nous avons respecté l'orthographe de ces noms, dont plusieurs sont aujourd'hui devenus populaires. Adr. Willaert, Créquillon, J. de Près, etc., ont leur biographie dans l'ouvrage de M. Fétis; mais le nombre de ceux sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement, est plus grand encore, et c'est dans le but de les signaler à l'attention des personnes qui s'occupent de recherches historiques et bibliographiques que nous les avons recueillis et consignés ici.

Quelques-uns de ces musiciens sont aussi cités dans l'inventaire de la mortuaire de la reine Marie de Hongrie, dressé en 1558 (2). On y lit que cette princesse possédait

(1) Ce musicien est très-probablement un Belge, un Anversois peut-être, car voici un extrait d'une chanson qu'il a mise en musique :

« Ung capitaine cuidoit aveuecque ses paillars surprendre la ville d'honneur
D'Anvers, mais à son deshonneur
Se retira comme une escoufle;
Iustement monstrant avoir peur;
On ne prent point tel chat sans moufle.

» En France emmenit ses larrons en ses faicts villains, parvers;
I'ay pillet à tors et travers;
J'ay passé Walhem, aussi Douffle,
Mais i'ay failli à prendre Anvers :
On ne prent point tel chat sans moufle. »

(2) Mr Gachard nous a communiqué les parties de cet inventaire qu'il a fait copier aux Archives de Simancas : c'est de là que nous avons extrait la liste des tableaux que possédait à sa mort l'illustre gouvernante des Pays-Bas (*Voy.* la *Revue universelle des Arts*, t. III).

en grand nombre des œuvres de Thomas Créquillon, Nicolas Gombert, Jean Mouton, Pierre de la Rue, Oreguen, Justruin, Hubillart (Willaert?), Jusquin (de Près?), Antoine Hevint, Alejandro ou Alexandre, Alimanis, Agricola et Manchicourt (1).

---

§ 43. *Enlumineurs.*

Sommaire : Robert de Valenciennes. — Antiphonaires du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. — Pierre Bosch. — Cartes des rivières du Brabant. — Jean Van der Wyck ou Van Battel. — Manuscrits de l'ordre de la Toison d'or.

Robert de Valenciennes, — est le nom d'un enlumineur qui travaillait en 1342 à des antiphonaires pour le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

« A maistre Robert de Valenchiennes, pour Jehan de Hautrage, le lundi après le Saint-Mahiu, pour partie de l'enluminure des anthiffoniers : xxviij liv. iij s. (2). »

Bosch (Pierre), — enlumineur, reçut en 1504 ou 1505, une somme de 14 livres, pour avoir tracé sur un rouleau le cours des rivières du Brabant, par ordre de la chambre des comptes.

« Pieteren Bosch, geheeten den verlichtere, die somme van xviij l., voor eene rolle inhoudende den loep van den rieveren van der Honten ende van den Schelt, met oie den palen ende hunten van den rieveren van Brabant, dewelcke de heeren ende meesteren van der cameren van den rekenningen hadden doen maken ende aen hem verdinght, ter conservacien van den reehte ons heeren des conincs als hertoge van Brabant in de voirschreven rieveren; welcke rolle geleyt is in de tresorie van Brabant (3). »

(1) *Voy.*, pour plusieurs de ces noms, Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

(2) Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, aux Archives de l'État, à Mons. Cette note m'a été communiquée par mon ami, Mr L. Devillers.

(3) Registre nº 25178, 10º, fº xxiij vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van der Wyck ou Van Battel (Jean) (1), — était un peintre décorateur de Malines, dont la spécialité consistait à peindre des écussons de toute dimension. Il orna des manuscrits; c'est à ce titre que nous le classons parmi les enlumineurs. Pendant toute la première moitié du XVI^e^ siècle, il eut avec un autre peintre du même genre, nommé Jean Van Lathem, le monopole de tous les travaux de décoration ordonnés aux frais de la cour. Jean Van Battel finit par obtenir le titre de peintre de Charles-Quint en 1549 ou 1550. La première mention que nous avons trouvé de lui remonte à 1504, à propos de la décoration de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, lors du service qui fut célébré en mémoire d'Isabelle, reine de Castille et d'Aragon, belle-mère de l'archiduc Philippe le Beau. Il fait des travaux semblables en 1509, dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à l'occasion du service célébré pour Henri VII, roi d'Angleterre; à l'église Saint-Pierre, à Malines, en 1520, pour les obsèques de l'empereur Maximilien, et en 1527, pour celles du duc de Bourbon, tué au siége de Rome. En 1509, il est encore payé pour avoir « accoustré et painct » les armes de Monseigneur (l'archiduc Charles) et d'autres » plaisantes paintures ung chariot pour mesdames, ses » seurs, pour aller jouer dessus à leur plaisir et passe- » temps » (2). C'est lui qui dessina le patron du sceau et du contre-sceau gravés (3), en 1516, par Jean Van den Perre, orfévre de Bruxelles, pour le roi Charles (4); il reçut de ce chef 6 livres.

Les œuvres les plus importantes de Jean Van Battel,

(1) Des quittances de ce peintre portent *Jean Van der Wyck*, et d'autres *Van der Wyckt, alias Battel.*

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances.

(3) Ils ont été publiés par Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 159.

(4) Alex. Pinchart, *Recherches sur la biographie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, t. 1^er^, p. 442.

celles surtout qui méritent d'être consignées ici, sont deux grands livres en parchemin de l'ordre de la Toison d'or, qu'il orna de figures et d'écussons. Le premier lui fut commandé en 1535 et le second en 1549. Il travailla plusieurs années à ce dernier, qui surpassait de beaucoup l'autre en richesse d'exécution. Une somme de 85 livres 16 sous de Flandre lui fut payée en 1535; le volume, commencé en 1549, coûta plus de 1,000 livres. Ce fut un peintre de Valenciennes qui peignit « au vif les cinecq représentations » des princes, » c'est-à-dire Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint. Van Battel fut l'auteur des armoiries et d'autres détails.

« Je Jehan Van Batel, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu de maistre Philippe Haneton, la somme de vj livres de Flandres, que m'estoit deue pour, par ordonnance de messeigneurs des finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy. Le ixe jour de juing l'an xve seize (2). »

« Je Jehan Van Battele, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de lxxvj livres iiij solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour les parties de mon mestier faictes pour l'obsèque que le roy a nagaires fait faire en l'église Sainte-Goule, en sa ville de Bruxelles, pour feue la royne d'Espaigne, oultres et par-dessus autres parties de painctures faictes par maistre Jaques Van Lathem, paintre du roy. Premièrement pour iije grans blasons aux armes de ladicte feue royne de Castille, lx blasons aux armes de Castille, de Léon et de Grenade, de chascun pays à part, qui ont esté attachez tout à l'entour de la chapelle réale, et dessus la représentation de ladicte feue royne, et pour deux patrons de ladicte chapelle réale et pluisieurs autres patrons des armes, telles que le roy les porte présentement et des armes qu'il a nouvellement prinses, lesquelles il a envoyées aux roys des Romains et d'Arragon, etc. Le xxije jour de janvier l'an mil cinecq cens et quatre (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances; *ibidem*. — Registre nº F. 191 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

« A Jean Van der Wyck, *alias* Battele, paincire, à Malines, la somme de iiij^{xx}v livres xvj solz, pour ung grant livre de parchemin, où estoient les figures du prince fondateur et des chefz de l'ordre de la Thoison d'or du commenchement qu'il avoit esté nommé et institué, jusques au viij^{e} de mars 1555, et ung grant escuschon devant chascun chief, armoyé de leurs armes en volume d'or et d'argent, que estoient cincq personnaiges et figures, et cincq grandz escuschons, assavoir : le bon duc Phelippe de Bourgoingne, le duc Charles, l'empereur Maximilian, le roy don Phelippe de Castille et l'empereur Charles; *item*, pour ciiij^{xx}iij escuschons, armoiés des armes, aussi faictes d'or et d'argent, de tous les chevaliers et confrères dudict ordre, qui avoient esté du commenchement dudict ordre à la compaignie d'icellui ordre, selon l'élection qui en avoit esté faicte aux chappitres tenus jusques audict viij^{e} de mars 1555 (1). »

« Je Jehan Van Battel, paincire, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de ij^{c} livres, sur ce qu'il me pourra estre deu à cause d'ung nouveau livre de l'ordre de la Thoison d'or, avecq la représentation des cincq chiefz dudict ordre, ensamble de leurs armes et des aultres chevaliers dudict ordre, le tout illuminé d'or et d'autre estoffe, que le sieur de Nyeuwerue par charge de l'empereur m'a faict faire. Le xxj^{e} jour de mars xv^{c} quarante-neuf (2). »

« Je Jehan Battele, paincire de l'empereur, confesse avoir receu la somme de ij^{c} lib. de lx gros de Flandre, à bon compte, sur ce qu'il me pourra estre deu tant à cause de l'escripture du livre de la Thoison d'or, que par charge de l'empereur je fay présentement que pour la fachon et illuminacion d'iceelluy livre, et ce oultre la somme de iij^{c} l livres par moy recuz pour la mesme cause. Le xxj^{e} jour de juillet xv^{c} cincquante (3). »

« A Jehan Van Battele, paincire de l'empereur, iiij^{c} livres pour la parpaye de son sallaire d'avoir faict certain livre de l'ordre de la Thoison d'or, avecq les blasons, personnages, escriptures et tout autre ouvrages en deppendant, et ce oultre et par-dessus autres sommes païez ou comptes précédents, et l livres païez à certain paincire de Valenchiennes, pour avoir faict au vif les cincq représentations des princes (4). »

(1) Registre n° F. 220 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2 et 3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume; — Registre n° F. 230 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

§ 44. *Sculpteurs et sculptures.*

Sommaire : Josse, de La Haye. — Eustache de Cupere. — Géry ou Gérard, de Delft. — Jean Van der Goes, peintre. — Pasquier Borreman. — Jean Tons, peintre. — Sculptures à l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — David Ameldonck. — Mausolées de Jean II, de Philibert de Chalon et de René de Nassau, princes d'Orange. — Conrad Meyt. — Ligier Richier. — Gysken? Van der Burch. — Bernard Janssen. — Nicolas Stone. — Tombeau de Marcel Bax, à Berg-op-Zoom. — Jean Cardon. — Stalles de l'église de l'abbaye d'Afflighem. — Michel Mostaert. — Marc de Vos. — Jean Van Delen. — Sculptures de la maison des Merciers, dite *le Renard,* à Bruxelles. — Jean Elsoecht. — Charles Elshoëct. — Métiers des sculpteurs et des peintres, à Lille. — Séraphin-Joseph Dutoit.

Josse (*Jorys*), — sculpteur, fut chargé, en 1440, pour compléter la série des statues des comtes et comtesses de Hollande qui ornait la chapelle du palais de La Haye, de l'exécution de celle de Jacqueline de Bavière.

« In 't jaer van xiiij^{c} xl, betaelt Jorys, beeldesnyder, voir cene vorme van enen wive te snyden na onser genediger vrouwen zaliger gedachten, ende in der capellen in den Hage by den anderen graven ende gravynen deser landen van Hollant staen soude : ij scilde, ende van te stofferen v 1/2 scilt (1). »

De Cupere (Jean et Eustache), — père et fils, sculpteurs ou tailleurs d'images (*beeldesnydere*), à Bruxelles. Le premier était déjà mort à la date du 17 octobre 1434, ainsi que le prouve un acte de constitution de cens au profit de la confrérie de Saint-Éloi, dans la même ville, faite par Gertrude, fille, — y est-il dit, — de Jean de Cupere et de Marguerite Sletters. Eustache vivait encore en 1445 (2).

Géry ou Gérard (*Geryt*), sculpteur, à Delft, livra pour le compte de Philippe le Bon, en 1451, une image de la sainte Vierge en bois, qui fut revêtue d'or et d'azur par un pein-

(1) Compte des exécuteurs du testament de Jacqueline de Bavière de 1444, aux Archives du royaume, à La Haye. Cette note m'a été communiquée par Mr Bakhuizen van den Brink, archiviste général.

(2) Archives des hospices civils de Bruxelles.

tre nommé Jean Van der Goes. Cette statue était, paraît-il, destinée à la chapelle du palais de La Haye.

« Geryt, de beeldesnyder van Delf, van een nyeu beelde van Onser Vrouwen gesneden ende gemaict te hebben van houte, hem dairaf gegeven mids dat hy leverde in den Hage, alsoot an hem verdynct was, in een somme van v postulaten gulden, tot xxviij s. gr.

» Jan Van der Goes, scilder, van 't voirschreven Onser Vrouwen beelde metten tabernacle dairtoe behoorende gestoffeert te hebben van goude ende van azyre : xvij s. vj d. gr. (1). »

Ameldonck (David), — sculpteur (*beeltsnyder*), est cité comme ayant obtenu le droit de bourgeoisie à Anvers en 1527 ou 1528 (2).

Borreman (Pasquier) — et Tons (Jean), — travaillaient tous deux à la décoration des autels de l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles, en 1529 et 1530. Le premier était scupteur et le second peintre. Pasquier Borreman est peut-être le fils de Jean Borreman qui fit, en 1509, les modèles en bois de plusieurs statues destinées à être coulées en cuivre pour l'ornementation de la cour des Bailles du palais de Bruxelles (3).

« Betaelt Paesschiere Borreman, beeldesnydere, van den Heyligen-Sacraments huyse by hem in der kercken gemaect, de somme van lx Rinsguldenen. »

« Betaelt Janne Tons, schildere, van eender outaer-taeffelen, metten beelden daerinne staende te stofferene Onser-Liever-Vronwen ende den ingel Gabriel, met noch twee cleyne beelden, in den hoogen choer, te stofferene : x liv. xv s. gr.

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 8 février 1451 (n. st.) au 24 mai suivant, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Registre n° 4980, 3°, f° xxiij r° de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 322.

» Denselven, betaelt van Sinte-Annen tafele te stofferene : v s. gr. (1). »

« Betaelt Paesschiere Borreman, tot behoef van der outaer-taeffelen van Sinte-Pauwels outaer, etc. (2). »

Mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange. — Nous avons parlé de ces monuments au § 19 : nous aurions pu ajouter qu'ils sont l'œuvre du célèbre sculpteur Conrad Meyt, le même qui exécuta les tombeaux de l'église de Brou, à Bourg, en Bresse : il y travaillait en 1532.

« A Lons-le-Saulnier, par ordonnance du conte de Lalaing, à maistre Conrrart et ses serviteurs, tailleurs d'ymaiges, qui monstrèrent audict seigneur et sa compaignie pluiseurs belles pièces d'ymaigeries en pierre, faictes pour la sépulture de feu le prince d'Orenges, à cuy Dieu face paix : xxvij solz (3). »

Le tombeau de René de Nassau, auquel échut la principauté d'Orange après la mort de Philibert de Châlon, fut élevé dans l'église de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc : c'est un chef-d'œuvre de sculpture fait par Ligier Richier (4).

Van der Burch (*Gysken?*), — sculpteur, eut différents démêlés avec la justice. Dans une lettre du 10 mars 1548 (n. st.), l'écoutète d'Amsterdam donne son signalement, dit qu'il est âgé de quarante à cinquante ans, et qu'il a été marqué d'un fer rouge sur la main à Londres, pour avoir embrassé le luthéranisme (*lutersten secte*). Il s'était alors réfugié en Hollande, parce qu'il était poursuivi comme faux-monnayeur (5).

(1) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1529-1530, f° xxiij v°, aux Archives des hospices civils de Bruxelles.

(2) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1530-1531, f° xij v°, *ibidem*.

(3) Registre n° 1855 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 445.

(5) *Négociations d'Angleterre*, t. II, aux Archives du royaume.

Janssen (Bernard). — Les pièces suivantes nous apprennent que ce sculpteur habitait Londres en 1617, et qu'il était venu à Berg-op-Zoom au mois d'août de cette année; il y avait été mandé par Anne-Marie Berck, alors femme de David Balfoure, chevalier, capitaine d'un compagnie de piétons au service des Provinces-Unies, pour traiter de l'exécution d'un monument en marbre, avec statue, en l'honneur de Marcel Bax (1), premier mari de cette dame, qui avait été gouverneur de Berg-op-Zoom. Le prix convenu fut 2,000 florins carolus. La plupart des pièces qui devaient servir à ce monument se trouvaient prêtes dans l'atelier de l'artiste au mois de mai 1619, selon le témoignage de Mathieu Benedictus, tailleur de pierres, un de ses compatriotes qui avait à cette époque quitté la Hollande pour aller travailler à Londres. Après quelques contestations que Bernard Janssen eut avec le célèbre sculpteur anglais du nom de Nicolas Stone (2), à propos d'une des pierres du tombeau, le tout fut embarqué pour Berg-op-Zoom, dans les premiers mois de l'année 1620. Une fois le monument dans l'église, l'artiste réclama le prix de son œuvre; mais il éprouva à cette occasion de grandes difficul-

(1) Il a été publié sur ce seigneur en 1615, chez Isaac Schilders, à Breda, un petit volume in-4°, avec titre gravé, qui est très-rare et dont un bel exemplaire se trouve dans la bibliothèque de Mr Prosper Cuypers-Van Veltnoven; en voici le titre : *Historiseh-verhael inhoudende sekere notabele exploiten van oorloge in Nederlanden, sedert het oprechten van de Companien der heeren Gouverneurs ende Ritmeesteren van Paulus ende Marcelis Bax, beschreven door Iacobum Baselium.*

(2) Stone apprit la sculpture dans les Pays-Bas, et fut élève de Henri De Keyser, l'auteur du mausolée de Guillaume le Taciturne, à Delft. L'artiste anglais naquit en 1586 à Woodbury, près d'Exeter, et devint sculpteur et premier architecte du roi Charles Ier. Il mourut à Londres en 1647 (*Anecdotes of painting in England, collected by George* Vertue, *and published by Horace* Walpole; Londres, 1772, t. II, p. 40). Nous sommes très-porté à croire que Bernard Janssen eut également De Keyser pour maître, car c'était alors le seul sculpteur en renom dans les Provinces-Unies.

tés. Anne-Marie Berck avait convolé en troisièmes noces avec le capitaine Guillaume de Livin, dit Famars.

L'église de Berg-op-Zoom fut en partie détruite lors du bombardement de cette ville, en 1622, par l'armée du prince Maurice de Nassau; le bombardement de 1745 en acheva la destruction.

On trouve quelques détails sur ce sculpteur dans l'ouvrage intitulé : *Anecdotes of painting in England* (1). Il y est cité comme architecte et auteur du tombeau de Sutton, fondateur de la chartreuse, et des plans des châteaux de Northumberland et d'Audley-inn près de Walden, dans le comté d'Essex.

1. « Compareerde voor my, Jan Van Wesel, notaris openbaer, etc., mette getuygen naergenoempt, Matthys Benedictus, steenhouder van synen style, ende heeft ten versuecke aen hem gedaen by mr Bernard Janssen, beeltsnyder, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., midts desen op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnelen eede, die hy (des noot ende daertoe versocht zynde) presenteert te doene, waerachtich te zyne dat hy comparant, in mayo 1619, uyt Hollant is vertrocken naer Londen voorschreven, omme aldaer syn ambacht te exerceren, ende desen volgende commende by den voorschreven mr Bernard Janssen, heeft voor denselven mr Bernard gevrocht, ter welcker tyt hy comparant gesien heeft dat alle het werck dienende totte sepulture van zaliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in zynen leven gouverneur deser stadt Bergen, al gereet ende geprepareert was, uytgesundert dat daerane noch gebrack den toetsteen, daer het beelt oppe moest liggen, ende de taeffels aff moesten gemaeckt worden, welcken steen alsdoen was liggende in bewaeringe, ende te woonplaetsse van Niclaes Stoon, mede beeltsnyder tot Londen voorschreven, daeromme tussen denselven Stoon ende den voorschreven mr Bernard Janssen eenigen tyt lanck questie ende gesehil is geweest, sulx dat den voorschreven mr Janssen metten rechte den voorschreven toetsteen opten xixen augusti ao 1619 voorschreven, naer den ouden styl, van de plaetsse van den voorschreven Niclaes Stoon heeft gehaelt. Vercleert voorders hy comparant dat nyettegenstaende den voorschreven toetsteen, den

(1) Édition citée, t. II, p. 56.

voorschreven mr Bernaerd Janssen metten rechte toegewesen was, den voorschreven Niclaes Stoon echterwel weygeringe heeft gemaeckt, omme den steen te laten volgen, ende dat soo wanneer men den voorschreven steen sonde halen, den voorschreven mr Janssen groote moeyte ende arbeyt heeft moeten doen, met negen mannen, omme den toetsteen van de plaetsse van den voornoemden Niclaes Stoon te lichten met groot perickel, in sulcker vueghen dat by soo verre een man hadde gestruyckt dat alle de mannen naer apparentie onder den steen souden gebleven hebben, door dyen den voorschreven toetsteen rontsomme was beset met andere steenen den voornoemden Stoon aencommende, dewelcke nyet en mochten verleght oft aengeroert wordden. Voor redene van wetentheyt vercleert hy comparant dat hy als knecht werckende by den voorschreven mr Bernard Janssen, den voorschreven toetsteen mee heeft helpen halen, ende daeraene heeft gevrocht, oock daernaer de materialen ende wercken van de voorschreve sepulture binnen deser stadt gebracht, sulx dat hem 't gene voorschreve genouchsaem is bekent, sonder argelist. Actum ixen juny 1620. »

2. « Compareerde voor my Jan Van Wesel, openbaer notaris, etc., mette getuygen naegenoempt, mr Bernard Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleerende ende te kennen gevende dat hy comparant aengenomen hebbende van mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van saliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in synen leven gouverneur deser stadt ende fortten van Berghen, te maecken ende stellen eene sepulture in der kercken alhier, ter memorie van den voorschreven heer gouverneur Bax, voor de somme van twee duysent carolus gulden, volgende den bescheede ende accorde daeraff zynde deselve sepulture alnu by de drye weken geleden heeft voltrokken, ten vollen gemaeckt, ende in der kercke alhier gestelt, tot welcken eynde hy al voor Paesschen voorleden binnen deser stad is geweest, dan alsoo hy comparant tsedert het voltrecken van 't voorschreve wercke syne betalinge tot verscheyden reysen versocht hebbende aen jonckeere Guillelme de Levin, dict Famars, capiteyn, jegenwoordich gealieert zynde mette voorschreve mevrouwe Anna-Maria Berck, tot noch toe, deselve betalinge niet heeft connen becommen, ende oversulx alhier tot zynen grooten ende merckelycken coste, schade ende interest, moeten vaceren, sonder dat hy comparant syne reyse naer Londen (daer syne seer nootelycke affairen gelegen zyn) heeft connen voorderen, daertoe den wint ende gelegentheyt middelertyt zeer wel heeft gedient, ende over eenige dagen aldaer wel sonde geweest hebben, ten ware hy door het missen van syne voorschreven penningen nyet en ware opgehouden ende belet geworden, alsoo hy comparant in Engelant voorschreven seker werck

by hem aengenomen nootsaeckelyck in 't der jegenwoordich saisoen ende voor den aenstaenden ongst by hem moet voltrecken worden, ende anderssins by gebreke van dyen groote schade daeraff staet te verwachten; soo is hy comparant genootsaeckt ende te raide gewordden, tegens de voornoemde mevrouwe Anna-Maria Berck, ende den voorschreven jonckheer Guillelme de Levin, hare man, wel ende expresselyck te protesteren, gelyck hy protesteert midts desen, van alle costen, schaden, verlet ende interesten by hem desen aengaende, door het ontbreecken van den voorschreven penningen alreede geleden, ende die hy alnoch soo alhier als in Engelant voorschreven eenichsints sal commen te lyden, met uyterlycke meeninge ende intentie omme allen 't selve opte voorschreve mevrouwe ende jonckheere Levin, haren man, te verschaden ende vervolgen, daer ende alsoo synen raidt gedragen zal, ende naer reehte bevonden sal worden te behooren, versueckende hy comparant hier van weten ende insinuatie aen de voorschreve mevrouwe ende jonckheer Levin, haren man, gedaen ende relaes overgelevert te worden, omme hem comparant te valideren voer aete, blyvende hy comparant van syne buyten wereken aen de voorschreve sepulture gemaeckt, buyten het aecordt, ende ander oncosten van defroyement ende diergelycke op syn geheel, alles sonder argelist. Actum den xv^en^ junii 1620. »

5. « Compareerde voer my Jan Van Wesel, openbaer notarius, mette getuyghen, m^r^ Bernaert Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt van Londen, in Engelant, denwelcken, te versuecke aen hem gedan by ser David Balfoure, ridder, capiteyn, etc., heeft vercleert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnele eede, die hy des noot ende daertoe versocht bereet is te doene, waerachtich ende hem wel kennelyck te zyne, dat hy comparant in augusto 1617, wesende binnen deser stadt, is ontboden geweest van wegen mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van zaliger d'heere gouverneur Marcelis Bax ende commende ten huyse van de voorschreve mevrouwe, is hem comparant herselve mevrouwe in de presentie van de voorschreve ser David Balfoure, requirant ordre gegeven omme eene modelle te maecken van eene sepulture, dienende ter memorie van den voorschreve heere Marcellis Bax, ende deselve modelle gemaeckt zynde, heeft mevrouwe selffs, in 't passeren met hare coetsse voorby het logement van de comparant, doen stil houden ende aengeroepen oft die modelle gereedt was, ende deselve alsdoen mede genomen tot heuren huyse, omme daeraff opten eysch van de beeostinge van dyen haer beraedt te nemen; waer naer hy comparant is gegaen by de voorschreve ser David Balfoure, omme resolutie oft bescheet te hebben, op synen gedaen eysch, daeroppe de voorschreve ser

David Balfoure geantwoort heeft dat mevrouwe sulcke becostinge nyet en wilde doen, ende wel met minder zoude gedient zyn, ende dat men oversulx hem comparant soude contenteren van de modelle ende syne gedan moeyte, waer over hy comparant datelyck is gegan by de voorschreve mevrouwe, omme haer selffs te spreken, ende hare resolutie te verstan, ende mette selve mevrouwe desen aengaende in onderhandelinge zynde, is met haer geaccordeert de voorschreve sepulture te maecken voor de somme van xviij^{e} l carolus gulden; waernaer de voorschreve mevrouwe hem comparant terstont heeft gesonden an den voorschreven ser David Balfoure, omme hem aen te dienen het voorschreven accordt, ende hem an te seggen dat mevrouwe t's'avonts tot synen huyse wilde commen, omme het accordt aldaer te besluyten, gelyck alsoo is geschiet; ende heeft deselve mevrouwe tot verbeteringe van 't werck, met eene resolutie de voorschreve somme vermeerdert tot twee duysent carolus gulden. Sluyt hy comparant hiermede syne verclecringe, sonder argelist. Actum Bergen-opten-Zoom, den xviij^{en} juny 1620 (1). »

Colyns de Nole (Robert). — Aux travaux de ce célèbre artiste (*Voy.* § 20), il faut encore ajouter les sculptures qu'il fut chargé d'exécuter pour l'église de Notre-Dame, à Montaigu, par ordre de l'infante Isabelle, et en vertu d'un contrat passé avec Wenceslas Coberghcr, l'architecte de l'édifice, le 14 avril 1622. Signalons encore pour la biographie de Robert de Nole, l'achat d'un crucifix d'ébène, avec socle en noyer, fait en 1594, par l'archiduc Ernest d'Autriche (2).

« A Robert Nole, tailleur des ymaiges, la somme de iij^{m} livres, sur et entantmoins de xiij^{m} iij^{c} x livres, à quoy reviennent les pris des parties par luy à livrer en l'église de Notre-Dame, à Montagu, ensuite de deux accordz faictz et arrestez avecq luy par l'architecte Wenzel Cobberger et par Son

(1) Ces trois pièces se trouvent aux Archives communales de Berg-op-Zoom. Elles m'ont été communiquées par mon excellent ami M^{r} Prosper Cuypers, qui s'occupe partieulièrement de l'histoire du Brabant septentrional, et qui m'a abandonné avec plaisir tout ce qu'il avait recueilli sur les arts et les artistes de ce pays.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire,* I^{re} série, t. XIII, p. 108. *Voy.* aussi p. 104, *ibidem.*

Altesse et les seigneurs des finances, aggréé le xiiij^e d'apvril xvj^e xxij, assçavoir : vij^m ij^e xx livres pour la livraison de l'ornement de la paincture du grand aultel selon le model de pierre par luy faict, monstré à Sadicte Altesse, à en estre payé en trois termes; et par le second contraict vj^m lxxxx livres, à livrer xiij ymaiges de la façon et haulteur contenu audict second contract, aussy pour ladicte église, à en estre payé aussy en trois termes (1). »

Cardon (Jean), — obtient, sur sa demande, des lettres patentes de légitimation, au mois de janvier 1651, pour son fils âgé de six ans, dont la mère était morte pendant qu'il était allé en France pour s'y perfectionner dans la sculpture. Ces lettres nous apprennent en outre, que J. Cardon est né à Anvers en 1602, selon toute probabilité, et qu'il demeurait alors à l'abbaye d'Afflighem, où il travaillait à ces magnifiques stalles qui passaient pour les plus belles du pays et qui coûtèrent 6,100 florins (2).

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de la famille Cardon, qui a produit des sculpteurs, des peintres et des graveurs estimables.

« Philips, etc. Allen dengenen die dese onse tegenwoordighe sullen sien oft hooren lesen, saluyt. Doen te wetene dat wy hebben ontfangen die supplicatie van Jan Cardon, belthouwer van synen ambacht, ende jongman, gebooren binnen onser stadt van Antwerpen, oudt omtrent achtenviertich jaeren, tegenwoordich woonende binnen den godshuyse van Afflighem, inhoudende hoedat hy van N., jonge dochter, hem niet bestaende van bloede oft anderssints, geprocreert hadde eenen soone genaempt Cardon, oudt omtrent ses jaeren, synde de moeder ongehouwt commen te sterven terwylen hy suppliant was geweest in Vranckryck om syn ambacht aldaer te leeren, met intentie deselve t'synder wedercompste te trouwen, voor syne wettelyke huysvrouwe, d'welck hem was belet midts haere doot, ende op dat de natuerlyckheyt des voorschreven synen soone naermaels nyet en soude comen t'obsteren in cas van successie ofte toecomende houwelyck oft anderen staet,

(1) Registre n° F. 504 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I^er, p. 503.

keerde hem daerom tot ons oitmoedelyck, biddende om onse oepene brieven van legittimatie daertoe dienende, etc. Gegeven in onser stad van Bruessele, in den maendt van januarii xvj^e lj (1). »

Mostaert (Michel) (2). — Nous avons vu chez le docteur Stevens, à Anvers, une jolie petite statuette en ivoire, provenant d'une communauté religieuse de femmes, dont les armoiries sont sculptées sur le socle qui est également d'ivoire : elle représente la sainte Vierge. Au fond de la couronne qu'elle porte sur la tête, se trouve le nom de l'artiste avec le millésime 1671.

De Vos (Marc), — et Van Delen (Jean), — contribuèrent tous deux à orner de leurs œuvres la maison du *Renard*, que la corporation des merciers de Bruxelles fit reconstruire en 1698 (3). L'un fit des sculptures pour la façade, l'autre pour les salles de réunion. Van Delen était en même temps architecte.

« Item, betaelt aen s^r Marcus de Vos, meester beeltsnyder, voor syn beltsnydery op rekeninge : ij^m iiij^c R. »

« Item, betaelt aen s^r Peeter Simon ende Guillam Van der Elst, meester steenhouwers, van alle hen werck ende geleverde witte steenen voor den aehter-gevel : j^m R. (4). »

(28 juin 1699). « Syn de dekens ende bouwmeesters beneffens Marcus de Vos, timmerlieden, steenhauwers ende metser, ter camer ontboden om te consulteren over het opbouwen van den voor-gevel (5). »

« Betaelt aen s^r Van Erve, voor het gouverneren van den trap ende alle de beltsnyderye daeraen synde : j^c vj R. »

(1) Registre n° 664 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Voy.* aussi le *Catalogue de tableaux et objets d'art exposés à Anvers en* 1854, 2^e partie, p. 3.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 75.

(4) Compte du métier des merciers de Bruxelles de 1698, aux Archives du royaume.

(5) Compte du même métier de 1698-1699, *ibidem*.

« Betaelt aen sr Laboureur (1), adjoinct controlleur van de wereken van S. C. M., ende gesworen lant- ende edificiemeter, de somme van xxxiij R., voor syne debvoiren in 't meten van voor- ende achter-geuvel van desen ambachts-huyse, confronteringe van de modelle ende het assopieren van 't different met de annemers van den bouw (2). »

« Betaelt aen sr Marcus de Vos, meester belthouwer, voor syne belthouwerye aen den voor-geuvel van desen ambachts-huyse gemaeckt : viijc viij guldens (3). »

« Betaelt aen sr J. Van Delen, architect ende belthouwer van het hoff, de somme van ixc guldens, soo in voldoeninge van twee marbere schouwen te dienste van desen ambachte gelevert, de beltsnyderye dienende tot eirael boven de deure ende schouwe op dese ambachts-camer, de modellen gemaeckt tot het plecken van de stagie op deselve camer, als voor de directeur ende ingenieuren van den voor-geuvel (4). »

Elshoecht (Jean), — sculpteur en marbre et en bois, natif de Bruxelles, s'établit à Lille en 1762. Comme preuve de ses capacités pour être inscrit dans la corporation des « sculpteurs, tailleurs de pierres bleues et piqueurs ou » croqueteurs de grès », il exhiba un saint Jérôme en bois, où les connaisseurs reconnurent « une correction de des- » sein et une bonté des musques [muscles] ». Mais les règlements s'opposaient à une admission pure et simple : il lui fallut exécuter en bois, seul dans une salle de l'hôtel-de-ville qui lui servait d'atelier, une statue de Laocoon, haute de 3 pieds et demi. Trois maîtres peintres, savoir : Étienne Borne, Philippe Van Mine et Louis-Jean Gueret, furent

(1) A propos de ce nom, nous rappellerons que le célèbre sculpteur Laboureur, à Rome, en remerciant l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique de l'avoir admis au nombre de ses membres associés, dit que la Belgique est la patrie de ses ancêtres (*Voy.* le *Bulletin* de la séance de la classe des Arts du mois de mars 1856).

(2) Compte du métier des mereiers de Bruxelles de 1698-1699, aux Archives du royaume.

(3) Compte du même métier de 1699-1700, *ibidem*.

(4) Autre compte de 1699-1700, *ibidem*.

désignés pour la juger : ils y trouvèrent « beaucoup d'ex-» pression dans l'art de la sculpture » (1).

La corporation dans laquelle les sculpteurs se faisaient inscrire à Lille, se composait au XVI^e^ siècle, des « ma-» chons, tailleurs de grès, d'imaiges et pierres blanches. » Ils obtinrent divers réglements des échevins, entre autres le 22 octobre 1577 et le 29 décembre 1628 (2). A cette dernière date, le métier ne comprenait plus que les « tail-» leurs d'images et crocqueteurs de grès ». En 1789, les « sculpteurs, marbriers, tailleurs de pierres bleues et » blanches et piqueurs de grais, » formaient seuls la corporation (3). Les peintres et verriers de cette ville étaient réunis comme dans beaucoup d'autres localités; on connaît pour eux des réglements scabinaux datés du 19 décembre 1510 et du 5 octobre 1577 (4).

Le 25 février 1856, est mort à Paris un sculpteur distingué, du nom de Carl ou Charles Elshoëct, natif de Dunkerque. Il avait d'abord reçu les leçons de son père qui sculptait sur bois pour la marine : il fut ensuite élève de Bosio. Son arrivée à Paris date de 1822. Nous n'hésitons pas à croire que c'est là un descendant du modeste sculpteur bruxellois (5).

Dutoit (Séraphin-Joseph), — sculpteur de Lille, admis comme maître en 1784 : il perdit son père en bas-âge et fut élevé à l'hôpital général de cette ville (6).

(1) *Registre aux arts et communautés des métiers,* n° 54, aux Archives communales de Lille.

(2) *Registres aux lettres des stilz et mestiers,* n° 2, f° 18 r°, et n° 3, f° 71 v°, *ibidem.*

(3 et 6) Registre n° 54 cité.

(4) *Registres aux lettres des stilz et mestiers,* n° 1, f° 110, et n° 2, f° 15 v°, aux Archives communales de Lille.

(5) Son portrait a été publié par l'*Illustration française,* dans le n° du 8 mars 1856.

§ 45. *Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles* (1).

Sommaire : Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Colard Garnet et Colard Jacoris, sculpteurs. — Tombeaux de Jean sans Peur et de Philippe le Bon. — Carrières de Dinant. — Jean Van den Berghe et Jean, son fils, architectes. — Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — Tombeau de don Diégo de Ghevara, à l'église du Sablon, à Bruxelles. — Louis Van Boghem, architecte. — Guyot de Beaugrant, sculpteur. — Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche.

Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Un des monuments de sculpture de notre pays les plus remarquables du XIV^e^ siècle, est sans contredit le magnifique tombeau en pierre de touche, que la duchesse Jeanne de Brabant fit élever à Jean III, son père, et que l'on voyait naguères encore dans le chœur de la belle église de l'abbaye de Villers, édifice dont il ne reste plus que d'importantes ruines (2). Déjà le monument avait souffert pendant le XVI^e^ siècle, et des iconoclastes avaient brisé les bras et les jambes de la statue. Le duc était représenté de grandeur naturelle, couvert de son armure et d'une cotte de mailles : la cuirasse et le bouclier étaient ornés des armoiries aux quatre lions de Brabant et de Limbourg. Tous les accessoires avaient été autrefois dorés. La tête était nue : le prince portait les moustaches, la barbe et les cheveux longs, et il avait le front ceint d'un cercle ou couronne d'or, chargé de petits sautoirs de gueules. Au-dessus de cette statue, qui reposait sur une pierre carrée, se trouvait, selon l'habitude du temps, un dais élégamment

(1) *Voy.* §§ 19 et 20.

(2) Trois différentes histoires de l'abbaye de Villers ont paru depuis quelques années : la première, en 1850, par M^r^ C. Rodenbach; la deuxième, en 1856, par M^r^ J. Tarlier, et la troisième, la même année, par M^r^ Alph. Wauters. Cette dernière est un ouvrage consciencieux, comme tous ceux du même auteur, et dont les détails sont puisés aux meilleures sources connues et inédites.

travaillé. A la partie inférieure du tombeau, l'artiste avait sculpté trente petites niches, qui furent très-probablement enrichies de statuettes avant la dévastation de l'abbaye, qui eut lieu pendant les guerres du XVI^e^ siècle (1).

Nous avons découvert le nom de l'auteur de ce beau monument, qui fut commencé vers 1363 et achevé en 1367 : il portait le prénom de Colard ou Nicolas dans la forme d'aujourd'hui. Ce sculpteur est qualifié dans les comptes de maître de la tombe du duc et de faiseur de tombes (*tombarius*). Quant à son nom de famille, il n'est pas aisé de l'établir. Dans l'un des deux registres qui font mention de lui, il est aussi question d'un bassin de pierre, livré pour la nouvelle fontaine des jardins de l'hôtel de Caudenberg (palais des ducs de Brabant), par un certain Colard Garnet : c'est, croyons-nous, le même que l'artiste employé à sculpter le tombeau de Jean III, à moins qu'on ne veuille attribuer ce monument à Colard Jacoris, tailleur d'images, mort en 1395, dans l'hôpital des Grands Malades, à Namur, où il avait pris l'habit religieux pour soigner les lépreux et les pestiférés (2). Cette hypothèse est bien moins admissible.

« Colardo, magistro de tomba ducis, super opus ad bonum computum, xxiij in januario (1364, n. st.) : v mocton. (3) »

« Colardo, tombario, de diverso opere facto ad coopertorium tombe ducis jacentis apud Villarium, ultra omnem pecuniam quam habuit antea, concordato, xxiiij in meyo (1367) : x moct. (4) »

« Colardo Garnet, de uno pelve lapideo liberando ad fonteynam, iiij in julio (xiij^c^) lxvij : vij moct. (5) »

(1) On trouve dans les *Trophées de Brabant*, t. I^er^, par Butkens, une gravure de ce monument, tel qu'il existait en 1657, date de la première édition de cet ouvrage : cette gravure a été copiée plusieurs fois depuis.

(2) J. Borgnet, *Les Grands Malades* (*Annales de la Société archéologique de Namur;* 1850). Le tombeau de l'artiste y est représenté.

(3) Registre n° 2550 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 2555, *ibidem*.

(5) *Ibidem*.

Tombeau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et de sa femme. — Les pièces qui suivent établissent que les carrières de notre pays fournirent les pierres de ces magnifiques mausolées que Philippe le Bon fit placer dans l'église des chartreux, à Dijon; c'est aussi de Dinant que l'on avait tiré les pierres qui servirent au tombeau de Philippe le Hardi. La première note que nous rapportons, prouve que le duc Philippe avait déjà commencé à mettre à exécution, en 1435, le projet qu'il avait d'élever un monument à la mémoire de son père et de sa mère. Dans le second document, on voit que deux grands architectes, Jean Van den Berghe, maître des ouvrages en Brabant, et Jean, son fils, s'y constituent garants du marché qu'il renferme (1). On peut consulter sur les artistes qui travaillèrent au tombeau de Jean sans Peur la table de l'ouvrage de M. le comte de Laborde intitulé : *Les ducs de Bourgogne*, t. 1er, Preuves.

« A Jehan Nounou, machon, demourant à Dinant, pour l'achat de xxij grandes pierres de noir marbre prinses à La Falize dudict lieu de Dinant, que Monseigneur y a fait acheter pour icelles envoïer à Masières-sur-Meuse, et d'illec à Dijon, pour faire deux sépultures; pour icelui achat : iijc v piètres, etc. »

Par lettres patentes du 10 décembre 1435, il fut payé 426 peters, à 26 sous pièce, ou 553 livres 16 sous, pour les frais de transport de ces pierres (2).

« Le xxve jour d'avril, l'an mil iiijc lxj, après Pasques, Gérart des Frères

(1) On trouve dans l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1748, t. III, p. 204 et 526), de bonnes gravures représentant le tombeau de Philippe le Hardi et celui de Jean sans Peur et de sa femme. Mr Gachard a reproduit dans son *Rapport sur les archives de Dijon*, p. 256, une description de ces deux monuments, qui existent aujourd'hui au Musée de cette ville, d'après la *Notice des objets d'art* qui y sont exposés.

(2) Registre no 3252, fo xxv ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Meneurs (1), marchant, demourant à Namur, comparant en la chambre des comptes à Bruxelles, promist par son serment de mener ou faire mener à ses propres despens, périlz et fortunes, les pierres de marbre qui sont de présent en la ville de Masières-sur-Meuse, et lesquelles mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant a fait faire illec mener pour en faire la sépulture de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgogne, son père (qui Dieu absoile), dès ladicte ville de Masières-sur-Meuse jusques dedens l'hostel du monastère des chartreux, à Dijon, dont il sera tenu d'avoir pour la voiture d'icelles pierres, pour chascun cent de pesant, la somme de xxxij groz, monnoye de Flandres, etc.; et pour plus grant seureté il a baillié à plesge Jehan Van den Berghe, maistre des œuvres de mon avant dit seigneur en Brabant, et Jehan, son filz, pour, ou cas que en lui eust faulte de parfurnir et accomplir ce qu'il a cy-dessus promiz, estre par eulx parfait et amendé partout où faulte y auroit, etc. (2). »

Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Voici le contrat passé devant les échevins de Bruxelles pour l'érection de ce monument, le 5 mars 1525 (n. st.), entre Louis Van Boghem, architecte de Marguerite d'Autriche, et André Nonnon, maître de carrières, à Dinant, et l'un des descendants de Jean Nonnon, mentionné à propos des livraisons de pierres pour les tombeaux de Michelle de France (3), de Jean sans Peur, etc. Ce document nous fournit quelques détails nouveaux, et l'on doit en inférer que Van Boghem en traça les dessins. Il y est en outre question de la tombe d'un seigneur du nom de don Diégo, qui existait à cette époque dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, au Sablon, à Bruxelles. Comme les savants historiens de cette ville n'en parlent pas, nous avons cherché à découvrir quel fut ce personnage. Il s'agit de don Diégo de Ghevara, écuyer, qui,

(1) Nous avons cité au § 28 un architecte du nom de François des Frères Mineurs, qui vivait à la même époque.

(2) Registre n° 290, f° xiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* § 20.

en 1507, était conseiller du roi Maximilien et de l'archiduc Charles, et tout à la fois maître d'hôtel de Jeanne, reine de Castille, et le même qui fit une fondation, en 1520, à l'église du Sablon (1). Nous avons dit ailleurs (2), qu'un des membres de cette famille habitait déjà la Flandre en 1434, et que Jean Van Eyck peignit son portrait et celui de sa femme. Nous supposons encore que si Van Boghem a pris pour terme de comparaison la sépulture de don Diégo, il doit en être l'architecte. Une ordonnance de payement du 2 janvier 1530 (n. st.) constate que Marguerite d'Autriche fit don d'une somme de 100 livres de Flandre au prévôt de l'église de Caudenberg, « pour faire faire ung grant » chandellier de métal devant la sépulture de son feu frère » estant devant le grant autel d'icellui esglise » (3). *Le grand Théâtre sacré du Brabant*, par Leroy, contient, t. 1er, p. 222, une gravure représentant le tombeau de Ferdinand d'Autriche.

On voit par la note qui suit que Marguerite d'Autriche, acheta, en 1521, divers meubles et objets d'art, provenant de la mortuaire de don Diégo de Ghevara :

« Aux exécuteurs du testament de feu don Diégo de Gevarra, la somme de viije lxx livres, de xl gros, par lettres patentes du dernier jour de septembre xve xxj, pour certaines parties de meubles délaissées par ledict feu, lesquelles Madame a fait prendre et acheter d'eulx, assavoir : un liet de camp de bois, bien doré, aveeq quatre mannekins, des tappis, ung tableau de paineture de la face de roy eatholique; ung autre tableau de l'enfant de Fortune, aussi en paineture, etc. (4). »

Nous avons à revenir aussi sur le compte de Guyot

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 406.

(2) *Tableaux et sculptures de Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie* (*Revue universelle des arts*, t. III, p. 134).

(3) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(4) Registre nº 1797 de la chambre des comptes, *ibidem*.

de Baugrant, le sculpteur de la statue et des accessoires du tombeau de l'archiduc François. Des documents authentiques établissent que cet artiste était en Espagne en 1555, époque où il contracta avec la ville de Bilbao, située presqu'aux frontières de France, pour l'exécution d'un grand rétable destiné à l'église Saint-Jacques. Ces mêmes documents nous apprennent qu'il mourut dans cette ville en 1551, et que la somme qui lui restait due pour ses travaux fut payée, au nom de sa veuve, à Jean de Beaugrant, son frère et son élève. L'auteur qui rapporte ces détails fait l'éloge des statues du monument dû au ciseau de notre artiste (1).

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, bourgmaistre et échevins de la ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, saluyt. Savoir faisons que aujourd'huy, date de cestes, par-devant nous est venu et comparu en propre personne Andrieu Nonnon, maistre des pierres de marbres, demourant à Dynant, au pays de Liége, et a recongneu avoir vendu bien et loïalement à maistre Loys de Boedeghem, maistre ouvrier de madame Marguerite, duwagière de Savoye, régente et gouvernante, etc., pour et au prouffit d'icelle dame, une sépulture de pierre noir de marbre de la mesme sorte que est la sépulture de don Diégo, gisant en la chapelle ou église de Nostre-Dame-de-Sablon, en ceste ville de Bruxelles, de la mesme molure et ainsi bonne pierre que celle de don Diégo, dont la tombe de desurre d'icelle sépulture sera de la longueur de vj piedz et demi et large iij piedz et iij quartiers d'ung pied; et les pierres estans entre le bassement et ladicte tombe seront trois pouces plus hault que ladicte sépulture de don Diégo, sans estre poly, et les autres pierres seront pollyes comme icelle sépulture de don Diégo; laquelle sépulture ledict Andrieu Nonnon a promis et promect par ces présentes livrer en ladicte ville de Bruxelles, dedans le église de Coudenberge, en dedans le jour de Sainct-Remy prouchain venant, pour laquelle sépulture ledict maistre Loys ou nom que dessus a promis audict Andrieu Nonnon payer la somme de cxl florins, chascun florin à xx patars compté, etc. Donné en l'an de grâce mil v^c xxiiij, le iij^e jour de mars, stile de Brabant (2). »

(1) J.-A. Céan Bermudez, *Diccionario historico de las bellas artes en España*, t. II, p. 244.

(2) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Dans les archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume, se trouve la minute d'une lettre de l'archiduc Albert à l'empereur Rodolphe II, écrite le 16 novembre 1598, pour lui demander de faire prendre des mesures pour la translation du corps de l'archiduc Ernest, leur frère, à Prague, lieu de sépulture de leurs ancêtres, et pour l'avertir qu'il l'avait provisoirement fait enterrer dans le caveau des ducs de Brabant, à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Il ne paraît pas que l'empereur se soit grandement soucié de faire ces frais, malgré le désir qu'il en avait témoigné à l'archiduc Albert avant son départ pour les Pays-Bas.

Alex. Pinchart.

F. Hennebert. Notice nécrologique.

Jean-Baptiste-Joseph-Frédéric Hennebert, un des hommes les plus laborieux, les plus zélés pour les lettres à Tournai, vient de mourir presque subitement dans cette ville, où son savoir, autant que son caractère et ses qualités, était apprécié de tous.

Né le 25 mars 1800 à Crèvecœur (Oise), il fit ses études au collége de Beauvais, vint s'établir à Tournai en 1820 et y devint secrétaire intime de M. le baron Lefebvre, un de nos grands industriels de cette époque. Adonné de bonne heure aux études littéraires qui faisaient ses délices, il fut successivement revêtu de fonctions locales, qui rentraient toutes dans ses goûts modestes et éclairés; membre dès 1828 de la Commission des monuments de Tournai, il devint, en 1829, archiviste de la ville et conservateur pour l'État, des archives de l'ancien Tournésis. En 1833, il cumula ces fonctions avec celles de professeur du cours supérieur de français à l'athénée de Tournai, et en 1851, il fut nommé professeur de Rhétorique française, lors de la réorganisation de l'enseignement moyen.

Nous ne pouvons mieux faire connaître la carrière si pleine et si utile de M. Hennebert qu'en donnant ici la liste des publications qu'on lui doit et de celles qu'il édita en collaboration avec d'autres personnes. Ces publications sont nombreuses, et toutes témoignent d'un esprit élevé et d'une culture épurée de la langue française. Sous ce dernier rapport, les services qu'il a rendus dans l'enseigne-

ment, feront longtemps vénérer sa mémoire parmi la jeunesse de Tournai. L'*ars bene dicendi* trouvait en lui un interprète aussi intelligent que spirituel.

I. L'*Enseignement* lui doit :

Questionnaire sur toutes les parties de la grammaire française de MM. Noël et Chapsal, par un professeur. 1 vol. in-12 de II et 56 pages, Tournay, J. Casterman, aîné, 1836.

Exercices élémentaires principalement appliqués à l'abrégé de la nouvelle grammaire de Noël et Chapsal, par un professeur. Tournai, J. Casterman, 1845. Vol. in-12, de IV et 84 pp. — Corrigé des mêmes exercices.

Histoire de Belgique depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, à l'usage des maisons d'éducation. Vol. in-18, de VIII et 299 pp. Tournay, Casterman, 1845.

Manuel du langage figuré d'après Dumarsais, Fontanier, J. V. Leclerc, etc., à l'usage des classes supérieures de langue française, par un professeur. Tournay, A. Janssens, 1844; in-8°.

Cours élémentaire de prononciation, de lecture à haute voix et de récitation, d'après les auteurs les plus estimés; par un professeur. Vol. in-12 de 107 et V pp. Tournay, Renard Dosson (*Six éditions successives*).

Moniteur de l'Enseignement. Fondé en 1849, sur le vœu exprimé par le congrès professoral, ce recueil a existé jusqu'en 1856, et a paru en trois séries, de quatre volumes chacune, chaque volume comprenant 452 pages in-8°. Il a toujours défendu, même au péril de son existence, les saines théories d'instruction, et les intérêts des membres du corps professoral nouvellement constitué. Il s'est montré le défenseur le plus dévoué de l'enseignement de l'État (1).

Annuaire de l'enseignement moyen, publié sous le patronage du congrès professoral de Belgique. Neuf années. Bruxelles, Hayez, 1849, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57.

(1) Cette publication, entreprise sous les auspices de la Société historique et littéraire de Tournai, se continue chez MM. Malo et Levasseur, imprimeurs à Tournai.

II. La *Bibliographie :*

Notice biographique et littéraire sur H. Delmotte, publiée par la société des Bibliophiles belges; avec un fac-similé de son écriture et un portrait dessiné par Madou. Mons, Hoyois-Derely, 1836, in-8° de 44 pages.

Notice sur la vie et les ouvrages de H. Delmotte, par Fréd. Hennebert. 2e édition, revue et augmentée. Mons, 1842. Grand in-8°, de XIX pp., avec encadrements et portrait.

Bibliographie tournaisienne — Des premières productions de la presse à Tournai. In-8°, de 8 pp. (*Tiré à part des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*).

Une corbeille de rognures ou feuillets arrachés d'un livre sans titre, par Mr Ch. Nodier. Tournay (J. Casterman), 1836. Quelques mots de préface et une table ont été ajoutés par l'éditeur (Fred. Hennebert).

Ritmes et refrains tournésiens, poésies couronnées par le puy d'escole de rhétorique de Tournay (1477-1491), extraites d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Tournay. Mons, Hoyois-Derely, 1837; 1 vol. in-8°, de XX et de 160 pages.

Le Bibliologue de la Belgique et du Nord de la France. Journal de bibliologie, d'histoire littéraire, d'imprimerie et de librairie, publié avec la coopération de plusieurs hommes de lettres, par Fréd. Hennebert. Tournai, 1839. T. I. Il n'a été publié que ce volume.

III. Les *Sciences historiques et archéologiques :*

Essai historico-philologique sur le nom de Tournai. Tournai, Ad. Delmée, 1848 (*Tiré à part du t. I des Mémoires de la Société historique et littéraire*). Réimprimé sous le titre de : Guerre à l'Y. Essai historico-philologique sur le nom de Tournai. Tournai, Malo et Levasseur. Bruxelles, Decq, 1856.

Madame Adelaïde d'Orléans à Tournai (1792-1793). *Extrait du t. I des Bulletins.* In-8°, avec un fac-similé.

Notice biographique sur Charles-Henri-Joseph De Rasse, maire de Tournai (*Extrait du t. III des Bulletins*). In-8°, de 17 pp. avec portrait.

Éphémérides tournaisiennes. In-8°.

Archives tournaisiennes historiques et littéraires — Recueil concernant Tournai et le Tournaisis. T. I, Tournai 1844. Vol. in-8°, de 250 pp.

Société des Amis de la Littérature, des Sciences et des Beaux-Arts, fondée le lundi XII[e] jour de mai 1823 — Règlement — vol. in-32 de XIV et 24 pages. Tournay, Renard Dosson, 1834 (Ce règlement est précédé d'une notice sur la société, sa formation, etc.)

Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis. 1[er] fascicule. Tournai, 1853, in-8°, de 93 pp. avec portr. 2[e] fasc., pp. 95-204, avec planch. de médailles, 1857. 3[e] fasc., 1858.

Numismatique tournaisienne. In-8°, de 3 pp. (*Tiré à part des mêmes Bulletins* (1848).

Un Bibliophile tournaisien à la fin du XV[e] siècle (1497), 1856, in-8°, de 32 pp.

Mémoires d'eschevin de Tournai, remarquez et escrits par Ph. de Hurges, d'Arras. Publié avec notes et table alphabétique par F. Hennebert. Bruxelles, Decq, 1855; in-8°.

Kalendrier des guerres de Tournai (1477-1479), par Jehan Nicolay, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, suivi d'appendices, d'un index général et de notes, par Fréd. Hennebert.

Notice sur l'octroi communal de la ville de Tournai, avant l'occupation française. Bruxelles, Em. Devroye et C[ie], 1846. Grand in-8°, de 74 pp.

M. Hennebert était en outre en correspondance avec les savants les plus distingués du pays et de l'étranger; de nombreuses sociétés historiques et littéraires l'avaient reçu parmi ses membres. Il était secrétaire de la Société historique et littéraire de Tournai, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre, de la Société

d'émulation de Liége, de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, de la Société des Bibliophiles de Mons, de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société d'archéologie du département de la Somme, de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'enseignement de Paris, de l'Institut historique de France, de la Société de l'histoire de France, de l'Académie archéologique espagnole de Madrid.

Jamais on ne s'adressait à lui en vain pour obtenir un renseignement sur l'un ou l'autre point qui faisait l'objet de ses études de prédilection. On était toujours sûr de recevoir une réponse aussi affable que satisfaisante. Sa complaisance était inépuisable.

M. Hennebert avait été pendant longtemps un des collaborateurs les plus assidus du *Messager des Sciences*. Il a fourni entre autres à notre recueil les articles suivants :

Année 1837. Entrée de Henri VIII à Tournai.
» » P. J. B. Du Bois, professeur à l'Athénée royal de Tournai.
» » Notice historique sur Lecreux, sculpteur tournaisien.
Année 1838. Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens — 1429.
Année 1840. Notice sur l'abbé Duvivier, chanoine de Tournai.
Année 1841. Poutrain et son histoire de Tournai.

Au moment de mourir, M. Hennebert achevait de préparer une nouvelle édition de Cousin, *Histoire de Tournay*. Sa bibliothèque, intéressante surtout pour l'histoire de la ville où il passa la plus grande partie de sa vie, a été vendue à Tournai le 8 mars 1858. Il laisse aussi une précieuse collection d'autographes, qui sera vendue plus tard.

J. D. S. G.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Lettre de Sanderus a la Chambre des Comptes, a Lille (1606). — Un des auteurs les plus recommandables et les plus féconds de la Flandre, Antoine Sanderus, le célèbre auteur de la *Flandria illustrata* et de tant d'ouvrages historiques, attend encore sa biographie. On ne sait guère de ce laborieux écrivain que ce qu'en dit Paquot dans ses *Mémoires*. De temps en temps on découvre bien quelque document qui jette du jour sur cette vie si bien remplie au service de la science. Mais personne jusqu'ici ne s'est attaché à recueillir les détails nécessaires pour élever enfin à Sanderus un monument digne de lui.

En 1858, M. Jules Ketele a publié dans ce recueil, pp. 144-155, trois lettres du savant chanoine d'Ypres, adressées aux magistrats d'Audenarde, pour obtenir de ce collége un subside destiné à couvrir les frais considérables qu'entrainait la publication de sa Chorographie.

Une requête du même genre fut adressée par lui, aux États de Flandre, vers la même époque.

M. le marquis de Godefroy, le judicieux éditeur de la Chronique de Lambert d'Ardres, vient de communiquer à la Société des Sciences de Lille une lettre par laquelle Antoine Sanderus, à peine âgé de vingt ans, demande à la chambre des comptes un secours pour lui permettre de continuer ses études théologiques à l'Université de Douai.

Ce document nous a paru assez important pour être reproduit ici avec les quelques mots d'introduction dont M. de Godefroy l'a fait précéder dans les Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, dont nous extrayons cette notice.

A Messieurs les Membres de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Messieurs,

Un des noms les plus familiers et les plus recommandables à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays est celui du chanoine Sanderus, qui

durant une longue et laborieuse vie, consacra des veilles multipliées et des sommes considérables à l'étude des antiquités de la Flandre et à la reproduction de ses monuments. Maintenant que le temps a fait son œuvre, que la Révolution bien autrement dévastatrice que le temps, a fait disparaître tant d'édifices témoignant de la foi, du goût et de la richesse de nos ancêtres, nous pouvons encore, en feuilletant les magnifiques pages de la *Flandria illustrata*, contempler les églises à l'ombre desquelles ils priaient, les châteaux, splendeur et protection de leurs grasses campagnes, les villes, foyer de leur puissante industrie, les places publiques, théâtre de leur orageuse liberté, les beffrois, qui tant de fois tintèrent pour la protection des franchises et la défense de la cité. Celui même qui n'a point l'attrait ou le loisir des lectures érudites saisit dans ces gravures si nombreuses, si exactes et d'un mérite d'exécution incontestable, la physionomie de la Flandre au XVII^e^ siècle, et est transporté au milieu d'elle par les yeux en même temps que par la pensée. C'est un moyen heureux de nous intéresser au passé. Pour mon compte, j'avoue que l'amusement qu'y trouva ma première jeunesse, éveilla de bonne heure chez moi le désir de connaître nos annales flamandes.

Ce bon prêtre, si dévoué à la gloire du pays qui l'avait vu naître, eut d'autant plus de mérite à poursuivre son œuvre vaste et patriotique, et qui exigeait des dépenses devant lesquelles reculeraient les plus hardis éditeurs d'aujourd'hui, qu'entr'autres obstacles il eut à lutter contre l'exiguité de ses ressources personnelles. Une tradition constante, que sur des données peu concluantes on a récemment essayé de contester, nous apprend que ses dispendieuses publications furent loin de l'enrichir, et la misère eut aggravé pour lui les rigueurs de la vieillesse, sans la généreuse hospitalité des moines d'Afflighem (1).

Une pièce que j'ai trouvée dans ma bibliothèque, révèle que sa jeunesse ne fut pas plus favorisée de la fortune que ses dernières années. Elle nous le montre à l'âge de vingt ans, boursier d'Anchin, et réduit à solliciter pour se procurer les vêtements convenables à sa condition d'étudiant en théologie. C'est une requête, peut-être autographe, adressée à Messieurs de la Chambre des comptes de Lille, implorant une apostille favorable près du Conseil des finances de Bruxelles, à l'effet d'en obtenir une gratification destinée à fournir sa modeste garde-robe ecclésiastique.

(1) M. Ketele a déjà fait remarquer, dans l'article cité plus haut, que c'est bien moins dans la misère que dans le désir de trouver un asile paisible qui lui permit de travailler à ses ouvrages historiques, qu'il faut rechercher la cause de la retraite de Sanderus dans l'abbaye d'Afflighem.

(*Note de la Réd.*).

Elle n'est point datée : mais l'âge qu'il s'y donne correspond à l'année 1606; car il était né en 1586.

J'en offre la transcription et la traduction à la Société, pensant que ce détail sur un homme qui a si bien mérité de nos contrées, ne lui sera pas indifférent, et désirant lui apporter un faible tribut qui témoigne au moins combien je suis flatté d'être associé à ses doctes travaux.

Le président de la protection duquel Sanderus se dit déjà assuré, doit être Jean Destrompes que le greffier Deseur, dans son volume sur la Chambre des comptes, qualifie « chevalier, sr de Westhove, Fresnoy, Zantervelt. » Il était de Bruges, fut nommé auditeur en 1570, maître en 1571, président en 1594, après Messire Paul de la Grange, et décéda en 1617.

Vous remarquerez, Messieurs, l'emploi du latin dans une requête adressée à des magistrats dont les attributions étaient toutes financières. Cette circonstance indique combien la langue de l'Église et de la science était alors familière, combien les humanités étaient sérieuses.

Vous remarquerez aussi que le nom du postulant conserve encore sa terminaison flamande. Généralement les savants latinisaient ou gréeisaient leur nom, mais seulement quand ils étaient entrés dans la carrière littéraire. C'est donc plus tard, lorsqu'il commencera à publier, qu'il se présentera sous le nom de Sanderus. Son grand-père prit quelquefois celui d'Alexandrius, qui est la véritable traduction de Sanders Notre auteur appartenait vraisemblablement à la famille gantoise de *Sersanders*, forme flamande de *Sire Alexandre*. De même *Serelaes*, sire Nicolas.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les Altesses Sérénissimes dont parle la requête, sont l'archiduc Albert et l'Infante Isabelle, alors conjointement souverains des Pays-Bas, et qui y ont laissé une mémoire respectée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments dévoués et de haute considération.

Mis de Godefroy Ménilglaise,
Membre correspondant.

Amplissimis Dominis D. Præsidi virisque Consiliariis Cameræ rationum SS. Celsitudinum in urbe Insulensi.

Exponit cum omni reverentiâ Antonius Sanders Gandavensis, ætatis viginti annorum, ut abhinc elapso anno promotionem adeptus, deineeps ad sacram theologiam sese conferre decreverit, eamque ob causam magnorum virorum consideratione, bursam in seminario regis Hispaniarum Duaci obtinuerit. Sed cùm res domesticæ ejus, horum temporum injuriâ, adeo sunt tenues ut ad

vestimenta theologiæ studioso convenientia obtinenda neutiquam sufficiant, implorans vestrum auxilium supplex ad pedes amplissimi vestri concilii sese provolvit. Obseeratque ut ejus ad bene faciendum paratum animum vestro subsidio paulisper foveatis; ne hactenus studia satis feliciter inchoata, et ad finem penè producta, turpiter et magno sui cum detrimento cogatur.

Eâ autem ratione, viri amplissimi, summum mihi auxilium attuleritis, si ea vobis, quæ jam (laus Superis) prudentissimo vestro Præsidi est voluntas et consilium fuerit, ut nempto uno atque altero verbo commendatitio ad consilium financiarum S. S. Celsitudinum Bruxellas proficiscar. Quam mentem ut vobis Deus concedat, apud eum assiduis precibus contendam. Simulque pro S. S. Celsitudinum, Ditionum Belgicarum, ac vestrâ omnium salute ex animo obsecrabo.

—

A très-illustres Messieurs les Président et Conseillers de la Chambre des comptes de leurs Altesses Sérénissimes en la ville de Lille.

Expose en toute révérence Antoine Sanders, Gantois, âgé de vingt ans, que l'an dernier il obtint la promotion, ensuite il résolut de se livrer à l'étude de la théologie sacrée; pour quoi, à la recommandation de personnes considérables, lui fut accordée une bourse dans le séminaire du roi d'Espagne à Douai. Mais la misère des temps a tellement réduit ses moyens d'existence qu'il ne peut se procurer la tenue convenable à un étudiant en théologie. Il implore donc votre assistance, et se prosterne suppliant aux pieds de votre auguste assemblée, vous priant de soutenir un peu par votre aide son désir de bien faire : afin qu'il ne soit pas contraint d'abandonner honteusement et à son grand préjudice, des études assez heurensement commencées et parvenues presque à leur terme.

Ainsi vous me serez, très-illustres Messieurs, d'un puissant secours, si vous voulez bien partager les dispositions qui animent déjà (Dieu soit loué) votre très-sage Président, et m'accorder deux mots de recommandation avec lesquels j'irai à Bruxelles près du Conseil des finances de leurs Altesses Sérénissimes. Je prierai assidument Dieu qu'il vous l'inspire, et en même temps l'implorerai de toute mon âme pour la conservation de leurs Altesses Sérénissimes, des provinces Belgiques, et de vos personnes à tous.

Vente du Cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck. — Le 19 avril dernier et jours suivants, a eu lieu à Gand la vente de la première partie du beau cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck. Jamais vente n'a attiré chez nous un plus grand concours d'amateurs distingués et de libraires de renom. De

nombreuses commissions avaient été envoyées de Londres, Paris, Berlin, Leipzig, Francfort, Hambourg, etc.; de plus, la France y était représentée par MM. D.-F. Didot, Techener, Porquet, Baillieu, Claudin, Giraud, Gouin, Slesinger, etc., de Paris, Leleu, de Lille; l'Angleterre, par MM. Boone, Toovey, Evans et Quaritsch; la Hollande, par MM. Van Baelen, de Rotterdam, et Nyhoff, de La Haye (ce dernier était chargé d'acheter pour compte de la Bibliothèque royale de La Haye); la Belgique, par ses bibliophiles les plus distingués et par ses plus grands libraires : MM. Vergauwen, De Meyer, Pieters-Morel, Dael-Van Goethem, Van der Haeghen, Serrure, Duquesne, etc., de Gand; MM. Nuyts, le comte Legrelle, Schoof-Van Straelen et Taye, d'Anvers; Helbig et Witert, de Liége; Heussner, baron de La Vilestreux, baron de Vinck, de Walsch, etc., de Bruxelles; M. De Bruyne, de Malines; De Moor, de Bruges; MM. Vereruyssen et Bruyneel, de Courtrai, etc., etc. La Bibliothèque royale de Bruxelles était représentée par MM. Alvin et Ruelens, attaché; celle de Gand, par M. le baron de Saint-Genois; le Musée de Bruxelles, par MM. le vicomte Du Bus et Stiénon; celui d'Anvers, par M. Rombouts; enfin S. A. R. le comte de Flandre y avait député M. Aug. Scheler, bibliothécaire du Roi et des princes.

Il n'y a pas d'exemple que les livres aient été vendus en Belgique à des prix plus élevés qu'à la vente de M. Borluut de Noortdonck; ceux des ventes les plus célèbres de Paris et de Londres ont été dépassés de beaucoup. Cette première partie a produit une somme d'environ 90,000 francs. Voici les prix des principaux articles :

N° 3. *Bibel mit horen boecken.* Delft, 1477. 1re édition de la Bible en langue flamande, 140 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 9. *Die Epistelen en Evangelien.* Utrecht, Veldener, 1481, 165 fr. au même.

N° 12. *B. Pauli epistolæ.* MS. sur peau de vélin, du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, 155 fr. à M. Didot, à Paris.

N° 32. *Historiarum veteris instrumenti icones.* Lugduni, 1538. Première édition des planches du Vieux Testament, gravées d'après les dessins de Holbein, 200 fr. à M. Heussner, à Bruxelles.

N° 44. *Historie des ouden en nieuwen Testaments.* Amst., 1700. Exempl. avant les clous, 106 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 47. *Chr. Weigel, Historiæ veteris et novi Testamenti.* Norimbergæ (1708), 156 fr. au même.

N° 49. *Joan. de Sancto Laurentio postillæ Evangeliorum.* Bruxelles, les Frères de la Vie commune, 1480. 115 fr. à la Bibl. royale, à Bruxelles.

N° 53. *Hier. Natalis adnotationes et meditationes in Evangelia.* Recueil de gravures par Wiericx, 167 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 61. *Hug. de Sancto Victore super officio misse.* Louvain, Conr. de Westfalie. 152 fr. à M. Nyhoff, à La Haye.

N° 65. *Horæ beatæ Mariæ Virginis.* Très-beau MS. sur vélin, orné de magnifiques miniatures, provenant de la bibliothèque des ducs de Bretagne. 650 fr. à M. Giraud, à Paris.

N° 67. *Heures à l'usage de Rouen.* Sur peau de vélin. 270 fr. à M. Duquesne, à Gand.

N° 68. *Enchiridion ecclesiæ Sarum.* Paris, Kerver, 1528, avec figures de Geoffr. Tory, de Bourges, 260 fr. à M. Toovey, à Londres (M. Borluut avait acquis ce volume au prix de fr. 1-50).

N° 71. *Dionysii Areopagitæ de celesti hyerarchia.* Bruges, Col. Mansion (incomplet de 2 ff.). 175 fr.

N° 73. *S. Augustini super psalmos.* MS. du XI^e^ siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, 120 fr. à la Bibl. royale, à Bruxelles.

N° 87. *Quodlibetica decisio de septem doloribus Virginis Mariæ.* Anvers, Th. Martens (1494). Exemplaire, le seul connu, sur peau de vélin, le même qui, selon toute apparence, fut offert à Philippe-le-Beau, 336 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 96. *Joan. Bertaud, encomium trium Mariarum.* Paris (1529), 150 fr. à M. Baillieu, à Paris.

N° 109. *Franc. de Retza, comestorium vitiorum.* Nuremberg, 1470 (1^er^ livre imprimé à Nuremberg), 115 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 123. *Herm. de Petra sermones super orationem dominicam.* Audenarde, 1480 (1^er^ livre imprimé à Audenarde), 137 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 134. *Thomas à Kempis, de l'imitation de Jésus-Christ.* Paris, 1692. Exemplaire de M^me^ de Maintenon, relié aux insignes de Saint-Cyr, 142 fr. à M. Taye, à Anvers.

N° 140. *Barlaam et Josaphat.* Augsbourg, Zainer, 150 fr. à M. Van Baclen, à Rotterdam.

N° 151. *Guill. Van Branteghem Alostani Pomarium mysticum.* Anvers, Vosterman, 1553, 95 fr. à M. Boone, à Londres (M. Borluut avait acquis ce volume au prix de 20 fr. à la vente Bignon, faite à Paris en 1849).

N° 158. *Guillermi Rhetorica divina.* Gand, 1483. 1^er^ livre imprimé à Gand. 100 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 220. *Boutillier, La somme rurale.* Bruges, Colard Mansion, 1479 Magnifique exemplaire, chef-d'œuvre de reliure de Niedrée, 2650 fr. à M. Techener (M. Borluut avait acheté ce volume de M. Techener, au prix de 600 fr.).

N° 245. *Bonifacius liber sextus decretalium.* Mayence, Fust et Schoiffer, 1465. Un des neuf exemplaires sur peau de vélin, 2000 fr. à M. Didot, à Paris (M. Borluut avait acheté cet exemplaire au prix de 600 fr., chez les frères de Bure, à Paris).

N° 296. *Le grant Boece.* Paris, Ant. Verard (1492), 170 fr. à M. Toovey, à Londres.

N° 299. *Jacq. Legrant, Le livre des bonnes mœurs.* MS. magnifique, orné d'un grand nombre de miniatures, et provenant de la bibliothèque des ducs de Bretagne, 3700 fr. à M. Buyser, à Gand.

N° 329. *Roderici Zamorensis speculum vitæ humanæ.* Rome, 1468, relié par Bozerian, 156 fr. à M. Duquesne, à Gand.

N° 334. *Gio.-Mich. Bruto, La institutione di una fanciulla nata nobilmente.* 1er livre imprimé par Chr. Plantin, 590 fr. à M. Nuyts, à Anvers (Ce rarissime volume provient de la vente Libri, faite à Paris, où M. Borluut l'avait acquis au prix de 198 fr.).

N° 341. *Gabr. Naudé, Considérations sur les coups d'état.* Rome (Paris), 1639. Tiré à petit nombre, 115 fr. (M. Borluut avait acquis ce volume au prix de fr. 26-50, à la vente Fossé d'Arcosse).

N° 349. *Il libro del cortegiano del conte Bald. Castiglione.* Venise, Alde, 1533. Reliure très-curieuse. 165 fr. à M. Toovey, à Londres.

N° 437. *Knor et Walch, Recueil de pétrifications.* Nuremberg, 1768-87, 185 fr. à M. le comte d'Hane-de Potter, à Gand.

N° 472. *Cuvier, Le règne animal.* Très-bel exemplaire, 635 fr. à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

N° 500. *Georg. Edwards, Histoire naturelle des oiseaux.* 7 vol. in-4°. Reliure de Derome, 200 fr. à M. le vicomte Du Bus, à Bruxelles.

N° 681. *L'Artiste,* 680 fr. à M. le Bn de Vinck, à Bruxelles.

N° 693. *Seroux d'Agincourt, Histoire de l'art par les monuments,* 390 fr. à M. Rombouts (pour le Musée royal d'Anvers).

N° 694. *Du Sommerard, Les arts au moyen-âge,* 1350 fr. à M. Van Baele, à Rotterdam.

N° 737. *Galerie des peintres, par Chabert et Franquinet,* 250 fr. à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

N° 742. *Les Vierges de Raphaël,* 100 fr. à M. Ch. de Loose, à Gand.

N° 748. *La grande galerie de Versailles,* par Le Brun, 140 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 750. *La galerie des peintres flamands,* par Le Brun, 360 fr. à M. Duquesne, à Gand.

N° 757. *Die Sammlung alt-nieder und oberdeutscher Gemälde,* par les frères Boisserée, 515 fr. à M. Onghena, à Gand.

N° 759. *Galerie de Florence et du palais Pitti,* 315 fr. à M. de Waele-de la Potterie, à Gand.

N° 760. *Reala galleria di Firenze,* 245 fr. à M. Schoof-Van Straelen, à Anvers.

N° 761. *Pitture del salone imperiale del palazzo di Firenze,* 100 fr. à M. Vercruysse, à Courtrai.

N° 762. *Pinacoteca della pontificia accademia in Bologna,* 220 fr. à M. Quaritsch, à Londres.

N°s 764 et 65. *Le Musée français et le Musée royal,* par Robillard et Laurent, 3200 fr. à M. Techener.

N° 766. *Filhol, Galerie du Musée Napoléon,* 410 fr. au Musée de Bruxelles.

N° 769 *Galeries historiques de Versailles,* par Gavard, 800 fr. à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

N° 771. *Galerie du Palais royal,* par Couché, 320 fr. à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

N° 772. *Vatout et Quinot, Galerie lithographiée du duc d'Orléans,* 160 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 775. *Recueil d'estampes du cabinet de Crozat,* 405 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 774. *Recueil d'estampes du cabinet de Boyer-d'Aguilles,* 210 fr. à M. Van Baele, à Rotterdam.

N° 775. *Le cabinet de Poulain,* 140 fr. à M. Ad. Van der Meersch, à Gand.

N° 776. *Le cabinet de Choiseul,* 142 fr. au même.

N° 778. *Dav. Teniers, Theatrum pictorium,* 150 fr. à M. Evans, à Londres.

N° 779. *Le cabinet de Reynst,* 295 fr. à M. Porquet, à Paris.

N° 781. *De Pigage, La galerie de Dusseldorf,* 150 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 782. *La galerie de Dresde,* 360 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 784. *La galerie de Munich,* 400 fr. au Musée royal de Bruxelles.

N° 785. *La même, publiée par Piloty et Lœhle,* 480 fr. à M. Onghena, à Gand.

N° 786. *La galerie de Leuchtenberg,* 125 fr. à M. Van Baele, à Rotterdam.

N° 795. *La galerie de Houghton,* 550 fr. au même.

N° 805. *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims,* 145 fr. à M. Quaritsch, à Londres.

N° 850. *Ottley, The history of engraving,* 155 fr. au même.

N° 871. *Bartsch, Le peintre graveur,* 255 fr. à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

N° 878. *Heinecken, Idée générale d'une collection d'estampes.* Exemplaire

illustré d'un grand nombre d'estampes anciennes, 240 fr. à M. Nyhoff, à La Haye.

N° 949. *Recueil d'estampes, par Callot,* 70 fr. à M. Scheler (pour S. A. R. le comte de Flandre).

N° 966. *Sketches in Belgium and Germany, par Louis Haghe,* 210 fr. à M. Edm. d'Hane de Steenhuyse.

N° 972. *Les images de la mort.* Cologne, 1547, 140 fr. à M. Quaritsch, à Londres.

N° 988. *Portraits de Van Dyck,* 250 fr. à M. Heussner, à Bruxelles.

N° 999. *Duflos, Recueil d'estampes,* 140 fr. à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

N° 1001. *Bonnard, Costumes du XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles,* 125 fr. à M. Canneel, à Gand.

N° 1034. *Les églises principales de l'Europe,* 110 fr. à M. Welvaert, curé à Gentbrugge.

N° 1079. *Les singuliers pourtraicts de Sederic de Vinciolo, pour toutes sortes d'ouvrages de lingerie,* 151 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1084. *L'art de faire le papier à la Chine.* Suite de 25 beaux dessins chinois, 151 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 1135. *Isidori Hispaliensis libri etymologiarum.* MS. du XII^e^ siècle, provenant de l'abbaye de Cambron, 380 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1136. *Joan. Balbus de Janua, catholicon.* Volume très-rare, imprimé, selon toute apparence, par Gutemberg, 1150 fr. à M. Didot, à Paris.

N° 1139. *Joan. Paludani dictionariolum.* Gand, Lambrecht, 1544. Le seul exemplaire connu, 205 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 1205. *Joan. Campensis grammatica hebraica.* Louvain, Martens, 1528. Édition de la plus grande rareté, dont on ne connaît que deux exemplaires, 152 fr. à M. le sénateur Vergauwen, à Gand.

N° 1295. *P. Virgilii Bucolica, Georgica et Æneis.* Birmingham, Baskerville. Magnifique exemplaire provenant de la vente du comte de La Bédoyère. 341 fr. à M. Slesinger, à Paris.

N° 1297. *Virgile de Heyne.* Exemplaire relié par Bozerian, 161 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1316. *L'Ovide en belle humeur, de M. Dassoucy.* Très-bel exemplaire, 135 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1325. *Guil. Borluit, figuren uyt den poëte Ovidius.* Volume rare, imprimé en flamand, à Lyon en 1557, 104 fr. à M. Serrure, à Gand.

N° 1338. *Lucani Pharsalia.* Paris, 1512. Édition très-rare, 140 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1349. *Satii Sylvæ.* Venise, Alde, 1502. Très-bel exemplaire, relié au chiffre de Marc Lauwereyns, seigneur de Watervliet, 200 fr. à M. Porquet, à Paris.

N° 1389. *Franc. Quelain Pantographia.* Gand, Ger. Salenson, 1554. Volume de la plus grande rareté, 230 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 1395. *Petri de Blarrorivo, de bello nanceiano.* A Saint-Nicolas du Port, 1518, 100 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1424. *Marci Neviani Flandri poemata.* Édition très-rare, imprimée à Gand en 1575, 150 fr. à M. Ferd. Van der Haeghen, à Gand.

N° 1435. *Ant. de Arena, Meygra entreprisa catoliqui imperatoris.* Avignon, 1537. Magnifique exemplaire de cette rare macaronée, richement relié par Bauzonet, et provenant de la bibliothèque de M. Nodier, 260 fr. à M. Slesinger, à Paris.

N° 1437. *Joan. Germannus, Historia bravissima Caroli Quinti,* 1536. Autre macaronée d'une grande rareté, reliée par Kœhler et provenant de la vente Nodier, 220 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1446. *Raynouard, Choix des poésies originales des Troubadours,* 146 fr. à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

N° 1467. *Le roman de la Violette, par G. de Montreuil.* Exempl. avec les fig. coloriées sur vélin, 151 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 1476. *Christienne de Pisan, les cent hystoires de Troye.* Paris, 1522. Volume rare, relié par Derome et provenant de la vente du baron Taylor (où M. Borluut l'avait acheté au prix de 64 fr.), 500 fr, à M. Techener, à Paris.

N° 1478. *Les faictz et dictz de maistre Alain Chartrier.* Paris, 1526, 160 fr. à M. Duquesne, à Gand (Ce volume n'avait coûté que 40 fr. à M. Borluut).

N° 1486. *Le livre de Matheolus,* sans lieu ni date. Magnifique exemplaire, provenant de la vente de Nodier, 207 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1492. *Les folles entreprises par Gringoire.* Paris, 1505. Exempl. de la plus belle conservation, acheté par M. Borluut au prix de 201 fr. à la vente Crozet, 400 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1493. *Gringoire, les fantaisies de la mere sote.* Superbe exempl., relié par Thompson, et acquis par M. Borluut au prix de 116 francs, 500 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1497. *Les actes du dernier supplice de Nicolas le Borgne, rédigés en rime par Josse Lambert et Robert de la Visscherye.* Gand, 1543. Livret de la plus grande rareté, dont on ne connaît que trois exemplaires, 555 fr. à M. De Meyer, à Gand.

N° 1498. *Les œuvres de Clément Marot.* Lyon, 1545, 290 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1509. *Marguerites de la Marguerite des princesses* (Marguerite de Valois). Lyon, 1547, 325 fr. à M. Techener (Cet exemplaire n'avait coûté à M. Borluut que 180 francs).

N° 1510. *Le tombeau de Marguerite de Valois.* Paris, 1551. 146 francs à M. Duquesne, à Gand.

N° 1557. *OEuvres de J.-B. Rousseau.* Exempl. relié par Thouvenin, et enrichi d'une lettre autographe de J.-B. Rousseau, 110 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1616. *OEuvres complètes de Gilbert.* Paris, 1823. Exemplaire de toute beauté, contenant les figures avant la lettre, les eaux-fortes et le seul autographe connu de Gilbert, 320 fr. à M. Dael-Van Goethem, à Gand.

N° 1621. *Le cabinet satyrique.* 1666. Volume elzévirien très-rare, 186 fr. à M. Porquet, à Paris.

N° 1622. *Le Parnasse satyrique.* 1660. Très-bel exemplaire d'une édition elzévirienne très-rare et très-recherchée, 140 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1624. *L'escholе de Salerne.* Impr. par les Elseviers en 1651. Magnifique exemplaire de Nodier, 160 fr. à M. Techener.

N° 1650. *La comedia di Danti Aligieri.* Venise, 1544, 250 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1685. *Os Lusiades de Comoens.* Paris, 1817. Chef-d'œuvre d'impression et de reliure, 250 fr. à M. Quaritsch, à Londres.

N° 1695. *Tewrdanneck.* Nurnberg, 1517. Très-bel exemplaire, relié par Derome, 425 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 1806. *Le triomphe de Jésus-Christ, trad. du latin de Foxus, par Jaques Bienvenu.* Genève, 1552. Chef-d'œuvre de reliure de Thouvenin, 400 francs à M. Boone, à Londres.

N° 1840. *Recueil de mystères français.* Précieux volume, relié par Padeloup, et renfermant un grand nombre de pièces non décrites, 750 francs à M. Boone, à Londres.

N° 1842. *Le triumphant mystère des actes des Apostres.* Paris, 1537, 360 fr. à M. Slesinger, à Paris.

N° 1857. *OEuvres de Jodelle.* Paris, 1583. Superbe exemplaire, relié par Bouzonnet-Trautz, 100 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 1858. *OEuvres du même.* Paris, 1574, 180 fr. au même

N° 1859. *Théâtre de Jacques Grevin.* Paris, 1562. Magnifique exemplaire Nodier, 150 fr. à Techener, à Paris.

N° 1866. *Frère Henry Busehey, le mystère de la saincte incarnation de Jésus-Christ,* Anvers, 1587, 250 fr. à M. Porquet, à Paris.

N° 1867. *Théâtre de Denys Coppée, bourgeois de Huy.* Recueil de pièces devenues introuvables, provenant de la vente Soleinne, 211 fr. au même.

N° 1876. *Jean d'Ennetières, Sainte-Aldegonde.* Tournay, 1645. Opuscule de la plus grande rareté, 155 fr. à M. le marquis d'Ennetières, à Bruxelles.

N° 1905. *OEuvres complètes de Racine.* Paris, 1820. Magnifique exemplaire relié par Simier et contenant plusieurs suites de gravures ajoutées et les eaux-fortes, 302 fr. à M. Ch. de Loose, à Gand.

N° 2063 et suiv. *Recueil de Mystères italiens.* 750 fr. à M. Boone, à Londr.

N° 2128. *OEuvres complètes de Shakspeare.* Paris, 1821. Exemplaire sur grand papier vélin, contenant les dessins originaux et un grand nombre de gravures ajoutées, 232 fr. à M. Leleu, à Lille.

N° 2136. *Esope en belle humeur.* Brusselles, 1700. Exemplaire de la plus grande beauté, revêtu d'une riche reliure, dont les plats intérieurs sont ornés d'aquarelles; 200 fr, à M. Dael-Van Goethem, à Gand.

N° 2145. *Directorium humanæ vitæ.* Sans lieu ni date. Bel exempl. d'un livre précieux, 250 fr. à M. Quaritsch, à Londres.

N° 2167. *Le roman de Merlin.* Paris, 1528. Exemplaire provenant de la bibliothèque du duc de Roxburghe, 485 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 2168. *L'Histoire des quatre fils Aymon.* Anvers, 1561. Anvers, 1561. Charmant exemplaire relié par Thompson, et provenant de la vente du baron Taylor, 152 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 2169. *La Généalogie avec les gestes et nobles faitz darmes de Godefroy de Boulion.* Paris, 1511. Magnifique exemplaire d'un des livres les plus précieux de la classe des romans de chevalerie, 1000 fr. à M. Quaritsch, Londr.

N° 2244. *Les Serées de Guil. Bouchet.* Rouen, 1635. Exemplaire provenant de la vente Nodier, 150 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 2248. *Poliphili Hypnerotomachia.* Venise, Alde, 1499. Édition très-rare, 155 fr. à M. Duquesne, à Gand.

N° 2348. *Le remede damour, par Eneas Silvius.* Charmant exemplaire provenant de la bibliothèque Nodier, 170 fr. à M. Slesinger, à Paris.

N° 2451. *Jac. Lagniet, Recueil des plus illustres proverbes.* Collection très-rare et qu'on trouve difficilement complète, 440 fr. à M. Techener, à Paris.

N° 2568. *Lucien.* Naples, Arn. de Bruxelles, 140 fr. à M. Boone, à Londres.

N° 2626. *OEuvres de M^me^ de Montesson.* Paris, 1782-85. Édition très-rare qui n'a pas été mise dans le commerce, 225 fr. au même.

La seconde partie du cabinet de M. Borluut, contenant les ouvrages d'histoire, sera vendue au mois de juillet prochain. Quoique le catalogue ne soit pas encore mis à la disposition du public, nous sommes en mesure de pouvoir annoncer qu'elle est tout aussi nombreuse et non moins importante que celle qui vient d'être mise aux enchères. Nous citerons les principaux ouvrages qu'un examen rapide du catalogue nous a fait remarquer.

Géographie et Voyages. N° 2687. *Zeiler topographia,* 14 volumes in-folio. Collection très-intéressante, contenant un grand nombre de vues de villes.

N° 2695. *Thevenot, Relations de divers voyages curieux.* Paris, 1696, 2 vol. in-folio. Exemplaire Langlès d'une collection qu'il est très-difficile de trouver complète.

N° 2736. *Voyages pittoresques de l'ancienne France,* par Nodier; in-folio.

N° 2742. *Alexandre de Laborde, Voyage pittoresque en Espagne;* 4 volumes in-folio.

N° 2754. *Fontani Viaggio pittorico della Toscana;* 3 vol. in-folio.

N° 2757. *Lavallée, Voyage historique de l'Istrie et de la Dalmatie;* grand in-folio. Exemplaire avec doubles planches et les eaux-fortes.

N° 2761. *De Saint-Non, Voyage pittoresque du royaume de Naples;* 3 vol. gr. in-folio.

N° 2784. *Melling, Voyage pittoresque de Constantinople;* 2 vol. gr. in-folio.

N° 2789. *Choiseul-Gouffier, Voyage pittoresque de la Grèce;* 4 vol. in-folio.

N° 2797. *Breydenbach, Voyage en Terre-Sainte;* en flamand. Mayence, 1488; in-folio.

N° 2798. *Les saintes peregrinations de Jérusalem de Bern. de Breydenbach.* Lyon, 1488; in-folio. Édition de la plus grande rareté, contenant les plus anciennes gravures sur cuivre que l'on trouve dans les livres français. Exemplaire provenant de la vente du prince d'Essling.

N° 2802. *Léon de Laborde, Voyage dans l'Arabie;* gr. in-folio.

N° 2834. *Denon, Voyage dans la Haute et Basse Égypte;* 2 vol. gr. in-fol.

N° 2825. *Belzoni, Voyages en Egypte et en Nubie;* gr. in-fol.

Chronologie. — N° 2885. *L'art de vérifier les dates.* 3 vol. in-fol. Meilleure édition de cet ouvrage estimé.

Histoire universelle. — N° 2885. *Chronicarum liber,* par Hartman Schedel. Nurenberg, 1493; in-fol. max.

N° 2896. *De Glen, des habits, mœurs,* etc. Magnifique exemplaire, richement relié par Niedrée.

Histoire des Religions et Superstitions — N° 2901. *Cérémonies et coutumes religieuses,* avec fig. par Picart; 11 vol. in-fol.

N° 2905. *Eusebii Historia ecclesiastica.* Utrecht, Ketelaer et Leempt, 1474. Magnifique exempl. relié par Bozerian, et provenant de la vente de De Bure.

N° 2955. *Guarnacci vitæ et res gestæ pontificum romanorum.* 2 vol. in-fol.

N° 2962. *Concilium Buch zu Constenz.* Augsbourg, 1483; in-fol. Édition de la plus grande rareté, contenant, outre un grand nombre de figures en bois, 1156 armoiries coloriées.

Histoire moderne. — N° 3246. *Historie van der Kruczfahrt nach den heiligen Lande.* Augsbourg, 1482; in-folio. Édition de la plus grande rareté.

N° 3253. *Pacificatores orbis christiani;* in-fol. Suite de 131 beaux portraits.

N° 3261. *Le moyen-âge et la renaissance;* 5 vol. gr. in-4°

N° 3291. *Millin, Antiquités nationales;* 5 vol. in-4°.

N° 3293. *Willemin, Monuments français inédits;* 2 vol. in-fol.

N° 3311. *Dom Bouquet, Recueil des historiens des Gaules;* 20 vol. in-fol.

N° 3357. *Histoires touchant les guerres, massacres, etc. advenus en France en ces dernières années* (1559-1570); in-fol. Recueil d'estampes des plus précieux.

N° 3394. *Les héros de la Ligue.* Recueil de gravures satyriques très-rare.

N° 3450. *Sauval, Galanteries des rois de France.* Magnifique exemplaire Nodier, d'un ouvrage rare.

N° 3511. *Pompes funèbres de Charles III, duc de Lorraine;* in-fol. Recueil de gravures très-précieux.

Histoire de Belgique. — Outre les ouvrages de Sanderus, Le Roy, Butkens, Vredius, De Wassebourg, Van Mieris, Van Loon, Miræus, Meyer, etc., la plupart en grand papier, on rencontre dans cette partie de la bibliothèque de M. Borluut, les ouvrages suivants qui méritent d'être signalés :

N° 3554. *De valuatien ende ordinantien van den gelde.* Anvers, Martens, in-4°. Livret de la plus grande rareté et dont on ne connait que deux exemplaires.

N° 3555. *Tmandement van de valuwacyen van der munte,* in-4°. Imprimé à Anvers, vers 1491. Édition entièrement inconnue.

N° 3556. *Een nieuwe evaluacie boecxken.* Anvers, 1526; in-4°. Livret de la plus grande rareté, et un des premiers imprimés à Anvers.

N° 3604. *Die wonderlycke oorloghen van keyser Maximiliaen.* Anvers, 1577. Volume très-rare, dont on ne connait jusqu'ici que deux exemplaires.

N° 3605. *Coronatio Maximiliani in Aquisgrano.* 1486. in-4°. Édition très-rare et peu connue.

N°s 3618-3629. Plaquettes très-rares, relatives aux règnes de Charles-Quint et de François Ier.

N°s 3630-3631. *Pompe funèbre de Charles-Quint, célébrée à Bruxelles en* 1558; in-folio.

N° 3735. *Sanderi Chorographia sacra Brabantiæ.* Bruxelles, 1659-1669; 2 vol. in-folio. Le deuxième volume de cette édition est de la plus grande rareté, on n'en connait que cinq ou six exemplaires.

N°s 3799-3800. *Entrée de Philippe II à Gand en* 1549, *et le recueil des arcs de triomphe érigés à cette occasion.* Deux ouvrages de la plus grande rareté, surtout le second, dont on ne connait que ce seul exemplaire.

N° 3801. *Entrée du prince d'Orange à Gand en* 1577; in-4°.

N° 3872. *Malbraneq de morinis et morinorum rebus.* 3 vol. in-4°. On sait combien le 3e vol. est rare.

Histoire d'Italie, Allemagne, Angleterre, etc. — N° 4066. *L'entrée et l'entrevue de l'empereur Charles-Quint et Clément VIII à Bologne;* in-fol.

N° 4104. *Murphy, Arabian antiquities of Spain;* gr. in-fol.

N° 4126. *Pertz, Monumenta Germaniæ historica;* 16 vol. in-fol. Exempl. en grand papier de cette collection estimée.

N° 4183. *Nouveau théâtre de la Grande-Bretagne;* gr. in-fol.

Nos 4231-32. *Opuscules rares, écrites par Corn. de Schepper en faveur de Christiern II, roi de Danemarck.*

N° 4235. *Suecia antiqua et hodierna;* 3 vol. gr. in-fol.

N° 4304. *Langlès, Monuments anciens et modernes de l'Hindoustan,* 2 vol. in-fol.

N° 4305. *Solvyns, Les Hindous;* 4 vol. gr. in-fol.

N° 4313. *Will. Marsden, The history of Sumatra;* gr. in-4° et atl. in-fol.

N° 4323. *Gau, Antiquités de la Nubie;* gr. in-fol.

N° 4345. *Alex. Lenoir, Antiquités mexicaines;* 2 vol. gr. in-fol.

Histoire de la chevalerie et de la noblesse. — N° 4356. *De Vulson de la Colombière, Le vrai théâtre d'honneur et de chevalerie,* 2 vol. in-fol., reliés par Derome.

N° 4361. *Les tournois du roi René,* publiés par Champollion-Figeac; in-fol. max.

Nos 4364-65. *Georg. Ruxeneri Thurnier Buch,* 1530 et 1566; in-fol. Deux éditions très-rares sur les tournois au moyen-âge.

N° 4371. *Le Triumphe d'Anvers faict pour la noble feste de la Thoison d'or;* in-fol. MS. précieux pour l'histoire de la Toison d'or.

N° 4409. *L'art du blason,* 4 vol. in-fol. MS. très-précieux, contenant un nombre considérable d'armoiries, et des renseignements curieux sur plusieurs familles nobles.

Nos 4414-15. *Recueil d'inscriptions funéraires qui se trouvaient autrefois dans les églises de Gand;* in-folio. MS. également précieux pour l'histoire généalogique des familles de la Flandre.

La place dont nous disposons, ne nous permettant pas de mentionner tous les ouvrages qui méritent de fixer l'attention des amateurs, nous devons nous borner à dire que *les Antiquités, la Diplomatique, la Biographie et la Bibliographie,* ne sont pas moins riches en ouvrages remarquables, soit par leur rareté, soit par le luxe de leur exécution ou de leur reliure.

Du style roman.

L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN,

A SAINT-TROND.

Les édifices religieux en style roman peuvent se diviser en trois séries; dans la première série, nous comprendrons les anciennes abbayes; dans la seconde, les églises monastiques, et dans la troisième, les églises paroissiales des villes, les églises de campagne, les chapelles particulières des châteaux et les chapelles votives.

C'est à la troisième série des monuments religieux qu'appartient l'église paroissiale de Saint-Martin, à Saint-Trond. Ce monument, aussi curieux par l'âge que par l'art de sa construction, doit remonter au commencement du XIII^e^ siècle. Voici la description architecturale qu'en donne l'ouvrage intitulé : *Anciens monuments du XI^e^ au XIII^e^ siècle :*

« Cette église est d'une forme très-simple et se compose de trois nefs, se terminant en absides correspondant entre elles par des arcades en plein cintre (1), reposant sur des

(1) Les deux absides correspondant aux deux nefs latérales ont été renouvelées. Plusieurs églises du Limbourg en style roman ont trois absides à l'orient. Nous citerons Notre-Dame et Saint-Servais, à Maestricht. De cette dernière église, les deux absides latérales servent aujourd'hui d'entrées et sont construites sur un plan de forme carrée, tandis que le plan de l'abside

piliers carrés et éclairés par huit fenêtres dans le même style. Son plafond horizontal est en bois de chêne à caissons, décoré de peintures d'armoiries et de dorures dans le goût du XVI^e^ siècle.

» La base de la tour romane est percée d'un arc ogival à voussures, avec porte d'entrée en arcade surbaissée, décorée dans le haut d'une statue équestre de saint Martin en grand relief. A côté de l'ogive se trouvent deux niches en plein cintre, que surmontent deux portiques figurés également en plein cintre, ayant dans le milieu chacun une niche. Deux bandes, dont une à caissons à angles droits, terminent la décoration de cette partie de la tour, divisée en plusieurs zones par des moulures.

» La partie supérieure est percée, sur chaque face, d'un portique ouvert en plein cintre, encadré d'une arcade portant sur des pilastres superposés. Les voussures de ces portiques sont à moulures, et leur base est ornée d'un parapet à caissons. Deux médaillons ronds, ayant un panneau carré dans leur milieu, ornent la base de cette partie de la tour, terminée sous le toit par une arcature et une moulure.

» Une flèche à huit pans, couverte d'ardoises, couronne la tour; elle est divisée en trois zones par deux rangs de tympans, qui rompent les facettes de la pyramide octogone. »

Nous croyons rendre un service à l'art et à l'archéologie, en faisant connaître par le *Messager* ce curieux monument,

majeure trace un demi-cercle. L'église de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, a la même forme que celle de Notre-Dame, à Maestricht; sa partie orientale a été rebâtie au XVI^e^ siècle; elle se compose d'une abside dans le style ogival de la décadence.

Citons encore, pour le caractère particulier de sa construction, l'église de Saint-Servais, à Liége, qui a son chœur au Nord, ce qu'on rencontre très-peu dans les monuments religieux de la Belgique.

dont la reproduction par la gravure se trouve en tête de ces lignes.

Nous engageons beaucoup les archéologues et les dessinateurs de faire connaître, par le dessin et la gravure, les édifices de l'époque romane et de transition, en tenant compte des dispositions de ces monuments, de leurs formes et de leur décoration. Les meubles en style roman de nos anciennes églises sont surtout d'une grande importance pour l'art moderne; ils peuvent servir de modèles aux artisans comme aux artistes. Nous regrettons cependant que nos édifices ne restent pas à l'abri des actes de vandalisme, qui semblent plutôt se multiplier que se restreindre depuis que l'attention des artistes et des savants s'est portée sur ces vénérables débris d'un autre âge; ce sont surtout les grandes villes de la Belgique qui donnent, sous ce rapport, le plus triste exemple.

Arnaud Schaepkens.

Bruxelles, mai 1858.

QUELQUES RECHERCHES

SUR

LA CARRIÈRE DE GUY MORILLON,

SECRÉTAIRE DE CHARLES-QUINT.

La famille des Morillon, originaire de la Bourgogne, eut le privilége de donner à la Belgique trois noms qui figurent avec honneur dans l'histoire du XVI^e^ siècle : Guy Morillon, et ses deux fils, Maximilien et Antoine, ont bien mérité de l'État et de l'Église par les services qu'ils rendirent aux sciences et aux lettres, par leur intervention dans des affaires importantes de leur temps.

C'est ce qu'a fait ressortir dernièrement M^r^ Edward Van Even dans un rapport plein d'intérêt sur le *Mausolée de la famille Morillon à Louvain :* en se livrant à des études archéologiques sur un triptyque de Michel Coxie, de Malines, provenant d'un ancien tombeau de la collégiale de Saint-Pierre et conservé aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Louvain, il a non seulement reconnu les personnages du nom de Morillon peints sur les volets de ce tableau (dont le panneau principal représente, dit-on, l'Ascension du Sauveur), mais encore esquissé la biographie des principaux membres de cette famille (1).

(1) Voir le Rapport dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique,* année 1857, 3^e^ livraison, pp. 269-284 (avec un dessin gravé du tableau de

De riches et abondants matériaux serviront un jour à faire l'histoire des deux fils si distingués de Guy Morillon, de l'aîné, Maximilien, vicaire-général de Malines et ensuite évêque de Tournai, ainsi que de son frère Antoine, littérateur et archéologue. Mais il n'en est pas de même pour la personne de leur père : quoique sa carrière publique coïncide avec le règne de Charles-Quint, on est loin de posséder actuellement des renseignements précis sur les époques saillantes de cette carrière, du genre de ceux que l'on a conservés sur le compte de plusieurs de ses contemporains, hommes d'affaires, hommes de loi, ambassadeurs et diplomates. Guy Morillon, mort en 1548 à Louvain, a laissé dans son siècle la réputation d'un homme recommandable par ses vertus, digne des fonctions de secrétaire qu'il remplit auprès de l'empereur Charles-Quint, et en même temps d'un esprit cultivé, versé dans les belles-lettres : mais est-on autorisé à le considérer comme un helléniste habile, qui aurait été le premier professeur de grec au collége des Trois-Langues, à Louvain? Nous ne saurions souscrire sur ce dernier point à l'assertion de Mr Edw. Van Even dans le Rapport instructif que nous citions tout à l'heure. Le seul témoignage de Goropius Becanus sur lequel cette assertion est appuyée en définitive, est-il suffisant pour donner crédit à un fait nouveau, resté inconnu à nos anciens érudits qui se sont occupés de la célèbre institution de Busleiden? Nous ne le pensons pas. Afin de mettre le lecteur à même de comprendre les doutes que nous avons à ce sujet, nous allons produire des faits qui sont en désaccord avec l'affirmation de Goropius Becanus, des rapprochements de dates

Michel Coxie). — Malgré l'opinion reçue, on soutiendrait avec vraisemblance et peut-être avec succès, que le sujet du dit tableau est la Résurrection, puisque le Christ s'élève portant sa croix avec un étendard, en signe de son triomphe. C'est une question d'iconographie et d'archéologie chrétienne que nous ne faisons qu'énoncer en passant.

prouvant au moins qu'elle est fort contestable. Les investigations que nous dirigerons de ce côté ne seront pas tout-à-fait inutiles, nous l'espérons, pour éclaircir la carrière tout entière de Guy Morillon, la partie de sa vie qu'il donna à l'étude, et cette autre partie qui paraît être en tout cas la plus importante, son appel et son rôle à la cour du grand empereur.

Nous constaterons d'abord s'il y a dans les écrits du temps quelque présomption en faveur du titre d'helléniste et de professeur qu'on voudrait lui donner. Ensuite nous verrons si, d'après les témoignages conservés, il a pu se trouver en Belgique dans la période où l'on devrait placer son professorat. Tout ce que nous dirons des efforts que tenta Morillon pour la cause des lettres, concourra au but général de cette notice : on aura un exemple de plus des qualités de l'esprit requises par nos princes et nos ministres, au XVI^e^ siècle, chez ceux qui devaient figurer avec honneur dans l'entourage du souverain et assister quelquefois à ses conseils.

§ I.

Erasme estimait Guy Morillon; il lui écrivit plus d'une fois, quand celui-ci séjournait encore en Belgique et quand il résida en pays étranger; il s'entretint de lui bien souvent dans sa correspondance avec ses amis. Mais on ne lit nulle part qu'il l'ait considéré comme un des actifs promoteurs de la philologie ancienne, qu'il avait appris à connaître dans le Brabant, et qu'il se plaisait à recommander à l'attention des autres peuples : il ne parle ni de son habileté dans la langue grecque, ni de la charge qu'il aurait prise d'enseigner cette langue à Louvain.

De même, dans les autres écrivains et littérateurs latins de la première moitié du XVI^e^ siècle, il n'est fait nulle mention de Guy Morillon à titre d'helléniste; tandis qu'ils ont

eu à cœur de rappeler les noms de tous les humanistes qui, à la même époque, avaient contribué en quelque mesure à l'avancement de la philologie dans les Pays-Bas, ils n'ont point prononcé le nom de ce personnage sous ce rapport : c'est du moins ce qu'il nous est permis d'avancer, à l'heure qu'il est, au point où nous avons pu porter nos lectures. Ainsi Thierry Martens, croyons-nous, n'a pas eu occasion de citer Guy Morillon parmi les jeunes hommes qui se sont faits généreusement les correcteurs des épreuves grecques et latines dans son imprimerie (1), ou qui ont surveillé directement la publication de ses éditions grecques, copies pour la plupart des éditions de Venise. Adrien Barland, qui fut en position de suivre attentivement le mouvement littéraire des colléges de Louvain avant l'ouverture de celui de Busleiden, et qui put voir encore les premiers résultats de ce mouvement, paraît avoir gardé le même silence touchant l'homme instruit dont nous nous occupons. Enfin, ni Jean Varennius dans ses livres de grammaire, ni le célèbre Cleynaerts dans ses divers écrits, — tous les deux helléniste formés à l'école de Rescius, — ne lui ont accordé une place particulière dans leurs souvenirs d'études et d'amitié qui les reportaient souvent parmi les humanistes de l'école de Louvain.

Pour faire de Guy Morillon un helléniste et un professeur de grec, on est donc réduit au passage de Goropius Becanus auquel nous faisions allusion ci-dessus (2), passage que J. Molanus a reproduit en abrégé dans son *Historia Lovaniensium*, encore inédite (3). Or, voici à quel propos Goropius Becanus a parlé de notre personnage. Dans

(1) Voir par exemple la *Biographie de Thierry Martens*, par le P. Van Iseghem (Alost, 1852).

(2) Article cité dans le *Messager*, p. 273 et 277.

(3) MS. de la Bibliothèque de Bourgogne, livre XII.

la dédicace du livre IV de ses *Origines Antverpienses* au cardinal Granvelle (1), il vante le haut mérite d'Antoine Morillon, dont ce prélat avait encouragé les travaux d'érudition et les recherches archéologiques sur le sol de l'Italie, et il rapporte une partie du savoir que le jeune antiquaire a montré, aux leçons, à l'exemple de son père, Guy, devenu célèbre par la variété et par l'étendue de ses connaissances littéraires; « c'est au point, ajoute-t-il, que l'école de Busleiden se félicite encore hautement de l'avoir eu pour premier professeur de langue grecque (2). »

Il s'agit maintenant de reconnaître, aussi exactement que le permet l'état actuel de notre histoire littéraire, si l'assertion de Goropius, si formelle qu'elle paraisse, est fondée au moins sur des indices probables, ou bien si elle n'est peut-être qu'une de ces méprises ou plutôt de ces hallucinations comme il y en a tant, et de plus étranges encore, dans sa fameuse compilation; on sait qu'il remonte le cours des âges mythologiques pour donner une magnifique introduction à son livre sur les origines d'Anvers.

On objectera, il est vrai, que Goropius, qui fut troisième, en 1539, à la promotion des maîtres ès-arts à Louvain (3), et qui étudia dans cette ville les lettres latines, grecques et hébraïques, eut tous les moyens d'être bien renseigné sur les hommes qui remplirent tout d'abord les chaires du collége de Busleiden, érigé vingt ans auparavant. On dira même qu'il a pu connaître à Louvain les deux fils de Guy Morillon, jeunes gens de son âge (4), achevant en

(1) Antverpiae, typis Plantini, 1569, lib. IV (*Cronia*), p. 291.

(2) « Hic plurimum quidem doctrinae eruditionisque patri suo debebat homini de varia multiplicique literarum cognitione ità nobili, ut Buslidianae in Lovaniensi Academia scholae plurimum sibi gratulentur se hunc primum habuisse graecae linguae professorem. »

(3) Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 649.

(4) Maximilien, l'aîné, était né à Louvain en 1517; Goropius vit le jour en juin 1518, à Hilvarenbeek, dans le Brabant septentrional.

même temps que lui leur cours d'études. On pourrait même alléguer que Goropius eut occasion de connaître Morillon en personne ou d'interroger ceux qui l'avaient connu, puisque dans le cours de ses voyages, après ses études de médecine, il fut attaché en qualité de médecin à Marie de Hongrie et à Eléonore, reine de France, dont Guy avait été le secrétaire (1).

Malgré les inductions que l'on tirerait de ces faits divers, il est assurément fort difficile d'ajouter foi au témoignage de Goropius touchant la position faite à Guy Morillon au collége des Trois-Langues. Quand Valère-André écrivit l'histoire de ce collége en 1614, un siècle environ après sa fondation, il avait encore sous les yeux tous les documents authentiques qui pouvaient servir à son dessein, et il n'avait aucun motif d'effacer le nom de Guy Morillon des annales littéraires de l'école si, en effet, ce nom y eût été inscrit d'ancienne date. Molanus, dira-t-on peut-être, a pu contrôler les traditions académiques, et cependant il a fait bon accueil dans son livre à l'assertion de Goropius. Mais, comme on le sait positivement (2), Valère-André eut connaissance du travail spécial de Molanus sur Louvain et son université : sans aucun doute, il eût mis à profit une donnée historique du genre de celle que nous examinons, du moment où il en eût constaté la valeur et l'authenticité.

Nos propres recherches sur l'origine et les commencements du collége des Trois-Langues, ne nous ont rien fait découvrir qui infirmât l'exposé de Valère-André sur la nomination et la succession des premiers professeurs de langue grecque (3). Dès qu'il s'agit de l'ouverture de ce

(1) Foppens, *Bibl. belg.*, ibid.

(2) V. Andr. *Fasti academici* (éd. 1650), p. 284. — Foppens, *Bibl. belg.*, pp. 694-696.

(3) Voir le chapitre VII de notre *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, pp. 200 et suiv. (*Mém. cour. par l'Acad. royale de Belg.*, t. XXVIII; Bruxelles, 1856; in-4°).

collége en exécution des volontés de Jérôme Busleiden, Erasme demanda à Jean Lascaris d'envoyer à Louvain un de ses compatriotes pour remplir la chaire de grec; mais ses tentatives furent sans succès. Alors des humanistes de nos provinces, Jacques Ceratinus, Robertus Cæsar et d'autres, élevèrent des prétentions à cette chaire et invoquèrent à cet effet la protection d'Erasme : ce fut Rutger Rescius qui l'obtint et qui en prit possession du jour où les leçons de langues se donnèrent, en septembre 1518, dans une auditoire des PP. Augustins. C'est dans ce local provisoire qu'il inaugura son enseignement (*Auspicatus est professionem*) : ainsi le veut un texte formel, passage désormais classique dans les fastes de notre érudition nationale. Deux ans après, le 25 octobre 1520, c'est encore Rescius qui, comme professeur de grec, prend possession avec les professeurs de latin et d'hébreu du bâtiment affecté à l'institution de Busleiden. On ne saurait prouver que Rescius ait été privé un seul instant de la jouissance de sa charge jusqu'en 1545, année de sa mort, alors qu'il eut pour successeur Adrien Amerotius. Ainsi aurait-on grande peine à revendiquer pour Guy Morillon, l'honneur que lui attribue Goropius, d'avoir été le premier professeur de grec à l'école des Trois-Langues.

Mais comment rendrait-on raison du bruit recueilli par Goropius sur le professorat de Guy Morillon, si ce n'est pas une pure invention? Il n'y aurait, ce nous semble, d'autre moyen que de mettre notre personnage au nombre des jeunes gens instruits de la faculté des Arts et d'autres facultés, qui avaient donné, non sans succès, avant 1517, des leçons privées de grec dans des colléges et pédagogies de l'université. Comme il y en eut tant d'exemples à cette époque (1), nous inclinerions volontiers à croire que Mo-

(1) Voir au chapitre V de notre *Mémoire*, cité ci-dessus.

rillon, à la fleur de l'âge, montra du zèle à Louvain pour la cause des bonnes lettres, comme en disait alors : il était sûr de rencontrer de ce côté les sympathies d'Erasme, et, avant qu'il fût engagé dans une autre carrière, il a peut-être porté ses vues sur une des chaires de belles-lettres dont on réclamait de toutes parts l'érection. Qui sait même si Morillon ne songea pas à faire valoir ses droits à la leçon de grec, quand il la vit sollicitée par beaucoup de jeunes hommes à la fois? Quoi qu'il en soit, rien ne prouve qu'il occupa jamais une telle chaire au collége de Busleiden, et, encore une fois, s'il eut la prétention d'être helléniste, les nombreux écrivains de son temps ne disent pas un mot qui la justifie.

Maintenant, qu'on veuille rendre pleine justice à Guy Morillon et retrouver les titres qui lui ont donné rang parmi les hommes lettrés de la même époque; on doit mettre en ligne de compte ses travaux en partie inédits de littérature latine. Un ancien annaliste lui attribue des arguments ou sommaires, ainsi que des scholies sur les *Héroïdes* et sur l'*Ibis* d'Ovide, imprimés dans plusieurs éditions du texte de ces poëmes (1). Ces courtes annotations furent reproduites avec les observations d'autres érudits, dans une période où les imprimeurs s'emparaient sans grande délicatesse des travaux achevés aux frais d'autrui (2). On trouve du moins le nom de leur auteur sur le titre de

(1) MS. de Molanus, lib. 9. — Art. cité du *Messager*, p. 273 : « Scripsit argumenta et scholia in epistolas Heroïdum et Ibin Ovidii edita Lugduni à Gryphio et Coloniae à Gymnico. »

(2) Nous citerons d'abord une édition de Lyon : *Ovidii Heroidum libri L. A. Sabini responsiones, cum Guidonis Morilloni argumentis et scholiis* (Lugd., Sim. Vincentius, 1535, in-8°); puis celle de Paris, Simon Colinæus, 1545; ensuite pluisieurs éditions de Bâle (1541, 1543, 1544), et une autre de Francfort 1563, in-8°). Voir Schweiger, *Handbuch der class. Bibliographie*, th. II, B. II; Leipzig, 1834, p. 634.

quelques éditions des Héroïdes (1) : *Guidonis Morilloni argumenta in Epistolas.*

Un témoignage plus formel encore est rendu sous le même rapport à Guy Morillon par Pierre Nannius, professeur de latin (2), qui paraît l'avoir connu en personne, probablement dans les dernières années de sa vie que celui-ci passa à Louvain, au retour de ses voyages. Dans les préliminaires du livre V^e^ de ses *Miscellanées* (3), consacré à des études sur Tite-Live, Nannius met Guy Morillon au-dessus de tous ceux qui se sont occupés de l'interprétation de cet historien, et il regrette que sa modestie l'ait empêché de publier ses commentaires, qui seraient d'une haute utilité et qui lui vaudraient une réputation légitime de science. On lira volontiers les termes dont se sert ici l'écrivain contemporain :

« Nemo omnium, quos vidi, diligentius versatus est in » Livio, quàm Guido Morillonus, nec majori fide et fruge » commentarios in hunc autorem conscripsit. Saepèque ob » id illi autor fui, ut sua in lucem ederet, magno enim id » emolumento studiosis omnibus et sibi gloriae futurum. » Caeterùm nondum persuadere potui, gloria enim nihil » capitur, longa jam aetate omnium fere rerum satur, prae- » terquam studii de omnibus bene merendi.... »

On apprend en cet endroit, par la bouche de Nannius, que Guy Morillon, qui avait entre les mains un commentaire sur Tite-Live, avait résisté à toutes les instances que celui-ci lui avait faites pour le livrer à l'impression. Le zélé philologue émet ensuite le vœu que cette œuvre ne soit pas perdue, et qu'elle soit mise au jour plus tard, sinon par

(1) Antv., Plantin, 1595; in-8°. — Francofurti, 1601, id.

(2) *Mémoires sur le collége des Trois-Langues*, ch. VI.

(3) Συμμίκτων, *sive Miscellaneorum decas una* (Lovanii, ex officina Servatii Sasseni, anno 1548, mense junio, in-8°). — Liber quintus. Ex Tito Livio historico, p. 140.

l'auteur lui-même, du moins par ses doctes fils. En même temps, il rend à son ami cet autre témoignage, qu'il a recouru aux lumières des autres en toute honnêteté, avec l'intention de ne rien dissimuler dans son travail de ce qu'il leur devait. Nous citerons encore la suite du même passage de Nannius, si honorable pour la mémoire de notre personnage :

« Nunquàm autem existimat ille, satis sua elaborata esse, » homo minime philautus, videturque mihi ex praecepto » Horatii non nonum annum, sed posthumum (ut sic dicam) » expectare. Nec dubito, si ipse in vita sua non evulgarit, » quin filii ejus Juvenes doctissimi, sint evulgaturi. Is ad » eas elucubrationes, non suo solum ingenio, sed omnium » etiam amicorum uti volet, saltem in pauculis rebus, idque » non sine nomenclatura. Candidissimus enim est, et plagii » summus detestator. Vidi aliquando rescripta Budaei super » quibusdam locis, in quibus meum quoque judicium con- » suluerat. Nonnulla igitur, quae tum cum illo meditatus » sum, et quae posterius deprehendi, studiosorum oculis » libenter offeram, unde spero nonnihil lucis in rebus obs- » curioribus nasciturum. »

Nannius publiait son volume de Mélanges philologiques au mois de juin 1548; Guy Morillon mourut à Louvain le 9 octobre de la même année. Ainsi se réalisa la prévision de l'écrivain relativement au sort du commentaire sur Tite-Live, qui ne serait plus qu'une œuvre posthume. Il est douteux que ce commentaire ait jamais vu le jour; mais Nannius, comme il nous l'apprend lui-même, a mis à profit, dans ses notes détachés sur le texte de Tite-Live (1), les observations qu'il avait recueillies dans ses entretiens littéraires avec

(1) *Miscellanea*, lib. V, pp. 141-166. — Dans l'examen critique de quelques passages, Nannius consulta deux manuscrits de Tite-Live, conservés à Louvain, l'un au collége d'Arras, l'autre au collége de Busleiden.

Morillon au sujet de cet auteur. Le désir d'être exact allait fort loin chez Morillon, puisqu'il soumit à Nannius les réponses qu'il avait reçues de G. Budé sur le sens de certains passages de l'historien latin.

Dans sa première jeunesse, Morillon s'était occupé de l'étude d'un autre historien de Rome, Suétone, le biographe des douze Césars. Une édition de Suétone, donnée en 1509 à Paris, chez Gourmont, porte son nom comme auteur de notes marginales accompagnant le texte (1). On la trouve mentionnée de la manière suivante : *Suetonius Tranquillus de XII Caesarum vitis, diligentiori studio a mendis prope omnibus per Guidonem Morillonum nuperrimè vindicatus, dispersis in marginibus adnotatiuncalis* (Paris, Gourmont, 1509, petit in-8°). La brillante introduction d'Ange Politien sur Suétone fut réimprimée en tête du livre.

Ce n'est pas un véritable commentaire dont se chargea Morillon, en donnant ses soins à un auteur imprimé en France depuis peu d'années : cette tâche avait été remplie par des humanistes célèbres, dans des éditions d'Italie publiées à la fin du XV^e^ siècle (2). La révision du texte sur un manuscrit de Paris a sans doute constitué le meilleur service rendu par le nouvel éditeur. Les notes détachées dues à Morillon étaient le fruit de ses premières lectures; on ne peut leur attribuer grande importance. Un peu plus tard (3), Erasme travailla sur le texte de Suétone à la suite de J.-B. Egnatius, qui s'était chargé de sa révision pour

(1) Guy Morillon est donné comme l'éditeur de ce volume (de 204 pages) dans le Supplément du *Gelehrten-Lexicon* de Joecher (t. IV, col. 2123), d'après le bibliographe Goetze (*Biblioth. Dresd.*, t. II, p. 498). — Schweiger le décrit beaucoup mieux; mais admet que deux tirages en furent faits, le premier sans date, et le second, avec la date de MDIX et le nom de Gourmont. V. *Handb. der class. Bibliographie* (Lateinische Schriftstellern), B. II, pp. 973-74).

(2) Antoine Sabellicus dans les éditions de Venise (1490 et 1493), et Philippe Beroaldus dans celle de Florence (1493).

(3) Voir la Préface de ses observations, datée d'Anvers, année 1517.

les Juntes de Florence; il ne s'est pas préoccupé des notes de Morillon. Il en est de même dans les travaux philologiques, qui virent le jour chez Plantin avant la fin du XVI[e] siècle : Théodore Pulmann et Laevinus Torrentius ont eu en vue de combler les lacunes laissées dans la critique de Suétone par les littérateurs d'Italie, Beroaldus et Sabellicus (1).

Dans sa belle édition de Suétone en deux tomes in-4°, Pierre Burmann a reproduit, au milieu des préfaces et préambules des principaux éditeurs, la préface dédicatoire mise par Guy Morillon en tête de l'édition de 1509 (2). Cette pièce adressée à un protecteur de notre personnage (Francisco de Campogirauldo) montre bien quel but modeste il se proposait en consacrant ses veilles à cette édition; il a voulu présenter à la jeunesse studieuse, dans un format portatif, un texte aussi correct que possible, et enrichi de courtes notes, inscrites à la marge. Il offre à son Mécène ce travail, si imparfait qu'il soit, comme un gage de son bon vouloir dans la carrière des lettres, où le bienfait d'autrui l'a fait entrer; il a choisi Suétone entre tous les bons auteurs, à cause du sujet capital qu'il traite et des qualités particulières de son style (3). La correction du livre de

(1) Curâ Th Pulmanni, Antverpiae, 1574, in-8°. — Cura Laevini Torrentii, Antverpiae, 1591, in-4°. — Le commentaire de ce dernier a été reproduit en entier dans les éditions vantées de J. Grævius et de P. Burmann : Grævius a même pris la défense du savant évêque d'Anvers, contre l'accusation de plagiat.

(2) Tome II, Amsterdam, 1736, pp. 441-43.

(3) Dans un long passage de la dédicace que nous ne pouvons reproduire, G. Morillon s'exprime avec justesse et fermeté sur le haut intérêt des *Vies des Césars*, qu'il appelle un livre d'or. Pour le fond, ce livre est précieux comme peinture fidèle des mœurs; il transmet à la postérité de terribles exemples dans la fin effroyable des mauvais princes, et de sévères enseignements sur l'effet funeste des désordres moraux. Quant au style, il est admirable, à cause de sa parfaite concision, de sa gravité constante et de la propriété des termes.

Suétone, publié jusqu'alors dans un état défectueux, lui fut rendue plus facile par la collation qu'il put faire des textes imprimés avec un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor : après de longues hésitations sur le succès d'un tel labeur, il en tira parti, nous dit le jeune philologue, grâce à cette application opiniâtre qui triomphe presque toujours des obstacles.

Pour qu'on juge de la difficulté et du mérite de l'entreprise, nous citerons ici des extraits de la dédicace de Guy Morillon, datée de l'Université de Paris, le 17 août 1508 :

G. Morilloni dedicatio ante Editionem Paris. MDIX.
Clarissimo viro Francisco de Campogirauldo,
merita sacratissimarum legum laurea
decorato, musisque politioribus ornatissimo
Guido Morilonus S. P. D.

« Iniquus sane otii mei distributor jure dici possim, nisi illius, Francisci diu mei, rationem habeam : cujus solo beneficio nobis contigit hoc in amoenulo gratoque ocio, in hoc, inquam, suavissimo literarum diversorio, molliter conquiescere; quo procul dubio neque dulcius quicquam, neque expetibilius in hac morbili vita, aut fingi, aut excogitari potest. . . . . Ergo igitur ut possem aere me isto tuo, vel tantillum levare, aut saltem grati erga te animi facere argumentum, statim ex omni eruditorum albo, Suetonium Tranquillum, scriptorum nimirum candidissimum, tibi potissimum delegi, quod illius te lectione, prout doctissimum quemque, admodum delectari certè sciebam. . . . . Verumenimverò hac una tantum in re, seu temporum iniquitate, seu calcographorum imperitia Tranquillo male cessit : tantis enim non dico mendis, sed monstris monstrabilibus scatebat, ut a nemine praeter a se ipso, vel Apolline (quod dicitur) conjectore in veram, id est suam lectionem reduceretur. Quare ego homuncio, et vir elementarius nimis infeliciter et temerario quodam ausu, puerilique audacia, hoc tam arduum viderer moliturus negocium, nisi in vetus quoddam, et ob id emenda-

tum, incidissem exemplar, quod ab antiqua Sancti Victoris Bibliotheca, post multas tandem preces anxiè extraximus, auctore praesertim nostro Pylade, id est Jacobo de Curia Campano viro quidem literatissimo, liberalioribus Musis ornatissimo. Fuit nihilominus longe nobis gravius atque acerbius, quam vel his nostris humeris, vel a principio conceperamus : ita ut rei difficultate deterritus terga pene dederim. Vici tamen tandem laboris constantia magis quam viribus, studio magis quam arte, quum scilicet sit tam difficile, quod non assidua meditatio facillimum reddat.

» Curavimus ergo pro nostra virili Suetonium Tranquillum tersum emunctumque ad te mittere, et ut commodius gestaretur, in enchiridion transformare, dispersis pro juvenum facilitate in marginibus, tanquam stellulis, quibusdam annotatiunculis, quod si non planè tibi nostra satisfecerit diligentia, voluntas in laude erit, cum omnis (ut ait quidam) sit conatus in casu . . . . . .
Suscipe ergo, suavissime patrone, qua soles humanitate, hunc Suetonii libellum, opinor, emendatissimum, nisi me lectionis insolentia fefellerit, et si modo hoc consequar, ut studiosos aliquantulum juvisse dicar, tibi acceptum referant.

» Vale, præsidium et dulce decus meum, Guidonemque tamen quo semel coepisti favore prosequere. » — Ex alma Parrhisiorum Academia, XVI Calendas Septembris anno Virginis partus. M. D. VIII.

Un humaniste de l'époque, ami de G. Morillon, Jacques de Curia, composa pour la même édition de Suétone quelques distiques, où il apostrophe l'historien latin et lui vante la généreuse hospitalité qu'il devra à la munificence d'un Mécène tel que François Bouchet, intendant du pays de Sens (*Senonensis Reipb. moderatori*); il lui fait valoir dans les termes suivants les services de son nouvel éditeur :

Jam laceros compsit Guido Morilonus amictus,
Jam tua deformi corpora labe carent.

Ici s'arrêtent les renseignements littéraires que nous

avons pu découvrir touchant Guy Morillon : ce n'est pas sans motifs, dira-t-on, que quelques écrivains lui ont fait honneur d'une culture d'esprit peu ordinaire, et qu'on inscrivit de ce chef sur son tombeau un mot d'éloge qui s'ajoute bien aux louanges dues à ses vertus (1). Mais, évidemment, c'est à cause de ses études de langue et de philologie latine qu'il eut le renom d'un homme de goût, d'un érudit estimé. Cela suffit à sa gloire, en attendant que l'on prouve, contre toute probabilité, qu'il ait également brillé dans les études grecques.

§ II.

La jeunesse de Guy Morillon s'était écoulée dans les études qui servaient alors de préparation à une carrière savante ou à des fonctions publiques. Jusque vers 1517, il songea peut-être à se vouer, comme tant d'humanistes de nos provinces, à l'enseignement des lettres; mais alors, selon toute apparence, il tourna son activité du côté des affaires. La correspondance d'Erasme nous donne sur sa personne, à partir de ce moment, quelques renseignements que l'on chercherait en vain ailleurs (2).

Que d'événements importants ou curieux se pressent dans notre histoire nationale pendant la seule année 1517 ! Charles quitte le sol de notre pays pour aller prendre possession du trône d'Espagne; des publicistes et financiers des conseils souverains de Belgique vont le suivre en ce pays. Le travail intellectuel qui s'est fait depuis le commencement

(1) « Viro pictate, literis et integritate vitae conspicuo Guidoni Morillono, Carolo V imp. Caes. Aug. a secretis, etc. » — *Rapport*, p. 272.

(2) Nous accepterons les dates de chaque lettre d'Erasme ou de Morillon, comme elles sont consignées dans la grande édition des œuvres complètes d'Erasme (Leyde, 1702); nous ne prétendons point cependant qu'il ne reste des doutes plausibles sur l'exactitude de plusieurs dates de cette édition, à la différence d'une année.

du siècle dans nos villes et nos écoles va porter ses fruits; la cause des lettres est prise à cœur par de hauts dignitaires de l'Église et de l'État. Le précepteur de Charles-Quint favorise de loin par l'autorité de ses avis le nouvel essor des études; Jérôme Busleiden a confié ses plans généreux à des amis dévoués, avant de se mettre en route pour l'Espagne avec le chancelier Jean de Sauvaige. Erasme excite ou réveille le zèle des hommes qui, à la cour ou sur les bancs de l'université, ont mis la main à l'œuvre.

Sans doute, Guy Morillon avait eu connaissance de la célèbre publication de Morus, l'*Utopie*, qui sortit des presses de Martens au commencement de 1517; il plaisante agréablement, dans une lettre écrite de Bruxelles à Erasme (1), au sujet d'un théologien de sa connaissance, qu'il appelle doyen d'Utopie (*Utopiensem decanum*), et qui, pendant une absence, lui a conféré sa charge; on le salue, on le visite, on l'accable de lettres; mais l'argent ne vient pas! Peut-être, se demande-t-il, le peuple pense que les fonctions de vicaire en Utopie sont des fonctions gratuites. A ce prix, il se passerait de l'honneur qui reste bel et bien une charge.

Peu de mois après, le 5 juin 1517 (2), Morillon écrit à Erasme pour lui annoncer son mariage : « Helena suo obtigit Paridi (3). » Il l'assure dans la même lettre que le chancelier fait un accueil douteux à ses lettres; puis il lui

(1) Guido Morillonus Erasmo. — Bruxellis, 18 febr. 1517. — *Epistol.* (Opp., t. III), col. 1591. « In summa, ex *Guidone* pragmaticus, id est, Theologus factus sum, nisi quod de ducatis mirum interim silentium : nihil forsan ad Utopiensem Vicarium hoc attinere putant.... » S'agirait-il de quelque bénéfice sollicité pour Morillon?

(2) *Epistol.*, col. 1607-8. — La femme de Morillon s'appelait Elisabeth de Mil; elle mourut à Louvain, le 20 décembre 1552, et fut enterrée comme son mari à la collégiale de Saint-Pierre.

(3) Cette comparaison fut sans doute inspirée à Morillon par sa première lecture des épîtres d'Ovide, parmi lesquelles il y a une épître de Pâris à Hélène et une autre d'Hélène à Pâris : nous avons dit un mot plus haut de ses annotations sur les *Héroïdes*.

donne le conseil de se rendre à Bruxelles pour voir cet homme d'état en personne avant son prochain départ. Or, à cette époque, Jean de Sauvaige, chancelier de Bourgogne, était sur le point de se rendre en Espagne. On sait qu'il partit au mois d'août, et que c'est à Bordeaux qu'il perdit un de ses compagnons de voyage, le conseiller J. Busleiden.

Ce dernier événement aussitôt connu dans les Pays-Bas, Erasme songea à la réalisation des vues de son ami en faveur des études, et il fut consulté dans la même intention par la famille du défunt. Le 2 novembre 1517 (1), il s'entretenait avec Barbirius des moyens d'ouvrir sans tarder le collége institué par le testament de Busleiden, et nommait le juif converti Matthæus, d'origine espagnole, comme désigné d'avance pour la leçon d'hébreu : il déclarait ne pas savoir ce que Guy Morillon était devenu : « Guido Moril- » lonus ubi sit nescio, et tamen scire cupio quid rerum » gerat. »

On conjecturerait que Morillon avait passé de Brabant en Espagne, sinon à la suite du chancelier de Sauvaige et d'Antoine Sucquet, du moins avant la fin de l'année 1517. Au commencement de l'année suivante, Barbirius adressa à Erasme deux lettres, dont l'une était écrite, en son nom, de la main de Guy Morillon. En le remerciant, et en le priant de ne pas oublier ses amis au milieu des délices de l'Espagne, Erasme demande ironiquement des nouvelles du jeune Guy, qu'il appelle plus loin le compère de Barbirius (2), et s'étonne qu'il ait froid dans un pays si chaud. C'était alors l'époque où l'on discutait les titres de ceux qui s'étaient présentés par les nouvelles chaires de l'insti-

(1) Lettre de Louvain. Ibid., col. 270.

(2) *Epist.*, col. 306 (Erasmus Barbirio), Louvani, 6 mars 1518. — « Sed quid ais? friget istic *Guido* juvenis in regione tam calida? Saltem adesset illi sua nympha, ne totus frigore pereat. » — Ibid., col. 307 : « Saluta meo nomine Guidonem Morillonem congerronem tuum. »

tution de Busleiden : Erasme parle de Borsalus, désigné pour la chaire de latin, qui échut à Barlandus lors de l'ouverture du collége; mais il ne laisse point entendre qu'on avait des vues sur Morillon. Il ne serait pas aisé de transporter celui-ci de la Castille en Brabant au milieu de l'année 1518. N'avons-nous pas dit assez pour établir son *alibi?*

On a lieu de croire que Guy Morillon fut de quelque utilité à Erasme dans ses rapports avec la cour de Charles-Quint. Il était lui-même en relation avec le chancelier de Sauvaige, à qui Erasme dut sa nomination au rang de conseiller du roi (1). Mais, puisque le chancelier mourut en Espagne dans l'année 1518, il est probable que Morillon intervint auprès de lui pour obtenir cette faveur à Erasme. Celui-ci, en 1517, parlait de Jean de Sauvaige comme d'un homme très-instruit (*vir eruditissimus*), le considérait comme son patron et le donnait pour un protecteur des gens de lettres (2). Quand Morillon devint lui-même secrétaire de Charles élevé à l'Empire, il fit en sorte d'assurer à Erasme les avantages attachés à son titre de conseiller royal. C'est-ce qui ressort de l'affirmation de Nannius dans le chapitre de ses *Miscellanea* où il traite des études de Morillon sur Tite-Live, comme nous l'avons rapporté plus haut (3) : « Ut qui inter caeteros Erasmi fortunas illas pri-» mus et sustentavit et auxit, impetrata ei à Carolo Impe-» ratore Senatoria dignitate. » On aurait peine à douter du fait (4), quand on le voit confirmé par la position privi-

(1) On lit dans l'esquisse de sa propre vie tracée par Erasme dans les préliminaires du t. Ier de ses OEuvres : « Invitatus in aulam Caroli nunc Cæsaris, cui consiliarius factus est opera Joannis Sylvagii. » — Cons. Burigni, *Vie d'Erasme*, t. I, p. 221 et suiv., p. 227.

(2) Lettres du 2 novembre 1517. *Epist.*, col. 268 et 270.

(3) *Miscellaneorum decas una*, lib. V, p. 140.

(4) Foppens (*Bibl. belg.*, biographie d'Erasme, p. 252) s'exprime ainsi : « In aulam Caroli V Cæsaris adscitus titulo et salario Consiliarii, Guidone Morillonio eidem Cæsari a secretis potissimum agente. »

légiée de Morillon auprès de l'empereur, et par la reconnaissance qu'Erasme lui conserva, quoiqu'il n'ait pas eu chance peut-être de le revoir ni à Bâle ni à Fribourg.

En 1522, Erasme qui était souffrant à Bâle, profita de l'obligeance de Guy Morillon pour informer P. Barbirius et ses autres amis de l'état précaire de sa santé (1); il l'appelait, dans cette lettre, « véritablement ami » (verè amicum). Il reste incertain si Morillon eut l'occasion de revoir Erasme, en passant par la Suisse et le midi de l'Allemagne.

C'est encore par Erasme que nous savons que Guy Morillon fit un très-long séjour en Espagne, de 1525 à 1531. Le secrétaire impérial avait écrit plusieurs fois d'Espagne, comme s'il allait bientôt regagner le Brabant : Erasme était désireux de savoir s'il y était revenu en effet (2). Morillon s'était toujours prêté de bonne grâce à l'échange des correspondances d'Erasme avec des écrivains étrangers, habitant l'Espagne ou quelque partie de l'Empire. Ayant reçu en 1531 seulement une lettre d'Alphonse Vervesius, écrite au mois d'août 1530, Erasme se rendit compte d'un tel retard en considérant combien longue était la route de l'Espagne en Flandre, et ensuite de la Flandre jusqu'à Fribourg (3); il n'accusa pas la négligence de Morillon, à

(1) Basileae, an. 1522 (P. Barbirio), *Epist.*, col. 740. — Il est encore question de Morillon dans une lettre à Goclenius (13 oct. 1526. — *Epist.*, col. 822).

(2) Lettre de Bâle, 2 juillet 1525, à Maximilien Transsylvanus (*Epist.*, col. 876) : « Guido Morillonus jam semel atque iterum scribit ex Hispania » quasi mox repetiturus Brabantiam. Scire cupio an redierit... » — En 1526, Erasme charge Nicolaus Hispanus de ses salutations pour le même Morillon à qui il ne peut alors écrire (*Epist.*, col. 952).

(3) Lettre d'Erasme à Vervesius, Fribourg en Brisgau, 21 août 1531 (*Epist*, col. 1413). — Alph. Vervesius, dit Ulmetanus, était un Bénédictin qu'Erasme tenait pour très-versé dans la philosophie chrétienne; il lui écrivit de Burgos en février 1527, pour l'engager à mettre au jour une apologie générale qui fermât la bouche à la masse de ses adversaires sans entrer dans aucune querelle particulière (*Epist*, col. 1710).

qui la lettre fut confiée; mais il rappela plaisamment, à cette occasion, avec quelle lenteur Morillon, dont le nom serait bien l'équivalent de temporiseur (*a morando*), a préparé son départ de l'Espagne annoncé depuis six ans : « Quanquam hic nihil incusandum arbitror *Morillonum*, » licet *à morando* cognomen videatur sortitus, et alioqui » mirus *Callipides* (1), ut qui totos sex annos adornans iter, » vix tandem Hispaniam potuerit relinquere. Sed longum » est iter ab Hispaniis in Flandriam, rursus è Flandria Fri- » burgum, ut felicitatis sit, si quae huc vel sero perfe- » rantur. »

Guy Morillon remplit pendant de longues années les fonctions de secrétaire auprès de Charles-Quint : il est très-probable qu'il fit de fréquents voyages dans les états de l'empereur son maître, quoiqu'il ait résidé en Espagne pendant un terme de six années sans interruption, comme on l'a vu plus haut. Il eut aussi, nous dit-on, les fonctions de secrétaire auprès de la sœur aînée de l'empereur, Eléonore d'Autriche, qui avait passé sa jeunesse dans le Brabant, mais qui fut tour à tour reine de Portugal et de France.

Les livres qu'il nous a été donné de consulter, ne nous ont pas fourni de plus amples renseignements sur la carrière publique de Morillon. Préoccupé surtout dans cette notice des faits d'histoire littéraire, nous laissons de bien bon cœur à d'autres l'honneur de faire des recherches plus spéciales et plus fructueuses sur les faits d'histoire politique et diplomatique, auxquels le secrétaire impérial fut mêlé. Nous avons renoncé de même à porter nos investigations sur l'origine de la famille des Morillon, étrangère

(1) Ce nom de Callipide, acteur tragique du temps d'Agésilas, était devenu l'épithète d'un homme lent. Voir les *Adages* d'Erasme (*Chiliad.*, I, *Cent.*, VI, *Prov.*, XLIII et ses lettres (pp. 357 et 878).

aux provinces belgiques, et sur les traces qu'on en trouverait dans l'histoire de l'ancienne Bourgogne.

Morillon rentra dans la vie privée avant son extrême vieillesse; c'est à Louvain, où ses fils achevaient leurs études, qu'il passa probablement ses dernières années. Il s'occupait encore d'études littéraires, au témoignage de Nannius, dans l'année même où il mourut (1548). La haute fortune de son fils Maximilien lui permit d'ériger dans la principale église de Louvain le monument funèbre qui rappela pendant deux siècles la famille des Morillon, dont Guy était le chef. Les marbres du mausolée ont été, sauf l'inscription, dispersés en 1807; les portraits se sont seuls conservés avec le triptique de Michel Coxie (1).

Sans doute, Morillon conserva à la cour un modeste emploi qui lui valait la confiance du prince et qui lui donnait connaissance des relations de la maison d'Espagne avec toutes les couronnes d'alors; mais il ne semble pas qu'il soit allé au-delà. On ne saurait lui attribuer le mérite qui revient à plusieurs de nos diplomates et de nos publicistes dans les grands événements de la jeunesse et du règne de Charles-Quint; évidemment, on ne peut lui assigner une place à côté des Scepperus et des Busbecq. Mais il nous représente bien cette classe de serviteurs utiles au prince et à l'État, qui sortait à cette époque des rangs de la petite noblesse ou de la bourgeoisie, et à laquelle l'instruction puisée dans nos écoles nationales frayait honorablement l'entrée de carrières fort recherchées. Les hommes du Midi n'étaient pas en droit, assurément, de traiter de barbares des Cisalpins de cette origine, qui apportaient à la pratique des affaires les lumières d'un esprit cultivé. La fierté et la probité castillanes purent s'émouvoir

(1) Notice citée de Mr Edw. Van Even, pp. 271-72.

des habitudes de vénalité que des conseillers du jeune Roi importèrent en Espagne à l'époque de son avènement; on voudrait effacer de l'histoire les plaintes qui furent dirigées, à cause de la vente des charges et offices, contre les Sauvaige, les De Chièvre et bien d'autres (1). Guy Morillon fut à l'abri d'une tentation si funeste : s'il est permis de le séparer de la foule des maltotiers qui déshonorèrent le nom flamand en Castille, s'il est juste de le louer d'avoir servi son Roi avec désintéressement et loyauté, qu'on en fasse honneur aux lettres!

Félix Nève.

(1) Voir les pièces du temps analysées dans le *Bulletin de la Comm. royale d'histoire*, t. X, p. 7; t. XI, p. 125-128.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 46. *Peintres.*

Sommaire : Deux tableaux de Jean Van Eyck. — Monuments et vitraux de l'église de Jérusalem, à Bruges. — Époque de la construction de cet édifice. — Tableau de Jean Van Memmelinghe. — Jérôme Bosch ou Van Aeken. — Tableaux à ajouter à la liste de ses œuvres. — Lucas Van Nevele. — Balthazar Kerreman. — Jean et Pierre Van Heymessen. — Dominique Lampsonius. — Raphaël Van Cocxie. — Gilbert Van Veen. — Tableaux divers de ces artistes envoyés en Saxe et en Angleterre. — Gilles Claes. — Wenceslas Cobergher. — Portrait de l'infante Isabelle envoyé à Paris. — Bertholet Flémalle. — Histoire d'un tableau représentant l'*Assomption de la Sainte-Vierge*, attribué à Rubens, et provenant du couvent des chartreux de Bruxelles. — J. Crokaert. — J. Dansaert. — Jean-Baptiste Van Diest. — Peinture sur porcelaine aux Pays-Bas.

Deux tableaux de Jean Van Eyck. — C'est dans le testament d'Anselme Adornes, daté de 10 février 1470 (n. st.), qu'il est fait mention de ces tableaux. « Je donne, — dit-il, — à chacune de mes filles, Marguerite et Louise, toutes deux religieuses, l'une au couvent des chartreuses (près de Bruges), et l'autre à Saint-Trond, un petit tableau, représentant saint François, dû au pinceau de Jean Van Eyck, et j'ordonne que sur les volets soient peints, avec grand soin, mon portrait et celui de ma femme. »

Anselme Adornes, chevalier, seigneur de Corthuy, Ronsele, Ghendbrugge, etc., remplit diverses fonctions impor-

(1) Suite. V. *Messager des Sciences historiques*, année 1854, pp. 247, 361 et 441; année 1855, pp. 109 et 389; année 1856, p. 177, et année 1858, p. 78.

tantes dans le magistrat de Bruges, et fit plusieurs voyages par ordre de Philippe le Bon, en qualité d'ambassadeur de ce prince, auprès du roi d'Écosse entre autres, auquel il déclare dans son testament que la nouvelle de sa mort soit annoncée par lettre. Jacques II lui avait accordé le titre de conseiller. C'est en Écosse qu'Anselme Adornes périt de mort violente, le 23 janvier 1483 (n. st.). Il avait légué son meilleur saphir à l'évêque écossais de Saint-André, qui lui avait promis d'adopter un de ses enfants, et fit don dans l'acte de ses dernières volontés de 1470 d'une verrière à ses armes, pour être placée dans la chapelle de Sainte-Catherine au couvent des chartreux-lez-Perth, en Écosse. Anselme Adornes avait épousé Marguerite Van der Banck, qui mourut le 31 mars 1463 (n. st.). Ils sont enterrés dans l'église de Jérusalem, à Bruges, sous une belle tombe sur laquelle ils sont représentés l'un et l'autre avec leurs quartiers. On n'est pas d'accord sur les noms des fondateurs de cette église, qui furent, d'après quelques auteurs, les frères Jacques et Pierre Adornes, père d'Anselme. Celui-ci dit dans son testament qu'il posa la première pierre de l'édifice, dont M. Schayes reporte la fondation à l'an 1430 environ (1). Cependant, à l'époque où Anselme Adornes dictait ses dernières volontés, l'église de Jérusalem ne ressemblait point au monument qui existe encore aujourd'hui, car il déclare qu'il n'y choisit sa sépulture que pour autant que l'église soit améliorée (*verbetert worde*), et qu'il a lui-même l'intention d'y faire faire des changements. L'église n'était pas encore achevée à l'époque de la mort de Jacques Adornes, qui date du 22 avril 1463, car celui-ci fut enterré à l'église Saint-Michel-lez-Bruges, et Pierre, son frère, qui vivait encore en 1446, git au couvent des jacobins, dans la même ville. Outre la tombe d'Anselme et de sa femme,

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 192 (édit. en deux vol.).

l'église de Jérusalem est encore ornée de six vitraux représentant les ancêtres des fondateurs et leurs descendants, et de deux autres petits monuments funéraires. Tous sont reproduits dans l'ouvrage publié par Mr J. Gailliard et intitulé : *Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges;* Bruges, 1843. Plusieurs de ses vitraux sont très-probablement dus à la générosité d'Anselme. Dans un livre qui a paru récemment sur ce personnage et sur le voyage qu'il fit en Palestine, on trouve un autre renseignement artistique (1) : il y est dit que Jean Van Memmelinghe peignit, en 1499, le portrait d'Agnès Adornes, fille d'Arnould et petite-fille d'Anselme.

Afin de retrouver les tableaux de Jean Van Eyck, sur lesquels nous appelons l'attention des connaisseurs, nous donnons ici les écussons d'Anselme Adornes et de Marguerite Van der Bank, car si les portraits ont été exécutés comme le recommandait le testament, il est hors de doute qu'ils sont accompagnés de leurs armoiries, selon l'usage général de l'époque.

« *Item,* zo kieze ic myne sepulture by mervrauwe Margriete Van der » Banc, mynder liever ghezelnede, op dat zu voor my versteet ende blyft zoe » naer my weduwe, daert huer ende mynen oudsten zone ende testamenta- » rissen best dyncken zal, hemlieden biddende dat by alzo dat Jerusalem » verbetert worde, of in hope zy van verbeteren daer onze sepulture lievere » te kiezene dan eldere, mids dat 't voorschreven Jerusalem ghefondeirt es » by mynen voorders, ende ic zelve den eersten steen gheleit hebbe van den » fondamente ende in meeninghe ben 't zelve te verbeteren. »

(1) E. de la Coste, *Anselme Adorne,* p. 312; Bruxelles, 1855.

« *Item,* zo gheve ic eleken van myn lieve dochters, die beghenen zyn, te » wetene Margriete, t'saertruesinnen, ende Lowyse, Sint-Truden, een tave- » reele, daerinne dat sinte Franssen in portrature van meester Jans handt » Van Heyck ghemaect staet, ende dat men in de duerkins die dezelve tave- » reelkins belaucken doe maken myn personage ende mervrauwe alzo wel » als men mach, te dien hende dat wy van hemlieden ende andere devote per- » soonen moghen ghedocht zyn, ende daertoe eleken ic gheve om haerlieder » wille mede te doen. »

Bosch (Jérôme, *Joemen, Joen*) (1). — En 1842, Mr Immerzeel publia le 1er volume de son ouvrage intitulé : *De levens en werken der kunstschilders,* etc. A l'article qu'il consacre à Jérôme Bosch, t. Ier, p. 77, il donne la date de la mort de ce peintre d'après une note extraite de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap,* à Bois-le-Duc, et qui est ainsi conçue : Ao 1518. *Hieronymus Agnen, alias Bosch, insignis pictor.* Depuis lors et grâce au livre de Mr A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande,* dont le t. II (2) parut en 1845, le nom de J. Agnen, dit Bosch, fut accepté comme étant celui de l'artiste créateur du genre trivial ou burlesque dans les Pays-Bas. Ensuite vinrent le *Dictionnaire des peintres,* de Mr Siret (1848) (3), le *Catalogue du Musée d'Anvers,* de Mr De Laet (1849) (4), etc., qui tous reproduisirent la version, et qui aidèrent à sa propagande en France (5), en Italie (6) et en Allemagne (7).

(1) Une partie de cette notice a paru dans les *Bulletins de l'Académie,* 2e série, t. IV, no 5.

(2) P. 585.

(3) P. 91.

(4) P. 47.

(5) Court, *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen;* 1835; p. 155; — J. Renouvier, *Des types et des manières des maitres graveurs,* etc.; Montpellier, 1858; XVIe siècle, p. 144.

(6) Vasari, *Le vite de' più eccelenti pittori,* etc.; éd. de Florence; t. XIII (1857), p. 151, note 5.

(7) Heller, *Praktisches Handbuch für Kupferstichsammler;* 1850, p. 78; — R. Weigel, *Catalogue de la collection de gravures d'E.-P. Otto;* Leipsig, 1852; p. 1.

Dans un registre des Archives du département du Nord, à Lille, qui porte le n° F. 190 de la chambre des comptes (1), se trouve consigné le passage suivant, lequel relate un payement fait par ordre de Philippe le Beau au mois de septembre 1504 :

« A Jéronimus Van Aeken, dit Bosch, paintre, demourant au Bois-le-Duc, la somme de xxxvj livres, à bon compte sur ce qu'il pourroit estre deu sur ung grant tableau de paincture, de ix pieds de hault et xj pietz de long, où doit estre le Jugement de Dieu, assavoir paradis et enfer, que Monseigneur lui avoit ordonné faire pour son très-noble plaisir. »

En lisant ce passage, qui ne laisse aucun doute sur l'individualité de l'artiste dont nous parlons, nous cherchâmes à le concilier avec la note découverte par Mr Immerzeel, et nous conclûmes qu'il y avait là une faute de lecture. Nous nous adressâmes à Mr Van Zuylen, commis archiviste aux Archives de la ville de Bois-le-Duc, pour le prier de vérifier la mention du décès de Jérôme Bosch. Sa réponse fut conforme à nos prévisions. Voici le passage tel qu'il se trouve dans le registre (2) qui a pour titre : *Nomina decanorum et prepositorum* (1318 à 1658).

« Obitus fratrum : Aº 1516. Hieronimus Aquen, als Bosch, insignis pictor. »

Tous les noms qui sont inscrits dans ce registre ont cependant été publiés avec exactitude dans un recueil imprimé à Bois-le-Duc en 1841 (3), et par conséquent antérieurement à l'apparition du livre de Mr Immerzeel.

Une autre indication que nous a envoyée Mr Van Zuylen, et qui est extraite d'un volume intitulé : *Register der namen ende wapenen der heeren beeëdigde broeders soo geestelyke*

(1) Fº ijc xxx vº.

(2) Les registres de la confrérie nommée *l'Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, appartiennent à la société dite : *Het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband*, à Bois-le-Duc.

(3) Hermans, *Mengelwerk over de provincie Noord-Braband*, IIe partie, p. 139.

als werelltlyke van de Illustre Lieve-Vrouwe broederschap, confirme et le nom de Van Aeken et la date de 1516. Au f° 76 on trouve le contour d'un écusson dont le champ est vide avec ces mots au-dessous : *Hieronimus Aquens. alias Bosch seer vermaerd schilder. Obiit* 1516 (1). Enfin le nom de Jérôme Van Aken (*sic*) se rencontre encore dans un compte de la confrérie de 1498-99.

L'erreur de Mr Immerzeel est donc évidente, et il est constaté que l'artiste qui a été connu jusqu'en 1842 sous le nom de Jérôme Bos, Bosch ou Bosche, s'appelait Van Aeken, et qu'il est mort en 1516, au lieu de 1518. Cette différence de deux années est peu de chose, nous le reconnaissons volontiers; mais une fausse date est souvent l'origine de diverses suppositions et par conséquent d'erreurs nouvelles. On voit en outre par les expressions des notes que nous avons rapportées, que la réputation du peintre était fort appréciée de ses concitoyens et qu'ils en tiraient vanité.

Plusieurs autres renseignements que nous devons également à l'obligeance de Mr Van Zuylen, nous font rejeter entièrement l'opinion d'un séjour prolongé de l'artiste en Espagne (2), où existaient au XVIe siècle (3), et où existent encore un assez grand nombre de ses meilleurs tableaux (4). Des documents établissent que J. Bosch était déjà connu comme peintre et qu'il vivait à Bois-le-Duc en 1488 (5);

(1) Hermans, *loc. cit* , p. 129.

(2) P. de Madrazo, *Catalogo de los cuadros del real museo de pintura,* etc.; Madrid, 1843; p. 95; — Siret, *loc. cit.*; — *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen, loc. cit.*

(3) J. de Siguença, *Historia de la órden de San Gerónimo;* Madrid, 1605, t. III, p. 857 à 841.

(4) P. de Madrazo, *loc. cit.* Consultez Ponz, *Viaje de España;* Madrid, 1776; passim, et Céan Bermudez, *Dictionnario historico de las bellas artes en España,* t. Ier, p. 172.

(5) « Item, ter ierster vergaderingen tot Jeronimus, die scilder, voer xxiiij

il n'a pas quitté cette ville jusqu'à sa mort, puisqu'on le retrouve mentionné dans des comptes de 1493-1494 (1), 1498-1499 (2), 1504 (3), 1508-1509 (4) et 1512. A cette dernière date il dessine pour la confrérie le patron d'une croix qui lui est payé 20 sous (5).

Pour nous assurer si Jérôme Van Aeken n'était pas un étranger, nous avons fait des recherches dans les comptes des sous-écoutètes de Bois-le-Duc, aux Archives du royaume, où sont inscrits annuellement les noms des personnes qui ont obtenu le droit de bourgeoisie. L'absence du sien dans ces listes est une preuve qu'il est natif de cette ville, dont il a pris le nom pour signer ses œuvres. On lit dans un de ces comptes (6) qu'un certain Laurent Van Aken fut reçu bourgeois à Bois-le-Duc en 1468. Nous croyons inutile de relever ici une des mille erreurs commises par Mr Viardot, qui classe Jérôme Bosch parmi les peintres de Westphalie (7).

» pont runtvlees, 't pont : eene Philippus penninck; *item,* voer iiij loet geny-» bers, ij loet pepers, 1/2 loet soffraens : v st.; *item,* voer wortelen, ij st.; » *item,* den weert een mengele wyns, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1488-1489).

(1) *Voy.* plus loin.

(2) « Item, ter vter vergadering, doe men den swaen att tot Wouters Van » der Rullen daer Jheronimus Van Aken, scilder, dat laken lede, behalve den » swaen gecomen en gescenekt van den rentmeester van wegen ons genedige » heer; daertoe noch gecoeht tegen Rutger Van Erpe eene andere swaen voir » viij stuvers, ende den knecht die de swaen braeht voer zyn drincgelt, ij 1/2 » st. » (Compte de la confrérie citée de 1498-1499.)

(3) Registre nº F. 190 cité.

(4) « In de yersten tot Wouters Van der Rullen, by een deel gezwoeren » brueders, omme Jheromme ende meester Jan Heyns, te willigen ende raet » te nemen omme Onser-Lieve-Vrouwen taefel te stofferen, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1508-1509.)

(5) « Jeronimo die maelder, want hy 't patroen van den eruse heeft ge-» maeckt : xx st. »

(6) Registre nº 15005, 18º.

(7) *Les Musées d'Espagne;* Paris, 1852; p. 79; — *Les Musées d'Allemagne;* Paris, 1852; p. 320.

Nous avons vainement recherché quels étaient les documents sur lesquels les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des arts s'appuyaient pour déterminer la date de la naissance de ce célèbre peintre. Descamps (1), qui a accumulé et inventé tant d'erreurs, la fixe à l'année 1450. D'autres écrivains en grand nombre la reportent à 1470 (2) : nous les croyons plus voisins de la vérité. Huber et Rost (3), Mr Heller (4) et Mr Ch. Le Blanc (5) vont même jusqu'à la rejeter à 1498. Van Mander (6), Campo Weyerman (7), etc., ne se prononcent point. Quoiqu'il en soit, Bosch n'a pu peindre ni en 1450 (8), ni en 1522, comme l'ont avancé les estimables auteurs de l'excellent *Catalogue du Musée d'Anvers* (9), d'après une gravure dans laquelle ils veulent reconnaître le sujet d'un tableau que possède cet établissement et qui est signé : Jheronimus Bosch (10). La date de cette gravure avait cependant déjà été signalée comme fausse par Mr Immerzeel.

Jérôme Van Aeken, dit Bosch, a gravé sur bois. Heinecken (11), Mr Nagler (12) et d'autres écrivains lui ont aussi attribué des gravures sur cuivre. Ces dernières sont toutes

(1) *La vie des peintres,* éd. de 1753; t. Ier, p. 19; — Alexandre, *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles, de* 1775 *à* 1803, p. 61, reproduit cette date, et fixe la mort de l'artiste à l'année 1512.

(2) Immerzeel, *loc. cit.*

(3) *Manuel des amateurs de l'art;* 1801; t. V, p. 69.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Manuel de l'amateur d'estampes,* t. Ier, p. 468.

(6) *Het leven der schilders.*

(7) *De levens-beschryvingen der nederlandsche konst-schilders.*

(8) Annotation manuscrite d'une gravure de la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(9) 1857; no 41, p. 42. — Zani, *Enciclopedia delle belle arti,* t. IV, 1re partie, p. 214, est tombé dans la même erreur.

(10) *Voy.* le fac-simile de la signature à la fin des deux éditions du catalogue (1849 et 1857).

(11) *Dictionnaire des artistes,* etc., t. III, p. 184.

(12) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1837; t. II, p. 65.

d'Alard du Hameel, contemporain du peintre. Les auteurs qui ont décrit ou cité les gravures de celui-ci n'ont connu aucune particularité de sa vie. L'une de ces planches représentant un tabernacle, a fait croire qu'il était orfévre; c'est ainsi que le qualifie Zani (1). Du Hameel fut un architecte très-distingué, qui ne s'occupait de graver, tantôt d'après ses propres dessins, tantôt d'après ceux de son concitoyen Jérôme Van Aeken, que dans ses moments de loisir. C'est lui qui fut chargé de la direction des travaux de la magnifique église de Saint-Jean, à Bois-le-Duc, une des plus belles des Pays-Bas, depuis 1478 et peut-être antérieurement à cette date, jusque vers 1495, époque pendant laquelle fut achevé le transept méridional et commencé la construction du vaisseau de l'édifice (2). Du Hameel est qualifié dans les documents de maître des ouvrages ou de maître de la loge (3). On sait que tous les architectes du XV^e^ et même un grand nombre de ceux du XVI^e^ exercèrent le métier de maçon ou de tailleur de pierres : du Hameel était à la fois l'un et l'autre (4). Son nom n'est pas celui d'une famille de Bois-le-Duc : il n'y acquit point le droit de bourgeoisie. On peut donc le considérer comme un étranger qui est allé s'établir dans cette ville. Il avait épousé Marguerite Van Auweninge, qui décéda en 1484, et dont la pierre tumulaire se voit encore aujourd'hui enchâssée dans une muraille à l'intérieur de l'église de Saint-Jean, avec son effigie et une inscription (5). Alard du Hameel est

(1) *Loc. cit.*, t. X, 1^re^ partie, p. 314.

(2) Hermans, *Geschiedenis over den bouw der Sint-Janskerk te 's Hertogenbosch;* La Haye, 1853; p. 15.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem*, p. 18; — Dans les comptes de la ville de Louvain de 1501, f° 47, aux Archives communales, on lit : « Meester Alart de Hamel, der stadt » werckman steenhouwer. » Cette note nous a été communiquée par notre ami M^r^ E. Van Even.

(5) *Ibidem*, p. 19.

mort entre les années 1503 et 1509 (1). C'est ce même artiste qui traça les plans et les dessins de la chapelle de la confrérie de Notre-Dame dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, adossée au chœur de l'église de Saint-Jean, et dont les travaux s'exécutèrent sous la direction particulière de l'architecte Jean Heyns, son beau-frère, lequel mourut en 1515 (2). Jérôme Van Aeken fit, en 1493 ou 1494, pour cette même association dont il faisait aussi partie, les patrons de plusieurs vitraux qui furent peints par les verriers Guillaume Lombard et Henri Buekinck ou Bueken (3).

(1) Mr Van Even nous a écrit qu'il était pour la dernière fois question de lui dans un compte de 1503, et que Mathieu Keldermans le remplace en 1504, en qualité de maître des ouvrages de la ville de Louvain. Voici en outre une note extraite d'un compte de la confrérie citée de 1509-1510 : « Van den » testamente ende vuyterste wille wylen meesters Alarts du Hamel, doen hy » leefde lodze-meester in den Bosch, vj gulden, die men neemen sal van den » somme van xxij gulden xv stuivers, die wylen Jan Heym, doen leefde on- » derschouth in den Bosch, hem sculdich was gebleven van huwelicxsche » vorwarde. »

(2) Hermans, *loc. cit.*, p. 13 et 14.

(3) « Willem Lombard, glaesmalder : iij orten stuivers voer een Gots-pen- » ninck hem gegeven by den proesten, doe zy met hem over quamen van een » nyeuwen ghelaese dat hy maken sal nae den patroen dat Joen, die maelder, » hem soude maken, 't welk staen soude in onser nyeuwe capelle.

» Joemen, den maelder, geschenken ij 1/2 st., tot dyen dat hy denselven » Willem Lombart soude willen te wege helpen dat 't voirschreven gelas » recht wael wesen gemaeckt.

» Voer een paer alder slaeplakens daer Joen, de maelder, op soude maken » een patroen van een glaes, 't welck Willem Lombart zouden maecken in » die Thoeren-straet : xx st.

» Willem Lombart, op 't voorschreven glas : xxx st., die van den brueder- » scappe gebeurt hat van eene doodtschuld van eenre gehieten Margeriette » Dierickx Van den Hoevel, etc.

» Meester Henricken Bueken, ad eomputum ende op afcortinge ende in » betalinge van den gelaese by hem aengenomen te maken, dewelcke staen » sal in ons nye choer : ij houde carolus guldens, 't stuck op ix st. gerekent.

» Meester Henricken Buekinck, glaesmeester, noch in betalinge en afeor- » tinge van den gelas aen hem verdinckt, 't welk staen sal in ons nyeuwe » choer : vj Vuytrechts gulden, 't stuck tot xxvij st. gerekent, ende zynen » knecht iij st. te verdrincke. » (Compte de la de confrérie citée de 1493-1494.)

Les gravures d'Alard du Hameel sont d'une excessive rareté et se vendent à des prix élevés. Bartsch (1) en a décrit six, Mr Nagler (2) et Mr Ch. Le Blanc (3) sept, et Mr J. Renouvier (4) lui en attribue une huitième, qui existe au cabinet de Dresde. Sur plusieurs d'entre elles on lit le mot *Bosche* (5) ou *Shertogenbosche,* formes flamandes de Bois-le-Duc. Les unes sont signées du nom de l'artiste, d'autres d'un monogramme, formé de la lettre A, accompagnée d'un de ces signes étranges (6) que l'on retrouve sur les pierres des édifices du moyen-âge ou qui sont joints à des signatures de maçons, d'architectes, de tailleurs de pierres, etc. C'est la présence du mot *Bosche* sur quelques planches d'Alard du Hameel qui a porté certains auteurs à croire qu'elles étaient dues au burin de Jérôme Van Aeken, dit Bosch (7). Les gravures en taille-douce, faites d'après les tableaux de ce dernier, ont été éditées par Jérôme Cock, les Galle et Paul de la Houwe.

Du Hameel est allé s'établir à Louvain en 1495 (8) :

(1) *Le peintre graveur*, t. VI, p. 534.

(2) *Loc. cit* , t. V, p. 529.

(3) *Loc. cit* , t. II, p. 340.

(4) *Loc. cit.*, p. 145.

(5) Bartsch a cru que les planches où se trouve ce mot, ont été copiées d'après Jérôme Bosch.

(6) Bartsch, *loc. cit.*, t. XXI, monogramme 5 et 111; — Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes;* Munich, 1832; 1re partie, no 2.

(7) A. Michiels, *loc. cit.*, t. II, p. 402. Mr Ch. Le Blanc attribue à Jérôme Bosch trois gravures (nos 5, 6 et 9), qu'il restitue ailleurs à Alard du Hameel (nos 2, 5 et 6).

(8) « Item, aengesien dat meester Alart du Hamel, meester van den loed- » zen, hem vertrocken was, van vele diensten der bruederseap by hem gedaen » zynde, hier voertyts te weete zekeren wercken dair hy nyet aff en is geloent, » want die voirschreven meester Allart nu met zyne swager Jan Heyns, oick » overzien heeft den wendelsteen in ons choir staende dair ons orgelen aen » staen sullen, en dieselve van hier meter woene treckt tot Loeve, hem ge- » schenckt, by rade van sommige bruederen, een hoeslake van xxx stuivers. » (Compte de la confrérie citée de 1495-1496.)

c'est vers cette époque qu'il faut placer la mort de Mathieu de Layens, l'architecte de l'hôtel-de-ville de cette cité (1). Du Hameel a quitté Bois-le-Duc pour succéder à ce grand artiste dans la direction des travaux de la ville de Louvain, et il fut effectivement nommé *stadmeester* le 25 juin 1495, aux appointements annuels de 12 1/2 florins. Il travailla aussi à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, alors en construction (2). La date de ce départ prouve que les gravures d'Alard du Hameel qui portent le nom de *Bosche* ou *Shertogenbosche* ont été exécutées dans le temps que leur auteur habitait cette ville. A cette même époque il existait un imprimeur à Bois-le-Duc, appelé Gérard Leempt, de Nimègue : il y travailla de 1484 jusqu'en 1490. C'est très-probablement à ses presses que Jérôme Bosch et Alard du Hameel eurent recours pour tirer les épreuves de leurs gravures. Après Gérard Leempt on ne rencontre plus d'imprimeur à Bois-le-Duc qu'en 1511 (3).

Le nombre de tableaux sortis du pinceau de Jérôme Bosch, dont la touche et la manière ont un cachet si étrange, est très-considérable. Au XVI^e^ siècle, c'était non-seulement dans le précieux cabinet de Marguerite d'Autriche, à Malines (4), que l'on pouvait admirer toute l'habilité et la richesse d'ima-

(1) Van Even, *Les artistes de l'hôtel-de-ville de Louvain;* Louvain, 1852.

(2) Van Even, *Louvain monumental.*

(3) Dans le compte de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe Broederschap*, de 1498-1499, on voit qu'à défaut d'imprimeur à Bois-le-Duc, elle fut obligée de faire imprimer à Zwolle; le compte de 1505-1506 prouve qu'elle s'adressa à cette époque à un imprimeur d'Anvers. Il existe à la Bibliothèque royale de La Haye un volume sorti, en 1511, des presses de Laurent Hayen, établi à Bois-le-Duc. Ces renseignements nous ont été communiqués par M^r^ Cuypers-Van Velthoven.

(4) « Un moyen tableau de sainct Anthoine qui n'a couverture ni feullet, » qui est de Jhéronimus Bosch, et a esté donné à Madame par Jhoane, femme » de chambre de madame Lyonor. » (Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien I^er^ et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 480; — *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. I^er^, p. 216; Paris, 1842.)

gination que l'artiste savait mettre dans ses tentations de saint Antoine, sujet qu'il a traité un grand nombre de fois, mais encore dans les hôtels des principaux seigneurs de sa cour. Tous à l'envi de la gouvernante des Pays-Bas, dont l'amour pour les arts était si puissant qu'à elle seule elle eût suffi pour leur donner l'impulsion dont ils avaient besoin afin de soutenir et de grandir la réputation des artistes des Pays-Bas; tous à l'envi, disons-nous, se plaisaient à enrichir leurs salons des productions des peintres, des sculpteurs, des tapissiers les plus en renom. L'exemple des princes a toujours été d'une grande influence en matière de luxe. C'est là une de ces vérités incontestables et dont les preuves sont abondantes dans l'histoire de toutes les nations. Nous citerons, parmi les seigneurs du XVI^e^ siècle qui possédaient des tableaux de J. Bosch, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, dans son hôtel, à Bruxelles (V. § 30), et Jean de Casembroot, seigneur de Backerseele, dans la demeure duquel se trouvait le sujet des Trois Mages, avec les armoiries des Bronkhorst et Bosschuyse sur les volets (1), tableaux qui furent, ainsi que nous l'avons dit (§ 30), saisis et confisqués au profit de Philippe II en 1568. Plus tard, en 1594 et 1595, l'archiduc Ernest achète un tableau du même artiste, représentant le Christ en croix et les limbes au-dessous, qu'il paie plus de 100 fl., et un autre pour la moitié de cette somme (2).

Malgré la découverte du vrai nom de l'artiste dont nous venons de nous occuper, nous ferons observer néanmoins

(1) « Inventoire des biens-meubles et ustensilz de mesnaige, trouvez le » xiiij^e^ jour d'apvril l'an mil cineq cens soixante-sept, avant Pasques, en la » maison du sieur de Backersele, Jehan de Kasenbroot, située en ceste ville de » Bruxelles, près la porte de Couwenberghe, par Jehan de la Rea, à ce commis » par Son Excellence, » dans le registre n° 593 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIII, p. 115 et 119.

qu'il faut lui conserver le nom de Jérôme Bosch, sous lequel il était connu de ses contemporains, car c'est ainsi que le désigne l'inventaire des objets d'art de Marguerite d'Autriche, qui fut dressé en 1516.

Rubens estimait beaucoup le talent plein d'originalité de Jérôme Bosch, puisque le catalogue des œuvres d'art de la veuve du grand peintre renseigne trois tableaux dus à son pinceau, et un autre peint et composé dans sa manière : « la Tentation de saint Antoine; — deux peintures estant » des testes des grandes figures faisant des grimazes, la » grandeur du demy portraict, — et une peinture repré- » sentant ung bancquet de nopce à la façon de Jéronimus » Bos (1). »

Ce sont autant de tableaux de J. Bosch, à ajouter à la liste qu'a publiée Mr A. Michiels, liste dressée sans méthode et sans critique. En voici encore d'autres :

On voyait autrefois dans l'église Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc, plusieurs tableaux de Jérôme Bosch : *la Création du monde,* l'histoire d'Abigaël, un épisode de l'histoire de Salomon, et l'*Adoration des Trois Rois* (2). Quelques jours après le premier bris des images qui eut lieu à Bois-le-Duc, le 22 août 1566, ce dernier fut descendu et porté à l'hôtel-de-ville pour y être mis en lieu de sûreté, comme le prouve la note suivante ·

« Item, 2a septembris, Henriek Henricxsone ende eenen anderen arbeyder, dat zy het taeffereel van de drie coningen, de dooren van Ons Lieve-Vrouwe altaere, 't boort van den affneminge van der cruys op Gualter stairs graft hangende, vuyt Sint-Jans kereke op 't raethuys gedragen hebben (3). »

(1) Collection de manuscrits, fonds de Pape, aux Archives du royaume. Nous publierons plus loin l'inventaire des tableaux ayant appartenu à la veuve de Rubens.

(2) Oudenhoven, *Geschiedenis der stadt 's Hertogenbossche;* 1670; p. 25; — Gramaye, *Taxandria,* p. 6.

(3) Compte de la ville de Bois-le-Duc de 1565-1566, aux Archives communales.

A la fin du siècle dernier, le 1er avril 1794, fut vendu publiquement à Bruxelles le cabinet du chanoine Wauters, dans lequel se trouvaient deux petits tableaux attribués à Jérôme Bosch, et représentant *la Tentation de saint Antoine* (1). L'un fut acheté 2 florins et l'autre 4 flor. 15 sous. Il est nécessaire d'ajouter ici que l'on attribue à ce peintre tous les sujets de diableries en général, quelque mauvais qu'ils soient.

Un autre tableau de Jérôme Bosch existe au Musée de Rouen, auquel il fut donné en 1819 par Mr de Caze : il représente l'*Arrivée d'un sorcier au sabbat* (2).

Van Kessel (Barthélemi, *Bertel, Bertelen*), — peintre, à Louvain, est cité en 1507 comme créancier d'un prêtre nommé Arnould Boom, qui fut condamné pour crime de sodomie, une première fois, en 1504, à un emprisonnement, et la seconde, à être brûlé vif, ce qui fut exécuté en 1507 par la main du bourreau de Malines. Ses meubles furent confisqués et vendus publiquement (3). Parmi eux se trouvaient quatre représentations de la Sainte Vierge en tapisserie, en peinture et en sculpture, désignées comme suit :

« D'beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een bert, metter naillen ghewracht : x s. gr.

» Een beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een berdeken gemaelt : ij s. vj d. gr.

» Een albasten beelde van Onser-Liever-Vrouwen : v s. gr.

» Een tavereel van Ons-Heeren ende Liever-Vrouwen aensichte, dat constelic van pointeratueren gemaict was, want 't principael ende d'beste van den voirschreven anderen stucken was, soe heeft den meyer (van Loeven) dat

(1) Alexandre, *loc. cit.*

(2) Court, *loc. cit.*

(3) *Voy.* sur cette affaire les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, nº 12659, compte de 1502-1504, fº xviij vº, — et nº 12660, compte de 1507, fº j rº, xj rº, xv rº, xviij vº à xx vº, xxij rº, et *ibidem*, compte de 1508, fº xiiij vº.

gelaten voere d'alre hoighste datter voere geboden was, meesteren Janne Van Binckem, licenciaet ende advokaet postulerende in den raide van Brabant, te wetene voere xxiiij gouden philippus guldenen. »

Mr Van Even, archiviste de Louvain, a publié dans la revue intitulée : *De dietsche warande* (1), quelques renseignements sur Barthélemi Van Kessel, qui était clerc de l'église de Saint-Jean depuis l'année 1495, charge pour ainsi dire héréditaire dans sa famille. Il vivait encore en 1535.

Van Nevele (Lucas), — peintre, à Bruxelles, cité en 1552, fit partie du magistrat de cette ville en 1565 (2).

« A Lucas Van Nevele, painctre, demourant à Bruxelles, ix livres x solz, pour avoir pourtraict aucunes effigies de quelque Franchois espies, dont n'est besoing d'autre déclaration (3). »

Kerreman (Balthazar), — peintre, à Anvers. Voici un document qui le concerne, et qui date du mois de mars 1565 (n. st.).

« Baltazar Kerreman, painctre de son stil, et à présent prisonnier en la ville d'Anvers, chargé de s'estre trouvé en conventicles et secrètes assemblés d'aucuns sectaires calvinistes, et d'avoir souffert par iceulx baptiser deux de ses enffans, l'ung en septembre et l'aultre en febvrier ès années (xve)lix et lx, dont il est très-repentant sur sa très-humble requeste, pour grâce et miséricorde Sa Majesté a demandé les advis des marcgrave d'Anvers, inquisiteurs de la foy à Louvain et de eculx du conseil de Brabant; et d'aultant qu'il appert de la vraye répentance dudict suppliant et qu'il ait suivy la doctrine desdicts calvinistes, et esté en conventicles plus par povreté et misère que autrement, et qu'il a dénuncé aucuns principaulx sectaires, il leur a semblé que Sadicte Majesté luy pourroit bien donner sa grâce, en faisant deue abjuration et avec pénitence salutaire, auquel advis se conforment eculx du privé conseil, moïennant intérinement par-devant ledict conseil en Brabant (4). »

(1) 4e année, p. 28 et 33; Amsterdam, 1858.

(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 538.

(3) Registre no F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Van Heymessen (Jean et Pierre). — La pièce que nous publions ici est l'acte de légitimitation, daté du mois de novembre 1579, de Jean Van Heymessen, fils illégitime de Pierre Van Heymessem, tous deux peintres à Anvers, et bourgeois de cette ville. Son père était mort à cette époque : il avait alors vingt-quatre ans.

« Philips, etc. Doen te wetene, allen tegenwoirdigen ende toecomende, dat wy ontfangen hebben die oitmoedige supplicatie van Peeter Van Heymessem, schildere, vrye-geselle, oudt xxiiij jaeren, inhoudende hoedat wylen Jan Van Heymessem, ooek schilder ende poirter onser stadt van Antwerpen, des suppliants vader, gehouwt wesende met eene Barbara de Fevre, desen suppliant heeft gewonnen ende geprocreert aen eene jonghe dochtere oft dienstmeysken genoempt Betteken, ombegrepen huers toenaems, nu eest zoe dat de voirschreven suppliants vader ende moeder deser werelt zyn overleden, wesende die suppliant noch zeer jonck in der vuegen dat hy zyne voirschreve moeder nauwelyck gekent en heeft, is ooek warachtich dat hy suppliant van den voersehreven zynen vader ende moeder noyt yet en heeft geprouffiteert, ende en is oyck nyet anders verwachtende dan 't ghene hy met zynen zueren arbeyt ende industrie sal mogen prospereren, ende want die voerschreven suppliant die hem metten voerschreven zynder ambachte ende anderssins eerlyck is yeverende ende groote affectie ende begeerte heeft onder ons ende onse protectie te blyven woenen, hem beduchtende is dat als hy tot huwelycken state soude begeren te commen, hem die voerschreven bastardye duerinne grootelyck soude geraken te obsteren om eenige contracten het waere huwelyexe voorweerden, testamente ende anderssins, valide te moegen passeren, nopende zynen geconquesteerde goeden, etc. Gegeven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van november, in 't jaer Ons Heeren duysent vyff hondert lxxix (1). »

Lampsonius (Dominique). — On sait que cet artiste, natif de Bruges, fut successivement secrétaire intime de trois évêques de Liége. Il acheta à Anvers, en 1587, un livre d'art d'Albert Dürer, pour Ernest de Bavière, au prix de 54 florins de Brabant. C'est probablement grâce à ses con-

(1) Registre n° 649, f° 187 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

seils que le prélat favorisa les arts dans ses états pendant tout le cours de son règne.

« Solvi, 21 aprilis 1587, Dominico Lampsonius, pro libro picturarum Alberti le Dure, ad opus sue Celsitudinis, empto Antverpie (1). »

Une lettre publiée dans le *Carteggio inedito d'artisti,* par Mr Gaye (2), prouve que Dominique Lampsonius était en correspondance avec Tiziano Vecelli; elle est datée de Liége, le 13 mars 1567. Il y est question des gravures exécutées d'après ce célèbre artiste par Corneille Cort, et qui ont fait l'admiration de l'évêque Gérard de Groisbeck et de Lampsonius. Cette missive est intéressante à plus d'un titre, et notre compatriote s'y plaint des embarras que la situation politique du pays lui donne. Les événements, dit-il, ont empêché le prélat son maître, d'écrire lui-même à Tiziano pour lui témoigner le plaisir qu'il avait eu à examiner les gravures de Cort. Ajoutons ici que la Bibliothèque royale de Bruxelles possède (3) un exemplaire de la première édition (Florence, 1550) de l'ouvrage de Vasari, qui a appartenu à D. Lampsonius, et que ce peintre poëte a enrichi de vers latins en l'honneur de l'artiste italien. Nous les croyons inédits, et c'est ce qui nous engage à les publier.

« *Georgio Vasaro, pictori aretino.*

Macte animis, macte insigni pietate Georgi,
Ingens picturæ jam melioris honos,
Cujus ab ingenio multos defuncta per annos
Tuscorum posthac nescia fama mori.
Surgit et excelsum celeri petit æthera penna,
Nec, velut ante, atris obruitur tenebris.
Vos nunc, quis veterum præclara reperta parentum

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, fo 234 vo, dans les archives de la chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Florence, 1840; t. III, p. 242.

(3) Fonds Van Hulthem, no 22345.

Excolere, et luci reddere cura fuit.
Barbara quæ gelidis effusa aquilonis ab oris
Romulea passim gens tumularat humo,
Seu vobis ædes studium componere, seu vos
Praxitelem juvit, Protogenemve sequi;
Nocte caput fusca eripite et vos credite cœlo;
Jam vobis melior vita priore venit.
Ergo dum surgent ad sidera moles exstructæ,
Seu forma ionia, sive Corinthe, tua,
Seu sibi majori quam robore dorica fultam,
Seu reperit priscis tuscia temporibus,
Seu rerum domini tandem finxere Quirites,
Dum placuit cunctas composuisse simul;
Dumque manu ducti vivent in marmore vultus
Seu Donate tua, seu Bonarote tua,
Dumque suos tabulæ pictores mille loquentur,
Scripta nihil ficta quos tua laude vehunt,
Debebunt vitam artifices, Vasare, secundam,
Debebunt tabulæ, signa, domusque tibi.

Dominicus Lampsonius. »

Van Cocxie (Raphaël). —Van Veen (Gilbert) (*Voy.* § 36). — Les notes qui suivent concernent Raphaël Van Cocxie, fils de Michel, et Gilbert Van Veen, peintres qui habitaient Bruxelles à la fin du XVI^e^ siècle, et dont le talent semble avoir été grandement apprécié par Albert et Isabelle. Le dernier était le frère cadet d'Othon Venius, avec lequel on l'a souvent confondu. M^r^ Nagler le dit né à Leyden, en 1558 (1).

En 1596, Raphaël Van Cocxie fait les portraits de Philippe II, d'Elisabeth de France et d'Anne-Marie d'Autriche, femme de ce roi, de l'infante Isabelle, sa fille. Gilbert Van Veen peint, la même année, le portrait en pied du cardinal Albert. Ces cinq tableaux étaient destinés à Frédéric-Guillaume de Saxe, administrateur de l'électorat.

(1) *Neues algemeine Kunstler-Lexicon*, etc., t. XIX, p. 568.

Deux autres, les portraits de Catherine d'Autriche, reine de Portugal, et de Marie Tudor, reine d'Angleterre, furent encore envoyés à ce prince, l'année suivante : ils étaient dus aux pinceaux des mêmes artistes. Au mois d'octobre 1601, Gilbert Van Veen reçoit une somme de 500 livres de Flandre, à compte sur les portraits des archiducs, que ceux-ci lui avaient commandés pour être donnés par eux à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chef des finances. En août 1603, on lui paye 150 livres « pour af- » faires secretz concernans grandement le service de Leurs » Altèzes » (1). Un an plus tard, Van Veen était occupé, toujours pour le compte des archiducs, aux portraits de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, son épouse, dont ils gratifièrent aussi le marquis d'Havré, et à deux autres portraits d'Albert et d'Isabelle, que ces princes ont fait offrir à Jacques Ier, alors nouvellement élu roi d'Angleterre et d'Écosse. Mr Nagler attribue ces tableaux à Othon Venius (2). Nous relèverons ici une autre erreur de cet écrivain. Il dit que ce dernier artiste occupa les fonctions d'intendant des monnaies : c'est Gilles Van Veen qui occupa cette charge.

(Octobre 1596). « A Raphaël Coexie et Gisbrecht Van Veen, painctres, iijc xxxij livres x solz, par lettres patentes d'Anvers du xxvj aoust xvc iiijxx xvj, asseavoir ijc liiij livres x solz audict Raphaël Coxie, sicomme les ijc livres pour quatres painctures qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentacions de la personne d'icelle, de feues les bonnes compaignes dames Isabelle et Anne-Marie, filles de France et d'Austriche, et de sa fille dame Isabella-Claira-Eugénia, l'infante d'Espaigne; item, l livres pour ses toilles, et iiij livres x solz pour la casse de bois pour transporter icelles painctures; item, lxxviij livres à Gisbrecht Van Veen, pour avoir pourtraict la personne de monseigneur le cardinal, à sa grandeur, comprins iij livres

(1) Registre nº F. 286, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Loc. cit.*, p. 566.

pour sa custode de fer blancq, avecq le baston sur lequel ladicte paincture estoit enrollée et encloze : lesquelles paintures avoient esté envoyées en la ville de Namur, à messire Joost-Henrich Van Witzleben, viscomte de Upperguin, du conseil du duc Frédericq-Guillaume de Saxen, pour les présenter de la part de Sa Majesté (1). »

« A Raphaël Coxie et Gisbrecht Van Veen, painctres à Bruxelles, la somme de clij livres x solz, par lettres patentes datées de Bruxelles, le xvij aoust xv^{c} iiij^{xx} xvij, pour deux paintures qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentations de feues les roynes de Portugal et d'Angleterre, y comprins l'achapt de toilles, et pour la casse de bois pour transporter icelles paintures vers le ducq Frédericq-Guillame de Saxen, administrateur de l'électoriat, pour les luy présenter de la part de Sa Majesté (2). »

(Octobre 1601). « A Ghysbrecht Van Veen, painctre, v^{c} livres, entantmoins de ce que luy seroit deu pour les pourtraitz des personnes de Leurs Altèzes, qu'il avoit faict à leurs ordonnances, pour faire présenter à messire Charles-Philippes de Croy, marquiz de Havrech (3). »

« A Ghysbrecht Van Veen, viij^{c} iij livres, par lettres patentes datées de Bruges, le xviij aoust xvj^{c} iiij, dont v^{c} xxxvj livres pour ij paintures des pourtraictz des roy et royne d'Espaigne, desquelles Leurs Altèzes avoient faict présent au marquis de Havrech, chef des finances; item, vij^{c} l livres pour ij aultres grands portraits de Leurs Altèzes, envoyés au roy d'Angleterre en xvj^{c} iij (4). »

Claes, Claessens ou Claeyssens (Gilles). — La *Galerie d'Artistes brugeois*, par M^{r} O. Delepierre, p. 45, et la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I^{er}, p. 71, consacrent quelques lignes à un peintre du nom de Gilles Claessens ou Claeyssens, fils de Pierre, mort en 1605 et enterré dans l'église de Saint-Léonard, à Bruges, et qui fut peintre d'Alexandre Farnese, duc de Parme, et des archiducs Albert et Isabelle. Nous avons trouvé dans

(1) Registre n° F. 279 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 281, *ibidem*.

(3) Registre n° F. 284, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 287, *ibidem*.

un compte de la recette générale des finances de 1607 (1), une note relative à un petit portrait de l'infante, peint à l'huile par un certain Gilles Claes ou Claessens, de Bruges, avec le plus grand soin, et qui fut enfermé dans une superbe cassette d'or, garnie de diamants. Ce bijou fut remis à Pierre Pecquius, ambassadeur des archiducs près de Henri IV, pour être offert à la fille aînée de ce prince, dont l'infante était la marraine. Il s'agit évidemment dans cette note du même artiste, et la date de sa mort n'est par conséquent pas exacte.

« Item, xjc viij livres x solz, pour une cassette d'or de forme ovale, garnie parmi la chaisnette de lviij diamants de differente sorte et grandeurs et d'une grande perle, servant la même casette à un petit pourtraict de la sérénissime infante, peint en huille sur une carte par maistre Gilles Claes, paintre de Bruges; item, cxx livres pour la façon de laditte cassette, et xxij livres payez audict Gilles Claes, pour avoir painct à l'huile le susdit pourtrait de la sérénissime infante; ensemble une custode couverte de cuir d'or, pour meetre et enserrer icelle cassette d'or, etc., le tout a esté mis par le garde-joyaulx, par charge expresse de Leurs Altèzes, ès mains de Pierre Peckius, ayant pour leurs affaires vers le roy très-chrétien de France, pour estre au nom et de la part de la serénissime infante, présenté à la fille aisnée dudit roy que laditte sérénissime infante avoit levé du fond de baptesme. »

Cobergher (Wenceslas). — (*Voy.* § 41). — Dans une lettre écrite par Joachim d'Enzenbear, garde-joyaux des archiducs Albert et Isabelle au secrétaire Prats, et datée du 8 octobre 1610, il lui dit d'envoyer un ordre pour que Wenceslas Cobergher puisse toucher la somme de 425 florins, prix de trois tableaux religieux, qu'il a peints et qui ont été expédiés en Espagne. En 1618, ce célèbre artiste reçoit 560 livres pour deux autres tableaux, la *Naissance de Jésus* et la *Visitation de sainte Elisabeth,* destinés

(1) Registre n° F. 289 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

à l'hermitage de Marimont, et 20 livres pour un *saint Hubert en habits pontificaux* (1), qui fut placé dans la chapelle de Tervueren. La même année, W. Cobergher obtint, par lettres patentes du 9 avril, un octroi pour pouvoir seul exploiter aux Pays-Bas, la fabrication de la potasse. Ce privilége fut renouvelé, pour lui et ses héritiers, par lettres patentes du 9 septembre 1627.

« Señor, Su Alteza me ha mandado que diga á Vuestra Merced, de su parte que V. M. manda hazer una órden sobre my y Van der Stegen para que pagemos 170 phelipes, que hazen 425 florines, á Venceslao Couwebergher, pintor y ingeniero de las obras de Sus Altezas serenissimas, por tres pinturas de devocion que él ha hecho hazer para servicio de Su Alteza, por el dicho precio, las quales dichas tres pinturas ha embiado Su Alteza á España, y, después de hecho la órden, V. M. me haga merced de embiárselo á my para darlo á la parte y V. M. me haga merced de accordarse tambien de nuestras *schorres*, para que pudiessemos acabar ántes que Su Alteza se parte á Mariemont, que creo que sera bien presto para la otra semana. Y con esso guarde Nuestro-Señor á V. M., con darle toda aquella salud y contento que puede y V. M. dessea, cuyas manos beso muchas vezes. De palacio, á 8 de ottubre 1610. Soy muy cierto serbidor de V. M.

Joachim d'Enzenhear (2). »

« A Wenssel Cobberguer, architecte de Leurs Altèzes, la somme de vijc xlviij livres, de xl gros, qui deue lui estoit, assavoir : iijc lx livres pour la paincture de la Nativité de Nostre Saulveur Jésus et la Visitation de madame saincte Élisabeth, au tableau mis en la chapelle ou hermitage proche de Marimont; *item*, xx livres pour aultre paincture de sainct Hubert, mise à la chappelle de Tervueren; et les restans iijc lxiij par lui païé au menuisier qui avoit livré les tableaux, aussy pour la dorure, etc. (3). »

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de nostre chier et bien amé Wencislaus de Coeberger, nostre architecte général, contenant que passez tantost trois ans, il at trouvé des œuvriers sachant faire potasse utile au savon, bleu, tintures et choses semblables, et à mesme temps il nous supplia qu'il nous pleuist luy accorder de grâce espécialle et en béné-

(1) *Voy.* A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 388.
(2) Archives de l'audience, liasse n° 386 2°, aux Archives du royaume.
(3) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

fice des services actuelz qu'il nous rend journellement qu'à l'exclusion de touts aultres, luy et ses hoirs et ayans cause pourroyent faire faire ladicte potasse ès pays de nostre obéyssance, sur quoy ayant esté prins l'advis tant des officiers fiscaulx de nostre conseil ordonné en Brabant que ceulx de nostre conseil de Flandres et des magistratz de noz villes de Bruxelles et Anvers, il y seroit passé beaucoup de temps, et cependant ledict suppliant auroit retenu lesdicts ouvriers à grandz fraiz et despens; en considération de quoy y nous a de rechiefz très-humblement supplié qu'il nous pleust luy accorder et à sesdicts hoirs et ayans cause ledict octroy pour le terme de vingt ans. Scavoir faisons, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le ixe jour d'apvril l'an de grâce mil six cens dix-huyt (1). »

Dans le numéro du mois d'octobre 1857, du *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique,* Mr Bortier a publié un article intitulé : *Desséchement des moëres par Cobergher en* 1622. Cet article est accompagné du portrait de l'artiste, d'après la belle eau-forte de Van Dyck, et de deux plans, gravés sur pierre, représentant les moeres avant et après le desséchement. On sait que les moeres étaient un marais pestilentiel, situé entre Furnes et Bergues-Saint-Winoc. La notice de Mr Bortier trace l'historique du desséchement jusqu'en 1857.

Flémalle (Bertholet). — Voici une note qui prouve le goût que ce grand artiste avait pour la musique, et qu'il occupait comme musicien quelque emploi à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, où ses biographes disent qu'il avait été admis très-jeune parmi les enfants de chœur (2).

(24 octobre 1652). « Messeigneurs (les chanoines) ayant appris que le seigneur Bartholet Flémale laisseroit pour quelques raisons de se retrouver à la musicque en leur église, ont commandé à leur secrétaire del Rée, de luy dire que s'il veult s'y retrouver, qu'il leur serat fort aggréable, avec espoir de quelque avancement et promotion (3). »

(1) Registre nº 144, fº xxxvij vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. L'octroi du 9 septembre 1627 est transcrit au fº ije xxiiij rº.

(2) De Becdelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise,* t. II, p. 264.

(3) Protocole des directeurs de 1649 à 1653, dans les archives de la cathédrale de Saint-Lambert (secrétariat), aux Archives de l'État, à Liége.

Tableau attribué a Rubens. — Nous lisons dans l'histoire de Bruxelles que les magnifiques bâtiments qui avaient été élevés pour les chartreux sur les hauteurs de Scheut, furent pillés et détruits en 1580. On voit encore aujourd'hui la chapelle du couvent. C'est à la suite de cet événement que ces religieux s'établirent à Bruxelles dans la rue qui a retenu leur nom. Leur église, qui renfermait beaucoup de richesses artistiques, fut commencée en 1594 et consacrée en 1607. Entre autres tableaux précieux, on admirait un *Christ mort sur les genoux de sa Mère,* par G. de Crayer, et une *Sainte Famille,* par Jean Van Memmelinghe, envoyés à Vienne après la suppression de l'ordre, en 1783 (1). La pièce capitale était une *Assomption de la Sainte-Vierge,* attribuée à Rubens, et qui ornait le maître-autel. Sanderus (2), Mensaert (3), Descamps (4), Michel (5) et autres auteurs (6), en parlent comme d'un tableau du plus grand mérite. « Cette petite pièce, » dit le dernier écrivain, « mérite l'attention particulière des amateurs; elle est d'une » composition très-riche, doctement grouppée, la distribu- » tion des lumières parfaite, les têtes fines et le coloris » de la dernière fraîcheur; l'estampe est du burin de Wit- » douck. »

Entraînés dans d'énormes dépenses par la construction de nouveaux bâtiments en 1772, les chartreux se virent dans la nécessité de vendre cette œuvre d'art pour couvrir une partie des frais (7). François Pauwels, maître brasseur de Bruxelles, qui possédait une belle collection de tableaux,

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 495-497.
(2) *Chorographia sacra Brabantiæ;* 1727; t. II, p. 338.
(3) *Le peintre amateur et curieux,* t. Ier, p. 110.
(4) *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* éd. de 1769, p. 72.
(5) *Histoire de la vie de P.-P. Rubens;* Bruxelles; 1771, p. 70.
(6) *Description de la ville de Bruxelles;* 1743, in-8°, p. 136.
(7) A. Henne et A. Wauters, *loc. cit.*, t. III, p. 498.

s'en rendit acquéreur pour la somme de 1,000 ducats ou de 6,000 florins, argent courant. L'achat fut conclu le 30 décembre 1773, à la condition que Pauwels en ferait faire une copie pour remplacer le vide du maître-autel. Le 5 juin 1774, le peintre J. Crokaert reçut 600 florins pour la copie et pour avoir retouché et nettoyé l'original.

La copie de Crokaert n'est pas la seule qui ait été faite de ce tableau. Vers 1755, J. Dansaert, directeur de l'académie de Bruxelles, en fit une copie, de grandeur naturelle, et une réduction. Verhaegen en a également fait une copie qui doit exister dans quelque musée ou dans quelque édifice à Paris.

Boucher, premier peintre de Louis XV, avait offert pour l'original une somme de 14,000 florins courant de Brabant, et quelques années après Tassaert, artiste qu'il était au service du même roi, proposa de l'acquérir au prix de 12,000 florins et une copie. Mais à cette époque les chartreux ne se souciaient pas de se défaire de leur tableau (1).

Après la mort de F. Pauwels, sa collection fut vendue; l'*Assomption* attribuée à Rubens, passa à sa fille Marie-Thérèse, qui avait épousé François T'Kint, brasseur, à Bruxelles (2). En 1820, celui-ci donna le tableau à l'église de Sainte-Catherine, sa paroisse, à la condition cependant qu'il se réservait pour lui et pour ses héritiers le droit de le réclamer, dans le cas où l'église viendrait à être sup-

(1) Ces notes sont extraites du *Registrum pastorale Guilielmi Van den Neese*, où elles ont été consignées par le curé Klerens. Ce volume repose dans les archives de l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles.

(2) La vente de la collection de Fr. Pauwels eut lieu à Bruxelles le 22 août 1803. Parmi les tableaux les plus dignes d'attention qui en faisaient partie, il faut citer (n° 1) : l'*Annonce aux Bergers*, par N. Berchem, vendu 3,266 florins; (n° 129), *Un palais*, par Thiéri Van Delen, avec les figures de Ph. Wauwerman, vendu 830 flor. 15 sous, et (n° 98) *la Guérison du Paralytique*, par Van Dyck, vendu 11,666 flor. (Voy. *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles depuis l'année* 1773 *jusqu'à* 1803.)

primée ou ne servirait plus au culte catholique. Le conseil de fabrique fit mettre le tableau à la place restée vide qu'avait occupée le chef-d'œuvre de G. de Crayer : *le Martyre des quatre Couronnés* (*Voy.* § 8). *L'Assomption de la Sainte-Vierge* n'est pas de Rubens, mais de quelqu'un de ses élèves, qui avait assez saisi sa manière. Il a pu, comme tant d'autres, être peint dans l'atelier et sous les yeux de l'immortel artiste, et Rubens y a peut-être donné çà et là quelques coups de pinceau qui ont suffi pour induire en erreur tous ceux qui l'ont vu au siècle dernier.

Le *Martyre des quatre Couronnés* avait été enlevé par les Français et envoyé à Paris avec une autre pièce de mérite du même peintre, représentant l'*Ascension au ciel de Sainte-Catherine*. Celui-ci fut rapporté par les alliés à la demande du roi Guillaume : le tableau avait été rentoilé à Paris; il fut replacé dans l'église au maître-autel le 15 novembre 1816.

Les autres tableaux qui ornaient l'église de Sainte-Catherine, avaient été rendus sur la pétition du curé Van den Weyngaert, par arrêté du préfet du département de la Dyle, du 19 prairial an IX (8 juin 1801); ces tableaux étaient à cette époque au Musée de Bruxelles. « Considérant, » dit le préfet dans l'arrêté, « que les tableaux désignés dans » la pétition, ne sont pas assez précieux pour mériter d'être » conservés au Musæum. » Les tableaux restitués alors étaient au nombre de quinze, parmi lesquels on remarque *Sainte Anne apparaissant à des naufragés,* par Corneille Schut (1).

Van Diest (Jean-Baptiste), — peintre de la cour, réclama

(1) On lit dans le *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles,* cité, article Rubens, p. 242, que ce même tableau fut adjugé au prix de 4,666 florins.

(2) *Voy.* pour la description des tableaux qui ornent aujourd'hui l'église de Sainte-Catherine, l'*Histoire de Bruxelles* citée, t. III, p. 186.

en 1702, une somme de 60 écus, comme prix d'un portrait de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il avait livré avec le cadre, par ordre de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, pour le conseil royal (1). En 1730, le magistrat de Bruxelles voulut lui faire payer les droits sur les quatre espèces de consommation, malgré son titre de peintre de la cour; Van Diest s'adressa au conseil privé, qui lui donna gain de cause (2). C'est à lui qu'était confiée la peinture des décors et armoiries qui servaient lors de la célébration des obsèques d'éminents personnages dans la chapelle du palais de Bruxelles (3).

(1) Archives du conseil privé, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 261, f° 176 r°, de la secrétairerie d'État, *ibidem*.

(3) « A Jean-Baptiste Van Diest, pour et à quoy portent les armoiries qu'il »a peint à l'occasion des funérailles faites à la cour pour feue la princesse de »Sulzbach et autres : j^c lxxx livres. » (Registre n° 27522 de la chambre des comptes, compte de 1728, f° 36 v°, *ibidem*).

« A lui, pour avoir travaillé et peint au saint sépulchre et pour les armoiries »du mausolée pour les funérailles de feue S. A. S. le duc de Lorraine, faites à »à la cour : iij^c viij livres. » (*Ibid.*, compte de 1729, f° 44 r°.)

« A lui, pour avoir peint les armoiries qui ont servi aux exèques de feue »l'électeur de Bavière, et autres ouvrages qu'il a faits : ij^c xvij livres x sols ix »deniers. » (*Ibid.*, compte de 1730, f° 49 r°.)

« A lui, pour les armes qu'il a peint pour les funérailles de la princesse de Brunswick, de l'électrice de Bavière et quelques figures aïant servi au saint sépulchre dans la chapelle royale : iij^c vj livres x sous. » (Registre n° 27523, compte de 1731, f° 50 v°, *ibidem*.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait et livré pour les exèques du prince de »Sulsbach : j^c vj livres. » (*Ibid.*, compte de 1733, f° 70 v°.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a livrées à l'occasion des exèques faites »pour feu le duc de Modène : xc livres. » (Registre n° 27524, compte de 1737, f° 66 r°, *ibidem*.)

« A lui, pour ouvrages faits tant pour les exèques du prince Sobieski, que »pour le sépulchre de la chapelle royale : cxj livres. » (*Ibidem*, f° 66 v°.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait pour les funérailles de la reine »douairière d'Espagne : cxxix livres iiij sous. » (*Ibid.*, compte de 1740, f° 107 v°.)

« A lui, pour ouvrages faits à l'occasion des funérailles de S. M. Impériale »Catholique, vij^c lxv livres. » (*Ibid.*, f° 122 v°.)

Peinture sur porcelaine. — Au mois d'août 1788, Dominique-Joseph Ris, natif de Bruxelles, présenta requête au conseil du gouvernement général (1), pour obtenir la permission de fonder en cette ville, avec son associé J. Bar, artiste, un établissement pour peindre et dorer la porcelaine à l'instar de celle de Sèvres. Il s'y vante de pouvoir fournir la première qualité de porcelaine, tant sous le rapport de la solidité, de la peinture, de la dorure, etc., à un tiers meilleur marché que les autres manufactures des Pays-Bas.

Alex. Pinchart.

(1) Archives du conseil royal, aux Archives du royaume.

Notices

SUR

QUELQUES LIVRES RARES

DU XVI^e^ SIÈCLE.

Peu de siècles ont produit autant de livres intéressants que le XVI^e^ siècle, époque de renaissance générale, véritable printemps pour les lettres et les arts. Bien des idées ont été semées dès-lors, qui n'ont germé que de nos jours, et ne produiront des fruits que bien longtemps après nous. Quelle abondance et en même temps quelle variété, et combien de beaux génies ce siècle a vu naître ou se developper!

En étudiant cette belle époque, on pourrait lui appliquer ce que disait J.-J. Rousseau en parlant de la Suisse, sa patrie : « En y voyageant, le peintre trouve à chaque pas un tableau, le poëte une image et le philosophe une réflexion. »

Au début du XVI^e^ siècle, l'imprimerie, cette magnifique invention, était encore dans sa nouveauté. Elle avait pieusement offert ses prémices, à Dieu d'abord, à la science humaine ensuite, très-peu à l'imagination. Mais alors les productions de la presse se multiplient à l'infini, et si la théologie et la philosophie scolastique, ainsi que les commentateurs y occupent encore une si large part, en général,

le goût était plus épuré et on savait déjà mieux choisir. Dans la première moitié du XVI^e^ siècle, les œuvres si charmantes et si naïves du moyen-âge que l'on quittait, et la poésie populaire, furent reproduites beaucoup plus qu'au siècle précédent.

Des livres de cette époque, ce qui méritait le plus d'être connu, de nombreux bibliographes l'ont fait connaître sans doute; mais dans une moisson aussi riche et aussi variée, il restera quelque chose à glaner longtemps encore.

Si les quelques notices qui vont suivre pouvaient mériter l'approbation des lecteurs du *Messager*, elles seraient peut-être suivies d'autres plus tard.

I.

Les cinq premiers livres des histoires de Polibe Megapolitain, avecq troys extraitz du VI, un du VII, un du VIII et un du XVI. Aultrefois traduitz et mis en lumière par Loys Maigret, et depuis reveuz, corrigez et rendus plus entiers par luy sur l'exemplaire Grec. Ensemble le dessain du camp des Romains extraict de la description de Polibe. Avecq privilége du Roy. A Paris, par Estienne Groulleau, libraire, demourant en la rue Nostre Dame, à l'enseigne Sainct Jan-Baptiste, 1552; in-8°, avec grav. en bois, de 8 feuillets prél. et 540 feuillets.

Ni Ebert, ni Brunet ne font aucune mention de cette édition, qui mérite cependant d'attirer l'attention des amateurs, tant par sa rareté que par sa belle exécution typographique et la commodité de son format. Le père Niceron (*Mémoires*, t. XLI, p. 159) est à ma connaissance le seul bibliographe qui cite l'édition de 1552, qu'il prend par erreur pour la première. Celle-ci parut dix années auparavant, à Paris, chez Janot, 1542, in-folio; mais elle ne

contient que les cinq premiers livres. Deux fragments du sixième livre et un traité du seizième parurent ensuite à Paris, chez Marnef, en 1545, in-8°, dont un exemplaire, imprimé sur vélin, fut vendu fr. 120, chez Mac-Carthy. Enfin la dernière édition fut exécutée à Lyon, chez de Tournes, en 1558, in-folio, et contient des fragments des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième livres, ainsi que du dix-septième.

Au verso du titre de notre édition se trouve le privilége du roi pour six ans, daté du 22 mars 1551, et en-dessous on lit : « Et fut achevé d'imprimer le XXII jour d'avril 1552. » Vient ensuite la préface du traducteur, Louis Maigret, qu'il adresse à la noblesse de France, et qui commence par ces mots : « Nous sommes tous (Messieurs les gentilshommes) par nature nez à tant de povreté, et envelopez de tant de misère, qu'il n'est œuvre d'homme si petite, qui donnant ordre à la moindre de toutes, ne lui raporte occasion de quelque bonne estime. » Cette préface de Louis Maigret ou Meigret, envers lequel la langue française a de grandes obligations, occupe six feuillets. Elle est suivie par une ode adressée au traducteur, par Marc-Antoine de Muret. Celui-ci, l'un des maîtres de Montaigne, est célèbre parmi les savants du XVI^e^ siècle, mais il n'est guère connu comme poëte français. L'ode qui va suivre, assez remarquable à plus d'un titre, n'a jamais, je le pense, été reproduite; c'est une œuvre de circonstance, et elle est comme perdue dans une édition fort rare d'une traduction de Polybe. Je crois donc rendre un service aux nombreux amateurs de l'ancienne poésie française en la reproduisant ici :

Ode par Marc-Antoine de Muret, au seigneur Loys Maigret, Lyonnois.

Strophe.

« Le cours des célestes corps
Gouverneurs de ce bas monde,
Qui par discordans accords
Guident l'air, la terre et l'onde,
Voulut jadis que la Grèce
De bien parler fust maistresse,
Tant que les Grégeoys esprits
Emmielans les aureilles
Par leurs langues non pareilles
Ravirent le premier pris.

Antistro.

Longtemps Grèce se vanta,
Estans en sa gloire oultrée;
Mais depuis Rome enfenta
Mile esprits d'une ventrée,
Qui, bruyans comme tempeste,
Feirent abaisser la teste
Aux Grecs par trop glorieux;
Lors fut par tous lieux semée
L'immortelle renommée
Des Romains victorieux.

Epode.

Ores voyons nous la France
Par un évident bon heur,
Qui Grecs et Romains dévance,
Et leur arrache l'honneur.
Maigret, ta langue sucrée,
Qui tous bons esprits recrée,
En peut assez faire foiz.
Si quelqu'un encore en doute,
Que cest œuvre tien il goutte,
Il en dira plus que moy. »

« Atendant mieulx. »

Nous voyons par ces vers, que dès le milieu du XVI^e^ siècle, nos voisins du Midi avaient déjà d'eux-mêmes une excellente opinion. Poser dès-lors la France en héritière directe des grands écrivains de la Grèce et de Rome, et même comme les ayant surpassé, cela semble d'abord une présomption un peu forte. A cette époque l'Italie, avec sa foule de beaux génies, avait, il faut en convenir, un peu plus de droit pour réclamer cet héritage.

Mais l'hyperbole est permise en poésie, et un poëte inspiré doit être quelque peu prophète. Un peu plus d'un siècle après sa composition, cette ode n'était plus hyperbolique. La France avait alors recueilli bien réellement l'héritage de la Grèce et de Rome, tandis que l'Italie, en abandonnant les bonnes traditions classiques, s'était perdue dans les *concetti*. Un précepteur de Montaigne d'ailleurs, pouvait-il désespérer de l'avenir littéraire de la France?

II.

Sette libri de cathaloghi a varie cose appartenenti, non solo antiche, ma anche moderne : opera utile molto alla historia, et da cui prender si po materia di favellare d'ogni proposito che ci occorra. Con Privilegio. In Vinegia appresso Giolito de Ferrari e fratelli M.D.LII, petit in-8°, 367 pp.

Je possède de ce livre bizarre et curieux l'exemplaire unique, imprimé sur papier bleu, qui a appartenu à Charles Nodier. Cet aimable bibliophile lui a déjà consacré un article dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque,* p. 143-147. On sera donc peut-être étonné, si j'ose parler du même livre, après un si charmant esprit. Mais je le fais uniquement pour communiquer un passage, le plus étrange peut-être de cette œuvre étrange, passage qui a

échappé à l'attention de Nodier. Celui-ci a inscrit et signé sur l'un des feuillets de garde, les mots suivants : « *Par Hortensio Lando, qui s'y peint d'une manière peu favorable, pp.* 99 *et* 100. *Très-rare, même en papier ordinaire.* V. *David Clément,* t. VI, p. 414. » Dans l'article que j'ai cité plus haut, Nodier donne la traduction du passage dans lequel Hortensio Lando retrace en effet, de lui-même, un portrait au moral fort peu flatté. Or, dès les pp. 17-18, cet auteur bizarre s'était déjà maltraité au physique pour le moins autant. On va pouvoir en juger par la traduction suivante :

Après avoir donné le catalogue de ceux des anciens qui eurent la réputation d'être laids, se trouve la rubrique :

« *Dei moderni.* »

« Ce serait une entreprise ennuyeuse, que celle de vouloir enregistrer les modernes qui présentent un aspect hideux. Celui qui a des yeux dans la tête peut les voir; cependant pour ne pas déranger l'ordre que j'ai adopté, celui de joindre toujours les modernes aux anciens, je me bornerai à parler d'un seul. »

« *D'Ortensio Lando.* »

« J'ai visité dans ma vie bien des pays, tant à l'Orient qu'à l'Occident; mais jamais je n'ai réussi à voir un homme plus difforme que celui-ci. Il n'y a pas une seule partie de son corps qui ne soit mal formée. Il est sourd (bien qu'il soit plus riche en oreilles qu'un âne), à moitié louche, petit de stature; il a les lèvres d'un Éthiopien, le nez écrasé, les mains tortues et d'une couleur de cendre; en outre il porte toujours Saturne sur son front. »

Certes, voilà un original qui ne se ménageait guère. Si l'on rencontre bon nombre d'auteurs qui ne s'en rapportent qu'à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de les louer, il en est

bien peu en revanche qui, comme Lando, se dépeignent à la fois comme ridicules sous le rapport physique, et odieux sous le rapport moral.

III.

Vita di Carolo Quinto Imp. descritta da M. Ludovico Dolce. In Vinegia, appresso Gabriel Giolito de Ferrarii, M. D. LXVII, con privilegii, in-4°, de 14 feuillets prél. et 315 pp.; plus 4 feuillets non chiffrés entre les pp. 186 et 187, frontispice gravé.

Voici un fort beau livre, d'une exécution typographique remarquable, écrit sur un sujet fort intéressant, dont l'auteur et l'imprimeur ne manquent pas de célébrité, et qui cependant a été fort négligé, tant par les bibliographes que par les amateurs.

A toutes ces recommandations, il faut ajouter celle de la rareté, qui suffit à elle seule, aux yeux de bien des gens, pour des livres qui n'ont aucun autre mérite. C'est donc encore ici le cas de répéter le vieil adage : *Habent sua fata libelli.* La destinée de l'auteur fut encore plus triste que celle de son ouvrage : Louis Dolce, à la fois poëte lyrique, tragique et comique, historien, romancier et traducteur, ayant écrit avec talent dans ces genres divers, mourut en 1568, dans la plus profonde misère. Ses travaux, pour lui comme pour tant d'autres, n'avaient sans doute profité qu'à son éditeur.

Cette vie de Charles-Quint eut néanmoins d'abord un grand succès; elle fut si favorablement accueillie du public, qu'il fallut maintes fois la réimprimer, dans le cours d'un très-petit nombre d'années. L'édition de 1567, que je crois être la cinquième, dédiée comme les précédentes au duc Philibert de Savoie, doit être préférée aux autres. L'impri-

meur Giolito de Ferrari y a joint la traduction d'un ouvrage latin d'Antoine Desbarres, *Immortalita dell' invitissimo et gloriossiss. imperator Carlo Quinto;* ce traité, dédié par cet imprimeur au fameux cardinal Granvelle — la dédicace est datée du 20 mars 1567, — a un titre à part, mais la pagination du volume continue. C'est Louis Dolce qui est aussi l'auteur de cette traduction. Le volume a un fort beau frontispice, probablement gravé par Æneas Vico; on y voit un portrait de l'empereur, les colonnes d'Hercule avec la fameuse devise : *Plus ultra* et plusieurs figures allégoriques. Après la dédicace et la préface, on trouve un sonnet d'Annibal Caro sur la mort de Charles-Quint, suivi d'un autre sonnet de Louis Dolce sur les deux colonnes d'Hercule et la devise que je viens de citer.

Je crois que même à Gand, l'on rencontrerait peu d'exemplaires de ce livre. Les amateurs de cette ville recueillent cependant avec soin tout ce qui concerne leur illustre concitoyen. Ils ne gardent pas rancune à celui-ci pour le cruel châtiment qu'il fit éprouver à sa ville natale en 1540, s'en rapportant probablement au proverbe qui dit que *celui qui aime bien, châtie bien.*

Que de plumes plus ou moins savantes et ingénieuses se sont exercées sur la vie de Charles-Quint, et que de jugements différents ont été portés sur son compte! Les uns voient en lui l'un des plus grands souverains qui aient jamais existé, les autres un despote égoïste, qui est parvenu à enrayer, sinon à arrêter, la roue du progrès. Maintes fois on a comparé Charles-Quint à Charlemagne; ces deux souverains se ressemblaient certainement par le nom, le titre et la domination sur de vastes états. Moins guerrier que le vieil empereur, Charles-Quint fut plus politique. Comme Charlemagne, ce dernier chercha à établir un pouvoir despotique, mais au lieu de le tenter au moyen de la civilisation, il s'efforça au contraire, toute sa vie, à repous-

ser ces vagues du progrès qui menaçaient son pouvoir.

Rien n'était moins romanesque que le caractère de Charles-Quint, rien ne le fut plus que sa vie, aussi digne de la plume du poëte épique que de celle de l'historien. Fatigué enfin de lutter contre les obstacles sans cesse renaissants qui s'opposaient à ses projets, Charles quitte le pouvoir et se retire dans un monastère, en abandonnant à son fils des sujets mécontents; à ces sujets il lègue le sombre Philippe II, et les lois sanguinaires qui portent son nom (la fameuse *Caroline*), et une prochaine et terrible révolution.

Le livre de Dolce, comme on peut le présumer, se recommande plus par le style que par une discussion approfondie des événements. Ceux-ci étaient encore trop récents pour qu'on pût établir, dès lors, un jugement impartial.

IV.

Copie || *van het Placcaet van* || *d'Inquisitie ghemaeckt ende ghepubliceert* || *by den nieuwen Bisschop van Luyck.* || *Midtgaders een christelycke Waerschouwinghe* || *aende Inwooners des Landts van Luyck, ende alle* || *andere goedthertighen.* ||

Rom. III.

13. *Hare kele is als een open graf, hare tongen hebbense tot bedroch ghe* || *bruyckt, slanghen fenyn is onder haer lippen :*

14. *Haren mondt is vol vloeckens ende bitterheyts :*

15. *Hare voeten zyn om bloet te storten :*

16. *In haere wegen is vernielinghe ende ellendicheyt :*

17. *Den wech des vreedes en hebben sy niet ghekent, de vreese Godts is voor haer ooghen niet.*

(Sous ces citations de la Bible, on voit un écusson surmonté de la thiare papale et des clefs, et entourée d'une

guirlande. Dans l'intérieur de l'écusson, on lit : *D'Inquisitie || van Luyck*).

T'Hantwerpen || Ten huyse van Jaspar Troyens woonende op de Cat || te Veste in den Tennen pot. Anno 1582. || *Met consent.* In-4°, de 4 feuillets non chiffrés, caractères gothiques.

Je possède de cette rarissime pièce un exemplaire broché, non rogné ni même découpé, que j'ai obtenu de M. De Bruyne, libraire à Malines. C'est peut-être le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, et il est d'autant plus précieux que cet édit de l'évêque Erneste de Bavière n'a point été reproduit dans le recueil de Louvrex. On ne rencontre dans celui-ci qu'un autre édit en langue latine, d'une teneur à peu près semblable, daté du 21 mars 1589, tandis que l'ordonnance présente est datée de Liége, le 20 avril 1582.

Erneste de Bavière, prince-évêque de Liége, est connu par le zèle qu'il a toujours montré pour défendre la religion catholique contre les opinions de la réforme. Notre édit prouve qu'il s'occupa de ce sujet dès le commencement de son règne. C'est une ordonnance des plus sévères, lancée contre les opinions nouvelles, dans laquelle on s'occupe beaucoup de livres dangereux, libelles diffamatoires, mauvaises chansons, voire même des comédies : « *Oock en sal men niet mogen eenige spelen doen van Rhetorycke, Comedien, Esbatementen ende dierghelycke, ten sy dat sy eerst ende voor al getoocht, gevisiteert ende geapprobeert zyn,* etc. »

A la fin de l'édit on lit : « *Ende waren dese voorseyde opene brieven gheseghelt met den middelsten secreet-seghel van Zyn Alteze, ende daer onder ghedruckt in forme van placcaet.*

» *De teghenwoordighe copie ghedruckt met d'originaele opene brieven, is gecollationneert ende bevonden t'accorderen met den selven.* »

By my Lampson.

Ces mots prouvent que cet édit a été imprimé dès qu'il parut; il l'aura été sans doute à Liége, par Morberius, tant en langue française que thioise; mais aucun exemplaire de cette édition liégeoise n'est parvenu jusqu'à nous.

Une grande partie de l'avant-dernière page, ainsi que la dernière, sont occupées par un commentaire fort violent sur cet édit, imprimé avec des caractères plus petits et plus serrés. On sait qu'à cette époque la ville d'Anvers, où parut cette réimpression, était le foyer du calvinisme en Belgique. Le commentateur anonyme combat l'ordonnance de l'évêque, tantôt avec les armes de l'indignation, tantôt avec celles de l'ironie. Voici le résumé de cette diatribe; on y accuse « l'évêque de Liége, d'accord avec le doyen et le chapitre de la cathédrale, et avec son chancelier (qui sont tous des créatures du pape), de chercher à établir dans le pays de Liége la tyrannie espagnole et une inquisition à l'instar de celle d'Espagne. C'est au moyen de l'anéantissement de tous les livres contraires à la religion papale, y est-il dit, que le nouvel évêque cherche à introduire dans le pays cette ignorance barbare et cette tyrannie servile que ses prédécesseurs n'ont pu réussir à y établir. Aussi l'évêque a-t-il nommé de véritables inquisiteurs qu'il intitule sournoisement des commissaires. Le contenu de cette ordonnance est entièrement contraire, ajoute le commentateur, aux libertés du pays de Liége et à ceux de l'empire d'Allemagne, dont ce pays fait partie. »

H. Helbig.

Détails historiques

RELATIFS

A SANDERUS ET A SA *CHOROGRAPHIA SACRA BRABANTIÆ.*

Parmi les hommes qui se sont fait un renom par leurs travaux littéraires et historiques sur notre pays, Antoine Sanderus mérite d'être cité en premier lieu. En effet, n'est-ce pas à lui que nous sommes redevables d'une foule de notions sur les trésors bibliographiques enfouis de son temps au fond des monastères et qui ont plus tard ou péri ou été en grande partie sacrifiés à la cupidité de spéculateurs étrangers? N'est-ce pas à lui qu'indépendamment de son grand travail sur la Flandre, nous devons des notices historiques sur les principales maisons claustrales du Brabant, accompagnées de bonnes gravures, qui ont transmis à la postérité la vue de leurs splendides bâtiments? N'est-ce pas lui qui, après Gramaye, a stimulé en Belgique le goût pour l'étude des antiquités nationales? Aussi zélé que savant, il parcourait lui-même les principales abbayes du Brabant et des Flandres pour y recueillir les matériaux devant servir à sa gigantesque entreprise et entretenait une correspondance suivie avec leurs chefs. Il va de soi qu'il devait être en relation avec l'abbé de Parc, célèbre abbaye située tout près de Louvain et dont il inséra la description historique dans sa *Chorographia sacra Bra-*

bantiæ. Il résulte d'une lettre de l'abbé Jean Maes, publiée par le professeur Serrure dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, que déjà avant l'année 1635, l'érudit chanoine lui avait demandé la communication du catalogue des principaux manuscrits reposant à la bibliothèque de son monastère. L'abbé, en lui envoyant l'inventaire demandé, fait ses excuses sur le peu de soin qu'il avait pu mettre dans la classification des volumes, ce qu'il attribue aux tristes circonstances dans lesquelles il se trouvait (1). En effet, à peine les habitants de cette maison claustrale avaient-ils échappé aux périls dont l'occupation de la ville de Louvain par l'armée franco-batave les avait menacés, que la peste fit de grands ravages dans toute cette contrée.

La lettre de l'abbé Maes est datée du 10 janvier 1636. Sanderus y répondit par une lettre datée d'Ypres le 30 du même mois, lettre qui repose encore aux archives de la même abbaye et qui ne fut jamais publiée. Après avoir gracieusement remercié notre abbé de l'envoi du catalogue, le savant chanoine lui expose le projet qu'il avait conçu relativement à sa grande publication sur l'histoire sacrée du Brabant. Il le prie en conséquence de vouloir bien lui prêter son concours, en chargeant un de ses religieux de la rédaction d'une notice historique sur l'abbaye de Parc, avec la liste biographique de ses abbés, pour l'insérer ensuite dans l'ouvrage précité, qu'il se proposait d'éditer lors de l'apparition de sa Flandre illustrée. Il engage en outre le savant abbé à faire dessiner exactement par quelque bon artiste les constructions de l'abbaye, avec les paysages d'alentour, qu'il promet de faire reproduire par le burin à ses propres frais et dont la gravure devait accompagner la description. Il termine sa lettre en faisant des vœux que le Tout-puissant lui accorde des jours plus heureux et qu'il

(1) V. le *Bibliophile belge*, t. II, p. 158.

le conserve encore longtemps pour le bonheur de ses sujets. Cette lettre est d'autant plus curieuse qu'elle nous apprend, que déjà en 1636 Sanderus méditait la publication de sa *Chorographia sacra Brabantiæ*, et travaillait dès lors à en réunir les matériaux. Nous la faisons suivre ci-après dans l'intérêt de l'histoire du pays.

Admodum reverende et amplissime Domine,

Ago maximas gratias Amplitudini vestræ pro catalogo manuscriptorum ad me misso; inseram illum apto loco in Bibliotheca illa manuscripta Belgica.

Si Amplitudini vestræ per opportunitatem placuerit nobis procurare delineationem aliquam a peritâ manu totius cœnobii vestri in plano, ut aiunt, cum vicinis sylvis et aliis amœnitatibus, curabo eam gratis et sine sumptu Amplitudinis vestræ cum aliis principalibus Brabantiæ cœnobiis in æs incidi, et postquam jam Flandriam Deo adspirante, brevi edidero, cum topographicâ Brabantiæ descriptione evulgari. Optarem in eum finem ab aliquo erudito istic et religioso sacerdote præcisam mihi suppeditari fundationem et originem Parcensis cœnobii, cum serie aliqua et præcipuis factis abbatum, et aliis quæ ad ornamentum ejusdem monasterii spectant. Interim divina bonitas Amplitudinem vestram cum totâ suâ familiâ, pulsis mœroribus et calamitatibus nuperis, lætam et in utroque homine felicem quam diutissime custodiat. Ita eam ex animis precor.

Admodum reverendæ et amplissimæ Dominationis vestræ
humillimus servus,

Antonius Sanderus, Can. Ipris.

Ipris xxx januarii 1636.

Admodum reverendo et amplissimo Domino D. Joanni Masio, abbati Parcensi, Domino suo plurimum colendo.

Bien des années cependant s'écoulèrent avant que Sanderus pût songer à la réalisation de son projet relatif à la description sacrée du Brabant. Ceci s'explique assez bien, vu les circonstances du temps et les nombreuses difficultés que faisait surgir une entreprise aussi vaste, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'un examen sérieux de toutes les pièces enfouies depuis des siècles dans les archives poudreuses de tant de monastères. Il en résulta que l'ouvrage projeté ne put paraître qu'en 1659.

Ce fut le successeur de Jean Maes, l'abbé Libert De Pape, qui se chargea de la rédaction de la notice sur l'abbaye de Parc. Il résulte de pièces se trouvant encore dans ses archives, que déjà antérieurement à cette époque, le chanoine Frumentius s'en était occupé (1). Sanderus a publié la lettre qui lui fut adressée par le savant abbé à l'occasion de l'envoi du manuscrit qu'il avait élaboré. Dans cette lettre, le modeste historien de Parc engage notre chanoine à y faire tous les changements qu'il jugera convenables par rapport au style; toutefois la chronique fut éditée telle que l'abbé De Pape l'avait rédigée, comme il est prouvé par la copie du manuscrit, qui se trouve encore aux archives de ce monastère (2).

(1) Frumentius était né en 1575. Admis à Parc en 1595, il y enseigna la philosophie en 1612. En 1621, il fut promu à la cure de Pont-à-Celles; de retour à l'abbaye en 1636, pour cause de maladie, il y mourut le 27 août 1641. Son manuscrit contenant la biographie de quelques abbés de Parc, renferme des détails intéressants pour l'histoire de cette maison religieuse.

(2) Cette lettre ne se trouvant que dans l'édition infiniment rare de Sanderus, nous en reproduisons ici le texte :

« R. admodum Domine!

» Mitto delineationem monasterii nostri simul et Heverlëensis prout R. v. » coram explicui et partim etiam monumenta aliqua ostendi. Plurima de » monasterio nostro parvæ et minutæ descriptioni, quam quondam. R. v. » transmisi possumus adjungere; sed consultum non videtur omnia omnibus » publicare. Interim fini, R. v. satisfaciam et locum quem oculis inspexit,

Nonobstant la promesse formelle de Sanderus, par laquelle il s'était engagé de faire exécuter à ses propres frais la gravure représentant l'abbaye de Parc, les religieux eux-mêmes voulurent bien se charger et au moyen de leurs propres deniers de la confection de la gravure, qui fut exécutée sur cuivre, à Anvers, par Luc Vorstermans junior. Le mémoire rédigé par la main de l'artiste, que l'on possède encore à Parc, fait voir qu'elle fut payée 72 florins. La planche était accompagnée de cent exemplaires de la gravure que Vorstermans avait tirés lui-même, et dont l'ensemble fut expédié à l'abbé, résidant alors à Bruxelles, le 27 juin 1659 (1).

Il se trouvait à cette époque, à l'abbaye de Parc, un religieux qui était à la fois architecte et miniaturiste et qui s'entendait même dans la peinture à l'huile. Ce religieux était Alexandre Courtmans. Il avait vu le jour à Bruges le 1er novembre 1607. Son père étant en service à la cour des archiducs Albert et Isabelle, il est probable que c'était à cette occasion qu'il avait pris le goût des Beaux-Arts.

» diserta suâ enarratione melius quam nos ipsi explicabit. Rogabo altissi-
» mum ut conatus R. v. secundet et ero semper R. admodum Domine. R. v.
» deditissimus in Christo famulus.

» Libertus, *abbas Parcensis*. »

(1) Memorie voor den bode om te leveren in de refugie van de abtdye van Pareq, tegen over de cancellerie, dese medegaende plaete ende 100 exemplaria, ende aldaer te ontfangene de somme van vyfentseventich guldens ende sestien stuyvers, en dat door orde van den eerweerdichsten Heere mynheere Lieberto Depape, abt der selver abdye. In Antwerpen desen 27 juny 1659.

Lucas Vorstermans.

RD^mus : Debet aen de plaet	Gl. 72	
Aen 4 boecken pampier	1	16
Aen het drucken	2	
Somma. . .	75	16

Niclaes Lemmens kenne ontfanghen te hebben de somme van vyfenseventich gl. 16 st., den 28 juny 1659.

D'abord reçu à l'abbaye de Parc en 1631 comme simple laïc, et selon toute apparence en qualité de calligraphe, il s'y engagea dans l'ordre de saint Norbert par des vœux solennels, qu'il prononça le 2 octobre 1633. En 1678, il fut nommé chapelain au château de Tervueren. De retour à l'abbaye depuis 1689, il y mourut d'hydropisie le 7 février 1690. Ses restes furent inhumés au pourtour du couvent, près du chapitre (1).

Ce fut à ce religieux que l'abbé confia le soin d'exécuter un dessin à vol d'oiseau, de l'abbaye de Parc, et il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de justesse. En effet, on lit sur la gravure : *Fr. Alexander Courtmans relig. Parc. delineavit anno* 1649.

L'abbé De Pape s'était entendu avec Sanderus pour le tirage à part d'un certain nombre d'exemplaires de la chronique de Parc en petit format. D'où vient-il que cette chronique porte le nom de Sassenus, imprimeur à Louvain, tandis que la *Chorographia sacra abbatiæ Parcensis* porte celui de P. Vleugaerts, typographe bruxellois?

Il résulte d'une quittance de Sassenus, que le dernier ne peut être regardé que comme l'éditeur de la *Chorographia abbatiæ Parcensis,* et que l'ouvrage sortit des presses de l'imprimeur louvaniste, auquel il fut payé, le 8 mars 1660, la somme de cinquante florins (2).

Le nombre des planches qu'on fit tirer s'élevait à quatre

(1) Cathologus Fratrum Parchensium ordine professionis. MS.

(2) Wy onderschreven hebben belooft en beloven by desen aen Sr Sassenus, boeckvercooper ende drucker, woenachtig tot Leuven, onthier ende vier naestcomende maenden te betaelen de somme van vyftich guldens, ende dat over den arbeyt ende salaris hem competerende ende staende te competeren voor het drucken van eene chorographique historie van der abtdie ende clooster van Parcq, neffens de voornoemde stadt liggende, gemaeet door den heer canonick Sanderus, ende in teeken der waerheyt hebben wy dit onderteekent. Actum tot Brussel, desen 8 maerte 1660.

Libert, abt van Parck.

cents, outre les cent exemplaires qu'on reçut d'Anvers. Ne pourrait-on pas en conjecturer qu'on fit préparer dès-lors un nombre égal d'exemplaires de l'ouvrage faisant partie de la *Chorographia sacra Brabantiæ* de Sanderus (1).

Il paraît par les petites sommes avancées de temps en temps par l'abbé de Parc pour le compte de Sanderus, que celui-ci devait se trouver dans un état de gêne pécuniaire, état dont le premier semble avoir été bien informé (2); le fait suivant va le prouver.

Le 27 du mois d'avril 1661, les députés de Brabant, à l'exemple des États des Flandres, voulant encourager les efforts de Sanderus pour la publication de son grand travail sur l'histoire sacrée du Brabant, lui accordèrent un subside de cinq cents patagons.

(1) 5 meert. Item, voor 200 exemplaria van de afbeeldinghe van Parch. 9 gl. 12 st.

9 november. Betaelt voor noch 20 exemplaria te drucken onser plaet van Parch. . . . . 9 gl. 13 st.

(*Comptes de l'abbaye de* 1660).

14 may. Aen M. Sanderus, volgens syne obligatie . . . . . 66 gl.

14 december. Aen D. Sanderus, voor Bullarium magnum, in drye groote tome gebonden, etc. . . . . 54 gl. 16 st.

(*Comptes de l'abbaye de* 1659).

(2) Wy onderschreven hebben belooft ende beloven by desen, dat soe haest sal gedruckt wesen tot Leuven by Peter Sassenus de historie van de abdie van Parck, per dom. Ant. Sanderus, etc., betaelen sullen de somme van hondert guldens aen den voornoemden Sassenus, met conditie dat de voornoemde somme met boecken van de selve historie ofte andersinds van voorn. heer Sanderus daer naer sal worden gerestitueerd ofte gerecompenseerd, t'oirconde tot Parck, desen juny 1660.

7 july en 16 aug. Betaeld aen den drucker Sassenus tot Loven, uyt begeerte van Mynheer Sanderus, 100 gl., die welcke hy ons in boecken sal goet doen. Memorie.

Item, betaelt aen den selven op rekeninghe, de historie van Park te drucken in cleyn formaet . . . . . 106 gl.

Item, 21 december, aen den beldekensdrukker Lathouwere, tot Brussel, ten laste van Sanderus . . . . . 23 gl.

(*Comptes de l'abbaye de* 1660).

Sanderus, dans le but de faire connaître l'importance de son travail, avait fait hommage à cette assemblée de quarante exemplaires de son livre.

Dans la même séance, on délibéra sur la question de lui rendre les exemplaires d'un ouvrage qui avait une si grande valeur : l'abbé de Parc se déclara pour l'affirmative; mais la majorité fut d'un avis contraire. Ce fait est enregistré dans les notes qu'il a écrites sur les travaux de l'assemblée des députés du Brabant, durant le temps qu'il en fit partie (1).

Les comptes de l'abbaye de 1679 nous font voir, que cette année l'abbé De Pape chargea de nouveau le religieux Courtmans de faire exécuter une nouvelle gravure, représentant le couvent de Parc. Courtmans en confia d'abord le soin à un artiste allemand; mais, celui-ci s'étant enfui avec une somme de 32 florins, qu'on lui avait payée sur son travail, notre chanoine chargea de l'exécution un artiste d'Anvers, qui reçut de ce chef la somme de 100 florins. Cette nouvelle gravure fut exécutée d'après le tableau du peintre Wilmaerts, qui l'avait fait en 1665, œuvre pour laquelle il toucha 42 florins de Brabant. Il conste par une annotation de l'abbé, que celui-ci avait offert à l'artiste une somme de 50 patagons pour la reproduction sur cuivre de ce tableau, indépendamment de la planche en cuivre, ce qui prouve que l'artiste en question était également graveur (2).

(1) 27 aprilis 1661. « Domino Sandero pro honorario suæ Brabantiæ illus-» tratæ dederunt 500 patagones; cum autem obtulisset 40 exemplaria et illa » essent pretiosa quærebatur an illa tenerentur, an redderentur. Pluralitas » votorum habuit ut tenerentur me renitente unde et nolui exemplar acci-» pere. »

(2) Anno 1679, door Frat. Alexander en Baudewyn, aen eenen duytschen plaetsneyder, om een copere plaet voor Park te graveren, etc., en te coopen, betaelt . . . . . 32 gl.

En is daermede loopen gegaen. Memorie.

Item, voor eene copere plaet, wegende 17 1/2 pont tot 32 st. t'pont,

Quant à la gravure faite en 1679, il en fut tiré en mars 1680 deux cent seize exemplaires, au prix de 25 florins 16 sous, outre la somme de 20 florins 5 sous, payée pour dix-huit mains de papier de grand format. Ici l'on se demande, dans quel but cette gravure fut-elle tirée à un nombre aussi considérable d'exemplaires (1). Sans vouloir rien affirmer, nous pensons qu'ils étaient destinés à accompagner le texte de l'ouvrage de Sanderus sur l'abbaye de Parc, inséré dans le second volume de la *Chorographia sacra Brabantiæ,* dont le fonds ayant été saisi et transporté à Tournai, devint plus tard la propriété de l'imprimeur Friex, à Bruxelles, où il périt dans le bombardement de 1695 (2).

Lorsqu'en 1726 la *Brabantia* de Sanderus fut réimprimée par Chrétien Van Lom, de La Haye, l'abbé de Parc, qui pour lors était Jérôme De Waerseghere, voulant favoriser la nouvelle publication, fit exécuter à ses propres frais la gravure représentant les bâtiments de l'abbaye, avec les changements qu'ils avaient subis depuis le temps de Sanderus. Ce fut l'artiste J.-B. Berterham qui fut chargé de son exécution, ainsi que de la vignette qui se trouve à la

betaelt. . . . . 28 gl. 2 st.
Item, voor de vracht van Antwerpen tot Brusselle . . . 1 gl. 12 st.
Item, voor het graveren met sterk waeter, in de selve plaet het clooster van Parck, betaelt . . . . . 100 gl.
(*Comptes de l'abbaye de* 1679).

1665. Solvi pictori Wilmaert per cellarium pro depingendo Parcho. 12 gl.
1666, 12 aprilis, adhuc eidem 12 ducatones facit . . . . . 12 gl.
Et addixi 50 patagones ultra platam æream.
(*Comptes de* 1665-66),

(1) 1680, in meert, betaelt voor het drukken van 216 exemplaria der plate en afbeldinghe van Parck. . . . . 25 gl. 16 st.
Item, voor achtien boecken, groot papier, dienende tot den voorn. druck. 20 fl. 16 st.

(2) V. Paquot, *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas.*

tête de l'ouvrage. Le hasard nous a fait découvrir également la quittance délivrée par l'artiste. Il en résulte que, le 5 mai 1726, il lui fut payé la somme de 136 flor. 6 sous, y compris la gravure sur cuivre (1).

F.-J. Raymaekers, *Pr.*

(1) Gegraveert voor d'abdye van Parch eene groote copere plaete, waerop is verbeldende deselve abdeye. Item, voor arbeyt en studie, twaelf pistolen. Item, voor het vignet, dry pistolen; voor het coper, volgens het billet van den coperslager, hier medegaende . . . . . 16 1/4.

Facit in guldens. . . 173 11 1/4.

Ontfangen uyt handen van Mynhr den camerlinck der abdeye van Parch, de somme van hier boven vermelt. Actum den 5 may 1726.

J.-B. Berterham.

Thomas Guarin,

TOURNAISIEN,

IMPRIMEUR A BALE, AU XVI^e^ SIÈCLE.

Alors que la ville de Tournay était encore dépourvue d'établissement typographique, et que le chapitre de cette ville faisait imprimer ses livres d'église à Anvers, à Louvain, et même à Paris et à Cologne, de courageux Tournaisiens dressaient leurs presses dans des contrées lointaines et plus hospitalières.

Deux ans à peine après que Thierry Martens eut importé la typographie en Belgique, nous trouvons un Jean de Tournay établi comme imprimeur à Ferrare; il y avait pour associé *Petrus de Arenceyo,* avec lequel il publia en 1475 les *Consilia* de *Nic. de Tudeschis.*

A peu près un siècle plus tard, mais à une époque où, selon toute probabilité, il n'y avait pas encore d'imprimeur à Tournay, un autre Tournaisien, dont la famille n'est pas éteinte, Thomas *Guarin* (aujourd'hui écrit *Garin*) exerçait cette même profession à Bâle, en Suisse, alors le centre d'un grand mouvement typographique. Que cette famille soit originaire de la Lorraine, ou bien qu'elle soit un rameau transplanté dans le Nord de la célèbre famille italienne des Guarini, toujours est-il que Thomas Guarin était bien et duement Tournaisien. Les citations qui suivront le prouveront surabondamment.

La première édition que nous connaissions de ce typographe est de Bâle 1561, et le nom de l'imprimeur y est écrit *Thomas Guerinus*. Peut-être que Guarin exerça d'abord à Lyon. Toujours est-il que l'*Epitome du trésor des Antiquitez* de Jacques de Strada, traduit par Jean Louveau, d'Orléans, parut à Lyon en 1553, *chez Jacq. de Strada et Thomas Guerin*. Nous ne voulons pas donner à ce fait plus d'importance qu'il n'en a réellement. Nous ferons seulement remarquer, mais à titre de simple particularité, qu'il existe encore aujourd'hui à Lyon un docteur en médecine du nom de Garin.

Toutes les autres éditions que nous avons rencontrées de ce typographe portent le nom de *Guarinus*.

Thomas Guarin était donc établi à Bâle en 1561. Il y exerçait encore son état en 1582. Il épousa la fille du célèbre imprimeur Michel Isingrin, et, selon toute apparence, il reprit l'établissement de ce dernier. Jusqu'en 1567, il fit usage de la marque de son beau-père : un palmier dans un cartouche de forme irrégulière, avec la devise PALMA ISING. A partir de 1569, il a sa marque particulière, qui ressemble assez à celle d'Isingrin. C'est aussi un palmier dans un cartouche de forme elliptique, avec les mots : PALMA GVAR.

Thomas Guarin était fort instruit. Sanderus lui donne l'épithète de *Doctissimus*. A l'imitation des imprimeurs de son temps, il écrivit de nombreuses épitres destinées à accompagner ses éditions. Dans l'une d'elles, que nous rapportons en entier, il cite le 230ᵉ vers du quatrième livre de l'*Odyssée*. Il est même assez probable qu'il connaissait l'hébreu. Gaspard Wolph, médecin de Zurich, l'appelle *Egregius Basiliensis typographus*. Charles Utenhove, de Gand, lui a consacré, dans ses *Xenia*, la pièce de vers suivante :

Thomas Guarinus Nervius Basiliensis Typographus.

Fungeris officio Medici quoque mille lituris
Docte Typographicos exonerare libros.
Patria cognomen dedit hinc tibi nempe Guarini
Nervia, sic Medicam sueta vocare Manum.
Certè ego chalcographos quoties contemplor, et ipsum
Chalcographum clarium credo fuisse Deum.
Quis scit enim, Admeti dum pascua fortè pererrat,
Reppererit graphicos primus an ille typos?
Hinc etiam Νομίην nostris in versibus olim
Chalcographen nobis dicere cura fuit.
Quin et ὀπωρινὸν de nomine diximus illam
Compatris, Autumno nomen habentis idem.
Si quis Isingriniam volet hanc dixisse, nec Aldo
Illa suo, quantum debet Isingrinio.

Bien que Thomas Guarin ait quelquefois prêté ses presses à la reproduction d'œuvres calvinistes, il ne paraît pas avoir embrassé la religion réformée. La version espagnole de la bible par Cassiodore de Reyna, que Paquot dit avoir été imprimée chez lui, ne porte ni son nom ni sa marque. Les poésies latines de Louis des Masures, son compatriote, portent bien sa marque, mais non pas son nom. Placé au milieu de populations attachées, en grande partie, aux nouvelles croyances, Thomas Guarin, tout en imprimant des livres à leur usage, ne voulait pas les signer de son nom.

Les éditions de cet imprimeur sont fort soignées et d'une exécution supérieure. Le caractère en est généralement fort beau, et le papier d'une qualité remarquable. Au reste, pour mettre les curieux mieux à même de s'édifier sur ce point, nous citerons ici un certain nombre de ces éditions, que nous avons vues, ou que nous avons trouvées mentionnées dans des catalogues.

I. *Linguæ sanctæ canones grammatici. Auctore* Wigando Happelio. *Nunc primum in lucem editi. Præ cæteris omnibus necessarii et utiles : His præsertim qui viva docentis institutione destituti, suo marte illam addiscere conantur.* Basileæ, Thomas Guerinus (sic), 1561, in-8°.

II. Plotini *Divini illius è Platonica familia Philosophi de rebus philosophicis libri LIIII in Enneades sex distributi, à* Marsilio Ficino *Florentino è Græca Lingua in Latinam versi, et ab eodem doctissimis commentariis illustrati, omnibus cum Græco exemplari collatis et diligenter castigatis. Accessit* Index *rerum et verborum huius operis memorabilium perquàm copiosus.* Basileæ, per Thomam Gvarinvm. Anno M. D. LXII, in-fol. lim. 14 ff. non chiff., texte 365 fol. numér. d'un seul côté; plus un index de 23 ff. non chiff.

Parmi les lim. on lit une lettre à Cosme de Médicis, signée *Petrus Perna Basil. typ.* et datée du 1er mars 1559. L'éd. de 1562 ne doit être qu'une réimpression de celle de Petrus Perna, donnée en 1559 in-fol. La trad. latine avait d'abord paru à Florence en 1492. L'édition *princeps* du texte est de Bâle, 1580, in-fol.

III. Polydorii Vergilii, *de rerum inventoribus.* Basileæ, Th. Guarinus, 1563, in-8°.

Cet ouvrage eut de nombreuses éditions.

IV. Aristotelis *Pepli fragmentum, sive heroum homericorum epitaphia, græce et latine, ex interpretatione et cum annotationibus* Guil. Canteri; *adjecta sunt* Ausonii *epitaphia heroum qui bello trojano interfuerunt.* Basileæ, Guarinus, 1566, in-4°.

Réimpr. à Anvers, Plantin, 1571, in-8°, avec quelques augmentations.

V. *Gynæciorvm, hoc est, de Mvlierum tvm aliis, tvm gravidarvm, parientium et puerperarum affectibus et morbis, libri veterum ac recentiorum aliquot, partim nunc primùm editi, partim multò quàm antea castigatiores. Quorum catalogum sequens pagella dabit. Cvm indicibvs capitvm in vniversum, titulorum, rerum ac verborum præcipuè in his memorabilium, locupletissimis, fidelissimisque.* Basileæ, per Thomam Gvarinvm, M. D. LXVI, in-4°, titre et lim. 10 ff. non chiffrés; texte 434 pp. à 2 col. chiffrées; index 11 ff. non chiff.

Les lim. contiennent : 1° Une table des Traités; 2° une dédicace de Gaspard Wolph, médecin de Zurich, à Jean Funckius et à Marc Wolffhart, médecins et patriciens; 3° Une épître du même au lecteur, et 4° une table par ordre de chapitres.

L'édition renferme les traités suivants :

1° Harmonica Gynæciorum, sive de morbis muliebribus liber, ex Prisciano, Cleopatra, Moschione, libro Matricis dicto, et Theodoro Prisciano collectus.

2° Ex Albucassis libro II.

3° Erotis de Passionibus muliebribus.

4° Nic. Rocheus de morbis mulierum curandis.

5° Lud. Bonaccioli muliebrium libri II.

6° De mensibus mulierum Iacobi Sylvii commentarius.

7° Ejusdem de hominis generatione.

La table qui se trouve au verso du titre, indique que le texte grec de Moschion, décrit ci-dessous, bien que portant une pagination séparée, complète cette collection.

Les extraits d'Albucasses renfermant plusieurs figures représentant des instruments relatifs à l'art obstétrical.

VI. ΜΟΣΧΙΩΝΟΣ περι γυναικειων πάθων, *id est,* Moschionis *medici Græci de morbis muliebribus liber vnus : cum* Conradi Ges-

NERI *viri clariss. scholiis et emendationibus, nunc primùm editus opera ac studio Caspari Vuolphii Tigurini medici. Continentur hoc libro quæ ad gravidarum et puerperarum, itemque infantium curam pertinent CLXII distincta capitibus multa : quædam etiam nova atque à veteribus antehac nunquam tradita : præterea medica nonnulla alia autoris incerti. Ex Bibliotheca Avgvstana.* Basileæ, per Thomam Gvarinvm M. D. LXVI, in-4° de 8 ff. lim. non chiff. et 63 pp.

Cet ouvrage est dédié : Clarissimo viro D. Johanni Kentmano Miseno medico nobili et excellenti. Cette dédicace est datée de Zurich, le 24 juin 1566.

VII. THEODORICI A NIEM, *Historiæ, qua res suo tempore durante perniciosissimo schismate inter Urbanum VI et Clementem antipapam eorumque successores gestæ* (*ann.* 1378-1410) *exponuntur, libri IV.* (*edidit* SIM. SCHARDIUS). Basileæ, Th. Guarinus, 1566, in-folio.

Cette histoire avait d'abord paru en trois livres seulements, *Norimbergæ*, 1532, in-fol., sous le titre de : *De Schismate.* Elle fut réimprimée à Strasbourg, en 1609, in-8° (Brunet).

VIII. THEOD. A NIEM, *Historiæ, qua res suo tempore, cum in Imperio, aliisque regnis sub Carolo IV et subsequent. II Imperator., tum in Ecclesia gestæ exponuntur lib. IV. Quorum quartus nunc primum in lucem profertur. Hisce* JOH. MARII, *Belgæ, liber de XXIII schismatis in Ecclesia et concil. Galliæ. Eccles. præstantia et utilit. nunc prim. e Gall. in lat. conv. adjectus est.* Basil., Thom. Guarinus, 1566, un vol. in fol.

Ce dernier ouvrage ne serait-il pas une traduction de : *Le Promptuaire des conciles de l'église catholique, avec les*

scismes et la différence d'iceulx, faict par J. Lemaire (*de Belges*), Paris, impr. de Denys Janot, pour Galliot du Pré, 1545, in-16?

IX. Clementis Alexandrini, *viri longe doctissimi, qui Panteni quidem martyris fuit discipulus, præceptor uero Origenis, omnia, quæ quidem extant opera, a paucis jam annis inuenta, et nunc denuo accuratius excusa,* Gentiano Herueto *Aureliano interprete. Addita sunt in fine scholia, obscuriora quædam loca illustrantia, cum rerum toto opere memorabilium Indice satis locuplete. Librorum nomenclaturam et ordinem sequens pagella indicabit.* Basileæ, per Thomam Gvarinvm, anno M. D. LXVI, in-fol. de 564 pp, plus 8 ff. pour les scholies et l'index.

L'ouvrage s'ouvre par : Rodolpho Carpensi, Sanctæ Romanæ ecclesiæ tit. sanctæ Mariæ Transtyberinæ amplissimo cardinali, Gentianus Heruetus S. D. P., épître datée de Rome, Pridiè kal. jan. 1550.

X. Petri Bembi, *patricii Veneti quæcunque vsquam prodierunt opera in vnum corpus collecta, et nunc demum ab* C. Augustino Curione, *cum optimis exemplaribus collata, et diligentissimè castigata, quorum catalogum versa pagina indicabit. His accesservnt Hac editione singulorum historiæ librorum epitoma, cum tabula locorum prisca et noua nomina explicante et rerum ac vocum memorabilium Indice.* Basileæ, per Thomam Gvarinvm, M. D. LXVII. 3 vol. in-8°.

Le premier volume contient 16 ff. lim. non cotés, et 645 pp. Il comprend : 1° Historiæ venetæ lib. XII; 2° de Guido Ubaldo et Elisabetha Ducibus Urbini. Les lim. renferment : une préface adressée à François-Donat, duc de Venise, une table des noms de lieux, et six distiques de Richard Destresius au lecteur.

Le second volume, qui manque au n° 13593 du fonds Van Hulthem, se compose de 47 feuilles, comme l'indique la dernière page du troisième volume. Il embrasse : 1° Epistolarum Leonis X nomine scriptarum lib. XVI; 2° Epistolarum familiarium lib. VI.

Le troisième volume, de 250 pp. plus 11 ff. de tables, comprend : 1° De imitatione libellus, 2° De Aetna dialogus, 3° de culice Virgilii, et Terentii fabulis, 4° carminum libellus.

Beau car. ital.

XI. Georgii Buchanani *Scoti Poetæ eximij Franciscanus et fratres, quibus accessere varia eiusdem et aliorum Poemata quorum et titulos et nomina XVI indicabit pagina. Eiusdem Psalmos seorsim non sine accessione excudit* Basileæ Ravracorvm Thomas Gvarinvs Nervivs.

Collection in-8°, sans date, mais 1568; très-beau caractère italique. Elle se divise, sous le rapport de la pagination, en trois parties :

1° Buchanani poemata, 8 feuillets lim. et 319 pp.; les poëmes comprennent, outre le Franciscain, un livre d'Élégies, un de Sylves, un d'Odes, une traduction de la Médée et de l'Alceste d'Euripide, la tragédie de Jephté, et une traduction des iambes de Simonide. On voit par le titre que Thomas Guarin avait déjà donné une édition de la traduction des psaumes de Buchanan. A la page 307, le typographe, s'adressant au lecteur, dit qu'il lui offre tout ce qu'il a pu réunir, original ou traduction, de cet auteur, et il promet de donner le reste, que Buchanan lui a fait espérer de recevoir bientôt.

2° Adriani Tornebi regii græcæ philosophiæ, dum vixit, Professoris variorum poematum silua (pp. 1-62). — Claris. doctissimique viri, Mich. Hospitalis, magni Galliæ

cancellarij, variorum poematum silua (pp. 63-117). — Io. Avrati Lemovicis, Regii Græcarum literarum in Academia Parisiensi professoris, Poëmatia (pp. 119-176). Ce volume présente cette particularité que les pages cotées pair de 66 à 80, ainsi que les pp. 84, 88, 92 et 96, portent en haut les mots *Adr. Tornebi.*

3° Caroli Vtenhouij F. patricij Gandavensis, Xenia seu Ad Illustrium aliquot Europæ hominum nomina Allusionum (intertextis alicubi Ioach. Bellaij eiusdem argumenti versibus) Liber primus. Ad Elizabetham sereniss. Angl. Franc. Hib. etc. Reginam, de 145 pp.

Recueil rare et curieux; la partie la plus intéressante est la dernière; Charles Utenhove, fils de Charles, faisait à la fois des vers français, latins, grecs et même hébreux. Ses vers émaillent toute la collection. Le morceau le plus curieux que nous trouvions dans ses allusions, est le billet d'Orlando de Lassus, qui prouve son estime pour le bon vin rouge (p. 113).

XII. Antonini Liberalis *Transformationum congeries.* Phlegontis Tralliani *de Mirabilibus et longævis. Eiusdem de Olympiis fragmentum.* Apollonii *historiæ mirabiles.* Antigoni *mirabil. narrat. congeries.* M. Antonini *de vita sua.* (*Omnia*) *Græcè latinèque,* Guil. Xylandro *interprete. Cum annotation.* Basil., Th. Guarinus, 1568, in-8°.

Cette édition, donnée par Guill. Xylander (Holzmann), est la première d'Antoninus Liberalis, de Phlégon de Tralles, d'Antigonus Carystius et d'Apollonius Dyscole.

XIII. Ξενοφωντος ἅπαντα τὰ σωζόμενα βιβλία. — Xenophontis *et imperatoris et philosophi clarissimi omnia quæ exstant, opera,* Joan. Levvenklajo *interprete : cum Annotationibus ejusdem et indice copioso.* Basileæ, per Thomam Guari-

num M. D. LXIX, in-fol., titre et lim., 12 pp. non cotées; texte, 790 pp. à deux col., texte grec et latin, suivi de : In Xenophontem interpretis annotationes, 15 pp. non cotées. On lit à la fin de ces annotations : Finis Annotationum. Indicem, quem hoc tempore absolvere non licuit, proximis nundinis dabimus.

Les lim. contiennent une épître à Jean Casimir, comte Palatin, une préface aux œuvres historiques de Xénophon, et une vie de cet écrivain.

Cette édition parut sous le titre de 2ª *Editio* chez le même éditeur en 1572. Il en est encore des exemplaires dont la date est 1595. Mais dans ces trois sortes d'exemplaires, la page 497 est également mal cotée 597.

Brunet dit que cette édition a peu de valeur aujourd'hui.

XIV. Plutarchi *chæronensis moralia, latine, ex interpretatione* Guill. Xylandri. Basileæ, Thom. Guarinus, 1570, in-folio.

XV. Plutarchi *chæronei Ethica sive moralia, interprete* Gruterio, *cum indicibus*. Basileæ, apud Guarinum, 1573, in-folio.

XVI. *La Biblia, que es, los sacros libros del Vieio y Nvevo Testamento, trasladada en Español.... La Palabro del Dios nuestro permanece para siempre.* Isa. 40. M.DLXIX, in-4°, de 15 ff. lim. non chiffrés et de 1458, 545 et 508 col. num.

Les liminaires contiennent : 1° Præfatio Hispan. sacr. Bibl. Interpretis; 2° amonestacion del interprete al Lector.

A la fin on lit : Anno del Señor M. D. LXIX en septiembre. La marque est un ours rampant contre un arbre et s'acharnant sur un essaim d'abeilles : circonstance qui a fait surnommer cette bible *la Bible de l'Ours*.

Cette version est de Cassiodore de Reyna, qui a signé de ses initiales C. R. la préface latine. Vogt la dit imprimée à Bâle, et Paquot affirme qu'elle sort des presses de Th. Guarin. Il y en a des exemplaires portant la date de 1622 avec la vignette de l'ours, et la même date finale; mais on assure qu'il n'y a là d'autre changement que celui du frontispice. Il paraît même que cette version n'eut qu'un seul tirage, qui se fit à 2600 exemplaires. Cette bible, qui est calviniste, a longtemps passé pour juive, ce qui a été cause que plusieurs savants y ont été trompés (V. à ce sujet D. Clément, VI, 553 suiv.; Vogt, p. 144; Catalogue Girardot de Préfond, introd. p. I et IJ; Catalogue Crevenna, I, 36, etc., etc.)

XVII. Stephani de Malescot, *de Nuptiis Liber Paradoxicus, nova et recenti methodo compositus.* Basileæ, per Thomam Guarinum, 1572, in-8°.

XVIII. Lvdovici Masvrii Nervii *Poemata secundò edita, ab authore ipso recognita, et nouis aucta.* Basileæ, M. D. LXXIIII (Sans nom d'imprimeur, mais avec la marque de Thomas Guarin). Très-petit in-8°, de 128 folios numérotés d'un seul côté. Le verso du dernier folio est blanc. Caractère italique.

La table est au verso du titre. Louis Des Masures, Tournaisien, auteur de ces poésies, mourut pendant l'impression du volume, comme le prouve la pièce finale, qui est de Jacques Pasquier, Lorrain. Ceux qui l'ont fait mourir en 1580, étaient dans l'erreur. Au reste, nous reviendrons ailleurs, et fort longuement, sur L. Des Masures.

XIX. *Rervm Bvrgvndionvm chronicon : in qvo etiam rerum Gallicarum tempora accuratè demonstrantur · per-*

multa autem pro vtriusque Historiæ, necnon etiam Germanicæ notitia, dubia confirmantur, obscura illustrantur, et ab aliis aut non animadversa, aut non comperta enucleantur : non pauca vero quorum memoria penitus interciderat, ex probatissimorum autorum libris nunquam antea editis et veteribus monimentis exhibentur. Ex Bibliotheca Historica Nicolaï Vignerij *Barrensis ad Sequanam.* Basileæ, per Thomam Guarinum, M. DLXXV. Petit in-4°, titre et lim. 4 ff. non chiff. Texte 185 pp., plus 12 ff. pour les index.

On lit à la dernière page : Basileæ, per Thomam Gvarinvm, anno M. D. LXXV.

XX. *Hieroglyphica, sive de sacris Ægyptiorvm, aliarvmqve gentivm litteris commentarij Ioannis* Pierii Valeriani Bolzanij *Bellunensis,* a Coelio Avgvstino Curione *duobus Libris aucti, et multis imaginibus illustrati.*

Suit une épître de huit lignes au lecteur.

Basileæ, per Thomam Gvarinvm, M. D. LXXV.

Avec le portrait de l'auteur au verso du titre, et de nombreuses figures sur bois dans le texte.

In-fol., de 10 ff. lim. non chiffrés et 441 fol. numérotés d'un seul côté, à l'exception des 15 premières pages; plus 50 pp. de tables. On lit à la fin : Basileæ ex officina Thomæ Gvarini Anno M. D. LXXV. Mense Martio.

Les lim. contiennent, outre la dédicace de l'auteur à Cosme de Médicis et diverses tables, une pièce de vers grecs de Charles Utenhove, de Gand, à Arnoldus Arhenius Peraxylus et à Michel Isingrin. Cette édition ne paraît être qu'une réimpression de l'édition *princeps* donnée par Isingrin en 1556. Mais dans cette dernière, la pièce d'Utenhove se trouve à la fin du volume. L'édition d'Isingrin ne contient pas non plus les deux livres de Curion.

XXI. *Chronologia hoc est svppvtatio temporvm ab initio mundi ex eclipsibus et obseruationibus Astronomicis et sacræ scripturæ firmissimis testimoniis demonstrata.* Gerardo Mercatore *et* Matthæo Beroaldo *authoribus. Accessit et* Isidori Hispalensis *Epi. chronologia ex quinto et sexto Originum libris sumpta.* Basileæ, per Thomam Guarinum, M. D. LXXVII.

Deux vol. in-8°, 8 ff. lim. non chiffrés. Le premier volume, qui renferme la chronologie de Mercator, a 292 pp. Le deuxième en a 631, plus un index de 21 pp. Ce deuxième volume n'a pas de titre; mais on lit à la fin sur un feuillet séparé : Basileæ, Ex Officina typographica Thomæ Gvarini. Anno salutis humanæ M. D. LXXVII.

Les prélim. du 1er vol. renferment les préfaces de Mercator et de Béroald, et une table des chapitres.

Car. italique.

XXII. Lilii Greg. Gyraldi *Ferrariensis Operum quæ extant omnium non minus Eruditæ quàm Elegantis literaturæ studiosis et expetitorum hactenus et deinceps expetendorum tomi dvo. Cum Elencho Librorum, et locupletissimo Rerum atque Verborum indice.* Basileæ, per Thomam Guarinum. M D LXXX. In-fol.

Le premier volume comprend 8 ff. lim. non cotés, et 666 pp., plus 12 ff. de tables. La dédicace à Hercule d'Este est datée du 4 mars 1555.

Le second se compose de 4 ff. lim., de 654 pp. de texte et de 18 ff. de table.

XXIII. *Io. Bodini Andegavensis de Magorum Dœmonomania libri IV.* Basileæ, per Thomam Guarinum, M D LXXXI. In-4°, 16 ff. lim. non chiffrés et 448 pp., y compris *Opinionvm* Ioannis Wieri *confvtatio* (pp. 417-488).

Les prél. contiennent : 1° une dédicace à Christophe de Toul, premier président du Parlement de Paris; elle est datée de Laon, xx déc. 1579; 2° Typographus Æquo et erudito lectori; 3° Ioannis Bodini in libros de Magorum Dæmonomania Præfatio; 4° Determinatio Parisiis facta per almam Facultatem Theologicam An. Domini M. CCC. XCVIII super quibusdam superstitionibus noviter exortis; 5° Index capitum.

Cette traduction du français a pour auteur, dit-on, un nommé Lotharius Philoponus, nom qui en cache évidemment un autre. L'imprimeur a cru devoir adresser un mot au lecteur au sujet de ce livre :

Typographus Æquo et erudito Lectori S. D.

« Etsi hunc de Dæmonomania commentarium cum Iudicij quadam acrimonia legentibus non sine causa in mentem venire possit illud vetus, φάρμακα πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα πολλὰ δὲ λυγρὰ : tamen cum in eodem multa præclarè dicta adversus consceleratissimum illud et pijs omnibus detestandum Lamiarum et Magorum cum Satana commercium : multæ etiam historiæ et cognitione dignæ aspersæ sint : Censores nostri editionem huius operis non inhibendam esse ὁμοθυμαδὸν decreverunt. Ea tamen, quæ in allegorijs et sacro sanctæ Scripturæ testimoniorum allegationibus detortis, in lib. arbitrij hominis non renati, et astrologiæ diuinatricis defensione, et aliorum quorumdam dogmatum assertione, seuerioris doctrinæ Theologi et Philosophi iure desiderare possunt, neutiquam probantes, censuræ eruditorum et piorum dextrè iudicantium, omnia subjiciunt. Nam et in hoc genere scripti, omnia esse probanda, et bona retinenda, rectè persuasum habent. Bene vale! »

XXIV. D. Andr. Alciati *opera omnia in quatuor tomos digesta, indice locuplete adaucta.* Basileæ, Th. Guarinus, 1582; in-folio.

Les œuvres complètes de ce jurisconsulte-poëte, parurent à Bâle, 1571, en 6 vol. in-folio. Elles furent publiées par les soins de François Alciat, parent de l'auteur.

Nous ne pousserons pas plus loin cette liste des éditions de Thomas Guarin. Ne pouvant espérer de la rendre complète, nous croyons en avoir dit assez pour montrer toute l'importance de l'établissement typographique de notre concitoyen.

Nous avons dit que la famille de cet imprimeur existe encore aujourd'hui à Tournay. Au commencement du XVII^e^ siècle, un Jacques Garin, d'Esplechin, se mêlait, d'une manière accessoire peut-être, de poésie latine. On lit une pièce de 18 vers phaleuces, signée de lui, parmi les préliminaires des *Pia Poemata* de Jean Rosier, d'Orchies, curé d'Esplechin, ouvrage publié à Tournay en 1611 chez Ch. Martin, in-8°. On trouve également des vers de lui dans les *Miscellanea* du même Rosier publiés à Tournay en 1612. Ce Jacques Garin, qui était bien certainement de la même famille que Thomas, embrassa l'état ecclésiastique. Il célébra sa première messe le 13 juin 1610. En 1613 il était chapelain de M. de Rongy (le baron de Roisin).

Vers la fin du même siècle, en 1694, N.-Gilbert-J. Garin acheta la charge de receveur du *clapet* (c'est ainsi qu'on appelait à Tournay l'impôt sur la fabrication de la bierre), pour la somme de dix mille cinq cent soixante fl. Selon Hoverlant, il occupa cette charge jusqu'en 1761.

N.-G.-J. Garin, qui épousa, croyons-nous, une demoiselle Pels, laissa deux fils : Gilbert, et Pierre-Amé, dont nous parlerons plus bas.

Gilbert Garin succéda à son père en qualité de receveur de l'office du *clapet;* il fut nommé le 8 novembre 1792 l'un des vingt administrateurs gratuits et provisoires de Tour-

nay. Gilbert Garin, dont Hoverlant fait un grand éloge, mourut en 1795. Il eut pour successeur au bureau du clapet, son fils Gilbert, III[e] du nom. L'office du clapet ayant été supprimé en 1796 par les français, Gilbert fut nommé trésorier de la ville de Tournay, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1821. Il avait épousé une demoiselle Moncheur, qui ne lui donna que des filles.

Pierre-Amé Garin, chef de la branche cadette, laissa deux fils : Jacques-Léonard-Joseph et Louis-César-Joseph.

Ce dernier, commis-greffier du tribunal de commerce de Tournay, décéda le 6 décembre 1857. Il avait épousé Angélique-Josèphe Bernard, dont il eut une fille unique, Flore-Éléonore-Louise-Angélique, épouse de F. F. J. L.

Son frère aîné, Jacques-Léonard-Joseph, né en juillet 1774, et conséquemment âgé aujourd'hui de quatre-vingt-quatre ans, exerce la profession de chirurgien et accoucheur à Tournay depuis le commencement de ce siècle. On lui doit plusieurs articles insérés dans diverses revues médicales. Nous citerons les suivants, publiés dans le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie, etc., par les C*[ens] *Corvisart, Leroux et Boyer :*

1° Observation sur l'hydrocéphale interne, par le cit. Garin, chirurgien à Tournay, département de Jemmapes (t. III, pp. 119-125, an X).

2° Observation sur l'ossification contre nature de la face utérine d'un placenta (ib., pp. 252-255).

3° Réflexions sur les fausses douleurs de l'accouchement (t. IV, pp. 260-267, an X).

4° Description d'un bec-de-lièvre naturel, mais d'une figure particulière (t. VI, pp. 425-429, an XI).

5° Observation sur une hernie crurale étranglée par inflammation, terminée par gangrène, et suivie d'un anus contre nature guéri spontanément (t. VIII, pp. 498-501, an XII).

6° Observation sur une plaie de tête, suivie d'un grand abcès dans l'un des ventricules du cerveau, et terminée par la mort, par M. Garin, chirurgien-accoucheur, chirurgien de l'hospice des orphelines et membre du comité de vaccine de la ville de Tournay (t. XVI, pp. 278-281, 1808).

7° Réflexions physiologiques sur le système sanguin du fœtus (t. XIX, pp. 251-253, 1810).

M. Garin est encore l'auteur de différentes notes sur la vaccine, dont il fut l'un des plus ardents et des plus désintéressés propagateurs. M. Garin la pratiqua toujours gratuitement. Six médailles d'or, deux du gouvernement des Pays-Bas, et quatre du gouvernement du roi Léopold, furent la récompense de son zèle. Enfin, un arrêté en date du 24 octobre 1857 le créa chevalier de l'Ordre royal de Léopold.

Un journal évaluait récemment à douze mille le nombre des accouchements pratiqués par M. Garin durant cette longue et si honorable carrière. La modestie de ce savant et habile praticien serait peut-être offensée de nos éloges; nous croyons cependant être l'écho des sentiments d'une ville tout entière en proclamant les services qu'il a rendus et qu'il rend encore à la cause de l'humanité souffrante. Dans une classe de citoyens qui ne compte que des cœurs dévoués, M. Garin a su se distinguer encore; et nous le dirons en terminant : d'autres ont fait plus de bruit, aucun n'a fait plus de bien.

F. F. J. Lecouvet.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Dons et Courtoisies de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire aux savants, aux artistes et aux gouverneurs des princes de la maison de Bourgogne. — Dans un précédent article, nous avons fait connaître les diverses courtoisies que le duc de Bourgogne accordait à ceux de ses chapelains qui, sous le nom bizarre d'évêques des fous et des ânes, présidaient aux jeux et aux ébattements des fêtes des Innocents et de la Circoncision; parlons, aujourd'hui, des chapelains, des confesseurs et des religieux qui, devenus d'habiles calligraphes, s'empressaient, connaissant l'extrême générosité du prince, de lui faire hommage de splendides manuscrits, œuvre des longs jours de leur solitude, et qu'enrichissaient presque toujours de nombreuses miniatures.

En 1426, le duc fait donner XXVIII s. à aucuns religieux (Dominicains) de l'église Nostre-Dame de Herlem, *pour avoir transcript et copié ung livre touchant matere secrète, dont MS. n'en veult autre déclaracion estre faicte* (1).

En 1431, Jehan de Lannoy, Bernardin, obtient VI l., pour avoir escript et *historié* en IIII feullets de parchemin aucunes oraisons, pour mectre es heures de MS., et XI l. VIII s. sont remis à Pierre Longue Joe (2), son valet de chambre, pour avoir fait escripre en parchemin et enluminer *ung livre d'argorisme* pour MS.

En 1437, Gilles de Vins, dit Binchois, chapelain du prince, reçoit XXIIII l., pour ung livre qu'il avoit fait et composé (pour la chapelle), *des Passions en nouvelle manière*; tandis que, l'année suivante, XIIII l. VIII s. sont accordés à Me Simon de Loz, confesseur de la duchesse, pour avoir translaté de latin en françois ung livre, qui jadis avoit appartenu à Jehan de Hornes : il reçoit en outre XII l. X s., *pour avoir fait coppier en parchemin la proposicion de maistre Jehan Petit, qui contient grant escripture* (3).

(1) Arch. gén. du Nord, ainsi que tous les documents de cette notice.

(2) Voy. M. le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 261.

(3) Nous lisons dans la chronique que nos lecteurs connaissent déjà (Les traitiés du duc d'Orliens) : « Après, led. maistre Jehan (Petit), en alégant

Quant aux deux Jacobins, qui avaient apporté de Bruges à Douai, *deux livres en parchemin, des révélacions de Saintte Brigitte, de la règle de Saint Sauveur* (1), *et des sermons des angles*, XLVIII s. leur étaient accordés, et leur prieur, Me George Tanilly, en obtenait L (2).

pluiseurs auctorités de la Bible et aultrez pluiseurs histoires, pour le vérification et justifiance du droit de son maistre, yl condessendy à sa (blanc), en remonstrant les fais du duc Lois d'Orliens, lesquelz auleuns avons devant mis, lesquelz avoit fait par le conseil de Phles de Masières et du duc de Melan, lesquelz le mirent en volenté de mal faire : comme de sorcheries, encantemens et invocacions des diables, et dud. sacrement de l'espée et de l'aniel. Tout ce fu fait au castiel de Mogny. Et de encore aultre sorcerie, dont point n'avons parlé : car, au revenir de Mongay, allèrent par Monfaucon, et prirent le corps d'un nouvel mis à mort, et le portèrent tout coiement à Paris, à l'ostel de l'un d'eulx, pour faire leur carme et encantement, et ly boutèrent ung espoy parmy le cuer, comme leur fait le requéroit, dont le roy en fu, en celle tempore, moult malades, et de telz en y ot quy perdirent la vie, que point ne doy oublier. Car la ducesse d'Orliens, fille aud. Galiace (duc de Milan), estoit ung jour es gardins de St Pol, où, à celle heure, avoit grant plenté de seigneurs, dames et demoiselles, et enfans, grans et petis : or advint que la ducesse tenoit une pome vermeille, et dist à ung enfant, qu'elle trouva en sa voie : mon enfant! porte celle pome au dolfin de Vienne, quy ylleuc s'esbat. L'enfant prist la pome, qui moult en fu joieulx, et, ainsy comme yl s'en aloit, rencontra la norice à la mesme ducesse, laquelle avoit à son col l'enfant au duc Lois d'Orliens et à la ducesse. Or, le norice veant celle belle pome, le demanda aud. petit enfant, et yl lui bailla. Sitost qu'elle le tint, l'enfant le prist, quy moult le désiroit, et, osytost qu'il le tint, yl le mis à sa bouce et mordy dedens : et, quant yl en eut le saveur, sy s'estendy et tourna yeulx tout tramblant. Et la norice le mist à terre, et s'escria en hault, tant que pluiseurs y afnirent, et mesme la ducesse, laquelle, quant perchut son enfant, qui se moroit, et recongnut la pome, adont quey pausmée, et, au relever, s'escria en hault et dist : vray Dieu! coment tu sces bien tes gens payer de tel service qu'il ont desservy; car tel cuide aultruy grever qu'il mesme se déchoit. — Tout ce déclara et les choses dessusdites aléga ledit maistre Jehan Le Petit pour la mineur, devant tout le peuple. » (MS. nº 26 de la bibl. de Lille, fol. CXV rº et vº). — Si nous en croyons notre chroniqueur, la duchesse d'Orléans demandait dans sa complainte contre Jean-sans-Peur, que le duc Jehan fuist amené en la place, où ledit fait et occision avait esté fete, et lui mis à genous, nut chief, jusqu'à cel heure qu'on aroit en celle place canté vigilles et commendasses, *et en le fin fesist une croix sur la terre de son doit, et le baisast* (Fol. CXVIII vº).

(1) Ailleurs : de le règle de Nostre Sauveur Jhu-Crist.

(2) On lit à la marge : Soient ces deux livres mis en l'inventoire qu'il

En 1439, X fr. sont accordés à Jehan Creve, enlumineur de livres, à Bruges, pour ce qu'on luy devoit de reste, d'*avoir enluminé* (1) *le livre aux lettres d'or de MS.*, et, pour estre venu à Lille querir led. livre, à ses despens.

De son côté, Hoste de Fresancourt, dit de le Mote, escuyer, réclame XX l., pour les fraiz qu'il a cuz et soustenuz *à avoir poursuy certains livres que MS. vouloit avoir, lesquelx estoient à Cambray.*

En 1441, le receveur déclare que le parchemin, jugé nécessaire, *pour escrire les aceidens et autres livres de MS.*, a coûté X s.

En 1443, il nous apprend que, par les ordres du prince, XII l. ont été données à frère Anthoine Bombardet, religieux de l'ordre de saint Benoit, quant yl a apporté à MS. *certains volumes d'aucuns livres qu'il escript pour lui en la ville de Chaalons sur la Soone.* Puis, il s'empresse d'ajouter que la même somme a été payée à Jehan Wacquelin, demourant à Mons, en Haynault, pour don à luy fait, quant yl est venu devers MS., à Lille, pour aucunes affaires touchant *la translacion de pluseurs histoires des pais de MDS.* (2), pour lui aidier à desfrayer de ladicte ville de Lille.

Deux ans après (1447), Me Emond de Dinter, secrétaire du duc, recevait IIe fl. du Rin, à XXXVIII gros pièce, en considéracion des bons et agréables services qu'il lui avoit fais, et, mesmement, pour récompensacion de la paine et labeur qu'il avoit prins *pour faire ung livre de certaines croniques du pays et duchié de Brabant,* lequel livre yl a donné et mis par devers MDS.

L'année suivante, XXXVI l. sont accordées à Me Anthoine Asterainz (sic), secrétaire de MS. d'Orléans, pour don que MDS. luy a fait, pour ce qu'yl luy a donné ou mois de décembre, en la ville d'Amiens, ung livre qu'il escript *touchant plusieurs moralitez et ystoires,* et aussi pour luy deffrayer d'icelle ville.

« De tous les érudits du comté d'Asti, que Charles d'Orléans avait attirés à sa cour, le plus éminent, dit Mr A. Champollion-Figeac (3), fut Antoine

appartient (V. Leibnitz, *Essais de Théodicée*, p. 136, éd. d'Amsterdam, 1720). — Il était défendu anciennement à ceux qui n'avaient pas atteint l'âge de quarante ans, de lire l'Apocalyse et le dernier chapitre du prophète Esdras.

(1) Il s'agit sans doute ici du livre, mentionné par M. le comte de Laborde (*ibid.*, p. 338), *où il a IIe LXXII grosses lettres et XIIe petites.*

(2) En 1478, les échevins de Béthune donnent X s. à Jacqmart d'Artois, *qui avoit mis par escript aulcunes escriptures, comme le siége de Béthune et aultres choses.*

(3) Louis et Charles, ducs d'Orléans, pp. 353-383, et pour Nicolas Astesan, pp. 362-389; consult. aussi MM. le comte de Laborde, *ouv. cité,* t, III,

» Astesan, Lombard d'origine, et que le prince s'attacha en qualité de se-
» crétaire.

» En 1461, il lui faisait hommage d'un magnifique manuscrit : c'était un
» volume de format petit in-folio, sur peau de vélin, à deux colonnes, orné
» d'arabesques, et portant les armes de Charles d'Orléans, peintes sur le
» premier feuillet. Il contenait les poésies du prince avec leur traduction
» latine par ce secrétaire. C'était le célèbre manuscrit des poésies du duc
» Charles, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Grenoble. »

Les manuscrits, et surtout les splendides livres d'heures, dans lesquels les miniaturistes étaient devenus les dignes rivaux des peintres les plus célèbres, avaient acquis une haute valeur, puisque Philippe-le-Bon faisait compter (1449) IIc écus d'or à la couronne au doyen de Liége, membre de son conseil, pour l'achat d'*un bréviaire* (1), *à l'usaige de Romme, qui est très-notable et bien enluminé*, lequel MDS. donna à madame la duchesse, sa femme.

Longtemps auparavant (1420), le duc avait fait remettre XX fr. à mess. Jehan Guyot, doyen de l'église collégiale de N.-D. de Monstreau ou foult d'Yonne, *pour avoir gardé et reeouvré un très-bel et riche bréviaire, à l'usaige de Paris, qui estoit à feu le duc Jehan, que Dieu absoille, et qui fu perdu le jour de son trespas oud. Monstreau, et lequel yl rendy lors à MDS.*

Auprès de ces précieux manuscrits prit place, en 1461, *une cronique historié de la généalogie des rois de France*, donnée à Philippe-le-Bon par Jacques Marchant, de Boulogne.

Le comptable de 1443 nous fournit des documents pleins d'intérêt sur les livres divers que la bonne duchesse offrait à son fils bien-aimé, le comte de Charolois, alors âgé de dix ans (2).

pp. 352, 58, 61, 71, et J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 22, éd. de la Soc. de l'hist. de France. — Le 24 juin 1462, le duc octroyait XXVIII l. XVI s. à Anthoine de Campbon, escuier du pais d'Auvergne, qui, naguères, était venu lui apporter, à Bruxelles, des lettres closes du duc d'Orléans et de Me Arnoul de la Palu, *astrologien du roy, par lesquelles ylz lui escripvoient aucunes choses touchant matières et affaires secretz.* — Nous lisons dans les négociations du Levant sous François Ier (M. E. Charrière) : « Gaurico, astrologue, a pronostiqué (1552) à l'empereur que, dès le 1er jusqu'au 15 d'octobre, il aura temps heureux de se combatre contre le Turc, principalement le 5 d'octobre. » (t. I, p. 227).

(1) A en croire certains auteurs, le bréviaire n'était originairement qu'une prière qui se faisait en commun par tous les fidèles, à certains moments de la journée.

(2) Dans sa chambre on remarquait (1439) *ung tappis paint de ras et de*

A messire Nicole Sturgon, nous dit-il, j'ai payé XXII s., pour avoir lié, doré et estoffé de parchemin ung livre que madame la duchesse avoit donné au conte de Charroloiz; VIII s., pour *ung Theodelet;* IX salus, de X l. XVI s., pour *ung commune sanctorum* et pluseurs autres messes, bénédictions et orisons qu'il a faictes ou messel de MS. de Charoloiz.

De son côté, Jacquemine Lapostole, de Bruges, exigeait XXIIII s. pour unes heures de Nostre Dame, *garnyes de pluseurs ystoires* et oroisons, aussi pour MS. de Charroloiz (1).

Parmi les joujoux du prince, nous remarquons (1459) *un jeu d'eschez de bois* (2), *tabliez à façon de personnaiges; ung chariot de cuivre, pour son esbatement,* payé XXIIII s.

N'oublions pas de dire que celui qui lui fait hommage d'*ung lièvre d'Inde,* reçoit XXXVI s.

Quant à madame de Charolois (Catherine, fille de Charles VII), il faut XLVIII s., *pour une onche d'orfaverie dorée, mise aux manches d'une de ses poupées,* et VIII s. pour les border (3). En 1443, *ung jeu de quartes* pour madame de Charroloiz (4), est payé XIIII s.

En 1459, *ung livre de papier, escript en latin, pour aprendre à l'escole,* livre donné au damoiseau de Clèves et à Antoine, bâtard du duc, avait coûté XII s.; alors même que ces deux jeunes princes recevaient IIII s. *pour aller à confesse.*

Parlons maintenant des gouverneurs de ces jeunes seigneurs.

En 1438, Gillotin, chevaucheur, obtenait XLVIII s., pour avoir porté

chas, payé XX l. — Un autre historé *de l'istoire du Sacrement,* en tapisserie bien riche, avait été fourni par un marchand de Bruges, moyennant IIIe XVI l. XVII s. VI d.

(1) Pour cinq pommes de grenade, prinses et achetées pour MS. le conte de Charrolois, durant qu'il a esté malade en la ville de Hesden, XL l.

(2) Le trictrac était le passe-temps favori des plus graves Romains. On le nommait *ludus duodecim scriptorum,* à cause des *scripta* ou lignes qui partageaient également l'*aveolus,* ou la table. On plaçait régulièrement les deux armées, l'une blanche, et l'autre noire, sur cette table, et chaque armée consistait en quinze soldats ou *calculi,* que l'on remuait conformément aux règles du jeu et aux chances ou hasards des *tesserœ,* ou dés.

(3) En 1414, un mercier avait fait payer XXXIII s. IX d. les espingles et les *deux canons d'or à faire bourses,* pour esbattre mademoiselle Katherine, durant sa maladie (fille de Jean-sans-Peur. Voy. l'*Art de vérifier les dates,* t. XI, p. 82).

(4) Au sujet du ban du magistrat de Lille qui, en 1382, défend de *juer as quartes,* voy. les *Ann. arch.* de M. Didron, t. XV, p. 130.

lettres closes, de par madame, à maistre Anthoine Hanneron, *maistre des bastards de MS.*, afin qu'il amenast les bastards à Lille, à cause de la mortalité.

Dans la suite, l'éducation de l'unique héritier de la puissante maison de Bourgogne, devenu plus tard le fougueux Charles-le-Téméraire, fut aussi confiée à Me Anthoine, qui s'intitule (1447), conseillier de MS., prévost de Mons, arcediacre de Cambrésis, maistre d'escolle (1) de MS. de Charrolois et gouverneur de Francisque, filz de MS. le marquis de Ferrare (2).

Cette place de haute confiance lui valait IIe l. de pension, chaque année.

Hanneron jouissait, il est vrai, d'une grande considération à la cour, puisqu'à cette même époque le duc l'envoyait, avec MS. de Ternant, en ambassade à Cologne.

Si nous en croyons les registres aux comptes de Béthune, l'habile prévôt de Mons appartenait par sa naissance à cette cité, puisque, en 1439, les échevins faisaient présenter trois lots de vin à maistre Anthoine Hanneron, estudiant en l'université de Louvain, en faveur de ce que, naguère, pour l'amour et l'honneur de Béthune, dont il est, *il avoit visité et fait visiter par pluisseurs notables clercs estudians ausd. escolles, certains jus de personnages, que les compaignons jueurs de pluisseurs bonnes villes avoient joué aud. lieu de Béthune, à l'instance de gaignier les pris* (3).

En 1442, Jean, bâtard de Brabant, alors écolier au collége de Navarre, avait pour gouverneur révérend Père en Dieu, Jean Millet, évêque de Soissons et conseiller du duc; car la somme de LXVIII fr. XII s., ou L escus d'or, lui était remise pour une année, commenchant le premier jour de février mil IIIIe XLII, pour le régime et instrucion de Jehan de Brabant, escollier, demourant au colège de Navarre, à Paris.

Il recevait en outre, par l'ordre de MS. et de madame la duchesse, XVI l. II s., *pour emploier en drap et penne, et pour façon d'une robe et chapperon, fournis aud. bastard, affin qu'il fust plus honnestement aux nopces de la soer dud. évesque de Soissons.*

En 1444, ce prélat obtint encore C l., pour le régime et gouvernement en l'estude de Jehan, bastard de Brabant, *escolier, estudiant en la faculté des ars, en l'université de Paris,* tant pour sa despence de bouche, comme pour

(1) Le mot *ferula* (férule) vient de *ferire,* frapper. On corrigeait les écoliers avec la tige séchée de la *ferula communis.* Martial l'appelle le sceptre des pédagogues.

(2) Ce prince ne figure pas dans l'*Art de vérifier les dates,* t. XVII, p. 403.

(3) Voy. nos *Artistes,* p. 220.

son vestir et chausser, busche et chandeilles, encre, papier, livres nécessaires et aultres menues nécessitez d'une année, finissant le derrain jour de décembre, l'an mil CCCC XLIIII.

En 1450, le receveur porte en dépense IIIc IIIIxx XIIII l. XII s. pour une demi-année de la pension de Loys, MS. de Bourbon, et de ses gens, estant aux escolles à Louvain.

Louis de Bourbon, neveu du duc, et plus tard évêque de Liége (1), avait alors pour gouverneur Robert Desneval, écuyer.

On remarquait aussi à la cour de Philippe-le-Bon, les médecins le plus en renom, dont plusieurs étaient en outre de hauts dignitaires ecclésiastiques. Ainsi, en 1448, le duc fait donner XXV écus d'or, de XLVIII gros pièce, à Me Guillaume de Roques, maistre en medecine, et à maistre Jehan Fromont, syurgien, *pour avoir ouvert le corps* de feu Willequin Jehanzone, son varlet de chambre.

En 1461, l'*archidiacre d'Anvers* et Me Jehan Lamy, *chanoine de Noyon*, médecins, reçoivent lettres closes par lesquelles le prince les prie de se rendre incontinent devers lui, pour le visiter avec autres médecins, qu'il a pareillement mandez (2), en certaine maladie qui, despieça, lui est survenue.

Ces célèbres praticiens ayant sans doute vanté la vertu toute particulière

(1) Consult. l'*Art de vérifier les dates*, t. XIV, pp. 224-230. — En 1467, le duc faisait don à l'église de Saint-Lambert de Liége *de sept orfrois, hystoriés tout au long de la vie dudt sainct*, et achetés IIIc LX l., au brodeur bruxellois, Jehan Marchant, *à mettre sur quattre cappes, une casuble et les habitz de dyacre et soubdyacre*. En 1445, les abbé, religieux et couvent de Saint-Bavon, à Gand, réclamoient la meilleure robe (nommée *la robe aux cardons*), que leur avoit léguée madame Michielle (de France, 1re femme de Philippe-le-Bon, morte en 1422), ainsi qu'un drap d'or qu'ilz prestèrent pour couvrir son corps, le jour que l'on l'amena *pour enterrer en leurdte église*. L'*Art de vérifier les dates* (t. XI, p. 91), dit que cette princesse, morte à Saint-Bavon, près de Gand, le 8 juillet 1422, fut inhumée à la Chartreuse de Dijon. — En 1467, Charles-le-Téméraire faisait placer sur la sépulture d'Antoine de la Platière, tué au siége de Saintron, et inhumé à Louvain, dans l'église Saint-Pierre, *une tombe de marbre, couverte de latton*. — En 1508, Loys Oequin, pbre, chanoine *de Sainte Goules* (Gudule), de Brouzelle, et aulmonnier de Marguerite d'Autriche, ordonne par son testament que, ou mylieu de sa tombe soit imprimé ung calice, et, en rondeau d'ycelluy escript : *spes mea in Deo est* il lègue deux draps bordez de drap d'or, servans à mectre *en lieu de tableau*, l'un devant et au-dessus de l'autel, et l'autre au bas et devant l'autel, tous de damas blans.

(2) Voy. M. le comte de Laborde, *ouvr. cit.*, t. I, p. 477.

de certaine eau, que préparait madame de Chimay, Guiron, poursuivant d'armes, recevoit ordre de se rendre en toute hâte auprès de la bonne châtelaine, soit à Chimay ou ailleurs, quelque part qu'elle fust, pour avoir et recouvrer d'elle certaine eau, nécessaire pour faire médecine pour la personne de MS.

Près de trente ans auparavant (1434), le duc avait accordé VI l. XVI s. à plusieurs *phisiciens* de Paris, pour la collacion par eulx faicte *sur et pour le remède et guérison du mal de dens* (1), que madame de Bourgoigne a eu aud. lieu de Paris.

Ajoutons que le comptable a grand soin de porter en dépense les IIII s. qu'il a déboursés pour une fiole à mettre l'eaue pour envoier à madte dame la boueste qui la contenait, et le cotton.

Certaines pierres précieuses passaient aussi pour des spécifiques merveilleux, telle celle que le bâtard de Chantemelle, huissier d'armes de Philippe-le-Bon, allait hastivement demander à la dame de Ruffroy (1420), *pour garir l'œul de mess. Jehan de Luxembourg, qui avoit lors esté, naguaires, blecié* (2).

Philippe-le-Bon consultait aussi ses habiles médecins et les savants de sa cour, alors qu'il voulait faire *pourtraire* certaines animaux rares, ou les monstres (3) qu'on s'empressait d'amener à sa cour.

Nous voyons, en effet, que XVIII s. sont accordés (1437) au peintre Colart

(1) Tertullien pensait que les dents des morts étaient des substances incorruptibles, que Dieu se réservait comme une espèce de graine ou de semence, pour faire regermer les corps, décomposés par la putréfaction. « Constat non tantum ossa, verum et dentes incorruptos perennare, qui ut semina retinentur fructificaturi corporis in resurrectione. » (*De resur. carnis*). — Ce préjugé avait été transmis par les payens aux chrétiens; car les Romains ne brûlaient pas les corps des enfants morts avant la pose des dents, et on les appelait pour cela *minores igne rogi*.

(2) Au château d'Alibandière (Voy. P. de Fenin, p. 151, éd. Mlle Dupont; Monstrelet).

(3) En 1514, Jehan Annocque (Voy. M. Le Glay, *Lettres de Marguerite*, t. II, p. 159) envoie à Marguerite la figure d'ung monstre, né prez de Bologne, lequel a esté baptisé à Bologne, en présence et à la maison du légat, nommé le cardinal de Grasses, lequel a fait portraire led. monstre, et envoyé à Nostre Saint Père. « De vous escripre, ajoute-t-il, tout ce qu'on dist. dud. »monstre et aultres, car toutz les ytalez sont plain, ceste an, de semblables »monstrez, je ne le saroye escripre en dix jours. »

Alon (1), pour son sallaire d'*avoir paint XVIII pourtraictures de certain poisson* (2), *qui avoit esté prins au port de Venise.*

En 1461, Van Bergel, serviteur d'Englebert Nyt, maréchal du duché de Gueldres, se rendait à Bruxelles, pour faire hommage à Philippe, au nom de son maître, d'*une estrange beste, laquelle*, dit le comptable, *par la moictié et devant de son corps, porte la forme et figure d'un beuf, et, par la partie de derrière, forme de serf.*

La dernière année de sa vie, le duc faisait donner IIII pieters d'or, val. IIII l., à certains compaignons estraigniers, qui avaient apporté et amené à Brouxellez *des bestes bien estraignes et sauvaiges*, qu'ils menoient par le pals, et yceltes moutré à yceltui seigneur.

Les maîtres de chapelle les plus estimés avaient aussi une large part aux courtoisies du duc et à celles du comte de Charolois, puisque, en 1457, ce dernier faisait payer LXXII s., à Morisses de Haac, escripvain de livres, à Bruges, pour avoir loyé en cuir de cherf et en parchemin, deux livres de chant.

Il est vrai que le comte, qui tenait beaucoup à avoir d'excellents chantres, se montrait toujours généreux envers ceux qui lui faisaient hommage des antiphoniers qu'ils avaient notés. Ainsi, cette même année, ung poure pbre hollandois, qui lui apporte des livres de chant, reçoit X fr., val. VIII l., et il fait donner IIII l. à ung poure clerc escochois qui, autresfois, lui avoit aporté de la musique, et s'en aloit à Rome.

Aussi magnifique envers les musiciens, le comte accordait (1457) II florins de Rin, de XL s., à Jehannin Le Blancq, de Gand, *aveugle, jouant sur les doubles fleutes*, lequel estoit venu par aucuns jours jouer devant lui, à la feste de Bruges.

Pour ces flûtes, presque toujours en ivoire, on s'adressait, d'ordinaire, aux habiles ivoiriers de Bruges ou de Gand.

En 1467, c'est Rogier De Buy, ménestrel, que Philippe-le-Bon, peu de jours avant son décès, charge de faire fabriquer, à Gand, par Jehan de Boschere, certaines fleutes d'ivoire (3).

(1) En 1421, le duc faisait porter lettres closes de Gand à Courtray devers les prévost et eschevins dud[t] lieu et *les hault pointres* (sic) de la chastellenie de Courtray.

(2) En 1461, le duc faisait venir du Luxembourg certaines poissons, appelés *moucherons, lances, umbres.*

(3) Cette même année, Jehan Noblet, tourneur d'ivoire brugeois, fait payer XXVIII l. XVI s. ung tablier d'eschez.

Bruges jouissait depuis longtemps d'une si haute réputation à cet égard, que les souverains étrangers eux-mêmes s'adressaient à ses facteurs d'instruments. Ainsi, en 1426, le Brugeois Loys Willay recevait XXXI l. IIII s., de XL gros la liv., pour quatre grans instrumens de ménestrelz, quatre douchaines et quatre fleutes, tous garniz d'estuis de cuir et de coffres, instrumens que le duc vouloit envoyer au marquis de Ferrare (1).

Anvers (2) possédait aussi de célèbres facteurs d'orgues; car, en 1430, c'est à Guy, facteur d'orgues de cette ville (3), que le duc confie la restauration du jeu d'orgues de sa chapelle de Ilesdin (4). Fort longtemps après (1457), ce prince appelait à Bruges Jehan de Steenken, dit de Aren, maistre d'orgues, *jouans par elles* (5).

De la Fons-Mélicocq.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. — Par arrêté royal du 8 décembre 1857, le Gouvernement avait confié à la commission royale d'histoire, le soin de reunir les matériaux d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Ce travail fut plusieurs fois suspendu et repris. En 1854, après huit années d'interruption, feu Mr Emile Gachet, chef du bureau paléographique, fut chargé, d'après une dépêche ministérielle, et en confor-

(1) Nicolas III (*Art de vérifier les dates*, t. XVII, p. 402).

(2) Voy. les *Arch. du Nord de la France*, 3e série, t. V, p. 64.

(3) Au XIIIe siècle, plusieurs bulles et certaines lettres épiscopales furent lancées pour régler les points d'orgues, les lignes musicales, les accords à trois voix, le chant organisé ou *déchant*. — Jean XXII défendit d'user dans l'office d'autre musique que celle qui était composée sur le chant simple de l'église (*Extra.*, l. 3, tit. 1). — Aëlrede, abbé de Rieval, qui vivait du temps de saint Bernard, se plaignait ainsi qu'il suit, de tous les instruments qu'on avait introduits dans le chant et dans la musique, depuis que l'église avait été purifiée des figures et des ombres de la synagogue : *ad quid terribilis ille follium status tonitrui potius fragorem quam vocis exprimens suavitatem; ad quid illa vocis contractio et infractio? hic succinit, ille discinit, alter supercinit, alter medias quasdam notas dividit et incidit; nunc vox stringitur, nunc frangitur, nunc impingitur, nunc diffusiori sonitu dilatatur; aliquando virili vigore deposito, in fœminæ vocis gracilitate acuitur* (Lib. 2, *Specul.*, cap. 23).

(4) En 1464, Jehan Polart vient présenter au duc, alors à Ilesdin, *ung baston de plaisance, qu'il a ouvré de sa main bien plaisamment*, et reçoit IIII l. XVI s.

(5) Louis XI avait fait faire par l'abbé de Baigne un ingénieux orgue de pourceaux de divers âges, qu'on piquait comme des touches d'un clavier (Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*, part. 4e, chap. 9).

mité du règlement de ce bureau, de rassembler et mettre en ordre tous les bulletins rédigés, et de s'assurer si les ouvrages qui en avaient fourni la matière se trouvaient complétement dépouillés. La commission lui demanda en même temps un rapport qui lui permît d'apprécier les résultats de ce dépouillement. M. Gachet constata la présence de 16,151 bulletins. La même année, M. le Ministre de l'intérieur, sur la proposition de la commission, nomma, pour continuer la rédaction de la table, MM. Adolphe Van Rossum et Ernest Van Bruyssel, attachés au bureau paléographique. Pendant les six premiers mois de 1855, MM. Van Rossum et Van Bruyssel firent 4,410 bulletins M. Van Rossum seul en fit 2,581 pendant le deuxième semestre de l'année 1855, et 875 en 1856. Le nombre total des bulletins avait donc été porté, au commencement de 1857, à plus de 24,000. Le dépouillement fut discontinué alors, parce qu'on jugea nécessaire, avant de le poursuivre, d'attendre que le chef du bureau paléographique eût coordonné cette masse énorme des bulletins. Malheureusement, la maladie, qui depuis longtemps déjà minait ce savant, l'emporta avant qu'il eût pu mettre la main à l'œuvre.

La commission ayant renoncé de lui donner un successeur, a chargé M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, de revoir les bulletins, de les fondre chronologiquement, et ensuite de les livrer à l'impression, sous la surveillance de la commission. Après que cette première table aura vu le jour, les travaux de dépouillement seront repris, pour former la matière d'un second ouvrage du même genre.

Nous félicitons la commission de la résolution qu'elle vient de prendre, et qui aura pour résultat, nous l'espérons, de mettre bientôt à la disposition du public, un recueil dont la publication est attendue depuis longtemps avec une légitime impatience. Nous regrettons cependant, et nos regrets seront partagés par toutes les personnes qui s'occupent d'études historiques, que la commission n'ait pas jugé utile de faire faire à une table chronologique des chartes et diplômes *inédits,* qui existent en si grand nombre dans nos dépôts publics. Sans méconnaître l'importance et l'utilité du travail que la commission a entrepris, nous pensons qu'un recueil dans le genre de celui dont nous provoquons la publication, serait accueilli avec d'autant plus de faveur, que beaucoup de savants ignorent les richesses que renferment nos dépôts de chartes.

Inhumation des restes de Marguerite d'Autriche. — Nous avons reproduit dans ce recueil (1857, pp. 373 et suiv.), le procès-verbal de l'ouverture du tombeau de Marguerite d'Autriche, de Philibert le Beau et de Marguerite de Bourbon, élevé dans l'église de Brou. La commission chargée de présider à

l'ouverture de cette tombe avait décidé que les restes des deux princesses, après avoir été soigneusement recueillies et déposées dans deux cercueils distincts, seraient replacées dans le caveau, aussitôt que celui-ci aurait été restauré par les soins de M. Dupasquier, architecte diocésain. Cette cérémonie vient d'avoir lieu. Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de l'Ain* du 6 juillet :

« Une grande cérémonie a eu lieu aujourd'hui dans la splendide église de Brou, pour la fermeture définitive des caveaux renfermant les restes de Philibert le Beau, de Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche.

« Le 2 décembre 1856, on avait solennellement déposé dans des cercueils provisoires les restes des deux princesses. Le cercueil de Philibert le Beau était resté intact avec ses belles inscriptions gravée en relief sur la partie supérieure. Ces trois cercueils avaient été découverts dans un caveau pratiqué sous le mausolée du prince, c'était l'intention de la digne fondatrice de reposer dans un seul et même caveau, à côté de ces êtres chéris. Ce caveau a donc été complétement restauré sous la direction de M. Dupasquier, architecte diocésain, et il s'agit aujourd'hui de replacer les trois cercueils sur une solide table de marbre préparée à cet effet et dans l'ordre primitif.

« Par les soins du préfet de l'Ain et de la commission des tombes ducales, tout a été accompli avec un respect religieux. Les cercueils en bois des deux princesses ont été placés dans des cercueils en plomb soudés avec solidité, et la cérémonie d'aujourd'hui vient clore la série des actes accomplis. »

L'Écho archéologique de l'Allemagne, publié par M. A. Namur. — M. le Dr A. Namur, professeur-bibliothécaire à l'Athénée et conservateur-secrétaire de la Société archéologique du grand-duché du Luxembourg, se propose de faire paraître, aussitôt que le nombre des souscripteurs sera suffisant pour en couvrir les frais, un recueil périodique, sous le titre de : *L'Écho archéologique de l'Allemagne,* destiné à faire mieux connaître les travaux d'archéologie qui se publient en Allemagne et en France. L'extrait suivant du prospectus que M. Namur vient de lancer, fait connaître le but de cette publication, et les besoins auxquels l'éditeur a en vue de satisfaire.

« L'Archéologie est une de ces sciences qui ont plus que toute autre besoin d'une étude comparative.

» Pour apprécier à sa juste valeur, sous le rapport artistique et ethnographique, l'état des Gaules avant, pendant et immédiatement après la domination des Romains, il importe d'étudier, en les comparant entr'eux, les monuments de tout genre que recèle le sol des différents pays qui autrefois faisaient partie de ce vaste empire.

» L'Allemagne, la France et les pays limitrophes produisent un nombre de

plus en plus considérable de publications, de monographies, dans lesquelles on essaie d'interpréter et de faire connaître les souvenirs de l'antiquité que l'on parvient à dévoiler; partout nous voyons se former des associations dans le but de rechercher, de conserver et d'étudier ces souvenirs, pour les utiliser dans les travaux généraux d'histoire. Ces associations ont bien compris qu'elles ne peuvent pas rester isolées; qu'il doit se former entre elles des relations qui leur permettent de travailler d'un commun accord et d'après les mêmes bases à une œuvre commune.

» Certes, les congrès archéologiques de l'Allemagne et de la France contribuent efficacement à consolider ces relations internationales; mais malgré tous les efforts qui sont faits, nous voyons à regret que les nombreux savants, qui sont appelés à éclairer les différentes questions générales de l'archéologie des Gaules, ne tiennent pas assez compte de ce que font leurs voisins.

» Bien que l'archéologie soit cosmopolite et ne se trouve restreinte dans aucune autre limite que dans celle de la science, nous voyons que bien des productions intéressantes de l'Allemagne restent presqu'entièrement ignorées en France, et que les publications françaises ont presque autant de peine à passer les frontières de l'Allemagne. L'unique motif nous semble en être l'ignorance des langues respectives.

» Pour aider à populariser les écrits de l'Allemagne qui peuvent intéresser les archéologues de la France, nous croyons rendre service à la science et à ses adeptes, en résumant dans les livraisons périodiques les travaux qui concernent l'Allemagne aux époques celtique, gallo-romaine et gallo-franque.

L'Echo archéologique qui nous servira d'organe comprendra :

1° Des résumés, des traductions des travaux les plus importants.

2° Une analyse plus ou moins détaillée des publications de sociétés archéologiques et historiques allemandes.

3° Une notice sur les sociétés savantes qui nous fourniront les matériaux.

4° Des planches lithographiées reproduisant les principaux monuments dont il sera fait mention.

5° Un catalogue des nouvelles productions de l'Allemagne dans les différentes parties du domaine de l'archéologie, aux trois époques sus-mentionnées.

L'Echo archéologique paraîtra en quatre livraisons d'un nombre indéterminé de feuilles, formant par an un volume d'au moins vingt-quatre feuilles in-8°.

Il commencera de paraître dès que les souscriptions couvriront les frais de publication.

Le prix de souscription par an est de 12 francs pour le Grand-Duché et de 15 francs pour l'étranger, port compris. Si le nombre des souscripteurs s'élève à 150 ou au delà, ce prix sera réduit à fr. 10 et 13.

Pour s'abonner on peut s'adresser à la rédaction de *l'Echo* ou à Mr V. Bück, libraire-imprimeur, éditeur de *l'Echo*, et à l'étranger, au libraire de sa localité.

Itinéraire de Lille a Jérusalem de 1612, par Jacques Fauquemberghe. — Dans une des dernières séances de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, M. Le Glay a entretenu la société d'un manuscrit dont il est possesseur et qui a pour titre : *Itinéraire de Lille à Jérusalem.* L'auteur, Jacques Fauquemberghe, né à Lille en 1591, entra dans l'état ecclésiastique et devint chapelain-sous-chantre de la collégiale de Saint-Pierre. De bonne heure il conçut le projet de faire le voyage de la Terre-Sainte. Sa mère, à qui il confia cette intention, le conjura de ne point partir tant qu'elle vivrait. Il le promit et tint parole. Or, la bonne mère mourut le 9 juin 1611. Après l'accomplissement des devoirs de piété filiale, Fauquemberghe songea à accomplir son pélerinage tant différé. Bientôt six autres habitants de Lille s'associèrent à lui et on partit le 12 janvier 1612. Cette grande excursion s'accomplit sans encombre, et le 19 août il rentrait à Lille, au milieu des félicitations de ses concitoyens, qui avaient déjà rangé nos pélerins parmi les *buveurs d'eaue salée.*

L'*Itinéraire de Jérusalem* forme un volume pet. in-4° de 212 pages. Il est divisé en quatre livres ainsi intitulés : Livre I, *contenant les choses de remarque depuis nostre département de Lille jusques à la susdite ville de Jérusalem.* Livre II, *contenant les Lieux Saints qui se voient tant au dedens qu'allenviron des sainctes citez et bourgades de Jérusalem, Bethléem, Béthanie et montaignes de Judée.* Livre III, *contenant ce qu'avons veu et remarqué et qui s'est passé depuis nostre département de Jérusalem jusques à la ville de Rome.* Livre IV, *contenant les remarques tant de la ville de Rome que de Lorette et les autres villes jusques à la ville de Lille.*

A la fin du manuscrit, on trouve une liste nominative de cinquante pélerins lillois qui ont accompli le voyage de Terre-Sainte depuis l'année 1549 jusqu'en 1622, puis d'autres détails curieux sur la valeur des monnaies usitées dans les états et villes par où notre voyageur a passé, avec une nomenclature des distances de lieu à autre pour l'aller et le retour. Jacques Fauquemberghe est mort à Lille, en 1641, et fut inhumé dans le chœur même de l'église Saint-Pierre, devant l'autel Saint-Thomas de Cantorbery.

Réunion de la Société archéologique de France. — La Société archéologique de France annonce que sa prochaine réunion aura lieu dans le courant du mois de juillet, à Cambrai, et que des facilités ont été accordées sur le chemin de fer aux savants qui désirent s'y rendre.

Vente du cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck. — Le 19 juillet et jours suivants a eu lieu à Gand la vente de la deuxième partie de la riche bibliothèque de feu M. Borluut de Noortdonck. Cette vente, comme la première, avait attiré un grand concours d'amateurs, parmi lesquels on remarquait les bibliophiles les plus distingués du pays et l'élite des libraires de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, de la Belgique, etc. Au nombre de ces derniers, nous citerons MM. Boone de Londres, Potier, Porquet, Slesinger, Baillieu, Gouin, etc., de Paris, Le Leu de Lille, Ternas de Douai, Van Baalen de Rotterdam, Nyhof de La Haye, Muller d'Amsterdam, Heussner de Bruxelles, Brias de Malines, etc. La Bibliothèque royale et le Musée de Bruxelles étaient respectivement représentés par MM. Ruelens et Stienon, celle de Gand par M. le Bon de Saint-Genois, et celle du Roi et des Princes par M. Scheler.

A cette vente, comme à la première, les beaux livres ont été vivement disputés, et vendus à des prix extrêmement élevés. Nous avons remarqué avec satisfaction que, malgré leurs hauts prix, bon nombre d'ouvrages importants ont été acquis par nos amateurs, entre autres par MM. Pieters-Morel, Vergauwen, De Meyer, Ferd. Van der Haeghen, Serrure, Goedtghebuer, Ch. de Loose, de Ghellinck de Walle, de Gand, Vercruyssen et Bruneel de Courtray, Nuyts et Goethals de Bruxelles, etc., et que nos dépôts publics se sont enrichis, non sans de grands sacrifices, de quelques volumes précieux, qui étaient ardemment convoités par l'étranger. C'est ainsi que M. le Bon de Saint-Genois a acheté, pour le dépôt confié à sa garde, au prix de 1210 fr. la Grande Paléographie universelle de Silvestre, magnifique publication en quatre volumes grand in-folio, ornée d'un nombre considérable de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique, chartes et manuscrits existants dans les archives et les bibliothèques de France, d'Allemagne et d'Angleterre. La Bibliothèque royale de Bruxelles possède également un exemplaire de cet ouvrage somptueux; ce sont, croyons-nous, les seuls qui existent en Belgique.

La vente a produit au-delà de 50,000 fr. Le chiffre de la première ayant été d'environ 90,000 fr., la bibliothèque de M. Borluut a donc produit une somme totale de près de 140,000 fr. C'est là un résultat qui a dépassé toutes

les prévisions, et qui doit être attribué à la richesse de la collection autant qu'à la réputation dont elle jouissait dans le pays et à l'étranger.

Nous regrettons que la place dont nous disposons ne nous permette pas de donner les prix des principales adjudications; ils seront d'ailleurs publiés séparément dans une brochure destinée à faire suite au catalogue.

Société libre d'Émulation de Liége pour l'encouragement des Lettres, des Sciences et des Arts. — *Programme des questions de Littérature et des Beaux-Arts, mises au concours.*

Première question. — Éloge académique du prince Velbruck, fondateur de la Société libre d'Émulation de Liége. — Prix : une médaille en or de la valeur de 300 francs.

Deuxième question. — Histoire de la peinture liégeoise depuis les frères Van Eyck jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. — Prix Dewandre : une médaille en or de la valeur de 300 francs.

Troisième question. — Tracer le tableau de la société liégeoise au dix-huitième siècle. — Prix : une médaille en or de la valeur de 300 francs.

Quatrième question. — Étude sur la vie et les travaux de Frédéric Rouveroy. — Prix Dewandre : une médaille en or de la valeur de 200 francs.

Cinquième question. — Une pièce de vers sur un sujet national. — Prix : une médaille en or de la valeur de 200 francs.

Sixième question. — Une nouvelle en prose. — Prix : une médaille en or de la valeur de 100 francs.

Les mémoires qui seront soumis au concours devront être adressés, *franc de port,* au secrétaire-général de la Société, avant le 30 septembre 1859, *terme de rigueur;* ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet qui indiquera le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans les cas où le mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable, sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante. Les concurrents qui se feraient connaître à l'avance seront exclus du concours.

La Société ne rendra aucun des manuscrits qui lui seront adressés : toutefois les auteurs auront la faculté de faire prendre des copies sans déplacement.

Académie royale de Belgique. — *Classe des Lettres. — Résultat du Concours de 1858.* — La classe des Lettres avait mis au concours sept questions sur différents sujets littéraires, et une huitième concernant le lieu de naissance de Charlemagne. Les pièces suivantes ont été reçues par l'Académie.

Première question. — « Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou

s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée. »

Il est arrivé deux mémoires, portant les inscriptions :

N° 1. *L'esprit politique d'une société se peint dans sa loi successorale.*

(Troplong).

N° 2. *Patet testamenta esse juris naturalis.*

(Wolf).

Les juges étaient MM. Ch. Faider, Grandgagnage et Arendt. D'après le jugement des commissaires, adopté par la classe, une médaille d'or a été décernée à l'auteur du mémoire N° 2; l'ouverture du billet cacheté a fait connaître que l'auteur est M. François Gabba, de Milan; une médaille d'argent a été accordée à M. Paul Voituron, avocat à la cour d'appel de Gand, auteur du mémoire N° 1.

« Comme forme, comme style, dit M. Faider, le mémoire N° 1 laisse peu de chose à désirer. Pour le fond, il renferme des principes justes, raisonnables, pratiques, à côté de données inadmissibles qui sont pure utopie, qui constituent des éléments de doctrine que l'Académie ne saurait approuver. »

Après avoir analysé le travail de M. Voituron, et en avoir fait ressortir le mérite ainsi que les défauts, le rapporteur conclut de la manière suivante : « Au reste, je rends hommage à l'étude consciencieuse que l'auteur a faite de son sujet, à une foule d'idées justes sur la propriété, à l'origine, à la nature, au fondement de laquelle il a consacré de belles pages; il y rattache le droit de famille et les droits de succession, le tout comme expression, comme émanation du droit naturel, du droit antérieur. — J'approuve en termes généraux les théories de l'auteur à cet égard; mais on comprend que, comme application, une foule d'idées erronées ou de solutions fausses puissent être produites, et c'est sous ce dernier rapport que nous voyons faillir l'auteur : nous sommes donc amené à ne lui assigner que le second rang. »

Deuxième question. — Éloquence française : — « De l'influence de la civilisation sur la poésie. »

Trois mémoires étaient envoyées à l'Académie. Les commissaires étaient MM. De Decker, Devaux et Polain. A la suite d'une discussion approfondie, la classe a décerné la médaille d'or à l'auteur du mémoire n° 1, en exprimant le désir de voir compléter le travail.

L'auteur du mémoire couronné est M. Ferdinand Loise, docteur en philosophie et lettres, professeur de poésie au collége de Tongres

Troisième question. — « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politi-

que, des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége? »

Deux mémoires avaient été adressés à la classe. Conformément aux conclusions de ses commissaires, MM. Snellaert, Bon de Saint-Genois et David, l'Académie exprime le regret de ne pouvoir décerner de récompense.

Concours extraordinaire. — « Charlemagne est-il né dans la province de Liége? »

L'Académie avait reçu deux mémoires, dont l'examen a donné lieu à un rapport remarquable de M. Kervyn de Lettenhove, dans lequel le savant académicien discute avec sa sagacité habituelle les témoignages des annalistes du moyen-âge, et fait clairement entrevoir la possibilité de résoudre la question proposée dans un sens favorable à la Belgique. Nous regrettons que la place dont nous disposons, ne nous permette pas de reproduire les pages intéressantes de M. Kervyn de Lettenhove.

Les opinions des commissaires, MM. De Ram, Kervyn de Lettenhove et Schayes, étaient assez divergentes. Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. Polain et Arendt, il a été décidé qu'aucune récompense ne pouvait être accordée; seulement l'auteur du travail portant pour épigraphe : *Entzwei, Entzwei,* etc., a été invité à se faire connaître.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Concours de* 1859. — Dans sa séance du 7 juillet 1858, la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques a arrêté son programme de concours pour l'année 1859.

Première question. — « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége? »

Outre la médaille académique, le lauréat du concours recevra de la Société royale *de Wyngaerd,* une médaille en vermeil.

Seconde question. — « Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Flandre. »

Troisième question. — « Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVIe siècle, jusqu'à nos jours. »

Quatrième question. — « Quels ont été les rapports entre la langue thioise (flamande) et la littérature française pendant le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre? »

Cinquième question. — « Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant. »

L'auteur devra surtout faire connaître ce règne sous le rapport de la législation, du commerce, des lettres et des arts.

Sixième question. — « Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de *Joyeuse-Entrée*. Indiquer ses origines et apprécier les principes qui y ont toujours été conservés, ainsi que les changements qui y ont été apportés. »

La classe inscrit, dès à présent, dans son programme de concours de l'année 1860, les questions suivantes :

Première question. — « Quelles sont les localités des dix-sept provinces des Pays-Bas et du pays de Liége, où l'on a frappé monnaie, depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'émancipation des grands feudataires. »

Décrire ces diverses monnaies et en discuter l'attribution au besoin.

Deuxième question. — « Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association, pour l'amélioration du sort des classes ouvrière et indigente? »

Troisième question. — « Faire l'histoire de l'ordre des Templiers en Belgique. »

Quatrième question. — Prix d'éloquence flamande. — « L'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande. »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, à Mr *Ad. Quetelet*, secrétaire perpétuel. Ils seront envoyés, pour les six premières questions, avant le 1er février 1859, et, pour les deux dernières, avant le 1er février 1860.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Concours extraordinaire. — La famille carlovingienne est une famille essentiellement belge et même liégeoise. Cette origine n'est cependant pas suf-

fisamment constatée : français ou allemands, les historiens qui ont traité cette importante question des annales du moyen-âge, ont cédé à l'influence du sentiment national, et vu, dans la glorification de Charlemagne et de ses illustres ancêtres, la glorification de l'un ou de l'autre des deux grands peuples qui nous avoisinent. Désireuse d'obtenir un livre où les titres de notre pays soient discutés avec impartialité, et sous lequel les faits soient envisagés à un point de vue belge, l'Académie propose la question suivante :

« *Exposer l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique.* »

Le prix institué pour cette question, par une personne qui désire garder l'anonyme, se compose d'un capital de six mille six cents francs, inscrit au nom de l'Académie, au grand livre de la dette publique belge à 2 1/2 p. c., et avec la jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1856.

Les conditions du concours sont les mêmes que pour les concours ordinaires de l'Académie; les mémoires devront être remis, francs de port, avant le 1er février 1859.

Chants liturgiques

D'ADAM DE LA BASSÉE,

CHANOINE DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE, A LILLE,

AU XIII^e^ SIÈCLE.

On trouve à la bibliothèque de Lille, sous le n° 95, un manuscrit commençant par ces mots : *Ludus Adæ de Basseia, canonici insulensis super Anticlaudianum.* C'est un petit in-folio sur parchemin de 46 feuillets, dont les pages ont deux colonnes. Bien que par son écriture il paraisse appartenir au XIV^e^ siècle, la composition de l'ouvrage, ainsi que nous le constaterons plus bas, date de la seconde moitié du XIII^e^ (1).

Comme on le voit, l'auteur est un certain Adam, originaire de la Bassée (2), et chanoine de la célèbre collégiale de Saint-Pierre, à Lille. Ce nom, à notre avis, mérite certainement une place dans l'histoire littéraire de son époque.

Quelques hommes érudits, tels que MM. Le Glay (3),

(1) Cf. *Catalogue descriptif des manuscrits de la ville de Lille,* par M. le docteur Le Glay.

(2) Chef-lieu d'arrondissement et de canton (Nord), à 23 kil. S.-O. de Lille.

(3) *Mémoire sur les Archives du chapitre de Saint-Pierre à Lille,* 1856, p. 17.

de Coussemaker (1) et Dupuis (2), ont, tout récemment, accordé un instant d'attention à l'œuvre du chanoine de Saint-Pierre; et, nous avons hâte de le dire, ce sont leurs indications qui, au premier abord, ont motivé notre étude. Toutefois, jusqu'à présent, le manuscrit en question n'a fourni aucun travail isolé; aucun dictionnaire biographique n'a mentionné le nom d'Adam de la Bassée. Voici ce qu'on lit seulement dans l'Histoire littéraire de la France, à l'endroit où il est question de l'*Anticlaudianus,* le célèbre poëme d'Alain de Lille : « Adam de la Bassée s'est exercé sur ce même poëme, qu'il a abrégé et enrichi de digressions morales, sous ce titre : *Ludus Adæ de Basseyâ,* etc.; son écrit commence ainsi : *Solet dici : qui igne indiget suo digito hunc exquirit.* Mais il n'a pas encore été imprimé » (3).

Il paraît hors de doute que Dom Brial n'a eu ici, pour tout renseignement, que la préface du P. Ch. de Wisch en tête de l'*Anticlaudianus.* Celui-ci place vers l'an 1400 l'existence d'Adam de la Bassée, qu'il appelle « un homme très-illustre dans son temps par sa science; » il signale, en même temps deux exemplaires manuscrits de son *Ludus in Anticlaudianum,* lesquels se trouvaient à la bibliothèque de Saint-Martin à Tournai (4). Sanderus en fait

(1) *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord.* Paris, 1843, p. 170. — *Histoire de l'Harmonie au moyen âge,* p. 44 et 96.

(2) *Notice sur la vie, les écrits et les doctrines d'Alain de Lille* (Mém. de la Société des Sciences de Lille, année 1849).

(3) Tome XVI, article de J. J. (Dom) Brial, sur Alain de Lille.

(4) « Quod opus (*Antielaudianum*) proindè tanti fecit venerabilis Adamus de Basseyâ, canonicus Insulensis (vir suo tempore doctrinâ clarissimus, qui circa annum 1400 vixisse creditur), ut illud ipsum tersis et politis versibus in compendium redegerit, et hinc indè digressionibus moralibus doctissimis diversisque odis spiritualibus illustravit. Quod opus ipsemet indigitavit : *Ludus Adæ de Basseyâ in Anticlaudianum M^tri Alani de Insulâ.* Exstat MSS. Tornaci, in monasterio Sancti Martini in duobus exemplaribus, quorum alterum habui. » *Alani insulensis opera.* Anvers, 1654.

également mention dans sa *Bibliotheca belgica;* mais nous ne savons ce que ces deux manuscrits sont devenus (1).

Ce titre de *Ludus,* donné par le chanoine de Saint-Pierre à son ouvrage, pourrait faire penser à quelque jeu dramatique, comme on en faisait beaucoup à cette époque; mais il n'en est rien. C'est tout simplement une imitation assez servile de l'Anticlaudien du *Docteur universel.* Ce poëme était déjà devenu classique au XIII[e] siècle; Alain l'avait composé, selon la conjecture de Ch. de Wisch et Barth, pour combattre les principes émis par Claudien, dans ses deux livres *in Rufinum* (2). C'est une composition à la fois mystique, philosophique et morale; divisée en neuf chants et écrite en vers hexamètres. — La Nature, voyant avec douleur la corruption de l'Homme, se décide à le reformer et à produire un type parfait de toutes les qualités. Elle appelle les Vertus à son aide, et, sur leur demande, elle députe la Sagesse (*Phronesis,* Prudence) vers Dieu, pour lui demander une âme digne du nouvel être perfectionné. Cette Vertu monte un char, à la formation duquel concourent les sept Arts libéraux, que les cinq Sens, comme autant de chevaux, entraînent, et auquel la Raison sert de conducteur.

On s'élance vers le Ciel; on traverse les champs de l'espace; enfin on touche au seuil de l'Empyrée. Là le char s'arrête; la Raison ne trouve plus de route tracée, les

(1) Les MSS. de Saint-Martin de Tournai ont été en partie achetés par M. Arthur Dinaux, et en partie par Sir Philips, le célèbre amateur de Midlehill (Angleterre). Leurs collections néanmoins n'offrent aucune trace des volumes en question; mais aussi Haenel (*Catalogus cod. MSS.*, p. 875), fait observer que les achats de Sir Philips, déposés chez un libraire hollandais, n'ont pas été fidèlement gardés. Le *Ludus* d'Adam de la Bassée ne se trouve non plus ni à la Bibliothèque impériale, ni à celle des Ducs de Bourgogne; l'exemplaire de Lille est donc probablement unique.

(2) Jourdain : *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote.* Paris, 1819.

coursiers ne veulent plus avancer. En ce moment apparaît une jeune fille qui tire la Sagesse de sa perplexité; la Théologie, car c'est elle dont il s'agit, prend la place de la Raison et elle-même désormais guide le char. Plus les deux Vierges s'élèvent vers le séjour de la divinité, plus elles sont éblouies par les merveilles qui frappent leurs regards. La Sagesse parvient enfin devant le trône de Dieu; le Tout-Puissant l'exauce, lui accorde l'âme qu'elle demande et elle redescend vers la terre. La Nature alors forme le corps nouveau; la Concorde unit cette œuvre au souffle divin, et toutes les Vertus se plaisent à la doter chacune à son tour. Cependant le noir Enfer est instruit de cette nouvelle création; dans sa fureur, il assemble tous les Vices, qui volent au combat pour détruire le chef-d'œuvre ennemi; mais l'homme nouveau les met en fuite et la victoire vient couronner ses efforts.

Voilà, en deux mots, le sujet de l'Anticlaudien; sujet sur lequel Adam de la Bassée a travaillé.

« C'est avec raison, dit M. Dupuis, que son ouvrage est intitulé *Ludus,* délassement; car c'est une œuvre de pur caprice. L'auteur nous apprend que l'ennui, l'absence de toute distraction, l'ont porté à glaner dans le champ si riche d'Alain..... Mais ce n'est pas là glaner, c'est imiter textuellement; même sujet, même cadre; même développement, mêmes expressions souvent transportées de vers hexamètres en prose rimée, voilà l'œuvre d'Adam. »

Les pièces que nous avons pris à tâche de publier, sont destinées à montrer que la « prose rimée » du chanoine de Saint-Pierre est loin d'être dépourvue de poésie; eu égard surtout à l'époque où elle a été faite.

Déterminons auparavant cette époque.

Comme on vient de le voir, le P. de Wisch, et avec lui, Sanderus, Leyser et autres, fixent à la fin du XIV^e^ siècle, ou au commencement du XV^e^, la date où Adam de la Bas-

sée aurait exécuté sa composition littéraire; M. Dupuis et M. Le Glay prouvent qu'elle doit être reportée plus d'un siècle auparavant; nous avons été assez heureux de trouvei une date précise, qui indique la mort de l'auteur, arrivée le 25 février 1286 (1).

Or Adam avait entrepris son ouvrage pour faire diversion aux douleurs de la maladie, dont la trop fréquente apparition usait son existence. Il raconte lui-même, avec un sentiment de tristesse résignée, que c'est là le principal motif qui lui a fait prendre la plume. Nous aimons à citer cette introduction de son poëme :

CAUSA LUDI EJUSDEM.

Cum, veris initio, Zephirus algorum
Proscriptor, fit germinum genitor et florum;
Frequenter materies germinat morborum
Floretque, dum pullulat pravitas humorum.

Tunc ego præcipue solitus gravari,
Quandoque proposui, quatenus levari
Valerem, si saperem leviter jocari,
Intentus opusculo placido tractari.

Sic rithmum conficere subditum temptavi
De pulchra materia plurimum sed gravi,
Confisus de Domini munere suavi,
Qui grave de gravi temperat sua vi..

(1) Cette date est fournie par la pièce suivante :

« 1306. — Mathieu le Wage et Béatrice de la Bassée, sa femme, fondèrent, » en 1306, une autre chapelle au grand autel de la chapelle, *juxtà aulam.* » L'on régla néanmoins que le titulaire sera du chœur et de la jurisdiction » de Saint-Pierre; que, par quelque autorité il en soit pourvu, il sera tenu » d'assister aux offices de nuit et jour. On lui assigna une rente de vingt li- » vres sur le fief de Perenchies, provenant d'Adam de la Bassée, chanoine de » cette église, frère de la fondatrice. Ce chanoine, décédé le 25 février 1286, » était connu dans la république des lettres par quelques ouvrages qu'il a » laissés. » (Extrait d'un volume MSS. intitulé : *Annales de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, depuis sa fondation jusqu'à* 1777. L'auteur dit avoir rédigé ces annales sur des pièces authentiques; il était lui-même chanoine de Saint-Pierre. — Ce volume existe à la bibliothèque de Lille, mais il a été acquis après la publication du catalogue.

Vos autem inicians deprecor lectores,
Pro Deo corrigite nocuos errores;
Nam incus, quum verberum cruciant dolores,
Abhorret doloribus anxia labores (1).

Traduction. — Au début du printemps, quand Zéphyre, chassant le froid, fait naître les bourgeons et les fleurs; souvent aussi les mauvaises humeurs du corps, mises en mouvement, font germer et éclore les maladies. — C'est surtout alors que vient mon tour de souffrir. Or, pour alléger autant que possible mes douleurs, j'ai essayé si je ne pouvais pas me créer un amusement calme par la composition d'un petit opuscule. — Je me suis donc efforcé d'assujetir au rhythme un sujet beau à la vérité, mais lourd pour mes forces; comptant sur la bénigne assistance de Dieu, qui tempère ce qui est dificile. — O vous lecteurs! pour Dieu, je vous en prie, veuillez corriger les fautes qui pourraient nuire à cet écrit; vous rappelant que l'esprit, affaissé sous les coups des souffrances, subit avec peine le joug du travail.

Il faut donc admettre que le *Ludus in Anticlaudianum* a été composé vers le milieu de la dernière moitié du XIII^e^ siècle.

Cela étant, nous renonçons, quoique à regret, à présenter l'œuvre en son entier, pour nous en tenir seulement à sa partie musicale et liturgique. C'est par là, en effet, que l'auteur s'éloigne spécialement de son modèle, et se crée une position différente de celle de simple imitateur,

A l'endroit du poëme de l'Anticlaudien, où la Sagesse et sa compagne la Théologie (*Noys*, l'Intelligence, dans

(1) Que ce soient là des vers ou de la prose rimée, le nom n'y fait rien. Nous regardons cependant cette forme comme digne d'attention, d'autant plus qu'elle se retrouve dans la poésie italienne, castillane et portugaise; l'accent est ici placé partout sur la syllabe pénultième, comme dans les vers *croici* italiens. Il en est ainsi dans toute l'étendue du poëme, à l'exception toutefois des morceaux notés, où les grands vers n'ont que dix syllabes, avec l'accent placé sur la dernière syllabe; ce qui les rend encore semblables au genre de vers italiens appelés *tronci*.

Adam de la Bassée), traversent les régions de l'Empyrée pour arriver au trône de Dieu; à la vue des hiérarchies célestes, des chœurs d'anges et des différentes catégories de bienheureux, Alain de Lille sent la parole lui échapper. Comment chanter dignement ce qui fait reculer Cicéron, Virgile, Aristote et Ptolemée eux-mêmes?

> Tullius ipse silet, raucessit lingua Maronis,
> Languet Aristoteles, Ptolomæi sensus aberrat.

Le chanoine de Saint-Pierre est plus audacieux; et, en sa qualité de chanoine apparemment, il s'empare du langage de l'Église. En conséquence, il met ici dans la bouche de ses deux personnages allégoriques une série d'Hymnes et de Séquences, par lesquelles ils invoquent et célèbrent successivement les Saints, les Anges, la Vierge Marie et le Tout-Puissant lui-même.

D'autres chants encore parsèment l'ouvrage d'Adam : ainsi, quand, dans le poëme, les sept Arts libéraux s'occupent de former le char qui doit emporter la Sagesse dans le Ciel, il est naturel que la Musique chante en façonnant sa roue; notre auteur donc lui prête un Motet à paroles fort graves, noté sur un air en vogue, dont il a soin d'indiquer lui-même ce commencement : *Quant voi la flor paroir sur le ramel, ke le dous tans d'estet se reclarcist* (1). Plus loin, à l'endroit où les Vertus décorent tour à tour l'homme nouveau des attributs qui leur sont propres à chacune d'elles, nous rencontrons des motets du même genre; mais, il faut en convenir, ces motets ne sont guère remarquables que par les mélodies qui leur sont appliquées.

Il en est tout autrement des Hymnes, Proses et Séquen-

(1) Cette chanson est de Sauvage (ou Salvage) de Béthune (*Voir* A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 457).

ces mentionnées tout-à-l'heure, qui sont le principal objet de cette publication; évidemment leurs formes littéraires l'emportent de beaucoup sur la prose rimée du reste de l'ouvrage.

Chacun sait que l'usage des Hymnes dans l'Église est aussi ancien que l'Église même; que ces sortes de chants, primitivement asservis au mètre poétique des Anciens, n'ont pas tardé à prendre une forme spéciale, un rhythme *suî generis,* affranchi des lois classiques de la prosodie, mais retenant encore de celle-ci une forme caractéristique, qui se manifeste surtout à la chute de chaque vers (1). Plus tard cette Poétique du moyen âge domina en souveraine dans les nombreuses proses et séquences, qu'on vit surtout devenir communes au XII^e^ siècle, à l'époque d'Adam de Saint-Victor (2). Trois éléments la distinguent : 1° La cadence finale de chaque vers, grave ou légère, déterminée par la quantité de la pénultième. 2° Le nombre fixe des syllabes, où règne parfois la césure de la versification moderne. 3° La rime. Ce dernier point montre particulièrement quelle influence les proses de nos églises ont exercée sur la perfection successive de la poésie française.

C'est avec ces éléments que les chants liturgiques d'Adam de la Bassée ont été composés. Quant à leur style, il se ressent naturellement du goût de l'époque : les jeux des mots, les oppositions d'idées avec les assonnances dans les termes, tout cela y sert de cadre aux pensées les plus heureuses et les plus vraies; ce sont

(1) Cf. *Dissertation sur la psalmodie,* etc., par l'abbé Petit. Paris, 1855, ch. VI, art. 3.

(2) Mort en 1177 d'après Ducange, entre 1173 et 1194 d'après Félibien et Lobineau. On ne sait aucun détail sur sa vie. Ses proses, au nombre de trente-sept, ont été recueillies par J. Clichtove, et publiées dans son *Elucidatorium ecclesiasticum.* Bâle, 1569.

moins des produits lyriques que des prières; mais ces prières liturgiques respirent souvent une poésie calme et gracieuse, qui vient de l'âme et non des sens. En présence, par exemple, des pièces que nous donnons sous les numéros X, XII et XIII, on n'hésitera pas, nous l'espérons, à accorder à notre Adam la part qu'il aura prise à la couronne de louanges, tressée par son siècle si poétique en l'honneur de la Mère de Dieu; il suffit, pour justifier ce droit, de réfléchir sur la beauté et la tournure des idées exprimées dans les versets suivants :

Hæc est stella matutina;
Hæc est rosa sine spina;
Hæc est cella, qua divina
Latuit essentia.

Hæc est parens sine pare,
Virgo carens exemplare;
Quæ concepit sine mare
Maris prorsus nescia.

Les chants liturgiques d'Adam de la Bassée sont tous, ainsi que nous le disions, écrits selon un rhythme régulier. Les hymnes adressées aux différents saints du ciel, présentent en outre une particularité singulière : tandis que les autres strophes sont mesurées et chantées à l'instar d'une hymne connue de l'Église, la première strophe se compose partout de vers décasyllabiques, ayant une hémistiche à la quatrième syllabe, et elle reçoit sa mélodie d'une chanson profane, du genre de celle que nous venons d'indiquer plus haut. Nous donnons ici les premières paroles de quelques-unes de ces mélodies, telles que l'auteur a eu soin de nous les transmettre : *Tant ai amors siervie longement. — Quand voi la glaie meure et le rosier s'espanir* (1). — *Tant ai d'amours appris et en-*

(1) Chanson de Raoul de Soissons (V. *Poëtes français*, tom. II, p. 45).

tendu. — De juer et de baler ne quie mais avoir talent. — Lautrier estoie montés sor mon palefroi amblant, pastorale. — *Et quant tou remir son cors le gai,* motet. — *Qui grieve ma cointise se jou lai ce me font amouretes cau cuer ai,* chanson de danse. Deux ou trois de ces titres ont été effacés; les autres n'ont pas été signalés sur le manuscrit.

Ceci nous amène à dire un mot de l'intérêt musical qu'offre le *Ludus in Anticlaudianum.*

Et d'abord tous les morceaux sont écrits en notation proportionnelle, selon les règles qu'avaient données principalement Francon de Cologne, Jérôme de Moravie et le nommé Aristote; on y voit les trois sortes de notes répondant aux trois valeurs temporaires alors admises. Le système des ligatures s'y trouve développé dans toutes ses particularités, et la plique y représente constamment une ligature binaire, dont la seconde note (la note coulée) est à un degré ou à un demi degré de la première. Il est prouvé d'ailleurs que c'est selon la mesure ternaire que cette sorte de notation doit être traduite ou exécutée; mais, ce qui est curieux ici, c'est que les hymnes correspondantes aux chants ordinaires du *Veni creator,* de l'*Iste confessor,* etc., sont également en musique mesurée. Ne serait-ce pas là un indice de la manière dont on chantait au temps de notre auteur dans l'église collégiale de Saint-Pierre? Un autre fait, non moins curieux, nous est fourni par les mélodies profanes, dont il vient d'être question : non seulement cette « musique vulgaire » (1) se distingue du chant ecclésiastique, par un rhythme plus vif, plus fortement cadencé (2); mais elle semble même s'en éloigner

(1) *Vulgaris musica.* C'est le nom qui lui est donné par Hucbald, pour la distinguer du plain-chant, Gerbert, *Script.*, tom. I, p. 271, passage cité par M. de Coussemaker.

(2) *Voir spécialement* les morceaux traduits sous les nos 4 et 7.

par la tonalité, pour s'approcher de la tonalité moderne. Nous citerons, comme renfermant le plus manifestement ce caractère, les mélodies :

1° *O constantiæ dignitas* (n° 2), en ut majeur.

2° *O quam solempnis* (n° 6), presque entière en ut majeur, sauf les dernières mesures, où elle passe, au moyen d'un si bémol, par le ton de la sous-dominante, pour finir ensuite dans le ton de la dominante, sol majeur.

3° *Nobilitas ornata* (n° 7) en ré mineur. Cet air de danse a été cité par M. de Coussemaker, pour appuyer les mêmes remarques au sujet des airs populaires de la même époque (1).

Que cette disposition mélodique de notes, qui s'appellent les unes les autres, ait dû entrer de bonne heure dans les chants mondains et populaires, cela s'explique assez par l'attrait qui devait résulter d'une musique plus vive, plus sensuelle. Nous croyons cependant pouvoir reproduire ici une autre explication, que nous avons émise ailleurs : c'est que l'attraction vers un *son* principal — signe caractéristique de la tonalité moderne — était naturellement préparée par la partie instrumentale dont on accompagnait alors la musique profane. On sait, en effet, qu'un des instruments les plus familiers aux trouvères, jongleurs ou troubadours des XII^e^ et XIII^e^ siècles, était une sorte de vielle, nommée alors *organistrum,* symphonie ou *chifonie* (2); lequel instrument ayant une corde frottée à note permanente, devait instinctivement ramener l'idée de repos mélodique vers cette note.

Maintenant, une question encore avant de terminer : Adam de la Bassée est-il l'auteur de quelques-unes des

(1) *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, p. 96.

(2) *Essai sur les instruments de musique au moyen âge*, par M. de Coussemaker, dans les *Annales archéologiques* de M. Didron. T. VIII, p. 247.

mélodies dont il a orné son « jeu littéraire? » Nous n'avons aucune preuve positive pour le démontrer. Plusieurs chants, il est vrai, ne se trouvent rapportés à aucun air désigné ou connu, et, conséquemment, pourraient être attribués, sans trop grande injustice, au poëte auteur du texte. Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas qu'on puisse refuser à notre chanoine de Saint-Pierre la qualité de musicien; car, n'eût-il fait que noter les airs en question et les adapter à des paroles différentes, ce travail de notation supposait de son temps une connaissance assez vaste de la théorie de l'art, pour lui mériter le titre que nous lui revendiquons. Adam d'ailleurs, dans un morceau que nous reproduisons sous le numéro 4, fait lui-même l'éloge de la musique et plaint avec tant de compassion ceux qui négligent cet art consolateur, qu'on voit évidemment qu'il est sur son terrain dans cette question : « Rien n'est capable, dit-il, de tenir éloignés les tristes ennuis, comme le son du tambourin, de la vielle et du psalterion, ainsi que les doux concerts de voix. »

Parmi les chants du manuscrit d'Adam de la Bassée, un seul présente un déchant à deux parties : c'est le *Agnus fili Virginis;* M. De Coussemaker l'a donné dans son *Histoire de l'harmonie au moyen-âge*. Dans l'impossibilité où nous étions de reproduire tous les autres, nous avons choisi parmi ceux dont les mélodies nous ont paru les plus belles, et nous n'avons pas hésité de les traduire en notation moderne, grâce aux règles que nous ont laissées les théoriciens de l'époque, et qu'ont vulgarisées des hommes compétents auxquels nous nous plaisons ici à rendre un juste éloge.

L'Abbé D. Carnel.

CHANTS LITURGIQUES D'ADAM DE LA BASSÉE.

Texte.

I.

Sor : *Tant ai amors siervie longement.*

O SANCTA AGNES.

Ave gemma, quæ lucis copia,
Et virtute vincis carbunculum.
Puellarum gerens insignia,
Præferendo pudoris speculum;
Ora Deum, qui te per annulum
Subarrhatam decorat gloria,
Ut lamenta mutet in gaudia
Et in cœlum præsens ergastulum.

Sour : *Veni Creator.*

O SANCTA CATHARINA

Ave, quæ de Maxentio
Fidei fortitudine
Triumphans, icta gladio
Lac dedisti pro sanguine.

O SANCTA AGATHA.

Ave, cuius apostolus
Petrus curavit vulnera,
Quæ trux hostis et subdolus
Fecit amputans ubera.

O sacer cœtus virginum
Candore vincens lilia,
Exora pro me Dominum
Quem fudit viri nescia.

II.

O SANCTE NICHOLAE.

Ave, præsul sancte, qui pueros
Tres insontes addictos funeri
Perpetrasti abire liberos,
Virginesque stupro non atteri;

Ora Deum, ut sic me conteri
Largiatur, et flere miseros
Vitæ lapsus, quòd tandem superos
Videns possim his comes fieri.

Sour : *Iste confessor.*

O SANCTE MARTINE.

Ave, qui partem pallii scidisti,
De qua repertum pauperem vestisti;
Modo beatus nites trabeatus
Candida stola.

O SANCTE GREGORI.

Ave, qui tractans mores Job beati
Vivere doces languidos et pati,
Nunc in sanctorum cœtu confessorum
Jure refulges.

O Confessores Domini sacrati,
Candidis stolis rite decorati;
Deum orate, rei ut optatæ
Donet ascensum.

III.

O SANCTE STEPHANE.

Ave pugil, qui in agonia
Caritatis, succensus facibus,
Pro illorum orasti venia,
Qui te diris saxorum ictibus
Obruebant, mitis immitibus.
Ora Deum, cuius clementia
Finem nescit, ut de miseria
Me abstractum iungat cœlestibus.

Sour : *Sanctorum meritis.*

O SANCTE VINCENTI.

Ave par angelis martir egregie,
Tu ignem torridum hilari facie
Rorasti sanguine, gravi certamine
Dulcem adeptus patriam.

O SANCTE LAURENTI.

Ave rex pugilum, martirque fortior,
De fide Domini testis apertior,
Tu sator munerum in sinu pauperum,
Æternam metis gloriam.

O Christi matires, quorum victoria
Æterna perfrui meretur gloria;
Deum deposcite, ut, pace comite,
Det michi indulgentiam.

IV.

O SANCTE PETRE.

Ave pastor ovium,
Princeps cœli civium,
Fidei fundator;
Qui cœlo præficeris,
Fidelis præ cæteris,
Domini zelator.
Quem quum non valeo
Ad præsens ut debeo
Congrue laudare;
Prosam saltem offero
Hanc, ut velis misero
Dominum placare.

Prosa.

Christum Dei filium,
Cum Petrus asseruit
Hunc quem Virgo genuit
In templo fidelium,
Summam basem posuit
Quapropter obtinuit
Usum cœli clavium;
Quibus utens gravium
Vinclorum sustinuit
Nexus, sed eripuit
Vinctum vis cœlestium,
Quæ vincla comminuit.
Demum Nero rabidus
Ac in fide perfidus,

Sitiens cruorem,
Coegit martirium
Subire credentium
Ovium pastorem.
O Petre, lux gentium,
Janitor cœlorum,
Fac michi propitium
Regem angelorum.

O SANCTE PAULE.

Ave doctor gentium,
Sacer cultor mentium,
Fidei tutator;
Dum scripturas aperis,
Legem auges fœderis
Domini zelator.

Ave, mane comedens
Prædam, sero dividens
Spolia matura;
Dum sæviens primitus
Post conversus cœlitus
Explicas obscura.

Ave, qui peraspera
Pertulisti verbera
Sathani dampnati;
Neve revelatio
Cordis inflammatio
Fieret elati.

O! utinam Dominus,
Qui suorum eminus
Providet profectus,
Det hoc ægros sapere;
Ut lætentur luere
Noxios defectus.

O SANCTE JOHANNES.

Ave veri luminis
Lampas, sacræ virginis
Humilis tutela;
Languori mortifero
Mundi cuius utero
Prodiit medela.

Ave, quem præsidio
Dei fervens dolio
Oleum non læsit;
Locus Pasmos insulæ,
Te pro Christo exule,
Fidei adhæsit.

Ave, qui acutius
In Deum et purius
Aciem fixisti;
Dum naturam filii
Dei, plus quam alii
Lucide prompsisti.

Quos, sæcli iudices,
Vobis preces supplices
Offero precatus;
Ne summo iudicii
Et trino et simplici
Morier ingratus.

V.

O SANCTA MAGDALENA.

Ave, cuius vera contritio
Et æternæ vitæ fiducia,
Pia quoque mentis devotio
Merucrunt non solum venia
Te perfundi, sed fovi gratia.
Ora Christum ad quem esurio
Ut impuræ vitæ confessio
Me conducat ad Cœli gaudia.

VI.

O SANCTA YSAIA.

Ave, certum præsagium
Ferens de partu Virginis,
Dicendo : ecce numinis
Virgo pariet filium.

O SANCTE DANIEL.

Ave cuius vox conterit
Iudeos hoc præsagio :
Cum sanctorum advenerit
Sanctus, cessabit unctio.

O prophetarum concio,
Certo vigens præsagio;
Exora voce sedula
Pro me regentem sæcula.

VII.

Super cantilenam quæ incipit : *Quand voi la glaie meure et le rosier espanir.*

DE SANCTO JOANNE BAPTISTA.

O constantiæ dignitas,
Fundamentum graciæ!
Te illuminat claritas
Divinæ iusticiæ,
Gloriæ, pacis et læticiæ.
Sic illos Dei largitas
Præmiat, quos feritas
Non vicit nequicie;
Sed de belli acie
Fervens retulit caritas
Trophæum victoriæ,
Dignum cœli requie.

VIII.

O SANCTE ABRAHAM.

Ave pater multarum gentium,
Qui, amorem paternum exuens,
Immolare parasti filium,
Vera fide sequaces induens.
Ora Deum, qui votis annuens
Est suorum, ut post hoc tœdium
Me ad tuum dignetur gremium
Evocare, locellum tribuens.

SOUR : *Æterne rex altissime.*

O SANCTE ISAAC.

Ave, qui carens lumine,
Benedixisti filio
Minori, pulso dubio
Pilosæ pellis tegmine.

O SANCTE JACOB.

Ave, qui, hora funeris
Testans, dedisti cominus
Tuis vocatis liberis
Ventura illis eminus.

IX.

O SANCTE GABRIEL.

Ave princeps cœlestis curiæ,
Qui, transmissus ad sacram Virginem,
Nunciasti quod plena graciæ
Parturiet Deum et hominem;
Conturbatæ sedens formidinem
Gaudiosa verborum serie,
Asserendo quod viri nesciæ
Obumbraret virtus Altissimi,
Archam loci fecundans intimi.

SOR : *Beata nobis gaudia.*

O SANCTE MICHAEL.

Ave, cum quo angelica
Pompa draconem domuit,
Quem infernus absorbuit
Cum sorte diabolica.

O SANCTE RAPHAEL.

Ave Sarræ obprobrium deleus
Eiectam erigens
Male errata corrigens
Per Tobiæ conjujium.

O virtutes angelicæ,
Custodes jussu Domini
Cælestis rei publicæ,
Me servare dignemini.

X.

SOUR : *Tant ai d'amours appris et entendu.*

DE BEATA VIRGINE.

Ave rosa rubens et tenera,
Cuius odor inæstimabilis.
Ave stella transcendens sydera,
Cuius fulgor innenarrabilis.

Mirra fragrans, ysopus humilis,
Per quem Deus, de Dei dextera
Se inclinans, ad nostra infera,
Nostræ fuit naturæ nubilis.

Ave virga Jesse florigera,
Flos hic inquam immarcessibilis,
Ave dulcis Virgo puerpera,
Puer cuius nulli consimilis;
Qui immensus interminabilis
Intra tua se clausit viscera,
Lac de cœlo potans ad ubera,
Potus talis mire laudabilis.

Ave sponsi cælestis camera
Cunctæ genti desiderabilis.
Ave, dicta confirmans vetera
Prophetarum; Christi visibilis
Facta mater, qui et passibilis
Mortem crucis tulit post verbera;
Quæ mors, licet fuit aspera
Et despecta, nulla tam utilis.

Ave, de qua narrantur opera
Caritatis inextinguibilis,
Ave, per quam lux salutifera
Fulsit clara in antris nubilis;
Quum Christus rex invincibilis
Signo crucis confregit infera,
Suos solvens, quos prima vipera
Compedivit insatiabilis.

Ave, ferens ferentem fœdera
Pacis, mundi lucerna labilis.
Ave pia plantem scelera
Portans, portus in fide stabilis,
Tu egenis matrona fertilis;
Nato mater ut potes impera,
Quod sit michi in vitæ vespera
Misericors, pius, placabilis.

XI.

Agnus, fili virginis
Primi lapsum hominis
Restaurans per sanguinis
Tui sancti pretium;
Miserere nobis.

Qui resurgens, miseris
Extractis ab inferis,
Dedisti cum superis
Vitæ refrigerium;
Miserere nobis.

Agnus expers criminis,
Seda ventum turbinis,
Dans virtute numinis
Veræ lucia gaudia;
Dona nobis pacem (1).

XII.

Super sequenciam quæ incipit : Zima vetus. *De resurrectione Domini* (2).

Zima vetus expurgetur,
Quo Mariæ commendetur
Pure sancta dignitas.

(1) Cet *Agnus* appartient au genre de chants liturgiques appelés *tropes*. « Ce sont, dit Gerbert (*De cantu et musica sacrâ*. T. I, p. 330), des versets placés avant, entre ou après d'autres chants ecclésiastiques. » On leur donnait aussi au moyen-âge le nom de chants *farcis;* ainsi l'on trouve des *Kyrie*, des *Gloria in excelsis*, des *Sanctus* et des *Agnus Dei* farcis. Cette sorte d'intercalation de paroles étrangères parmi les paroles liturgiques, fut tolérée dans l'Église aussi longtemps que ces paroles restèrent convenables, et ne furent qu'un développement, un commentaire du texte principal; mais en plus d'un endroit, les évêques furent obligés de sévir contre l'introduction de certaines paroles en langue vulgaire et plus ou moins bouffonnes (*scurillibus verbis*. V. Ducange). Dans plusieurs Églises on retrancha les paroles, tout en conservant les notes. — Les vers de cette petite pièce n'ont, comme on le voit, que des chutes dactyliques; c'est le même rhythme que celui de la prose *Veni Sancte Spiritus*.

(2) Cette séquence est d'Adam de Saint-Victor. V. J. Clichtove, *op. cit.*

Tanto namque plus accrescit
Nobis, quanto plus lucescit
Eius digna sanctitas.

Non est opus fermentato
Frui pane, Christo nato,
De tam digna Virgine.

Hæc est thronus Salomonis;
Hæc est vellus Gedeonis;
Sacro madens numine,

Hæc est scala cœlica,
Per quam proles deica
Nostros finis adiit.

Hæc est Jesse virgula,
Ex qua veris primula
Gloriosa prodiit.

Hæc est piscina Siloe;
Hæc est arcba justi Noe;
Hæc est Yris fœderis.

Mundat enim inquinatos,
Necnon salvat emundatos
Fœderatque superis.

Hæc est stella matutina;
Hæc est rosa carens spina,
Hæc est cella, qua divina
Latuit essentia.

Hæc est parens sine pare,
Virgo carens exemplare;
Quæ concepit sine mare,
Maris prorsus nescia.

Nam subivit rex de cœlis
Cum salute Gabrielis
Portam, quam Ezechielis
Clausam signat visio.

Porta illa singularis,
Porta vere salutaris,
Par vitro, quod vis solaris
Non corrumpit radio.

O Maria, fons dulcoris !
Reos tui rivo roris,
Irroratos de mœroris
Lacu ad superioris
Aulæ transfer gaudia.

Advocata o facunda !
Tua prece nos emunda,
Emundatos nos fecunda,
Ut a morte nos secunda
Tua salvet gracia. Amen.

XIII.

Super : *Lætabundus* (1).

Ad honorem Filii
Matrem gaudii
Salutemus.

Et pio matre Filio
Sine tœdio
Iubilemus.

Ave mater veniæ
Fons misericordiæ,
Maris stella.

Ave fili Virginis,
Sedans pestem turbinis
In procella.

Ave mater inclyta,
Per quam vita perdita
Reparatur.

(1) Le « *Lætabundus* » est une séquence que l'on trouve dans tous les missels romains-français; elle a été longtemps attribuée à saint Bernard, Dom Gueranger l'a rencontrée dans un manuscrit du XI^e^ siècle.

Ave Fili nobilis,
Cuius morte flebilis
Mors dampnatur.

Ave mater patriæ
Cœlestis, læticiæ
Dans annonam.

Ave fili graciæ,
Paradisi gloriæ,
Dans coronam.

Ave mater omnium
Factoris, quæ proprium
Virgo Dei filium
Peperisti.

Ave fili numinis!
Verum corpus hominis
In utero Virginis
Assumpsisti.

O Mater! postula
Pro reis sedula
Donum gratiæ,
Finem bonum.

O Fili! precibus
Paternis dulcibus,
Dona veniæ
Reis donum. Amen.

Sor tãt amamos fierue longement.

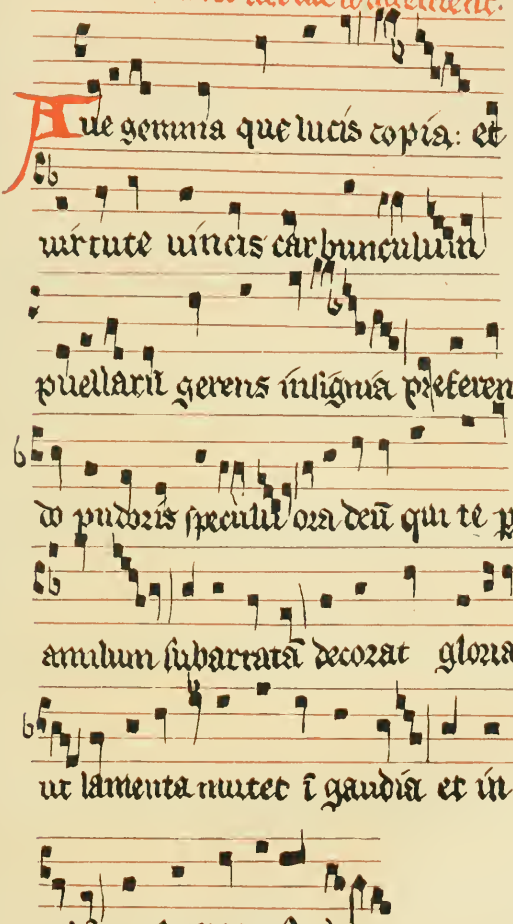

TANT AI AMORS SIERVIE LONGEMENT.[1]

(1) *Voir le fac-simile.*

[1] *Chanson de Raoul de Soissons.*

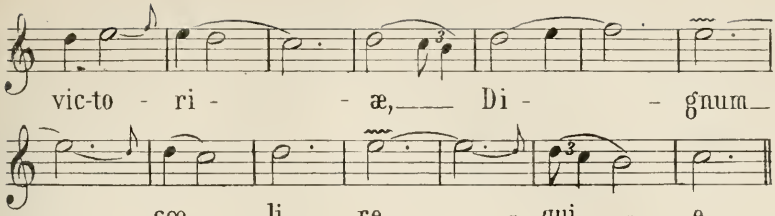

TANT AI D'AMOURS APPRIS ET ENTENDU.

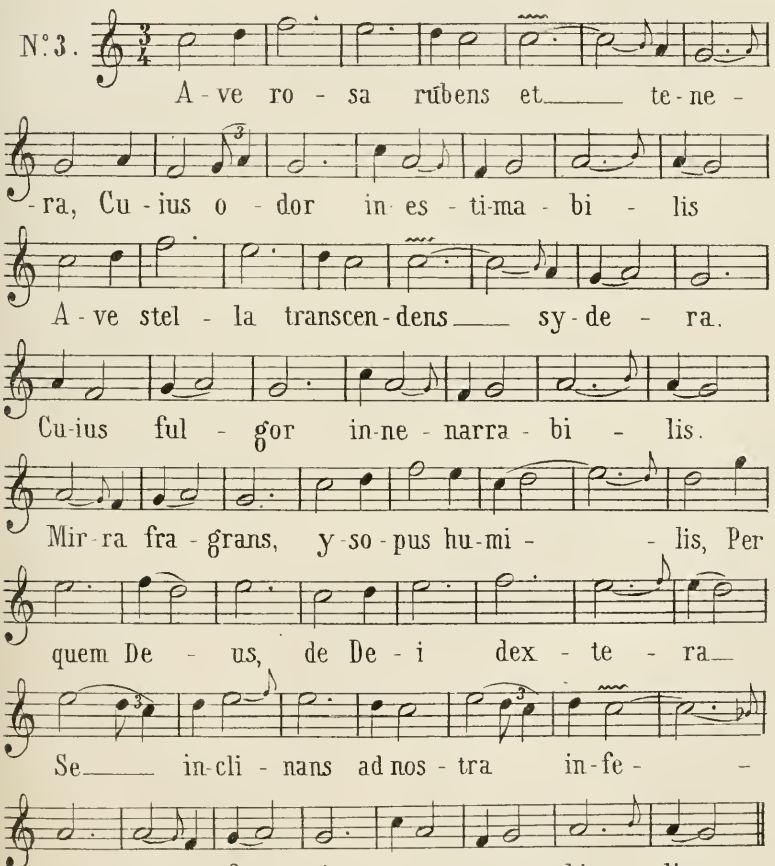

DE JUER ET DE BALER NE QUIE AVOIR TALENT.

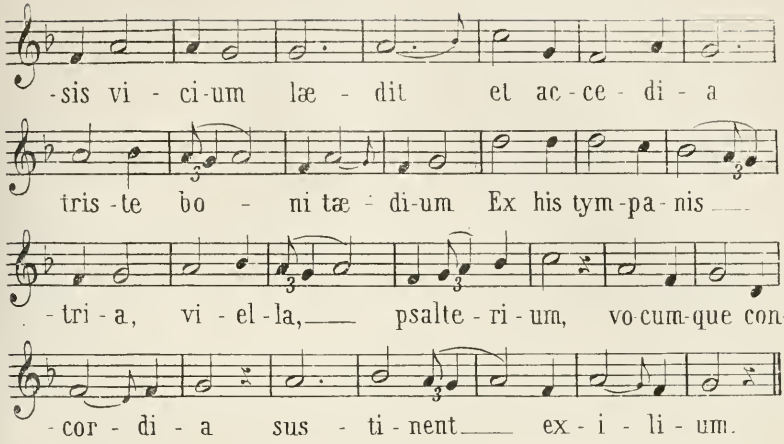

LAUTRIER ESTOIE MONTÉS SOR MON PALEFROI AMBLANT.

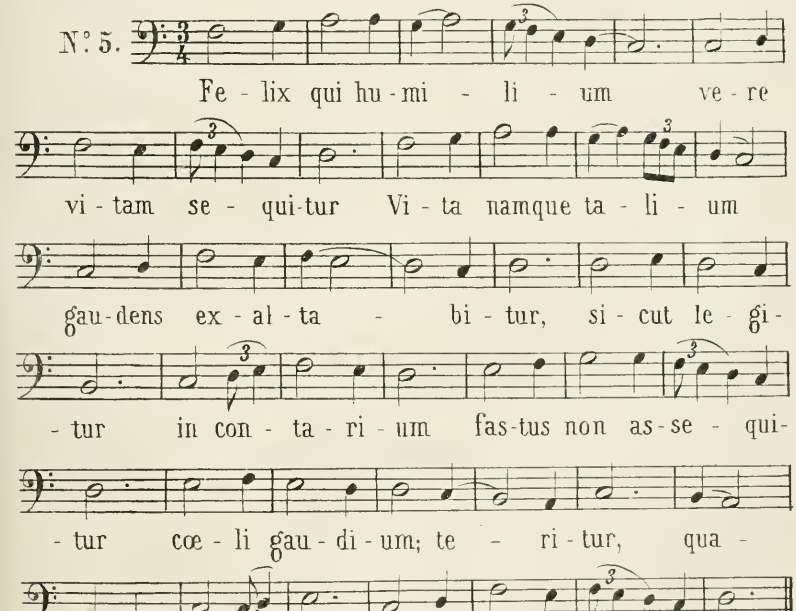

N.° 6.

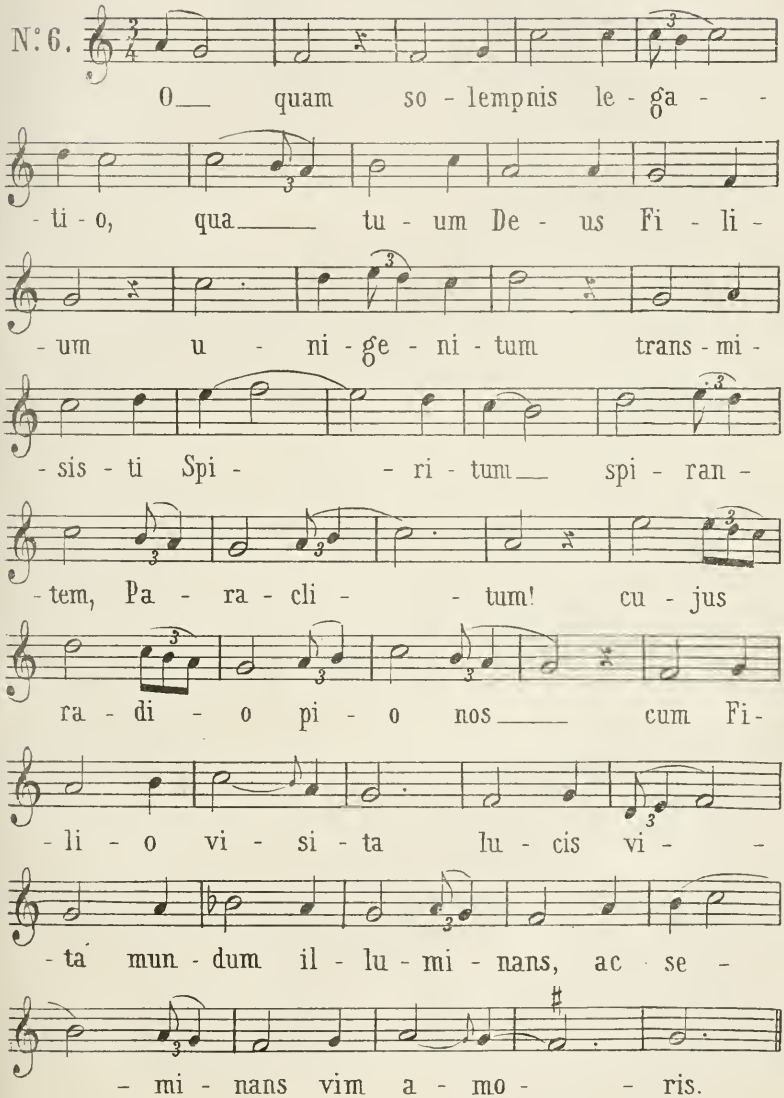
O quam so - lempnis le - ga -
- ti - o, qua tu - um De - us Fi - li -
- um u - ni - ge - ni - tum trans - mi -
- sis - ti Spi - - ri - tum spi - ran -
- tem, Pa - ra - cli - - tum! cu - jus
ra - di - o pi - o nos cum Fi -
- li - o vi - si - ta lu - cis vi - -
- ta mun - dum il - lu - mi - nans, ac se -
- mi - nans vim a - mo - - ris.

AIR DE DANSE : { QUI GRIEVE MA COINTISE SE JOU LAI.
CE ME FONT AMOURETES CAU CUER AI

Histoire littéraire.

I. LOUIS DES MASURES.

Louis des Masures naquit à Tournay, d'Adrien des Masures et de Catherine Marcand. Ces deux noms ne sont pas encore oubliés dans cette contrée. Tournay possède de nos jours bon nombre de *Masure;* et nous trouvons des *Marcand,* sinon à Tournay, du moins dans les environs de cette ville, notamment à Hollain.

On ignore la date exacte de la naissance de Louis des Masures. MM. Weiss et Delaulnaye, dans la *Biographie Michaud,* le disent né vers l'an 1523. Moréri dit : « dans les commencements du XVI^e^ siècle. » Nous croyons la première date trop avancée. Des Masures avoue lui-même qu'il se trouva, soit à la cour de François I^er^, soit auprès du cardinal Jean de Lorraine en qualité de secrétaire, pendant l'espace de quatorze ans. Or, des Masures cessa ses fonctions auprès du cardinal en 1547, peu de temps après la mort de François I^er^. Il a dû conséquemment arriver à la cour de ce prince vers l'année 1533. Il avait bien certainement alors plus de dix ans. Toutefois des Masures dit que la France éleva sa tendre jeunesse. En supposant qu'il eût alors dix-huit ans, nous arriverions à la date de 1515, comme époque probable de la naissance de ce poëte.

Il est étonnant que des Masures, qui s'étend si longuement sur certaines circonstances de sa carrière, ait si

rarement donné un souvenir à sa patrie. Nous ne savons rien de ses études. Il y a beaucoup de probabilité cependant qu'il les commença à Tournay même, qui était devenu vers 1525 un centre d'instruction fort important.

Très-jeune encore, nous le trouvons attaché à la personne du cardinal Jean de Lorraine. Quelles sont les circonstances qui l'amenèrent chez ce prélat? c'est ce que nous ignorons, des Masures ne nous apprenant rien à ce sujet.

Il y a grande apparence toutefois que des Masures commença par être attaché au cardinal de Lorraine, et qu'il remplaça comme secrétaire auprès de ce prince Toussaint de Hocédi, d'une famille noble de Valenciennes, qui, après avoir été secrétaire du cardinal Jean et maître des requêtes du duc Antoine de Lorraine, embrassa l'état ecclésiastique, et devint, en 1543, évêque et comte de Toul. T. de Hocédi était parent de des Masures par sa mère (*matris patruelem*). Des Masures lui témoigna toujours beaucoup de considération et d'amitié. Dans une épître en vers latins adressée à ce prélat, il l'appelle son Mécène. Alors même que des Masures eut abandonné la religion de ses pères, il n'oublia pas ce qu'il devait à son parent. L'édition de 1574 de ses poésies latines renferme une ode fort longue à la louange de ce prélat, mort le 30 juin 1565, auquel il donne les épithètes de *vir bonus et doctus*.

Ce fut le cardinal Jean de Lorraine qui produisit notre jeune poëte à la cour de François Ier. Là des Masures coula d'heureux jours. Il s'y trouva en effet avec les plus beaux esprits de l'époque. Plus tard, après avoir plus d'une fois bu à la coupe amère de l'exil, il prenait plaisir à rappeler ses beaux jours d'autrefois :

France fertile, sainte et belle
Ma tendre jeunesse esleva....
Durant cette saison sereine
En haut degré tu m'avançois

dit-il en s'adressant au cardinal Jean de Lorraine;

Lui-mesme le grand Roy François
D'une humanité souvereine
Daignoit bien quelquefois eslire
Plaisir aux fredons de ma lyre.

Que de fois il a chanté près des rives de la Loire, de la Seine ou du Loir, et sous les chênes séculaires de Fontainebleau! Là il aimait tant à

écouter la chalemie
De Merlin chantant de s'amie.

Après un souvenir à Nicolas d'Herberay des Essarts, il ajoute :

Puis me desguisoit Rabelais
Le vray, de ses plesantes feintes
Qui de Gargantua recite
Le sens, la force et l'exercite.
Les erreurs et dangers d'Ulisse
Discouroit le bon Pelletier,
Ou traitoit par ordre et police
Des terres l'art et le mestier....
Mon Salel maintenant aux ombres
Chante la guerre d'Ilion....
Avec lui Marot debonnaire,
Deux flambeaux luisans de Querci,
Ont d'une lumière ordinaire
Le nom du pays esclarci.
L'un deux errant à la merci
De fortune dure et contraire
Me désirant meilleur augure
M'envoya peinte sa figure.
Ce pourtrait me le rememore
A l'œil vif, et au col marbrin :
Qui en declinant sur le more
Ha le teint cler et brun le crin.
Qu'ay-je à ramentevoir Macrin
Sous un cypres ou sicomore
Pleurant Gelonis, dont la vie
Par amere mort est ravie?....

La docte bande que je conte
J'euz temps et plaisir de hanter.
Carles et Colin n'eurent honte
D'y venir leurs carmes chanter.
Jan Martin s'y vint presenter,
Et meints dont trop long est le conte.

Tout cela se passait du temps de François Ier. François Ier meurt. Alors, ajoute des Masures :

Le sort, l'envie et le malheur,
Sans cause ou merite, en souffrance
Me firent traverser grand erre,
Meinte mer, meinte estrange terre.

Ailleurs il s'écrie encore :

Fuyant la furieuse envie
Des malins poursuivant ma vie,
Aux cœurs emplis de fiel amer.
La source et fons de ma souffrance
Me vit premier partir de France,
Quand du bon Roy trop en effet
La Magesté fut indignée :
Ce fut malheur ou destinée,
Non sa rigueur, ny mon forfait.

Nouvel Ovide, des Masures, en vingt endroits différents, revient ainsi sur ce qu'il appelle son indigne exil. Pas une seule fois, il ne nomme ses ennemis; à peine dans quelques passages transparents, peut-on entrevoir quelle fut la cause première de sa disgrâce. Essayons de pénétrer ce mystère.

Le mot que semble le mieux résumer les motifs de cette persécution, c'est le mot *envie, invidia*. Parmi les poëtes qui florissaient à la cour de François Ier, il est certain que l'entente la plus cordiale n'a pas toujours régné. Rien n'est plus exposé à l'envie que la gloire, et c'est parmi la classe des poëtereaux que ce défaut atteint sa plus haute puissance. Qui ne se rappelle le mot d'Horace :

Genus irritabile vatum?

Le passage allégorique suivant, où Pan représente François Ier, et Sylvain le cardinal Jean de Lorraine, est celui où notre poëte est le plus explicite au sujet de sa première disgrâce :

Morte sed en raptus, numen mortale, cadit Pan.
Atque ego vanorum invidia discedere vatum,
Quorum in me simulatus amor demulserat aures,
Cogor, et invito gratos (ita gloria falso
Numine nixa labat) Sylvano linquere campos.

François Ier faisait un grand cas de des Masures. Ce prince, grand protecteur des lettres, distribuait quelquefois ses éloges avec une bienveillance qui n'avait rien de très-éclairé. Sur la recommandation du roi lui-même et du cardinal Jean de Lorraine, des Masures entreprit la traduction de l'Énéide, comme Jacques Pelletier avait traduit l'Odyssée, et Hugues Salel l'Iliade. Des Masures avait à peine ébauché la traduction du premier livre, que son intention n'était pas au reste de publier seul. Il se proposait de le revoir à loisir, comme il le dit dans son épître au cardinal de Lorraine. Mais le zèle précipité du cardinal trompa ses espérances. Ayant lu ce premier livre, le cardinal voulut le montrer au roi. François Ier s'en amusa quelques moments; mais plusieurs courtisans, qui en avaient entendu la lecture, critiquèrent cette traduction avec aigreur. Des Masures était mal avec quelques-uns d'entre eux. Leur censure lui fit de la peine. Il reconnaissait bien que ces critiques étaient fondées; il se plaignait seulement de ce qu'elles étaient faites sur un ton de vivacité qu'il ne méritait point. Ces courtisans n'ignoraient pas en effet que son écrit avait été montré au roi contre son aveu, et que son intention n'avait jamais été de le publier dans l'état informe où il était.

Ces détails prouvent assez que des Masures avait des envieux à la cour de François Ier. Ces haines restèrent à

l'état latent du vivant de ce prince. Elles éclatèrent immédiatement après sa mort. Au moyen de l'une ou de l'autre accusation, on réussit à rendre des Masures odieux à Henri II, et des Masures dut quitter la cour. Le 26 avril 1547, il était à l'Ile-Adam auprès du cardinal Jean de Lorraine.

On a écrit que l'attachement de des Masures au calvinisme servit de prétexte à ces persécutions. Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion. Nous n'ignorons pas que, parmi cette cour savante, il se trouvait des poëtes qui ne voyaient pas d'un trop mauvais œil les progrès de la religion réformée. Nous savons bien que M. Saint-Marc Girardin appelle l'école de Marot la première étape du calvinisme. Mais si des Masures avait dès-lors partagé les opinions des novateurs, s'il avait été persécuté pour ce fait, est-il probable qu'il eût cherché un refuge à Rome même, au centre de la catholicité? est-il probable qu'il y eût été choyé par un prince de l'Église, le cardinal du Bellay? qu'un autre prince de l'Église, le cardinal Jean de Lorraine, l'eût pris de nouveau sous sa protection, et l'eût ainsi ramené en France, se faisant fort d'obtenir son pardon du roi? Cette opinion ne pourrait se soutenir que si l'on citait des preuves positives. Or on n'en cite pas.

Des Masures dit que la mort de François Ier fut un deuil pour les Muses, et des Masures est dans le vrai. Mais les Muses qui durent s'expatrier à la suite de cet événement, n'étaient pas toutes des Muses suspectes. Le cardinal Jean du Bellay lui-même se vit dans l'obligation de chercher à Rome des lieux plus hospitaliers.

Claude Garnier, dans son commentaire sur Ronsard, dit de des Masures : « Il fut capitaine de chevaux durant les guerres du roy Henri II et de l'empereur Charles-Quint, et fut en quelque peine, ce disoit-on, pour avoir intelligence avec l'ennemi, dont il se purgea. » Nous croyons que

c'est là qu'il faut chercher la vraie cause de l'exil de notre auteur. Après la mort de François Ier, des Masures, selon toute apparence, entra au service militaire :

Tum ferus ardentem Mavors horrentibus armis
Detinet....

A diverses reprises, il nous dit qu'il n'a suivi le parti de l'un ni de l'autre seigneur. Dans une épître au cardinal Charles de Lorraine, écrite en 1552, alors que des Masures se trouvait déjà à la cour du duc de Lorraine, il prie le cardinal d'intercéder pour lui auprès du roi :

Sit fas hic vivere neutra sequuto
Arma ducum, et Regis placatam agnoscere mentem :
Cujus et assiduus castris ego miles in hostes
Arma tuli....

Plus loin dans la même pièce — et c'est à peu près la seule allusion qu'il ait faite à sa patrie, — des Masures vante la fidélité de la ville de Tournay, la cité royale, fille aînée des rois de France :

Gallicus æterno gaudet gens Nervia sanguis
Fœdere, nec partes alias, aut extera castra,
Signave quæ signis Gallorum adversa minantur
Sustinuit malefida sequi : sed Regia gestans
Arma, fero validas ostendit pectore vires.

La persistance avec laquelle des Masures revient sur sa fidélité au roi dans la guerre, explique suffisamment les causes de son exil. Les jaloux qu'il avait à la cour avaient continué leurs intrigues, et ces intrigues avaient eu le résultat qu'ils en attendaient. Des Masures fut donc forcé de quitter la France; nous ignorons toutefois si cet exil fut la conséquence d'une condamnation formelle.

Des Masures passa d'abord en Suisse, puis il traversa les Alpes et les Apennins, et arriva en Toscane, où il s'embarqua probablement pour Naples : de Naples, il alla en

Sicile, d'où il revint à Rome. C'est là qu'il fit la rencontre du cardinal Jean du Bellay, qui le recueillit avec bonté dans sa maison. Là s'étaient réfugiées les muses errantes. Auprès du cardinal se trouvaient le poëte Joachim du Bellay, son parent, Olivier de Magny, Panjas, poëtes aussi, et parmi eux Rabelais, que le sort, selon l'expression de M. Saint-Marc Girardin, semblait amener à Rome par une espèce de prédestination satirique. Que faisait à Rome cette colonie de beaux-esprits français? Atteints du regret de la patrie, les poëtes chantaient leurs ennuis...

Des Masures se trouvait à Rome lorsque mourut le pape Paul III, le 10 novembre 1549. La nomination de son successeur appelle dans cette ville le cardinal Jean de Lorraine. Jules III est nommé au Saint-Siége, en place de Paul III, le 8 février 1550. Jean de Lorraine se propose alors de retourner en France; il cherche à résoudre des Masures à l'accompagner, en lui promettant de lui faire obtenir son pardon du roi. Malgré la conscience de son innocence, des Masures hésite d'abord. Enfin décidé par les assurances du cardinal, il le suit. Ils arrivent à Lyon. Là ils apprennent la mort du duc Claude Ier de Lorraine, frère du cardinal Jean, et oncle du cardinal Charles de Lorraine. Claude Ier était mort le 12 avril 1550. Jean de Lorraine ne tarda pas à le suivre dans la tombe. La mort de son frère paraît avoir abrégé ses jours. Il mourut lui-même le 10 mai suivant.

La mort du cardinal Jean affecta vivement des Masures :

> Et ce fut à fin que j'aprinsse
> Que de s'attendre à Roy ou Prince
> Au monde n'est que vanité.
> En Dieu seul la fiance est seure
> De qui la parole demeure
> Durable en toute éternité.

Cet événement privait des Masures de sa dernière es-

pérance. Il se recueillit un moment avant de prendre un parti, et il n'aperçut devant lui qu'un nouvel exil. « Quoique son âge ne fût trop avancé, selon ses expressions, il n'eut plus en pensée qu'un exil misérable et perpétuel en Asie, où il délibérait aller passer le reste de ses jours. »

C'est alors qu'il repasse le Rhin; il erre à travers la Vindélicie, la Norique; il visite ainsi les rivages des Bataves, le pays des Gètes, des Suèves et des Sarmates. Il ne lui manqua que d'aller pleurer sur le tombeau d'Ovide. Enfin, à travers mille dangers, il arrive aux champs de la Lorraine,

> Ou je viz : et y voy la terre entour saisie
> Des armes, et du bruit des trompettes d'airein.

Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine et mère du jeune duc Charles, le reçut gracieusement à Nancy. Des Masures se trouvait dans cette ville le 1er mai 1551. Christine de Danemarck acheva d'essuyer ses larmes, en lui donnant auprès d'elle et de son jeune fils, l'emploi qu'il avait tenu auprès du cardinal Jean. Remarquons en passant, qu'une telle faveur, de la part d'une cour si catholique que celle de Lorraine, exclut l'idée même que des Masures eût été déjà accusé de pencher vers la réforme.

C'est pendant cette nouvelle période de tranquillité que des Masures acheva sa traduction de l'Énéide, qui parut en entier, au plus tard, en 1560. C'est également dans cet intervalle, qu'il publia ses poésies françaises. En 1557, il donna aussi un recueil de poésies latines.

Pendant les guerres de Henri II et de Charles-Quint, des Masures fut chargé, par le duc de Lorraine, de différentes missions diplomatiques. Avant que les guerres civiles recommençassent en France, il fut envoyé en Allemagne auprès de Charles-Quint, afin d'obtenir pour la Lorraine le bénéfice de la neutralité. Ceci se passait en 1552.

L'empereur lui fit des promesses, ce qui n'empêcha pas l'armée impériale de venir assiéger Toul, Metz, Trèves, Thionville. Pour détourner les maux de la guerre, il fut alors chargé d'une nouvelle mission diplomatique, qui ne paraît pas avoir eu plus de succès que la première.

Voulant reconnaître les services rendus par des Masures, le duc de Lorraine lui accorda, le 6 juin 1553, des lettres de noblesse. Des Masures portait d'azur à trois griffes d'aigle d'or, posées 2 et 1.

Ainsi entouré de la considération d'un prince puissant, des Masures aurait pu se croire heureux; mais il manquait encore quelque chose à son bonheur. D'abord cette position même ne lui créait guère de loisirs à consacrer à la poésie, ou, s'il avait quelques moments libres, le duc de Lorraine les lui faisait souvent dépenser à traiter des sujets d'actualité qui n'allaient toujours à la tournure de son imagination. Mais ce qu'il regrettait de plus, c'était cette brillante société poétique où sa jeunesse avait passé de si beaux jours. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet à Joachim du Bellay :

Mais le regret sur douleur toute
Me saisit l'ame, de ne voir
Ceux qu'à present la France escoute
Ravie au pris de leur savoir
Plus qu'onquemais. C'est à savoir
Ronsard, qui son chef lieve et boute,
Couronné de fueilles flairantes,
Là sus aux flammes esclairantes.
Et que des autres je me taise.

L'an 1555, des Masures épousa Diane Baudoire, d'une famille noble de Lunéville. Au bout de dix-huit mois de mariage, Diane lui donna un fils, qu'il nomma Claude. Cet enfant n'avait que vingt-deux jours, quand sa mère mourut d'une fièvre puerpérale. Des Masures pleura Diane, qu'il aimait du plus sincère amour. Nous avons plusieurs pièces, adressées à son fils, où il déplore, avec les senti-

ments les plus élevés, ses rêves de bonheur si tôt évanouis.

Il se consola pourtant de cette perte, comme on se console de toutes les douleurs humaines; et déjà avant 1557, Claude des Masures avait une belle-mère, Anne Ursin, du bourg de Saint-Nicolas du Port, à trois lieues de Nancy. Anne Ursin fut véritablement une seconde mère pour le fils de Diane Baudoire. Au reste, elle ne paraît pas avoir eu de postérité.

Cet enfant joua dès-lors un grand rôle dans la vie de des Masures, et au risque de paraître tomber dans des détails puérils, nous avons besoin d'être ici un peu long, parce que ces événements, peu importants en apparence, en amenèrent d'autres qui ne sont pas sans intérêt.

Claude n'avait pas encore quatre ans lorsqu'il fut attaqué de la fièvre. Souvent les médecins désespérèrent de sa guérison. Des Masures n'espéra plus que dans le secours divin. Contre toute attente, son fils se rétablit. Des Masures vit le doigt de Dieu dans cette guérison, comme il le dit lui-même; et de ce moment date son premier pas dans la voie du protestantisme :

Profuit hæc animo tandem experientia segni,
Quæ monuit Satanæ linquere castra ducis.
Agnovi Æterni curam genitoris, at ille
Dulcibus (ut placitum) miscet amara favis.
Certa sequi ex illo cœpi vestigia Christi,
Et longæ inniti quam docet ille, viæ.

Ici il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière.

En revenant de Rome avec le cardinal Jean de Lorraine, des Masures s'arrêta à Lausanne. Il y rencontra Théodore de Bèze, qui y occupait alors une chaire de langue grecque. Théodore de Bèze le mit en relation avec Viret et avec Calvin. Ce dernier exposa même à des Masures ses principes religieux. Mais — et des Masures revient sur ce point à plusieurs reprises, — il ne prêta pas grande attention à la

nouvelle doctrine. Il fallut les écrits nombreux de Théodore de Bèze pour ébranler ses convictions religieuses :

> Sed docuit scriptis me Beza frequentibus error
> Quo traheret, memorique rogans ea mente tenerem
> Quæ mihi cum dulci *dudum* pastore Vireto
> Ipseque et ore bonus dederat Calvinus amico,
> Ferre in diversum monuit vestigia callem.
> Tardus at hæsisset vili fixusque luto pes,
> Ni Pater excelso miseratus ab æthere segnem
> Cunctantemque metu, et rerum telluris amantem....
> Traxisset.

Ce n'est qu'en 1559, conséquemment dix ans environ après son entrevue avec Théodore de Bèze et Calvin, que des Masures commença à pratiquer la nouvelle doctrine. La crainte de perdre sa position à la cour de Lorraine, l'attachement aux choses de la terre, pour nous servir de ses expressions, l'empêchèrent encore alors de se déclarer ouvertement pour le calvinisme. Des Masures possédait à Saint-Nicolas du Port un petit domaine, qu'il appelle *Sammelianus ager*. C'était là qu'il allait passer les moments qu'il pouvait dérober aux affaires publiques. C'est là aussi qu'il composa la plupart de ses poésies françaises.

A partir de la guérison de son fils, des Masures se mit à inspirer en secret ses erreurs sur la religion à ceux qui voulaient l'entendre. On se réunissait clandestinement la nuit dans une maison voisine de la sienne à Saint-Nicolas. Le signal pour les assemblées, selon le P. Abram dans son Histoire manuscrite de l'université de Pont-à-Mousson, était un coup de fusil qu'on tirait à certaine heure. Après être demeuré ainsi caché, des Masures fit venir de Metz un prédicant nommé Christophe, qui prêcha pendant quelque temps en secret. Ensuite, à l'occasion du baptême d'un enfant, on s'assembla dans une maison nouvellement bâtie, mais non encore habitée, où Christophe prêcha sa nouvelle doctrine devant un auditoire assez nombreux; après

quoi on chanta des psaumes. Le lendemain, qui était un dimanche, presque tout le bourg de Saint-Nicolas se rendit dans cette maison pour y entendre le nouveau prédicateur, pendant que le curé était presque seul dans son église.

Ces réunions clandestines duraient depuis plus de quatre ans. Ce qui venait de se passer, devait les produire au grand jour. Le duc Charles de Lorraine en a enfin connaissance.

Imprudens in me jubet arma parari
Consilium,

dit des Masures. Le duc envoie à Saint-Nicolas Jean de Savigny, seigneur de Laimont, bailli de Nancy, avec la compagnie de ses gardes, pour arrêter des Masures avec les autres calvinistes. Laimont arrive à Saint-Nicolas pendant la nuit. La force armée cerne la maison de des Masures, qui s'échappe comme par miracle; sa maison est envahie; on trouve son fils, qui n'avait pas encore neuf ans, profondément endormi. Le bruit des armes l'éveille en sursaut. On lui fait mille questions sur le compte de son père. L'enfant ignore tout. Laimont l'épargne, grâce à son jeune âge. Mais il sort indigné; on s'empare d'un nommé Florentin, qui se trouvait au lit près de sa femme malade et d'un enfant de quelques jours. — C'était peut-être le baptême de cet enfant qui avait donné lieu à tout ce scandale. — Sans autre formalité, Florentin est condamné à la potence, et la sentence est immédiatement exécutée. Laimont, en retournant à Nancy, aperçoit ce cadavre qui se balance dans les airs; à cette vue, saisi de terreur, il s'arrête involontairement; une sueur froide lui glace le sang dans les veines, et il meurt trois mois après.

Il n'y eut qu'une victime. — La femme de des Masures s'était réfugiée auprès de sa mère. — Ordre fut donné de renverser de fond en comble la maison voisine de celle de des Masures, et où avaient eu lieu les prêches. Des Masures

fut exilé de Lorraine; mais ses biens ne furent pas confisqués; le duc lui permit de les vendre et d'en toucher le prix.

Des Masures se retira un moment dans le duché de Deux-Ponts; mais peu de temps après, il revint à Metz, et cette fois il fit profession publique de calvinisme. Il se trouvait à Metz au commencement de l'année 1564. Les réformés à Metz étaient « tellement crus de nombre, dit Théodore de Bèze, qu'outre Pierre de Cologne et Jean Taffin (aussi un Tournaisien), il leur fallut encore avoir deux ministres, qui furent Jean Garnier, jadis ministre de l'église françoise de Strasbourg, et Louys des Masures, autrefois secrétaire de l'ancien cardinal de Lorraine, mais homme de bien et de bon savoir, lequel, contraint pour la religion de partir de la ville de Saint-Nicolas, se retira dedans Mets. » Ceci se passait un peu avant le 4 juin 1564.

Ces renseignements concordent de tous points avec les assertions de des Masures, qui affirme s'être défendu d'abord d'accepter pareille mission, et qui ajoute l'avoir toujours remplie gratuitement.

C'est en ce moment que des Masures songea aux études de son fils. Il l'envoya étudier à Heidelberg. Là enseignaient Josué Lagus, Olivier Boch, délivré de ses fers, Pierre Boquin, du Berry, professeur de théologie, qui fut député avec Zacharie Ursin en 1563 au colloque de Maulbrunn par l'Électeur palatin. Claude des Masures y eut encore pour maîtres Basile Zanchi, et le célèbre hébraïsant Emmanuel Trémellius, tous anciens amis de son père. La maladie le força d'abandonner momentanément les études et de revenir à Metz.

Après sa guérison, des Masures conduisit son fils à Paris; ils furent reçus dans cette ville par Salignac, docteur de Sorbonne, qu'il avait connu longtemps à la cour de François Ier. Des Masures confia son fils au célèbre Ramus,

qui le prit sous sa protection. Nous sommes au mois d'avril 1572. Quatre mois plus tard éclate le massacre de la Saint-Barthélemy. Ramus cherche dans la ville une retraite plus assurée que sa demeure, et confie le fils de son ami au fameux musicien Claude Goudimel, le rival d'Orlando de Lassus. Goudimel, à travers les plus grands dangers et en se cachant sous un nom d'emprunt, arrive à Metz, avec le dépôt qu'on lui a confié. La guerre force des Masures à fuir de Metz avec sa famille. Le temple messin est détruit. Ils se retirent dans la vallée de Sainte-Marie aux Mines, où ils sont reçus avec empressement par Égenolphe, seigneur de Rappoltzstain, Hohennack, Wassichin, etc., qu'il remercia de son hospitalité au nom de l'église de France. C'est de là qu'il adressa sa quatrième élégie à Claude de Rambertvillers, de Toul, pour l'engager à venir le rejoindre.

A Sainte-Marie encore, on pria des Masures de se faire ministre, et il accepta ces fonctions. Les soldats d'Aumale occupent le pays; des Masures, obligé de fuir encore, se sauve à Strasbourg. Wolfgang chasse d'Aumale et délivre le pays. Des Masures retourne à Sainte-Marie. Un peloton de cavalerie est envoyé de Metz avec mission de le saisir, lui tout le premier. Il parvient encore à se sauver. Son fils, qu'il avait renvoyé à l'université d'Heidelberg, tombe de nouveau malade. Il soupçonne que l'air du Nekker lui est funeste; il le fait ramener près de lui; Claude guérit encore, mais il n'y a pas de sûreté pour le moment à aller reprendre ses études.

La quatrième élégie, d'où sont extraits tous ces détails, est une des dernières pièces qu'ait composées des Masures. Le 24 mai 1574, des Masures se trouvait à Sainte-Marie. Dans une lettre de cette date, adressée à Paul de Mélisse, il lui dit qu'il lui envoie un poëme français, le priant d'en excuser les imperfections, vu le peu de liberté que lui lais-

sent les troubles et ses nombreuses occupations. Il lui envoie le poëme avec la musique, afin qu'on le puisse chanter. Il n'a pas encore, ajoute-t-il, mis au jour ces dernières poésies; il lui demande ses psaumes en allemand, car il a des amis de cette nation qui (*si minus ego linguam calleo*) seront enchantés de les lire.

Des Masures mourut vers la fin de cette année 1574, pendant l'impression de la seconde édition de ses poésies latines. C'est ce qui est surabondamment prouvé par la pièce qui termine ce recueil; elle est de Jacques Pascharius, Lorrain, qui avait étudié la médecine, comme on le voit par une épigramme de des Masures. Pascharius faisait à la fois des vers grecs et des vers latins. Voici la pièce finale du recueil de 1574 :

Jacobus Pascharius Lotharingus ad Librum.

Liber eras Masuri, liber, et pia cura futurus,
Dignus in æternum posse parente frui;
At tibi vix nato dum nato dira parentem
Mors rapit, in lucem posthumus ire doles.
Quin lætare : parens, quòd prodis, vivere cœpit,
Posthumus et vivo desinis esse patre.

Tels sont les principaux traits d'une vie qui aurait pu être heureuse, si d'un côté l'envie qui s'attache d'ordinaire aux réputations naissantes, de l'autre cette *mens irrequieta*, selon l'expression de des Masures, qui fait à certaines organisations une loi du changement, qui leur crie sans cesse comme au juif de la légende : Marche! marche! n'étaient venues traverser cette carrière, et faire succéder des jours d'épreuve à des jours de bonheur. Peu d'hommes ressemblent au philosophe dont parle Horace :

Tentantem majora, fere præsentibus æquum.

L'amour des lettres est peut-être le remède le plus efficace que Dieu ait donné à l'homme contre les amertumes de la vie. C'est là aussi que des Masures trouva constamment

un soulagement prêt et une douce consolation, lorsque les maux publics, comme ceux qu'il éprouvait en sa personne, semblaient devoir l'abattre. Ni ses emplois, dit Goujet, ni le nombre de ses envieux, dont il se plaint avec modération, ni les traverses qui lui furent suscitées, ne purent jamais le détourner de l'étude.

Des Masures a beaucoup écrit; les listes qu'on a données jusqu'ici de ses ouvrages sont fort incomplètes, et nous n'osons pas nous flatter nous-même d'en avoir rencontré toutes les éditions.

I. L'œuvre capitale de des Masures, celle à laquelle il consacra ces années où l'homme jouit de toute la plénitude des facultés de l'intelligence sans avoir perdu ce feu de la jeunesse si nécessaire à la poésie, c'est sa traduction de l'Énéide. Nous avons déjà dit comment le premier livre de cette traduction avait été mis sous les yeux de François Ier. Des Masures paraît avoir revu cette traduction, à peine ébauchée, avant de la donner au public. Les deux premiers livres parurent en 1547 sous ce titre :

1° Les deux premiers livres de l'Énéide de Virgile, translatez en vers françois par Loys des Masures, Tournisien. Paris, Chrét. Wechel, 1547, in-4°.

Cette traduction est précédée d'une épître dédicatoire au cardinal Jean de Lorraine; cette épître est datée de la chambre de cette Éminence à l'Ile-Adam, le 26 avril 1547.

Nous n'avons pas vu cette épître. Goujet, qui a eu connaissance de cette édition, en parle en des termes que nous croyons fort sévères. « Des Masures, dit-il, y a oublié à la fin la modestie dont il fait preuve dans le reste. Après avoir fait espérer qu'il traduirait toute l'Énéide, il ne craint pas de dire que *la muse Euterpe lui en a donné l'espérance;* et c'est moins pour adoucir cette fanfaronnade que pour flatter le cardinal, son protecteur, qu'il ajoute que *c'est pour l'affection que cette muse porte au cardinal, et que la faveur*

qu'Euterpe et les autres muses ont promis de lui faire, ne peut être sans fruit.

» Le poëte n'était pas fâché que l'on crût qu'il avait lui-même beaucoup de part aux faveurs de cette muse. Il s'en explique très-clairement dans son épître en vers latins à Toussaint de Hocédi... Dans cette épître, il feint que, transporté en songe dans les Champs-Élisées, après y avoir entendu la Renommée qui publiait dans une nombreuse assemblée les actions glorieuses du règne de François Ier, il vit l'ombre de Virgile, et fut témoin des plaintes que le poëte faisait de ce que l'on avait été plus soigneux à faire entendre Homère aux Français qu'à leur faciliter la lecture de son Énéide et de ses autres poésies : que, lorsqu'il eut cessé de se plaindre, jetant les yeux sur lui, il le choisit pour son interprète. A cette occasion, des Masures, abusant de la liberté que les poëtes ont de feindre, fait faire son panégyrique par le poëte latin. Il ajoute que Virgile, ayant ôté de dessus sa tête la couronne de laurier qu'il portait, la mit sur la sienne et disparut; et qu'à son réveil — car après un si beau rêve il ne pouvait plus dormir, — il s'était trouvé saisi de la fureur poétique et de l'ardeur la plus vive de faire connaître les Rois et les faits que Virgile avait chantés. »

Cette épître est suivie du sonnet suivant, qui roule sur le même sujet, et que nous retrouvons dans l'édition des *Œuvres poétiques* de 1557 :

Au Roy, lui presentant le premier livre de l'Énéide nouvellement traduit.

Ta renommee aux enfers descendit,
Et là trouva Virgile en ces lieux sombres,
Errant parmi les infernales ombres,
Lors ton parler François il entendit.
Enfin laissa, devers moy se rendit,
Me commanda chanter en François nombres
Les faits d'Enee, et dangereux encombres,
Puis l'air espais, en s'en voulant fendit.

Si l'œuvre donq que de moy tu reçois,
J'ay osé rendre en langage François,
De son latin qu'à bon droit tant on prise :
Le tort en faut à Virgile donner,
Et à ton loz qu'il vid bruire et sonner,
Non point à moy, ny à mon entreprise.

Goujet continue ainsi : « Un poëte choisi par Virgile même pour lui faire parler notre langue! un écrivain animé de l'esprit des Muses! Que ne devait-on pas s'en promettre! Mais la plume à la main, des Masures ne se trouva que ce qu'il avait toujours été, poëte très-médiocre, et qui n'en mériterait pas même aujourd'hui le nom; versificateur dur et prosaïque; écrivain peu délicat. Il l'avoue lui-même, au moins en partie, dans son épître au prince Charles de Lorraine, où, parlant plus sincèrement que dans le récit de son rêve poétique, il se peint plus au naturel lorsqu'il dit :

Non que j'ignore et ne connaisse bien
La pesanteur de ma plume, et combien
Passant en l'air, j'ai le vol peu agile
Pour égaler la trace de Virgile,
Non pas que j'aye une arrogance telle
Que de penser pouvoir à tire d'aile
Environner tout ce grand univers,
En y portant la gloire de mes vers....
Mais si je sens trop débile ma force,
En ta grandeur je me fie et m'efforce, etc. »

Cette épître se trouve dans la traduction complète de l'Énéide, édition de 1560.

Continuons la revue des différentes éditions de cette traduction de l'Énéide.

2° La traduction des quatre premiers livres parut en 1551, nous ne savons où. Cette édition est précédée d'une épître en prose au jeune prince Charles de Lorraine, alors âgé de huit ans. L'épître est datée du palais de ce prince à Nancy, le 1er mai 1551.

3° Les quatre premiers livres furent réimprimés en 1552, in-4°, à Lyon, chez Jean De Tournes et Guillaume Gazeau, avec des vignettes sur bois, et

4° en 1554, à Paris, chez Charles Langelier, in-8°. Cette dernière édition, et sans doute aussi la précédente, porte la dédicace du 1er mai 1551. Celle de 1554 contient un poëme de l'auteur sur son exil de France. Nous croyons que ce poëme est la pièce adressée au cardinal Charles de Lorraine, qu'on lit en latin et en français dans l'édition des *Poemata* de 1557, pièce écrite d'abord en latin en 1552. Elle pourrait bien aussi se trouver dans l'édition de l'Énéide de cette dernière date.

5° Une note de B. de la Monnoye, dans son édition de la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, indique encore une édition des quatre premiers livres donnée en 1555, édition que nous nous n'avons trouvée mentionnée nulle part ailleurs.

Pendant que des Masures travaillait à la suite de sa traduction, dit l'abbé Goujet, quelques imprimeurs, *meus d'avarice et conduits d'ignorance,* pour me servir des termes que l'on prête à Henri II, ayant réimprimé furtivement les quatre premiers livres avec un grand nombre de fautes, des Masures s'en plaignit au roi en lui présentant les quatre livres suivants, et en obtint un privilége exclusif pour faire imprimer la traduction complète de l'Énéide, qu'il était sur le point d'achever. Le privilége, où l'on fait tenir au roi un langage très-flatteur pour le traducteur, est du 22 juillet 1557, et la traduction entière des douze livres de l'Énéide parut en 1560, à Lyon, chez Jean De Tournes, in-4°, avec le texte de Virgile à la marge. »

6° Une chose certaine, c'est que nous ne connaissons pas toutes les éditions partielles ou totales qu'a eues cette traduction de l'Énéide; nous ne pouvons donc pas assurer que cette réimpression furtive soit celle de 1554, ou celle

de 1555 mentionnée par De la Monnoye. Toujours est-il que les livres V-VIII, parurent en 1557, in-4°, à Lyon, chez Jean De Tournes et Guillaume Gazeau, avec des vignettes sur bois. Voici ce que nous lisons dans le catalogue du duc de La Vallière, n° 14757 :

« Les I^er^, II, V, VI, VII, VIII livres de l'Enéide de Virgile, transl. de lat. en franç. par Loys des Mazures. Paris, Wechel, 1547, et Lyon, De Tournes, 1557, 2 vol. in-4°. »

Et dans le catalogue d'une vente faite à Paris en 1842 :

« Les huit premiers livres de l'Enéide de Virgile, translatez en vers franç. par Loys des Mazures, Tournisien. Lyon, J. De Tournes et Guillaume Gazeau, 1652-57 (lisez 1552), in-4°, vign. en bois (rare). »

D'autre part, nons ne croyons pas que l'édition de 1560 soit la première de la traduction complète. Dans la sylve que des Masures adresse à Michel de l'Hôpital, nous lisons :

> Hos inter legit exactam populosa libellos
> Gallia quam *media nondum* mihi *parte* legebat
> Versam olim relegitque novis Æneida verbis.

Il résulte à l'évidence de ce passage, que les quatre livres qui suivent le quatrième, ne parurent pas avant les quatre derniers. Il y a un moyen de tout concilier : c'est de supposer que cette traduction parut en 1557 en entier, mais disposée de manière à former trois séries de quatre livres chacune. Il est probable aussi que le traducteur, jugeant les quatre premiers livres assez répandus pour le moment, n'aura pas cru devoir les réimprimer dès lors avec les suivants.

Passons maintenant en revue les éditions que nous avons rencontrées de la traduction complète de l'Énéide.

1° Les XII livres de l'Énéide de Virgile, traduicts en vers françois par Loys des Masures, Tournisien. Imprimé à Lyon par Jean de Tournes, 1560, in-4°, avec le texte de Virgile à la marge. Cette édition est fort belle; on voit à

chaque livre une gravure sur bois, qui en représente le sujet principal. Elle est dédiée au duc Charles de Lorraine, par une épître en vers de dix syllabes comme ceux de la traduction. Dans cette épître, au dire de Goujet, des Masures s'étend sur l'origine de la maison de Lorraine, qu'il fait remonter jusqu'aux temps fabuleux, sur son amour pour l'étude et sur les avantages qu'il en avait retirés dans les divers événements de sa vie.

2° L'abbé Goujet mentionne une édition de 1567, sans indiquer ni le lieu d'impression ni le nom de l'imprimeur. Nulle part ailleurs nous n'en avons rencontré la mention.

3° L'Énéide de Virgile, Prince des Poëtes Latins, translatée de Latin en François par Louïs des Masures, Tournisien. Auec les Carmes latins correspondans verset pour verset. (A Paris), chez Jean Borel, près la chancellerye du Palais, 1572, in-8°, de 672 pp. — Paquot; Cat. La Vallière, n° 14750.

4° Calmet et Goujet signalent une édition in-16, à Paris, chez Claude Micard, 1574.

Du Verdier, suivi par l'abbé de Marolles et par Paquot, indique une édition de l'Énéide avec les Bucoliques et les Géorgiques, édition donnée en 1576, par le même Claude Micard. Goujet nie l'existence de cette édition, que nous n'avons au reste point rencontrée.

5° Mais nous avons sous les yeux l'édition de 1578 de cette collection. Elle est intitulée :

Les œvvres de Pvblie Virgile Maron, prince des poetes latins. Traduits de Latin en François. Les Bucoliques et Georgiques par Cl. M. (Clément Marot), et R. le Blanc : Et les xij liures des Eneides par Loys des Masures. Et de nouueau, oultre les precedentes Impressions, a esté adiousté vn trezième liure par Maphéus. Ensemble les Epigrammes selecte de Virgile : qui ont esté nouvellement traduits de Latin en François, correspondant l'vn à l'autre par P. D.

Mouchault. A Paris, chez Claude Micard, au clos Bruneau, à la chaire, 1578, avec privilege dv roy. Petit in-8°, de 454 folios sans les lim., une vie de Virgile et un extrait du privilége.

La traduction de l'Énéide, avec le latin en marge, occupe les folios 105 à 417. Elle est précédée de quatre distiques latins de George de la Patrière, de la traduction de ces distiques, d'un sonnet de Joachim du Bellay Angevin, d'un distique anonyme, traduit en français par Claude Binet de Beauvais, et d'un sonnet du même, adressé au seigneur des Masures. Chaque livre, sauf le premier, est précédé d'un sonnet tenant lieu d'argument terminé par cette devise :

Quanto superat discrimine virtus?

La traduction, en vers de dix syllabes, est imprimée en caractères romains; le texte est en italique.

On lit au verso du privilége : A Roven, De l'Imprimerie de George l'Oyselet.

Claude Micard, dans son avis au lecteur, lui dit : « Quant aux douze livres des Enéides, traduits par Loys des Masures, Tournisien, et dédiées au très-noble et très-vertueux prince, monseigneur le duc de Lorraine, ie n'ay que faire de vous en parler, ni de vous les recommander : l'autheur de soy mesme est assez cogneu d'un chacun, et la besogne assez recommandée. »

6° Même collection. Paris, Cl. Micard, 1580, in-16. — Brunet; Cat. La Vallière, n° 14734.

7° Même collection. Anvers, Grég. Humbert, 1582, in-16. — Cat. Courtois, n° 840.

8° Même collection. Paris, chez Cl. Micard, 1588, in-16 ou pet. in-12. — Cat. du card. Du Bois, III, n° 824; La Vallière, n° 14735.

9° Les douze livres de l'Enéide.... Lyon, Paul Frelon, 1606, selon l'abbé de Marolles.

10° Une réimpression de la collection Micard fut faite à Cologny, près de Genève, in-16, en 1615, selon Brunet, 1616, selon la Bibliographie de Virgile, insérée dans l'édition Lemaire.

Nonobstant ce grand nombre d'éditions, ce recueil est peu commun. La bibliothèque de l'Université de Gand possède l'édition de 1578. Malgré cette rareté, Brunet n'évalue cette collection que de 3 à 5 francs.

II. 1° La guerre cruelle entre le Roy blanc et le Roy maure, traduite en vers par le seigneur des Masures. Paris, Vincent Sertenas, 1556, in-4°. — Cat. La Vallière, n° 14955.

Cette traduction du *de Ludo Scacchorum* de Jérôme Vida, parut de nouveau l'année suivante, sous ce titre :

2° Le Iev des Eschecz, translaté en François du Latin de Hierome Vida, par Lovïs des Masvres, Tournisien, avec cette épigraphe : *Quanto superat discrimine virtus?* A Lion, par Ian de Tovrnes et Gvil. Gazeav. M.D.LVII. Auec Priuilege du Roy. In-4°, de 43 pp. y compris le titre : Au verso du titre, un sonnet intitulé : A Monsignevr, Monsigneur de Vaudemont (Nicolas de Lorraine). Car. ital. avec des notes marginales. — Bibliothèque royale à Bruxelles.

Brunet l'évalue de 6 à 8 francs.

Nous donnerons ici ce que l'abbé Goujet dit de cette traduction :

« Je n'ai vu qu'une traduction du poëme des Échecs; c'est celle que Louis des Masures Tournisien fit imprimer à Lyon en 1557, in-4°, et qu'il adressa au comte de Vaudemont, l'un de ses protecteurs. Elle est fort bien imprimée en caractères italiques, et c'est à peu près tout son mérite. Trop paraphrasée, elle devient diffuse, languit et ennuie. Il faut huit vers à des Masures pour traduire les quatre premiers du poëte latin, et encore quels vers! jugez-en par ce commencement :

Je chante en jeu une guerre pourtraite :
D'un fier combat la semblance je traite
Tirée au vray, une feinte en buy d'armes :
Le jeu d'un regne, et d'un camp de Gendarmes,
Comme deux Roys l'un à l'autre s'opposent :
Et pour l'honneur au combat se disposent.
L'un marche blanc, l'autre noir sur les rangs,
Ainsi armés de harnois différens.

» Vida invoque les Nymphes de son pays, et fait honneur à l'Italie de l'invention du jeu des échecs. Des Masures en donne l'honneur à la France, et demande l'inspiration des Nymphes du Touvre, rivière d'Angoulême :

Declayrès-moi du Touvre Nymphes gentes
Ces durs efforts et rencontres urgentes,
Qu'aucun poete encore en escrivant,
N'a onq osé toucher par cy-devant.

» Le poëte latin nomme plusieurs fois la ville de Rome; mais dans tous ces endroits, le traducteur substitue celle de Paris. Voilà à peu près tous les changements qu'il m'a paru avoir faits; ils ne sont pas essentiels et n'altèrent en rien le fond du poëme de Vida. Vous pouvez remarquer, si vous lisez cette barbare traduction, qu'en nommant la cinquième pièce des échecs, des Masures retient l'ancien nom de *Rok;* c'est la pièce qu'on nomme aujourd'hui la *Tour*. »

III. Vingt pseavmes de David, traduits selon la vérité Hebraïque : et mis en rime Françoise, par Lovïs des Masvres Tournisien. — Avec cette épigraphe : *Quanto superat discrimine virtus?*

A Lion, par Ian de Tovrnes et Gvil. Gazeav, M.D.LVII. Auec priuilege du Roy. In-4°, de 64 pp. y compris le titre et les lim., qui occupent 12 pp. Caractère italique.

Les lim. contiennent : 1° A Monsigneur l'Evesque et Conte de Toul, Prince du Saint Empire, Messire Toussain

de Hocedy (p. 3-9). — 2° Au mesme Signeur et Conte de Toul (p. 10). — 3° Eidem ipsi D. Panagio Hocedio, Leucorum Antistiti dignissimo, idem Ludovicus Masurius Nervius, en vers (p. 11). — 4° Au lecteur chrétien (p. 12).

Ces vingt psaumes sont ceux qui portent les nos 16, 49, 81 à 84, 86 à 90, 92 à 97, 106, 117 et 139. Chacun d'eux est précédé d'un argument en prose française. Tous sont en vers lyriques d'une grande variété de coupes.

Bibliothèque royale à Bruxelles.

IV. Oevvres poëtiques de Lovis des Masvres Tovrnisien. — Avec cette épigraphe : *Quanto superat discrimine virtus?* A Lion, par Ian de Tovrnes et Gvil. Gazeav, M.D.LVII. Auec priuilege du Roy. In-4°, titre et lim. 24 pp., texte 80 pages. La pagination est plusieurs fois défectueuse. Car. ital.

Au verso du titre : « Extrait du Privilege du Roy. » Par grace et privilege du Roy est permis à M. Louis des Masures, conseiller et secretaire de Monseigneur le duc de Lorraine, de faire imprimer.... Ce privilége, donné pour dix ans, est daté de Compiègne, le 22 juillet 1557, et signé Par le Roy *Duthier*. Suit une pièce : Augeuille à des Masures; puis un long poëme : ad car. Lotharingum cardinalem ampliss., accompagné en regard de la traduction en vers français, par des Masures lui-même. Nous en retrouverons le texte latin au n° V. Ce poëme fut écrit en 1552.

Ce volume contient :

15 pièces intitulées au haut des pages : vers lyriques.

5 épigrammes,

10 épitaphes,

1 épitre,

1 élégie, et

la fable de Biblis et Caunus, traduite ou imitée du IXe livre des Métamorphoses d'Ovide. Plusieurs de ces piè-

ces sont reproduites dans le *Parnasse des poëtes français.*

Les vers lyriques sont intitulés :

1° A Monsigneur l'Evesque et Conte de Toul, prince du Saint Empire, Messire Toussaint de Hocedy, Ode prise en partie sur celle d'Horace : *Otium Divos.* — 2° A Blaise d'Everon. — 3° A Maurice Sceve Lyonnois. — 4° A Ioachim du Bellay Ang. — 5° A Herman Taffin. — 6° A sa fonteine. — 7° Sur aucuns de ses vers, mis en musique, et presentez à Monseigneur le Duc de Nivernois. — 8° La mal traitée de son ami. — 9° D'une dame belle, et bien variable. — 10° A Diane, lui donnant une ceinture pour estreines. — 11° De Diane, et de Selinople, lieu de sa naissance. — 12° A Anne. — 13° Chant pastoral, en la nativité de notre Signeur Jesuchrist. — 14° Hymne Chretien. 15° Prière à Dieu, prise du Latin de Ian Picus, Conte de la Mirandole.

Les épigrammes portent pour titres :

1° Du Roy passant le Rone. — 2° Au Roy, lui présentant le premier livre de l'Enéide nouvellement traduit. — 3° De soymesmes. — 4° Le desconforté. — 5° D'amour ja presque veinqueur.

Les épitaphes sont celles : 1° de François de Clemery; 2° d'Albéric de la Mothe; 3° du cœur de René de Chalon, prince d'Oranges; 4° à Monseigneur Jan, cardinal de Lorreine; 5° de luy encores; 6° de Monseigneur Claude de Lorreine, duc de Guise; 7° de Madame de Jamets, Heleine de Bissipart; 8° Épitaphe de Diane Baudoire, sa femme; 9° A elle-mesmes; 10° Épitaphe de Pierre du Villier, signeur de la Mabillière, mort à son retour de la guerre.

Des Masures a dans la suite imité en latin bon nombre de ces petites pièces, et en a donné la version dans ses poésies latines en 1574.

L'épître est adressée à Thierry de la Mothe. L'élégie ne contient que des sentiments d'amour.

Le dernier morceau : Biblis, amoureuse de son frère Caunus, prins du neuvieme livre des Metamorphoses d'Ovide, occupe les pp. 67 à 80.

Cet ouvrage est très-rare. Brunet en dit : Autrefois de 6 à 9 frs : aujourd'hui prix arbitraire. Un exemplaire mar. rouge, ornements, fil. (Bauzonnet) s'est vendu 53 francs à la vente de Nodier en 1844, n° 398 du catalogue.

Bibliothèque royale à Bruxelles.

Catalogue Baudewyns n° 2260.

V. 1° Lvdovici Masvrii Nervii Carmina. — Avec cette épigraphe : *Quanto superat discrimine virtus?*

Lvgdvni apvd Ioan. Tornæsivm et Gvl. Gazeivm. M. D. LVII. Cum priuilegio Regis.

Car. ital., in-4°, de 76 pp. y compris le titre et une épître de Jean Salmon, dit Macrin, ancien valet de chambre de François Ier; au verso d'une page blanche à la fin on lit dans une banderole entrelacée ces mots : SON ART EN DIEU.

Au verso du titre : Salmonius Macrinus Iuliodunensis Ludovico Masurio Nervio. Sauf cette épître, cette édition est reproduite en entier dans les *Delitiæ C. Poetarum Belgicorum, collectore* Ranutio Gnero (Grutero). Francofurti, typis Nicolaï Hoffmanni, sumptibus Iacobi Fischeri, anno 1614, t. III, à p. 479 ad 542.

Bibliothèque royale à Bruxelles. Catalogue Courtois, n° 1287; Mutte, n° 5452; Baudewyns, n° 2260.

2° Lvdovici Masvrii Nervii Poemata, secundò edita, ab authore ipso recognita, et nouis aucta. Basileæ, M. D. LXXIIII. Sans nom d'imprimeur, mais avec la marque de Thomas Guarin, autre Tournaisien établi comme typographe à Bâle; in-16 de 128 feuillets chiffrés, y compris le titre, une épître en prose intitulée : Lectori in Ecclesiam Dei assumpto S., une autre en vers : Ad Theodorum Bezam, Florentium Christianum, et Jacobum Grevinum,

Poetas Christum amplexos : fratres et amicos cum primis observandos; et enfin la pièce de Macrin, mentionnée ci-devant. — Car. ital.

Au verso du titre on lit :

Qvæ hoc poematum volumine continentur :

Babylon, sive de Babylonis ruina carmen (fol. 4-17);

Carminum liber, quo tum cantica quædam e sacris libris desumpta, tum odæ quædam aliæ canuntur (f. 17-44);

Eclogæ duæ (f. 44-49);

Sylvæ XIII (f. 49-80);

Elegiæ VII (f. 81-96);

Epitaphia (f. 97-108);

Epigrammata (f. 108-128).

Cette seconde édition, faite postérieurement à la séparation de l'auteur de l'Église catholique, diffère considérablement de la première.

Dans sa préface, des Masures déclare qu'il a retranché de ces poésies celles qu'il avait autrefois composées pour plaire aux puissances du siècle, alors qu'il se trouvait au milieu des ténèbres des Égyptiens, etc. Cependant le nombre des pièces retranchées n'est pas bien considérable. Les voici :

1° Ad Carolum Lotharingium cardin. (pp. 3-10 de l'éd. de 1557), pièce déjà publiée plusieurs fois en français aussi bien qu'en latin;

2° Ad Janum Lothar. card. 8 dist. (p. 33 éd. cit.);

3° Carolo Loth. card. (pp. 45-47);

4° De Marte et Venere Cupidinis telo vulnerati. — Ode de vingt strophes (pp. 47-50);

5° Petro Ronsardo et Io. Bellaio, 4 dist.;

6° De suo et amicæ mutuo amore, 5 dist.;

7° De Venere Dianam mentita, et Diana à Cupidine vulnerata, 11 dist.;

8° De femina quæ generi amore capta filiam occidit, 2 dist.;

9° Amphion fonti impositus, 1 dist.

On le voit, sauf le premier morceau, qui avait déjà eu assez d'éditions, le sacrifice que fait ici des Masures est de bien peu d'importance. Il a ensuite omis quelques petites pièces par puritanisme; quant à celle adressée à Ronsard et à Joachim du Bellay, nous verrons plus loin le motif de sa suppression. Ronsard n'avait pu cacher à des Masures, tout en le traitant d'ami, qu'il désapprouvait son abandon de la religion de ses pères.

Si des Masures a peu retranché, il a en revanche beaucoup ajouté. Nous allons passer en revue le contenu de cette seconde édition, en insistant principalement sur les pièces qui présentent un certain intérêt historique; nous avons ailleurs traité la question au point de vue littéraire. Nous dirons encore que c'est de ce recueil, ainsi que des *Œuvres poétiques*, que nous avons extrait presque tous les détails biographiques que nous avons donnés sur des Masures.

Le poëme de Babylone est une œuvre allégorique qui rappelle l'ouvrage de Luther sur la captivité de Babylone. Il est précédé de ces vers significatifs :

> En jacet eversa tandem Babylone, superbos
> Quæ domuit meretrix (infandum) fœmina Reges.

Ces deux vers sont suivis de trois distiques de Théodore de Bèze, qui ne marchande pas les éloges à son collaborateur.

La seconde partie comprend douze cantiques imités de l'ancien et du nouveau Testament. Viennent ensuite des odes au nombre de dix.

Les sept premières roulent sur des sujets religieux. Dans la VIII^e^, l'auteur raconte au cardinal Charles de Lorraine ce qu'il fait dans son petit domaine de Saint-Melin. Sa muse est dans les larmes. Elle déplore François

Ier, Mellin de Saint-Gelais, Macrin, Clément Marot. L'ode suivante est adressée à Toussaint de Hocédi.

Les deux églogues, conçues sur un ton allégorique, roulent sur les motifs de sa séparation de Rome.

Parmi les sylves, nous signalerons :

La seconde, dans laquelle il explique au chancelier de l'Hôpital les causes qui l'ont empêché jusque-là de lui écrire. Il s'y étend longuement sur les circonstances de sa vie. Des Masures avait vécu avec l'Hôpital à la cour. Il l'avait même accompagné dans un de ses voyages en Auvergne. Il assure avoir beaucoup appris dans la fréquentation de cet ancien ami.

La troisième était destinée à servir de préface à la traduction du IIIe livre de l'Énéide. Elle est adressée au cardinal Jean du Bellay et fut écrite à Rome. Détails biographiques.

La suivante a pour sujet le retour en France du même cardinal. Dans la cinquième, il se recommande au même du Bellay.

La septième est un chant funèbre sur le meurtre de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Dans la neuvième, il déplore la perte de son épouse Diane Baudoire, et dans la suivante, celle de François de Clémery. La onzième traite du mariage de Renée, sœur du duc de Lorraine, avec le prince de Bavière. La suivante, adressée à Théodore de Bèze, renferme des conseils sur des points douteux, et la dernière est une exhortation à Anne Ursin, de rester fidèle au service de Dieu, malgré toutes les épreuves qui peuvent lui survenir.

Les élégies sont adressées à François Perrot, à Odoard Bizet, à son fils Claude enfant, au même adolescent, à Claude Rambertvillers de Toul, à Albéric de la Mothe et à Philippe Brun. Les deux morceaux adressés à son fils sont remplis de détails biographiques extrêmement curieux.

Dans les épitaphes, nous trouvons les noms suivants : Antoine et François, ducs de Lorraine; Claude de Lorraine, duc de Guise; François de Lorraine, duc de Guise; Jean, cardinal de Lorraine; Marguerite d'Egmont, épouse de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont; Claude Penicerius, oncle de Diane Baudoire; Jacques Baudoire, son frère; Diane Baudoire, François et Jacques de Clémery. Des Masures a aussi consacré deux pièces à son père et à sa mère; nous signalerons encore l'épitaphe d'Olivier Boch.

Nous citerons aussi les principaux noms rappelés dans les épigrammes et les *Xenia* qui terminent le recueil. Les voici : Paul de Mélisse, Clément de Trelles, Jacques Pascharius, Rabelais, Jean Mallot, Antoine Le Pois, Jean Duthier, secrétaire de Henri II, Mellin de Saint-Gelais, Hugues Salel, Georges de la Patrière, Antoine Senneton. L'avant-dernière pièce est adressée à Jean Taffin et Pierre de Cologne, ministres calvinistes à Metz. Ce Jean Taffin est un autre Tournaisien, qui plus tard passa aux Pays-Bas, où il fut l'un des partisans les plus zélés du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne.

Les deux premières pièces des *Xenia* sont adressées à Georges-Jean comte palatin du Rhin, et à Égenolphe, seigneur de Rappolstain, auxquels des Masures envoyait de ses poésies.

La Bibliothèque de l'Université de Gand et la Bibliothèque royale à Bruxelles possèdent chacune un exemplaire de cette rare et curieuse édition. On la trouve encore mentionnée dans le Cat. du card. Du Bois, III, n° 814, avec la fausse date de 1573, et dans le Cat. Courtois, n° 1280bis.

Paquot est tombé dans l'erreur, en disant que la meilleure édition des poésies latines est de Bâle, 1579, in-16. L'édition qu'il donne comme la meilleure et dont il cite le titre, n'est autre que celle de 1574, que nous venons de décrire.

VI. Hymne sur la Justice de Mets. De la Prise de Sainct-Quentin, et de la Conqueste de Calais, au Roy. — Impr. à Tholose par G. Bondeuille, 1558, in-4°.

Cité par du Verdier. Cette édition doit être excessivement rare; nous ne l'avons trouvée mentionnée dans aucun catalogue.

L'imprimeur Bondeuille fut pendu comme protestant à Toulouse, le 20 mai 1562. On sait que la prise de Saint-Quentin eut lieu en 1557, et celle de Calais l'année suivante.

VII. Chant pastoral sur le partement de France et la bien-venue en Lorraine de monseigneur Charles, duc de Lorraine, et de madame Claude de France, son espouse. Lion, Ian de Tournes, 1559, petit in-8°.

Cette édition est citée par du Verdier. Brunet en mentionne un exemplaire *mar. v.*, vendu fr. 22-50 en 1841.

Claude de France était fille de Henri II. Elle mourut en 1575.

VIII. Brief sommaire touchant la doctrine des Sacrements composé par Théodore de B[èze], (et trad. du latin en français par Louis des Masures). Lyon, Jean Dogerolles, 1564.

Rappelé par La Croix du Maine, éd. de 1772, II, 52.

Meurisse, dans son *Histoire de Metz,* dit qu'en 1564, des Masures s'amusa à de mauvaises traductions. C'est là sans doute une allusion aux ouvrages repris sous ce numéro et sous le suivant.

IX. Dans la collection suivante, formant le n° 4005 du Cat. Méon, nous trouvons encore une traduction faite par des Masures :

Histoire des vies et Faicts de quatre excellents Personnages, premiers Restaurateurs de l'Évangile, assavoir : de Luther, par Melancthon; d'Oecolampade, par Wolfgang, Faber Capito et Symon Grynée; de Zuingle, par Osvaldus

Myconius; de J. Calvin, par Théod. de Bèze (avec les portraits). — Dans le même volume, Conformité des Églises réformées de France et de la primitive Église, par du Pinet. — Vraye et droite intelligence de ces paroles : ceci est mon corps, traduit du latin de Th. de Bèze, par L. Desmasures. — Traité du péché contre le Saint-Esprit, par Aug. Marlorat. — Le tout en un vol. in-8°, sans indication de lieu et sans nom d'imprimeur, 1564 (très-rare).

Pour l'ouvrage de du Pinet au moins, nous savons qu'il parut à Lyon chez Jean Dogerolles.

Cette traduction de des Masures doit être d'une excessive rareté. Elle n'est pas même mentionnée, non plus que le n° VIII, par Rodolphe Hospinien dans son *Historia Sacramentaria*. Le catalogue Méon est à notre connaissance le seul qui en fasse mention.

X. 1° David combattant, David fugitif, David triomphant, tragédies saincles, par Louis des Masures Tournisien. Paris, Robert Estienne, 1565, in-12. Cette édition est accompagnée de la tragédie de *Jephté*, traduite du latin de Buchanan, par Florent Chrétien.

Ces trois tragédies de David, selon Godard de Beauchamps dans ses *Recherches sur les Théâtres de France*, sont en vers de plusieurs mesures avec un prologue, des chœurs et un épilogue, sans autre distinction d'actes ni de scènes, que par des pauses.

2° Les mêmes tragédies sans le Jephté. Genève, François Perrin, 1566, in-4°, avec Bergerie spirituelle, et Églogue spirituelle, par Louis des Masures.

Les interlocuteurs de la Bergerie spirituelle sont : Vérité, Religion, Erreur, Providence divine. Le tout en vers.

Cat. La Vallière, n° 17196.

3° Tragédies Saincles avec la Bergerie et l'Églogue. Anvers (Grég. Humbert?), 1582, in-8°.

Cat. de la Bibl. des Jésuites d'Anvers, I, 345.

Cette édition s'est payée 33 francs à la 3e vente Debure.

4° Les mêmes, également avec la Bergerie et l'Églogue. (Genève), par Gabriel Cartier pour Claude d'Augy, 1583, in-8°.

Vendu en mar. bl. 20 fr. de la Leu; précédemment fr. 7,20 Gaignat.

La Bergerie spirituelle est accompagnée de la musique.

5° Les mêmes tragédies, sans la Bergerie ni l'Églogue, mais avec le Jephté de Fl. Chrétien. Paris, Mamert Patisson, 1587, pet. in-12.

Vendu 16 fr. Labédoyère, belle reliure ancienne; 60 fr. Pixérécourt.

6° Les mêmes avec le Jephté. Paris, Mamert Patisson, 1595, pet. in-12.

Cat. La Vallière, n° 17198.

7° Il existe encore des tragédies saintes : une édition sans date, petit in-12. Elle figure au catalogue Courtois sous le numéro 2397 avec le Jephté, éd. de 1587.

8° Enfin le catalogue Gérard, n° 702, mentionne une autre édition sans date, in-8°; elle se trouve dans le même volume que la *Céciliade* de N. Soret, éd. de Paris, 1606.

XI. Barbier cite de la Bergerie spirituelle une édition de Paris, 1566, in-4°. Cette édition anonyme n'est peut-être pas autre que celle de Fr. Perrin de la même année. La Bergerie fut imprimée plusieurs fois en même temps que les tragédies; nous avons dit que l'édition de 1583 contient la musique. Ce qui est assez probable, c'est que la Bergerie n'a jamais paru séparément, mais qu'elle avait sa pagination distincte.

XII. Cette dernière remarque, nous la ferons également pour l'Églogue spirituelle, qui accompagne plusieurs éditions des Tragédies.

XIII. Eclogue sur l'enfance de Henry, marquis du Pont, fils premier nay de Charles, duc de Lorraine. Genève, François Perrin, 1566.

Du Verdier, qui cite cette Églogue, n'en indique pas le format.

XIV. Babylon, sive Babylonicæ tyrannidis Eversio; ex Gallico in Latinum Sermonem conversa. Genevæ, 1569, in-4°.

Nous n'avons trouvée cette pièce mentionnée comme ayant été éditée à part, que dans Paquot. Au reste le pöëme latin de Babylone est inséré, comme nous l'avons vu, dans l'édition de 1574 des *Poemata*.

L'an 1563 avait paru in-8° sans nom de lieu, un ouvrage intitulé : « La ruine de la grande cité et du regne tyrannique de la grande paillarde Babylonienne composée en ryme françoise, » ouvrage que Barbier, d'après Fleischer *Bibliogr. franç.*, t. II, attribue à Louis Palercé. Nous ignorons ce qu'était ce Louis Palercé; et n'ayant pas vu l'ouvrage français, nous ne pouvons dire si c'est là l'original de notre poëme latin.

XV. Foppens, dans l'articulet qu'il donne à des Masures, s'exprime ainsi : « Ludovicus Masurius Nervius, Calvinistæ sectæ assecla, Poemata quædam latina edidit Basileæ 1579 in-8°, quorum hic titulus :

Borboniades, sive de Bello civili ob religionis causam in Gallia gesto, libri XIV. Sunt autem vetitæ lectionis. »

Un manuscrit de ce poëme est conservé dans la bibliothèque publique de Genève. Nous donnerons ici l'article intéressant que Jean Senebier y consacre dans son *Catalogue raisonné des Manuscrits de la ville et république de Genève*. Genève, 1779, n° 100, pp. 245-247 :

» Ludovici Masurii Nervii Borboniados, sive de bello civili ob religionis causam in Gallia gesto, libri XII (sic), fol. Papier.

» Ce poëme me paraît absolument inconnu de même que son auteur; je n'en trouve aucune notice ni dans les catalogues des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, de celle

de De Thou, le Tellier, Coislin, ni dans les histoires ou mémoires de la Ligue, ni même dans l'histoire latine de la vie de Gaspard de Coligni, imprimée en 1575, quoique Masurius dédie son ouvrage à ce héros : « Præstantissimo » heroi Gaspari Collignio Galliarum Thalassiarco, christiani » exercitus Imperatori fortissimo. » Sa dédicace est datée du mois d'août 1572; mais il apprend dans une note que l'Amiral fut lâchement assassiné « crudelissima illa Pari- » siorum strage cecidisse; » que, lorsqu'il apprit cette fatale nouvelle, son ouvrage était fort avancé; qu'il avait fait les cinq premiers livres de son Poëme, qu'il voulut le continuer, et que, comme il l'avait commencé sous les auspices de l'Amiral vivant, il voulait le faire servir à célébrer sa gloire après sa mort.

» Il apprend son but dans sa préface : « Mihi hoc opus » conficienti, qualecunque erit sit ratio bellorum istorum » civilium, quæ hoc nostro sæculo gesta sunt, potissimam » partem carmine scribens admixtis interim poeticis quibus- » dam allusionibus ac fictionibus, quibus opus ipsum illus- » trare etiam opportunum visum est. »

» Mais il assure que, quoiqu'il ne rapporte pas les pièces originales, il ne dit rien que de conforme à la vérité.

» Pour faciliter l'intelligence de son ouvrage, l'auteur donne un Dictionnaire latin et français des noms d'hommes et de lieux dont il se sert, parce que sans cela il eût été inintelligible.

» Il commence son poëme en peignant les efforts de Paul III († 1549), pour rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et de France; il fait connaître la haine des maisons de Montmorency et de Guise, il dessine les portraits des hommes qu'il va faire agir, et il finit par la bataille de Jarnac (1569).

» Cet ouvrage est une gazette versifiée; elle est sans chaleur ni vie, mais la vérité historique y paraît très-bien conservée.

» Pour donner une idée de ses vers, je rapporte ici les premiers du premier livre :

Fortibus exhaustos ob mundi vasta labores
Regna viris, et bella manu violenta potenti
Orbis ob imperium et terræ pereuntis habenas
Gesta canant vano qui gaudent carmine vates;
Arma ego pro Christi regno pietatis in hostes,
Et populi certa pro libertate fidelis,
Sumpta, Deique pias meditabor carmine laudes. »

Il résulte du commencement de cet article que Senebier croyait cet ouvrage inédit. Jacques Lelong, l'auteur de la *Bibliothèque historique de la France*, avait déjà exprimé la même opinion. Cependant Calmet, sans doute d'après Foppens, assure qu'il existe un recueil des poésies latines de des Masures imprimée à Bâle, en 1579, in-8°, et dans lequel se trouve la Borboniade. L'édition de Bâle, 1579, dit Brunet, doit être fort rare, puisque nous ne la trouvons portée dans aucun bon catalogue.

Il est permis, croyons-nous, de douter que ce poëme ait été imprimé. En tous cas, il n'aurait vu le jour qu'après la mort de son auteur.

Nous avons maintenant à passer en revue les ouvrages attribués à des Masures, et ce n'est pas la partie la moins difficile de notre tâche.

Du Verdier, à l'article Louis des Masures, cite comme étant de cet auteur un *Josias,* tragédie, imprimé à Genève, et aux anonymes de la lettre J, il rapporte le titre suivant : Josias tragédie de Messer Philone, traduite de l'italien en vers françois. Genève, Fr. Perrin, 1556, in-4°. « Cependant selon toute apparence, dit Brunet, il s'agit bien là d'une seule pièce, qui doit être la même que le Josias imprimé en 1583. L'existence de l'édition de 1556 est fort douteuse; mais nous avons vu l'édition de Genève de l'imprimerie de François Perrin, 1566, in-8°, de 100 pages chiffrées. »

Brunet, après G. de Beauchamps, regarde ce nom de Messer Philone comme un pseudonyme, et il ajoute : « il est très-probable que l'auteur de cette pièce, écrite en faveur des Calvinistes, est Louis des Masures. »

D'un autre côté, voici ce qu'en dit de Beauchamps : « Ce messer Philone, qu'on ne connaît point d'ailleurs, pourrait bien être Louis des Masures, qui se serait caché sous ce nom.... Le même imprimeur, qui a imprimé le Josias de 1556, a imprimé les œuvres de des Masures en 1566; mais cela ne conclut rien, à moins que l'auteur n'eût pris un nom supposé pour une seule pièce, après en avoir donné trois sous son propre nom; ce qui résulte de ceci, c'est que l'auteur du Josias de 1566 n'a pas voulu se faire connaître. »

Dom Calmet attribue également la tragédie de Josias à Louis des Masures. Barbier, *Dict. des Anonymes et Pseudonymes,* assure que cette tragédie fut, non pas traduite de l'italien, mais composée en français par le même auteur.

La tragédie de Josias eut une autre édition en 1583, sous ce titre :

Josias, Tragédie en ryme françoise par le sieur Philone, huguenot, en laquelle Tragédie se trouve le vrai Miroir des choses advenues de nostre temps (en 5 actes et en vers). Sans nom de lieu (Genève). Imprimée par Gabriel Cartier pour Claude d'Augy en 1583, pet. in-8°.

Il existe encore sous le nom de Philone :

Adonias, tragédie, vrai miroir ou tableau et patron de l'estat des choses présentes etc., par Philone. Lausanne, Jean Chiquelle, 1586, in-8°. — En cinq actes et en vers.

Nous avons peine à croire que des Masures soit l'auteur de ces deux tragédies. Quand parut le Josias de 1556, des Masures vivait à la cour de Lorraine, et ne songeait pas encore à renier sa foi, qu'il n'abandonna qu'en 1559, et encore pour n'afficher ses nouvelles opinions que quatre

ans plus tard. Il est vrai que l'existence de cette édition est mise en doute par Brunet.

D'un autre côté — en admettant qu'elle n'ait pas existé, — quand parut le Josias de 1566, des Masures n'avait plus rien à perdre, plus rien à ménager; et il serait pour le moins étrange qu'il eût signé de son nom ses tragédies saintes, imprimées la même année chez le même typographe, et qu'il eût donné sous un pseudonyme cette tragédie de Josias. Pour ce qui concerne l'Adonias, la chose est plus extraordinaire encore, puisqu'il ne parut que douze ans après la mort de des Masures.

On a encore attribué à notre auteur :

Le triomphe de Iésuschrist, comédie apocalyptique, traduite du latin de Iean Foxus, anglois, en rithme françoise, et augmentée d'un petit discours de la maladie de la Messe, par Iaques Bienuenu, citoyen de Geneve. Geneve, par Iean Bonnefoy, pour Iaques Bienuenu, M.D.LII, in-4°, de 76 ff. en lettres rondes avec 4 ff. prélim.

C'est sur une conjecture de l'abbé Mercier de Saint-Léger que Barbier attribue cette traduction à Louis des Masures. Nous croyons qu'il y a là erreur profonde. M. Sainte-Beuve, avec Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève,* et la Biographie Michaud, regarde ce Jacques Bienvenu comme un personnage réel. Du reste, on a encore de Jacques Bienvenu : « la Comédie du monde malade et mal pansé récitée à Genève en 1568, au renouvellement de l'alliance entre les nobles et illustres républiques de Berne et de Genève, 1568, in-8°. » Cette satire, dirigée contre les différents états de la société, et surtout contre les médecins, attira à l'auteur de nombreux ennemis qui ne le ménagèrent point.

Pour être conséquent, il fallait aussi attribuer la Comédie du monde malade à des Masures. Malheureusement aussi il nous est prouvé que ce dernier n'a jamais résidé à Genève.

Nous ajouterons que l'original de la Comédie de Foxus avait d'abord paru à Londres en 1551. Il fut réimprimé à Bâle en 1556. On cite aussi une édition de la traduction donnée à Genève en 1562, in-4°.

La traduction est plus rare que l'original. Un exemplaire, cité par Brunet, fut adjugé 330 fr. à Paris, dans la vente Coulon, faite en 1829. Ce même exemplaire s'est vendu 400 fr. lors de la première vente du cabinet de M. Borluut de Noortdonck en 1858.

Feu M. Hennebert, dans une note insérée au *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai,* soupçonne L. des Masures d'être l'auteur de la pièce suivante :

Le depucelage de la ville de Tournay, avec les pleurs et lamentations obstant sa défloration, par L. D. (sans lieu ni date), petit in-8° goth., de 8 ff.

Cette pièce fut composée à l'occasion de la prise de Tournay par Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1513, et elle doit être de la même époque; le simple rapprochement des dates prouve que l'hypothèse de M. Hennebert est dénuée de fondement. M. Hennebert aura sans doute été induit en erreur par l'historien Jean Cousin, qui parle de L. des Masures sous l'année 1507.

Cette petite pièce, devenue fort rare, a été réimprimée à Paris en 1830, et à Valenciennes en 1838.

On trouve encore des vers de des Masures :

1° dans : Hodœporicon sive itinerum totius fere orbis lib. VII. Opus historicum, Ethicum, Physicum, Geographicum à N. Reusnero Leorino J. C. collectum, Jeremiæ Reusneri fratris cura editum. Basileæ ad Pernam Lecythum MDXXC.

Cette collection renferme la troisième (pp. 625-630) et la sixième (pp. 651-654) élégie des *Poemata* de 1574.

2° Parmi les préliminaires de : Austrasiæ reges et duces epigrammatis, per Nicolaum Trelæum descripti. Coloniæ,

1590, in-4°. Et dans la traduction en vers français du même ouvrage par François Guibaudet. Coulongne, 1591, in-4°, fig. Cette pièce se trouve folio 112 de l'édition citée des *Poemata* de des Masures.

L'original, éd. de 1590, forme le n° 12793 du Catal. La Vallière.

On voit par la préface de la traduction que des Masures fut un de ceux qui engagèrent Nic. Clément, de Trelles sur Moselle, à entreprendre cet ouvrage. Cette préface est datée de Vizelize, dans le comté de Vaudemont, le 2 juin 1573.

3° Parmi les liminaires de : Ant. Le Pois, Discours sur les Médailles et Gravures antiques, principalement romaines. Paris, Mamert Patisson, 1579, in-4°, on trouve une pièce latine et une autre en français. La première se lit également dans les *Poemata* de des Masures, éd. de 1574, fol. 121.

4° Les Schediasmata poetica de Paul Melissus Schedius, renferment plusieurs pièces de des Masures, pp. 171-172, p. 526, pp. 527-28, éd. de 1625. Ces pièces latines sont reproduites dans les *Poemata* de 1574.

P. 528-531, on lit : Ode aux Muse (sic) sur les poemes et armoiries de Paul de Melisse, 8 strophes de 10 vers.

Cette pièce ne se trouve dans aucune des éditions que nous connaissons de des Masures. Elle faisait sans doute partie des poëmes français qu'il se proposait de publier quand il fut surpris par la mort. Dans la lettre en prose insérée dans les *Schediasmata* (pp. 610-611), lettre que nous avons déjà rappelée, des Masures parle en effet de poëmes français qu'il a récemment écrits et non encore publiés. Godard de Beauchamps cite bien une édition de 1595 du Jephté de Florent Chrétien avec des *fragments* de des Masures; mais nous pensons que ce mot *fragments* signifie *tragédies saintes*. Il n'y a aucune apparence que ces poëmes français aient jamais vu le jour.

Des Masures jouissait d'une grande réputation parmi ses contemporains; cette renommée, il la devait surtout à sa traduction de l'Énéide; et les éloges ne lui furent pas marchandés de son temps. Voici d'abord venir Pontus de Thiard :

Des Masures soit loué,
Qui au bien imité style
Par un doublement Virgile
Des Muses est avoué.

François Habert, dans son épître à Mellin de Saint-Gelais sur l'immortalité des poëtes français, en parlant de l'assemblée des Muses où il feint de s'être trouvé en songe, dit à son tour :

Puis fut parlé du gentil des Masures
Sur l'Eneide en ses graves mesures.

La parole est au chef de la nouvelle école poétique, à Pierre de Ronsard :

A Loys des Masures, Tournésien, poete François.

Masures, tu m'as veu, bien que la France à l'heure
Encor' ne m'enroloit entre les bons esprits,
Et sans barbe, et barbu j'ay releu tes écrits,
Qui engardent qu'Enée en la France ne meure.
Ah ! que ie suis marry qu'encore ne demeure
A Paris ce troupeau si doctement appris,
Qui n'agueres chantoit pour emporter le pris,
Et sa chanson estoit sur toute la meilleure.
Pour une opinion de Beze est deslogé,
Tu as pas faux rapport longuement voyagé,
Le sçavant Peletier a vagué comme Ulysse.
Phœbus, tu ne vaux rien, et vous ne valez rien,
Muses jouet à fols; puisqu'en vostre service
Vos servans n'ont reçeu que du mal pour du bien.

Ronsard a également adressé à des Masures un de ses *Discours sur les misères du temps*. Il paraît que, quand ce discours fut écrit, des Masures avait déjà embrassé le calvinisme. On sait que l'école de Ronsard était aussi attachée

au catholicisme que l'était peu celle de Marot. Toutefois dans ce discours, Ronsard, tout en ayant l'air de blâmer des Masures, lui donne encore le nom d'ami. Voici au reste une analyse de ce discours :

Mon livre est ressemblable à ces tables friandes
Qu'un prince faict charger de diverses viandes :
Le mets qui plaist à l'un, à l'autre est desplaisant.

Aussi, dit-il, je ne contrains personne à me lire.

Celuy qui bien content de mon vers se tiendra,
Me fera grand plaisir : s'il advient au contraire,
Masures, c'est tout un, je ne sçaurois qu'y faire.

Je m'étonne, ajoute-t-il, de ceux de la nouvelle doctrine qui ne font que répéter : Si Ronsard cessait de parler tantôt de l'amour, tantôt de la guerre, et qu'il ne chantât plus que Jésus-Christ, Ronsard serait parfait. Voici sa réponse :

O pauvres abusez ! que le nouveau sçavoir
D'un moyne defroqué a laissé décevoir :
Tenez-vous en vos peaux; et ne jugez personne....
D'où serait animé
Un habitant du Rhin en un poësle enfermé
A bien interpreter les saincles Escritures
Entre les gobelets, les vins, et les injures?
Y croye qui voudra, Ami, je te promets
Par ton bel Amphion de n'y croire jamais.

Le poëte feint ensuite que du Bellay mort lui a apparu en songe, et lui a dit :

Crains Dieu sur toute chose, et le fard d'Epicure
Ne te fasse jamais errer à l'avanture :
Toute ton espérance et de corps et d'esprit
Soit fermement fichée au Sauveur Jésus-Christ.
. . . . . .
Entre Homère et Virgile, ainsi qu'un demi Dieu,
Environné d'esprits j'ay ma place au milieu,
Et suis en la façon que m'a descrit Masures.....

Nous avons analysé cette pièce, parce qu'elle fait connaître la position de des Masures vis-à-vis de la plus grande illustration poétique de l'époque. Nous avons déjà cité le passage dans lequel des Masures regrette la société de Ronsard. Dans ses poésies latines de 1557, on lit une pièce de 4 distiques, adressée à Ronsard et à Joachim du Bellay; cette pièce ne se retrouve plus dans la seconde édition de ces poésies. Cette suppression, était-ce une réponse au discours de Ronsard?

Un autre non moins célèbre, Rabelais, que des Masures avait d'abord ensencé, se brouilla plus tard avec notre poëte; Rabelais avait peu de respect à coup sûr pour le *papegaut* et ses *cardingaux*. Mais il en avait encore moins pour les disciples de la nouvelle religion. Il invectiva violemment contre Calvin. Des Masures lui répondit par ce mauvais destique :

Qui Rabelæus eras, placidus modo, jam quia fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læsus* eris.

Il ne peut entrer dans nos intentions de passer ici en revue tous les éloges que les contemporains ont adressés à des Masures. Laissons donc Macrin l'appeler la gloire des poëtes de la Nervie; Paul de Mélisse, l'étoile des Nerviens; laissons Th. de Bèze proclamer Homère et Virgile jaloux du mérite de des Masures. Ce ne sont là que de simples politesses sans conséquence; elles peuvent témoigner de la vogue, mais non du mérite d'un écrivain.

L'abbé Goujet dit de des Masures : « Cet écrivain était moins mauvais poëte que Pelletier. Peut-être son érudition n'était-elle pas plus étendue, mais il avait eu le goût meilleur et le jugement plus solide. Il avait de l'imagination, et la langue latine et la nôtre lui étaient familières. »

Joachim du Bellay a aussi traduit le IV^e^ et le VI^e^ livre de l'Énéide : « Contemporain de des Masures, dit encore

l'abbé Goujet, non seulement il ne le surpassa point, mais on ne peut même pas dire qu'il l'ait égalé. »

« La traduction de des Masures, écrit-il ailleurs, est assez fidèle, littérale même autant que le génie des deux langues l'a pu permettre. Il y a cependant des endroits où elle aurait dû être resserrée, et qui sentent trop la paraphrase.... Mais les Muses ont dû blâmer sa versification plate et languissante, quoiqu'en apparence aisée et naturelle, ses bâillements fréquents, ses défauts de césure, ses termes bas et rampans, ses tours prosaïques si éloignés du sublime de Virgile. Malgré tant de vices, qui ne seraient pas supportables aujourd'hui, il paraît que cette traduction a été lue et recherchée dans le seizième siècle. »

Il peut être intéressant de connaître ce que les traducteurs postérieurs de l'Énéide ont dit de cette version de des Masures. Voici comment s'exprime P. Perrin dans l'avant-propos de sa traduction de l'Énéide en vers : Paris, Estienne Loyson, 1658 : « Ceux qui ont traduit Virgile en vers ont manqué pareillement par défaut d'artifice, pour s'estre attachez indiscrettement à la traduction des mots et des phrases latines, comme ont fait des Masures et les frères Chevalier; par malheur encore, en ce que la poésie de leur temps rude et mal polie n'avait rien de comparable aux avantages de la nostre; et tous par défaut de génie, puisqu'il est vray qu'aucun jusqu'icy ne s'est appliqué à cette entreprise qui ait eu le moindre charactère, ny d'habille homme, ny de poëte, à la réserve du cardinal du Perron, que la difficulté du travail, véritablement incroyable, a rebuté dès les premiers essays. »

Les dix éditions de la traduction complète de l'Énéide prouvent assez une vogue extraordinaire. Le premier effet de son apparition, ce fut de faire oublier la traduction d'Octavien de Saint-Gelais, publiée à Paris par Antoine Vérard en 1509, in-folio. Ceci résulte des termes mêmes de plusieurs pièces rapportées plus haut.

Au reste, pour ce qui est du mérite de cette traduction, nous ne sommes pas éloigné d'admettre le jugement de l'abbé Goujet. Nous ferons observer seulement que plusieurs des défauts qu'il reproche à des Masures doivent être mis sur le compte de l'époque, et que tel de ces défauts n'en serait plus un aujourd'hui. Des Masures, au moins pour la forme, est un des ancêtres de l'école romantique.

Nous placerons ici la traduction de l'exorde du discours qui ouvre le second livre :

« Chacun se teut, et pour ouïr ces choses
Tous ententifs tenoyent leurs bouches closes.
Le père Ence à l'heure s'avança
Sur le haut lit, et ainsi commença :
Tu me contrains, roine de grand valeur,
Renouveller une estrange douleur,
Qui veux ouir, comme en ruine et proye
Les Grecs ont mis les richesses de Troye,
Et saccagé le regne lamentable,
Ce que j'ay veu (misere inestimable)
Et dont je fus grande partie aussi.
Qui est celui (en racontant ceci)
Des Myrmidons, Dolopes, ou gens d'armes
D'Ulysse Grec qui retiendroit ses larmes?
Et jà du ciel la nuict humide et sombre
Se précipite, et l'ordinaire nombre
D'astres mourans, à dormir nous convie.
Mais si tu as une si grande envie
D'entendre ici nos fortunes conter,
Et les labeurs extremes escouter,
Que j'ay en fin veu à Troye advenir :
Combien qu'au cœur ce triste souvenir
Me donne horreur, et de deuil mon penser
Soit reculé, je les vay commencer. »

Nous ne le dissimulerons pas, des Masures n'avait point ce qu'il faut pour un poëme de longue haleine; Chaudon et Delandine reprochent à ses tragédies saintes de manquer

de régularité dans le plan et d'élégance dans les détails. M. Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la Poésie française au XVI^e^ siècle*, dit : « Louis des Masures, traducteur de Virgile, donna, en 1566, sous le nom de *Bergerie spirituelle*, une véritable moralité, et, sous celui de *tragédies saintes*, des pièces équivoques qui rappellent l'*Abraham* de Théodore de Bèze, et tiennent le milieu entre les mystères et la nouvelle tragédie. » Les triomphes de Jodelle et de Garnier allaient faire oublier ce genre hybride, que peu d'écrivains de marque cultivaient encore.

Les tragédies saintes font involontairement songer à la trilogie dramatique des Grecs. Elles sont peut-être un des rares exemples de l'imitation de cette forme ancienne dans la littérature française du XVI^e^ siècle.

Des Masures a peu chanté l'amour. A l'époque où il vivait, il était de mode que chaque poëte eût son amie. Macrin pleurait Gélonis, Maurice Scève célébrait sa Délie, Du Bellay chantait son Olive, et Ronsard, sa Cassandre et son Hélène. Seul à peu près, des Masures n'eut point sa mie. Il chanta Diane, il est vrai; mais Diane devint la mère de son fils; sa seconde épouse eut aussi quelque part aux faveurs de ses chants. Mais cette part est si faible; et puis, dans la suite, des Masures semble avoir renié ces poésies en retranchant de ses œuvres tout ce qui sentait l'amour. Le rigorisme calviniste avait soufflé là-dessus.

Une autre manie des poëtes de l'époque, c'était d'avoir chacun leur devise; celle de des Masures était une allusion à ses jours de malheur :

Quanto superat discrimine virtus?

Il n'y a rien de particulier à dire des poésies latines de notre auteur, sinon qu'elles sont de beaucoup supérieures à ses poésies françaises. Nous n'irons pas cependant jusqu'à nous écrier avec de Paul de Mélisse, son ami :

Alter Virgilius, Masuri, sis, alter Homerus,
Ardua docte gravi bella sonare tuba.
Nemo nec invideat famæ. Borbonias exstet
Par opus Æneidi, par opus Iliadi.

Vraiment on aurait peine à concevoir que des auteurs se soient dit de ces choses-là sans sourire, si l'on ne savait que c'était en quelque sorte passé dans les mœurs, et qu'on n'y prêtait plus attention comme étant une chose de tous les jours.

Voici encore le jugement que le Père Abram porte de des Masures dans son *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson :* « Homo litteratus et poeta venustus, se dlatina poesi quam Gallica Virgilii translatione felicior. »

Ces poésies latines ont cependant un défaut que nous devons relever. Des Masures semble s'y être surtout proposé Ovide pour modèle. Exilé comme le poëte de Sulmone, il s'est en quelque sorte identifié à son sort. A chaque instant, il revient sur son exil; cependant il ne laisse pour ainsi dire jamais percer le découragement qui s'était emparé de son âme, et alors même il y a quelque chose qui donne la vie à ses vers; ce quelque chose, c'est la confiance en Dieu.

En résumé, des Masures n'était pas plus mauvais poëte que la plupart de ceux de son époque. Pasquier, dans ses *Recherches,* l'a placé à la suite de la *brigade* de Ronsard avec Pontus de Thiard, Remi Belleau, Guillaume des Autels, Olivier de Magny, Passerat, etc., etc. Aujourd'hui ses œuvres, par leur excessive rareté, ont acquis un autre genre de mérite. Elles sont devenues de ces reliques que se disputent avec acharnement les véritables bibliophiles.

F. F. J. Lecouvet.

Particularités inconnues

SUR

QUELQUES FOUS EN TITRE D'OFFICE DU MOYEN-AGE (1).

« La coutume d'entretenir près de soi des serviteurs obligés d'avoir de la gaieté et de l'esprit pour tout le monde, se répandit sous le régime de la féodalité. Il n'y a que les gens ennuyés qui attachent tant de prix au talent d'exciter le rire. Isolés dans leurs châteaux, passant la journée sur les grands chemins et dans les bois, rudes, sauvages, les nobles paladins, que les romans nous décrivent avec des couleurs si brillantes, étaient la plupart du temps, des personnages aussi maussades que redoutés. Ne voyant dans leurs égaux que des ennemis avec lesquels ils badinaient toujours l'épée au côté, ils auront admis quelques-uns de leurs vassaux à l'honneur de les distraire un moment et

(1) Le chanoine Heylen, archiviste de l'abbaye de Tongerloo, a recueilli les détails suivants sur quelques fous du moyen-âge : « Mimis domini *Gerardi de Waenrode,* flor. geld. — Mimis domini *de Wesemale,* 12 plecken. — Joculatoribus seu Fatuis 's Mercks-Greve, 11 plecken. — Joculatoribus domini Duxisse (sic), 1 mud. — Pro Mimis Diestensibus et Tenensibus, 6 st. — Pro lusore agente, 2 st. — Jacobus stultus noster recepit 111 st. — Morionis Rmi Argentinensi, 6 plecken. — Stulto de Berne, pro nola, 6 plecken. — Vosken, *Stulto* domini Coloniensis, 1 gryp. — Kieremiere, mimo domini Leodiensis, 1 fl. — Lamberto, regi mimorum, 1 ren. »Voy. *Historische verhandeling over de Kempen.* Turnhout, 1857, in-8° p. 166, note XX. Ces particularités prouvent à l'évidence que l'usage d'entretenir des Fous en titre était général au moyen-âge.

de les arracher à la monotonie de leur rustique grandeur. Mais la finesse des propos, la délicatesse des pensées, n'avaient guère de prise sur ces hommes hérissés de fer. Pour se frayer impunément un chemin jusqu'à eux, la plaisanterie devait ressembler à l'impertinence, à la licence, à la liberté. Or, il arrivait que l'épigramme allait souvent plus loin que ne le désirait un patron fier et irascible. Afin de conserver la dignité du maître, il fut réglé qu'on ne pourrait lui dire de bonnes vérités sans être réputé *fou*. Un vêtement particulier, un titre significatif furent attribués aux diseurs de bons mots, pour avertir que leurs sarcasmes ne tiraient pas à conséquence, et qu'on risquerait à les imiter. Les flatteurs, ceux qui trafiquaient de mensonges, n'eurent garde alors de croire qu'ils n'étaient pas les sages. (1) »

Nous avons recueilli, dans le cours de nos investigations, des renseignements sur quelques fous en titre d'office, ainsi que sur quelques autres farceurs du moyen-âge. Comme ces renseignements ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs d'une époque qui, malgré des travaux considérables, est loin de nous être connue sous toutes ses faces, nous avons jugé à propos de les communiquer aux lecteurs du *Messager des Sciences historiques*.

Pour que les fous fussent dignes de remarque, on voulait qu'ils eussent la double difformité de l'esprit et du corps. Un bouffon à grande bouche, à nez en abîme, à larges oreilles, de petite taille et bossu par dessus le marché, était le plus recherché et le mieux soldé. On coiffait la tête du pauvre hère d'un bonnet de folie, on lui donnait pour habit une robe bariolée, où dominait le vert, couleur du métier, ou bien un juste-au-corps de buffle et boutonné par der-

(1) Voir le baron de Reiffenberg, *Histoire des fous en titre d'office*, dans *Le Lundi*. Bruxelles, 1835, in-12°, p. 257.

rière; puis on lui remettait une marotte à grelots. Ainsi accoutré, le drôle n'avait qu'à paraître et à ouvrir la bouche pour faire éclater le rire des spectateurs. On sait qu'il lui était permis de tourmenter tout le monde et de tout dire. « Ces fous, c'est M. le comte Léon de Laborde qui l'assure, étaient parfois gens fort sérieux envoyés en missions difficiles. (1) »

Jeanne, duchesse de Brabant, la vertueuse épouse de Wenceslas, ne pensait pas compromettre sa gravité en entretenant à sa cour un fou en titre d'office. Son bouffon visita, en 1364, la ville de Louvain. L'administration communale lui fit offrir, à cette occasion, un nouvel habillement en drap de laine. Elle fit, en outre, orner son chapeau de galons en or fin (2). Ces détails semblent prouver qu'on n'avait point alors l'habitude de vêtir les fous gradués d'un juste-au-corps mi-parti et d'un chaperon à oreilles d'âne.

Philippe-le-Bon, ce prince qui aimait les plaisirs de tout genre, entretenait des fous, des folles, des nains et des grimpeurs. Son grimpeur vint à Louvain le 8 septembre 1433 et y donna, pendant deux jours, preuve de son adresse en montant sur les maisons situées à la Grand' Place. Notre population trouva les exercices de ce drôle fort à son goût, en sorte que l'administration communale lui alloua un pour-boire de 51 *plecken* (3).

La folle graduée de Philippe-le-Bon, qui s'appelait

(1) Voy. M. le comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. 19 de l'*Introduction*.

(2) « Item, meester Dierie Cledermaker van *Mire Vrouwen* Sot *van Brabant* syn clederen te maken, en van linenlaken, 18 lib. 14 st. — Item, van gulden borde dat men hem leyde om sine hoyke, 12 lib. 12 st. » *Comptes de la ville de Louvain du mois de juillet* 1364.

(3) « Gegeven, by bevele der stat, den Clymmer *Myns genedigen Heren van Brabant*, die clam opten huysen ane den Kerchof, binnen 2 dagen, 2 werven, 8 in sept., 51 plecken. » *Comptes de la ville de* 1433, f° 15.

Madame d'Or, assista, au dire de Saint-Remy, aux fêtes de l'institution de l'ordre de la Toison d'or, célebrées à Bruges en 1429 (1). Il paraît que le duc, qui était, ainsi qu'on ne l'ignore pas, grand amateur du beau sexe, portait beaucoup de sympathie à sa « moult gracieuse folle. » Lorsque Jeannette, la mère de la farceuse, vint, en 1433, rendre visite à sa fille, qui se trouvait pour lors à Dijon, le prince lui fit remettre une somme de 10 francs, monnaie de l'époque, pour frais de voyage (2). Madame d'Or épousa, en 1448, un certain Jean Vair ou Vaer. Philippe invita, à cette occasion, les villes de ses états à lui voter une somme en guise de cadeau de noce. Le conseil communal de Louvain lui alloua deux écus d'or (3).

M. le comte Léon de Laborde nous a fait connaître, dans les sources pour son histoire des ducs de Bourgogne, plusieurs fous en titre d'office de Philippe-le-Bon. Nos recherches nous mettent à même d'augmenter sa liste d'un nom. Le fou du grand duc, qui portait le prénom de Jean, vint, en 1464, annoncer à l'administration que son maître se proposait de faire une visite à sa bonne ville de Louvain. Le trésorier, qui a annoté ce fait, ne dit pas si le farceur se signala dans cette circonstance par des saillies et des

(1) V. de Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, introduction, p 20. Nous lisons ailleurs : « A Madame Dor, *Sotte* de Monseigneur, pour don à avoir espingles, 20 sols. » *Comptes de la recette générale, aux archives de l'ancienne Chambre des comptes à Lille*, de 1432-33. Voy. M. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. I, p. 266.

(2) « A *Jehnette*, mère de Madame Dor, que Monseigneur luy a donné à son partement à Dijon, où elle estoit venue veoir madite dame *Dor*, sa fille, et pour soy en retourner en son hostel, 10 francs. » *Comptes, ib.*, 1433-34. V. M. de Laborde, op. cit., p. 343.

(3) « Dame Doir, *Sottinne ons genedegen Heren*, die haer brulocht hielt met Janne Vaer, haren brughoen, hadde de stat ghegeven, ter beden van hem selven, 7 in october, 2 scilden, 'tstuk te 14 stuvers, val. 84 plecken. » *Comptes de la ville de Louvain de* 1448, f° 22.

tours de son métier. Il nous apprend seulement qu'on lui donna un pour-boire de deux sols (1).

L'usage d'encourager les farceurs était alors à l'ordre du jour. Il y avait alors à Louvain un vieux drôle du nom de Jacques van Lare qui, après avoir dissipé une fortune assez considérable, s'occupait de farces, d'astronomie et de prognostic. Le Conseil communal lui alloua, en 1434, un subside de 4 écus d'or (2).

Un autre farceur, qui se fit appeler le Chevalier *du comte* d'Oestrevant, se présenta, le 27 octobre 1445, devant notre Conseil communal et lui débita un discours en l'honneur de la ville de Louvain. On lui accorda une gratification d'un florin d'or (3).

Les prêtres de nos grandes églises célébraient alors chaque année une *fête des fous*. Cette fête singulière avait habituellement lieu vers la nouvelle année, depuis la Noël jusqu'à l'Épiphanie. La veille de la fête, les jeunes prêtres faisaient entre eux choix d'un *Évêque*. Crossé, mitré, ganté,

(1) « Eenen geheten *Meester* Jan, *myns genedig Heren* Sot, die by den Borgemeester de boedschap brachte dat Myn genedige Heer te Loven comen soude, gegeven te drinegelde 2 stuvers, val. 33 plecken. » *Comptes de* 1464-65, f° 67 v°.

(2) « Ghegeven, by bevele der stat, *Jacob Van Laere*, omme goetswille, omme dat een goede oude man es en̄ der Heeren altoes na gevolgt heeft, en̄ van groten goede te niente comen es, soe compt hi alle jaren, t' onser Liever Vrouwen daghe nativitatis (8 sept.), voir den helfft, als men den wyn snyt, en̄ op anderen tyde van den jare, alsoe heeft hem de stat doen geven 2 scilden, 20 in junio, val. 102 plecken. » *Comptes de la ville de* 1434, f° 81 v°. — Ghegeven, by bevele der stat, meester Jacob Van Laer, om Gode en̄ dat een arm ghek es, ter beden van goeden mannen, dat hi *in de sterren sien can*, 2 scilden, 102 plecken. » Ib. — Gegeven, bi bevele der stat, Meester Jacob Van der Lare, om Gode, dat *een arm sot* es, dat hy *'t schoen weder plecht te sien*, 3 in sept., 2 guld. val. 78 plecken. » V. *Comptes de* 1435, f° 19.

(3) « Geggeven, bi bevele vander stat, eenen Sot, die hem heeten dede *'s Greven Ridder van Oestervant*, doen (hi) schoen woirde quam seggen voir der stat, 27 in octob., te drinegelde, 1 lichten gulden, val. 30 plecken. » V. *Comptes de la ville de* 1445, f° 20.

somptueusement costumé, cet étrange prélat était mené en triomphe dans l'église; puis conduit processionnellement par les principales rues de la ville, il distribuait force bénédictions (1). On nommait parfois un *Cardinal* et même un *Pape des fous*, et cette élection était habituellement confirmée par des cérémonies burlesques. A Amiens, et dans quelques autres villes, ceux qui étaient revêtus de cette dignité éphémère jouissaient du privilége de battre monnaie. Leurs pièces sont en plomb et surchargées de *rebus*, dont l'explication est fort difficile aujourd'hui. Elles indiquent quelquefois le nom de l'élu, sa paroisse et l'année de sa nomination (2).

Les chapelains de Sainte-Gudule, à Bruxelles, avaient l'habitude de créer annuellement un *Abbé des fous* et de visiter, avec ce dignitaire d'un jour, les chapelains de Saint-Rombaut, à Malines (3), ou de Saint-Pierre, à Louvain. Les chapelains de Saint-Pierre élurent à leur tour, en 1455, un *Cardinal des fous* et visitèrent avec son éminence leurs confrères de Sainte-Gudule. Leur divertissement fut très-grand. A leur retour, le 17 janvier, ils reçurent, de la part de notre administration communale, deux vases de vin de Beaune et la même quantité de vin du Rhin (4).

(1) Depuis 1552, les élèves des écoles de Louvain avaient l'habitude d'élire annuellement un *Évêque des innocents*. Nous lisons dans les comptes de la ville le passage suivant : « Item, die de stad gaf den *Scolekinderen*, te haren Bescop, 36 stuvers. » *Comptes de* 1552, f° 121.

(2) Ces monnaies, ou plutôt ces médaillons, ont été décrites par feu M. le docteur Rigollot, dans l'ouvrage intitulé : *Monnaies inconnues des évêques des Innocents et des Fous*. Paris, 1833. M. de Marsy prépare une seconde édition de ce livre singulier. V. Mr Jules Corblet, *Manuel élémentaire d'Archéologie*. Paris, 1851, in-8°, p. 407.

(3) « Item, 6 stoepen wyns ghepresenteert den ghemaeeten Abd van Bruessele, die hier toten Bisscop van Sint Rom gecomen was, 16 januarii. » *Comptes de la ville de Malines de* 1445. Voy. M. Gyseleers-Tuys, *Additions et corrections à la notice sur les archives de la ville de Malines*, t. III, 1re partie, p. 45; MM. Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 651.

(4) « Den capellanen van Ste-Peeter alhier, doen sy in den meesten deele

Antoine de Croy, le favori de Philippe-le-Bon, avait également un bouffon à gages. Ce fou accompagna, le 25 juin 1460, son maître à Louvain. Les bourgmestres, dans le but d'être agréable au puissant seigneur, allouèrent au farceur un pour-boire de trois florins d'or, somme très-considérable pour l'époque (1).

Nos Bourgmestres ordonnèrent, en 1460, de faire confectionner une robe en drap, moitié blanc et moitié rouge, pour être donnée à Henri le Fou ou *Hennen de Sot,* robe qui coûta, avec une paire de bas de mêmes couleurs, 3 florins, 26 plecken (2).

« Les évêques et les abbés, observe le baron de Reiffenberg, avaient adopté la coutume des seigneurs laïques. Le Concile tenu à Paris, en 1212, défend aux prélats d'avoir des *fous pour les faire rire;* cependant, en 1624, Antoine Sanderus reprochait encore à ceux de son temps d'aimer mieux s'amuser avec des bouffons (*morionibus*) et des filles de joie que de se délasser au sein de l'étude (3). »

een gennechte opstelden met eenen gemaeckten Cardinael te trecken besoecken den capellanen van Bruessel, alsoe zy des jaers te voren alhier gedaen hadden, ten wedercomene, 17 january 1455, geseinkt, by der stad, *in den Yngel,* 2 stoepen beanen, en te Reynkens 2 stoepen rynswyn, 18 plecken. » *Comptes de la ville de* 1455, f° 31 v°.

(1) « Den Sot *'s Heeren van Croye,* die alhier te Loevene quam, 30 juny 1460, ter ecren en lyefden 's Heeren van Croye, ten bevele van den Burgemeesters, te wetene Jacoppe Uuten Lyemingen en Vranken Willems, gegeven te drinegelde, uuten register, 3 lichte gulden, 'tstuck te 33 plecken, val. 't samen 99 plecken. » *Comptes de la ville de* 1459 (v. s.), f° 98.

(2) « Ten bevele van Lodewyke Pynnock en Quinten Cokeroul, Burghemeesters, en andere van den Raide, gegeven en doen maken Hennen de Sot, om goidswille, eenen tabbart en een paer cousen, halff root, halff wit, daer toe versneden syn 't samen, metten voeijerlaken 11 1/2 ellen, costen t'samen 36 stuvers, 3 ortstuvers, die maken, in guldens te 34 plecken, 3 guld. 8 plecken, 6 stuvers payements. Willeme de Munter, cleermaker, vanden voorsc. tabbarde en cousen te makene, vergouwen hem daervoer t'samen 18 plecken. » *Comptes de* 1560, f° 41 v°.

(3) V. *Le Lundi,* p. 261. Philippe-le-Bon fit remettre, en 1459, une somme

Il y avait alors à Louvain un plaisant du crû, un farceur raffiné. Il portait le nom d'Antoine Vander Phaliesen et était, en 1461, chapelain et organiste de Saint-Pierre. Philippe-le-Bon, c'est Érasme, l'illustre panégyriste de la folie, qui nous l'assure (1), aimait à s'amuser avec lui (2). Jean Vander Phaliesen, curé de Saint-Pierre et membre de l'administration de l'Université, créa en 1454, une rente en faveur de son fils naturel *Antoine,* ainsi qu'il résulte d'un acte que nous avons trouvé aux archives de la ville (3).

au fou de Jean de Heinsberg, évêque de Liége : « A *Maynart de Kaiser,* fol de l'Evesque de Liége, pour don à luy fait par mds, pour luy aidier à des fraier de la dite ville de Brouxelles. » V. M. de Laborde, *op. cit.*, t. I, p. 357.

(1) « Antonius de Phalisia, sacerdos, capellanus et organista ecclesiæ divi Petri, in vita sua multas fatuitates, quæ non solùm Lovanii, sed alibi in ore hominum versantur. Ob quas vivus et mortuus dictus est Paep Thoen. Scribet de eo Erasmus, in *Fabuloso Convivio.* » Joannes Molanus, *Historia Lovan* , lib. 13, c. 31.

(2) « Nunc tempus est, ut ab equis, quod ajunt, ad asinos descendat fabula; à regibus ad Antonium sacrificum Lovaniensem, qui *Philippo Cognomento Bono* fuit in deliciis. Hujus viri feruntur multa vel jucunde dicta, vel jocose facta, sed pleraque sordidiora. Nam plerosque lusus suos condire solitus est unguento quodam, quod non admodum eleganter sonat sed pejus olet. » D. Erasmi *Colloquia, cur. Corn. Schrevelio,* Lug. Bat., 1664, in-8°, p. 282.

(3) « Voir le texte de ce document : « Van heere Janne van der Phalizln en Anthonyse, *synen natuerliken soen.* « Item, alse vanden gelde gecomen en dat comen sal van den 25 vraneer eronen erfelike renten, die de voirse. *Anthonis,* natuerlic soen des voirse. heeren *Jans van der Phalisen,* prochiaen der kercken van S^te^ Peters, te Lovene, vercocht heeft met consente des selfs heeren Jans, syns vaders, de welke gelden 612 1/2 crone, goet van goude ẽn swaer van gewichte, daer af dat vorwerde is dat men de 300 eronen ghereet gheven sal en dander 300 t'Onser Vrouwen daghe lichtmisse naestcomende, ẽn dat de 12 1/2 crone gaen selen tot den heerghewede, es overdragen inden Rade vander stat dat de voirse. 300 eronen diemen ghereet gheven soude dat die de voirse. *Prochiaen* en *Anthonys* ter stont heffen selen tot hueren profyte te bekeren, en alse vanden anderen 300 eronen die heer Henric van Diest, heere van Rivieren, Jan Zuetelief, Gord Vranex, Jan Calaber en Bertelmeeus de Hont den voirse. heeren *Janne* en *Anthonyse* geloven selen te betalen t'Onser Vrouwen dage voirse., es voert overdragen dat ten voirse. daghe de voirse. personen de voirse. 300 eronen setten selen inder stat wissel van Loven, tot behoef *Anthonys* voirse. om hem daer mede te copen 30 mudde rox-lyftochten ten live des voirse. *Anthonys* ẽn ter quitingen

C'était, selon toute probabilité, le farceur qui nous occupe. Il n'était connu à Louvain que sous le nom de Prêtre Antoine ou *Paep-Thoen*.

Érasme a recueilli, pendant son séjour à Louvain, des détails au sujet d'une couple de farces d'Antoine Vander Phaliesen qu'il trouva assez piquants pour être intercalés dans son colloque du Diner plaisant ou *Convivium fabulosum*. On nous permettra de les indiquer sommairement. Un jour, ayant invité des amis et n'ayant ni mets ni argent, il se rendit chez un usurier de la ville, qu'il visitait souvent, s'introduisit dans la cuisine et profita de l'absence de la servante pour enlever une marmite en cuivre remplie de bouillon. Arrivé chez lui, le drôle ordonna à sa servante de vider la marmite dans un autre chaudron et de la nettoyer de manière à la rendre méconnaissable à son propriétaire. Cela fait, il chargea un gamin de porter la marmite chez l'usurier, de l'engager pour deux escalins et de demander un billet constatant le fait, écrit de la propre main du maître. Le gamin réussit à souhait. L'argent qu'il apporta était destiné à l'achat de quelques bouteilles de vin. Antoine reçut ses amis et les régala sans bourse délier. Mais lorsque la servante de l'usurier voulut servir le diner de son maître, elle ne trouva plus ni marmite, ni soupe, ni viande. Tout avait disparu. Sur sa déclaration que personne n'avait pénétré dans la cuisine

met alsulken vorwerden oft met den voirse. gelde lyftocht gecocht worde en die weder afgequydt nut datmen dat geld wederom aen lyftocht leggen sal, op de maniere voirse. en alsoe voert tot der tyt toe dat de voirse. *Anthonys* 24 jaer out syn sal en̄ niet langher. En also dat de voirse. heere *Jan* den pacht vander voirse. lyfpensioen heffen en bueren sal, alsoo lange als de voirse. *Anthonys* met hem woenen sal en̄ des sal, de selve heer *Jan* den selven *Anthonys* tamelic houden van coste en van clederen. Dit is gedaen in pleno consilio jul. 23, anno 1454. » Voy. *Groot gemeyn Boeck*, f° 332 v°. Sur Jean Vander Phaliesen, voir notre *Notice historique et archéologique sur l'Hôtel-de-ville de Louvain*. Louvain, 1857, in-4°, p. 8, note 3.

qu'Antoine, on accusa le farceur du vol commis. Il avoua qu'il avait emprunté une marmite à la cuisine de son ami, mais que cet objet avait été remis immédiatement. Le maître protesta, et sa servante aussi. Mais au même instant le fin matois tira de sa poche la déclaration délivrée au gamin et confondit ainsi un homme qui faisait métier de tromper les autres.

Une autre fois qu'Antoine se trouvait à table, avec des amis, on agita la question de connaître la partie la plus précieuse du corps humain. L'un indiqua les yeux, l'autre le cœur, un troisième le cerveau. Antoine vota pour la bouche. Un des compagnons, qui se croyait le plus malin de tous, indiqua la partie du corps où le dos change de nom, et prétendait que celui qui s'était assis le premier n'était pas un imbécile. Son opinion fut adoptée et l'on tenait Antoine pour battu. Mais le farceur n'en jugea pas ainsi. Le lendemain il revint au milieu de ses amis et les salua par un pet retentissant. « Hors d'ici saligaud! » s'écria son antagoniste de la veille. — « Pourquoi? » répliqua Antoine. « Si je vous avais salué par la bouche, vous m'auriez » rendu votre salut, et maintenant que je vous ai salué avec » la partie qui, d'après votre avis, est la plus précieuse du » corps, vous me traitez de saligaud. » Des éclats de rire suivirent cette explication. Le malin resta court, ne sachant que dire, et la réputation d'Antoine Vander Phaliesen était sauvée (1).

Le goût des farces ne l'abandonna jamais, pas même à son lit de mort. Molanus nous apprend, dans son histoire de Louvain, qu'il se choisit lui-même une sépulture sous une gouttière pour qu'il n'eût point soif après son décès. Il ordonna en outre que son cadavre, au lieu d'être couché dans la fosse, fût placé debout, pour qu'on pût répondre à

(1) Erasmi *Colloquia*, éd. cit., p. 282.

ceux qui feraient la question : « Où gît-il? » — « Nulle part! »

Antoine Vander Phaliesen mourut à Louvain, le 17 mars 1487, et fut enterré au cimetière de l'église de Saint-Pierre. On grava sur une pierre fixée dans le mur du champ funèbre la phrase suivante :

Il est mort en 1487 M. Antoine, autrement Paep-Thoen. Priez pour lui puisqu'il a espéré en Dieu (1).

Antoine touchait 8 Saint-Pierre d'or ou *gulden Peeters* par an, en qualité d'organiste de notre collégiale. Il paraît qu'il s'occupait aussi de la confection d'instruments de musique. Le farceur restaura, en 1483, les trompettes de l'orgue de l'abbaye de Parc, et ce travail lui rapporta 33 florins du Rhin (2).

Le Récollet Jean de Brustheim nous fait connaître que les bons mots d'Antoine passaient pour miraculeux (3). Ses farces, bien qu'elles ne fussent pas toujours conformes aux règles de la convenance, restèrent populaires longtemps après sa mort. Le baron de Reiffenberg, qui ne l'a connu

(1) « Hic sacerdos, cum Deus plerumque homines ea animadversione puniat, ut tales moriantur quales vixerunt, nè moriturus à fatuitatibus abstinuit. Fertur enim in coemeterio sepulturam elegisse sub stillicidio ne post mortem sitiret : et mandasse, ut cadaver suum non supinum, sed erectum, poneretur; ut interrogantibus ubi ipse jaceat, responderetur : *nusquam*. Incisum est autem eo loco, in lapide muri :

Obiit dominus Antonius, alias Paep Thoen, 1487. Orate pro eo, quia speravit in Deo. »

V. Molanus, *op. cit.* lib. 13, n° 31.

(2) « Item, noch gegeven, den 10 meye 1483, meester *Antony*, orgalyst tot Sinte Peters, te Loeven, tot reparatie van die trompetten in ons orgelen, 33 rhenens. » *Comptes de l'abbaye de Parc.*

(3) « Ejus tempore, anno domini 1487, decima septima martii, obiit Lovanii dominus Anthonius, dictus Paep-Thoen, cujus joci mirandi fuerunt. » — Legitur ad marginem : « Paep-Thoon. » V. Johan. Bruesthemins, *Catalogus et acta episcoporum Leodiensium.* Cette chronique a été publiée par le baron de Reiffenberg à la suite du 1er volume de son édition de Ph. Mouskès, p. 580.

que par la courte mention de Jean de Brustheim, dit qu'il avait été élevé aux fonctions de fou gradué. Mais, Molanus, toujours si bien informé, ne dit rien de cette promotion. Quoi qu'il en soit, il ne demeure pas moins une des illustrations des fastes de la folie.

« Il est à croire, dit le baron de Reiffenberg, qu'il y eut plus d'un plaisant de ce nom, puisque sous Charles-Quint nous rencontrons, encore à Louvain, un farceur nommé *Pape-Theun,* qui avait exercé les fonctions de marguillier ou de sacristain, et dont l'empereur s'amusait beaucoup, quoiqu'un jour il l'ait exilé pour ses impertinences, exil que *Pape-Theun* sut éluder par un moyen qu'on attribue également à *Tiel Uilenspiegel,* à Gonella et à Roquelaure. K.-F. Floegel, *Geschichte der Hofnaren,* 205-6; *Le nouveau bouffon de la Cour,* Paris 1709, in-12°, 56-7; *La vie et les actions héroïques et plaisantes de l'invincible empereur Charles-Quint,* Bruxelles, 1699, II, 218-220; *Archives pour servir à l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas,* IV, 101-2; *Histoire des fous en titre d'office,* à la suite du Lundi, 270-71. Il y a eu probablement plusieurs Pape-Theun, comme il y a eu plus d'un *Jouan* et d'un *Caillette.* Il est naturel qu'on aime à perpétuer la gloire (1). »

« De l'emploi de marguillier, qu'il avait longtemps exercé à Louvain, observe le même savant, il passa à celui de bouffon gradué en cour. Entre autres facéties qu'on lui attribue, il en est une qu'on met également sur le compte de ce Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, surnommé le *Momus français.* Les folies de *Pape-Theun* ayant été trop loin, il reçut, dit-on, l'ordre de quitter les terres de l'empereur. Retiré dans le pays de Liége, il ne tarda pas à en sortir, et revint bravement à Bruxelles dans un chariot rempli de terre de Liége, manière burlesque d'éluder la défense du monarque. »

(1) *Op. cit.,* t. 2, p. 814.

« Cette facétie est dans le genre de celle de *Tiel Uilenspiegel*, héros de la bouffonnerie allemande, dont l'existence est un problème, et sur lequel Goerres a écrit un livre remarquable et qu'un jeune littérateur belge M. O. Delepierre, vient (1835) de rappeler à l'attention publique (1). »

Mais revenons aux fous gradués.

Charles-le-Téméraire, ce prince qui ne rêvait que bataille et gloire, avait plusieurs bouffons en titre. Son maître fou, qui s'appelait LE GLORIEUX, était un farceur raffiné, dont les livres d'anecdotes enseignent les malices et les reparties. Le duc avait à sa cour un autre fou qu'on désignait par le soubriquet de MENNEN ou *petit Homme*, circonstance qui semble prouver qu'il n'avait pas des proportions colossales. L'administration communale de Louvain lui fit confectionner, en 1472, une robe en draps doublée de soie et ornée de rubans et de floches (2).

(1) V. *le Lundi*, p. 270.

Au moment d'envoyer notre travail à l'imprimerie nous retrouvons dans un registre aux comptes de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, de 1466 à 1521, les détails suivants sur le farceur A. Vander Phaliesen :

1467. « Item, ghegeven Gielis Vanden Zande van PAPE TUENIS weghen, 24 st. »

1482. « Item, ghegeven, february penultima, den heere *Antonius dictus* PAPE-THOEN, op 't gheene dat vallen sal te Paessche, 4 1/2 stuvers. » — Item, gegeven heere *Anthonius*, organist, gehecten PAPE-THONYS, op den 2ten dach van octoher, op den toecomenden vierendeel jaers 4 1/2 stuvers. »

1487. « Item, ontfaen *van der Zielemesse* heeren *Anthonise* wylen *Vander Phalisen*, gehecten PAPE-THOEN, 20 stuvers. »

Il résulte de ces renseignements que Vander Phaliesen, qui était organiste de la confrérie du Saint-Sacrement, touchait assez souvent ses honoraires avant la fin du trimestre, preuve certaine que sa position n'était pas fort brillante. Ils nous apprennent également que le drôle n'était connu que sous le sobriquet de PRÊTRE ANTOINE, et que la confrérie a fait célébrer, en 1487, un service funèbre pour le repos de son âme.

(2) « Enen myns genedegen Heeren t' 's Hertogen SOT, die men hiet MENE, ten bevele van den Borgemeesters, gegeven vander stad overbleven heerenlaken, tot enen Tabbarde, 5 ellen lakens. En want d'laken met den anderen

Notre administration fit offrir, en 1487, une robe, confectionnée de drap rouge et blanc, à Mlle Catherine la Folle (1). Nous ne possédons aucun détail sur cette farceuse, qui était probablement attachée à la cour de Brabant.

Maximilien Ier avait, comme les autres monarques de son époque, un fou chargé de le délasser du poids des affaires. Il portait le prénom d'Antoine et visita, en 1494, la ville de Louvain. L'administration communale lui fit alors cadeau d'une superbe médaille en or, exécutée par l'orfévre Josse Pauwels, d'après un dessin du peintre Arnould Vander Phaliesen, dit *Art in den Meynaert*. Cette médaille avait une valeur intrinsèque de 24 florins du Rhin (2).

Cousin, le fou de l'archiduc Philippe-le-Beau, reçut, en 1495, de notre administration une nouvelle robe de cérémonie. Cette robe était confectionnée de draps de diverses couleurs et coûtait 19 florins (3).

in ander rekeningen gerekent is, es daeromme hier niet. — Philips in 't Wout, van 19 1/2 ellen roet sais daer den Tabbaert met gevoyert es, en syn bruerken een clein Tabbaertken heeft, en coste elc elle 8 plecken, maken 160 plecken. Item, aen quespel en lint 21 plecken. Item, aen beyde de Tabbaerts te maken 33 plecken, maken tsamen 214 plecken, val. 3 guld. 32 plecken. » V. *Comptes de la ville de* 1472, fo 101.

(1) « Item, by der vrouwen van der Voeren gelevert 2 ellen roets en 2 ellen wits, voer Jouffrouw Katlynen der Sottinne eenen Tabbart aff te maken, coste elck elle d'een doer dander 10 stuvers. » 1487. V. *Dleenboeck*, fo 171 vo.

(2) « Item, betaelt *Joose Pauwels*, goudsmet... van te hebben gemaiet eenen gouden *Penninck*, die byder stat gegeven wert Toens den Nar van den Coninck, 22 stuvers. — Item, ten selven tyt betaelt van den goude daer den voirse. *Penninck* af gemaeckt wert, te weten thien gouden overlansche (gulden) van gewicht, daeraf 't stuck coste 23 stuvers, maect 24 rynsgulden, valent 15 guld. 10 st. — Item, betaelt *Arnde in den Meyaert* (Vander Phaliezen) van te betrecken 't patroen d'welc opten voirsereven *Penninck* gestecken wert (vacat). » V. *Comptes de* 1494, fo 424.

(3) « Item, betaelt vander fathoen te maken den Tabbart die gegeven wert Consin, den Sot Myns genadigen Heren 't's Hertogen, 20 stuvers 1 guld. 2. » *Comptes de* 1494, fo 438. — Item betaelt Janne van Bolle van 7 1/2 ellen dammast gecocht tot eenen Tabbaert voer Cousyn, *Myns genedigen Heeren* Sot,

En 1497, Maximilien d'Autriche visita la ville de Louvain. Il était accompagné de son fils Philippe-le-Beau et de plusieurs seigneurs de sa cour. Parmi les réjouissances que l'administration communale avait organisées pour cette circonstance, on remarquait des exercices gymnastiques dans les tourelles aériennes de l'hôtel-de-ville. L'acrobate reçut 27 sols en récompense de son adresse (1).

Marguerite d'Autriche, cette princesse qui rencontra tant des revers dans le chemin de la vie, entretenait à sa cour un fou et une folle en titre. Le 7 septembre 1509, jour de la kermesse, la gouvernante des Pays-Bas vint à Louvain, avec son neveu le jeune Charles-Quint, et assista à un banquet que lui était offert à l'hôtel-de-ville. Son fou et sa folle, M^lle^ Anne, l'avaient accompagnée dans cette excursion. Notre administration usa de beaucoup de courtoisie à l'égard de ces deux personnages. M^lle^ Anne reçut une somme de six livres (2) et le fou obtint une bague en argent, qui devait avoir d'énormes proportions, attendu qu'elle pesait deux onces et demi (3). L'orfèvre Georges Boba plaça, en outre, un anneau dans la chaîne d'argent de ce farceur, ainsi qu'il résulte des comptes de

van diversche verwen : wit, root, swert, daeraf d'elle eoste 42 stuvers, en van 8 ellen fustams om voederen te 2 st. d'elle, vergouwen te samen 17 Rinsgulden, 3 stuvers, en van dat hy reet alsdoen, omme te halen, 12 stuvers, t'samen 19 guld. 15 st. » *Comptes de* 1495, f° 315 v°.

(1) « Item, gesconken den man die opten torre van den stadthuys clom, xxvij stuvers... » *Comptes de la ville, de* 1497, f° 475 v°.

(2) « Aen de *Sottine* van mynder genaediger vrouwen geheten Anna, 6 lib. » *Comptes de* 1509.

(3) « Item, betaelt den officiers ende eoken voer hueren arbeyt van dat zy bereydt hadden, d'baneket, tot Loeven karmiesse als Myn genedige Heere hertoge Kaerle ende vrouwe Margriete, duagiere van Savoyen, tot Loevene kermisse opter Stadthuys aten, 12 lib.... — Item, den Sot eenen rinck van 2 1/2 oneen silvers metten fanehoen, t'samen 4 lib. 9 stuvers. » *Comptes de* 1509, f° 282 et v°.

la ville (1). En 1513, madame Marguerite assista à un tournoi qui eut lieu à Tournai. Robert Macquerieau rapporte que la folle en titre suivait sa maîtresse dans un chariot, avec les *anciennes dames* de la cour (2).

Le sévère Philippe II, qui ne rit qu'une seule fois en public, entretenait à sa cour plusieurs fous en titre dont les noms et les farces ont été enregistrés. Il paraît même que ces personnages jouissaient d'une certaine influence et qu'on était obligé de recourir à leurs bons offices pour obtenir les bonnes grâces du monarque. Lorsqu'en 1576 les abbés de Parc et de Gembloux se rendirent à Madrid pour exposer au roi, au nom des États de Brabant, la situation misérable du pays, ils donnèrent au fou, se trouvant au palais *Cusa del Campo,* une somme de 17 livres, 10 sols (3).

Le goût des fous descendit alors dans les sociétés d'agrément. Chaque chambre de Rhétorique voulait avoir son bouffon en titre d'office. On n'organisait presque plus de concours de poésie sans qu'il n'y eut un prix pour le fou le plus adroit. La chambre *la Rose* de Louvain obtint ce prix au concours de Vilvorde en 1560 (4). En 1561 la chambre de Saint-Luc ou des *Violieren* d'Anvers proposa à l'occasion du fameux concours qu'elle ouvrit entre toutes les grandes sociétés du pays, un prix pour celui *qui pourrait le plus innocemment ou gaillardement faire le* FOL, *sans injure ni déshonnêteté.* Le premier prix fut décerné

(1) « Betaelt *Jorys Boba*, goutsmet, voer eene seakel aen een silveren ketene voer den Sot *van Mynder genadiger vrouwen Mergrieten,* hertoghinne van Savoyen, die coste t'samen metten sachoen 4 lib. 10 stuvers. » Ib., f° 285.

(2) V. R. Macquerieau, *Histoire générale de l'Europe.* Louvain, 1764, in-4°, p. 83.

(3) « Item, den Sot *van den Coninek* geschonken 17 lib. 10 stuvers. » Voy. *Comptes du voyage*, armoire aux fardes, lit. S, n° 95.

(4) V. *Nieuwe Chronycke van Brabant oft vervolch van de oude.* Antw., by Jan Molyn, 1565, in-fol. p. 408.

au fou de la chambre *de Vreugde Bloeme*, de Berg-op-Zoom, qui portait un chat en disant : « Je l'ai trouvé. » (*Ik heb se gevonden*). La chambre *de Leliekens uit den Dale*, de Léau, obtint le second prix. Son fou était placé dans une voiture d'enfants (*rollewagen*) et avait sous ses pieds deux soufflets qu'il faisait fonctionner. Il disait : « Je dois y être également » (*Ik moet daer oock zyn*). Enfin le troisième prix fut décerné à la chambre *de Couwoerde*, de Herenthals. Son fou se trouvait sur un cheval de bois et disait : « Voulez-vous m'accompagner? montez » (*Wildy mee, sit op*) (1). Le 6 août, le fou de la chambre de Saint-Luc invita, sur la scène, les fous des quatorze chambres prenant part au concours, à l'effet de boire le plus long trait. Ces farceurs s'y firent remarquer par des tours du métier, par des drôleries étranges, qui amusèrent beaucoup la multitude (2).

Un manuscrit de notre bibliothèque particulière, écrit en 1561, renferme un dessin représentant le fou de la chambre de Saint-Luc, à cheval, escorté de deux autres farceurs à pied. Au-dessous on lit les vers suivants :

Tuerken de schilders sot sat aldus te peerde,
Met twee lackeyen, alsoomen wel siet;
En haelden mede inne de groot van weerde.
't Was al blydschap, daer en was geen verdriet,
Gode goey ghenuchte, dit wel dnerwiet.

Comme on n'a publié jusqu'ici aucune représentation

(1) Voy. *Spelen van Sinne, vol scoone moralisacie, wtleggingen ende bediedenissen op alle loeflycke Consten waerinne men claerlyck, gelyck in eenen spieghel, figuerlyck, poetelyck ende retoryckelyck mach aenschouwen hoe noodsaekelyck ende dienstelyck die selve Consten alle menschen syn.* Antwerpen by M. Willem Silvius, 1562, in-4°.

(2) « Den 6en so hadde den Sor der *Violieren* voorghenoemt alle dandere *Sotten* ghenoot opte Scena oft Speelhuys, om te comen drincken de langste toghe, aldaer de selve *Sotten* veel belachlycke cluchten bedreven, ende voorstelden. » *Ouvrage cité, préface.*

de fou de nos chambres de Rhétorique, nous avons cru faire plaisir aux amis de nos antiquités nationales en faisant reproduire le dessin de notre manuscrit, qui renferme d'autres images également intéressantes pour l'histoire du concours d'Anvers de 1561 et que nous nous proposons de faire connaître dans la suite.

L'usage d'entretenir des fous en titre d'office subsista jusqu'au XVII^e^ siècle.

Les archiducs Albert et Isabelle, dont la simplicité ne saurait être mise en doute, entretenaient non seulement un fou, mais aussi une naine en titre. Cette dernière, qui portait la dénomination de Barbe Goossens, mourut à Louvain, dans la paroisse de Saint-Pierre, le 25 septembre 1671, et fut enterrée, le 25, dans l'église des Récollets, circonstance qui semble prouver qu'elle jouissait d'une certaine aisance (1). Elle avait survécu de bon nombre d'années à ses maîtres.

Il nous serait aisé de multiplier les renseignements qui précèdent. Mais nous ne voulons point abuser de l'indulgence des lecteurs de ce recueil. Tout ce que nous avons voulu, en publiant ces détails, c'est d'indiquer à ceux qui ont assez de courage, car il en faut beaucoup, pour fouiller dans les vieux comptes de nos villes, des sources précieuses pour la connaissance des mœurs et des coutumes du moyen-âge.

Louvain, 12 janvier 1858.

Edward Van Even.

(1) « 25 sept. 1671, domicella Barbara Goosens, *nana serenissimorum principum Alberti et Isabellæ,* apud Minoritas. » *Registre des décès de Saint-Pierre,* f° 47.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 47. *Graveurs sur cuivre.*

Sommaire : Corneille Bos ou Van den Bossche, libraire et graveur, à Anvers et à Rome. — Jean Eeuwoutssone, libraire et graveur, à Amsterdam. — Jérôme Wierinex, graveur, à Anvers. — Anecdote qui concerne ce dernier. — Michel Faulte, graveur, à Paris. — Corneille Galle, graveur, à Anvers.

Bos ou Van den Bossche (Corneille), — imprimeur et graveur (*figuersnyder*), à Anvers, eut, vers 1544, ses meubles confisqués, parce qu'il avait embrassé la réforme : il était alors fugitif (2). N'est-ce point là l'artiste du même nom qui gravait à Rome de 1546 à 1555, et dont la patrie est toujours restée une énigme (3)?

Eeuwoutsone (Jean), — libraire et graveur (*figuersnyder*), à Amsterdam, obtint, par apostille mise à sa requête le 4 octobre 1546, un octroi pour pouvoir vendre les livres permis par les placards publiés sur la matière. Voici la requête dans laquelle il invoque la réputation de bon catholique dont il jouit.

« Aen den keyser, geeft in alre oitmoet te kennen uwe onderdanige Jan Eeuwoutssone, figuersnyder ende boeckvercooper, woonende binnen uwer

(1) Suite. V. *Messager,* année 1854, pp. 247, 361 et 441; année 1855, pp. 109 et 389; année 1856, p. 177, et année 1858, pp 78 et 154.

(2) Registre n° 19669 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes,* 1re partie, n° 810, etc.

stede van Amstelredamme, in Hollant, hoedat hy suppliant, sonder by jactantie te spreken, altyt gestaen heeft goeder fame ende name, ende van eerlyeker conversatie sonder oyt suspect geweest te zyne van heresye oft ketterye, in sulcker voegen dat die van uwen raide van Hollant den suppliant geadmitteert hebben om te mogen vercoopen binnen uwe voorschreve stede van Amsterdamme, de boueken by Uwer Majesteyt placcaten geadmitteert, des nyttemin en soude die voorschreve suppliant deselve boeeken nyet dorren noch willen printen overmits Uwer Majesteyt ordonnantien, ter contrarien, sonder eerst ende al voren hierop van Uwer Majesteyt verworven te hebben behoorlycke brieven van orloff, licentie ende consent, om deselve zeer oitmoedelyck biddende, behoudelyck dat die suppliant sal achtervolgende ende observeren de placcaten van Uwer voorschrever Majesteyt, presenterende daertoe zynde behoorlyeken eedt. D'welek doende, etc. (1) »

Wierincx (2) (Jérôme). — Voici une anecdote des plus authentiques pour la biographie de Jérôme Wierincx, le célèbre graveur. Le fait se passe en 1578 : l'artiste avait alors vingt et quelques années (3). Un jour, c'était vers la fin du mois d'octobre, après avoir pris une assez forte dose de cervoise dans quelque échope de la tumultueuse ville d'Anvers, où ses parents avaient acquis le droit de bourgeoisie, il entra avec un autre gai compagnon dans la demeure d'un tonnelier, nommé Frédéric Van Hove, qui vendait à boire. Wierincx tenait à la main deux aiglefins, et s'adressant à la maîtresse du logis, il la pria de faire cuire les poissons, ce à quoi elle consentit. Puis il demanda de leur servir un pot de bière, mais Claire, c'est le nom de la femme de l'artisan, lui répondit qu'il eût à

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) On trouve le nom de cet artiste écrit d'une foule de manières différentes : Wierix, Wierx, Wieriez, Winrinx, Wyrinex ou Wierinex.

(3) Il se dit âgé de vingt-deux ans dans sa requête en grâce, mais nous croyons qu'il s'est fait plus jeune pour diminuer la gravité de son action; car la date de sa naissance ne concorderait plus avec les renseignements sur son âge puisés d'après ses propres gravures (Voy. *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon*, t. XXI).

payer d'abord ses vieilles dettes avant d'en créer de nouvelles. Wierincx fut vivement blessé de cette brusque sortie, faite sans ménagement pour la présence du camarade qu'il avait invité : il se fâcha, jeta le poisson à bas du fourneau, et prenant un boudin dans une armoire, il intima à l'hôtesse avec menace l'ordre de le cuire. Celle-ci, vexée de tant d'effronterie, s'y refusa, l'accabla d'injures, auxquelles le jeune homme riposta de plus belle. Poussé au paroxysme de la colère par les invectives dont il était l'objet, il saisit une pinte et la lance à la tête de son antagoniste. En voyant le sang couler de la blessure que le projectile avait causé, il a hâte de se sauver. Six semaines après cet événement Claire Van Hove alla de vie à trépas. Wierincx fut arrêté par l'écoutète du chef d'homicide, mais, par lettres patentes du 24 mars 1580, l'archiduc Matthias lui fit grâce, considérant qu'il était en état d'ivresse, et que d'ailleurs, après information prise à cet égard, le médecin qui avait donné ses soins à la défunte avait déclaré que sa mort n'était point la suite de cette blessure. Il fut donc relâché et rendu à ses travaux.

« Philips, etc. doen te wetene, alle jeghenwoordighe ende toecomende dat wy ontfanghen hebben die oitmoedighe supplicatie van Jheronimus Wyrincx, jonckman onghehoudt, van den ouderdom van vierentwintich jaeren oft daer omtrent, printsnyder van zynder consten ende poirter deser onser stadt van Antwerpen, alsnu ghevanghen by den schouteth der voirschreve onser stadt, inhoudende hoedat hy suppliant ontrent den lesten dach octobri xv^c lxxviij is ghecommen (wesende wel by drancke) ten huyse van Frederick Van Hove, cuyper van zynder ambachte, met twee schelvisschen, begeerende deselve ghesoeden te hebben met eenen pot biers, waertoe de voornoemden suppliant ghenoeyt hadde een van der ghebueren. Waernaer is ghesehiet alsdat de weerdinne van de voirschreven huyse (ghenoempt Clara Van den Hove), hem weygheringhe maecte van te tappen, segghende totten voirschreven suppliant : *Betaelt d'oude schult, soe wil ick u weder oppennyeuws borghen;* duer welcke woerde de voirschreven suppliant hem zeer was stoorende als ghefoulleert wesende van zynder eeren, fame ende renommee, als wesende van goeden eerlycken ende treffelycken ouders ende borgers deser onser voirschreven

stadt, ghemerckt dat den persoon die hy ghenoeyt hadde, zulex moeste hooren, ende dus wesende in deselve furie, ende wel by dranckc, namp denselven vissch van den viere ende sloech desen ter eerden, ende naederhandt bindende eenen bollinck in de bottelreye heeft denselven oick willen ghebranden hebben, ende 't selve siende de voirschreve Clara was haer seer stoorende, seghende den voirschreven suppliant seer veel scamper ende leelycke woirden ghelyck hy oick dede ter contrarien, ende dus wesende in dit gheschil den voirschreven suppliant, nyet langher connende verdraeghen hair schamper woirden, heeft ten laetsten in der handt ghenoemen een suelleken van een pinte, ende daer mede naer de voirschreven vrouwe gheworpen, ende met grooten onghelucke deselve gheraeckt op haer hooft, heur aldaer makende zekere eleene solutie oft quetsuere, zulex dat de voirnoemde Clara Van den Hove daermede achter huyse heeft haer dinghen ghedaen, ende is omtrent zes weken daernaer nyettemin deser weerelt overleden, al tot bitter leetwesen van den voirschreven suppliant, als gheschiet wesende doer den dranck ende groote jonckheyt oft wulpsheyt, hebbende de voirschreve Clara van den beghinnen aff doen cureren ende visiteren by diversche meesters als doctoeren ende chirurgyns, dewelcke hebbende geaffirmeert ende gheattesteert by huerlieder certifficatie daeraff zynde, alsdat de voirnoemde Clara van deselve quetsuere nyet en is ghestorven, maer wel van zekere catarren ende andere inconvenienten ende putrifactien die zy uit lyff over lange heeft ghedraghen, ghelyckt ghebleken is naer d'insisie van de voirschreven doctoeren ghedaen in den persoen van de voirschreve Clara naer haer doot; al desen nyet jeghenstaende vreest de voirnoemden suppliant, dat den voirschreven officier jeghens hem rigoereuselycken zoude moghen doen proeederen, ten ware hem hierop verleent wordde onse gratie ende ghenade, alsoc hy seeght, om dewelcke hy ons oitmoedelyk ghebeden heeft, etc. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van meerte M D lxxx (1) ».

» Van dat Jeronimus Wierinex, plaetsnyder, geapprehendeert was ter oirsaecken van dat hy mede eender pinten sulex gewont hadde in 't hooft Clara, uxor Frederiex Van Hove, cuypere, dat dezelve daeraff deser weerelt was overleden, is, vuyt crachte van de opene brieven van remissie hen by den hove verleent opten xxiiij^en meerte a° xv^c lxxx, van den voirschreven gevanckenisse gerelaxeert (2) ».

(1) Registre n° 649, f° 218 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 12908, compte de 1581-1582, f° I v°, *ibidem*.

Faulte (Michel), — est un graveur au burin qui travaillait à Paris dans la première moitié du XVII^e^ siècle. On trouve onze planches très-finement gravées par cet artiste, et signées de son nom ou de son monogramme, dans un petit volume qui n'a pas encore été décrit, et qui est intitulé : *L'office de la Vierge Marie;* Paris, Gabriel Clopeiau; 1631. En voici la liste : nous ferons remarquer que les sept premières ont servi à un volume publié en 1615, et qui est cité par M^r^ Ch. Le Blanc (1).

La Visitation.
L'Annonciation.
L'Adoration des rois.
L'Adoration des bergers.
La Circoncision.
La Présentation au temple.
La Fuite en Égypte.
La Résurrection de Lazare.
L'Apothéose de Marie.
Le Christ en croix.
David en prière.

Galle (Corneille). — Ce célèbre graveur avait épousé Françoise Nys, fille naturelle de Jacques Nys; elle fut légitimée sur sa requête, par lettres patentes datées du mois de juillet 1637. La famille de C. Galle se composait alors de quatre enfants.

« Philips, etc. doen te wetene alle teghenwoordighe ende toecomende dat wy hebben ontfanghen die ontmoedige supplicatie van Francoise Nys, natuerlyeke dochter van wylen Jaeques Nys, teghenwoordighe huysvrouwe van Cornelio Galle, plaetsnyder binnen onser stadt van Antwerpen, versien met vier wittige kinderen, inhoudende hoedat sy suppliante es geboren ex libero et libera, wesende haeren voorschreven vaeder ende moeder beyde overleden, het es nu soo dat die suppliante geerne soude wesen gelegitimeert, etc. Gegeven in onser stadt van Bruessele, in de maendt van julius xvj^c^ lvij »(2).

(1) *Manuel de l'amateur d'estampes,* t. I^er^, p. 221, n^os^ 4-10.
(2) Registre n^o^ 667 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

§ 48. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, musiciens, orfévres, etc.

1. Pierre Apianus, mathématicien allemand du XVI^e^ siècle.

2. Benoît d'Appenzell, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

3. Guyot de Beaugrant, sculpteur, natif des Pays-Bas, qui travailla à Bruxelles, à Bruges et en Espagne, sous le règne de Charles-Quint.

4. Corneille de Bont, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Gand de 1470 à 1504.

5. Henri Bredeniers, organiste de l'archiduc Philippe le Beau.

6. Jacques du Broucq, sculpteur et architecte, florissait à Mons, sa ville natale, dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

7. Wenceslas Coebergher, peintre, architecte, ingénieur et graveur, né à Anvers en 1561; mort à Bruxelles en 1635.

8. Pierre Coustrain, peintre décorateur de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

9. Gaspar de Crayer, peintre, florissait à Anvers et à Gand, au XVII^e^ siècle.

10. Laurent Delvaux, sculpteur belge du XVIII^e^ siècle.

11. Laurent Flascoen, tapissier de haute-lisse, florissait à Enghien sous le règne de Charles-Quint.

12. Balthazar Gerbier, peintre, architecte, diplomate, etc., né à Anvers en 1592; mort en Angleterre en 1667.

13. Jérôme Henault, graveur des monnaies frappées à Mons, de 1580 à 1589.

14. Bernard Jansen, sculpteur et architecte, né dans les Pays-Bas septentrionaux, travaillait en Angleterre dans le XVII^e^ siècle.

15. Jacques Jonghelinck, sculpteur et graveur de médailles et de sceaux, né à Anvers en 1550; mort en 1606.

16. Rombaut Keldermans ou Van Mansdale, architecte, florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

17. Olivier de la Marche, chroniqueur du XVI^e^ siècle.

18. Conrad Meyt, sculpteur suisse, qui travailla aux Pays-Bas et en France dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

19. Jean de Montfort, graveur de médailles et fondeur de métaux, à Bruxelles, de 1595 à 1649.

20. Claude Noirot, graveur des monnaies de Hollande, de 1554 à 1563.

21. Jean Noirot, orfévre et graveur des monnaies de Flandre, à Bruges, de 1517 à 1545.

22. Corneille Plum, orfévre et graveur des monnaies frappées à Namur, de 1497 à 1528.

23. Rombaut de Rasières, graveur de sceaux et de monnaies, à Anvers, en 1599.

24. Nicolas (*Claes*) Rombouts, peintre verrier, florissait à Bruxelles sous les règnes de Philippe le Beau et de Charles, son fils.

25. Pierre-Paul Rubens, peintre, né en 1577 et mort en 1640.

26. Jacques de Surhon, orfévre et géographe, florissait à Mons, de 1548 à 1555.

27. Jacques da Trezo, graveur de sceaux et de médailles, et tailleur de pierres fines, Italien de naissance, qui travailla dans le Milanais, aux Pays-Bas et en Espagne, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

28. Louis Van Boghem, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XV^e^ siècle.

29. Jean Van Coninxlo, peintre, qui florissait à Bruxelles au XVI^e^ siècle.

30. Michel Van Coxcyen, peintre, né à Malines, florissait au XVI^e^ siècle.

31. Jean Van den Perre, orfévre et graveur de sceaux, florissait à Bruxelles de 1515 à 1551.

32. Gaspar Van der Heyden, graveur des monnaies frappées à Tournai, sous les Archiducs et Philippe IV.

33. Jean Van der Wyck, dit Van Battel, peintre décorateur, qui florissait à Malines de 1504 à 1549.

34. Godefroid Van Gelre, orfévre et graveur de médailles, florissait à Bruxelles de 1585 à 1604.

35. Liévin Van Lathem, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Anvers de 1495 à 1515.

36. Jean Van Nymmegen ou Van Vlierden, orfévre et graveur de sceaux de monnaies, qui florissait à Anvers de 1488 à 1521.

37. Bernard Van Orley, peintre, qui florissait à Bruxelles, sa patrie, au XVI^e^ siècle.

38. Henri Van Pe ou Van Pede, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVI^e^ siècle.

39. Othon Van Veen, peintre, qui florissait à Anvers au XVII^e^ siècle.

40. Denis Waterloos, graveur de sceaux et de médailles, né à Bruxelles en 1627, mort en 1715.

41. Sigebert Waterloos, graveur de sceaux et en taille-douce, qui florissait à Bruxelles de 1600 à 1624.

42. Augustin de Wynter, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Bruxelles en 1550.

§ 49. *Verriers et Verrières.*

Sommaire : Antoine et Hubert Wypart. — François Lowichs. — Tilman Pisset. — Guillaume Smelz. — Jean de Bastoingne. — Thiéri Leumont. — Godefroid de la Motte. — Jean Hardy. — Verrières au palais épiscopal, au séminaire, à l'église de Saint-Servais, à la cour échevinale, aux églises de Saint-Servais et des jésuites, à Liége. — Verrières à l'église de Reckheim, aux abbayes de Robertmont et du Val-Benoît, à Liége. — Verrières données par les évêques de Liége pour embellir la demeure de diverses personnes. — Verrière au couvent des Filles-Dieu, à Tournai.

Peinture sur verre, a Liége. — Les comptes des dépenses des évêques de Liége qui existent aux Archives de l'État, à Liége, sont loin d'offrir pour l'histoire des arts de grandes ressources : la collection n'embrasse que la seconde moitié du XVI[e] siècle, et de plus le rédacteur a été d'un laconisme désespérant.

Voici quelques notes que nous avons recueillies sur les vitraux qui furent payés par Ernest de Bavière, depuis 1587 jusqu'à 1596, tant pour l'ornementation du magnifique palais épiscopal que pour l'embellissement de quelques églises ou communautés religieuses de ses états. Nous avons classé ces notes d'après la date des payements.

11 janvier 1587. Verrière aux insignes et armes de l'évêque pour le palais : 18 florins (2).

19 février 1587. Verrière exécutée par Antoine Wypart ou Wypartz (*vitrifex*), et donnée à l'abbaye de Robertmont : 70 florins de Brabant (3).

Le même jour. Autre exécutée par le même artiste, et donnée à l'église de Saint-Servais à Liége : 120 florins (4).

Janvier 1588. Grande verrière exécutée par le même

(1) Tous les payements sont en florins de Brabant.

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) *Ibidem*, f° 234, v°.

(4) *Ibidem*.

artiste, et donnée à l'église de l'abbaye du Val-Benoît : 150 florins (1).

31 mars 1588. Verrière aux armes de l'évêque, exécutée par François Lowichs (*vitrifex*), et placée dans la demeure de Jacques de Herve : 4 florins (2).

11 septembre 1588. Antoine Wypart reçoit 14 florins pour quatre petites verrières aux armes du prince, et dont deux avaient été placées dans la maison du doyen de l'église Saint-Servais, et les deux autres dans la demeure du chanoine Pierre Curtius, à Liége (3).

15 octobre 1590. La femme du verrier Tilman Pisset (*vitrifex*), reçoit 6 florins pour quatre fenêtres armoriées qui ornaient la nouvelle cour échevinale, à Liége (4).

30 août 1591. A Guillaume Smelz, verrier (*vitrifex*), pour une fenêtre, armoriée, selon toute probabilité, destinée à l'habitation de Nicolas Lampsonius, chanoine de Saint-Denis, à Liége (5).

8 novembre 1591. 20 florins sont payés à Tilman Pisset, pour différentes verrières, dont deux avaient été placées dans la maison de l'écolâtre de Liége, et deux autres, aux armes des ducs de Bavière, qui furent également données pour orner des demeures de particuliers (6).

Décembre 1593. Tilman Pisset ou Pissel reçoit encore 4 florins pour une verrière posée dans la maison d'Antoine Romarin (7).

Même date. Deux verrières, du prix de 8 florins et ser-

(1) Compte de la recette générale de 1587-1588, f° 233 v°, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Compte de la recette générale de 1589-1590, f° 252 r°, *ibidem.*

(5) Compte de la recette générale de 1591-1592, f° 97 r°, *ibidem.*

(6) *Ibidem,* f° 97 v°.

(7) Compte de la recette générale de 1593, f° 102 r°, *ibidem.*

vant à l'embellissement de la maison du suffragant, sont payées au verrier Hubert Wypart (*vitrifex*) (1).

5 septembre 1594. Deux verrières, exécutées par Jean de Bastoingne (*vitrifex*), et données pour orner le séminaire fondé par le prince évêque : 6 florins (2).

27 janvier 1595. Payement de 16 florins au verrier (*vitrifex*) Thiéri Leumont, pour deux fenêtres placées dans la chambre échevinale vers la galerie du palais (3).

1596. Antoine Wypart reçoit 250 florins pour une grande verrière donnée par l'évêque à l'église des jésuites, à Liége (4). Le prélat avait en outre payé les frais de l'armature de fer de la fenêtre (5).

10 avril 1597. 60 florins sont payés au même artiste pour une verrière donnée à l'église de Reckeim (6).

14 juin 1598. Godefroid de la Motte reçoit 4 florins pour une verrière (7).

30 novembre 1598. Payement à Jean Hardy de 4 florins pour deux petites verrières (8).

Verrière au couvent des Filles-Dieu, a Tournai. — Au mois d'avril 1585, le duc de Parme gratifia les religieuses

(1) Compte de la recette générale de 1593, f° 102 v°, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Compte de la recette générale de 1594, f° 333 r°, *ibidem*.

(3) *Ibidem*, f° 333 v°.

(4) Compte de la recette générale de 1596, f° 334 v°, *ibidem*.

(5) « Decembri a° 1595. Persolvi Symoni Fabri, ferrario fabro, pro confec-» tione ferramentorum fœnestræ vitreæ collocatæ seu donatæ ex serenissimæ » suæ Celsitudinis liberalitate in ecclesia patrum societatis Jesu : ij° xl fl. viij s. »

« 29 maii 1596. Solvi pro 1792 liberas ferri ad magnam fenestram vitream » datam in templo jesuitarum. » (Compte de la recette générale de 1595-1596, f° 366 r° et 367 r°, *ibidem*).

(6) Compte cité de 1596, f° 335 r°.

(7) Compte de la recette générale de 1597-1598, f° 341 r°, *ibidem*.

(8) « Ad donandum in navi Arnoldi le Page. » (Compte de la recette générale de 1598, f° 337 v°, *ibidem*).

du couvent de la Madelaine, vulgairement appelé des Filles-Dieu, à Tournai, d'une somme de 20 livres pour l'achat d'une verrière aux armes de Philippe II, à placer dans l'église qu'elles venaient de faire bâtir (1).

§ 50. *Collection de dessins et de miniatures.*

Sommaire : Inventaire de la collection de miniatures et dessins de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, dans laquelle se trouvaient des œuvres de Tob. Bernhart, Paul Bril, J. Bullen, J. Fischer, Jér. Gunter, M. Kager, L. Kilian, J. König, A. Mozart et J. Rottenhamer. — Il avait l'intention de former une galerie de portraits de princes contemporains et s'adressa aux archiducs dans ce but.

Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, succéda à Bogislas le Bon, son père, en 1606. Il naquit le 28 juillet 1573 de Claire de Brunswick-Lunebourg, et mourut le 3 février 1619 (n. st.), sans postérité. Philippe fut un prince qui aima les lettres, les sciences et les arts. C'est lui qui posa la première pierre du palais ducal situé près de l'Oder, à Stettin, et sous son règne, plusieurs belles églises de cette ville furent restaurées et embellies. Il se proposa d'orner ce palais des portraits des princes de l'empire contemporains et d'autres avec lesquels il avait des rapports d'amitié. Dans ce but il s'adressa également aux archiducs Albert et Isabelle, en 1617. Le duc de Stettin les remercie chacun isolément, dans la lettre qu'il leur écrivit, de l'envoi qu'ils lui ont fait de magnifiques dessins pour son album, et leur joint la grandeur des portraits peints qu'il désire obtenir. L'album, dont parle ici le prince, était une collection précieuse, composée en majo-

(1) Registre n° F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

rité de miniatures : il s'y trouvait aussi quelques dessins à la plume. Chaque pièce avait pour auteur un artiste en renom de l'époque. Nous avons eu le bonheur de découvrir aux Archives du royaume, une liste des trente-huit dessins dont se composait l'album du duc de Stettin et de Poméranie, en 1612. L'inventaire contient l'indication des sujets, lesquels sont tous puisés dans le Nouveau Testament. Les noms du plus grand nombre des donateurs y sont consignés et parfois aussi ceux des artistes, savoir : Tobie Bernhart, Paul Bril, Jean Bullen, Jean Fischer, Jérémie Gunter, Marc Kager, Lucas Kilian, Jean König, Jean Rottenhamer et Antoine Mozart.

Philippe avait épousé, en 1607, Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, morte en 1618, et sœur cadette d'Anne, sa belle-mère.

« Eximium singularis cuiusdam erga nos benevolentiæ testimonium existimamus, serenissima princeps, cognata carissima, quo Dilectio Vestra ad petitionem nostram librum illum quem memoriæ omnium hac ætate viventium regum et principum consecravimus, et manu sua et insigniis, historiaque quadam biblica artificiossime depicta exornare voluerit. Debueramus equidem Dilectioni Vestræ eo nomine iamdudum agere gratias, sed occasio commoda nobis defuit, quam hac vice nacti significare Dilectioni Vestræ voluimus officium illud nobis fuisse longe gratissimum, certoque Dilectio Vestra sibi persuadeat mnemosinon illud inter ea, monumenta quæ nobis carissima sunt, diligenter asservatum iri.

» Cæterum freti ea, quam hactenus apud Dilectionem Vestram experti sumus, promtitudine, unum adhuc ab ea amanter petimus. Palatium quoddam novum hoc tempore exstruimus, idque effigiebus regum et principum nostri seculi ad vivum depictis, insignire ornatiusque reddere studemus. Quia vero Dilectio Vestra inter heroinas nostræ huius ætatis præcipuo loco est, illius imaginem præ cæteris desideramus. Maiorem itaque in modum a Dilectione Vestra contendimus ut effigiem suam artifici manu pictam nobis per Jacobum de Sommere transmittere velit, sicuti etiam serenissimum Austriæ archiducem Albertum, Dilectionis Vestræ maritum carissimum, idem officium nobis præstiturum confidimus. Erit illud propensissimi erga nos affectus iudicium, facietque ad æviternam Dilectionis Vestræ memoriam, et si qua in re

Dilectioni Vestræ rursus gratificari poterimus, studium et voluntas nobis nunquam deerit. Hisce Dilectionem Vestram feliciter valere ex animo optamus. Dabantur ex arce nostra in veteri Stetino, xvii aprilis anno MDCXVII.

» Philippus II,

» Dux Stetinensium, Pomeranorum, etc. » (1).

Voici l'inventaire avec la traduction en regard.

« Verzeichnuss deses neuen Stambuechss welches der durchleichtige hochgeborne Furst und Herr Herr Philips, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., a° 1612 angefangen.

» Dass Format desselben ist in gross Quarto, unnd wirdt alles auf Pergament gemahlet von Miniatur Mahlerey, oder auch wol schönen Federrissen, von den allerbesten unnd beruembsten Mahlern so hin unnd wider zue finden.

» Folgen die Namen deren so darin schon verwilligt sambt den Stucken so sie mahlen lassen; die Stucklein aber sein mehrentheilss genommen ex vita Christi :

1. Die römishe Kayserliche auch zue Hungern unnd Böhaimen Königliche Mayesteit Herr Matthiass, Erzhertzog zue Össterreichen, unser aller gnedigster Herr, Jeremias Gunter Ihrer Mayesteyts Hofmaller mahlet dass Stuckhlein, unbenant aber noch wass fur Historia.

1. Miniature, donnée par l'empereur Matthias. — OEuvre de Jérémie Gunter, peintre de la cour de ce prince.

2. Herr Wilhelm, Hertzog zue Bayrn, den englischen Gruess, von Thobiass Bernhart gemahlet, die Invention aber ist von Hanss Rottenhamer.

2. *L'Annonciation*, miniature, composée par Jean Rottenhamer et peinte par Tobie Bernhart. — Donnée par Guillaume II, duc de Bavière, mort en 1626; il avait abdiqué en 1596 en faveur de son fils.

3. Wie die Junghfrau Maria Ihre möhme Elisabeth heimbsucht, von Paul Brill zue Rom gemahlet.

3. *La Visitation*, miniature, exécutée à Rome par Paul Bril.

4. Ferdinandt, Churfurst unnd Erzbischoff zue Cölln, die Geburt

4. *La Naissance de Jésus*, miniature, exécutée à Rome par Jean König.

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

Christi, von Hanuss König, zue Rom gemahlet.

5. Christian, Margraf zue Brandenburg, die heylige dreye Könige, von Antonie Motzart gemahlet.

6. Ferdinandt, Ertzhertzog zue Österreich, die Flucht Christi in Egipten, von Paul Brill gemahlet.

7. Johann-Conradt, Bishoff zue Eystätt, wie der Herr Christuss in seinem zwölften Jahre mit den Gelährten im Tempel disputiret, von Tobia Bernhardt gemahlet.

8. Maximilian, Hertzog zue Bayrn, die Tauff Christi, von Martz Kager gemahlet.

9. Wie Christuss in der Wüsten versucht wirdt, von Paull Brill gemahlet.

10. Frau Sophia gebohrne zue Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, die Cananeysche Hochzeit.

11. Augustuss der junger Hertzog zue Braunschwig unnd Linnenburg, wie der Herr mit einem Samaritischen Weiblein Sprach helt bei einem Brunen.

12. Frau Clara-Maria gebohrne zue Stettin-Pommern, Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, die Historia wie die Martha so beschefftig ist, Maria aber dass beste Theil erwehlete.

— Donnée par Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, etc., fils du duc Guillaume II, mort en 1650.

5. *Les trois Rois,* miniature d'Antoine Mozart. — Donnée par Chrétien, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg, auteur de la branche des margraves de Bareuth.

6. *La Fuite en Egypte,* miniature de Paul Bril. — Donnée par Ferdinand, archiduc d'Autriche.

7. *Jésus au milieu des Docteurs,* miniature de Tobie Bernhart. — Donnée par Jean-Conrad de Gemmingen, évêque d'Eichstädt, nommé en 1597 et mort en 1612.

8. *Le Baptême du Christ,* miniature, exécutée par Mathieu Kager. — Don de Maximilien, électeur de Bavière.

9. *La Tentation de Jésus dans le désert,* miniature, exécutée par Paul Bril.

10. *Les Noces de Cana.* — Don de Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, qui épousa Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

11. *Jésus et la Samaritaine.* — Don d'Auguste, duc de Brunswick et de Lunebourg, fils de Guillaume, et frère de Christian, auquel il succéda en 1635.

12. *Jésus chez Marthe et Marie.* — Don de Claire-Marie, fille de Bogislas le Bon, duc de Stettin, qui épousa : 1° Sigismond-Auguste, duc de Meckelbourg; 2°, en 1607, Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg; elle mourut en 1625.

13. Ertzherzog Leopold zue Österreich, Bishoff zue Strasburg unnd Passaw, wie die Kindtlein zum Herrn Christo gebracht werden, von Hannss König gemahlet.

14. Georg, Hertzog zue Stettin-Pommern, wie der Herr von den Jüngern im Schiff wirdt erweckht, unnd dem Windt unnd meer gebeut dass es still wirdt.

15. Joachim Ernst, Marghraf zue Brandenburg, wie Christuss mit wenig Brotten unnd Fischlein etliche tausent Mann speiset, von Antonie Motzardt gemahlet.

16. Johann-Adolph, Hertzogh zue Schlesewiek-Holstein, wie Petruss nach der Preedig Christi einen gliekhlichen Fischfang thuet.

17. Philipps, Hertzog zue Holstein, wie der Giehtbrichtige durchs tach herunder gelassen und vonn Christo gesundt gemacht wirdt.

18 Frau Elisabeth, gebohrne unnd vermehlte Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, Wittve, wie der Herr Christuss der Wittwen zue Nain einigen Sohn von Todt erweckhet.

19. Frau Anna, gebohrne zue Schlesewiek-Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, Wittve, wie dass Weiblein so 12 Jahr den Bluetgang gehabt durchs anrueeren der Kleider Christi gesundt wirdt.

20. Moritz, Landtgraf zue Hessen, die Werklerung Christi auf'm Berge Thabor.

15. *Laissez venir à moi les petits enfants*, miniature, exécutée par Jean König. — Don de l'archiduc Léopold d'Autriche, nommé évêque de Strasbourg et de Passau en 1607, et mort en 1625.

14. *Jésus apaisant la tempête.* — Don de George, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui mourut en 1617.

15. *La Multiplication des pains et des poissons dans le désert,* miniature, exécutée par Antoine Mozart. — Don de Joachim-Ernest, margrave d'Anspach, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg.

16. *La Pêche miraculeuse.* — Don de Jean-Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, mort en 1616.

17. *La Guérison du paralytique.* — Don de Philippe, duc de Holstein-Glucksbourg, né en 1584 et mort en 1663.

18. *La Résurrection du fils de la veuve.* — Don d'Élisabeth, fille de Frédérie II, roi de Danemark, qui épousa, en 1590, Henri-Jules, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, mort le 20 juillet 1613; elle décéda en 1626.

19. *La Guérison de la femme malade.* — Donné par Anne, fille de Jean le Jeune, duc de Sleswick-Sonderbourg, seconde femme de Bogislas le Bon, duc de Poméranie et de Settin, morte en 1616.

20. *La Transfiguration.* — Don de Maurice, landgrave de Hesse, mort en 1632.

21. Ulrich, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Auferweckhung Latzari.

21. *La Résurrection de Lazare.* — Don d'Ulric, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui fut nommé évêque de Camin en 1618.

22. Philippuss-Juliuss, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Historia vom reichen Mann unnd armen Latzaro.

22. *La Parabole du Riche et du Pauvre.* — Don de Philippe-Jules, fils d'Ernest-Louis, duc de Wolgast, et petit-fils de Philippe Ier, duc de Poméranie et de Stettin; il naquit en 1584 et mourut en 1625. Il hérita en 1600 du duché de Stettin par la mort de Jean-Frédéric, son oncle.

23. Frau Agniss, gebohrne Margräfin zue Brandenburg, Hertzogin zue Stettin-Pommern, etc., den Oelberg.

23. *Jésus sur la montagne des Oliviers.* — Don d'Agnès, fille de Jean-George, électeur de Brandebourg, qui épousa, en 1604, Philippe-Jules, duc de Stettin.

24. Ertzherzog Maximilian-Ernestuss zue Össterreich, die Crönung Christi von Luchass Kilian mit der Feder gerissen, Invention des Rottenhaimtes (*sic*).

24. *Le Couronnement du Christ*, dessin à la plume, composé par J. Rottenhaimer (?), et exécuté par Lucas Kilian. — Don de l'archiduc Maximilien-Ernest d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de Charles, archiduc de Gratz; il mourut en 1616.

25. Ertzherzog Maximilian zue Össterreich, Grossmeister dess Teutschen Ordenss, die Aussfuhrung Christi.

25. *La Résurrection du Christ.* — Don de l'archiduc Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de l'empereur Maximilien II, mort en 1618.

26. Albrecht, Hertzog zue Bayrn, die Chreutzigung Christi, von Hanss Fischer gemahlet.

26. *Le Crucifiement*, miniature, exécutée par Jean Fischer. — Don d'Albert, duc de Bavière, landgrave de Leuchtenberg et comte de Halle; il avait épousé, en 1612, Mathilde de Leuchtenberg.

27. Bogisslaf, Hertzog zue Stettin-Pommern, die funff Clugen unnd funf thörichten Jungfrauen wie sie dem Breutigam entgegen gehn.

27. *La Parabole des Vierges sages et des Vierges folles.* — Don de Bogislas, mort en 1637, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

28. Frau Maria, gebohrnes Fraulein in Holstein, Eptisin zue Itzehow, die Sündtfluet, von Hannss Bullen gemahlet.

29. Johannes-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

30. Juliuss-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

31. Georg-Friderich, Margraff zue Baden.

32. Philipps-Ludtwig, Pfalzgraf bei Rhein.

33. Wolfganng-Wilhelm, Pfalzgraf bey Rhein.

34. Augustuss, Pfalzgraf bei Rhein.

35. Johannes-Friderich, Pfalzgraf bei Rhein.

36. Ernst-Ludtwig, Hertzog zue Sachsen.

37. Franz, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., Bischof zue Caminn.

38. Frau Sophia, gebohrne aus'm Churfürstlichem Stam zue Sachsen, Hertzogin zue Stettin-Pommern. »

28. *Le Déluge*, miniature, exécutée par Jean Bullen. — Don de Marie de Holstein, abbesse de Itzehoe, dans le duché de Holstein.

29. Don de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, mort en 1628; il succéda à Frédéric, son père, en 1608.

30. Don de Jules-Frédéric, frère du précédent; il forma la tige de Weitlingen.

31. Don de George-Frédéric, marquis de Bade-Dourlach, né en 1573, mort en 1638.

32. Don de Philippe-Louis, duc de Neubourg, mort en 1614.

33. Don de Wolfgang-Guillaume, fils du précédent; mort en 1653; il succéda à son père.

34. Don d'Auguste, frère du précédent, mort en 1631; il forma la branche des ducs de Sulzbach.

35. Don de Jean-Frédéric, frère du précédent, comte de Hippolstein.

36. Don d'Ernest-Louis, né en 1587, fils de François II, duc de Saxe-Lauenbourg; il mourut en 1620.

37. Don de François, qui fut d'abord évêque de Camin, et qui succéda, en 1619, à son frère Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin; il mourut en 1620.

38. Don de Sophie, fille de Christian Ier, électeur de Saxe; elle épousa, en 1610, François, duc de Poméranie et de Stettin, cité à l'article précédent, et mourut en 1635.

§ 51. *Inventaire de manuscrits.*

Sommaire : Inventaire des manuscrits de liturgie du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, en 1505.

L'inventaire qui suit est celui des livres de liturgie, au nombre de plus de cent, du chapitre de Saint-Pierre, a Anderlecht : il fut dressé le 3 juillet 1505, par le chanoine Renier Van den Kerchove, trésorier de la communauté. On remarquera combien peu de ces livres sont imprimés.

« *Primo* een groot missael van alle den jaere, op ten hoogen outaer.

Een groot missael van alle den jaere, geheeten : *Ad altare beate Elisabeth.*

Een out missael de toto anno, manet in altare sancti Guidonis.

Vier cleyn halve missale : twee somer-stucken ende twee wynter-stucken.

Een cleyn missael, in franchyne, dair niet dan de misse van requiem inne en staet.

Twee wynter-stucke die al nieuwe zyn tot Schuete gescreven (1).

Achte anthiphoneers, over elc zyde vier, te weetenen : twee zomer-deele ende twee wynter-deele.

Vier graduwale van den jaire, over elc zyde twee.

Acht goede souters (2), over elc zyde viere.

Twee brevieren van al den jaere, daeraf den eenen is premonstreyt-orduyn ende den anderen Anderlechts.

Een canters voer de toto anno.

Een vers-boec oft venite-boeck.

Twee capiteelc-boecken, over elc zyde eenen.

Eenen ouden capiteel-boec ende eenen souter, in berderen gebonden, liggende in de tresorye.

In den choor, noch twee geheel oude antiphoneers.

Een les-boeck, in berderen, dat men in 't schole besicht.

Eenen vocabuleren franchyne voir den deecken, met eender kethenen gebonden.

Een boeck geheeten *Summa Raymundi,* met eender kethene gebonden.

(1) *Voy.* § 15.
(2) Psautier.

Twee matrilogye-boecken, dair men d'een daghelycx besicht, ende d'anderen is out, in berderen oic gebonden.

Een evangelye-boec liggende opten pulpetrum.

Een epistel-boeck de toto anno, oic aldaer.

Twee ymmineren (1) cum notis, dairaf den eenen gebonden is met eenen nieuwen zouter.

Een oude cleyn souters.

Eenen ordinaris, leyt in den choor.

Een vocabulare geheeten *Mammetractus*.

Twee omelye-boeken, een zomer-deel ende een wynter-deel.

Een *Legende sanctorum*.

Twee passionale.

Een boeck *De genesi*, metten anderen boecken et *quatuor libri regum*.

Een boeck *De prophetis* ende *Apocalipses Johannis*.

Een boeck d'*Actus apostolorum* cum *Epistolis Jacobi, Petri, Johannis, Jude* et *Pauli*, et *Parabole Salomonis, Ecclesiastes, Tobye, Judit, Hester* et *Machabeorum* inne staen.

Noch vier boecken ongeketent, die over beyde zyde ghaen, d'een geheeten *Rationale dominorum*; d'anderen een vocabulier geheeten *Catholicon*; 't derde boeck hout in principio *Legendas sanctorum, Vitas pontificum* et *Librum summarum*, in uno volumine; *item* 't vierde is *Scholastica historia cum theologia naturali*, in uno volumine.

Glosa carthusiensis super psalterio.

Vita Jhesu eiusdem carthusiensis, in tribus voluminibus.

Een biblia impressa.

Een bible gescreven, in franchine.

Decretale magnum, impressum.

Sextus Clementine cum institutionibus.

Duo psalteria cum glossis.

Twee vigilye-boecken, over elc zyde eenen.

Een cleyn boexken dair men kinder mede doept dat cleer is ende oic die voente mede wydt.

Een out cleyn boexken dair 't selve officie inne staet.

Een seven psalmo metten letanyen daer men mede olyet de syecke.

Een boeck daer *Venite* ende lessen van den vigilyen inne staen.

Een aleph-boeck, metter noten.

(1) Livres d'hymnes.

Vive responsorye-boecken oft processye-boecken, dairaf de drie zyn gebonden met berderen, ende de twee met coopertoryen, van franchyne.

Vive boecken, in swerten leere gebonden, inhoudende *Festum beate Marie Virginis.*

Een van denselven officien dair chorus op steet, in franchyne, gebonden.

Noch twee quaternen van den selven officyen, papirenen.

Twee quaternen houdende *Officium sancti Augustini,* in franchyne.

Drye quaternen houdende *Officium undecim milium virginum.*

Noch twee quaternen houdende *Officium sancte Elisabeth.*

Noch twee quaternen houdende *Officium visitationis beate Marie Virginis.*

Een quaternen houdende *Officium transfigurationis Domini.*

Een passye-boeck, in papire, cum notulis (1). »

---

§ 52. *Scribes et Enlumineurs.*

Sommaire : Jacques Pilavaine, scribe et enlumineur, à Mons. — Manuscrits qu'il a exécutés. — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, à Renaix. — Corneille de Lorimier, calligraphe. — Jérôme de Roovere, clerc, scribe et enlumineur.

Pilavaine (Jacques), — calligraphe et enlumineur d'un mérite secondaire, était natif de Péronne, en Vermandois, et exerçait son art à Mons, en Hainaut. Il nous apprend lui-même ces particularités. Quant à l'époque où il vivait, on peut affirmer qu'il florissait sous les règnes de Charles le Téméraire et de Marie, sa fille. Trois manuscrits sortis de sa plume, sont parvenus jusqu'à nous : ils sont conservés à la Bibliothèque de Bourgogne. Le plus beau (2) est un exemplaire grand in-folio sur parchemin, de cinquante-deux centimètres de hauteur, des *Histoires Martiniennes.* Ce volume contient 274 feuillets à deux colonnes, chacune de quarante-deux lignes. Il est enrichi de douze

(1) Archives du chapitre d'Anderlecht, aux Archives du royaume.

(2) N° 9069, p. 240 du catalogue.

grandes miniatures qui sont entourées d'encadrements fleuronnés, et qui occupent la moitié de la page, et de trois autres vignettes beaucoup plus petites : toutes sont l'œuvre de Jacques Pilavaine. Voici les sujets des grandes miniatures :

Création d'Adam et d'Ève; — leur expulsion du Paradis terrestre (f° 12 v°);
Passage de la mer rouge par les Hébreux et défaite des Égyptiens (f° 25 v°);
Siége de Thèbes (f° 35 r°);
Prise de Troye et mort du roi Priam (f° 46 v°);
Combat de David contre Goliath; — David coupant la tête du géant (f° 60 r°);
Fondation de Rome par Romulus (f° 78 r°);
Judith tranchant la tête à Holopherne (f° 97 v°);
Troisième défaite de Darius par Alexandre (f° 138 r°);
Défaite des Romains par Annibal à Cannes (f° 162 r°);
Autre bataille livrée par les Romains sous les murs de Numance (f° 182 r°);
Défaite des Helvètes par Jules César (f° 216 r°);
La défaite de Pompée à la bataille de Pharsale, en Thessalie (f° 252 v°).

Quant aux trois petites miniatures, l'une est placée en tête du commencement de l'ouvrage (f° 12 r°) et représente très-probablement l'artiste lui-même occupé à la transcription de son livre; les deux autres : *Samson étouffant le lion* et *l'Élection de Saül* se trouvent aux f^os^ 54 r° et 58 v°.

Les onze premiers feuillets du manuscrit contiennent la table : l'ouvrage est divisé en huit cent-quatorze chapitres, dont les intitulés sont écrits en rouge. A l'intérieur du volume, il y a un très-grand nombre de petites lettrines enluminées. A la fin de la première colonne du dernier feuillet on lit : **Expliciunt les hystoires martiniennes escriptes par Jacquemart Pilavaine escripvain et enlumineur demourant a Mons en Haynnaut natif de Peronne en Vermendois.** Sur la seconde colonne, une main à peu près contemporaine a consigné l'annotation suivante, qui nous fait connaître le nom du premier propriè-

taire du livre : Ce livre est appellé les Martiniennes traittant de la créacion du monde et des fais et reugne de plusieurs empereurs ou il y a xv hystoires, lequel est a mons^r Charles de Croy comte de Chimay. (Signé) Charles.

Philippe, père de Charles, mourut en 1482 ou 1483, et le titre de prince de Chimai fut octroyé à ce dernier en 1486. L'annotation doit donc être placée entre ces deux dates.

Les deux autres manuscrits (1) de Jacques Pilavoine sont réunis dans le même volume, et contiennent ensemble 256 feuillets en parchemin, à deux colonnes de trente-deux lignes, avec capitales dorées et enluminées. Quoique l'un d'eux seulement soit signé, l'écriture est identiquement la même. La première partie du volume jusqu'au f° 115 r° contient l'*Arbre des batailles*, par Henri Bonnet; l'autre est le traité intitulé : *les Faits d'armes de chevalerie*, dont Christine de Pisan est l'auteur.

L'*Arbre des batailles* est orné au commencement d'une miniature, où l'on voit Henri Bonnet présentant à genoux son livre à Charles VI, roi de France, qui est entouré de cinq personnages. Au feuillet suivant se trouve une autre miniature, qui occupe la moitié de la page et dont le sujet est un duel entre chevaliers.

Les Faits d'armes de chevalerie s'étendent depuis le f° 117 r° jusqu'au f° 226 v°; ce traité est divisé en quatre parties, avec une table en avant de chacune d'elles. Il n'est enrichi que de deux grandes miniatures (f^os^ 118 v° et 181 v°), encadrées comme celles du manuscrit précédent de fleurs et d'ornements, et qui représentent toutes deux Christine de Pisan; elle est occupée à écrire dans la première vignette. A la fin du second manuscrit, on lit : Cy

(1) N^os^ 9009 et 9010.

fine le livre qui traite des drois d'armes escript par moy Jacquemart Pilavaine. Aubert le Mire, qui fut bibliothécaire des archiducs Albert et Isabelle, a consigné à la fin du volume, que le cardinal infant Ferdinand d'Autriche eut ce livre en mains le 12 décembre 1639. Les derniers feuillets du manuscrit contiennent la copie de lettres patentes de 1506, qui ne doivent pas nous occuper ici, et qui forment dans le catalogue de la bibliothèque le n° 9011.

De même que le volume qui renferme les *Histoires Martiniennes*, le volume, où sont transcripts l'*Arbre des batailles* et les *Faits d'armes de chevalerie*, ont conservé la preuve de leur origine, car on lit aussi sur un des derniers feuillets le nom de Charles de Croy, prince de Chimai, et les encadrements des miniatures attestent également par les écussons et la devise *Moy seul*, qui y est souvent repétée, que le volume a été exécuté par Jacques Pilavaine pour cet illustre seigneur ou pour son père, qui avait épousé une comtesse de Meurs. C'est du reste ce qu'une personne plus versée dans l'art héraldique pourra établir d'après les armoiries.

Pendant que ces feuilles s'imprimaient, notre ami M. Léon Paulet faisait insérer dans *la Picardie*, revue qui se publie à Amiens, un excellent article intitulé : *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XV^e^ siècle*. Cet article a été tiré à part, sous forme d'une brochure in-8°, de 55 pages (Bruxelles, Decq, 1858). M. Paulet y décrit au long les miniatures qui ornent le premier manuscrit dont nous parlons ici : il n'a pas eu connaissance des deux autres.

De Lorimier (Corneille). — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, a Renaix. — Au § 15, nous avons fait la description d'un volume écrit en 1514, par Corneille de Lorimier, et que nous avons attribué, en l'absence de toute

autre indication, à quelque église collégiale ou prévôté du pays de Liége. Nous avons depuis reçu de Mr E. Joly, à Renaix, quelques observations à ce sujet. Il nous propose, et nous sommes entièrement de son avis, de reconnaître dans ce manuscrit une autre origine. En effet, deux des noms qui se lisent dans les miniatures, se retrouvent dans la liste des chanoines de la collégiale de Saint-Hermès, à Renaix; ce sont ceux de Jacques Kickenpois, mort vers 1567, et de George de Rodere, mort en 1561. Il faut encore dire qu'en 1535 vivait un chanoine appelé en latin Paul de Valle, ou Van den Daele, qui mourut en 1557, et qu'un certain Melchior le Lorimier, chanoine de la cathédrale de Cambrai, fut nommé doyen à Renaix, en 1523, et décéda en 1534. C'est probablement un frère ou un parent de ce dernier qui a exécuté le manuscrit.

Dans les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, n° 21918, f° xlv v°; n° 21919, f° lxv r° et f° lxxv r°; et n° 21921, f° xxxv v°, il est question d'un personnage du nom de Corneille de Lorimier, le Lormier ou le Lorimier, « demourant à Renaix, » qui figure comme « promoteur député au faict de l'inquisition au pays de » Flandres, » depuis le commencement de l'année 1551 et jusqu'à la fin de janvier 1554, en compagnie du terrible Pierre Titelmans, doyen de Renaix, inquisiteur commis par Charles-Quint. L'année 1554 est probablement celle de sa mort, car son nom est alors remplacé par celui d'un certain Nicolas de Hondt, qui occupa la même charge de promoteur du saint office. Nous ne craignons pas d'avancer que c'est là notre calligraphe.

De Roovere (Jérôme), — scribe et enlumineur, est qualifié de clerc. Au mois de mai 1539, Philippe de Croy, duc d'Arschot, lui fait payer 11 livres 3 sous « pour avoir » escript et copié aulcunes escriptures. » Il reçoit encore

de ce seigneur 8 livres, en 1541, « pour avoir copié ung » grant dénombrement que feu monseigneur de Chimay a » baillé de sa terre de Lillers » (1).

Nous rappellerons que nous avons mentionné au § 5, un enlumineur du nom de Jean de Roovere, qui vivait encore en 1527.

---

§ 53. *Inventaire de tableaux, sculptures, orfévreries, etc.*

Sommaire : Inventaire des tableaux, manuscrits et objets d'art divers du château de Belœil, en 1559, appartenant à Philippe, comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, etc.

Les Archives judiciaires, à Mons, possèdent un petit registre in-4°, de 28 feuillets, intitulé : « Inventoire de tous » et quelconcques les biens meubles trouvez ou chasteau » et fortresse de Bailœl, faict à l'ordonnance de mes- » sieurs les hommes féodaulx de la noble et souveraine » court, à Mons, suivant la requeste présentée par noble » et puissant seigneur messire Philippes, comte de Ligne » et de Faulckemberghe, chevalier de l'ordre du roy, nos- » tre sire, affin de povoir entrer oudict chasteau sans pré- » judice aux debtes de son feu père, etc. » Cet inventaire fut commencé le 17 et terminé le 20 août 1559, par Antoine Hallot, lieutenant prévôt de Mons, et Quentin du Pret. Nous en avons extrait la liste des tableaux qui existaient au château de Belœil à cette époque, et parmi toutes les autres curiosités nous avons fait un choix des pièces qui nous ont paru avoir quelque intérêt. L'inventaire men-

(1) Extraits d'un registre intitulé : *Parties desboursées par Gaultier de Lyere, pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arschot, depuis le premier jour de novembre* 1557, aux Archives judiciaires, à Mons.

tionne aussi quelques tapisseries, qui trouveront leur place ailleurs; le sceau d'argent de la dame de Wassenaer, brisé; quatre cartes géographiques, sur toile, celles de Frise, de Brabant, de Gueldre, de Hollande, et « le gardinat du » Hainaut », c'est-à-dire le jardin ou tableau sous forme d'enclos des armoiries des villes, abbayes, pairies, etc., du comté. Quant aux livres, voici comment sont décrits ceux que le document renseigne :

« Ung grand livre couvert de velour noir, les boucles de cuivre dorées, armoyé des armes de Bourgoigne et d'Angleterre, appellet le *Livre des Anges*.

Deux heulres, de parchemin, couvertes de velour, les ymaiges ouvrez d'or.

Ung missel couvert de velour, figuré aveeq les cloux et bouclez d'argent doré, estant en une custode. »

Pour s'expliquer la présence de certains portraits dans la collection du château de Belœil, nous dirons que ce Philippe, à la demande duquel l'inventaire fut dressé, était comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, de Belœil, de Ville, etc., et qu'il avait épousé Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Hoogstraeten. Il mourut en 1583 et fut enterré à Belœil. Ce seigneur était fils de Jacques, lequel eut deux femmes : Marie, héritière de Wassenaer, morte en 1544, et Jeanne de Halewyn, décédée le 27 décembre 1557.

Tableaux et Sculptures.

« Ung tableau de l'éfigie feu Anthoine, seigneur de Ligne.

Ung tableau de la Lucrèse.

Ung aultre de la généalogie des ducz de Bourgoigne jusques à l'empereur Charles V^e^.

Un aultre tableau de la Luerèse.

La Décolation sainct Jehan ou de Nostre-Seigneur.

Ung tableau de saint Anthoine.

Ung aultre de sainct Christoffle.

Ung aultre de Nostre-Damme.

Ung aultre de sainct Bernard.

L'éfigie madamme de Savoye.

Ung tableau d'albade du Jugement de Páris.

Ung aultre tableau d'albade de Nostre-Damme.

Ung aultre tableau de l'éfigie de quelque marchant.

Ung tableau de l'éfigie madamme la grande.
L'effigie du duc Jan.
L'effigie du ducq de Bavière.
Ung petit tableau de l'éfigie du roy Loys de Hongrie.
Ung petit tableau à deux foeillez.
Ung tableau de la représentation de la Vierge Marie à deux foellez.
Ung tableau de sainct Jhérosme.
L'éfigie de la Magdelaine.
L'éfigie de la reyne de Hongrie.
L'éfigie feu monseigneur de Hoestrate.
L'éfigie mademoiselle la sénescal de Tournay.
L'éfigie madamme de Baillocl.
Une aultre éfigie d'une damme aveeq le pluma blan.
L'éfigie du prince de Saulmona.
Idem madamme de Lumen.
L'éfigie du seigneur de Wassenaire.
Une éfigie ayant robbe noir rickamée d'or.
L'éfigie madamme de Wassenaire.
Ung grand tableau de Nostre-Dame.
L'éfigie de l'empereur.
L'éfigie d'un vieu seigneur de Wassenaire.
L'éfigie de la vièze damme de Wassenaire.
L'éfigie madamme d'Egmont.
L'éfigie mademoiselle des Fossez.
L'éfigie du comte de Ligne estant en eage de chincq ans, qui est cestuy de présent.
Ung tableau de Nostre-Damme, de broudure.
Ung aultre de saincte Katherine.
Ung tableau d'un enffant mangeant papin.
Ung tableau de Nostre-Damme.
L'éfigie du seigneur de Houfalize.
L'éfigie d'un vieu seigneur d'Aigmond aveeq madamme sa femme.
L'éfigie don Loys de Villa.
Item le seigneur de Lumen.
L'éfigie du seigneur la Chau.
Ung tableau de Nostre-Damme.
Ung tableau de la Lucrèse.
Ung tableau de quelque damme.
Ung grand tableau de Jugement de Pâris.
Ung tableau d'ivoire où y a la Passion Nostre-Seigneur.
Ung sainct Franchois d'albade.
La Mort en yvoire, aveeq une kainette de cuivre.
Une Nostre-Damme de bois painte d'or et d'azure. »

Orfévreries, Bijoux, Médailles, etc.

« Ung tableau d'or de la Nativité, aveeq des rubis, perles et ung dyamant à crochet.
Ung pety tableau d'or de sainct Michiel aveeq rubis et dyamand.
Ung aultre pety tableau d'or esmaillié de rouge.
Ung petit rond tableau d'or avec une roze ou mitant.
Ung aultre pety tableau d'or aveeq la teste sainct Jan.
Six rons tableaux d'argent doret, si-comme l'un de la Décolation de sainct Jehan, aveeq pluiseurs perles

et piéries; le ij^e de Nostre-Damme; ung aultre aussi de Nostre-Damme ayant son enffant; le iiij^e aussi de sainct Jehan ayant une ameralle; le v^e pareillement Nostre-Damme; et le vj^e le chief saincte Catherine.

Item sainct Adrien d'argent doré.

Ung tableau aveeq deux cloans d'argent doré, ouquel y a l'Anonciation Nostre-Damme, de coekil de perle.

Une médaille d'or de l'empereur Constantin.

Quattre pièces de coral de l'arbre de Jessé, les personnaiges d'argent doré.

Trente getz d'argent des armes de Bourgoine et Angleterre.

Le pied de l'arbe de Jessé d'argent doré, la branche de coral rouge, avecq pluisieurs personnaiges d'argent doré.

Une médaille de fin or d'une damme ayant ung lion en son giron.

Une grande couppe dorée, aveeq l'arbe de Jessé, et la eouverele de meisme, que l'on dist venir du roy de Dinemarcque; aveeq la eustode y servante.

Une couppe dorée, esmaillié, aveeq les déesses Vénus, Juno, Pallas et les chiefz de l'empereur et aultres, aveeq la eustode.

Une couppe dorée, au-dessus Lucresse, aveeq la eustode.

Une couppette dorée, au-dessus y a ung fol aveeq la eustode.

Une couppe dorée, esmaillée de vert et rouge, au-dessus y a Cupido; en une eustode.

Une couppe dorée, gravée sur icelle le Jugement de Salomon; aveeq la eustode. »

Avec si peu d'indications utiles, il serait sans aucun doute très-difficile de reconnaître les objets d'art mentionnés plus haut s'ils existent encore; mais en publiant dans notre recueil des inventaires de ce genre, nous n'avons eu pour but que de donner une idée de l'importance de certaines collections et de l'ameublement des hôtels et châteaux de nos grands seigneurs des temps passés.

Alexandre Pinchart.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Pélerinages, escondits et voyages en Belcique, en Hollande et sur les bords du Rhin, imposés par les échevins de Lille et de Béthune aux bannis et autres repris de justice, etc. (XIVe, XVe et XVIe siècles). — Bien que nous ayons déjà parlé ailleurs (1) des pélerinages, imposés par l'échevinage de Lille aux coupables condamnés, soit au bannissement, soit à des amendes, nous avons pensé que les documents qui suivent pourraient encore intéresser les nombreux lecteurs du *Messager des Sciences historiques de Belgique,* puisqu'ils mentionnent les sanctuaires les plus vénérés des Pays-Bas.

En 1366, parmi les pélerins que les échevins envoient en divers lieux, pour cause d'amende, « fete au eappite de Saint-Piere de Lille, pour certain fet touchant le ville, » nous remarquons ceux qui se rendent à Saint-Liénart (Léonard), de là Bruges, et à St-Lambert dou Liége. Au premier, ils allouent XLVIII gros, val. XXVIII s., pour III jours, à queval, à raison de XVI gros par jour; au second, VI s. de gros, val. XLII s., pour IX jours, à piet, à raison de VIII s. gros par jour.

C'était, d'ordinaire, à Haspre et à Renaix que les échevins envoyaient en pélerinage les fous furieux.

En 1390, Jehan Casenne reçoit, pour Dieu et en aumosne, XXIIII s. fors, pour I poure vallet *dervé* (2), nommé Halet, de Lomme, faire mener à Haspre, à Saint-Akare.

Quelques années après (1396), XXX s. étaient accordés aux sergens du prévôt qui, par ordre des échevins, avaient expulsé de la ville *un fol dervé.* En 1421, on expulse encore de la cité ung homme qui estoit hors de se mémoire, et qui faisoit pluiseurs excès.

En 1436, celui qui conduit à Haspes et à Renaix (3), son frère, *insensi-*

(1) *Arch. du Nord de la France,* 3e série, t. IV, pp. 306-309.

(2) Fou (Voy. Roquefort, *Gloss.*, t. I, p. 367).

(3) Saint-Hermes. Hermes y était particulièrement invoqué pour ces infortunés.

ble (1), à intencion de alégier et estre garis de sa maladie, reçoit du magistrat XL s. En 1488, outre les X s. qui sont accordés à ung poure homme, que les échevins avoyent fait mener à Saint-Hermez, pour ce qu'il estoit furieux, lequel estoit retourné en santé, ils font compter IIII l. XVI s. à Micquiel Barbry et à Guillemot Le Hardy, pour leurs sallerres de l'avoir mené à Renaix, faire son offrande à monseigneur Saint-Hermez, où il a esté IX jours, en ce comprins aucuns drois payez à l'église, *tant pour le chambre où il fut mis et gardé, comme pour chire et le sallerre des femmes qui le baignèrent.*

En 1493, les deux hommes qui conduisent à Saint-Hues et à Saint-Akare ung josne homme *hors de se mémoire*, reçoivent XXIIII s.

Le passage suivant, que nous empruntons au MS. N° 11 de la Bibliothèque de Lille, nous donne une idée des avanies qu'au XIV^e^ siècle on faisait subir, en Italie, à ces infortunés. Il s'agit d'un ermite qui contrefaisait le fou. Nous y lisons : « En toutes les villes où il venoit, il fesoit le fol, si que l'en li getoit » la boe et les chavates à la teste; et, quant il entra à Rome, si le commen- » chièrent le peuple à huer, et li getoient la boe et l'ordure, et crioient après : » le vesci le fol! et li enfant le huoient et poingnoient. »

C'était surtout à Cologne que les échevins de Lille envoyaient ceux qu'ils condamnaient à des amendes. Ainsi, en 1480, un individu, qui avait injurié une femme dans la boucherie, paie XL s. pour s'exempter *d'un voïaige des trois Roix, à Coulongne.*

En 1521, George Cornette, Bauduin Laigniel et Adrien Pretot, qui avaient favorisé l'évasion de l'assassin du messager de la ville, refugié aux Cordeliers (2), et qui lui avaient procuré chevaux et épée, sont congiez de la ville, sur chescun ung pélerinage : assavoir ledict George à *Marie Magdelaine des desers* (3), au rachat *de six verghes de cauchie;* ledict Bauduin, à *Trois Roys, à Coullongne*, à rachat de *deux verghes de cauchie*, et ledict Adrien, à Ayx, au rachat *de deux verghes de cauchie, le tout à employer au marchié au poisson.*

(1) Roquefort dit insensif. (Ibid , t. II, p. 12).

(2) En 1526, un assassin est enferré, par ordre des échevins, dans le clocher de l'église Saint-Sauveur, où il s'était refugié. On envoie, à Tournai, vers les procureurs de la cour spirituelle, affin de pooir le distraire de cette église.

(3) Cette même année, un brasseur, condamné à faire le même voyage, pour avoir osté ung sacq de grain molu hors *de la masquière* (voy. Roquefort, suppl., p. 212, aux mots *masquiers ghiloires*), après qu'il avoit esté mis et mesluré par les esgards, paie à la ville, pour s'en escompter, le *coust de six verghes de cauchie de cailleaux de grans doubles.*

Les trois avocats, consultés dans cette grave circonstance, et qui reçurent XL s. chacun, appartenaient aux premières familles de nos provinces du Nord : c'étaient MMes Jehan de Bernicourt (1), Florent du Mont Saint-Éloy et Robert Couronnel.

En 1523, celui qui a averti un prévenu, que la justice était sur ses traces, fera le voyage aux *Trois Rois de Cologne*, ou fournira *deux milliers de briques*, estimés VI l. Même sentence (1524) contre un ouvrier parmentier qui, au cabaret, avait, sans cause ni occasion, *juré les LV playes Nostre Seigneur*, par diverses fois, et juré et blasphemé le nom de Dieu (2).

En 1531, les échevins de Béthune en condamnent un autre à tenir prison et à une amende de X s., *pour avoir juré la vertu de Dieu*.

En 1480, des brasseurs, obligés, qui, à un voyage à Notre-Dame de Gravesande (3), en Hollande (4); qui, à un voiaige et pélerinaige à Nostre-Dame du Bos, livrent chacun, pour s'en exempter, un millier de briques de XL s, destiné aux fortifications de Lille.

A ceux qui avaient encouru des amendes plus fortes, on imposait le pèle-

(1) Bernemicourt (voy. notre *Artillerie de la ville de Lille*, p. 43, note 1). — Par une lettre du 21 janvier 1507 (v. s.), Maximilien déclare que Phle de Bernemicourt, Robert de Nedonchel, Jehan Desplanecques, Jehan de Wignacourt, Christophe Bynet et Franchois du Ploich, tous gentilzhommes, nommés eschevins de Béthune, sont, néanmoins, maintenus en leurs droits et preveléges de noblesse, sans qu'on puisse, à l'avenir, leur objecter cette nomination.

(2) En 1529, on dit qu'un individu a juré pluiseurs grans sermens sur Dieu, nostre créateur, et, entre aultres, *la saincte sueur d'icelluy*.

(3) Ailleurs : Segravesande.

(4) 1444. On parle d'aucunes entreprinses que ceulx de Dieppe et les Hollandois commencent faire les ungz alencontre des aultres. — 1450. A maistre Anthoine Haneron (voy. nos *Artistes*, p. 220 et le *Messager des Sciences* ci-dessus, p. 226), IIIIxxXVI frans, du pris de XXXII gros, monn. de Flandre, chascun franc, pour certain voiage par lui fait, du commandement de MDS., en la ville de Rouan, où estoient aussi envoiez, de par ycelui S., le Sr d'Auxy, chevalier, son conseillier et maistre de requestes de son hostel, pour poursuir la réparacion de pluiseurs dommages fais par les gens de guerre de la ville de Dieppe, sur aucuns subgets de MDS., de ses pays de Hollande et Zeellende. — En 1455, Jehan, bastard de Roisin, escuier, pannetier de MS., se rendoit, par son ordre, vers le roi d'Arragon, pour le fait de certain balenier, appartenant à MDS.. qui avoit esté destroussez par ceulx de la ville de Barsselonne. — En 1599, une nef de *haynne*, portant entre XL et XLV muit de blet, est vendue à Valenciennes LXXI florins d'or, nommés couronnes dou roy.

rinage *au saint Sang de Wilsenacq* (1). Ainsi, en 1481, pour le rachat de ce voyage on exige, tantôt *douze milliers de briques,* estimés XXIIII l.; tantôt *dix milliers,* payés XX l.

En 1521, le brasseur qui a appelé les esgards *pour mettre grain en masquière, sans avoir ses eauwes chaudes,* ou qui le met en leur absence, doit faire le voyage de Wissenaecq, ou fournir *trois verges de cauchie pour le marché au poisson.*

Pour un voyage à Bos-le-Duc, on fournit *une verge de cauchie* (1521), ou *un millier de briques,* aussi bien que pour celui de Nostre-Dame de Haulx, et celui de *Saint-Gommart* (sans doute Saint-Goar), a Liere.

Collin de Boullongne et Alis Chouette étaient condamnés à faire un voyage à Haulx et *ung escondit,* pour avoir de nuyt et hors heure, busquié contre les huys et fenestres de Jehenne Petit, vesve de Arnoul, fournier, et bouté oultre, de ung esclan (2) une fenestre : *meismes déclaré, sur ce qu'il portoit ledict esclan, qu'il estoit Dieu et portoit le bois.*

Cinq ans après (1529), un individu est banni, après avoir été mis au pilori (3) avec ung escript contenant ses blasphèmes, pour avoir injurié plusieurs hommes mariez, les appellant *wihos* (4), et avoir juré pluseurs grans sermens sur Dieu, nostre créateur; meismes renonchié ycelluy S. Dieu, invocant le Dieu (sic), disant *qu'il avoit plus grande compaignie que Dieu.*

En 1561, quatre jeunes débauchés lillois attaquent et blessent grièvement un joueur d'orgues et son souffleur, mettent en pièces l'instrument et jettent dans un puits l'un des soufflets. Appelés aussitôt en justice, ils se voyent condamnés à faire chascun ung voiaige à Nostre-Dame de Haulx, et de ce rapporter léal ensaingnement, ung mois après leurs délivrances, et à payer chascun douze livres pour le cas prévellegez, faisant XLVIII l., quy est pour la moictié de la ville allencontre du roy, nostre sire, XXIIII l.

(1) Var. Willesenach, Wilsenach, Willenach.

(2) Traîneau. (Roquefort, ibid., t. I, p. 501).

(3) 1551. On établit (à Béthune) *ung cept,* pour y mectre les yvrognes scandaleux, les blasphémateurs du nom de Dieu, brimbeurs et gens vacabondz, aussy les coppe bourses et larons, *pour les monstrer au poeuple, pour de eulx avoir congnoissance, et, plus facillement, instruire leur procès :* dont mons. le lieutenant portera la clef.

(4) Voy. notre *Cité picarde,* p. 125. — Le bénoit saint Gengoulfe se doubtoit aulcunement que sa femme ne le *wihostast.* (MS. n° 16 de la Bibl. de Lille, XV^e^ siècle). Parmi les injures que les femmes du peuple (de Béthune) s'adressaient à cette époque, nous remarquons celles-ci : curatière, vesteresse de crapaux, frigale, faide, baude, G. vineuse : parmi icelles qu'elles adressaient aux hommes : sire coup gaihan, coquin avolez, haidel, cocgnon — *vous tenés le plus mauvais hostel quy soit entre Bruges et Rames.*

Notre-Dame de Halle (1) était depuis longtemps, il est vrai, un des sanctuaires les plus vénérés de la Mère de Dieu. En 1440, Philippe-le-Bon y avait fait acheter, moyennant XIIII l. VIII s. (non compris la façon, qui coûta XV s.), *six enseignes d'or à l'imaige Nostre-Dame.* Vingt ans auparavant, s'y étant rendu en pélerinage avec la duchesse, il avait fait distribuer à ses gens plusieurs enseignes de Nostre-Dame, qui coûtèrent XII s. En 1436, *douze enseignes d'argent, les VI dorées et les autres blanches, de Nostre-Dame de Hal, sont payées XL s.*

Le pénultiesme jour de mars 1547 (v. s.), les échevins de Béthune commuaient la peine d'un an de bannissement en celle d'un voyage à N. D. de Haulx, en l'honneur et révérence de la mort et Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Crist, considéré aussi la poureté, anchienneté et impotence des père et mère du coupable.

Le pélerinage de N. D. d'Ardenbourg était aussi très-fréquenté. Ainsi, en 1425, Philippe-Le-Bon fait acheter, au prix de XX s., chandeilles, enseignes ou affiches pour les gentilzhommes qui devaient, en sa compagnie, aller en pélerinage à N. D. d'Ardembourg.

En 1524, les échevins de Lille condamnent un de leurs justiciables à faire ung voiage à Nostre-Dame d'Ardenbourg. A Nostre-Dame de Grâce, lès Bruxelles (2), MS. de Charolois fait offrir (1456, fév., v. s.) des cierges, et, à trois reprises différentes, dépense IIII s. *pour ymages* (3).

Le comte de Charolois avait, il est vrai, une dévotion toute particulière pour Notre-Dame de Grâce (4), puisque, en 1457, Jorys Huguez (5), orfévre

(1) Voy. les *Délices des Pays-Bas.*

(2) 1440. *La Confrarye du livre* à Brouxelles.

(3) Celles achetées à Nivelle, où le prince s'était rendu avec le Dauphin (depuis Louis XI), coûtent II s.

(4) Le 27 janvier 1513, Marguerite d'Autriche ordonne de payer CL l., de XL gros la livre, à Claes Romboulte, verrier, à Bruxelles, pour une verrière faite dans l'église de Nostre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

(5) Voici deux documents qui nous paraissent importants pour l'histoire commerciale de Bruges. — 1414. Le comptable dit que le doyen de Saint-Donat, de Bruges, a fait assambler dans son hôtel *les nacions des Vénissiens, des Castillans, des Génevois, des Plaisantins, des Alemans et aultres estans en ladicte ville.* — 1460 (n. s.). Me Gondsalve, *conseillier et phiseien* (*) de MS. le duc, se rend de Bruxelles à Bruges, pour parler et savoir du fait des marchans de la nation d'Espaigne, qu'ilz s'estoient renduz fugitifz, pour ce qu'ilz avoient esté famez du péchié d'éresie. (Arch. gén. du Nord).

(*) On lit dans une lettre, datée de Dole (2 août 1523) : Au surplus, pour ce que le bailly de Dole est fort malade, et y a cinq ou six jours qu'il a les médecins rière luy, au lieu de Poligny, *qui sont l'astrologue et le pbre, médecins de ce lieu.*

brugeois, lui livrait un faucon d'argent, armoyé de ses armes, dont il lui faisait hommage (1).

Saint-Adrien, de Grantmont, attirait aussi de nombreux pélerins; car, en 1437, Philippe-le-Bon fait remettre à cette église LXXII s. pour une enseigne d'argent doré, d'autres enscignes de plone et ung chierge de cire.

C'était aussi à Saint-Adrien (2) que Louis XI, arrivé aux derniers jours d'une vie que l'histoire ne pourra jamais trop sévèrement juger, envoyait de riches offrandes, puisque les échevins lillois faisaient remettre (1482) ung franeq de XXXII s. à ung poursieuvant du roy qui, nagaires, estoit arrivez à Lille, pour aller à Gand querre ung saulf conduit, pour apporter une offrande de certaine grant somme de deniers, que le roy vouloit envoyer à monseigneur saint Adrien.

A Béthune (1575), un condamné doit faire un pélerinage à Saint-Sauveur. Un autre (1576) doit être mis en basse prison, au pain et à l'eauwe, puis faire un pélerinage à Nostre-Dame de Douai (3).

Les échevins condamnaient, parfois, les coupables à faire *des escondits* dans les villes voisines (4), car, en 1485, ceux de Lille font compter XII s. au messager de Gand, qui amena ung homme dudict lieu de Gand, faire *ung escondit* par devers eschevins.

(1) Aux derniers jours de sa vie (1467), Philippe-le-Bon faisait offrir IX^{xx} l. de cire (à IIII s VI d. la liv.), à l'église Saint-Esprit de Rue; IX^{xx} l. à Nostre Dame de Lyesse, et deux cierges de pareil poids, l'un à Saint-Martin de Tours, et l'autre à Saint-Hubert, en Ardenne. Douze ans auparavant (1455), se trouvant à *Vitry Le-Croisié*, il avait fait présenter à l'offrande de la messe, qu'il y avait entendue, XXIIII s., puis, pareille somme à celle qu'il avait fait celébrer à Notre-Dame de l'Espine; tandis qu'il faisait déposer LXXII s. auprès des reliques de cette dernière église.

(2) Au XVI^{e} siècle, lorsqu'un parent était gravement malade, on avait l'usage, à Béthune, d'envoyer en pélerinage à Saint-Nazaire (En 1496, une poure fille à marier, adprésent vexée et travaillée de la maladie Monseigneur saint Nazaire, reçoit XX s.), à *Nostre-Dame des Cœurs* et à Saint-Adrien.

(3) A Béthune (1612), Michel Caudron, de Douai, est condampné *à estre fustigez de verges par les enffans d'escolle, en chambre eschevinalle.* Ce honteux supplice se renouvelait souvent, car, en 1599, Jehan Bernard, natif de Mons, en Haynault, était condamné à un bannissement de cinq ans, *après avoir esté fustigié de verges par les enffans de l'escolle des poures* — A Lille, certains coupables étaient condamnés *à porter le thonneau autour du marchie.* Les sergents qui les conduisaient (1566-1572) recevaient XXIIII s.

(4) 1459. On dit qu'un coupable fut pour ses démérites pugny de congiement, *escondis* et voyages.

Malheur à celui qui, durant les maladies contagieuses, si fréquentes, hélas ! au moyen-âge, contrevenait aux ordonnances du magistrat, car la justice se montrait avec raison d'une sévérité extrême à son égard.

En 1480, Cottin Wulpart et Ogier Dourliel, ayant négligé de mettre estrain (paille) à leurs maisons (1), pourtant qu'un individu y estoit mort de maladie contagieuse, se voyaient condamnés à faire certain voiaige ou pellerinaige; lequel voiaige, ajoute l'argentier, ilz ont racheté, comme faire povoient, chescun de *ung millier de brieques*.

Les ordonnances ordonnaient, en effet, de désigner ainsi les maisons des pestiférés, puisque, en 1484, les quatre sergens reçoivent VI l., pour pluiseurs paines et labeurs extraordinaires par eulx faites ceste dicte année, tant en avoir esté par toutes les rues de la ville de Lille, par pluiseurs fois, enquerir et savoir là où on estoit mort de malladie contagieuse, pour y faire mettre estrain, affin que chescun en fuist adverty.

Nous voyons ailleurs qu'une clochette était attachée (1583) à la bierre des pestiférés, afin d'avertir les passants, et qu'en 1597 l'orfèvre Anthoine Descamps faisait payer XIX l. X s. *une chibolle de cuyvre dorée*, livrée aux capuchins s'estans mis en infection.

On leur fournissait aussi LVIII lots de vin de Madère, à XXVI patars le lot.

En 1575, Grard de Warlaincourt, tailleur d'images, faisait payer XX l. ung crucifix par luy faict et taillié, pour mettre au riez de Canteleux, au lieu où sont les infectés de la malladie contagieuse (2).

Des peines sévères étaient aussi réservées aux hypocrites qui, abusant de la crédulité du peuple, s'attribuaient le droit de distribuer des indulgences, toujours vendues à haut prix, comme le constate le châtiment terrible infligé à maistre Jehan du Crocq, lequel, dit le comptable lillois, fut eschaffaudé (1450) par III jours, puis banni à tous jours, pour pluiseurs *cabuisteries* par lui faites, en abuzant des pardons et indulgences de Malines. (A son départ on lui donne XII s. en aumosne).

Cette grave affaire fut, au reste, longuement discutée; car nous voyons figurer parmi les frais, et les LXVIII s., dépensés par les échevins, conseilliers et serviteurs de la ville, quand Jehan Ducrocq, *cabuisteur*, fut prins

(1) 1519. Une bonne, grosse et évidente marque d'estrain. Elle devait rester durant XL jours, depuis le dernier décès.

(2) 1464. Mal d'épidume, sy comme *de la boche en laine*. — On lit que du temps saint Michiel, pape, une grande pestillence régnoit à Romme, telle que *de la boche en laine* le peuple soudainement moroit, pour laquelle chose saint Grégore institua procession, que on nomme les létanies (MS. n° 16 de la Bibl. de Lille, XV^e^ siècle).

et examiné par eschevins présens ad ce maistre Nicole Cottin, le prieur des Jacoppins, le doyen de le Xpienté et autres, sur ce qu'il se disoit estre secrétaire des pardons de Malines, et avoir pluiseurs auctorités, pour abuzer le peuple.

A LXIX s. s'élévèrent, en outre, les frais de bouche, faits par messieurs, après ce qu'ilz eubrent receu de la ville de Malines, de MS. l'évesque de Salebry et autres pénitanchiers, lettres responsoires à celles de crédence à eux portées par Jehan Henneron.

Longtemps après (1465), le magistrat congioit de la ville un mauvais garnement, qui se mesloit de *guisandrie*, et lequel, autresfois s'estoit en ceste ville *mis en la samblance de Dieu*, pour mieulx atraire pécune.

Vers cette même époque, accuser, sans preuve, une femme d'aller au sabbat, faisait encourir la peine de bannissement. Ainsi, en 1423, les échevins de Béthune punissaient de cette peine un maçon qui, en pleine rue, avait dit à une femme, présent son mari, qu'elle estoit fausse chrestienne, juize, incrédule; ajoutant : *alés faire vos assamblées de vos juizans es bos, que vous et les diables avez aultres fois fait*. Pourquoy, dit la sentence, attendu que ledicte femme est de bonne fame et renommée, sans quelque reproche, et que lesdictes parolles sont calomnieuses, et que icelles ont esté dictes à ledicte femme publicquement, présent sondict mary, qui est un bon preudomme, ledict procureur du bailly, ostant que ledict est zimonœux et de très-mervilleux gouvernement, (demande) que icelly soit pugnis de prison, à vostre ordonnance, et, par vous banny de la ville.

La même peine est prononcée contre une femme, qui avait dit : *vous mengastes laignel le jours du blanc joeudy* (le jeudi-saint) *avec pluiseurs aultres* : à partir en dedens soleil couchant.

De la Fons-Mélicocq.

Rébellion des Liégeois. — En cel an mesme (1430), durant le siége de Compiègne se rebellèrent Liégois et se boutèrent hors plus de cent mille, à banière desployée, et vinrent destruire le pais de Hainau et de Namur, et abatirent et boutèrent le feu dedens le ville de Poillevace, où estoit en garnison Monsr. de Senlis, lequel n'eut point conseil de eulx atendre, et se party, ancois que les Liégois y venissent. Monsr. de Croy estoit en ce tamps à Namur, en garnison, qui grant mal leur faisoit, et leur livroit grant guerre, et ardoit villes et hamiaus au pais de Liége. Ung peu après le commenchement de celle rebellion mirent les Liégois siége devant le ville de Bouvines, et assalirent ung grant bolleuvere, duquel ceulx de Bouvines jettoient de canons dedens le ville de Dinant; lequel bolleuvere estoit devant le ville, et

avoient les Liégois fait ung engien où bien avoit X reues, et y pooit bien entrer IIc hommes dedens, atout couvert, qui ne doubtoient pierre, ne tret, et appelloit-on ledit engien ung cat, dedens lequel avoient à manière d'un petit pont leviz, lequel contendoit de avaler sur ledit bolleuverc. Mais les capitaines de le ville de Bouvines, comis par le duc Phle, saichans apointier ledit engien pour faire assault audit bollevere, prinrent pluiseurs fagos et de le poure de canon, et deus tonneaulx d'olle, et, quant les Liégois aprochèrent ledit bolluvere atout leur engien, adont commença mervilleus assauls, et traioient mervilleusement, d'une part et d'aultre, de canons et d'abalestres, et espesiallement ceulx de Bouvines jettoient pieres de canons par IIII tours principalles, qui sont à quatre cartiers de le ville, sur ledit engien et derière ; dont yl tuèrent grant plenté du comun de Liége. Quant les Liégois vinrent atout leur engien, tout au plus près du bolleuvere, sur le fossé, adont avallèrent leur pont, pour entrer dedens : adont jettèrent ceulx de dedens les fagos tout espris de fu, plain d'olle et de poure de canon. Sy fu, yneontinent, tout espris ledit engien, parquoy yl fallirent à leur enprinse. A celle heure avoit une tour au lès de la rivière de Meuse, où estoient Liégois, qui moult fort gettoient d'engiens à pour contre la ville de Bouvines, et contre le bolvercq. (Les Chroniques de France, MS. nº 26, de la Bibl. de Lille, fol IIc III vº — IIc IIII rº).

Siége des Flamens devant Calais. — En l'an M. IIIIc XXXVI, le duc Phle fist armer le commun de Flandres, à intencion de mettre Calais à son obéissance, dont moult fist folle emprise pour le païs de Flandres, et furent le commun de Flandrez très-diligent de ce faire, et se mirent en armes, par dissaines, ainsy comme yl avoient fait au voiage de Hem, et assemblèrent de chaseune castelerie ensamble, et tirèrent en grant nombre vers Calais, à tentes et à pavillons moult richement hourdés, de quarroy chergiés de pluiseurs engiens à poure, et avoient ceulx de Gand chergiés pluiseurs batiaulx de leurz abillemens de guerre sur la rivière du Lys, lesquelz sievoient lesdis batiaus, tousjours logans le plus près de la rivière qu'il pooient, et furent logiés à Wervi, à Armentières, à Biaupré, Labre et à Meureville. Et droit là, laissèrent la rivière, et puis chergèrent leurs habillemens qu'ilz avoient en leur nefz, sur cars, et s'en allèrent droit à Graveligncz, où yl trouvèrent ceulx de Bruges, du Frane et d'Ipre. Et, quant yl furent tous ensamble, adont mirent le siége à Oie, où yl y avoit fort castel, et le prirent, et le démolirent et abatirent, et pendirent tous ceulx qui estoient dedens en garnison. Et après, mirent le siége devant le castel de Marcques, lequel fu pareillement destruit, et aulcuns de la garnison fure tués, et les aultrez prisonniers. Et

puis mirent le siége à Zagat (Sangatte) et à Blasenghen (Balinghem), lesquelles fortresses furent toutes ruées jus et destruites. Entretant mist le Sr de Croy avec ceulx de son estandart, le siége devant Ghines (Guines), et le surplus des nobles de l'armée du duc Phle tirèrent droit à Calais, et y mirent aulcunement le siége; mais c'estoit pour nient, puisqu'il n'estoient point asségié par mer, duquel costé, par mer, croissoient leur force, de jour en jour, par l'aide qui leur venoit d'Engleterre. Après vinrent les Gantois devant Calais, et frumèrent une bastille, où yl se boutèrent pour garder le pas. Ung jour vint qu'il faisoit fort eault, se avoient tant but de ceute que, à plain jour, yl s'estoient endormis, sans commettre quelque garde; mais les Englès qui ce veoient, entrèrent en laditte bastille et copèrent les gorges à ceulx qu'il trouvèrent dormant, et en y ot de tués plus de LXX. Après celle tuison faicte audit bastille, les Gantois se commenchèrent à tenner, et n'eure plus cure de faire guerre, et, en le sepmaine après, fu envoiet en l'armée du duc Phle ung hirault d'Engleterre, de par le duc de Clocester qui, pour lors estoit régent de Engleterre, lequel deffia le duc Phle et manda journée de bataille : et, quant ceulx de Gant le seurent, sy se vorent partir, comme yl firent après le prise de Hem (1), et, pour quelque prière que leur fesist le duc Phle, ne se vaulrent oncques assentir de demorer, ainsy firent sonner le deslogement, ceulx de Gand principalement, pour ce qu'il voloient estre en leur ville la nuit de l'Assumption Nostre Dame, à renouveler le loy, comme pluiseurs mentiente : Et fu prestement le siége levé. Et, ainsy comme les comunes de Gand et de toutes Flandres s'en aloient, sans quelque conroy, le duc Phle fist tenir en ordonnance che qu'il pot des hommes d'armes et de guerre, tant que le caroy fu passé le rivière de Gravelignes, et, après ce, s'en retourna chascune des communes, le plus tost qu'il paurent, es lieuz dont yl estoient partis (Ibid., fol. IIc IX ro et vo — IIc X ro).

De la Fons-Mélicocq.

Restauration du monument de Scepperus, a Eecke. — Un mémoire académique, publié en 1857, par MM. de Saint-Genois et Yssel de Schepper, a fait connaître dans ses moindres détails la carrière si pleine, si utile, de Corneil de Schepper, dit Scepperus, un des diplomates belges les plus distingués du XVIe siècle. Cette œuvre de réhabilitation vient d'être complétée par la restauration du monument, élevé naguère dans l'église d'Eecke, à cet illustre ambassadeur, monument qui avait été entièrement mutilé, ainsi que nous

(1) Pour la relation de ce siége, voyez la *Revue de Picardie* (1857), pp. 241-248.

l'avons dit dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1856, dans l'article que nous avons consacré à Scepperus.

A l'occasion de la restauration partielle de l'église de cette commune, la partie de l'édifice où les débris de ce monument étaient conservés, a été entièrement démolie, et ce qui restait de la tombe allait disparaître peut-être à jamais, lorsqu'il fut fait appel à la générosité de la famille de Schepper, qui habite aujourd'hui la province d'Overyssel (Pays-Bas), pour qu'elle voulût bien contribuer à sauver ces restes vénérables d'une destruction définitive. Cet appel ne fut pas fait en vain; une somme convenable fut mise à la disposition de celui qui écrit ces lignes, et des mesures furent immédiatement prises de concert avec le curé et la fabrique d'église de l'endroit, qui s'y prêtèrent avec un louable empressement, pour restaurer cette tombe.

La grande dalle tumulaire en pierre de Tournay, où Corneil de Schepper et son épouse Isabelle Danche étaient sculptés en haut-relief, était la seule partie de l'ancien monument qui fut susceptible de restauration. Quoique ayant souffert dans plusieurs petits détails, elle avait parfaitement conservé l'effigie de ces deux personnages De couchée qu'elle était autrefois sur la tombe, la pierre a été placée droite et encastrée dans la muraille intérieure de l'église, à droite en entrant, à côté de la porte d'entrée; elle y fait pendant au baptistère, qui occupe l'autre côté. Autour de cette pierre a été placée une bordure de granit bleu, sur laquelle on a gravé l'inscription suivante :

Restauratum sumptibus nobilissimæ familiæ Scepperiorum nunc in Hollandia degentis, anno salutis M. D. CCC. LVIII.

Sur une plaque du même granit, qui sert de soubassement à l'ancien monument, a été reproduite en entier l'inscription funéraire que nous avons publiée dans l'article susmentionné du *Messager des Seiences historiques*.

Les écussons gravés et coloriés de *Scepper* et de *Donche* ornent les deux côtés de l'inscription, et les armes actuelles de la famille de Schepper, de Hollande, occupent le milieu de la bordure supérieure. Deux consoles de granit, soutenant un petit entablement, complètent l'ornementation du monument, qui a été ainsi restauré avec beaucoup d'intelligence par M. Paternotte, marbrier à Gand, sur un dessin de Mr Félix DeVigne. Les ossements de C. Scepperus et de son épouse, trouvés dans le caveau primitif, ont été soigneusement recueillis et enfermés dans un espace maçonné, derrière la grande pierre bleue où ces personnages sont représentés.

Il serait à souhaiter que le noble exemple, donné par une famille devenue étrangère à nos contrées, fût suivi plus souvent en Belgique, où, à peu d'exceptions près, nous avons le regret de le dire, nos grandes familles laissent un à un se dégrader et périr les plus beaux monuments funéraires qui les intéressent, avec la plus déplorable incurie.

J. D. S. G.

Antiquités découvertes a Maestricht. — Depuis quelques années, on a fait des découvertes d'antiquités à Maestricht, qui fournissent de nouvelles preuves à ajouter à celles qui sont connues et qui établissent l'ancienne origine de cette ville. Les thermes romains, trouvés à proximité de la porte de Notre-Dame, monument militaire d'une haute antiquité, en face duquel les archéologues placent l'ancien pont romain, sont suffisamment connus par l'ouvrage du professeur Leemans, de Leide, pour que nous ayons besoin de les signaler. Du côté opposé, un indice très-curieux d'anciens travaux a été constaté récemment. Sur la rive droite de la Meuse, toujours près de l'endroit où se trouvait anciennement le pont dont nous venons de parler, on vient de découvrir, il y quelques mois, des restes de très-fortes maçonneries romaines avec tuiles antiques et formant un angle droit parfait. Jusqu'à présent, cette partie de la ville, qu'on appelle Wyck (*Vicus*), n'avait offert aucune trace, à notre connaissance, de débris ou de restes de l'époque romaine. Encore les fouilles faites pour la construction de la nouvelle église de Saint-Martin, située dans ce même faubourg, ont mis au jour un objet d'art antique très-intéressant. C'est un torse d'homme sculpté en pierre de sable, de grandeur plus que nature, qui a été trouvé à l'endroit où s'élevait l'ancienne église de Saint-Martin démolie. Des objets de toilette déterrés à proximité des églises de Saint-Servais et de Saint-Jean, aux encloitres dans les tranchées pratiquées pour l'établissement des conduits de gaz, des médailles romaines mises au jour par les mêmes travaux, sont autant de souvenirs qui refont de temps en temps l'époque reculée d'où l'ancien *Mosae Trajectum* tire son origine.

Si nous groupons ces découvertes faites dans la ville, les savants auront une preuve de plus de l'étendue qu'occupaient les anciennes constructions qui ont formé son noyau. Enfin, les découvertes faites, il y a quelques années, au faubourg de Maestricht Saint-Pierre, près de la Meuse, d'urnes cinéraires et autres, de lacrymatoires, d'armes et d'objets de toilette, offrent la certitude qu'il existait un cimetière païen presque sous les murs de l'ancienne fortresse.

A. Schaepkens.

Découverte de fragments d'un manuscrit du xv^e^ siècle de Jean Ruysbroek et de Jean van Leeuwen, et d'une édition sur peau de vélin de l'Entrée de Charles-Quint a Bologne, en 1529. — On se rappelle que, dans une vente

(1) Cette église passe pour avoir remplacé un temple païen, quoique jusqu'à présent on ait traité cette opinion de fable.

de livres faite à Gand, il y a quelques années, il se trouvait un exemplaire d'une édition du XV^e^ siècle des *Facecie morales* de Laurent Valla, sans lieu ni date, et indiquée comme ayant été imprimée, selon toute apparence, à Cologne. Vérification faite, il fut constaté que ce volume, dont M. Koning a donné un fac-simile dans son *Histoire de l'imprimerie*, était une édition rarissime, attribuée aux presses de l'école primitive de Harlem. A la faveur de l'erreur commise dans le catalogue, ce volume précieux fut adjugé à un prix relativement peu élevé, et il forme aujourd'hui un des joyaux de la Bibliothèque royale de La Haye.

Deux découvertes également importantes viennent d'être faites dans des circonstances à peu près semblables.

Dans le catalogue de la bibliothèque de M. Van der Elst, dont la vente a eu lieu à Bruxelles le 7 octobre 1858, se trouvaient indiquées, sous le n° 25 bis, *six grandes et petites miniatures coupées d'un manuscrit bas-allemand du XVI^e^ siècle*. M. Serrure, un de nos amateurs les plus distingués, qui assistait à cette vente, reconnut dans ces miniatures des fragments d'un manuscrit du XV^e^ siècle de Jean Ruysbroek, prieur du couvent de Groenendael, et de Jean Van Leeuwen « le bon cuisinier » du même couvent, deux des meilleurs prosateurs flamands du XIV^e^ siècle. Ces fragments précieux furent adjugés à M. Serrure, au prix relativement insignifiant de 56 fr.

La seconde découverte a été faite dans les circonstances suivantes : à la suite d'une vente de meubles et de quelques livres, faite récemment à Gand, pour cause de départ, on découvrit un rouleau de parchemin, contenant une suite d'anciennes gravures. Ce rouleau, n'ayant pas été porté au catalogue, soit qu'il ne parût offrir que peu d'intérêt, soit qu'il n'eût été découvert qu'après l'achèvement du catalogue, fut abandonné généreusement par le propriétaire à l'expert priseur de la vente, qui le céda à son tour, pour quelques francs, à un de nos libraires. Celui-ci, en examinant le rouleau, fut très-agréablement surpris de se trouver en possession d'un exemplaire sur peau de vélin ou sur parchemin, de la suite d'estampes, collées ensemble en forme de frise, de *la magnifique et solennelle entrée et entrevue de l'empereur Charles-Quint et du pape Clément VII dans la ville de Bologne, le 5 novembre* 1529, dont il existe un exemplaire sur papier et de différents tirages, dans les bibliothèques de Mgr le duc d'Aremberg, à Bruxelles, de M. Goetghebuer à Gand et dans celle de M. Borluut de Noortdonck, vendue récemment en notre ville. On assure que l'heureux libraire n'a pas eu de peine à le placer immédiatement au prix de 300 fr.

P. C. V. D. M.

Découverte d'une édition inconnue d'une version latine du poème du Renard. — M. Campbell, conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale de La Haye, vient de faire une découverte très-importante pour l'histoire de notre ancienne littérature flamande. C'est celle d'une édition inconnue, imprimée à Utrecht, par Ketelaer et Leempt, de 1473-1480, d'une version latine du célèbre poëme du Renard. Cette édition, qui avait échappé jusqu'ici aux investigations des bibliographes, offre cela de curieux qu'elle est précédée, paraît-il, d'un prologue dans lequel le traducteur déclare qu'il a fait sa version latine d'après un manuscrit flamand du XIII^e^ siècle, et que, à cette époque, le poëme du Renard était déjà très-populaire dans nos provinces.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette découverte intéressante, et de rectifier ou compléter, s'il y a lieu, ce qui précède, M. Campbell ayant l'intention de faire de sa découverte l'objet d'un travail assez étendu.

P. C. V. D. M.

Découverte d'une partie des archives de l'ancienne chancellerie de Luxembourg. — On a découvert récemment a Brunn (Luxembourg) une partie des archives de l'ancienne chancellerie de Luxembourg, qui ont appartenu à Josse, marquis de Moravie, comte de Luxembourg et ensuite empereur d'Allemagne. Ces documents, composés principalement d'actes diplomatiques, paraissent d'autant plus importants qu'ils jettent un grand jour sur les prétentions des ducs de Bourbon à une partie du comté de Luxembourg, vendue par Josse de Moravie au duc d'Orléans.

Vente de la collection de dessins et d'estampes dépendante du cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck. — Le 13 décembre prochain aura lieu à Gand la vente de la troisième partie du cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck, comprenant les dessins et les estampes. Cette vente, qui formera le digne pendant de celles des livres et manuscrits, faites successivement pendant les mois d'avril et de juillet, est destinée à avoir un certain retentissement, tant par le nombre que par le choix et la parfaite conservation des épreuves dont elle se compose.

Les dessins n'y sont pas en très-grand nombre, mais ils se recommandent presque tous par leur incontestable valeur artistique. C'est ainsi qu'on y trouve, entre autres, de beaux dessins dus au crayon de Rubens, de Nicolas Poussin, etc., et à la plume exercée de M^lle^ Ridderbosch; une collection précieuse de dessins originaux de Cochin, pour l'édition de *la Gerusalemme liberata* de Didot; les dessins originaux, au nombre de plus de 1100, du re-

cueil des costumes religieux et militaires de Jacq.-Ch. Bar, ainsi que ceux de Fragonard et autres, copiés d'après les tableaux représentant la vie de saint Brunon, peints par Le Sueur pour le cloître des Chartreux; plusieurs suites de dessins richement peints pour le roi Louis-Philippe, par Beauvalet de Saint-Victor, etc., etc.

La collection d'estampes, composée de plus de 15,000 pièces, réparties en 2700 nos, est très-remarquable, et mérite de fixer, d'une manière toute spéciale, l'attention des amateurs. La plupart des pièces, parfaitement conservées, proviennent des ventes célèbres de Basan, Mariette, d'Aigremont, Libert de Beaumont, Lousbergs, le comte de Fries, Delbecq, Brisart, etc.

L'École allemande comprend environ 550 articles; les maîtres les plus célèbres, tels que Martin Schön, Israël van Mecken, Albert Durer, Lucas Cranach, Aldegrever, les Beham, Hans-Sébald Grün, les Hopfer, George Penez, Zingel, etc., y sont représentés par leurs estampes les plus estimées.

Parmi les pièces capitales appartenant à cette école, qui méritent une mention spéciale, nous citerons d'Albert Durer : *Adam et Ève*, épreuve de toute beauté, *la Vierge assise au pied d'une muraille, saint Eustache, saint Jérôme en pénitence* et le *portrait de Joachim Patenier*, épreuves très-vigoureuses, provenant de la vente Brisart; d'Israël van Mecken : *la Danse d'Hérodiade*, magnifique épreuve du cabinet du comte de Fries, *les Douze Apôtres*, épreuves d'une grande beauté, acquises à la vente Brisart; de Martin Schön : *le Portement de Croix* et *la Tentation de saint Antoine*, provenant l'une du cabinet du comte de Fries, l'autre de celui de Brisart : *saint Michel terrassant le dragon*, etc.; de Martin Zingel : *le Christ en croix*, épreuve de la plus grande beauté, provenant également de la vente Brisart.

L'École italienne se compose d'environ 500 articles, parmi lesquels on compte, outre de belles estampes modernes dues à l'habile burin de Garavaglia, Jesi, Toschi, Raph. Morghen, etc., bon nombre d'eaux-fortes du Guide, de Ribera, des Carrache, du Pésarèse, etc., d'estampes gravées au burin par Marc-Antoine, et Augustin Vénitien et Marc de Ravenne, ses meilleurs élèves, des Ghisi, de Mantegna, de Robetta, du Maître au Dé, de Beatrizet, d'Enée Vico, etc., et quelques clairs-obscurs de Hugues da Carpi, André Andréani, Barth. Coriolano, etc.

Parmi les pièces appartenant à cette école, sur lesquelles nous croyons devoir attirer l'attention des iconophiles, nous nous bornerons à citer : la *Flagellation*, la *Sépulture*, le *Sénat de Rome accompagnant un triomphe* et les *Soldats portant des trophées*, d'André Mantegna; l'*Adoration des Rois* et la *Vieille et les deux couples d'Amoureux*, de Robetta; *saint Paul prêchant à Athènes, sainte Cécile* et le *Parnasse*, de Marc-Antoine; le *Massacre*

des Innocents et l'*Assemblée des Savants*, de Marc de Ravenne; *Iphigénie*, par Augusin Vénitien; les *Portraits de Charles-Quint* et *de Jean de Médicis*, d'Enée Vico, magnifiques épreuves provenant du cabinet du comte de Fries, etc., etc.

L'École flamande et hollandaise est à la fois la plus riche et la plus nombreuse; elle renferme plus de 1200 nos. Bakhuizen, Bega, Berghem, Boel, Both, Carl Dujardin, Corn. Dusart, Everdingen, Van Haeften, Van den Hecke, Ostade, Bonav. Peeters, Stoop, Van Swanevelt, Van Uden, Vander Cabel, Rembrandt, Lievens, Van Vliet, etc., y sont représentés par leurs meilleures eaux-fortes; mais ce sont les maîtres, tels que les Bolswert, les Vorsterman, les Pontius, les Visscher, les Edelinck, etc., qui ont porté la gravure chez nous à un si haut degré de perfection, et qui ont surtout reproduit les plus belles toiles de Rubens et de son école, dont M. Borluut a complété les œuvres avec un soin jaloux. La plupart des estampes gravés par ces maîtres célèbres, ont été acquises dans la vente de la riche collection de M. Lousbergs, faite à Gand en 1811. — Presque toutes les pièces provenant de cette vente, sont des premières épreuves, remarquables autant par la vigueur et l'harmonie de leur ton, que par leur parfaite conservation.

Enfin les Écoles française et anglaise se composent d'environ 600 nos. On y trouve quelques morceaux du *Maître à la Licorne*, qui est regardé comme un des plus anciens graveurs français, et dont les estampes sont rares et très-recherchées; ainsi qu'un nombre assez considérable d'eaux-fortes décrites par M. Robert-Dumesnil, de pièces, en premières épreuves, de Drevet, des Audran, de Masson, de Morin, de Pitau, de Nanteuil, dont l'œuvre compte près de cent estampes, toutes également belles, de Woollett, de Strange, etc.

Tout porte à croire que la vente des dessins et estampes, formant le complément du beau cabinet de M. Borluut de Noortdonck, aura le même succès que celle des livres et des manuscrits, dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps de la mémoire des amateurs.

Congrès artistique et archéologique a Gand. — L'une des plus anciennes compagnies savantes du pays, la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*, de Gand, fondée en 1808, vient de célébrer le cinquantième anniversaire de son existence. Un demi-siècle consacré à donner aux lettres et aux arts une impulsion constante, couronnée des plus beaux résultats, telle est en résumé l'histoire de ce cercle, que Mr Ed. De Busscher nous a fait connaître dans l'intéressant rapport qu'il a lu à la séance du 20 septembre.

Peu de sociétés peuvent se glorifier d'avoir fourni une carrière aussi longue et aussi bien remplie. La fête jubilaire a dignement répondu à ce brillant passé.

Une cantate flamande, due à la muse d'une femme qui figure parmi les illustrations dont la Belgique s'honore, à Mme Van Ackere-Doolaeghe, a fourni à un jeune musicien, Mr Frans Van Herzeele, l'occasion de se signaler. Le poëte et le compositeur ont été couronnés à la séance solennelle, qui a eu lieu au palais de l'Université, où leur œuvre a été exécutée en présence de M. le Ministre de l'Intérieur, des autorités de la province et de la ville, et des nombreux savants et artistes venus de loin pour prendre part au Congrès artistique et archéologique. Rappelons, en peu de mots, les travaux que cette assemblée devait embrasser. L'iconographie, l'esthétique, l'allégorie, les méthodes et les procédés techniques, etc., l'histoire de l'art dans l'antiquité, au moyen-âge et à l'époque de la renaissance, étaient autant de sujets sur lesquels le Congrès avait à se prononcer. Quel vaste champ à parcourir! que de choses intéressantes et inconnues à révéler! Les fruits cueillis isolément, après de longues études et des recherches laborieuses, allaient se réunir pour les faire goûter à ceux qui ignoraient leur existence.

Ce fut le 19 septembre, à onze heures du matin, que les membres du Congrès s'assemblèrent pour la première fois à l'hôtel-de-ville. Le bureau provisoire se composait de M. de Kerchove-Delimon, bourgmestre, de M. Roelandt, président de la Société, et de Mr Ed. De Busscher, secrétaire. Après le discours prononcé par le premier magistrat de la commune, on procéda à la formation du bureau définitif, composé de M. Quetelet, président, MM. Fétis et Kervyn de Lettenhove, vice-présidents, MM. Braemt et Casterman, membres, et MM. Alberdinghk-Thijm et Adolphe Siret, secrétaires.

Le peu d'espace que nous avons à notre disposition, ne nous permet pas de donner ici un compte-rendu détaillé des deux séances du Congrès; bornons-nous à la reproduction du programme.

Première séance.

1. M. Kervyn de Volkaersbeke, *de Gand,* les monuments et œuvres d'art à Gand.

2. Mr Ad. Siret, *commissaire de district à Saint-Nicolas,* du siècle et de l'influence des arts et de la littérature sur les mœurs publiques.

3. Mr Léopold de Villers, *secrétaire du Cercle archéologique de Mons,* les monuments de Mons : l'église de Sainte-Waudru.

4. M. Le Grand de Reulandt, *archéologue à Ostende,* proposition de publier un inventaire analytique de tous les travaux imprimés en Belgique sur l'his-

toire nationale et l'archéologie du pays, tant par les académies et les sociétés provinciales que par des écrivains. — Développement de la proposition.

5. M. Weale, *archéologue*, de la nécessité de conserver les monuments anciens et notamment les dalles tumulaires.

Seconde séance.

1. Mr Louis Schepens, *de Gand*, l'art plastique appliqué à l'industrie.

2. Mr Adolphe Siret, *à Saint-Nicolas*, nécessité de réunir dans une publication spéciale tous les documents relatifs aux artistes anciens et aux artistes modernes.

3. M. Kervyn de Lettenhove, *de Bruges*, de l'avenir des études historiques en Flandre.

4. Mr L. de Taeye, *professeur à l'Académie d'Anvers*, les tendances de la peinture dans l'école flamande de 1830, son but et son avenir.

5. Mr H.-G. Moke, *professeur à l'Université de Gand*, de la pensée dans l'art.

Toutes les questions qui ont été discutées ont excité le plus vif intérêt, et nous sommes fondés à croire que les travaux du Congrès de Gand ne seront pas stériles. Il faut espérer qu'ils provoqueront une réaction en faveur de tant de souvenirs de ce passé, dont on dit tant de mal, mais qui a aussi du bon qu'il conviendrait de conserver et parfois d'imiter.

K. de V.

Congrès de la Propriété littéraire et artistique a Bruxelles. — A peine le Congrès de Gand a-t-il terminé ses discussions sur l'art et l'archéologie, qu'il faut se rendre à Bruxelles pour commencer l'examen de la grave question de la propriété littéraire et artistique. C'est le 24 septembre que les membres de ce Congrès se sont réunis dans la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Après un discours d'ouverture, prononcé par le président, Mr Charles Faider, les membres adhérents se sont rendus dans leurs sections respectives chargées d'arrêter provisoirement et de proposer à l'assemblée générale la solution des questions insérées au programme :

Première section. — Questions relatives à la reconnaissance internationale de la propriété littéraire et artistique.

Deuxième section. — Questions relatives à la propriété des ouvrages de littérature et d'art en général.

Troisième section. — Questions relatives à la représentation et à l'exécution des œuvres dramatiques ou musicales.

Quatrième section. — Questions relatives aux arts du dessin.

Cinquième section. — Questions économiques.

Les hommes les plus éminents dans la littérature et les arts de tous les pays s'étaient donné rendez-vous à cette assemblée internationale, où tous les états de l'Europe avaient envoyé des délégués. La France surtout y était largement représentée. L'Amérique elle-même n'avait pas voulu rester étrangère à ce grand débat. La question principale était évidemment celle soumise à l'examen de la deuxième section, où il s'agissait de savoir si la propriété littéraire ou artistique devait être perpétuelle ou limitée. En d'autres termes, si, après la mort d'un auteur, les héritiers ou ayants-droit seront propriétaires de son œuvre d'une manière absolue, comme on l'est d'un champ ou de tout autre immeuble.

Ce principe admis, il devait avoir pour conséquence d'exposer les œuvres de l'intelligence à se perdre par la seule volonté de leurs propriétaires, qui auraient le droit de les confisquer pour leur bon plaisir. A cet argument, les partisans du système de la propriété perpétuelle opposèrent l'expropriation pour cause d'utilité publique. Beau moyen! Comment apprécier la valeur de l'œuvre qu'un propriétaire ignorant ou malintentionné veut faire disparaître du domaine public? Sera-ce en raison du succès qu'elle aura obtenu à l'époque où elle vit le jour? Dans ce cas, il n'est pas de drame, de vaudeville ou de chansonnette d'une moralité même très-contestable, qui ne puisse ambitionner les honneurs de l'expropriation.

Après des débats très-animés, qui ont duré quatre jours, le bon sens a triomphé, et le principe de la propriété littéraire et artistique *limitée* a été adopté à une forte majorité.

K. de V.

Institution d'un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. — Un arrêté royal de date récente, contient les dispositions suivantes :

1° Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris, soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales;

2° Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or d'une valeur de cent francs et une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à répartir suivant les mérites de la pièce dramatique et le nombre des actes;

3° Un subside pourra également être accordé pour la mise en scène;

4° Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation, dressée par la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique;

5° La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1859, de telle sorte que toutes les œuvres qui auront paru depuis le 1er janvier 1856 pourront participer au prix;

6° Notre Ministre de l'Intérieur prendra toutes les autres dispositions nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

La Commission pour la littérature flamande de l'Académie royale de Belgique, composée de MM. David, Snellaert, Bormans, De Decker et Carton (celui-ci remplacé, à sa demande, par M. le baron de Saint-Genois), est chargée de formuler un réglement destiné à assurer de la manière la plus satisfaisante l'exécution de la mesure prise par le gouvernement, dans le but de stimuler une branche importante de la littérature nationale.

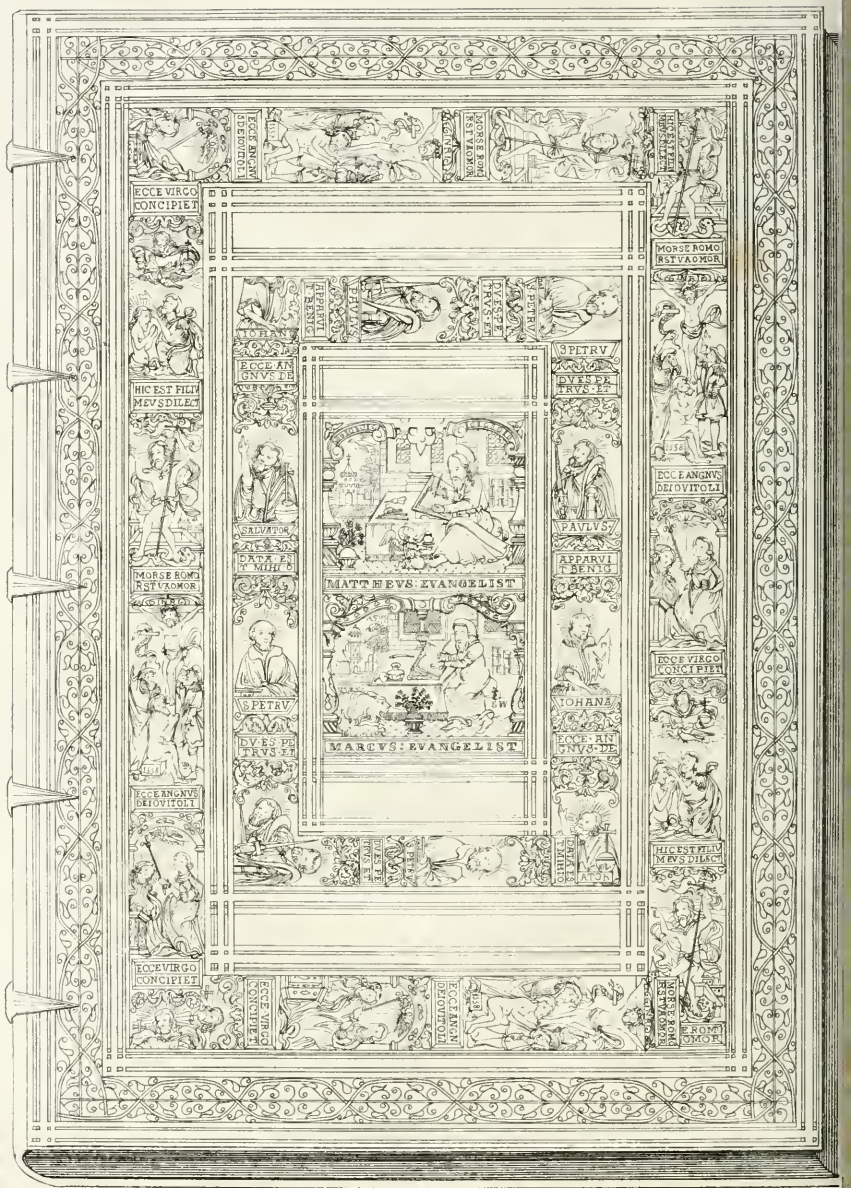

Ch Onghena Sc

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 54. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Bailleul, Beveren, Binche, Bois-le-Duc, Bois-Seigneur-Isaac, Bouvignes, Bruxelles, abbaye de la Cambre, Dinant, Mereh-ten, Montaigu, abbaye de Moulins, Nivelles, abbaye de Nizelles et Tournai. — Moulin, sculpteur à Écaussines. — Carrières de Vilvorde au XIVe siècle.

Château de Beveren. — En 1395, Philippe le Hardi ordonna la restauration complète du château-fort de Beveren, en Flandre. Les travaux commencèrent le 16 avril sous la direction du châtelain Guyot de Lompré, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. On reconstruisit entièrement le mur d'enceinte qui tombait en ruines: déjà en 1370 son état de délabrement avait nécessité tant en matériaux qu'en journées d'ouvriers une dépense de 37 livres 4 sous 8 deniers gros (2). On éprouva des difficultés pour la démolition de ce mur en 1395, ce que la personne chargée de la gestion des deniers affectés à ce travail a eu soin de consigner dans son compte de la manière suivante :

« Est assavoir que, pour le prouffit de l'ouvrage dessusdit, fu advisé par les commissaires et les ouvriers que les viez murs du circuite dudit chastel, qui, pour ce que le fondement d'iceulx n'estoit pas assés parfont, estoient tèlement avalés, fendus, crevez et empirez qu'ilz n'estoient mais d'aneune valeur ou deffense, l'en abatroit du tout et jetteroit hors le fondement d'iceulx et y

(1) Suite. V. *Messager*, année 1854, pp. 247, 361 et 441; année 1855, pp. 109 et 389; année 1856, p. 177, et année 1858, pp. 78, 154 et 332.

(2) Compte en rouleau n° 2907, aux Archives du royaume.

seroit mis j nouvel fondement plus parfont que paravant n'avoit esté, et pareillement seroit refait j mur nouvel; lesquelz viez murs qui estoient fondés hors de l'eaue on n'a peu abatre ne ledit viez fondement jetter hors que un peu au cop ainsi que de jour à autre l'en le povoit refaire, pour ce que la terre de la mote par-dedens les murs estoit si haute et toute droite senz aucun respondant autre que ledit mur par-dessus l'eaue que qui eust abatu grans pans et fait grans traux à une fois audit mur ladicte terre de la mote s'eust toute cheute aval ès fossez dudit chastel pour ce qu'elle n'eust point eu de respondant, et ainsi on n'eust peu venir à chief dudit ouvrage, et jà soit ce que il ait esté fait en ceste manière si a-il convenu avoir charpentiers et autres ouvriers pour faire estallages et mettre bailles et planches contre ladicte terre tant d'un costé comme d'autre. »

Nous avons rencontré ailleurs à l'occasion de la démolition du vieux mur d'enceinte une dépense de trois douzaines de « fors gens pour manier les roques et pièces qui » chéoient [tombaient] du viez mur quant on le abatoit, re» mettre à point et chargier sur chivières, lesquelles roques » estoient si dures que les ouvriers y froissoient et gastoient » toutes leurs mains. »

Henri Heylen et Jean de Heyst, de Vilvorde, fournirent les pierres blanches appelées *ordun*, dont la verge d'une contenance de vingt pieds revenait, livrées sur place, au prix de 25 sous gros.

Les travaux de reconstruction et de démolition furent confiés à Jean Ympe ou Impin et à Michel de Mellebrouc, qui mourut en 1396. On dépensa du 16 avril 1395 au 24 décembre 1398 près de 1,750 livres de Flandre. En 1402 d'autres travaux furent encore exécutés; ils coûtèrent la somme de 1,380 livres 6 sous parisis (2).

On voit par les détails des dépenses faites au château de Beveren, qu'il se composait de plusieurs tours, grosses et petites; trois de ces tours furent élevées en 1395 et an-

(1) Registres nos 26545 à 26547 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre no 26548, *ibidem*.

nées suivantes (*ès trois tours neufves dudit chastel et illec faictes de nouvel du costé de Noord, dont l'une et la moyenne tour est plus grande que nulle des autres deux entre le porte devant et le grosse tour derrière qui siet droit à l'opposite de ladite porte*).

Abbaye de Moulins, près de Dinant. — Par lettres patentes datées de Gand, le 6 mai 1425, Philippe le Bon donne aux religieux de cette communauté une somme de 100 fr., de 55 gros la pièce, « pour convertir ès édiffices de leur » église (1). »

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Dans un registre aux Archives du royaume (2), se trouve un chapitre intitulé : « Ouvrages et réparacions fais ès mois de juing, jullet, » aoust et septembre mil iiij^{c} xliiij (1444) à le tour de Crè- » vecœur, qui, par la derrenière guerre de Liége, avoit » esté em partie toute rompue et démolie des bonbardes et » canons dont ceulx dudict pays de Liége le bâtirent, eulx » tenant le siége devant la ville de Bouvigne. »

Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, près de Hal. — Philippe le Bon donne, par lettres patentes du 20 décembre 1445, aux religieux de cette maison, des bois pour réparer leur église et leur couvent (3).

Couvent des Carmes, à Bruxelles. — Don, par lettres patentes de Philippe le Bon du 9 septembre 1451, de 80 couronnes d'or « pour les travaux que l'on y fait présentement (4). »

(1) Registre n° 18203, 4°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) N° 3241, *ibidem*.

(3) Registre n° 2415, 3°, f° cxxv r°, *ibidem*.

(4) *Ibidem*.

Église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles. — Par lettres patentes du 28 janvier 1457 (n. st.), Philippe le Bon donne 100 livres, de 60 gros la pièce, pour aider à couvrir les frais de la charpente de l'église et pour construire un escalier contre la grosse tour de cet édifice (*om te helpen tymmeren ende volmaken eenen weyndelsteen neven den grooten torre van der voorschreven kercken*) (1).

Couvent des Frères-Mineurs, à Bois-le-Duc. — Philippe le Bon accorde à ces religieux, par mandement du 12 mars 1465 (n. st.), 100 écus, de 48 gros de Flandre la pièce, pour « emploïer en la réédificacion et réfection de leur cou- » vent, lequel nagaires par feu de meschief a esté ars et » brûlé (2). »

Ville de Dinant. — On conserve aux Archives du royaume un compte de la démolition du château et des tours, portes, murailles et fortifications de la ville de Dinant, faite par ordre du duc de Bourgogne, démolition qui fut commencée le 2 septembre et achevée le 31 octobre 1466. La direction de ce travail de destruction fut confiée à Pierre de Rommergnotte, bourgeois de Bouvignes, comme étant le plus propre « pour ce faire à moins de frais. » Dans ce compte la dépense s'élève à 620 livres 6 sous, de 40 gros. Une autre partie de cette dépense, c'est-à-dire une somme de 917 livres 14 sous, est mentionnée dans le compte du produit de ce qui a été vendu après le pillage de la ville. Voici les noms de quelques constructions qui existaient à Dinant avant 1466, tels que nous les avons copiés dans les

(1) Registre n° 2418, 2°, f° cxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

documents dont nous parlons : « la porte vers le pas Baïart; » — deux tours estans entre le chastel et la porte nommée » la porte de le Val; — une grosse tour estans au-dessus de » la ville, nommée la tour Saint-Jehan; — une tour estant » entre le molin à l'iaue de la ville et la porte du pas Baïart; » — une tour estans entre le pont de Mœuse et le tour Cor- » nière estant sur ledicte rivière de Mœuse, du costé envers » Bouvignes. »

Couvent des religieuses de Bailleul. — Le 11 mars 1494 (n. st.), les religieuses de Bailleul déclarent avoir reçu une somme de 12 livres, de 40 gros la pièce, que le receveur général des finances leur a payée par ordre de Philippe le Beau, « pour les aidier à réédiffier leur cloistre » que pendant les dernières guerres a esté tout destruit et » bruslé (1). »

Abbaye de Nizelles, en Brabant. — Dans une chronique manuscrite de cette abbaye qui existe aux Archives du royaume, on lit que le couvent et l'église furent détruits par le feu, au commencement de l'année 1502, et que le 30 mai de la même date on commença à rebâtir le temple qui fut consacré en 1508. L'église fut de nouveau brûlée en 1577 par une bande de soldats. On ne commença à la restaurer qu'en 1601. La même chronique nous apprend qu'en 1776, on entreprit la restauration de tous les bâtiments de l'abbaye, et qu'à cette époque on changea le maître-autel sur lequel fut placé un tabernacle de cristal provenant de l'église Saint-Jacques, à Nivelles, ainsi que deux adorateurs faits à Écaussines, par un sieur Moulin, sculpteur.

Couvent des Sœurs-Noires, à Binche. — Don de 200 li-

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

vres, fait au nom de Charles-Quint, en 1555, « pour les » aidier à rédiffier et construire leur esglize et cloistre brus- » lée et ruynée par les Franchois en l'an xv^c liiij (1). »

Abbaye de la Cambre, près de Bruxelles. — Don de 3,000 livres, en 1597, au nom du roi Philippe II, pour la reconstruction de l'église de cette abbaye.

« Payé aux abbesse et religieuses de l'abbaye de la Chambre, situé lez Bruxelles, iij^m livres que Sa Majesté, par lettres patentes données audict Bruxelles, le 1^er d'aougst xv^c iiij^xx xvij, leur at accordé une fois en considération que durant les derniers troubles depuis l'an xv^c lxxviij, elles sont esté constrainctes d'abandonner ledict cloistre et se retirer avecq toutte leur religieuse congrégation en nombre d'environ cent personnes en ladicte ville, où elles sont tenues bien estroictement et aussy esté enserrées et retenues de force par les rebelles ayants occupé icelle ville jusques l'an xv^c iiij^xx v; durant lequel temps elles ont enduré et souffert beaucoup d'oppressions et extorsions tiranicques des héritieques; à condition que lesdicts iij^m livres ne seront employées ny déverties en aultre usaige que à la rédiffication de leur église ayant esté destruicte par lesdicts rebelles, du tamps qu'ilz occupoient ladicte ville (2). »

Commune de Merchten. — Par diverses lettres patentes de 1562, 1563 et 1566, Marguerite de Parme accorda au nom du roi des subsides pour aider le magistrat de la franchise de Merchten, à faire rebâtir les maisons détruites par suite d'un grand incendie. On y lit que les habitants de cette localité ne pouvaient payer leur quote-part dans les aides, et « comment furent par feu y bouté de fait par au- » cuns malfaicteurs boute-feux, comme l'en dit, arses et » brulées toutes les meilleurs et les plus puissans et nota- » bles maisons et manoirs de toute la ville et franchise (3). »

(1) Registre n° F. 234 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 25369, f° 132 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

Château de Couvin. — Permission de réédifier le château de Couvin, en 1572 (1).

Église du Béguinage, à Bruxelles. — Don de 500 livres fait, par lettres patentes du 20 août 1597, au recteur du Béguinage, « pour achever l'érection de l'église » (2).

Église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — Voici une note de l'année 1597 qui concerne cet édifice :

« Aux religieuses du couvent de Saint-Pierre, dit Zieckelieden, à Bruxelles, ijc livres, en considération que durant la rébellion de la ville de Bruxelles, ilz (*sic*) estoient constrainctes, par la rage et furie des ennemiz et hérétieques, enlx refugier en certaine maison particulière, pendant lequel temps leur église (qui estoit ung bien beau et ample vaisseau) avoit esté ruynée de piet en comble et les ornemens et meubles d'icelle spoliez (3). »

Église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — (*Voy.* § 57). — D'après des documents du siècle dernier, on voit que la châsse de Sainte-Gertrude pesait alors 370 livres de Brabant, et que le coffre avait 6 pieds 2 pouces de longueur sur 2 1/2 de hauteur et 1 1/2 de largeur (4). Ces documents nous ont également fourni quelques dates relatives à l'enlèvement ou au replacement du corps de sainte Gertrude dans l'église, quand les événements faisaient craindre quelque invasion militaire. Ces reliques que les chanoinesses conservaient avec tant de soin furent réintégrées avec la châsse le 24 septembre 1574, le 17 septembre 1585; le 30 novembre 1622, le 30 septembre 1635, le 30 décembre 1789, le 3 janvier 1791, le 26 septembre 1792 et en

(1) Archives du conseil privé, registre aux dépêches de 1571-1574, f° 124, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Registre n° F. 281 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) *Ibidem.*

(4) Archives du chapitre de Sainte-Gertrude, aux Archives du royaume.

septembre 1793. On les sauva pour les soustraire au pillage et à la destruction, notamment pendant les guerres du XVI^e^ siècle, le 28 août 1622, en 1744, le 7 octobre 1789, le 25 novembre 1790, le 31 mai 1792.

Couvent des Clarisses, à Saint-Omer. — A la suite des guerres de religion du XVI^e^ siècle, les clarisses de Veere, en Zélande, avaient dû se réfugier à Saint-Omer. Par ordonnance du 5 octobre 1606, les archiducs leur accordèrent 500 livres de Flandre « en subvention des frais » des bastimens et ouvraiges à faire à leur couvent (1). »

Église de Saint-Nicolas, à Bruxelles. — En novembre 1621, l'infante Isabelle fait don de 500 livres de Flandre aux marguilliers de cette paroisse pour les aider à faire les frais d'un nouvel autel dans le grand chœur et l'achat d'un tableau de prix (*ung signalé tableau*) (2).

Église de Notre-Dame, à Montaigu. — En mars 1640, payement d'une somme de 27,600 livres de Flandre, qui restait à solder pour les travaux de construction et d'ameublement de cet édifice bâti aux frais de l'infante Isabelle (3).

Abbaye de Saint-Martin, à Tournai. — Dans une chronique manuscrite du XVII^e^ siècle de cette abbaye que possèdent les Archives du royaume, on lit que le 3 juillet 1671 a été posée la première pierre de la nouvelle église, qui fut entièrement achevée en 1680.

(1) Registres n° 18308, f° xlvj v°, et n° 18310, f° lxviij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 317, *ibidem*.

§ 55. *Relieurs et Reliures.*

Sommaire : Phelipprart, scribe et relieur, à Mons. — Jean de Tournay, moine de l'abbaye de Moulins, scribe et relieur. — Volume avec notation musicale et bréviaires de l'église de Bioux. — Relieurs, calligraphes et enlumineurs, à Lille, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des augustins, à Louvain. — Ateliers de reliure établis au couvent des frères de la vie commune, à Bruxelles. — Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure établis au couvent de Notre-Dame de Sion, à Audenarde. — Bernard Buillot, garde des orgues et chapelain de la chapelle du château de Mons. — Arnould Courtois et Corneille Oliviers, relieurs, à Bruxelles. — Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — SW, graveur des fers de l'une de ces reliures.

Phelipprart. — Au § 10 nous avons déjà parlé de ce scribe de Mons, qui fut aussi relieur. Voici encore une note relative à un payement qui lui fut fait par le receveur général de Hainaut, en 1424, pour la reliure d'un volume.

« A Phelipprart, l'escripvent, pour sen sollaire de avoir couviert et loyet le grant cartulaire ouquel sont les rentes, droitures, signouries et revenues appartenans à Monseigneur (Philippe le Bon), ad cause de son pays de Haynnau : viij lib. tournois (1). »

De Tournay (Jean). — Nous avons établi au § 10 que les croisiers de Namur s'occupaient de reliure vers le milieu du XV^e^ siècle : nous possédons aujourd'hui la preuve qu'à la même époque environ on s'occupait de transcriptions de manuscrits et de reliure de livres à l'abbaye de Moulins, qui était également située dans le comté de Namur. Jean de Tournay, religieux du monastère, écrivit et fit la notation musicale, en 1451 ou 1452, d'un beau volume en vélin, contenant les offices de la Visitation et de la Conception de Notre-Dame, pour le curé de Bioux, village situé non loin de l'abbaye. En 1452 ou 1453, le même moine relia pour l'église de Bioux deux grands bréviaires et re-

(1) Registre n° 3194 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

copia plusieurs feuillets que le temps et l'usage avaient altérés. Il reçut 5 livres 8 sous pour le premier travail et 4 livres 10 sous pour le second.

« A Danp (1) Jehan de Tournay, religieux et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir fait, escript et nottez à quairée notte les offices des Visitation et Conception de Nostre-Dame, sur beal vellin, à la requeste des cureit et personne de Bioul; à lui marchandé, par le conseil d'aucuns des religieu d'icelle église et desdit cureit et personne, à la somme de iiij couronne qui monte vj ob., vallent cviij s. (2) »

« A Dan Jehan de Tournay, religieu et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir reloyé tout noef les deux grans brefviaires de l'église de Biou, assavoir l'un du temps, et l'autre des sains, et y remis, escript et nottés aucun quayt aval et amont (3), qui estoient tellement dérompu que on ne s'en povoit aidier ny servir; à lui marchandé, par le conseil des cureit et personne de Biou, à la somme de v ob. qui vallent iiij lib. x s. (4) »

Relieurs, calligraphes et enlumineurrs, a Lille, au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. — M^r^ le baron de la Fons-Mélicocq, qui depuis quelques années s'occupe avec tant d'ardeur du dépouillement des archives départementales et communales du Nord de la France à un point de vue semblable au nôtre, vient de publier dans le 40^e^ numéro (15 avril 1858) du *Bulletin du Bouquiniste,* imprimé à Paris, un article des plus intéressants, intitulé : *Les manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; prix des relieurs, salaires des calligraphes; XV^e^ et XVI^e^ siècle.* Voici les noms de plusieurs relieurs, calligraphes et enlumineurs cités par M^r^ de la Fons-Mélicocq, et que nous reproduisons parce qu'ils intéressent notre pays :

Relieurs : Jean le Per (1401); Guillaume Moreau ou Morel (1456-1462); Denis Glorieux (1501-1559); et maitre Siger (1506).

(1) Don.
(2) Quelques cahiers au commencement et à la fin.
(3) Registre n° 10912 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(4) Registre n° 10915, *ibidem.*

Calligraphes : Jacques Bernard (1445); Jean Casier (1447); Jacques Rousée (1525); Jean Latter et Gérard le Luict (1555).

Enlumineurs : Un peintre du nom d'Antoine (1506); Nicolas (1508-1519), et Colard ou Nicolas de Saint-Léger (1512-1518); ces deux derniers étaient aussi calligraphes.

Courtois (Arnould, *Aert*), — et Oliviers (Corneille), sont deux relieurs qui étaient établis à Bruxelles : le premier est cité dans un compte de 1548-1549, et le second dans un compte de 1550-1551 (1).

Ateliers de reliure établis au couvent des Augustins, à Louvain. — On s'occupait de reliure au commencement du XV^e^ siècle dans le couvent des augustins, à Louvain, car un religieux de ce monastère nommé en flamand *bruederen Janne den custere* (frère Jean le clerc), reçut, en 1420 ou 1421, 4 sous 4 deniers gros pour la restauration du missel de la chapelle du château ducal.

« Bruederen Janne den custere, augustyn, te Loeven, van dat hi d'mesboeck dat behoert ter cappelle opte boreh herbonden heeft ende van nuws gesloet, ende oec dat ter sommiger stat daert behoefde vercleert heeft, coste iij s. iiij d. g. (2). »

Ateliers de reliure établis au couvent des Frères de la vie commune, à Bruxelles. — Les frères de la vie commune de Nazareth s'établirent à Bruxelles en 1422 : ce sont eux qui ont introduit l'art de l'imprimerie dans cette ville, en 1476. Avant cette époque ils s'occupaient de la transcription des manuscrits. A la fin du XV^e^ siècle ils obtinrent de pouvoir enseigner la jeunesse (3). Plusieurs de

(1) Registre n° 21720 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3791, 2°, *ibidem*.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 154 et 168.

ces religieux travaillaient à relier des livres vers le milieu du siècle suivant, et nous citerons entre autres le nom de frère Jean de Bruynen, qui répara plusieurs volumes, en 1552, pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles.

« Betaelt bruer Jan de Bruynen, religieulx te fraters, voer reparatien van diversche boecken : xxxvij st. vj den. (1). »

Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis au couvent des Soeurs de Notre-Dame de Sion, à Audenarde. — C'est dans l'ouvrage que Mr Edmond Vanderstraeten vient de publier sous le titre de *Recherches sur les communautés religieuses d'Audenarde,* que nous trouvons des détails sur les ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis en cette ville au couvent des Sœurs de Notre-Dame de Sion. Ils étaient dirigés par un religieux et deux frères laïcs du couvent des augustins, à Gand. Sur les plats des reliures sorties du couvent des religieuses d'Audenarde on lit le nom de Sion, et les monogrammes ordinaires de Jésus et de Marie. Mr Vanderstraeten cite les noms de quelques religieux artistes qu'il a recueillis, ce sont : George Cantinis et Michel Pycke, en 1499; Jean Van Maldeghem, en 1515; Guillaume Van der Vurst et George Van der Meere, en 1522.

Buillot (Bernard), — « garde d'orghe de la cappelle do- » mestique de mon très-redoubté Seigneur, et chappellain » de la cappelle Saint-Silvestre, scituée au chasteau de » Mons », reçoit une somme de 15 livres, de 20 gros de Flandre la pièce, pour avoir, en 1481 ou 1482, « réparer » le missal de ladicte cappelle du chasteau (2). »

(1) Compte de l'église de St-Jacques de 1552-1553, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 9570, 2º, fº iiijxxxvj rº, de la chambre des comptes, *ibidem.*

Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — S. W. graveur des fers. — Mr Cuypers-Van Velthoven possède dans sa riche bibliothèque un exemplaire du livre intitulé: *New-Munz-Buech,* imprimé à Munich, chez Adam Berg, en 1597. Ce volume in-folio contient environ 80 feuillets de monnaies de toute espèce gravées sur bois. L'exemplaire dont nous parlons est enrichi d'une magnifique reliure gaufrée en parchemin, représentant sur chaque plat deux évangélistes d'un travail artistique très-remarquable, comme on peut en juger par la planche ci-jointe. Ces figures sont doublement encadrées : dans la première bordure on voit le Sauveur, saints Pierre, Paul et Jean, et dans la seconde des sujets d'une dimension un peu plus grande : l'Annonciation, le Baptême du Christ, la Résurrection et le Christ en croix. Sur le siége d'un personnage assistant à cette dernière scène on lit la date de 1558, qui doit être celle de l'exécution des fers de la reliure; un monogramme formé des lettres SW se voit derrière saint Marc: c'est très-probablement celui de l'artiste qui les a gravés.

Chose assez étrange, nous avons retrouvé les fers des sujets du second encadrement que nous venons de décrire sur des couvertures en parchemin provenant d'un volume in-folio, et appartenant à Mr Thiry, marchand d'antiquités, à Bruxelles. Chaque plat de ces couvertures représente la figure de la Justice en costume de grande dame de l'époque, et tenant le glaive de la main droite et la balance de la gauche, avec un cartouche au-dessous renfermant l'inscription suivante : IVSTICIA QVISQVIS PICTVRAM LVMINE CENNIS DIC DEVS EST IVSTVM IVSTAQVE FACTA. Autour du sujet central existe un premier encadrement composé de quatre petites figures, la Foi, l'Espérance, la Charité et la Force; sous le nom de cette dernière se trouve la date de 1567.

§ 56. *Chroniqueurs, Écrivains, Historiographes, etc.*

Sommaire : O. de la Marche. — Érasme. — Nic. Laidam. — Ét. Morel. — Jean Oudegherst. — B. Désirant.

De la Marche (Olivier). — Voici une pièce autographe de ce chroniqueur qui constate le payement d'une somme de 40 écus, de 24 sous de Flandre, la pièce, qu'il reçut le 15 février 1482 (n. st.), par ordre de l'archiduc Maximilien d'Autriche, pour le rembourser des pertes qu'il avait essuyées au service de ce prince.

Je Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et premier maistre d'ostel de monseigneur le duc d'Austriche et de Bourgoingne, etc., confisse avoir eu et receu de Clays de Mol, huissier d'armes de Mondictseigneur, la somme de xl escus de xxiiij patars, pièce, monnoie de Flandre; lesquelz xl escus estoient en ses mains des biens des François et tenant party contraire à Mondictseigneur. Et les m'a Mondictseigneur donné en récompensse d'aultres mes pertes, comme il appert par la cédulle de Mondictseigneur, laquelle somme de xl escus je confesse avoir receu et en quicte ledict Clays de Mol et tous aultres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le XV[e] jour de février mil iiij[c] quatre-vings et ung. O. de la Marche (1). »

Érasme. — Ce célèbre écrivain, auquel Charles-Quint avait fait une pension annuelle, ne pouvait, en 1525, en obtenir le payement; aussi, voyant que ses réclamations auprès des officiers comptables n'étaient pas accueillies, s'adressa-t-il à l'empereur qui était alors en Espagne. Celui-ci qui tenait Érasme en grande estime et désirait le garder à son service, enjoignit, par lettre datée de Valladolid, le 22 août, et écrite à Marguerite d'Autriche et aux membres du conseil des finances aux Pays-Bas, de payer sans retard au savant ce qui lui était dû jusqu'à ce jour.

« De par l'empereur. Madame, ma bonne tante. Chiers et féaulx. De la part de nostre bien amé maistre Érasme de Roterdame, nous a esté remonstré

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

que de la pension que par ci-devant luy avons ordonné prendre et avoir de nous par chaseun an il ne peult avoir ne consuyr solucion ne payement, quelque dilligence qu'il ait de ce fait faire, nous supliant vous en escripre; par quoy et que désirons icelui Érasme estre favorablement traictié par raison de ses grandes doctrines et littératures, vous requérons et ordonnons le faire payer et satisfaire de ce que jusques oires luy peult estre deu de sadicte pension, affin que à faulte d'icelui payement il n'ait occasion de laisser nostre service. Donné en nostre ville de Validoly, le xxij[e] jour d'aoust xv[c] xxiii. Charles (1). »

Laidam (Nicaise). — Nous avons déjà parlé de ce chroniqueur au § 17, et nous avons dit que le baron de Reiffenberg a publié divers détails pour sa biographie (2). En 1526, Charles-Quint, qui affectionnait ce serviteur, écrivit d'Espagne, une lettre à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et aux membres du conseil des finances, pour recommander à cette princesse la demande que Nicaise Laidam avait faite relativement à l'obtention de la prévôté de Bapaume à ferme.

« De par l'empereur. Madame ma bonne tante, chiers et féaulx. De la part de Nycase de Ladam, nostre roy d'armes, intitulé : *Grenade*, nous a esté exposé comm' il a esté la plus grand partie de son temps résidant en nostre ville de Beaulpalme, et illec, par moyen des guerres, a perdu ses maisons et pluiseurs biens, et à cause qu'il désiroit y finer ses jours en estat honnorable, se seroit retirer vers vous, requérant d'avoir la prévosté dudit Beaulpalme à ferme, pour tel pris que de raison; sur ce a esté renvoyé vers les président et gens de nostre chambre des comptes, à Lille, affin d'avoir leur advis, lequel pour vous veu, fut dit que ledit exposant seroit préférer selon le contenu d'icellui advis; et attendu que en son absence, luy estant en nostre service ès royaulmes de par-deçà, vous pourriez avoir pourveu en ladite prévosté et ferme, nous a très-instamment supplié et requis vous en vouloir escripre à sa faveur, et pour ce que désirons le bien et avancement de noz anciens serviteurs et officiers, et les pourveoir avant autres, nous vous requérons et néantmoings ordonnons bien acertes, que sans préiudice de nostre ferme,

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Nous avons omis de mentionner l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 1842, p. 85.

usant d'icelle à la manière accoustumée et à nostre plus grand prouffit, vous ayez ledit Grenade pour recommandé en ladite ferme et prévosté, le préférant à autres que n'en bailleroient plus grand pris que luy. Atant, Madame ma bonne tante, chiers et féaulx, Nostre-Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre cité de Grenade, le xvij^e jour de septembre a° (xv^c) xxvi. Charles (1). »

Morel (Étienne) — fut, de même que Nicaise Laidam, héraut d'armes de Charles-Quint: on le surnommait *Hainaut*. Il avait obtenu de son souverain, au commencement de l'année 1548 (n. st.), une lettre missive pour le président du conseil privé, aux Pays-Bas, afin qu'il fût délivré au porteur un octroi qui lui permît de publier un ouvrage relatif au campement de l'empereur près de la ville d'Ingolstadt. Les lettres patentes qui furent dépêchées à Morel, ne le satisfirent point, car immédiatement il réclama non-seulement pour que le terme du privilége qui lui avait été accordé fût étendu, à cause du temps nécessaire à la gravure des planches, mais encore contre la désignation incomplète de l'œuvre même. Un nouvel octroi lui fut délivré pour quatre ans, ensuite d'apostille favorable mise à sa requête, le 7 avril 1548.

« L'empereur et roy. Très-chier et féal. Nous envoyons par-delà l'hérault Haynnau pour pourtraire certaines choses que luy avons enchargé, et luy avons accordé de faire imprimer la situacion du camp que eusmes l'année passée devant Inghelstat, et le povoir vendre sans que autre le puisse imprimer ne faire imprimer, dont vous advertissons pour luy ordonner le dépêche sur ce nécessaire. Atant, très-chier et féal, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. D'Ausbourg, le xix^e de janvier 1547. Charles (2). »

« A monseigneur le président, remonstre Étienne Morel, surnommé *Haynnau*, hérault d'armes de l'empereur, comme depuis environ deux mois ençà

(1) Archives de l'audience, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Nous croyons cette pièce de l'année 1548 (n. st.), car l'apostille de la requête de Morel est datée du 7 avril 1548, après Pâques.

il ait appourté lettres de l'empereur à Vostre Seigneurie afin de luy faire expédier lettres de privilége de povoir imprimer ou faire imprimer par autres en son nom le camp de Sa Majesté devant Inglestadt en la Germanye, et aussi la venue de monsieur de Bueren audict camp, ce que de Vostre Grâce avez fait dépescher; mais lesdictes lettres ne font mention sinon pour le camp devant ledict Inglestadt, pour ung an seullement, sans y avoir narré ladicte venue de monseigneur de Bueren audict camp, et pour ce, monseigneur, que ce sont deux pièces différantes et qu'il fauldra quasi un an à les faire tailler et plastrer comme il sera de besoing, parce qu'il y a beaucop d'ouvraiges fort pesant; à ceste cause ledict remonstrant supplie Vostredicte Seigneurie que son plaisir soit luy faire renouveller lesdictes lettres de privilége pour le temps et terme de sept ou huit ans, affin qu'il puist recouvrer la despense qu'il luy conviendra supporter pour mectre à effect lesdicts ouvraiges, en deffendant à tous imprimeurs, paintres et autres que pendant ledict temps ilz n'ayent à faire imprimer, paindre ou contrefaire lesdictes pièces, sur grosses paines et amendes à applicquer à Sadicte Majesté. Si ferez bien (1). »

Oudegherst (Jean). — C'est en 1571, que sortit des presses de Christophe Plantin, le premier volume des *Annales de Flandre,* sous le nom de Pierre Oudegherst; l'ouvrage complet n'a paru qu'en 1789, avec des notes de Lesbroussart. Nous avons découvert des documents qui établissent que Pierre Oudegherst n'est qu'un plagiaire ou plutôt qu'il s'est approprié l'œuvre de son père. Au XVI^e^ siècle le fait était déjà connu, et depuis lors aucun biographe ne s'est douté de la fraude. Valère André (2), Paquot (3), Lesbroussart, etc., ont commis les mêmes erreurs. Voici ce qui ressort des pièces que nous avons eues sous les yeux.

Pierre Oudegherst, fils de l'annaliste, fut assez impudent pour oser, en 1572, se présenter à Vienne à Maximi-

(1) Les deux pièces existent dans les archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 752.

(3) *Mémoires*, t. III, p. 269.

lien II, comme étant l'auteur des *Annales de Flandre,* qu'il avait dédiées à ce prince, et pour s'en faire un titre afin d'obtenir quelque emploi. L'empereur désirant d'abord avoir sur lui quelques renseignements, fit écrire dans ce but, deux lettres, le 28 février, l'une au duc d'Albe, — c'est celle dont la teneur suit ici, — l'autre à Viglius. La réponse du duc est datée du 10 mai. Il s'y excuse d'avoir tardé si longtemps, mais il n'a pu se procurer des indications satisfaisantes ; il prie l'empereur de vouloir s'adresser au comte de Monte-Aguda, ambassadeur du roi d'Espagne, auquel il a fait communiquer ce qu'il a pu recueillir de renseignements sur le personnage en question. En même temps il envoya au résident du roi à Vienne, une note d'où il résulte que Pierre Oudegherst était retiré en Autriche à cause de ses dettes, qu'il était tout simplement l'éditeur du manuscrit de son père, homme honorable à juste titre, et qu'aux Pays-Bas il n'avait pas même été trouvé apte à remplir une charge à la chambre des comptes, à Lille, qu'il avait demandée sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Il est plus que probable que l'empereur fit éconduire le solliciteur.

Une fois mis sur la voie, nous avons trouvé que Jean Oudegherst, fils de Bauduin (1), était licencié en lois et exerçait en 1550 et 1551 (2) les fonctions de lieutenant-général du bailli de Tournai et Tournaisis, charge qu'occupait avant lui Jacques Bacheler, licencié en lois, seigneur de Roissart (3), et qui fut remplie après lui par Pierre d'Ennetières (4). Il fut ensuite nommé pensionnaire du Franc de Bruges, et prêta serment en cette qualité le

(1) Registre n° 2729, f° ciiijxx iiij r° (annotation marginale), de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registres n° 41804, f° xxxv r°, et n° 41805, f° xxxij v°, *ibidem.*

(3) Registre n° 41805, f° xxxv v°, *ibidem.*

(4) Registre n° 41806, f° 47 v°, *ibidem.*

16 octobre 1551 (1); il jouissait à ce titre de 800 livres parisis de gages par an, qui lui furent payés jusqu'au 9 juillet 1558, jour où il donna sa démission (2), pour aller prendre possession de la place de conseiller et procureur général du grand conseil de Malines, que des lettres patentes de Philippe II, en date du 19 juin, venaient de lui conférer en remplacement de Bauduin le Cocq (3) : Oudegherst prêta serment le 16 juillet, mais il ne jouit pas longtemps de son nouvel emploi, car il mourut le 21 avril 1559 (4). Les lettres patentes de François Verlysen, son successeur, sont datées du 28 juillet suivant (5).

« Maximilian der Aander, etc., Hochgeborner lieber Öhaim unnd Fürst. Deiner Lieb geben wir genedigelich zu vernemen, das unlangst ainer mit Namen Peter Oudegherste, der Rechten Leerer, alheer an unnsern kaiserlichen Hof kommen, unnd unns ein Historii, so er in Drueck ausgeen lassen, underthenigelich presentiert. Wie unns nun derselb von etlichen die Geschicklichait unnd Erfarnus berüembt worden, das wir mit ihme dahin handlen zu lassen, damit er sich in unnsern Dienst begeben welle, genedigelich wol genaigt und bedacht weren, so haben wir doch unns darin one Deiner Lieb Vorwissen unnd mehrere Erckundigung seins Thuens und Lassens nicht entlicht resolviern wöllen, unnd ersuechen demnach Dein Lieb freundtlich und genedigelich gesinnend, Dieselb wölle unns, wie es mit vorgenanten Oudegherste ein Gestalt unnd Gelegenhait, was auch hievor sein Thuen unnd

(1) « Meester Jan Oudegherste onlancx anneghecommen ten pensioene van » den land omme de groote ende zware zaken die den landen dagheliex over- » commen, ende dat den meesten tyd altyts eenighe van den pensionnarissen » absent moeten zyn omme te reysene in diversche plaetse, zo te hove als » olders, omme d'affairen van den landen, te gaigien van viij^c ponden pari- » sis tsiaers, ende dat van den xvj^en october xv^c lj dat hy zynen eedt dede » als pensionnaris, etc. » (Registre n° 52810, f° cl r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume).

(2) « Tot ende met den ix^en van hoymaent lviij dat hy orlof ghenomen ende » vertrocken es. » (Registre n° 52816, f° clxxv r°, *ibidem*.)

(3) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. IV, p. *315.

(4) Registre n° 2729, cité, et acquits de la recette générale d'Oost-Flandre, aux Archives du royaume.

(5) Butkens, *loc. cit.*

Lassen gewesen, dessen alles dann Dein Lieb sich Zweifels one wol wirdet zu erkundigen wissen; insonderhait auch, ob Dein Lieb anstat des durchleuchtigisten unnsers freüntlichen lieben Vettern, Schwagern und Brueders des Künigs zu Hispanien, etc., leiden möge, das wir ihne berürter massen in unnsern dienst annemen, Deiner Lieb bericht mit ehisten zuekommen lassen, damit wir unns volgends nach Gelegenhait zu entschliessen haben. Das raicht unns von Deiner Lieb zu sonnderm angenemen Gefallen, inn Freuntschafft, Gnaden unnd allem Guetem, damit wir Deiner Lieb one das gantz wolgewogen, zu erkennen. Geben in unnser Statt Wienn, den xxiij^en februarii a° 1572.»

« Que assez mal Son Excellence sçauroit informer Sa Majesté Impériale des qualitez ou suffisance d'Oudegerst, pour ne le cognoistre fort bien, néantmoins icelle vœult bien advertir Sadicte Majesté que l'on tient qu'il s'est retiré d'icy pour raison de ses debtes, dont il est grandement chergé, ayant, passé quelques années, du temps de la ducesse de Parme, poursuivy icy ung estat de maistre des comptes à Lille, à quoy il ne secut parvenir ne le trouvant avoir les qualitez ad ce requises, ayant entendu que le recueil des histoires de Flandres qu'il a faict imprimer et dédier à Sadicte Majesté, n'a esté faict par luy, mais par son père quy estoit homme studieux, ayant esté longtemps pensionnaire du Franc à Bruges, et depuis à son trespas faict procureur général du roy en son grand conseil, ayant icelluy procureur déleissé pluissieurs enffans; quy est ce que Sadicte Excellence en sçauroit pour le présent advertir à Sadicte Majesté (1). »

Désirant (Bernard). — Cet infatigable adversaire des jansénistes, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin, fut nommé historiographe du roi Charles II, et prêta serment en cette qualité le 22 avril 1689 (2). Il obtint de Joseph I^er^, le 15 septembre 1710, le titre particulier de théologien de l'empereur. Les lettres qui le lui confèrent contiennent des détails curieux pour la biographie de cet écrivain; nous les transcrivons ici.

« Josephus, divina favore elementia electus Romanorum imperator, semper Augustus. Fide dignis itaque testimoniis edocti honorabilem religiosum de-

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.
(2) Volume intitulé : *Serments, ibidem.*

votum nobis dilectum patrem Bernardum Désirant, ordinis eremitarum sancti Augustini, natum et professum in civitate Brugensi, in Flandria, annis abhinc viginti quinque sacræ theologiæ doctorem in universitate Lovaniensi creatum, deinde pro mercede variorum scriptorum a se tam pro fide catholica contra lutheranos, calvinistas et jansenistas, quam contra quatuor propositiones gallicanas editorum anno 1689 a serenissimo quodam Hispaniarum rege Carolo secundo piissimæ memoriæ, non tantum historiographum regium et professorem publicum historiarum, quibus plures Germaniæ principes ac nobiles imbuit, factum, sed etiam, mediante consueta electione sanctæ facultatis theologicæ Lovaniensis, regentem renunciatum, ac insuper, accedente eiusdem serenissimi regis iussu, ab episcopis Belgii, necnon a majori et saniori parte prædictæ universitatis Lovaniensis ad sedem apostolicam contra jansenistas missum, ibidemque munere suo tam præclare functum fuisse, ut in illius causæ fulcimentum duo brevia apostolica ad præfatos Belgii episcopos directa, et unum sibi inscriptum a summo pontifice Innocentio duodecimo felicissimæ recordationis obtinuerit. Ac præterea benigne perpendentes, prædictum patrem Bernardum anno 1697 in Belgium reversum jansenistis magis magisque in odium venisse, necnon allaborante eorumdem invidia anno 1701 tamquam nimis impense Austriacum a ministris gallicis inauditum Trudonopolim relegatum, detecta vero insidiarum fallacia, post quinque menses honorifice restitutum fuisse, facere non potuimus, quin tam sublimium meritorum intuitu eidem gratiæ nostræ cæsareæ propensionem testatam redderemus. Ac proinde motu proprio ex certa scientia, animoque bene deliberato prædictum patrem Bernardum Désirant, in theologum nostrum cesareum benigne assumpsimus et recepimus, prout per præsentes assumimus et recipimus, aliorumque nostrorum theologorum numero ac latui clementer adscribimus et adjungimus: decernentes ac expresse volentes quod ante nominatus Bernardus Désirant, noster theologus, omnibus et singulis honoribus, prærogativis, immunitatibus, præeminentiis, privilegiis et gratiis utatur, fruatur et gaudeat, quibus cæteri theologi nostri utuntur, fruuntur et gaudent, quomodolibet de consuetudine vel de jure, etc. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ, die quinta septembris, anno 1710 (1). »

(1) Archives du royaume.

§ 57. *Architectes.*

Sommaire : Architectes français : J. Fourcy et J. le Noir. — Le château de Château-Thierry. — Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne de la 2e race. — Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II. — Amand Nullon. — La Maison du roi, à Bruxelles. — D. de Wagemakere. — R. Van Mansdale, dit Keldermans. — Pierre de Mendicaval, architecte espagnol. — Paul du Collé, dominicain. — M. Van Hulst. — Abbaye de Rotthem.

Fourcy (Jean). — Le Noir (Jean). — Au mois de mai 1855, on vendit publiquement chez le libraire Heussner, à Bruxelles, une grande quantité d'archives qui appartenaient à un amateur belge, disait-on, et qui provenait en majeure partie de la collection du baron de Joursanvault, vendue à Paris en 1838. Un des lots concernant la Champagne fut acquis par Mr le comte de Villermont, qui nous a permis à cette époque de prendre note de quelques pièces intéressantes pour l'histoire des Beaux-Arts.

Dans les dernières années du XIVe siècle, Louis, duc d'Orléans, fit commencer la reconstruction du château de la petite ville de Château-Thierry, sur la Marne, et confia, par lettres patentes du 21 mai 1400, la direction des travaux à maître Jean Fourcy, qui dans un acte du 24 septembre de la même année est aussi qualifié de « maistre » des euvres de massonnerie du roy ou bailliage de Vitry. » Jean Fourcy devait recevoir 3 sous 6 deniers de gages par jour. Il est encore cité dans un acte du 24 novembre 1407. A cette époque, Pierre le Beuf était le charpentier « des » euvres de charpenterie de monseigneur d'Orliens en son » chasteau et chastellerie de Chasteau-Thierry. » Le *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. Ier, p. 364, renseigne encore d'autres pièces relatives aux travaux du château de Château-Thierry. Au nombre des documents achetés par Mr le comte de Viller-

mont se trouve aussi une commission du duc d'Orléans, en date du 9 décembre 1398, donnée à Gilles Chastelain, clerc des offices de son hôtel et payeur des œuvres du château de Pierre Fons, en qualité de payeur des œuvres du château de La Ferté-Milon : on y lit qu'il ne doit rien payer sans certificat du maître Jean le Noir, maçon de Charles VI, roi de France, au bailliage de Senlis.

« Lovs, fils de roy de France, duc d'Orliens, comte de Valom, de Bloiz et de Beaumont, et seigneur de Chasteau-Thierry, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a esté du sens, loyauté et diligence de maistre Jehan Fourcy, maistre maçon juré ou bailliage de Vitry, nous icellui avons commis, député et ordonné, et par ces présentes commettons, ordonnons et depputons pour gouverner les ouvrages de maçonnerie de nostre chastel du Chasteau-Thierry, de nostre maison de Jangonne et des autres lieux où nous ferons ouvrer en nostre chastellerie de Chasteau-Thierry, aux gages de iij souls vj deniers tournois pour chascun jour qu'il vacquera ou fait desdis ouvrages, et aux autres droiz, prouffiz et émolumens accoustumez tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement à nostre bailly du Chasteau-Thierry ou à son lieutenant que dudit maistre Jehan il reçoive le sèrement accoustumé en tel cas, et le mette en possession et saisine dudit office, et à nostre receveur et païeur des euvres dudit lieu que les gages de iij souls vj deniers par jour dessus dis il paie et délivre audit maistre Jehan, pour tant de jours que par certiffication du clerc ordené pour recevoir et enregistrer les matières desdiz ouvrages lui apparera icellui maistre Jehan avoir vacquié ou fait d'iceulx ouvrages, et par, rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles fait soubs séel authentique collationné à la chambre de nos comptes, la certiffication dessusdicte et quittance sur ce nous voulons lesdis gaiges estre allouez ès comptes dudit receveur et païeur par noz amez et féaulx gens de noz comptes, à Paris, sans contredit, nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens ou défences à ce contraires. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. onné à Chasteau-Thierry, le xxj^e^ jour de may l'an de grâce mil quatre cens. »

Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne. — Le volume de 1855 du *Bulletin monumental*, publié à Caen par M^r^ de Caumont, contient un article sur lequel nous voulons appeler l'attention des personnes qui s'intéressent à

l'histoire des arts dans notre pays et dans les contrées qui furent soumises à la domination de nos souverains, cause fréquente des émigrations de nos meilleurs ouvriers et artistes, surtout au moyen-âge. C'est une *Note sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier*, par Mr Marcel Canat. Nous croyons donc faire chose utile en signalant ici les noms des architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie recueillis par l'honorable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône; sa notice est de plus enrichie de gravures de sceaux de deux de ces architectes et de sceaux de maîtres-maçons et de maîtres-charpentiers du XVe siècle.

Jacques de Nuilley, Nuilly ou Nulley, 1376-1396. Il est qualifié d'*ouvrier des œuvres de massonnerie de monseigneur le duc* dans plusieurs actes.

Drouet de Dampmarttn, 1383-1396.

Jean Bourgeois, nommé par lettres patentes du 9 décembre 1404, exerçait la profession de maçon à Dijon en 1387.

Pierre Herendel, qui est cité dans l'état de maison de Philippe le Bon, et auquel succéda

Philippe Mideau, déjà en charge en 1429.

Jean de Monsterct, cité en 1450.

Mr Canat a consigné aussi les noms des maîtres des ouvrages de charpenterie du duc de Bourgogne, et parmi eux il cite Gautier Menestrier ou Menestrel, auquel il croit pouvoir attribuer la bâtisse du couvent des cordeliers, fondé par Philippe le Bon, en 1454, « car ce couvent, — » dit l'écrivain français, — tout construit en bois, était un » ouvrage magnifique de charpenterie, et dénotait un ar- » chitecte charpentier. » Il rapporte, d'après Mr le comte de

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, in-4°; Paris, 1729; p. 241.

Laborde, (1) que ce maître fit des patrons d'ouvrages de charpenterie que le duc voulait faire exécuter à Bruges et à Dijon.

Nous devons consigner ici une observation sur le travail très-consciencieux d'ailleurs de Mr Canat. Il donne à l'artiste qui jeta en fonte en 1387, pour le maître-autel de l'église des chartreux de Dijon, les colonnes surmontées d'anges et aussi l'aigle du grand pupitre, le nom de Joseph Colare, canonnier de Philippe le Hardi, tandis que dans les documents dont il s'est servi il est appelé Colars Joseph. Mr Canat a pris Colars pour un nom de famille, tandis que c'est la forme usitée depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe pour signifier Nicolas.

Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut. — Nous avons dressé d'après les comptes des domaines de Mons qui existent aux Archives du royaume (2), la liste des maitres des ouvrages de maçonnerie du Hainaut, c'est-à-dire des architectes, depuis le milieu du règne de Philippe le Bon jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Jean Huelin, ou Huwellin, déjà cité en 1442, était encore en fonctions en 1464; n'habitait pas Mons. Il recevait 30 livres blancs de gages annuels.

Antoine le Vel, cité de 1465 à 1501; n'habitait pas Mons.

Jean Henrart, cité de 1501 à 1507.

Laurent Colmie ou Colmye, cité en 1507; mort en juin 1537; n'habitait pas Mons.

Jean Anseau, Anceau ou Ansseau, à Mons, cité de 1537 à 1557.

Jean Repu, à Mons, cité de 1558 à 1568.

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, Preuves, no 1390, p. 391.

(2) Registres nos 9738 à 9896 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

George de Harmegnies, à Mons, cité de 1568 à 1584.
Mathieu de le Place, à Mons, cité en 1585.
André Villain, au Quesnoy, cité de 1586 à 1595.
Étienne Cauchie, cité de 1595 à 1603.
Bon Thiéry, cité de 1604 à 1620.
Nicolas du Chasteau, cité de 1621 à 1656.
Charles du Chasteau, cité de 1657 à 1668.
Antoine Gallemart, cité de 1668 à 1694.

Nullon (Amand), — était maître des ouvrages de maçonnerie de Philippe le Bon au pays d'Artois, en 1463 (1).

De Wagemakere (Dominique). — Van Mansdale ou Keldermans (Rombaut). — Mr Alph. Wauters a publié dans le *Messager des sciences historiques*, 1842, une excellente notice sur la Maison du roi ou Maison du pain, sur la Grand'Place, à Bruxelles. Les plans de l'édifice que nous voyons aujourd'hui sont dus à Antoine Keldermans, qui mourut peu de temps après les avoir tracés. La direction de l'œuvre fut confiée à l'architecte Louis Van Boghem qui l'avait remplacé dans ses fonctions de maître des ouvrages de maçonnerie en Brabant en 1516. Les fréquentes absences de ce dernier artiste que Marguerite d'Autriche avait chargé de l'exécution de la belle église de Notre-Dame de Brou, à Bourg, en Bresse, nécessitèrent la nomination de deux architectes d'Anvers, Dominique de Wagemakere, et Rombaut Van Mansdale, dit Keldermans, pour surveiller les travaux et faire les dessins d'exécution et des détails du nouvel édifice. La pièce que nous publions ici est relative à l'augmentation de salaire de ces deux artistes que la chambre des comptes leur accorda par acte du 21 novembre 1517.

(1) Registre nº 9148 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Opten xxjen dach der maent van novembri anno xvc xvij is men, by gebreke van den meester werckman van metselrye ons heeren des coninex hem houdende den meesten deel van den jaere besundere in den somer buyten lants in Savoyen, overcomen, in presentie ender by advyse van Janne Van den Nuwenhove, rentmeester van Brabant in 't quartier van Bruessel, Janne Breme, rentmeester derselver stadt van Brussel ende conterolleur van den wercke van 'tshertoghen-huyse, mit meesteren Dominico de Wagemakere ende Rombout Van Mansdale, *alias* Kelderman, meesters wereldse van metselryen in der stadt van Antwerpen, als dat elck van hen van den arbeyt, moyte ende onleden die zy gedaen ende gehadt hebben binnen den twee jairen overleden, in 't maken van der ordinantien, patronen ende berderen van der edifficien, d'welck men maict opte Merct, in deser stadt van Bruessel, opte plaitse daerop plach te stane een huys geheete *'t Broothuys*, aldus genaempt des *Hertogenhuys*, hebben sal die somme van xx philippus guldenen, boven huere vacacien, ende van Bamisse lestleden voirtans, ende alsoe lange als men aen 't voirschreven *Hertogen-huys* wercken sal, ende zy die ordinantien ende patronen dairaf maken zelen, elc van hen jairlyex hebben sal, die somme van xxx der voirschreven philippus guldenen, vallende altyt te Bamisse, boven huere vacacien als voere; behoudelyck dat zy sculdich zelen zyn te doene ende t'achtervolgene 't gheene des hiernae volght : Ierst, dat zy t'allen tyden, als't behoeren sal, patroonen, ordinantien oft berderen te maken, dat zy dairtoe selen verstaen, ten versueke van den luden van deser cameren goidstyts voere den winter, aleer men die leveringe van den steenen ende stoffen dairop sal bestaden; *item*, dat zy oic t'allen tyden, als zy beschreven zelen worden, by brieven van deser cameren, om ter causen van den voirschreven wercke alhier in deser stadt te comen, dat zy, oft emmer d'een van hen, sculdich zal zyn alhier te comen, op huere gewoenlick dachuers van eenen philippus gulden voere elcken van hen 's daigs. Actum in der camere van der rekenningen, te Bruessel, ten dage ende in 't jaer vorschreven (1). »

De Mendicaval (Pierre), — figure en qualité de maître général des ouvrages du roi d'Espagne (*mastro mayor de las obras de edificios*), dans l'état de maison de Charles-Quint qui fut dressé en 1520 (2).

(1) Archives de la chambre des comptes, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Volume intitulé : *Registro de los officiales de la casa real d'Aragon*, archives de l'audience, *ibidem*.

Le nom de cet artiste n'est cité dans aucun des ouvrages suivants, et il n'est pas probable qu'il le soit dans d'autres : Cean Bermudez, *Diccionario histórico de las bellas artes;* Zani, *Enciclopedia delle belle arti,* et Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.*

Du Collé ou Collet (Paul). — Chalon (Pierre). — Le 30 avril 1641 fut incendié par la foudre le clocher de la vieille et curieuse église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Le carillon, qui se composait d'un jeu de cloches, fut fondu. On évalua la perte à 80,000 livres environ. Le 12 août de l'année même du désastre, d'Andelot, prévôt de l'église, convint « avec maistre Pierre Chalon, maistre » charpentier de Landreichy, à présent demeurant à Mons, » en Haynault, pour l'ouvrage de la flesche et beauffroy de » la tour de l'église de Nivelles, qu'iceluy maistre Pierre » fera ledict ouvrage suivant le plan et dessin du frère » Paul Collet, dominiquain, bien et léallement. »

Frère Paul Collet, ou du Collé, selon sa signature, était religieux au couvent de Braine-le-Comte (1).

Le nouveau carillon coûta 23,748 livres.

Van Hulst (Martin), — architecte (*bouwmeester*) de l'abbaye de Rotthem dans la mairie de Haelen, en Brabant, mourut le 1er mai 1636, des suites d'une blessure que lui avait faite dans une querelle un ouvrier (*dienaer*), nommé Guillaume Van Geertruyden, auquel furent accordées pour ce fait des lettres patentes de rémission d'homicide, le 4 mai 1645 (2).

(1) Archives de l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 661 de la chambre des comptes, *ibidem.*

§ 58. *Batteurs de cuivre, fondeurs de cloches et de métaux.*

Sommaire : Jacob ou Jacques. — Albert et Jean, fondeurs de cloches, à Louvain et à Dinant. — Renier Van Thienen. — Lutrin pour l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Pierre de Backere. — Jacques Jonghelinck. — Jean de Montfort. — Fonte des objets de sculpture en bronze reconnue art libéral.

Jacob ou Jacques. — Mr le lieutenant-colonel du génie Meyers possède parmi grand nombre d'autres curiosités un mortier en bronze à deux anses, de 22 centimètres de diamètre sur 17 1/2 de hauteur, dont les caractères permettent d'attribuer au XIIe siècle. On y voit représentées des colonnes surmontées d'une tête nue et alternées de fleurs de lis. On y lit le nom du fondeur : IACOB ME FECIT, et un autre nom Simon, celui du propriétaire probablement, suivi de cinq lettres qui n'offrent entr'elles aucun sens.

Albert, — fondeur de cloches (*fusor campanarum*), est cité en 1340, comme habitant dans le *Hoelstraet* ou rue de Tirlemont, à Louvain, hors la porte Saint-Michel (1).

Jean, — fondeur de cloches, à Dinant, refondit celle de la chapelle du château de Montaigle, dans la province de Namur, en 1457.

« A Jehan, le fondeur de clocques demorant à Dynant, pour avoir reffondu le clocque de la chapelle du chastel de Montaigle qui estoit rompue, et pour le métal qu'il y a mis pour faire ladicte clocque plus pesante, par marchié à luy fait, présent le chastellain et aultrez gens de la fortresse, à la somme de v ob. de Rin xij aidans, qui vallent vij ob. (2). »

(1) Acte échevinal, aux Archives communales de Louvain. Cette note m'a été communiquée par Mr Ed. Van Even.

(2) Registre no 10916 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van Thienen (Renier). — Mr Ch. Piot a publié, en 1855, dans la *Revue universelle des arts*, t. Ier, p. 280, une notice sur l'habile fondeur (*gheelgietere*) de ce nom qui florissait à Bruxelles de 1464 à 1509. A cette époque nous n'avons pu retrouver la note relative aux travaux qu'il exécuta en 1465 pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Nous avons été plus heureux depuis. Il s'agit d'un lutrin pour placer dans le chœur et représentant un pélican, que les marguilliers achetèrent à Renier Van Thienen pour le prix de 15 livres de gros de Flandre, et aux piliers duquel il fut convenu que l'artiste ajouterait quatre petites figures de métal.

« Cont zy allen lieden die dese yeghewoirdige cyrographie selen sien ofte hoiren lesen dat Andries Van den Horicke ende Jan Juwaes, geheeten Van Parys, kercmeesters nu tertyt der kerken van Coudenberghe, hebben ghecocht jeghen Reyneren Van Thienen, gheelghietere, in den name van der kerken voirschreve, eenen lattoenen pellicaen tot eenen lessenere : te sine in den choir van der voirschreve kerken, in alder manieren alsmen daer sien mach nu tertyt om xiij liv. gr. Vleems, elc liv. te xxx s. gr. Brab. gerekent; uytghenomen dat Reyneren voirschreven noch vier lattoennen beldyen aen de vier pilaren van denselven pellicaen noch setten sal ende leveren na huerer behoirten met voirwaerden hierinne onder sproeken, etc. In den jaere Ons Heeren doen men screef m iiij^{c} ende lxv, den xvij^{sten} dach in decembri (1). »

De Beckere (Pierre), — fut tout à la fois orfévre, graveur de sceaux et fondeur de métaux. Il habitait Bruxelles et nous avons trouvé mention de lui en 1495. Sa mort arriva le 5 janvier 1527. Pierre de Beckere est l'auteur du magnifique mausolée de Marie, duchesse de Bourgogne, qui fut élevé par ordre de Philippe le Beau dans l'église de Notre-Dame, à Bruges. Le tombeau est en marbre noir, et la statue de la princesse ainsi que tout les ornements sont

(1) Cartulaire de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, f° 75 v°, aux Archives du royaume.

en cuivre doré. C'est un des plus beaux monuments qui existent encore dans le pays. Nous en avons donné une description détaillée dans la notice consacrée à P. de Beckere qui est insérée dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XVIII (1).

Jonghelinck (Jacques). — Dans nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas* (2), nous avons publié une biographie assez étendue de cet artiste, qui fut sculpteur, fondeur de métaux et graveur de sceaux et de médailles. Jacques Jonghelinck naquit à Anvers, le 21 octobre 1530 et y mourut le 31 mai 1606. Les statues qu'il fit en métal sont nombreuses, et l'on trouvera dans l'ouvrage auquel nous nous permettons de renvoyer beaucoup de détails, et entre autres sur le monument que le duc d'Albe se fit ériger dans la citadelle d'Anvers en 1571.

De Montfort (Jean), — est un des meilleurs graveurs de médailles du XVII^e^ siècle. Nous avons décrit ses œuvres dans l'ouvrage que nous venons de citer (3). Il vécut à Bruxelles de 1595 à 1649. On voit encore dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, un lion de cuivre doré, qui orne le mausolée des ducs de Brabant Jean II et Antoine de Bourgogne, et qui fut coulé par Jean de Montfort en 1610.

Fonte des objets de sculpture en bronze reconnue art

(1) *Voy.* aussi la notice sur P. de Beckere que nous avons publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, t. II, 3^e^ série, et qui se trouve à la p. 468, du t. I^er^ de nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas;* Bruxelles, 1858.

(2) T. I^er^ p. 312-342. Cette notice a été tirée à part à un petit nombre d'exemplaires.

(3) T. I^er^, p. 115-125.

LIBÉRAL. — Le 8 juillet 1776 seulement, la fonte des objets de sculptures en bronze fut mise au rang des arts libéraux, et il fut déclaré qu'aucun métier ne pouvait en empêcher l'exercice (1).

ALEXANDRE PINCHART.

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.

Recherches

SUR

L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA VILLE DE GAND,

AU MOYEN-AGE.

Il sera toujours difficile, pour ne pas dire impossible, de tracer un tableau exact des corporations militaires gantoises au moyen-âge. Le peu de renseignements qui nous sont restés à ce sujet, se trouvent dispersés dans les comptes de la ville ou éparpillés dans les rares règlements auxquels étaient soumis les métiers.

Charles-Quint et le temps, ces deux grands ennemis de nos priviléges communaux, ont si bien anéanti les diverses preuves de notre puissance militaire et industrielle, que bien peu d'entre elles ont échappé, soit au feu de l'inquisition impériale, soit à la négligence de nos magistrats; et les restes de ces précieux témoignages ne nous sont parvenus que cancellés de la main du bourreau, ou rongés par la vermine; car nos édiles, soit insouciance, soit flatterie à l'adresse du souverain, voyant d'ailleurs les corporations éteintes, ont traité ces intéressantes dépouilles tout aussi rudement que les avait traitées le maître, les ont abandonnées à leur triste sort, et entassées pêle-mêle dans ce gouffre qu'on appelle l'hôtel-de-ville, où tous les jours, grâce au zèle national qui s'est réveillé depuis peu, on en découvre les précieux débris.

Les détails relatifs aux corporations que nous lisons dans les écrivains de l'époque, ou que nous avons pu trouver dans les manuscrits que possèdent la ville, la province ou la bibliothèque publique, sont si concis, si obscurs parfois, qu'ils ne fournissent que de bien légers indices, pour guider l'historien au milieu de ce dédale si obscur, de ces nomenclatures indigestes qui se contentent d'indiquer les faits, sans parler ni des causes qui les ont suscités, ni des conséquences qu'ils ont traînées à leur suite. Les comptes de la ville sont donc pour ainsi dire les seuls guides propres a éclairer l'investigateur; eux seuls, de temps à autre, viennent jeter sur la partie vitale des corporations du moyen âge quelques faibles rayons, auxquels leur rareté donne encore plus de prix.

Si avant tout une corporation était une réunion de marchands que rapprochait un même intérêt, celui de leur commerce, on concevra facilement que, de cette communauté même d'idées, devait nécessairement résulter la défense mutuelle, le soutien réciproque, sous un ou plusieurs chefs possédant la confiance de tous; l'organisation militaire des corporations est donc aussi ancienne que la corporation elle-même.

Dans les corporations, chacun était soldat, chacun était tenu de répondre au premier appel fait à son courage pour la défense de tous et celle de ses enfants : la bannière déployée, chacun marchait au combat aveuglément, à la suite du chef qui avait su captiver la confiance générale. Le doyen du métier tirait le glaive : Dieu et la bonne cause! tous le suivaient au combat; trop fiers pour reculer, ils préférèrent souvent la mort à la honte d'une défaite.

A toutes les époques, la ville de Gand s'est distinguée par ses idées belliqueuses; de là ces nombreuses séditions, ces fréquents appels aux armes, ces combats qui si souvent ensanglantèrent la capitale de la Flandre. Bien avant la

bataille de Courtrai, cette lutte de géants où la noblesse française vint chercher la mort sur la pointe des lances démocratiques des corporations, les Flamands s'étaient fait connaître à l'Europe entière : « L'organisation militaire de » la Flandre était arrivée, au point de vue militaire, au » même degré où en était arrivée notre industrie, sans ri- » vaux; et ces mêmes hommes qui avaient poussé notre » industrie nationale à ce point de splendeur, formaient les » troupes les mieux organisées et les mieux disciplinées du » moyen-âge » (1).

Une des choses les plus curieuses à remarquer dans l'organisation militaire de l'époque, c'est que l'industrie, cette fille de la paix, marche de pair avec la guerre, cette fille du désordre. Dans aucun pays, nous ne voyons ces deux éléments réunis concourir au même but et arriver au même résultat; car si les Flamands firent si souvent la guerre, quelque injuste qu'elle fût, au fond ils avaient toujours la même préoccupation : leur industrie et leur commerce.

De tout temps, cet amour de la guerre et des aventures semble avoir possédé toutes les classes, les plus riches aussi bien que les plus pauvres. Guillaume de Loo se rend au secours d'Étienne : les Flamands, dit Gervasius, quittant leur terre et renonçant à leurs métiers de tisserands, affluent par troupes en Angleterre et s'y répandent comme des loups affamés (2).

Il paraît que ce caractère d'aménité se conserva longtemps chez nos ancêtres : tous les écrivains de cette époque dépeignent les Flamands comme des hommes violents, ba-

(1) Gantrel, *Mémoire sur la part que les Flamands ont prise à la conquête de l'Angleterre.*

(2) « Depositoque quod illi populo familiare et quasi proprium est texendi officio, catervatim in Angliam confluant (Flandrenses) et famelicorum more luporum. » Gervasii *Chron.*, 1139.

tailleurs, livrés à toutes les passions. Avec des penchants aussi déréglés et aussi féroces, on ne doit point s'étonner de la terreur qu'ils inspiraient au moyen-âge, et des tableaux affreux qu'en font tous les auteurs (1). Malheur aux pays où la guerre voulait qu'ils portassent leurs pas! c'étaient les fléaux des peuples voisins; nouveaux Normands, on pouvait suivre leurs traces aux incendies qui éclairaient leur marche funèbre et triomphale.

Cet esprit de haine et de vengeance semblait avoir pris racine dans tous les cœurs et enveloppé la Flandre entière d'un sanglant linceuil : on paraissait s'être donné le mot pour guerroyer jusqu'à la mort du dernier citoyen. En vain, pour faire cesser ces combats scandaleux, l'Église interpose-t-elle sa toute puissante autorité; ses prières et ses menaces n'ont pas plus de succès que les ordonnances comtales : on dirait un peuple en délire.

La ville de Gand jouait au milieu de tous ces troubles, de toutes ces querelles, le rôle qui lui échut à chaque époque de guerre nationale ou intestine : sa population, déjà assez belliqueuse d'elle-même, s'enrichissait de tout ce que la Flandre possédait de pillards et d'aventuriers; braves guerriers, résolus au combat, mais parfois aussi à craindre pour la paix publique que l'ennemi lui-même. Meyer nous a laissé le sombre et effrayant tableau de toutes ces extravagances, qui ne finirent que lorsqu'on ne trouva plus de victimes à immoler.

(1) Voici un passage de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, qui suffit pour prouver combien les mœurs des Flamands étaient grossières au XII^e^ siècle : « Pro utilitate ecclesiæ missi (Norbertini) in quasdam partes Flandriæ æstatis tempore... viderunt plerosque viros, non solum feminalibus, sed omni vestium genere refrigerii gratia denudatos per vicos passim et plateas incedere, propriis operibus nudos insistere, nec ullos occurrentium aspectus revereri.... Quos cum fratres nostri arguerent, cur incederent tam bestialiter denudati : non est vestrum, responderunt, nostræ leges imponere voluntati. »

A cette époque, Gand représentait une immense forteresse; on aurait dit qu'elle était sans cesse en guerre ou à la veille d'un assaut : chacun se fortifiait, se barricadait; tout bourgeois riche faisait de sa maison un fort capable de résister aux attaques de ses ennemis. Philippe d'Alsace, à son retour de la Palestine en 1178, trouva les principaux rebelles dans leurs maisons *fortifiées*, où ils lui opposèrent une résistance qui ne servit qu'à les rendre plus coupables et qu'à attirer sur eux la juste sévérité des lois. Nous voyons dans la charte de la comtesse Méhault, que, parmi les priviléges que cette princesse accorde aux Gantois, elle leur permet de fortifier non seulement la ville, mais aussi leurs maisons (1).

L'humeur vindicative, cruelle, querelleuse des Flamands en général, et des Gantois en particulier, nous est attestée par les nombreuses ordonnances que publièrent tour à tour l'Église et le souverain. Étienne, évêque de Tournai, écrit à l'archevêque de Reims pour lui conseiller de lever l'interdit qui pèse sur la Flandre : « Ce n'est point avec la rigueur et les menaces que vous parviendrez à soumettre ce peuple au caractère altier, car les effets des menaces des Flamands ne se font guère attendre, et elles sont aussitôt suivies de coups » (2).

C'est de la Flandre que partirent ces troupes connues sous le noms de Brabançons et qui se composaient d'aventuriers de toutes sortes : gens de bas-étage, sans feu ni lieu; hommes attachés à la glèbe, voulant se soustraire à l'oppression de leurs seigneurs; nobles, cadets de famille, trop fiers pour travailler, impuissants à piller seuls et s'ad-

(1) « Art. IV. Spectat etiam ad libertatem eorum, oppidum suum muris et vallis, et quacumque voluerint munitione ad libitum suum firmare, sic et proprios domos. »

(2) « Minas Flandrensium sequuntur ictus percussionum. » *Epist.* Stephani *Tornac. episc.* — *Recueil des Hist. de France*, t. XIX.

joignant à cette fin la lie du peuple, et finissant par s'entretuer pour partager le butin dont ils venaient de dépouiller les infortunés conduits sur leur route par leur mauvais sort. Du reste, ces troupes, braves et décidées, se battaient avec un courage héroïque et formaient la première infanterie de l'Europe; leurs armes consistaient en de longues piques, en forme de hallebardes, dont le fer bien aiguisé avait au milieu un crochet, à l'aide duquel ils démontaient les meilleurs cavaliers : la bataille de Bouvines nous en offre un curieux exemple.

On comprendra sans peine comment les Flamands, avec ces idées guerroyantes, furent en état de tenir si souvent en échec et les rois de France, leurs ennemis de prédilection (1), et les comtes de Flandre, leurs souverains légitimes; car il ne faut pas perdre de vue que les comtes, bien que gouvernant le pays, n'avaient de puissance militaire qu'en raison du bon vouloir ou du loisir des villes et des corporations : les souverains avaient beau promettre ou menacer; les bourgeois se riaient de leurs menaces, comme ils méprisaient leurs caresses; et ils ne se rendaient jamais au bon plaisir de leur prince, sans avoir obtenu de sûres garanties de la sincérité de ses promesses. Les corporations refusaient-elles de prendre les armes, le comte était obligé de se soumettre aux caprices souvent insolents de la multitude. Quelle différence avec ce beau pays de France, où Philippe le Bel est obligé de désarmer sa bourgeoisie; les malheureux vendent leurs armes pour se nourrir, au lieu de se lever comme les puissantes corporations de la Flandre et de revendiquer, les armes à la main, le droit inhérent à la nature humaine : celui d'exister.

(1) Dès qu'il s'agit de combattre les Français, ils laissent là leurs anciens démêlés intérieurs :

. . . . . Francigenasque
Dum pugnant, veteres juvat intermittere pugnas.

Malgré toutes nos recherches, ce n'est qu'à partir de la bataille de Groninghe, cette lutte de l'élément démocratique contre la noblesse, que nous commençons à voir luire quelques rayons, bien faibles encore, il est vrai, sur l'organisation militaire des corporations : « Que n'a-t-on pas dit de cette bataille (1)! quels subterfuges! quelle mauvaise foi pour diminuer la gloire de ces vaillants artisans! des fossés creusés, puits, trappes couvertes d'herbages, que sais-je? Mais la chevalerie française était donc aveugle? Ses chefs, qui brillaient parmi les guerriers les plus illustres, n'avaient donc jamais assisté à un combat? L'histoire a fait justice de tous ces mensonges, accumulés pour amoindrir ce triomphe; ce sont les *goedendags* et les piques flamandes, et le courage indomptable qui les animait, qui seuls décidèrent de cette journée, une des plus sanglantes dont fasse mention l'histoire. Veut-on un fait d'héroïsme, un sacrifice à la patrie, de cet amas de canailles, de ces artisans, de ces tisserands, de ces foulons, plus propres au travail qu'à la guerre, gens de sac et de corde? »

L'armée française, malgré son orgueilleux dédain pour la plèbe qu'elle combat, n'a jamais offert un aussi bel exemple de dévouement à la patrie que celui que nous allons citer : c'est un trait digne de la plume de Plutarque. Guillaume de Juliers, à la bataille de Mons-en-Puelle, vaincu, accablé par ses ennemis, succombe; plus d'espoir de vaincre. Il pourrait cependant se sauver, lui et ses troupes; mais plutôt la mort : Mourons, amis, en braves, et montrons que les Flamands préfèrent la mort à l'esclavage : la terre que nous foulons est sainte, c'est la terre de la patrie; et tous, ôtant leurs chaussures, embrassent la croix de leurs glaives et attendent la mort en combattant : ils savent mourir, mais non pas se rendre (2).

(1) Lenz, *Artevelde.*
(2) Lenz, *Traité d'iniquité.*

De tout temps, cette énergie frénétique a caractérisé les Flamands; tous les auteurs s'accordent à reconnaître la ténacité avec laquelle ce petit peuple a toujours lutté pour se dérober à l'esclavage : ce fut cette même énergie qui força Philippe le Bel, après la bataille de Mons-en-Puelle, à faire la paix malgré lui; car les Flamands, voyant les troupes françaises immobiles, fortement retranchées derrière leurs remparts, voulaient en finir quand même, et ils avaient résolu d'aller débusquer l'ennemi, quelque part qu'il fût, en l'attaquant de nuit. Effrayé de tant d'audace et craignant l'issue d'un assaut où sa cavalerie aurait été inutile, Philippe se hâta de souscrire à leurs propositions, tout humiliantes qu'elles étaient pour sa popularité.

Veut-on un témoignage non équivoque de la bravoure des corporations flamandes : qu'on recoure à l'histoire des peuples étrangers, car la nouvelle de la victoire de Groninghe eut du retentissement dans tous les pays; plus loin que la Flandre se répandit la renommée de cette bourgeoisie méprisée, de ces vilains sortant de leur sommeil, de cette plèbe luttant contre la première chevalerie du monde, n'ayant à opposer aux glaives des chevaliers que leurs poitrines à demi-nues, mais où battait un cœur patriotique et toujours prêt à se sacrifier pour la liberté de la patrie, n'ayant d'autres cuirasses à opposer aux lances ennemies que leur juste-au-corps de travail, et à leur dédain, qu'un courage indomptable qui, méprisant le danger, les menait presque toujours à la victoire.

Partout, de la cour des rois au simple castel de l'écuyer, du manoir du haut baron au donjon du chevalier, on se demandait : Quelle est donc cette bourgeoisie qui vient d'abattre en un jour le prestige de la noblesse? Qui donc sont ces braves? La bataille est perdue, messire; trois mille éperons d'or jonchent la plaine, toute la France est en deuil. « Personne, dit un gentilhomme de Styrie, n'a pu m'en-

» seigner la tactique des Flamands; un chevalier qui a as-
» sisté à cette journée, m'a dit que les bourgeois ne lui
» avaient guère laissé le temps d'observer leur manière de
» combattre ni leur ordre de bataille. »

Réunis à Bruxelles, les princes d'au-delà du Rhin rendent une justice tout aussi éclatante à la valeur de ces soldats citoyens; ils conseillent à leur allié, Édouard III, de prendre à son service et de se concilier l'infanterie flamande, la première du monde, et la seule qui puisse l'aider à vaincre.

Après tant de témoignages, devons-nous admettre aveuglément et sans contrôle ce que les écrivains français nous disent des redoutables bataillons communaux? Quand on voit les hauts faits de ces corporations, peut-on s'imaginer qu'aucune organisation militaire ne présidât à leur formation? C'est cependant ce que l'on a voulu faire accroire à l'Europe entière : il serait plus que surprenant, il serait incompréhensible, qu'un tas de canailles, comme dans son superbe dédain féodal les traitait le comte d'Artois, eût réussi à vaincre la chevalerie française, si un accord parfait n'eût existé entre eux et s'ils n'eussent été soumis à une organisation militaire bien entendue.

Trente ans après la bataille de Groninghe, les corporations présentent une organisation militaire portée à un tel point de perfection, qu'elles ne laissent rien à envier à celle de l'époque actuelle. Une escarmouche, l'assaut d'une ville, la prise d'une forteresse, d'un camp, peuvent être opérés avec succès par une populace en désordre, qui a pour elle le cœur et l'énergie; mais nos corporations, nos armées communales demandaient aux rois de France autre chose que des combats partiels : elles demandaient bataille; elles ne s'enfermaient point dans des retranchements, elles marchaient fièrement, bannières déployées, en rase campagne et venaient jeter un défi à la chevalerie et à la noblesse.

Dans la guerre avec Philippe le Bel, nos bourgeois lui envoient un cartel ; ils brûlent du désir de livrer bataille, et ils demandent le combat : le roi de France refuse, il n'ose affronter ces redoutables milices flamandes. « Les Flamands » brûlent de livrer bataille ; ils sont impatients de com- » battre, ils désirent tant avoir la guerre, » écrivait l'âme damnée de Philippe, Enguerrand de Marigny, à son confident, Simon de Pise (1313), « mais ils ne l'auront pas. »

Cultivé au plus haut point, l'art de la guerre avait fait des progrès notables parmi cette bourgeoisie remuante et batailleuse du moyen-âge, dans ces tourbillons de luttes continuelles, incessantes, des corporations des diverses villes contre leurs souverains (ou contre les rois de France, leur ennemis naturels), toujours prêts à biffer de la pointe de leurs glaives les priviléges qu'ils venaient d'accorder à leurs sujets, au prix de l'or ou de leur sang. Ceux-ci, à leur tour, exploitaient les vices ou les prodigalités de leurs comtes et leur faisaient payer, souvent au prix de leur honneur, le sang qu'ils versaient sur le champ de bataille pour satisfaire leur insatiable ambition; car il est à remarquer que la plupart des guerres des comtes de Flandre avec leurs sujets eurent pour point de départ la même cause : d'une part, le manque d'argent obligeait les comtes à emprunter de leurs sujets, qu'ils payaient en priviléges; d'autre part, une bourgeoisie fière et hautaine, rendue insolente par un pouvoir fruit de ses propres efforts, revendiquait à main armée l'exécution et le maintien de ce que le souverain avait promis; mais celui-ci, une fois que la somme consacrée à payer ses folies était épuisée, voulait déchirer de force la charte qui portait sa signature et à laquelle appendait le sceau du comté.

Si l'organisation militaire des corporations était favorable au maintien de l'ordre et de la paix (car il est à

remarquer que, dans les luttes communales, la bourgeoisie ne tenait à détruire ni l'aristocratie, qui presque toujours partageait ses luttes, ni le pouvoir du comte, auquel en sujets soumis les bourgeois concédaient la supériorité), elles ne souffraient point non plus qu'on touchât à leurs prérogatives; et si le peuple voulait être libre, ce n'était qu'à l'ombre du trône de ses souverains : d'un autre côté, cette organisation portait en elle-même tous les éléments de la désunion et du désordre; car elle donnait trop de pouvoir et de force au peuple, à une classe nombreuse de citoyens, pour ne pas manquer le but de sa constitution. Elle produisit bientôt des résultats funestes, qui amenèrent rapidement sa dissolution; la haine et la jalousie divisèrent les chefs de ces compagnies d'artisans qui voulaient gouverner la cité; l'arrogance s'empara des suppôts, l'esprit de domination s'introduisit dans les différents corps de métiers : chacun voulut être maître et commander, personne ne se soumit à l'obéissance, et quand par hasard on s'entendait, c'était pour se révolter contre le prince ou contre le magistrat. Lorsque l'anarchie et le désordre furent parvenus à leur plus haut période, ces corporations finirent, comme finissent toutes les démagogies, par le meurtre et l'assassinat. Nous parlerons ailleurs des combats sanglants que se livrèrent les divers métiers pour conserver la suprématie (1).

Ce fut à l'infanterie que les communes flamandes furent redevables de leurs succès au XIII^e^ siècle; à cette époque elle n'était guère connue qu'en Italie, où l'on désignait ceux qui faisaient partie de ce corps sous le nom de *Condottieri*, assemblage de gens de toute espèce, mais aussi braves dans le combat qu'avides au pillage, une fois la victoire remportée. Philippe le Bel, après ses revers contre les

(1) Lenz, *Artevelde.*

communes flamandes, voyant la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie, se hâta de prendre pour modèle ce ramassis de canailles qui avait si bien humilié son orgueil, et il fit venir d'Italie et d'Espagne de nombreuses bandes, qu'il joignit à sa cavalerie : ce qui constitua ainsi la première infanterie française.

Dans la plupart de nos communes, le corps échevinal, comme aussi les doyens des corporations, était pris parmi tout ce que la ville offrait de plus noble, de plus distingué ou de plus audacieux. Les attributions des échevins étaient tout autres que celles que leur laisse la pâle organisation d'aujourd'hui; ils avaient un pouvoir réel, géraient la commune pour le plus grand bien des citoyens, et si parfois ils firent de l'autocratie, leur règne fut de courte durée et n'exista tout juste que le temps nécessaire pour faire sentir au peuple combien est lourd l'esclavage.

Une responsabilité sévère pesait sur chacun des membres de ces corps, et il n'était point sans danger de se jouer de l'honneur et des droits des corporations et de la bourgeoisie : à eux de prévoir les dangers, de prévenir les calamités, à eux de pourvoir à la défense de la ville (1); tout en un mot, guerre, finances, politique, était du ressort du banc échevinal et des doyens des métiers. Un revers, une déception, un combat malheureux, coûtait souvent la vie à son auteur; les corporations s'assemblaient en armes, on brûlait la maison du malheureux ou du coupable, et son sang venait souvent assouvir la rage de la multitude.

(1) 1526, fol. lxxvij. Item, gaven d'ontfangers de iiij scepenen van de keure en van ghedeele van hare soudeyen van xxx weken dat sy lagen s'nachts ter iiij porten.

1535, fol. xx. Item, gaven d'ontfangers Janne van Zomerghem, scheppene, die ghequest was in t'occassien van der stede.

1545, fol. m° xxviij. Item, trocken naer hemlieden (de corporatien) ute om hem te volgene doe men de ghemeen poort ute gheboodt scepenen Jan Willade, Clas van den Hende.

Non seulement, en temps de guerre, l'armée menait avec elle l'élite des citoyens, non seulement presque tout le banc échevinal marchait à sa suite; mais, ce qui plus est, là où se trouvait l'armée, là était censée être la partie vitale de la commune, ses magistrats et ses lois. Pendant la guerre de Brabant, les corporations furent appelées, à la mi-août, à procéder au renouvellement annuel du magistrat, et ce fut sur le champ de bataille que se firent les élections (1).

Chaque corporation avait, outre son doyen, un chef militaire nommé *Beleedere,* c'était le *dux* des anciens; il était choisi parmi les capitaines les plus hardis et les plus audacieux du métier. Ordinairement, c'était le doyen qui conduisait les milices au combat; mais, ne pouvant se trouver partout où sa présence était nécessaire, il nommait un officier qui avait sa confiance et celle du métier, et il lui déléguait ses pouvoirs. Nous n'avons pas trouvé qu'un autre chef ou *beleedere* fût nommé lorsque le doyen était présent; mais celui-ci ajoutait parfois à son titre de doyen, celui de *beleedere* (2).

Au XII[e] siècle, le châtelain avait le commandement de tous les hommes astreints au service et convoqués pour l'arrière-ban dans toutes les terres du ressort de son château et qui comprenaient non seulement les vassaux de la châtellenie, mais encore les milices. Ce ne fut que plus tard que la ville de Gand choisit elle-même ses capitaines.

Il est à remarquer que la ville était obligée au service

(1) 1356, f° clxxj. Item, scepenen die doe op onse vrauwe avond ghecoren waren up tvelt buten Lenneke, en ontfingen last van den beleeders van der stede als scepenen.

(2) 1344, fol. cxxxiij. Ghegeven den Her Gheeraerde van Denyse, deken en beleedere van de weve ambachte. — Gheldolf, *Histoire de Flandre,* t. II, p. 24.

militaire envers le comte. Diericx (1) suppose, d'après le traité de 1101, imprimé dans Rymer, et d'après les priviléges commerciaux accordés à la ville par les rois d'Angleterre durant le XIII^e siècle, que dès cette époque, les troupes de la ville faisaient partie de l'armée du comte. Cette obligation au service militaire était pour les hommes libres une suite de l'ancien *Heribannum* : de là le grand nombre de chevaliers que l'on rencontre dans les villes, à mesure de l'émancipation de leurs anciens sujets. Une des preuves les plus convaincantes de l'obligation de la ville au service militaire résulte de cette circonstance que les rois de France lui firent jurer l'observation de la paix de Melun, et que les Gantois promirent de ne pas assister le comte à l'encontre du roi, en cas d'infraction à la paix. Une autre preuve nous est fournie par l'acte de garantie que donna la ville de Gand en mars 1257 (2).

Les milices flamandes avaient divers devoirs à remplir à l'égard du comte : d'abord, il y avait la *landwere*. Lorsque le comte de Flandre avait à défendre ses prérogatives ou se trouvait dans la nécessité de soutenir une guerre soit contre le roi de France, soit contre un souverain quelconque, les bourgeois n'étaient tenus vis-à-vis du comte qu'à défendre et à garder les frontières. De là l'expression de *landwere,* composée de *land,* pays, et *were,* défense (3).

Une guerre était-elle déclarée aux possessions du comte en Zélande, les Gantois étaient seulement obligés de fournir les moyens de transport nécessaires. On lit à cet égard dans la charte de la princesse Méhault : « Les Gantois ne sont astreints à aucun service autre que celui du transport.

(1) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* t I, p. 146.

(2) Geldolf, *Intr. de Warnkœnig,* vol. III.

(3) Dit swerdi onsen ghedechten heere goet ende getrouw te sine sine erfachtighede ende seigneurie, van der palen van der lande van Vlanderen te houdene ende helpen houde, enz. (*Witten register*). Hôtel-de-ville.

Quand le prince aura besoin de leur coopération, il en préviendra les bourgeois quinze jours d'avance, afin qu'on ait le temps nécessaire pour préparer le bâteau. Arrivé dans la ville même, les bourgeois l'escorteront et le mèneront aussi loin qu'on peut naviguer au-delà d'Anvers durant trois marées hautes et basses. A cette distance, ils attendront à l'ancre que le prince les rejoigne, et ils le reconduiront par le même bâteau jusque dans la ville de Gand » (1).

La ville de Gand semble avoir été primitivement divisée en paroisses; en 1514, nous la trouvons organisée par quartiers (2). Deux corporations dominaient à cette époque : les tisserands et les foulons; il n'est nullement fait mention des petits métiers, qui ne datent que du temps où Jacques d'Artevelde divisa la ville en trois catégories distinctes. Ces quartiers avaient chacun un chef particulier et marchaient sous le commandement direct de cinq capitaines, nommés par la commune, et agissant en son nom (3). Les tisserands occupaient dans la ville vingt-trois quartiers, et les foulons, dix-huit; le reste du peuple marchait à leur suite. Chaque quartier possédait une bannière en propre (4), et toutes ces bannières portaient pro-

(1) « Gandenses principi suo nullam debent expeditionem nisi navalem : quâ si forte indiguerit, præsignificabit eis quindecim diebus ante, ut præparetur ei Gandavi navis sua, ab eis qui eam de jure præparare tenentur : princepsque Gandavi navem intrabit, et cum burgensibus navigabit, et ipsi cum eo, ultra fines Antverpiæ, quantùm per tres maris tractus et retractus poterunt navigare. Illic reditum principis exspectabunt, et princeps cum eis, et ei cum principe Gandavum usque remeabunt. »

(2) Ik Ketele, den onderbailliu, ende Pieter den Smed, sinen enape, en van xxiij wiken van wevers, ute elken wike eenen man, en van xviij wiken van volres, ute elken wike eenen man, ende de deken van de scerres en sine ghezellen die nte voeren naer Sint Dionysiusdag. 1515, fol. xviij v°.

(3) 1526, fol. clxiij. Item, betaelt van lange blauwen laken, daer men de v hooftmanen en haren enapen talibard af adden te wintere.

(4) 1514, fol. cexxxvj v°. Item, van 1 bannieren te maken te volres bouf, baehten sGeerards duivels steen.

Van een bannieren die de volres adden in de nieuwe straete.

bablement les armoiries ou insignes du métier auquel elles appartenaient.

A Bruges, une ordonnance de l'an 1296, relative aux corporations, porte : Chaque individu qui possède moins de trois cents livres, n'a pas le droit de faire la guerre comme *poortere,* mais est le serf de la corporation à laquelle il appartient (1).

A Gand, quand tous les métiers étaient réunis, ils marchaient sous la conduite d'un seul chef, désigné par la ville et que l'on nommait le capitaine des Gantois. Pour obtenir ce grade ambitionné, il fallait avoir su captiver par quelque exploit ou le zèle ardent du patriotisme la bienveillance ombrageuse des membres les plus influents des divers métiers. Ces élus appartenaient toujours à l'une ou à l'autre corporation. — Parmi les capitaines les plus illustres, nous citerons Gilles Rypegeerste, les Artevelde et Ackerman.

Il était du devoir de chaque homme de courir aux armes au premier appel du magistrat : ce privilége de se défendre eux-mêmes, si précieux pour nos ancêtres, était surveillé d'un œil jaloux par les diverses corporations qui composaient la cité. Au premier son du tocsin, chacun était non seulement invité à venir prêter la force de son bras, mais on prononçait les peines les plus sévères contre quiconque ne répondait point à l'appel. Ces appels aux armes se faisaient quelquefois au son de la trompette, et c'était le signal ordinairement en usage, la cloche ne servait qu'en cas de surprise ou de danger pressant (2). Dans le règlement des ceinturonniers, on trouve : « Quiconque, lorsqu'il sera fait appel aux armes, soit au marché soit ailleurs, ne se rendra pas sous sa bannière au premier signal donné, encourra une amende de 20 escal. paris. »

(1) Gaillard, *Les corporations de Bruges,* p. 3.

(2) 1472. Item, betaelt Matheus Meys, van dat hy reed achter de stede mette trompette, dat hem ele van wapenen vorsien zoude.

Dans une ville aussi militairement organisée que la ville de Gand, chacun était tenu de posséder des armes (1), bien qu'il fût sévèrement défendu de sortir armé, sauf pour les besoins du service. On voit par le réglement des charpentiers, que le guet qu'on faisait en ville était commandé à tour de rôle; en voici un extrait : Les charpentiers de Gand se réuniront à la mi-carême pour faire le guet; chacun des membres du métier viendra un soir, hormis les six jurés, qui se présenteront trois fois de suite. Quiconque désire ne point venir au soir indiqué par le doyen ou les jurés, peut envoyer en son lieu et place, n'importe qui, pourvu que le remplaçant soit franc charpentier. Tous seront armés d'un casque blanc, avec une cuirasse ou cotte, d'un plastron ou d'une jaquette à deux housses de mailles, et de gants blancs (2). En outre, chacun fera en sorte, pour l'honneur du métier et pour sa propre considération, d'être armé uniformément; et quiconque ne viendra pas armé comme il a été dit, encourra, pour chaque soir qu'il manquera à l'appel, une amende de douze gros, sauf le cas de maladie grave, de blessure ou d'absence prouvée pour les trois soirs, ou bien encore par suite de permission accordée par le doyen ou les jurés.

Si par hasard une question épineuse se présente, le doyen et les jurés décideront en dernier ressort.

(1) 1487, fol. 424 r°. Item ele van de ghesellen die ghecoren sijn officier voor hem van eender hooftwapene, zwerdt, langhe messe of dagghe, die ghestert zijn te haren costen en die niet te costen van hunen gheburen.

(2) 1487, fol. 424 r°. Item ghepublyert dat alle de officiers van buten, dat zylieden doen maken ele die ghecoren zijn een witte scabbe van keninets? of andre lijnwaede, en metten eender bende gheluwe ende persch.

1487, fol. 420 r°. Item betaelt Roelant Ghijs, trompet, ende Lieven de Joncheere, bode, van dat zy ghepublyert hebben dat alle mannen, also wel van buten als van binnen, beneden den lxx jaren en boven den xvij jaren hemlieden terstond bereed maken, ghewapent met boghen, colveneren ende pijcken, omme monstre te doene, terstond als zy vermaend sullen worden...

Quiconque aura encouru l'amende, ne pourra travailler avant de l'avoir payée; et ceux qui travailleront sans l'avoir soldée, ne pourront ni voter à la mi-août, ni être élus jurés, ni faire partie du serment.

Les amendes provenant de ce chef serviront à l'achat d'armes et d'armures, qui seront mises à la disposition des membres de la corporation.

Ceux qui ne seront point présents, lorsqu'on sortira de la maison de la corporation pour faire le guet, ou ceux qui s'écarteront ou partiront et ne resteront point auprès du doyen, ou qui ne rentreront point avec le guet à ladite maison, seront passibles de la même amende (année 1414).

En temps de guerre, la ville habillait tous les membres des métiers qui marchaient sous ses bannières; de plus, les principaux de chaque métier recevaient des équipements complets. Ces dépenses montaient quelquefois à des sommes énormes, et plus d'une fois il arriva que, par suite de la stagnation des affaires, occasionnée par les guerres continuelles qu'elle avait à soutenir, la ville n'était point en état d'équiper ses troupes; alors elle leur remettait plus tard l'équivalent en argent (1).

L'uniforme était de rigueur dans les corporations; les couleurs généralement adoptées par les métiers de Gand étaient le rouge et le blanc, excepté pour les bouchers, qui portaient jaune et rouge.

Dans son savant ouvrage, mon ami, M. Félix de Vigne,

(1) Ann. 1345, fol. 239. Teersten ghaven sy den xlij^{e} mannen vander weverien ende die der weverien toebehooren die gheen laken en adden : dat zijn de seeres, vauders, huutslaghers, strikers, gereders, tikewevers, lininewevers, tapijtwevers

Item ghaven sy den cleenen neringhen die gheen laken en adden tote xxvij^{e} personen, etc.

Fol. 274 v°. Item gaven dontfanghers vj^{m} ix^{e} xcvj mannen uten weve ambachte, ende die hem toebehooren, ende ute allen cleenen neeringhen die gheen laken te frocken en hadden verjare, elken xxx groete tornois.

nous a dépeint les différentes confréries, ainsi que leurs costumes; voici la note curieuse qu'il ajoute : « A Bruges, les costumes de l'armée communale étaient de couleur jaune, grise, bleue, blanche, noire, et blanche à croix rouges. A Ypres, on avait généralement adopté le vert. Sanderus nous dit que, vers le milieu du mois de mars de l'an 1302, Guillaume Jobs, d'Ypres, rassembla une armée composée d'Yprois et de Furnois pour s'opposer aux troupes royales, campées près du canal de Saint-Omer; le Jeudi saint, les Yprois, tous habillés de drap vert, se rendent à Arck, qu'ils incendient » (1).

Plus d'une fois, nous voyons les corporations adopter des signes distinctifs, des marques de ralliement. Ainsi, en 1366, la ville indemnise le métier des tisserands pour des habits qu'elle n'a pu livrer à temps et qui étaient marquées de griffes (2). C'était à l'époque où la ville était divisée en parti national, *Clauwaerts*, et parti français, *Leliaerts*. Cet article nous démontre clairement de quel côté penchait le magistrat : c'était celui du peuple, celui de la force active, celui de l'intérêt de son industrie et de son commerce.

Un article des plus curieux est le compte-rendu d'une expédition militaire, qui se trouve dans les archives de

(1) La planche que nous donnons ici, est tirée de l'ouvrage de M. De Vigne. Elle représente les corporations des boulangers, des poissonniers et des tondeurs de drap, d'après une peinture murale du XIIIe siècle, trouvée à Gand en 1846.

(2) 1386. Item, betaelt aen de goede lieden van de weverien, van achterstellen van frocken mette *clauwe*.

Item ghaven dontfanghers den goeden lieden uter weverien, Heinric Goethalse, Heinricke vanden Viereweghescoeden ende Lieven Rogghemulen; ende uter volrien, Heinric vanden Bossce, Maes van Westvelde ende Rase Haec, ende uten clenen neringhen, Jan van Dronghine, Symoen de Necker, Jan Colinszone, quamen van Berghine ghesent vanden serjanten vander stede die daer laghen, omme hier te volghene ende te hebbene soudeye ende frocke, over hare coste ende pine, lxxij lib.

Bruges. On sait que toutes les fois qu'une armée rentrait dans ses foyers, elle recevait de la ville un vêtement neuf complet (1) : c'est ce qu'on nommait la bien-venue (*de welcomst*). Au départ, si la ville n'équipait pas entièrement ses troupes, elle les vêtait cependant de manière à ce qu'elles pussent se présenter convenablement. Dans un des registres de la ville de Bruges, fol. 21 v°, à l'année 1258, le froc, ou tunique de guerre, est désigné : *Pro tunicas ad expeditionem;* à l'année 1292, folio 21, *pro sagos ad tunicas probabitari* (2). Dans un compte flamand de 1300 (3), on trouve cités des soudoyés à cottes blanches, jaunes, bleues, grises et noires; ces cottes étaient en drap pour les chefs et les magistrats, et garnies d'orfroi, avec des franges en or ou en argent (4).

En cas de guerre, les comtes de Flandre envoyaient ordre de rassembler les milices des diverses villes dépendantes du comté; les communes en agissaient de même à l'égard de leurs subordonnés. Voici la proclamation promulguée à son de trompe, dans la ville de Gand, pour porter aide et secours au duc Jean de Bourgogne (1408, MSS. de feu M. Lammens) : « Wij schepenen, etc. Ordon» neren dat alle de ghene die hun rechts vermeten an de » vrijhede ende poorterie van der stede van Ghent, die » buuten sijn, t'sij edele of andere, uutghedaen die nu je» ghenwerdelic bi onsen gheduchten heere ende prince syn, » commen binnen Gend, binnen derden daghe voer schepe» nen, ende doen hun teekenen bi naemen en toenaemen.

(1) Coomans, *Les Communes belges*, p. 125.

(2) C'est une preuve non équivoque que dès l'an 1258, les Flandres avaient adopté l'uniformité de costumes, du moins pour les cottes d'armes (*wapen frocken*).

(3) Comptes de Bruges, année 1300, fol. 55. Item, betaelt van de soudeniers metten witten, gheluwe, blauwe, grise en zwarte frocken.

(4) De Vigne, *Recherches historiques*, t. I, p. 56.

» Die de contrarie dede, schepenen souden se daer of cor-
» rigeren bi tijden ende wijlen also daer toe ghehoeren
» soude.

» Item, dat alle de ghene die ommesaeten syn ende in de
» casselerije sijn der stede van Gend als stappens ghereet-
» scap maken, ende hun voorzien van engienen, harnaschen
» ende waepenen omme te trekene metter stede van Gend in
» hulpen ende secoursen vau onsen gheduchten heere ende
» prinse so wanneer hi te doen heeft, ende ment hun laet
» weten. »

L'article suivant nous offre la preuve que chacun était obligé de se munir d'armes à ses frais :

« Item, dat alle edele ruddere ende enapen die poorteren
» sijn binnen der stede van Gend commen binnen den ter-
» mijn voorseyt, utghedaen die nu bi onsen gheduchten
» heere ende prince syn, ende haer gereetscepe maken
» omme met den goeden lieden van der stede te trecken in
» hulpe van onsen voorseyde heere. »

La première fois que nous trouvions mention de troupes auxiliaires étrangères, c'est vers l'an 1526. Les premiers soudoyés que la ville ait pris à son service, furent des Anglais; c'étaient des archers à cheval, qui ne recevaient point de paie régulière, mais qui étaient loués à l'année. En temps de paix, la commune se contentait de fournir la nourriture à leurs chevaux; une fois hors de la ville, ils avaient à pourvoir eux-mêmes à tout ce qui regardait leur entretien (1).

Plus tard, en 1464, nous voyons la ville faire appel à tous ceux qui veulent suivre sa bannière, non seulement aux bourgeois de la banlieue, mais à tous indistinctement.

(1) 1526, fol. 68 r°. Item den vj zelscutters thurs (te peerd) thulpen haren coste van haren perden den tijt dat sij in de poort bleven ende niet ute en voeren elken j gr. sdages, xxxv daghen lang, ende als sij ute trocken soen en ad sij niet, omme dat sij adden harre pensioen, dat comt xxxv lib.

Ce système de recrutement était dans les mœurs de l'époque, et c'était un excellent moyen de débarrasser la ville d'un tas de gens sans feu ni lieu, auxquels elle servait de refuge, gens toujours prêts à piller les habitants comme les étrangers (1); car à cette époque, comme à toutes les autres, la commune gantoise accordait asile à tous les opprimés, quelles que fussent leurs opinions politiques ou religieuses. Cette grande liberté fut plus d'une fois nuisible aux intérêts de la ville; mais les corporations et le peuple le voulaient ainsi, et devant la décision de la multitude, le magistrat n'avait qu'à incliner la tête et qu'à se soumettre.

Aussi longtemps que l'élite des corporations et de la bourgeoisie se trouvait sur le champ de bataille, tous les citoyens, jusqu'à l'âge de soixante ans, étaient astreints au service à l'intérieur de la ville. Il est curieux de parcourir les comptes de la ville à l'époque des guerres avec l'étranger : on ne peut s'empêcher d'admirer la sollicitude avec laquelle les magistrats veillent à l'ordre intérieur; aux jours indiqués, chaque corporation doit fournir son contingent d'hommes pour faire le guet, monter la garde, veiller à la défense des portes de la ville et des fortifications. De nos jours, une ville en état de siége ne prendrait point des précautions plus méticuleuses (2), et c'est un intéressant sujet d'étude, que de voir comment dans les villes du moyen-âge le désordre s'allie à l'ordre intérieur; une fois la révolte apaisée, celui qui était le maître imposait ses lois aux vaincus, et les premières ordonnances

(1) 1477, fol. 115. Dat alle de ghene die soudeyen willen winnen, hemlieden zouden doen scriven onder den hooghailliu.

(2) 1525, fol. 279 r°. Item ghaven dontfanghers xix wiken vander volrien, die ommeghinghen snachts in de port, omme de port in rusten ende in payse toudene, doe de grave van Namen voer te Dornicke ward tote skonings rade van Vrankericke, van haerre soudeen, xl lib.

publiées avaient toujours pour but le rétablissement complet de l'ordre et la régularité du service : les haines continuaient à subsister et couvaient sous la cendre, mais l'ordre était rétabli, du moins extérieurement.

L'organisation militaire des corporations à Gand fut portée à son plus haut degré de perfection sous le règne de Jacques d'Artevelde; ce fut lui qui, doué d'un des plus vastes génies qui aient brillé en Flandre, jugea de son coup-d'œil d'aigle la puissance que pouvait tirer, de ces nombreuses phalanges militaires, l'homme assez entreprenant pour se les asservir; il comprit tout d'abord les ressources qu'il pouvait attendre de cette bourgeoisie fière et indomptable, se battant pour ses intérêts ou son ambition, toujours prête à tirer le glaive à la moindre infraction faite à ses priviléges; il exploita à merveille ces tendances guerrières dans les luttes qui ensanglantèrent son règne, et l'organisation militaire qu'il sut introduire dans les corporations était si bien appropriée aux besoins de la commune, qu'elle ne s'éteignit que sous le souffle dévastateur de Charles-Quint, qui renversa les corporations et leur organisation agonisante.

Le règne des deux Artevelde fut l'âge d'or des corporations; à cette époque, la puissance militaire de Gand était sans rivale. L'artillerie venait de naître, ce n'était plus l'adresse et la force corporelle qui allaient décider de l'issue du combat; c'était le nombre de pièces que l'on pouvait présenter sur le champ de bataille. Louis de Male, à la bataille de Bevershoutsveld, a pu juger le premier de la révolution qui allait se faire dans les combats : la chevalerie, le courage individuel allaient céder la place à une organisation militaire basée sur le nombre des pièces de campagne. Les Gantois lâchent sur l'armée brugeoise cinq mille coups de pierriers, ce qui occasionne sa défaite avant que l'action soit totalement engagée.

Jacques d'Artevelde, le premier, avait su inspirer aux corporations ce souffle d'indépendance et de liberté, qui l'inspira lui-même dans toutes ses entreprises; conduites par un mobile plus noble que l'intérêt — l'amour de la patrie, — elles marchèrent au combat avec une précision, une régularité et un enthousiasme qui rappellent les temps antiques.

Philippe d'Artevelde, à son tour, monte à cheval : « Mourons, amis, les armes à la main, et que Dieu nous protége! » — « Nous prierons pour vous le Dieu des combats, et si vous mourez, nous mettrons le feu à la ville et nous nous ensevelirons sous ses ruines, » telle est la réponse des métiers, et comme un torrent qui a rompu ses digues s'irrite des obstacles, ils ne s'arrêtent que pour abattre ce qui ose leur résister. L'année 1379 nous offre un remarquable exemple de la promptitude de leurs opérations : Un corps de troupes sort de la ville le 10 septembre; le 11, ils s'emparent de Deynze, ils prennent Courtrai et s'y reposent huit jours, donnent l'assaut à Ypres le 21, et malgré la résistance héroïque des grands métiers joints à la noblesse, ils s'emparent de la ville. Ypres conquis, ils soumettent Dixmude, Furnes, Nieuport, et le Lion de Gand flotte sur les murs de Bruges, qui reconnaît ses lois. Le 14 décembre, le corps expéditionnaire rentre triomphant dans la capitale de la Flandre.

Tout est prévu : l'ennemi approche-t-il de la ville, Roland fait entendre sa voix redoutable et le tocsin appelle aux armes; les trompettes de la ville (1) assemblent le peuple, et les doyens des métiers et leurs puissantes corporations

(1) 1337, fol. 185 v°. Van huren van ij paerden die der stede garsoene hebben omme ghereden, omme tvole ter coutren te doen commene...

1487, fol. 421. Item betaelt Andries Ghijs, trompet, ende Lieven de Keysere, sergant, van dat zy ghepublyert hebben dat alle mannen beneden den lxx jaren ende boven den xvij jaren die van buten incommen zijn, hemlieden ghereedt maken also zy dlijf aventueren willen, met boghen, cueluevеren ende pijeken van xviij voeten lanc...

accourent avec leurs bannières pour prendre en mains la défense de la ville. C'était une véritable garde nationale, mais avec une organisation toute militaire et si régulière qu'il ne fallait que peu de temps pour en réunir les éléments : la ville de Gand mit souvent en peu d'heures vingt-cinq à trente mille hommes sous les armes.

Le peuple gantois était à cette époque une sorte d'hydre à cent têtes, qui renaissaient à mesure qu'on cherchait à diminuer sa puissance. En 1302, à la bataille de Groeninghe, on comptait huit mille trois cents Gantois; en 1345, dans une de ces émeutes meurtrières du moyen-âge, il périt au Marché du Vendredi deux mille foulons ou tisserands. En 1348, plus de neuf mille hommes succombèrent à la sanglante bataille de Roosebeke, tandis que dans le même temps dix mille autres citoyens assiégeaient Audenarde.

Nonobstant ces massacres, la ville de Gand ne cessa de s'accroître : ce fut l'effet de l'adroite politique de ses magistrats, qui offrirent un asile, voire même le droit de bourgeoisie, à tous les mécontents qui n'osaient compter sur la parole du prince pour retourner dans leur patrie. Ainsi le délire qui agitait tous les esprits dans ces temps orageux, l'amour du brigandage, l'espoir de trouver l'impunité au milieu d'une populace toujours prête à recourir aux armes, l'avantage d'exercer son industrie au sein d'une ville qui dominait toutes les autres, et qui, malgré ses agitations, laissait à l'artisan une sécurité plus grande que des hameaux sans défense ou des villes trop directement soumises aux rapines du comte ou de ses courtisans : telles étaient les sources où se renouvelait la population de cette grande cité.

Chaque corporation savait le nombre de soldats qu'elle avait à fournir, chaque officier avait sa place marquée d'avance, en cas d'émeute ou d'attaque de l'ennemi; l'une des corporations est chargée de garder les portes de la ville,

une autre garnit les remparts (1); le roi des Ribauds, déployant son drapeau de toile grossière, image impertinente de l'étendard souverain, marche à la tête des engins de guerre, et tout cet attirail se déploie et se place sans désordre : l'on croirait une garnison de nos villes modernes prenant les armes, et non une ville composée de marchands et de bourgeois.

Jamais guerre ne fut plus populaire en Flandre que celle entreprise par Jacques d'Artevelde; d'abord, c'était contre les Français, ces éternels ennemis du peuple flamand, et puis c'était pour l'Angleterre, c'était pour Édouard III qu'on allait combattre : l'Angleterre, c'était le pain quotidien des Gantois, c'était leur vie, leur commerce; Édouard était le souverain protecteur de leurs priviléges, leur soutien, le représentant de leur liberté, l'ami de leur idole, Jacques d'Artevelde.

Une guerre entreprise sous de pareils auspices ne pouvait manquer de plaire : aux actions d'un peuple, on juge de ses sympathies; non seulement chaque corporation s'impose des contributions (2), mais la noblesse, la bourgeoisie

(1) 1337, fol. 187 v°. Item was geordinert dat lxxij cnapen waken souden ute alle ambachten...

1328, fol. 238 r°. Item, den xxv scerewetters die snachts waeeten ten vesten ende quamen smorgins tilike ter cautren ende stonden daer ghewapent...

(2) 1335, p. 79. Ontfanghen van de weverien thulpen van den oorloghe vor xij daghe van den prochie van St-Jans, bi der hand van Jans van Stalle en Jans van der Hoyen, xxxij lib. gr.

Van den prochie van St-Pieters, by der hand van Lievin van Westvoorde en Livinus van Waes, xix lib. gr.

Van de prochie van St-Niclaus en bi der hand van Michiels Wittere en Gillis Dieder, iiij lib. gr.

Van de prochie van St-Michiels, bi der hand van Jacop van Wackine, Jans Groeten Jans van Lacrne, ut beide costerie, xxxiij lib.

Van St-Jacops et St-Bavo, bi der hand van Joos van Waes en Jans de Backere, xv lib. gr.

et les couvents se cotisent, afin de soutenir avec honneur cette guerre entreprise pour leur commerce et leur liberté.

Dans les comptes de la ville, nous voyons les dames mêmes, les nobles comme les roturières, payer contribution pour venir en aide à la commune (1).

Le siége de Tournai nous offre un désintéressement plus rare encore : les bourgeois renoncent à recevoir la solde qui leur est due par la ville, et se contentent d'une paie très-légère, tout au plus suffisante pour leurs besoins journaliers. « Et sachant que la ville ne peut leur payer la solde entière, vu le pressant besoin où elle se trouve, ils se contentent de 5 gros chacun » (2). Le chirurgien qui marche à la suite de nos corporations, refuse de même toute rémunération de ses services, et la ville lui alloue une somme pour le remercier de ce qu'il n'a voulu recevoir d'argent d'aucun de ses concitoyens, riches ou pauvres, blessés ou malades (3).

Si la ville prenait grand soin du bien-être des citoyens,

(1) 1314, fol. 11 r°. Ontfaen van den ghenen die ulpen daden ter ervard daer men was te Curterike ende vor Rieele.

Suivent les noms des contribuables, parmi lesquels figurent 39 femmes.

(2) 1340, fol. 251 v°. Item gaven den v^m^ e ende xxxix van den goeden lieden uten allen neeringhen die ghenomen waren alse serjante te ligghene voer Dornike, dats te wetene uten goeden lieden van den weve ambachte xviij^c^ man, ende uten goeden lieden van der volrien vij^c^ man, ende uten goeden lieden van allen cleenen neeringhen xxj^c^ en xxxix man, elken v s. gr. torn. — Ende daermede scolden sy de stede quite van haerre saudeyen die vele meer ghedreghen soude hebben, omme dat sy saghen den groeten nood en commer daer de stede in was, dat sy wilden helpen draghen ende verlichten metten haren, nochtan namen sy dit gheerne ende vriendeleke ten tween waerven.

(3) 1340, fol. 251 v°. Item gaven sy meester Aernoude van den Leene, der stede surgien, over den goedertierleken ghetrouwen dienst die hy jonsteleke met grooter pinen dede an de ghequetste ende gewondde van onsen poorters die uten here broeht waren ghequetst ende ghewondt, beede rike ende aerme, en over de goeden ghetrouwen dienst die Jan, sijn enape, dede in sinen name in de zelve officie, daer hy van niemene noit ghelt af en nam...

les corporations, elles aussi, avaient appelé la sollicitude du législateur sur le sort des veuves et orphelins que les malheurs de la guerre eussent laissés sans soutien. Nous trouvons un témoignage de cette prévoyance paternelle dans le livre des tisseurs de tapis, de l'an 1350 : « S'il arrive qu'un homme du métier, maître ou apprenti, soit tué en marchant à la suite du comte de Flandre, ou au service de la ville, ce dont Dieu veuille nous préserver, ses enfants mâles seront exemptés de l'apprentissage et admis en la la place du père » (1).

Les corporations étaient exercées aux armes par les doyens des divers métiers; de plus, l'un des échevins était spécialement chargé de tout ce qui touchait de près ou de loin à l'art de la guerre; il avait un pouvoir absolu, et quiconque se refusait au service militaire encourait non seulement de fortes amendes, mais, en cas de résistance ou de rébellion, les échevins avaient le droit de lui reprendre la bourgeoisie.

Une des principales forces militaires de la ville, c'étaient les confréries ou *gildes;* les deux principales étaient celle de Saint-Georges et celle de Saint-Sébastien; la première était composée de l'élite des citoyens et avait des prérogatives toutes seigneuriales. La *gilde* de Saint-Georges avait le pas sur tous les métiers et marchait au même rang que la bannière du comte et l'étendard de la ville. Voici ce que nous en dit M. De Vigne, ainsi que des pénalités qu'encouraient ceux qui contrevenaient à leurs prérogatives : « Que personne ne campe, qu'il soit noble ou non, devant la bannière de Saint-Georges, du comte de Flandre ou de la ville

(1) Tapijtwevers boek, anno 1350. Item voort, waert soe dat eenich man van den voorseiden ambochte, ware hy meestere of cnape, ende quame van leve ter doot, om 's heeren orloghe van den lande of metter stede van Ghend, dies God verden moete, dat hare kindere van manhoofden waren vrij mids den doot van haren vadere, ghelijc dat de vader gheweyst hadde.

de Gand; celui qui fera le contraire, quel qu'il soit, sera exposé pendant un jour devant le logis du capitaine, avec les poucettes aux doigts. »

La ville de Gand encourageait de toutes façons l'exercice des armes; elle donnait des prix aux *gildes*, les comblait d'honneurs, mettait à leur disposition ses hôtels, ses places publiques, s'intéressait à elles et leur allouait des subsides. En 1330, les échevins de Gand accordèrent aux archers un subside pour donner plus de solennité à leurs fêtes, ainsi que pour le dîner qu'ils offrirent à la Halle au comte de Flandre et aux échevins (1).

Ce n'est qu'en 1488 que nous voyons pour la première fois une société d'arquebusiers régulièrement organisée; la ville, pour les encourager à s'exercer au tir de la cible, accorde à chaque confrère trois coups de poudre à tirer (2).

Nous arrivons insensiblement à l'armement, aux engins de guerre des corporations; chaque métier possédait de ces machines qui lui appartenaient en propre; mais la plupart étaient la propriété de la commune. Au siége d'Alost,

(1) 1330, fol. 16 r°. Item ghaven donfangers der selscutters van Ghent tulpen haerre feesten daersi ghaven tetene in dalle te Ghent, Minen heere van Vlaendren, beeden sinen baillinen ende dat daertoe behoord, scepenen, raet ende die hem toeboeren...

Ibid. En van scakemente die met den liebard scoet en dat daer toe behoort, en van de taffelen en seragen te maken en te gheredene, onder dalle, daer men te feeste sat.

(2) Item, betaelt ten bevcelne van scepenen, den gulde broeders van den gulde van den Culoveriers, onlanex leden opghestelt binnen deser stede, te wetene : den dysenier van dat hy alle sondaghe alst hem metten zynen ghebueren zal metter culevere te schietene, ende van dat hy elken van zynen ghesellen ghelevert heeft drie schoten buspours, hem daer voeren toeghelegt xij gr. ende omme naer dat zy ghescholen hebben alle sondaghe, ende den ghesellen recreacie met cleandre te hebbene, daer vooren toeghelcyt xviij gr., comt ij sc. vj d. gr. de weke, beghinnende den xn daeh van ougste lxxxix, ende houdende metten xiiijn van ougste xc, comt vj lib. xij sc. d. gr.

(*Compte de la ville de Gand*, 1488-90, fol. 191 v°).

en 1333, nous trouvons pour la première fois une description, très-concise il est vrai, des engins que possédait la ville : c'étaient des arcs à rouet (1), des arcs simples, des engins sans description plus ample; une seule exception est faite cependant pour le grand arc de la ville, qui devait être d'une dimension énorme, puisqu'il ne fallait pas moins de six hommes pour le diriger et de trois chevaux pour le conduire; de plus, il y avait des espringales, sortes de cuillers en bois, que l'on tendait et qui lançaient des pierres. Les ingénieurs sont en outre pourvus de fallots pour monter la garde à leurs machines, qui, comme l'on voit, n'ont rien d'exceptionnel ni de curieux, et ressemblent à tous les engins employés à cette époque par les nations voisines.

Déjà au XII^e^ siècle, les Gantois excellaient dans l'art des siéges : dans la vie de Charles le Bon, Gualbert, racontant que les Gantois accourent pour venger leur comte, ajoute : « Ces gens sont admirables par l'art qu'ils ont de diriger les siéges. » Nous voyons que la célébrité militaire des Gantois date de loin, et peu de peuples peuvent lutter d'ancienneté, sous ce rapport, avec nos bourgeois.

Le XIV^e^ siècle venait de luire, l'artillerie de campagne et de siége allait naître et changer tout d'un coup l'organisation militaire et la manière de combattre; la ville de Gand fut, sinon la première, du moins une des premières qui firent usage de l'artillerie. Nous allons en peu de mots prouver ce que nous venons d'avancer, appuyé sur des témoignages irrécusables.

Trois savants ont particulièrement travaillé à rehausser la gloire militaire de nos anciennes communes : MM. le

(1) 1333, fol. 144 v°. Item van iij parden te beslaene ende van coste die de parde ende wagheneeren daden, daer meester Boidin de Bogmakre de boghe van der stede mede voerde tAelst...

général Renard, le colonel Guillaume et le chanoine De Smet. Ce dernier publia, en 1835, une notice sur le grand canon de Gand; il profita de cette circonstance pour exploiter un sujet qui n'avait été effleuré que par de rares écrivains : l'organisation de l'artillerie au moyen-âge. Malheureusement ses nombreuses occupations ne lui laissèrent point le temps de pénétrer au vif de la question, et il se contenta de glaner ce qu'il put dans quelques manuscrits, et n'eut point le loisir de consulter les comptes de la ville, cette base, ce point de départ obligé de tous les historiens qui un jour entreprendront d'écrire l'histoire de notre glorieuse patrie. Un savant distingué, M. le professeur Lenz, avait, lui, consulté les comptes de la ville pour son histoire, malheureusement inédite, du règne des deux Artevelde, et nous ne savons pas comment il se fait que l'article de 1341 ait échappé aux savantes recherches et aux investigations du patient professeur. Depuis lors, nous avons pu puiser à des sources que ces deux savants n'ont point eues à leur disposition, et que par conséquent ils n'ont pu connaître : des registres de corporations nous ont été communiqués; des comptes particuliers, disparus dans des papiers de rebut, ont été découverts, et bien que presque tous fussent de très-peu d'importance, nous nous en sommes servi chaque fois que l'occasion favorable s'est présentée, pour rendre notre travail plus clair et plus complet.

Nous ne discuterons point ici la question de savoir quand et par qui la poudre fut inventée, ni quel est le peuple qui le premier s'en est servi; le cadre que nous nous sommes tracé, celui de l'organisation militaire à Gand, ne comporte guère une pareille discussion.

Il est généralement admis que ce fut à la bataille de Crécy, en 1346, que pour la première fois on fit usage de l'artillerie; nous venons, nous Gantois, nous inscrire en faux contre la prétention de nos voisins de France. M. le

professeur Lenz cite l'artillerie comme ayant été employée la première fois à Gand en 1547, par un capitaine, nommé Van Rypegeerste; notre savant concitoyen verse dans une erreur profonde : nous poussons nos prétentions beaucoup plus loin encore, car non seulement nous venons réclamer pour la ville de Gand l'honneur de s'être servie de l'artillerie en 1341, cinq années avant la bataille de Crécy; mais, ce qui plus est, nous sommes prêts à prouver que les corporations faisaient forger à cette époque des armes à feu, des ribaudequins. « Anno 1341. Payé à ceux du métier, les ribaudequins qu'ils faisaient faire dans leurs quartiers » (1).

Froissart a parfaitement décrit les ribaudequins en ces termes : « Iceux ribaudequins sont trois ou quatre petits » canons, rangés de front sur de hautes charettes en ma» nière de *brouettes,* devant sur deux ou quatre roues bar» dées de fer, atout longues piques de fer devant en la » pointe. » C'est la description exacte que nous pourrions faire de ces mêmes armes : c'étaient des charrettes, des brouettes. En 1411, nous trouvons : « Payé pour les brancards, les essieux et les roues de six ribaudequins » (2). C'était donc, si nous comprenons bien ce passage, une brouette ou chariot avec des brancards, sur lesquels étaient rangés de front six ribaudequins. En 1479, il est fait mention d'arquebuses montées sur des roues. En 1435, la ville paie les roues qu'elle avait fait construire pour les nouveaux ribaudequins. En 1363, la ville fait elle-même faire des canons (3). En 1411, la ville possédait déjà de la grosse

(1) 1341, fol. 321 v°. Item [betaelt] van haren ribaeudekinen die sy in hare wike maken daden.

(2) 1411, fol. 316. Item betaelt van tremyen metten assen, ende wielen te zesse rybaudekinen.

(3) 1363, fol. ccix. Van den donderbussen di hi der stede maecte.

artillerie (1), et à dater de cette époque, des fonds sont alloués annuellement, soit pour faire forger des armes à feu, soit pour en acquérir. La même année 1411, Jacques Van Zele reçoit une rétribution de la ville pour avoir transporté de Gand à Douai les ribaudequins de la ville et ceux du métier des tisserands, ainsi que la grosse bombarde et d'autres objets de grand poids (2). En 1381, on construisait les engins de guerre à l'abbaye de Saint-Pierre (3); nous avons lieu de croire qu'ici le mot *engin* doit s'interpréter par artillerie, car il est fait mention de l'abbaye de Saint-Pierre comme servant de dépôt en 1413, année sous laquelle on lit dans les comptes de la ville : « Payé à Baudouin Van Lokeren pour avoir fait de la poudre à canon (*donderbus poeder*), pour l'avoir pesée et pour transport d'engins à Saint-Pierre » (4).

(1) 1411, fol. 316 v°. Item van der groeter bussen te voerne ten Steendamme ende weder te bringhene doe mense proufde.

1411, fol. 317 v°. Item so syn ghemaect vj nieuwe rybaudekine, die costen van haute, van spiersehen berdren, van moruwe berdren, van overslaghen van eulieren van ysere, van naglen, van hantghedade ende vort van dat ghelcit es ant Beelfroet...

1411, fol. 317 v°. Item meester Boudine van Lake, van iij nieuwen cameren te makene ten iij steenbussen, weghende e pont, ele pont iiij groten; van eenen bande an een steenbusse, xxv groten, van lx haken te vermakene ende versteelne, iij seh. groten, van yserin dievels van hemers, blaesbalghen, vierpannen; van donderbusloede te verghietene ende van andren diveerssen eleenen dinghen die hy meer ghelevert heeft ten engienen...

1435, fol. 40 v°. Betaelt van den wielen te makene an de nieuwe rebaudekine.

1451, fol. 221 v°. Den voghelaer met lamoene.

1451, fol. 225 v°. Item [betaelt] van menichten van bussesteenen... ghedaen maken te Heesseghem...

1479, fol. 127 v°. Item xxiiij haecbussen up wyelen.

(2) 1411, p. 319. Item [betaelt] Jacoppe van Zele, van vraehte dat hy voerde van Ghent te Duway, de rybandekine van der stede van den neeringhen van der weverien, en van taergen ghesent de grote bombare ende vele steenen ende ander zwaer dinc.

(3) 1381, fol. 252 v°. Item [betaelt] van den engienen die men maecte sente Pieters, in den cloestre.

(4) 1413, fol. 22 v°. Item, betaelt Boudeyn van Lokeren van donderbus poeder te maken, te wegen en van de enginen te voeren St-Pieters.

Il est assez curieux de remarquer que l'abbaye de Saint-Pierre, cette maison du Seigneur, servait d'arsenal à la ville; mais, à cette époque, le peuple et les moines ne faisaient qu'un; les maux du peuple, les moines les soulageaient; car, si eux aussi partageaient sa gloire ou son triomphe, ils partageaient de même ses revers et ses désastres.

La première fois que nous trouvons le mot artillerie employé en flamand, c'est en l'an 1435 : cette année, la ville achète de maître Roland Guyson, de Valenciennes, un canon pour lancer des boulets de fer (1); en 1476 et 1482, subsides pour des balles en plomb, des moules pour les boulets et les balles (2).

L'époque où l'on a commencé à fabriquer de la poudre à Gand, nous est inconnue; ce n'est qu'en 1414 que nous voyons figurer pour la première fois des frais faits pour acheter du soufre et du salpêtre : « Payé pour 11 tonneaux de salpêtre mesure de Hambourg et pour une mesure de bois de tilleul » (3). Même compte, année 1415 : « Pour avoir broyé du soufre et du salpêtre pour faire de la poudre » (4).

(1) 1435, fol. 40. Ghecocht jeghen meester Coelaerde Goyson, te Valentchine, eene busse omme yserin cloeten mede te schietene.

(2) 1476, fol. 286 v°. Item betaelt Diederic van den Hove van vier eerin beckenen weghende tsestich pont,... ende van eenen ketele,... al ghecocht ter voorseyde stede behouf omme die te orbuerne int maken bussepoedere ende andersins.

1476, fol. 287. Betaelt voor xxxj steenen loots, daer hy af ghegoten heeft zeekere menichte van loode van diversche groote, dienende ter couleuvrinen ende bussen.

1482, fol. 161. Betaelt... van eender motalen voorme te makene omme lood daerinne te ghietene, diennende toot diveerssche eberpentynen.

(3) 1414, fol. 49. Dit syn de costen die ghedaen syn an de engiene ende ghescutte.

Item van ij amborghenen tonnen salpeters, die ghecocht waren te Brugghe, metten costen van haelne, van bringhene ende up den zoldere te doene.

Item, van viij alster lindecolen.

(4) 1415, fol. 134 v°. Item meester Boudyn van Lake..... van salpetre,

Au XV^e^ siècle, l'artillerie gantoise avait fait un pas surprenant : rien ne manque plus à son organisation, elle a ses chefs artilleurs, ses officiers, qui, pour se distinguer de l'infanterie, portent sur leur habit le signe distinctif de leur arme (1). Toujours satiriques, les Gantois avaient baptisé leurs canons, tantôt d'après les services qu'ils en avaient tirés, tantôt d'un nom populaire, qui sait, quelquefois d'un nom-propre peut-être? Notre grand canon ne s'appelle-t-il pas Marguerite l'Enragée? Nous trouvons, de plus, des pièces nommées l'Ours, Pierrot, Leybaert ou le Léopard, etc. C'est en 1472 que nous trouvons la première mention du grand canon avec son nom populaire de Marguerite : « Payé pour livraison d'un grand orme, sur lequel on plaça un canon appelé la grande Marguerite » (2). Il nous paraît indubitable qu'il est ici mention de notre fameuse bombarde, l'Enragée; cette pièce était aussi nommée le Diable rouge, parce qu'elle était peinte de cette couleur (3). Il paraît que ce dernier usage était général à cette époque, car la ville fait peindre tous ses engins de guerre (4) : « Payé à Liévin Van den Bossche, peintre, pour *repeindre* les engins de la ville avec de la peinture à l'huile rouge, à savoir : 220 arquebuses, quelques-unes montées

sulfer, lindecolen ende andre substancie te stampene, daer donderbuspoeder af ghemaect was.

(1) 1451, fol. 212. Betaelt Ghilselbrecht Moeraert, goudsmet, van der fantsoene van viij zelverin donderbussen te makene, omme de viij busmeesters, die zy draghen up haer habyten.

(2) 1476, fol. 274 r°. Betaelt... van zekere leveringhe van houte, etc., ende van eenen grooten hollem, daer eene busse gheheeten de groote Griete, ende andre engienen van der stede inne gheleyt waren.

(3) 1422, fol. 56. Gegeven van den busse te vernissyne.

(4) 1479, fol. 127 v°. Item betaelt... Lievin Vandenbossche, schildere, van den engienen van dezer vorseide stede, te verschildene met olyveeruwen root te wetene : ij^c^ xxv haecbussen rom in hout besleghen. Item, xv haecbussen met landthiernen, elke hebbende drie cameren. Item xlj haecbussen up sgraghen liggende. Item xxiiij haecbussen up wyelen. Item xix vuegheleers... Item xv groote serpentynen. Item liij groote bussen vueghelcers ende andere...

en bois; des arquebuses ayant chacune trois chambres; item, 41 arquebuses reposant sur des étaux; item, 24 arquebuses sur roues; 19 fauconneaux; item, 11 grands serpenteaux; 52 grands canons. »

Non seulement la ville avait son artillerie, mais les métiers possédaient la leur. Le grand métier des tisserands avait un arsenal où il déposait ses engins de guerre, sa poudre et ses armes de réserve; mais ce grand métier n'était pas le seul qui possédât en propre des canons : en 1452, la ville indemnise la corporation des boulangers, pour la perte qu'elle a faite d'un ribaudequin au siége d'Audenarde (1); nous voyons de même les couvreurs fournir les échelles pour l'assaut d'Audenarde (2). En 1456, la ville achète de Seger-Jacques Van den Damme, doyen des teinturiers en bleu, un fauconneau en métal (3).

Nous devons à l'obligeance de notre savant ami, M. Goetghebuer, la planche ci-jointe, extraite de sa précieuse collection. On ignore à quelle époque remonte la construction du local dit des *Bigarden :* au commencement du XIV^e^ siècle, la ville en disposa en faveur d'un ordre religieux, nommé les *Bigarden* ou *Bogarden.* Déjà antérieurement, la ville s'en était servie comme arsenal, « *voor de engienen in te legghen.* » Nous sommes tout-à-fait de l'avis de notre savant concitoyen, M. Van Lokeren, que tout fait supposer que primitivement ces bâtiments avaient appartenu aux tisserands, bien que nous n'ayons aucune preuve historique à l'appui de notre opinion; nous ferons seulement remar-

(1) 1452, fol. 326 v°. Item Janne Vlieghen, van eenen rebaude ende twee taergen toebehoorende der neeringhen van de baekers, die verloren bleven in de reyse van Audenaerde...

(2) 1451, fol. 223 v°. Item overghegheven by den dekin van den ticheldeckers, van den coste van leeren bleven voor Audenaerde...

(3) 1456, fol. 108. Item ghecoeht jeghen Jacop van den Damme, deken van den blauwers, eenen motalenen voghelcere, weeght iij^c^ lxiij lib...

quer que presque toutes les révoltes, séditions, prises d'armes, si elles ne se passaient point au *Cauter*, avaient lieu aux Bigarden. Une immense plaine, qui s'étendait jusqu'à l'église de Saint-Michel, devait être très-favorable aux rassemblements.

Charles-Quint, dans son ordonnance, rappela que « c'était surtout aux Bogarden que s'étaient rassemblés les séditieux et les révoltés. » On vendit ensuite tout le local, qui fut racheté par les tisserands; mais on abattit la tour, selon l'ordre de l'Empereur.

Si les Gantois étaient turbulents, séditieux, pleins de mépris même pour leurs souverains, s'ils ne les respectaient que pour autant que leurs comtes les traitassent avec humanité, il faut aussi leur rendre cette justice, qu'ils furent toujours des premiers à venir à leur secours, mettant à leur disposition et leurs bras et leurs bourses. Louis de Nevers est fait prisonnier à Nicopolis; tout aussitôt les Gantois se taxent eux-mêmes, s'inscrivent pour sa rançon, et une somme de cinquante mille florins est mise à sa disposition : une nouvelle croisade se prêche, les Gantois se hâtent d'y contribuer pour une large part (1); ce qui fait

(1) Stads rekening, 1454-56, fol. 96 v°. — Item, onse harde geduechte heere ende prince heeft te diverschen stonden versocht in zinen princelyken persoon ende doen versoucken an allen zynen landen, negheene uuteghesondert, hulpe ende secours te hebbene omme te helpen wederstane de heydene Turcken, die met huerer cracht vereregheu hebben diversche lanscepen van den kerstenryeke ende die ghedestrueert ende vele kerstiins bloets doen sturten, dat zeere te claghene es ende noch vele meer gheschepen waren te doene up dat zij by der gracie Gods niet wederstaen en worden, omme welker zaken wille alle de landen van den vornomden onzen harden gheduchten heere ende ele lant zonderlinghe aensiende de goede meeninghe van den vornoemden onzen gheduchten heere hem toegheleyt hebben groote sommen van penninghen, van den welken hy alsnu groote meniehte bekeert ende ghesunden heeft, omme de voorseide Turcken te wederstane, mids dat hy om der reyze wille van Utrecht ende anderen zynen grooten nootsinnen, in persone alnoch daerwaert niet en heeft moghen trecken, wele versouc de voornomde onze

dire à notre savant historiographe Meyer, que jamais les Flamands ne refusèrent d'aider leurs souverains, quand il s'agissait de la gloire et de l'honneur de l'État.

harde gheduchte heere heeft ooc ghedaen in persone an ziin lant van Vlaendren te diverschen tyden, an t'zelve verzouckende te hebbene zesse hondert mannen van wapenen ende neghen hondert archiers tsiaers, also langhe als hij uut wezen zoude, ende want scepenen meer hertelic beghecrende zijn alst recht es, dat de zelve onze gheduchte heere haerwaerts overe blyft, ten bescudde ende bewaernesse van zinen lande van Vlaendren ieghen de ghuene die overlast ende scade doen ende draghen zouden mogen den zelven zinen landen in zine absentie, dan dat hy in persone trocke in de vornomde reyse van Turkyen, ende aensiende dat bij zinen vertrecke de meestendeel van der moghenteyt ende rycheyt van den zelven zinen lande van Vlaendren ghescepen waren met hem te vertreckene ende van daghe te daghe te volghene, so hebben scepenen vornomd, omme de welvaert van deser stede ende uter name der zelver ten occoysoene van dien ende omme te vervolghene ende vercrighene diversche groote eerlycke, prouffytelyke ende zonderlinghe lastelyke pointen ende zaken de zelver stede aengaende, die alnu gheconsenteert zijn bij den vornomden onzen gheduchten heere ende daer af dat de brieven ende letteren te makene ende expedierne zyn, alsoe dat ghebleken es by zekeren beslotenen letteren die myn heere de canchellier onlancx leden ghescreven heeft an scepenen, van welken pointen ende zaken dezer vorseide stede groote welvaert, eere, bate ende prouffyt afgesehepen es te commene, ghehadt ende ghesustineert heeft groote ende vele costen, bedraghende, met tghuent dat onzen vornomden harde gheduchten heere toeghelcyt es, ter causen voorscreven, ende ooc omme vele andere ende diversche costen ende lasten, de somme van achtien hondert vive ende twintich ponden groten, daeraf nu betaelt es vander stede weghe, vc xxv lib. gr.

Cette pièce est trop curieuse pour que nous n'en donnions pas la traduction :

« Notre redouté seigneur et prince a sollicité à diverses reprises et a fait demander à tous ses pays, sans exception, aide et secours, afin de résister aux Turcs, qui ont envahi plusieurs pays de la chrétienté et fait couler des flots de sang chrétien, et, ce qui est encore plus à regretter, c'est que jusqu'ici personne n'a pu leur résister. En considération de quoi, tout le pays et chacun en particulier, et eu égard aux bons motifs allégués par notre redouté seigneur, on lui a alloué de fortes sommes d'argent, qui ont été employées à résister aux Turcs, vu que son voyage d'Utrecht, et divers autres obstacles l'ont empêché de s'y transporter de sa personne, comme il l'avait promis, avec toute l'élite de la noblesse de Flandre et les autres souverains de la chrétienté : il avait en plus demandé à la ville un secours de six cents hommes d'armes et de neuf cents archers, pour tout le temps

Nous terminerons cet article en décrivant l'ordre de bataille de nos armées communales au XIV^e^ siècle, et c'est à l'ouvrage de M. Lenz que nous en emprunterons les principaux détails. L'armée flamande était toujours précédée d'un corps d'élite d'archers tirailleurs, qui, une fois les flèches épuisées, jetaient parfois leurs arcs et mettaient le sabre au poing, comme nous le voyons à la bataille de Groninghe; l'armée déployait ses ailes à droite et à gauche et s'appuyait sur son arrière-garde. Elle marchait à l'attaque en colonnes formant des cônes tronqués, et se formait en bataillons circulaires lorsqu'elle devait se mettre sur la défensive. Les archers et arbalétiers avaient chacun un porte-targe (*cnape*) pour se garantir autant que possible pendant la bataille. Les machines de guerre occupaient le centre, en avant du front de bataille, et avaient à droite et à gauche des corps d'élite d'infanterie légère, qui avançaient et reculaient selon les circonstances. Le général disposait en outre d'une compagnie de sapeurs et de pontonniers, ainsi que d'une compagnie d'ouvriers. Un tribunal militaire, composé de sept échevins et de trois grands doyens, suivait l'armée en campagne et rendait la justice.

La division de nos armées communales en dizainiers et centeniers date de l'organisation primitive de nos ancêtres, les Germains; c'est ainsi qu'ils composaient leurs armées. Chaque *pagus,* district ou canton, divisait ses hommes en

qu'il resterait en guerre; ce à quoi les échevins lui ont répondu comme de droit, le priant de tout cœur de vouloir rester dans notre pays, afin de défendre des États de Flandre contre tout ennemi extérieur, qui n'aurait point manqué de profiter de son départ pour y exciter des troubles. Eu égard à toutes ces considérations, les échevins lui ont alloué en diverses fois la somme de dix-huit cent vingt-cinq livres de gros : en retour de quoi, il a octroyé à la ville de grands priviléges, desquels sont résultés de grands bénéfices, et pour la commune tout entière un nouveau lustre. Ces priviléges ont été expédiés, il y a peu de temps par le chancelier au magistrat de cette ville : de cette somme la ville a déjà payé v^c^ xxv lib. gr. »

compagnies de cent guerriers chacune (1); à la tête de chaque compagnie était un de ces officiers, qui formaient en temps de paix le conseil du juge ou du magistrat du canton, et qui étaient appelés *centeniers*, moins parce qu'ils étaient au nombre de cent dans chaque district, que parce que chacun d'eux avait sous sa juridiction *cent* maisons ou familles pendant la paix, et commandait à la guerre autant de citoyens soldats. Cette institution est connue en Suède sous le nom de *Hundari* (2). L'Anglo-Saxon Alfred la transporta en Angleterre, et cette division est trop connue en Flandre et se rapproche trop du flamand *honderd* pour que nous insistions davantage sur ce point.

Ce court aperçu de nos institutions militaires au moyen-âge est basé sur des documents historiques, la plupart inédits; et, bien qu'ils soient très-concis, peut-être aurons-nous réussi à donner une idée complète de l'organisation militaire de la ville de Gand. Si quelquefois nous nous sommes un peu écarté de notre plan primitif, c'est que des circonstances impérieuses, utiles pour faire comprendre la marche des événements, nous y a forcé; et, si nous ne sommes point parvenu à percer le voile épais qui couvre encore l'origine et le principe vital des institutions de nos pères, nous osons nous flatter d'avoir, l'un des premiers, puisant aux sources mêmes, soulevé un coin de ce voile qui nous cachait le XIV^e^ et le XV^e^ siècle.

Jules Huyttens.

(1) « Definitur et numerus : *centeni* ex singulis pagis sunt : idque ipsum inter suos vocantur; et quod primò numerus fuit, jam nomen et honor est. » Tacite.

(2) Stiernhoek, lib. I, p. 50.

La Fête-Dieu

ET

UN MYSTÈRE DE LA PASSION A FRIBOURG,

AU XVI^e^ SIÈCLE.

Jusque dans la première moitié du XIII^e^ siècle, l'on n'avait jamais songé à célébrer une fête en l'honneur du divin corps du Christ, autre que celle de l'institution de l'Eucharistie, qui a lieu le vendredi avant Pâques. Ce ne fut qu'en 1246 que l'évêque de Liége fit cette innovation.

L'événement qui porta ce prélat à cette démarche peut paraître extraordinaire; il n'en est pas moins vrai.

Dans un couvent de filles de cette ville vivaient deux nonnes, connues par la sainteté de leurs mœurs et par les extases qu'elles éprouvaient à la suite de leurs longues veilles et de leurs austères pénitences. Un soir qu'après de ferventes prières, elles se promenaient, en méditant, au clair de la lune, alors pleine, elles furent étonnées de voir à l'astre une échancrure qu'elles n'y avaient point encore remarquée. Persuadées que Dieu voulait par là leur faire connaître une lacune dans la liturgie, elles en vinrent, après de longues conférences ensemble, à se convaincre que le miracle annonçait qu'une fête manquait à celles instituées jusqu'alors par l'Église, et que le Ciel avait voulu faire choix d'elles pour la provoquer. Que ne peut l'exaltation sur

de jeunes cerveaux, surexcités par l'enthousiasme religieux ! Nos deux nonnes s'adressèrent à leur directeur spirituel, le provincial des Dominicains, qui prit la chose au sérieux. L'affaire fit du bruit; et enfin, comme tout ce qui est surnaturel frappe l'imagination, il s'éleva à ce sujet tant de voix de graves personnages, que l'évêque Robert, qui tenait alors la crosse dans le diocèse de Liége, ne se sentit pas la force de résister à leurs instances, et consentit à la célébration d'une fête en l'honneur du divin corps du Christ. Il fut réglé qu'elle aurait lieu, chaque année dans l'intérieur de l'église, le jeudi qui suit le dimanche de la Trinité.

Toute innovation trouve des détracteurs. Celle-ci en rencontra d'autant plus, surtout parmi la congrégation de Saint-Martin, que le prélat n'avait point consulté le pape à ce sujet, et que la cour de Rome n'avait point sanctionné le bref de l'évêque.

Mais à Liége avait aussi été chanoine, puis archidiacre, ce fils d'un simple artisan de Troyes en Champagne, Jacques Pantaléon, qui, plus tard, évêque de Verdun, et ensuite patriarche de Jérusalem, fut revêtu de la pourpre pontificale en 1261 sous le nom d'Urbain IV. Il avait assisté à la création de cette fête; il y avait pris part; et il fut à peine sur le trône de Saint-Pierre, que, se ressouvenant du rôle qu'il y avait joué, non seulement il en sanctionna l'observation dans le diocèse de Liége, mais encore en recommanda l'introduction dans tous les autres diocèses de l'Occident. Dans la bulle, qu'il lança à ce sujet dans le monde chrétien, il appuya principalement sur la *révélation divine* qui avait originairement donné lieu à cette fête (1). Il promit une dispense à quiconque prendrait part à la solennité. Saint-Thomas d'Aquin fut chargé de dresser l'office

(1) Fuerat quibusdam catholicis divinitus revelatum, etc. — *Bullarium romanum*, t. 1, p. 146.

de ce jour. Non seulement ce vertueux homme en composa les paroles, mais encore il les mit en musique. Ce sont ces mélodies qui, encore aujourd'hui, sont d'usage dans nos temples au jour de la fête du Saint-Sacrement.

Néanmoins peu d'évêques acquiescèrent aux vœux du souverain pontife. Aussi Clément V, en 1311, renouvela-t-il, au concile de Vienne, les dispositions prises antérieurement. Le pape Jean XII, en 1316, ordonna la procession solennelle. Ce fut alors seulement que la fête devint populaire, et que, dans la plupart des villes, et jusque dans les campagnes, on s'ingénia à la célébrer de la manière la plus splendide. En 1318, elle eut lieu pour la première fois en France, ainsi que le prouvent les actes du synode de Sens en 1320, et de celui de Paris en 1323. Néanmoins le pape Martin V, en 1429, et le pape Eugène IV, en 1433, trouvèrent encore à propos de lancer deux nouvelles bulles d'indulgence pour l'entière propagation de cette fête. Ce ne fut qu'en 1551, après que le concile de Trente (1) eut déclaré cette solennité liturgique, qu'elle fut enfin universellement adoptée par toutes les églises catholiques de l'Occident.

Fribourg, au pied de la Forêt-Noire, paraît l'avoir reçue de bonne heure, quoique le plus ancien document, qui en fasse mention, ne date que du commencement du XVI^e^ siècle. On y lit l'ordre dans lequel, à la procession, devaient marcher les douze corporations ou tribus, corps politique de toute la bourgeoisie, dont la corporation des bouchers devait marcher la septième. Aujourd'hui, cette tribu est placée en première ligne à cette même procession, en mémoire du coup mortel qu'un boucher, en 1299, porta à l'évêque de Strasbourg, Conrad de Lichtenberg, beau-frère du comte de Fribourg, contre lequel cette ville s'était révoltée.

(1) Treizième séance, 11 octobre.

La mort de l'évêque donna la victoire aux Fribourgeois, qui, pour récompenser la tribu des bouchers, lui cédèrent unanimement le premier rang. Si, en 1516 et en 1599, nous la voyons au septième dans la procession et dans le mystère de la Passion qui la suivait, c'est que, sans doute, dans cette tragi-comédie religieuse, le rôle principal qu'elle avait à remplir, exigeait cette place. Elle reprit son rang d'honneur, qu'elle occupe encore, lorsque la représentation du mystère fut passée d'usage. La mémoire de l'acte généreux qui lui valut le privilége de marcher la première, prouve, dans tous les cas, que, bien avant le XVI^e^ siècle, elle jouissait déjà de cette prérogative.

La Société des *Meistersaengern* de Fribourg, dont un document du 11 mai 1513 contient la confirmation, de la part du magistrat (1), avait pris pour engagement, dans son programme, de louer Dieu, de consoler les âmes attristées, et, par ses chants, d'écarter des hommes le blasphème, le jeu et le libertinage. L'esprit de cette société, qui avait son siège dans le couvent des Dominicains, où elle était tenue de donner annuellement deux concerts, l'un, le mardi de la Pentecôte, dans le Réfectoire, l'autre, le jour de la Saint-Jean-l'Evangéliste, dans la salle de Convocation, était essentiellement religieux. C'était derrière un rideau, autour d'une table sur laquelle la Bible était ouverte, que ses membres se plaçaient. Indépendamment des œuvres lyriques, composées et exécutées par elle, sortirent de son sein plusieurs essais dramatiques connus sous le nom de *Mystères,* et qui avaient toujours pour objet des scènes bibliques, telles que la Vie de David, qui fut jouée en 1593, et la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, qui le fut en 1598. Il est presque hors de doute que ce fut d'elle aussi que sortit le mystère de la Passion, qui accompagnait en 1599

(1) *Badisches Archiv.*, publié par Mone, t. 11, p. 195.

la procession de la Fête-Dieu, mais qui déjà, si l'on consulte l'ordre de cette procession, décrété par le magistrat de Fribourg en 1516 (1), devait dater, pour le sujet du moins, d'une époque bien plus reculée.

Il y avait, à proprement parler, double spectacle, l'un purement représentatif, dans les rues, où les acteurs costumés suivaient la procession, et attiraient sur eux les regards de la foule ébahie; l'autre, dramatique, où, sur les tréteaux, élevés au milieu de la place de la cathédrale, ils venaient réciter leurs rôles. Chaque corporation était tenue de faire tous les préparatifs pour la scène dont elle était chargée.

Dès la veille, la ville prenait un aspect de fête. Toutes les cloches, le matin du jour même, annonçaient la solennité. Toutes les fenêtres se garnissaient de banderolles et de fleurs; toutes les rues que la procession devait parcourir étaient tapissées de branches fraichement coupées ou d'arbustes; partout le sol était jonché de feuilles de roses et de buis.

Dans la marche des acteurs, en 1516, étaient en tête les peintres, que guidait leur bannière, et au milieu desquels figuraient Adam et Ève, et l'ange qui tenait le glaive flamboyant.

Derrière eux marchaient les boulangers, et l'on voyait les deux prophètes, l'empereur Auguste, et l'ange Gabriel qui devait annoncer à Marie sa destinée.

Les tailleurs tenaient le troisième rang. On distinguait dans ce groupe l'astronome avec le cadran où figuraient les étoiles, et les trois rois, suivis de leurs nombreux serviteurs.

Sous la quatrième bannière marchaient les cordonniers. Là Joseph et Marie étaient représentés fuyant en Égypte

(1) *Ordnung des Umganges auf unsers herr Fronleichnamstag*, 1516. Archives de la cathédrale de Fribourg.

avec le divin Enfant. Derrière suivaient quatre soldats avec quatre enfants, et le roi Hérode, accompagné de ses valets.

Le mont des Oliviers, avec tous les appareils de la sainte légende, était traîné par les charpentiers.

On voyait s'avancer ensuite sous la bannière des tonneliers le Christ, conduit par Pilate, et Annas et Caïphe avec leurs valets.

Les bouchers tenaient le septième rang avec les maîtres-d'école. On voyait, parmi les premiers, le Christ, conduit par un bourreau, et auquel Simon aidait à porter la croix. Un second bourreau conduisait les deux larrons. Dans le groupe des maîtres d'école figuraient Jean et la Vierge, et les autres Marie qui suivaient la croix en pleurant.

Dans la huitième corporation, composée des drapiers, le Christ était représenté après sa résurrection, ainsi que les douze messagers.

Cette bannière était suivie de celle des merciers où se tordait l'affreux dragon que combattit Saint-George, et que conduisait la jeune vierge, délivrée de ses atteintes par le chevalier, et suivie de son père et de sa mère.

Au dixième rang marchaient les tanneurs. Là figurait la Mort avec sa faulx et l'ange qui tenait les instruments de la Passion du Christ.

La onzième bannière guidait les forgerons, parmi lesquels un acteur représentait l'ange, s'emparant de l'âme, et un autre, le Christ, assis sur l'arc-en-ciel, et ayant à sa droite Marie, et à sa gauche Saint-Jean.

Les vignerons terminaient cette longue marche avec les figures du diable et des âmes maudites.

Arrivées sur la place de la cathédrale, toutes les bannières se réunissaient en faisceau sous l'immense estrade, qui représentait dans le fond la ville de Jérusalem, et devant laquelle s'élevaient des hours, richement décorés, où venaient prendre place le magistrat et le clergé, les cavaliers et les

dames. Tout le reste de l'immense espace était rempli par le peuple et par les habitans des campagnes, accourus pour jouir du spectacle.

D'abord le *proclamateur* engageait la foule à faire silence, et expliquait les principaux sujets du mystère qui allait avoir lieu. Ensuite le *prolocuteur* rappelait que le Christ, pour sauver les hommes du péché originel, avait revêtu leur humanité. Il résumait tous les tourments que le Sauveur avait endurés pour eux et de leur main.

C'était par l'origine du péché même que le premier acte commençait.

Nous ne possédons plus la pièce, telle qu'elle fut jouée en 1516 par les acteurs dont nous venons de suivre la marche; mais celle qui fut jouée avec la même pompe et à la même occasion, en 1599, nous prouve que peu de détails y avaient été changés (1).

Comme dans la marche, les peintres entrent en scène les premiers.

Le diable présente à Adam et à Ève l'arbre qui porte le fruit défendu. « O vous, dit-il, enfants de Dieu dans le Pa» radis, pourquoi ne mangez-vous pas de ce fruit qui aus» sitôt peut vous donner à vous-même la divinité? Vos yeux » s'ouvriront à la lumière, et Dieu ne vous en voudra » point (2). »

Ève ne peut résister à la tentation. Elle avoue naïvement que, depuis longtemps déjà, ce fruit provoque ses désirs (3).

(1) Le manuscrit original se trouve aux archives de la ville de Fribourg.

(2) O ihr Kinder Gottes im Paradeis,
Warum esset ihr nicht von dieser speis?
So werdet ihr sehen alsbald,
Der Gottheit Kraft so mannigfalt,
Eure Augen (werden) aufgethan;
Gott wird's Euch nicht für übel han.

(3) Fürwahr ich red' bei meiner Brust,
Der Speis' mich hat gar wohl gelust...

Elle en mange, et en donne à son époux. Mais à peine ce dernier en a goûté, qu'il reconnait sa faute. « O Ève, s'é- » crie-t-il, tu m'as séduit; tout l'univers va changer de » forme; le péché, la mort et l'enfer vont nous pour- » suivre (1). »

Il veut se cacher; mais déjà l'ange est devant lui avec son glaive. « Adam, lui dit-il, qui t'a appris que vous étiez tous » deux nus? (2) » Et, comme dans la Génèse, Adam ré- pond : « La femme que Dieu m'a donnée pour compagne » m'a séduit, et aussitôt que j'ai eu goûté la pomme, j'ai » reconnu le mal (3). »

Alors l'ange lui annonce les décrets de Dieu, la perte pour lui du Paradis, le travail de la terre auquel il sera contraint pour se nourrir, et les douleurs qu'éprouvera la femme dans l'enfantement. Mais, en même temps, il lui annonce le Rédempteur qui doit naître d'une vierge, et qui sera pour sa race une nouvelle source de consolation (4).

(1) O Eva, du hast mich bethört,
Und nun die ganze Welt verkehrt,
. . . . . .
Sünd, Tod und Hölle eilt uns noch, etc.

(2) Adam, wer hat dir gezeiget an,
Dass Ihr beide also nackend stahn ?

(3) Die mir Gott zum Weib hat geben,
Gab mir die Frucht, dass ich sollt essen,
. . . . . .
Sobald ich darin bissen hab,
Von Stund an ward ich sehend darab, etc.

(4) O Vater Adam, Eva Mutter,
Des Paradeises waret Ihr hüter;
Gott hat Euch darum erschaffen,
Euch ewig zu brauchen aller Sachen.
Ihr aber folgt des Teufels Eingeben,
Damit verscherzt Ihr Euer Leben.
O Adam, du solltest weiser seyn,
Denn dass du folgest dem Weibe dein.
Darum sollt Ihr mich verstohn,
Aus dem Garten-Eden müsst Ihr gohn;

A ce premier épisode succède celui d'Abel et de Caïn ou du premier crime. Caïn exprime la haine profonde qu'il porte à son frère, et fait connaître par son discours le dessin qu'il a conçu de s'en débarrasser par un meurtre.

Les acteurs du second acte sont les tonneliers.

L'ange, Abraham et Isaac sont sur la scène.

Il s'élève entre ces deux derniers un colloque pathétique, surtout du côté du fils, qui, avant la mort qui le menace, se rappelle sa mère, et exhale vers elle son amour filial. « Lorsque le feu, dit-il, m'aura consumé, rapporte à ma » mère, qu'avant de mourir, ma dernière pensée fut à elle, » et que je l'ai bénite et recommandée à Dieu (1).

L'ange met fin à cette scène, en substituant le bouc au jeune enfant.

Ensuite Moïse et Aaron, chacun dans un long monologue, racontent, l'un, l'histoire des Israëlites, l'autre, comment au sacerdoce judaïque a été substitué le sacerdoce chrétien. A la fin de cet acte Josué et Calèphe traversent la scène, en portant la grosse grappe de raisins. Ils sont suivis des deux prophètes qui passent sans parler.

Les boulangers remplissent le troisième acte.

Au fond du théâtre apparait l'empereur Auguste avec ses serviteurs, sans doute pour être témoin de la naissance du Christ (2). Sur l'avant-scène se jouent l'Annonciation et

Denn Ihr habt gebrochen Gottes Gebot,
Darum Euch folgt Jammer und Noth.
Im Schweiss deines Angesichts musst Dich nähren,
Mit Schmerzen muss dein Weib gebähren.
In Flucht musst Du gefangen seyn,
Bis gebiert eine Jungfrau rein,
Den Tröster der Barmherzigkeit
Der Euch erlöset von allem Leid, etc.

(1) Wenn mich das Feuer hat verbrennt,
Sag ihr, ich hab' sie vor meinem End
Gesegnet und befohlen Gott, etc.

(2) On sait qu'au moyen-âge on croyait, en effet, que la Sibylle de Tibur avait fait voir à Auguste la Sainte-Vierge et son fils.

la visite de Marie à Elisabeth. La décoration change, et l'on aperçoit l'étable où est la Sainte Famille, et l'ange qui annonce de loin aux bergers la naissance du Sauveur. Ces derniers accourent au milieu des discours les plus joyeux.

Les tailleurs, au quatrième acte, représentent la scène des trois Rois. Ces derniers sont précédés d'un ange qui tient l'étoile et que suit un astronome qui communique au public ses observations sur l'astre et sur sa signification. Tous les acteurs se jettent à genoux au moment où la Vierge apparaît transfigurée dans le soleil. « Comme mère du » Christ, le soleil spirituel, je pare, dit-elle, le brillant so- » leil du firmament; la lune me sert de marche-pied; les » douze étoiles qui ceignent mon front sont une image de » ma splendeur auprès du trône de Dieu (1). » La fin de l'acte est rempli par l'offrande de Marie dans le temple, et par les sentences prophétiques que prononcent l'un après l'autre Siméon et Anna.

Alors, comme dans la marche, que nous avons décrite plus haut, on voit figurer par la corporation des cordonniers la Fuite en Égypte. Après Marie et Joseph viennent quatre guerriers avec les innocents, suivis d'Hérode, qui se tient à quelque distance, au milieu des docteurs et de sa suite.

La confrérie des garçons tailleurs, associée à cette tribu, représente l'entrée triomphale de Jésus-Christ dans Jéru-

(1) . . . . . Ich ziere
Die klare Sonn' am Firmament.
Der Mond mir auch zu dieser Frist
Als ein Fusssehemel gegeben ist;
Weil Alles ich verachtet hab,
So wie der Mond geht auf und ab.
Auf meinem Haupte bedeutet die Kron'
Meine Herrlichkeit am Himmelthron;
Denn sie gar schön geflochten ist
Aus Sternen zwölf, etc.

salem. Deux d'entre eux figurent les deux prophètes Jérémie et Zacharie, et, comme tels, prononcent des sentences. La Sainte-Cène, à laquelle un chant des disciples sert de prélude, est représentée par la confrérie des polisseurs de grenats.

Au sixième acte, rempli par les charpentiers, on voit le Christ au mont des Oliviers, entre ses disciples et des soldats. L'un de ces derniers dit avec une naïve rudesse que, serviteur de Pilate, tout ce qui lui rapporte de l'argent est bon, et que, puisque Caïphe leur donne un mois de solde et de l'or, il arrête le Christ, tout innocent qu'il est (1). Et, en effet, il accomplit l'acte, et l'on assiste à une scène, jouée par les garçons cordonniers, où Jésus, battu de verges, est couronné d'épines au milieu des propos les plus railleurs, et, couvert de sang, est ensuite présenté à Pilate.

Les bouchers alors entrent en scène.

A eux est réservé de conduire le Christ au supplice.

Comme néanmoins cet épisode était celui qui demandait le plus de préparatifs, ils étaient assistés par les orfèvres et les maîtres-d'école.

La Vierge apparaît la première sur le théâtre, en faisant entendre ses gémissements. Elle prend les assistants à témoins de sa douleur (2). Les prolocuteurs s'adressent au public pour le rendre attentif à l'importance de la scène,

(1) Ich bin Pilati bestellter Knecht,
Was mir Geld trägt, dünckt mich Recht.
Nun giebt uns Caïphas das Gold,
Jeglichem einen Monat-Sold,
Dass wir fangen Jesum-Christ,
Wiewohl er ganz unschuldig ist.

(2) O fromme Menschen, jung und alt,
Seht an die Schmerzen mannigfalt,
Die ich in meinem Herzen trag.
O welch ein jämmerlicher Tag,
Den ich erleb' an meinem Kind ! —
Das Schwert durchdringt mir meine Seele — etc.

et surtout pour l'engager au silence. Tandis que les prêtres juifs expriment leur mécontentement de l'inscription placée au sommet de la croix, de pauvres frères donnent au supplicié toutes les marques de la plus vive compassion. On se partage au sort les habits du Christ, au milieu des discours des larrons, des sarcasmes des soldats, des plaintes et des gémissements de Marie, et des consolations que Saint-Jean s'efforce de lui donner. Dès que le Christ s'affaissait et rendait le dernier soupir, le canon tonnait sur le *Burghalde,* rocher qui, au-dessus de Fribourg, avait servi de base à l'ancien château de ce nom.

Mais, sur l'un des côtés de l'estrade, se passait une autre scène que le peuple surtout attendait toujours avec la plus grande impatience. C'était le diable qui jetait la corde à l'inconsolable Judas, et que ce dernier, qui exprimait, en quelques vers burlesques son contentement (1), saisissait avec avidité pour se pendre.

Enfin le Christ est mis dans le tombeau au milieu des pleurs et des plaintes les plus touchantes de Marie. On y place des gardes. Mais, cependant, un des disciples de Jésus parcourt la scène et en examine tous les recoins. Dans un long monologue il exprime les peines qu'il ressent, mais aussi l'espoir qui le soutient. Et, en effet, le tombeau s'ouvre de lui-même; les gardes, à moitié endormis, reculent et tombent épouvantés. Les anges viennent chanter en chœur la gloire de la résurrection, et au milieu des pauses,

(1) Ja wahrlich es muss jetzund seyn,
Der Strick gehört an die Gurgel mein;
Der kommt mir eben recht in die Händ',
Darum wolhauf, flugs und behend,
Denn bei mir ist weder Ruh noch Rast,
Ich henk' mich denn an einen Ast.
Weicht aus und gebt mir Platz dazu,
Damit ich komm' zu meiner Ruh.

instruisent les saintes femmes de ce qui vient d'arriver, et celles-ci le répètent à Pierre et à Jean.

Dans le huitième acte, dont les drapiers sont les acteurs, on voit le Christ apparaître aux apôtres assemblés, et convaincre de sa résurrection l'incrédule Thomas. Il disparaît après les avoir bénis, et leur avoir enjoint d'aller par tout le monde annoncer l'Évangile.

A cette scène succède la légende de Saint-Sébastien, jouée par la confrérie de ce nom. On voit l'empereur turc, accompagné de sa fille, chercher par tous les moyens et par toutes les promesses possibles à faire renier le Christ au jeune homme. Mais Sébastien se montre inflexible; sur l'ordre de l'empereur irrité, il est remis aux gardes qui l'attachent à un arbre et décochent sur lui toutes leurs flèches.

La scène, occupée alors par les merciers, est remplie par la légende de Saint-Christophe, et par celle du dragon, que conduit la jeune vierge délivrée par Saint-George. La jeune fille raconte elle-même comment, dans la Lybie, elle avait dû être dévorée par la bête, et comment le noble chevalier l'avait sauvée (1). Saint-George, à son tour, instruit le public qu'il n'a dompté le dragon que par la force de sa bannière. Aussi, dit-il, « puisque la vie, sur cette terre, n'est » qu'une guerre continuelle, ô Dieu, donne nous, à nous » autres chevaliers, la force, afin que nous puissions vaincre » tous nos ennemis pour la gloire de ton nom (2). »

(1) Von diesem Drachen, dem gräulichen Thier,
Das ich jetzt an meinem Gürtel führ',
Hab ich sollen, dem Volk zu gut,
Zerrissen werden mit Fleisch und Blut,
In Lybia, bei einer Stadt, etc.

(2) Weil das Leben hie auf Erd'
Nichts ist als ein Krieg, der immer währt;
So mach unz zu Ritter stark, o Gott!
Verleihe, dass wir zu deinem Lob,
All' unsern Feinden siegen ob.

Ensuite, les garçons couteliers traînent le vaisseau de Sainte-Ursule. Dans son trajet le navire touche les Etats de l'empereur turc, qui, averti par un de ses affidés, en profite pour arrêter une vierge aussi dangereuse à sa foi. Elle, ainsi que toutes ses compagnes et le pape sont passés par les armes. D'autres scènes, non moins populaires, étaient consacrées aux légendes de Sainte-Apollonie et de Sainte-Cordule.

Le dernier acte est rempli par les trois corporations des tanneurs, des forgerons et des vignerons. Après tant de scènes dramatiques, le poëte a sans doute senti que l'intérêt diminuait; il a terminé par ce qu'on appelait les quatre dernières choses (*die vier letzten dingen*), la mort redoutée, représentée avec sa faulx, les anges qui, avec la trompette, annoncent le dernier jugement, et le Christ qui vient juger les hommes. On voit le ciel s'ouvrir pour les bons, et l'enfer engloutir les méchants. Mais la Vierge apparaît à la porte de l'éternité, couverte de son manteau. « Je suis, » dit-elle, en l'entr'ouvrant, une mère de charité, toujours » prête à demander miséricorde auprès de mon fils, O vous » donc, vieux ou jeunes, qui voulez être enfants de Dieu, » venez vous refugier sous mon manteau. Devenez meil- » leurs, pendant qu'il en est temps encore, et avant que » vienne le dernier jour, où ma prière sera inutile (1). »

(1) Weil ich Maria bin bereit,
Eine Mutter der Barmherzigkeit,
Gnad' zu erlangen mannigfalt
Bei meinem Sohn; soll jung und alt —
Die Gottes Kinder wollen seyn, —
Laufen unter den Mantel mein.
Ihr leben bessern zu dieser Frist,
Dieweil noch Zeit vorhanden ist;
Ehe da kommt der jüngste Tag.
Und ich nicht mehr helfen mag.

La Vierge au manteau était connue, à Fribourg, sous le nom de *Maria mit dem Mäntelein*.

Cette allocution à la foule est très-caractéristique. Elle termine le mystère qui, d'apres ce que nous avons vu précédemment de la marche de la procession en 1516, et par conséquent, quatre-vingt trois ans avant la représentation, telle que nous venons de l'exposer, était, pour le fond du sujet, traditionnel. Selon les circonstances, on y ajoutait ou l'on y retranchait. Ainsi, dans la marche de 1516, ne figurait point la scène d'Abel et de Caïn, ni celle d'Abraham et de son fils. La Vierge dans le soleil ne s'y voyait pas non plus, ainsi que Sainte-Ursule et son vaisseau, Sainte-Apollonie et Sainte-Cordule. Mais le 6 mai 1555, le magistrat décréta que le vaisseau de Sainte-Ursule figurerait de nouveau dans la procession, comme aux temps anciens, ce qui prouve bien la haute date de cette coutume. C'étaient les garçons couteliers qui toujours étaient chargés de cette scène. En 1557, ils demandèrent au magistrat d'en être dispensés, vu leur petit nombre et les frais que cela leur occasionnait. Le magistrat déclara que ce vaisseau étant toujours l'objet de plus de raillerie que de dévotion de la part du public, il autorisait qu'il fût retranché du programme. En 1604 au contraire, c'est-à-dire cinq ans après la représentation du mystère tel que nous venons de le décrire, non seulement le vaisseau fut reproduit, mais les garçons couteliers se cotisèrent pour en construire un second, plus petit, de la valeur de plus de huit florins.

A part ces détails, le fond resta le même. La pièce traversa tout le moyen-âge jusqu'à ce qu'enfin on reconnut le ridicule de ces spectacles burlesques, où l'on jouait Dieu et les Saints, et que, de toute cette pompe de décoration, il ne resta aux corporations que la bannière et le saint sous lequel elles étaient engagées.

M^en^ DE RING.

Histoire littéraire.

II. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DE LA BARRE.

Louis-François-Joseph de la Barre, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, vit le jour à Tournay le 9 mars 1688. Il était l'aîné de trois garçons issus du mariage de Paul-Joseph de la Barre avec Jeanne Marguerite Hayet, sa première femme.

Paul-Joseph de la Barre était d'abord conseiller référendaire en la chancellerie de Flandre; il devint ensuite Substitut du Procureur-général au Conseil provincial de Valenciennes. Ayant perdu sa fortune dans des spéculations malheureuses, il se vit dans la nécessité de vendre ses charges, et dans l'impossibilité de subvenir à l'éducation de ses enfants.

Il y avait déjà quelques années que Louis-François-Joseph de la Barre avait été placé dans une pension à Paris. On assure qu'il s'y était tellement fait aimer que, quand son père cessa d'y rien payer, le maître de la pension, loin de le renvoyer dans sa famille, en prit un soin tout spécial, pourvut à tous ses besoins, le mit en état de passer en quatrième, et lui fit obtenir une bourse au collége de Sainte-Barbe.

De Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, dans l'Éloge de M. de la Barre inséré au tome XIV[e] de l'Histoire de cette Académie, nous a conservé au sujet

de ce collége une anecdote curieuse. L'usage de l'établissement était que « les boursiers fissent la cuisine environ » une fois le mois, chacun à son tour; celui du petit de la » Barre étant venu, il se leva de très-grand matin, et cepen- » dant rien ne se trouva cuit à l'heure du dîner; il en » parut si affligé que ses camarades ne pouvant eux-mêmes » le consoler, le Principal lui reprocha durement de pleu- » rer pour une mauvaise soupe : alors il répondit que ce » n'était pas aussi de cela qu'il pleurait, mais d'y avoir » perdu son temps. » Sa réponse fit impression, et voilà comment le collége de Sainte-Barbe fut redevable au jeune de la Barre de l'établissement *d'une espèce de cuisinier*.

Après avoir achevé le cours ordinaire des études du collége, de la Barre fut recueilli par un pieux et savant ecclésiastique, qui le garda chez lui près de deux ans, lui apprit le grec, l'exerça dans la lecture et la collation des manuscrits, et le forma à cet esprit de discernement et de critique qui a toujours été depuis le caractère particulier de ce savant tournaisien. C'est à cette époque que de la Barre fit la connaissance du bénédictin Dom Anselme Banduri, qu'il aida puissamment dans la publication de ses ouvrages. Dom Banduri, au reste, se montra reconnaissant envers de la Barre, et lui fit obtenir une pension du grand-duc Cosme III de Médicis, pension dont de la Barre jouit jusqu'en 1737.

A partir de l'année 1723, nous le voyons se faire l'éditeur de collections importantes, que nous passerons tout à l'heure en revue. En 1727, il fut nommé associé de l'Académie des Inscriptions, et il déposa, dans la collection des Mémoires de cette société célèbre, de nombreux témoignages de l'étendue et de la variété de ses connaissances. On comprend à peine qu'un homme mort à l'âge de cinquante ans ait pu suffire à tant de travaux.

De la Barre se maria deux fois; sa première femme était

d'une si mauvaise santé qu'il fut plutôt sa garde-malade que son mari, durant les neuf à dix années de leur union. Il épousa en secondes noces la fille d'un contrôleur des rentes, et il en eut trois enfants.

De la Barre fut attaqué d'une surdité presque complète vers la fin de sa carrière; il mourut à Paris d'une fluxion de poitrine le 24 mai 1738.

Les détails qui précèdent ne sont qu'un résumé de l'éloge de M. de la Barre, lu à l'Académie des Inscriptions, le 14 novembre 1738. Nous allons maintenant énumérer les ouvrages dont de la Barre fut, soit l'éditeur, soit l'auteur.

I. Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum, qui in Galliæ Bibliothecis delituerant : olim editum operâ ac studio D. Lucæ D'Achery, Presbyteri ac Monachi Ordinis sancti Benedicti Congregationis S. Mauri. Nova editio priori accuratior, et infinitis prope mendis ad fidem MSS. Codicum quorum varias lectiones V. C. Stephanus Baluze, ac R. P. D. Edmundus Martene collegerunt, expurgata, per Ludovicum Franciscum Josephum de la Barre, Tornacensem. Parisiis, apud Montalant, ad Ripam PP. Augustinorum, prope Pontem S. Michaelis. M. DCC. XXIII. Cum Privilegio Regis. 3 vol. in-folio.

Le premier volume comprend : titre et préliminaires, 27 feuillets non chiffrés; texte 862 pp.; tables, 24 feuillets non chiffrés. Le second, 3 feuillets lim., 977 pp. et 25 pp. de tables, etc. Le troisième : 9 feuillets lim., 855 pp. de texte, et 57 pp. de tables, etc.

On sait que le Spicilége de d'Achéry parut d'abord à Paris, en treize volumes in-4°, pendant les années 1655 à 1677. Cet ouvrage était devenu fort rare et avait atteint un prix excessivement élevé.

Dans ces circonstances, un libraire de Paris, ayant fait part au père Edmond Martène, de son intention de publier une seconde édition du Spicilége et de combler les

lacunes qu'il présentait, Martène remit spontanément à ce libraire toutes les notes ou documents qu'il avait recueillis à ce sujet, car lui-même avait eu un moment le dessein d'entreprendre ce travail. Étienne Baluze, de son côté, avait travaillé dans la même vue; il avait collationné la version du Spicilége avec tous les manuscrits qu'il avait pu rencontrer. Le libraire dont il est question plus haut, et qui n'est autre que Montalant, acheta, à grand prix, à Baluze les notes qu'il avait recueillies; et il jugea que son intérêt particulier non moins que l'intérêt général qui pouvait résulter d'une nouvelle édition du Spicilége, lui faisait un devoir de l'entreprendre. Dès-lors il lui fallait un savant pour coordonner ces matériaux. De la Barre avait acquis une certaine notoriété par ses travaux faits en collaboration avec Dom Banduri, et ce fut à de la Barre que s'adressa Montalant.

De la Barre, dans la préface qu'il a jointe à cette nouvelle édition, nous apprend, avec une grande modestie, quelle y fut sa part réelle. Son principal mérite, c'est d'avoir rendu cette collection infiniment plus facile à consulter. Il plaça d'abord dans le premier volume les traités dogmatiques et polémiques, les traités et sermons moraux, les statuts ecclésiastiques et monastiques; dans le second, il rangea ce qui concernait la vie des saints, ainsi que l'histoire des évêques et les chroniques des monastères; dans le troisième prirent place les morceaux plus ou moins étendus relatifs à l'histoire profane de la France, plus les diplômes, lettres, etc. Dans chacune de ces classes, de la Barre a suivi l'ordre chronologique autant que le permettait la nature des documents qui devaient y entrer.

De la Barre conféra les anciennes leçons sur divers manuscrits. Quand la version des manuscrits lui parut meilleure que celle du texte imprimé, il n'hésita pas à corriger ce dernier. Quant aux leçons moins importantes ou

moins plausibles, il les relégua au bas des pages. De plus, chacun des volumes renferme un *index rerum memorabilium* et *un index chronologicus*, qui en rendent l'usage beaucoup plus facile.

Enfin de la Barre a cherché à rendre cette édition le plus correcte possible. Parmi les morceaux où il y avait le plus à faire sous ce rapport, il signale les œuvres de Rathère, évêque de Vérone.

De la Barre n'a point reproduit, dans leur intégrité, les préfaces de la première édition; mais il en a extrait, pour les placer en tête de chacun de ces documents, ce que D'Achéry avait cru devoir en dire, de manière à ne rien omettre qui eût quelque importance.

A cette collection, on réunit un autre recueil qui a pour titre :

II. Vetera analecta, sive collectio veterum operum et opusculorum omnis generis, carminum, epistolarum, diplomatum, epitaphiorum, etc. Cum itinere Germanico, adnotationibus et aliquot disquisitionibus R. P. D. Joannis Mabillon, Presbyteri ac Monachi ord. Sancti Benedicti è congregatione S. Mauri. Nova editio cui accessere Mabillonii vita et aliquot opuscula, scilicet Dissertatio de Pane Eucharistico, Azymo ac Fermentato ad Eminentiss. Cardinalem Bona. Subjungitur opusculum Eldefonsi Hispaniensis Episcopi de eodem argumento et Eusebii Romani ad Theophilum Gallum Epistola, de cultu sanctorum ignotorum. Parisiis, Montalant, M. DCC. XXIII.

In-folio, de 573 pp., plus 17 pp. intitulées Index rerum memorabilium. Les liminaires comprennent la vie de Mabillon (traduite du français de Dom Thierry Ruinart par Cl. de Vic), de 43 pp. chiffrées, plus 16 autres pp. non chiffrées et contenant : le catalogue des œuvres de Mabillon, les préfaces de la première édition et diverses tables; à la fin, le privilége. C'est Mabillon lui-même qui s'est

caché dans le dernier traité sous le nom d'Eusebius Romanus. Cette *Dissertation sur le culte des saints inconnus*, avait été publiée en français avec le nom de Mabillon, dès l'an 1698. Paris et Brux., in-8°, de 64 pp.

Les *Vetera analecta* de Mabillon avaient paru pour la première fois de 1675 à 1685, à Paris, en quatre volumes in-8°, sous ce titre :

Collectio veterum analectorum, complectens varia fragmenta et epistolia scriptorum eccles., tam prosâ quam metro, hactenus inedita, cum annotat. et aliquot disquisitionibus Jo. Mabillonii et M. Germain è congr. S. Mauri. — Cat. Vande Velde, n° 3210.

Cette édition s'est vendue 24 frs. à la vente Abrial.

L'édition des Analectes donnée par de la Barre peut être considérée comme le quatrième volume du Spicilége. Elle porte ordinairement, au dos des exemplaires reliés, le titre : *tomus IV.*

» Les quatre volumes, dit Brunet, (II, 1), se payaient dernièrement de 75 à 100 frs. Un exemplaire des trois premiers en grand papier a même été vendu 122 frs. salle Silvestre, en 1842.

» Quelques personnes, ajoute le même bibliographe, préfèrent les éditions originales de ces deux collections à celles qu'a données de la Barre, à qui l'on reproche d'avoir tronqué les préfaces de ces deux savants religieux, et d'avoir fait aux textes des corrections qui ne sont pas toujours heureuses. Voilà pourquoi l'édit. in-4° du D'Achéry a été vendue 80 frs. Abrial. » Brunet convient cependant que l'édition de 1723 du Spicilége est rangée dans un meilleur ordre et a reçu quelques augmentations. On peut consulter à ce sujet : Vogt, *catalogus librorum curiosorum*, p. 3; et *Journal des Savants*, 1724, II, pp. 99 et suivantes.

III. Le Grand Dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée et prophane par Moréri, nouvelle édition augmentée. Paris, 1725, 6 vol. in-folio.

La première édition de ce dictionnaire parut en 1674 à Lyon, chez Jean Gyrin, en un volume in-folio. Celle de Paris, chez les libraires associés, 1759, 10 vol. in-fol., est la vingtième.

La dernière et conséquemment la meilleure édition qu'on eût du Moréri, quand de la Barre entreprit d'en donner une nouvelle, était celle de 1718, soignée par Dupin. De la Barre examina un à un les articles de ce dictionnaire, surtout ceux qui concernaient la géographie et la chronologie anciennes, ainsi que l'histoire fabuleuse et celle des temps héroïques. Il vérifia toutes les citations, et refondit presque tous les articles de cette catégorie. Il en ajouta bon nombre de nouveaux, de sorte que l'édition de 1725 est d'un quart plus étendue que celle de 1718. Ce travail ne contribua pas peu à ouvrir à de la Barre les portes de l'Académie des Inscriptions. Ajoutons que l'édition de 1725 porte une préface reproduite dans celle de 1759.

IV. La clef du cabinet des princes de l'Europe, ou Journal de Verdun.

Cette collection parut successivement à Luxembourg, à Verdun et à Paris, de 1704 à 1776, et ne forme pas moins de 120 volumes in-8°. Dreux du Radier en a publié une table depuis son origine jusqu'en 1756 inclusivement. Paris, 1759, 9 vol. in-8°.

Ce fut au mois de juillet 1704, que Claude Jordan fit paraître à Luxembourg le premier numéro de ce recueil sous le titre : *Clef du cabinet des souverains.* Ce journal fut ensuite imprimé à Verdun; d'où lui vint le nom qu'il a longtemps porté, celui de *Journal de Verdun.* Vers la fin de 1716, Claude Jordan prit des arrangements avec Ganeau, libraire de Paris, pour l'impression et la distribution de ce journal, et il le rédigea jusqu'au mois de février 1727, époque où son grand âge et ses infirmités l'empêchèrent de continuer ce pénible travail. C'est alors que de la

Barre se chargea de continuer ce journal : le nouveau rédacteur le soutint sans interruption jusqu'à sa mort, après laquelle il fut remplacé par C.-Ph. Monthenault d'Égly, aussi membre de l'Académie des Inscriptions.

Barbier, *Dict. des Anonymes*, n° 2383. Idem, *Examen critiques des Dictionnaires hist.*, art. *Jordan*, etc.

V. Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, contenant un Journal de Paris, sous les Règnes de Charles VI et de Charles VII. L'histoire du meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, avec les preuves. Les États des Maisons et Officiers des Ducs de Bourgogne de la dernière Race, enrichis de notes historiques très-intéressantes pour un grand nombre de familles illustres. Des Lettres de Charles le Hardy, duc de Bourgogne, au sieur de Neuf-Chastel du Fay, Gouverneur de Luxembourg; et plusieurs autres monumens très utiles pour l'éclaircissement de l'Histoire du XIV. et XV. siècle. Avec une table des matières, et des noms des familles les plus considérables dont il est fait mention dans l'ouvrage.

A Paris chez J.-M. Gandouin et P.-F. Giffart. M. DCC. XXIX. Avec approbation et privilége du Roy, 2 vol. in-4°.

Le premier se compose de 6 feuillets liminaires et de 380 pp.; le second contient 339 pp., y compris la table; plus deux pp. pour l'approb., le priv. et l'errata.

Ces mémoires avaient été recueillis par Dom Des Salles, bénédictin. Il y a aussi, selon Barbier, quelques morceaux de Dom Guillaume Aubry, également religieux de Saint-Benoît. Dans l'exemplaire qui est à la Bibliothèque du Roi, dit le même bibliographe, on lit à la tête la note manuscrite qui suit : « Cet ouvrage est attribué, sur de bonnes preuves, à N. de Bois-Morel, religieux de Saint-Bénigne de Dijon, très-honnête homme et de bonnes mœurs, lequel, non par libertinage, mais par égarement d'esprit sur la religion, passa de France en Hollande, où il se fit

protestant. » La même note se lit en substance dans le catalogue Lammens, seconde partie, n° 4759.

De la Barre a mis au-devant de son édition une préface curieuse de huit pages. Ces mémoires sont d'une grande importance pour l'histoire de nos provinces. La seconde partie nous offre les noms de bon nombre de familles, dont des rameaux ont été transplantés en Belgique, telles que les Carondelet, les Clugny, les Rolin, les Le Vaillant, etc., etc. Cette même partie est enrichie d'une foule de notes précieuses, extraites des archives de la chambre des Comptes de Dijon.

VI. Le nouveau Secrétaire du cabinet contenant des lettres sur différents sujets, avec la manière de les bien dresser, les compliments de la langue française, et les maximes et conseils pour plaire et se conduire dans le monde. Paris, 1732, in-12.

VII. Le nouveau Secrétaire de la cour ou lettres familières sur toutes sortes de sujets, avec des réponses, une instruction pour se former dans le style épistolaire, le cérémonial des lettres, etc. Paris, 1732, in-12.

Nous trouvons deux éditions du Secrétaire de la Cour, de 1633 et de 1640. M. De Boze vante les changements faits par de la Barre à ces deux recueils. L'abbé de Feller est moins indulgent. Selon lui, « ces éditions prouvent que de la Barre avait plus d'érudition que de goût. Le discernement qu'il avait acquis pour les vieux manuscrits ne lui servait pas pour les ouvrages modernes. » Nous ajouterons qu'il est pénible de voir des savants comme de la Barre réduits à la nécessité de retaper des œuvres de si mince importance.

VIII. Histoire de France, sous le règne de Louis XIV, qui contient ce qui s'est passé depuis son avénement à la couronne, jusqu'à l'année 1648, inclusivement, par de

Larrey. Rotterdam, Michel Bohm, 1735-38, 9 vol. in-12, ou 3 vol. in-4°.

Cette histoire, retouchée et augmentée de notes par de la Barre, et publiée avec permission sous le nom de Rotterdam, fut réellement éditée à Paris, chez Clousier.

Elle avait d'abord paru en 1718, simultanément avec l'indicat., Rotterdam, 3 vol. in-4°, et Amsterdam, 9 vol. in-12. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions, mais est peu estimé.

IX. Histoire de la ville de Paris, contenant ce qui s'est passé de remarquable depuis le commencement de la monarchie française, jusqu'à présent. Paris, Desprez, 1735, 5 vol. in-12.

M. De Boze, dans l'éloge de de la Barre, dit que cette histoire de Paris est un extrait de celle du P. Lobineau, en 5 vol. in-folio. Le Moréri de 1759 assure le même fait, et ajoute que de la Barre n'est auteur que du cinquième volume. Barbier, de son côté, dit que ce n'est que l'histoire de Paris, par l'abbé Desfontaines et d'Auvigny, revue par de la Barre. Cette histoire s'étend jusqu'à l'année 1730.

Barbier, *Dict. des Anon.*, n° 7655.

X. Avis désintéressé sur les derniers écrits publiés par les cours de Vienne et de Madrid, au sujet de la guerre présente. (Paris) 1735, in-4°. Ce sont quatre pièces traduites de l'italien de Fernand Trevigno; les deux premières par l'abbé le Mascrier, et les deux autres par L. de la Barre.

On attribue encore à de la Barre une part dans la continuation du Discours sur l'histoire universelle de Bossuet. Amsterdam, 1738, 4 vol.

Outre ces diverses publications, de la Barre a encore inséré un certain nombre d'articles dans les Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres :

1° Explication et correction de quelques endroits de

Pline. 1727, Hist. de l'Acad. des Inscr., t. VII, pp. 208-214.

2° Éclaircissements sur l'histoire de Lycurgue par M. de la Barre. — Lus à la séance du 19 juillet 1729. Mém. de l'Acad. des Insc., VII, 262-272.

3° Remarques sur la route de Sardes à Suses, décrite par Hérodote, et sur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxes et du Phase. — Séance du 10 mai 1729. Ibid., VIII, 341-362.

4° Dissertation sur la livre romaine, avec des remarques sur quelques mesures. — Séance du 15 juin 1728. Ibid., VIII, 372-402.

5° Mémoires sur les divisions que les Empereurs romains ont faites des Gaules en plusieurs provinces. — Séances du 21 février 1727 et du 23 mai 1730. Ibid., VIII, 405-429.

6° Première dissertation sur le Poëme épique, où l'on examine s'il est nécessaire que l'action de ce poëme ait rapport à une vérité de morale. — Séance du 22 mai 1731. Ibid., IX, 239-256.

7° Seconde dissertation sur le Poëme épique, pour servir d'éclaircissement à la précédente. — Séance du 4 septembre 1731. Ibid. IX, 257-290.

8° Dissertation sur les places destinées aux jeux publics dans la Grèce, et sur les courses qu'on faisait dans ces places. — Séance du 2 mai 1732. Ibid., IX, 376-396.

9° Explication d'une épigramme de Martial avec de nouveaux éclaircissemens sur la livre romaine. — 1732. Hist. de l'Acad. des Inscriptions, IX, 86-91. C'est l'épigramme 24e du Xe livre; il s'agissait de décider à combien d'années de vie se bornait le désir de Martial.

10° Nouvelles remarques sur les années de Jésus-Christ. — 1731. Ibid., IX, 102-110.

11° Sur une couronne trouvée dans l'Ile de Rhé. Ibid., IX, 176-179.

12° Correction de quelques passages d'Hérodote (lib. I, ch. 131; II, 49; V, 27). — 1734. Ibid., XII, 175-181.

13° Explication et correction de deux passages de Festus. — 1734. Ibid., p. 224-230.

14° De la manière dont les Égyptiens comptaient les années du règne des empereurs, par MM. de la Barre et le baron de la Bastie. — 1737. Ibid., XII, pp. 136-152.

Au moment de sa mort, de la Barre travaillait à finir un ouvrage qu'il avait annoncé à ses confrères de l'Académie quelques mois auparavant, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Religion de la Grèce*. Il en avait même lu en plusieurs fois les six premiers articles; mais il avait négligé d'en déposer le manuscrit dans les Archives de l'Académie. La minute de l'auteur fut toutefois heureusement retrouvée dans un des portefeuilles de M. Fréret, telle qu'elle avait été lue en 1737 et 1738. D'où l'on peut juger avec assez de vraisemblance que cet ouvrage n'a pas été poussé plus loin. La première partie, qui peut être considérée comme terminée, est insérée aux tomes XVI et XVIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions sous ce titre :

15° Mémoires pour servir à l'histoire de la religion de la Grèce. Avant-propos. 1737. — XVI, p. 1-5.

Premier article. De l'auteur de la Théogonie, et des écrivains qui ont passé pour être plus anciens qu'Homère et qu'Hésiode. — Ibid., 5-46.

Deuxième article. Des différentes systèmes par lesquels on a essayé d'expliquer les anciennes fables. 1738. — Ibid., 46-92.

Troisième article. Texte de la Théogonie d'Hésiode. 1738. — XVIII, 1-11.

Quatrième article. Observations générales sur la Théogonie, où l'on en développe le plan. — XVIII, 11-28.

Cinquième article. — Du Tartare, de l'Amour, de l'Éther et du Jour. — XVIII, 28-39.

Sixième article. — De la Nuit et de sa famille. — XVIII, 39-59.

Ces six articles sont les seuls auxquels de la Barre ait eu le temps de mettre la dernière main. Le plan de son ouvrage embrassait toute l'histoire des Dieux de la Grèce, conformément à la Théogonie d'Hésiode. Il laissa dans ses papiers les minutes de quelques autres articles; « mais » comme l'ordre que s'est proposé l'auteur ne les amenait » pas immédiatement après les six premiers, et que d'ail- » leurs ils semblent composés sur un autre plan, quoique » dans les mêmes principes, nous avons cru devoir les » réserver pour la partie historique de quelqu'un de nos » volumes suivants, où nous en donnerons l'extrait. »

Voir Mém. de l'Acad. des Inscriptions, vol. XVI, p. 1, et XVIII, p. 39.

16° Dans le XIX^e^ vol. de ces mêmes Mémoires, paru en 1753, nous trouvons encore l'ouvrage suivant, dont la lecture avait rempli plusieurs séances de l'Académie :

Essai sur les mesures géographiques des anciens. — P. 512.

Premier mémoire. — Sur le stade des Grecs, où l'on établit qu'ils ont employé deux stades différents. P. 514-532.

Deuxième mémoire. — De l'usage que les Grecs ont fait du petit stade. P. 533-546.

Troisième mémoire. — Du Schène des Égyptiens et du parasange des Perses. — P. 547-562.

Quatrième mémoire. — De l'usage du grand stade chez les Grecs. — P. 562-576.

De la Barre avait en outre entrepris un *Grand Diction-*

naire d'Antiquités grecques et romaines, qui ne devait pas avoir moins de quatre volumes in-folio, et qu'il comptait terminer dans l'espace de trois années. Il s'était mis à relire tous les auteurs anciens dans leur texte original, et il en avait copié de sa main tous les endroits dont il prévoyait pouvoir faire usage. Il y travaillait depuis quinze mois, quand la mort le surprit; et déjà plus de cent articles étaient terminés. Ce travail réclamait un continuateur, qui lui fit défaut.

En 1744, on a imprimé à la suite de la préface des *Œuvres philosophiques et géographiques* de J. Pierquin, une épître en vers français adressée par L. de la Barre au même J. Pierquin. C'est le seul morceau de poésie que nous connaissions de L. de la Barre.

C'est ici le lieu de dire un mot de la part prise par de la Barre aux ouvrages de Dom Anselme Banduri. Voici d'abord les titres de ces ouvrages :

1° Imperium Orientale, sive antiquitates Constantinopolitanæ in quatuor partes distributæ : quæ ex variis scriptorum græcorum operibus et præsertim ineditis adornatæ, Commentariis, et Geographicis, Topographicis, aliisque quam plurimis monumentorum ac numismatum tabellis illustrantur, et ad intelligentiam cum sacræ, tum profanæ historiæ apprime conducunt. Opera et studio Domni Anselmi Banduri Ragusini, Præsbyteri ac Monachi Benedictini e Congregatione Militensi. Parisiis, Typis ac Sumptibus Joannis Baptistæ Coignard, 1711, 2 vol. in-folio, contenant ensemble 214, 1017 et 140 pages.

L'ouvrage est dédié à Cosme III de Médicis, grand-duc de Toscane. La dédicace est suivie d'une préface de 14 p., et d'une liste chronologique des empereurs et des patriarches de Constantinople, depuis Constantin le Grand. Le 1er volume est à deux colonnes; le second, à une seule colonne, renferme les commentaires.

2° Numismata imperatorum romanorum à Trajano Decio ad Palæologos Augustos. Accessit Bibliotheca nummaria, sive auctorum qui de Re nummaria scripserunt. Opera et studio D. Anselmi Banduri, Monachi Benedictini, regiæ magni Etruriæ ducis Bibliothecæ præfecti, et in regia academia parisiensi inscriptionum ac bonarum litterarum academici honorarii. Lutetiæ Parisiorum. Sumptibus Montalant, 1718. Cum priv. Sacræ Reg. Majestatis, 2 vol. in-folio, de 544 et 777 pages, sans les lim. et les tables. A la fin du second vol., on lit : Ex Typographia Langlois.

Cet ouvrage est dédié à Philippe d'Orléans, régent de France; la dédicace est suivie d'une préface très-longue et de la *Bibliotheca Nummaria,* qui occupe CXXVI pages. Cette Bibliothèque a été réimprimée avec des notes par les soins de Jean-Albert Fabricius, à Hambourg, en 1719.

Ces deux importants ouvrages, ornés d'un grand nombre de gravures représentant des monnaies, des antiquités, etc., font partie de la collection byzantine. Jérôme Tanini a publié un supplément aux *Numismata* sous ce titre : Numismatum Imperatorum Romanorum, ab A. Bandurio editorum supplementum, studio H. Taninio. Romæ, 1791, 1 vol. in-folio.

Les médailles des *Numismata* sont de trois graveurs : Ertinger, Ph. Simonneau et Dan. Cochin.

L'exemplaire des *Numismata* provenant du cabinet de M. Van Hulthem, porte la note manuscrite suivante : « On dit que Louis-Fr.-Jos. de la Barre, de l'Académie des Inscriptions. . . . . ., est le principal auteur de cet ouvrage, quoiqu'il soit annoncé être de Dom Banduri. » Cette note est extraite de l'exemplaire de M. de Milly, dont la vente s'est faite à Paris le 2 vendémiaire et jours suivants, an VIII. L'auteur de l'article Banduri, dans la Biographie Michaud, dit à son tour : « On a écrit assez légèrement que M. de la Barre était le véritable auteur des ouvrages de

Dom Banduri. D. Banduri n'a jamais caché les obligations qu'il avait à son confrère, ni les services qu'il en avait reçus pour ses ouvrages. Il est clair qu'il en aurait agi autrement, s'il avait voulu s'approprier son travail. »

Cette dernière opinion nous paraît la plus près de la vérité, la part prise par de la Barre à ces deux ouvrages est une part en quelque sorte matérielle. Quand parut l'*Imperium Orientale*, de la Barre n'avait que vingt-trois ans. Il est vrai qu'il en avait trente lors de la publication des *Numismata*. Ses connaissances avaient grandi dans l'intervalle, et il est certain qu'il prit une part plus active au second qu'au premier ouvrage. Sa mission principale fut de copier, d'extraire et de vérifier, dans les manuscrits comme dans les imprimés, ce qui lui était indiqué par Dom Banduri, de veiller sur les impressions et sur les gravures, et d'en corriger exactement les épreuves : tâche ingrate sans doute, mais qui devait nécessairement, et par une pente toute naturelle, amener de la Barre à prendre rang parmi les premiers savants de l'époque.

Il est étonnant que Foppens n'ait pas dit un mot de de la Barre, et plus étonnant encore que Paquot ait gardé le même silence. Hoverlant, au volume XC[e] de son *Essai*, a voulu venger la mémoire de son compatriote; et, chose rare chez cet écrivain, son article n'est pas trop mauvais; il est loin d'être complet, mais on y reconnaît une certaine exactitude.

F. F. J. Lecouvet.

Le Froissart

DE M. KERVYN DE LETTENHOVE (1).

L'Académie française avait proposé pour sujet de concours en 1856, une étude sur les Chroniques de Froissart, étude qui devait porter à la fois sur sa vie et sur le caractère de ses œuvres. D'un côté, ce travail exigeait toutes les recherches historiques nécessaires pour suivre à travers les grandes luttes de son temps l'existence mobile de cet écrivain célèbre, qui puisa les matériaux les plus précieux de son ouvrage dans ses relations personnelles avec des hommes éminents de différents pays. D'autre part, on demandait l'appréciation critique de son génie, de sa manière et de son style. Cette double tâche était peut-être trop étendue, puisqu'elle supposait chez les concurrents l'érudition vaste et variée du biographe jointe à des connaissances littéraires d'un genre tout spécial. Aussi l'Académie ne reçut-elle aucun travail qui répondît pleinement au programme; mais elle distingua et crut devoir récompenser par une médaille particulière un mémoire dont la partie historique était traitée avec autant de savoir que de justesse d'esprit. Ce mémoire était dû à M. Kervyn de Lettenhove, l'auteur de la savante *Histoire de Flandre,* et c'est après avoir revu avec soin son manuscrit pour l'enri-

(1) Froissart, *Étude littéraire sur le XIVe siècle.* Bruxelles, 2 vol. in-18.

richir du fruit de nouvelles recherches qu'il l'a livré à la presse.

Le premier volume contient la biographie de Froissart et offre sans comparaison le travail le plus complet et le plus intéressant que nous possédions sur aucun écrivain de cette époque. La vie du chroniqueur y est mise en lumière avec une merveilleuse netteté. Nous apprenons à connaître sa famille qui était originaire de Beaumont, la condition sociale de son père, qui n'était point, comme on l'a cru jusqu'ici, un simple peintre d'armoiries, son éducation régulière et les compositions poétiques de sa jeunesse dont M. Kervyn de Lettenhove a retrouvé une partie encore inédite dans les trésors inconnus de la Bibliothèque de Bourgogne. L'étude qu'il a faite des ouvrages de Froissart ne s'est pas bornée à leur analyse; il a comparé les différents manuscrits, consulté les variantes des textes, et recueilli par ce travail opiniâtre une foule d'indications, qui viennent éclaircir d'une manière presqu'inespérée les phases différentes de la vie de l'auteur. Il a également tiré parti de toutes les découvertes faites dans les archives, depuis la mention de quelques moutons d'or payés à contre-cœur au poëte par le trésorier du duc de Brabant, jusqu'à l'assaut d'un clocher où Jehan Froissart, avec quelques braves compagnons, s'empara de deux clercs homicides, malgré leur vigoureuse défense.

Mais la partie la plus remarquable de cette savante étude, est celle où le biographe suit le chroniqueur de contrée en contrée et nous signale ses rapports avec les mieux informés de ses contemporains. M. Kervyn de Lettenhove déploie là une vaste érudition et une sagacité infinie. Les cours d'Angleterre et de France lui sont aussi familières que les châteaux des seigneurs belges, et il ne connait pas moins bien les célébrités littéraires de l'époque, Christine de Pisan, Geoffroy Chaucer et Eustache Deschamps,

que les grands capitaines et les bons chevaliers, Messires Bertrand du Guesclin, Jean Chandos, Gauthier de Mauny, Espaing de Lyon et cent autres. Son livre est sous ce rapport un tableau aussi vivant que varié des hommes et des usages du quatorzième siècle, et il aurait pu tout aussi bien l'appeler une étude historique que littéraire de cet âge héroïque. Si nous avions quelque reproche à lui adresser, ce ne serait que celui d'une sorte de profusion dans sa richesse, défaut si rare et si attachant que c'est peut-être une qualité.

On sait que Froissart, tout en admirant la richesse et l'énergie des communes de Flandre, est loin d'embrasser leur parti contre celui des seigneurs. M. Kervyn se montre plus sobre de détails sur ce point que sur beaucoup d'autres, et l'on comprend qu'il lui en coûterait de tirer des conséquences trop sévères des réticences et des jugements hasardés qui ont été souvent reprochés à l'histoire. Mais en revanche, il extrait des archives de Bruges et d'Ypres des pièces qui répandent un nouveau jour sur les relations intimes de ces deux villes avec la commune de Paris, au moment où la bourgeoisie de cette capitale essaya d'entraîner à une réforme politique les États généraux de France. Ces pièces consistent en deux lettres du prévôt des marchands, Étienne Marcel, chef du parti qui osa entreprendre cette grande tentative, et elles contiennent son apologie qui mérite d'attirer plus d'attention que les récits évidemment calomnieux qui ont noirci sa mémoire. Ce ne sont pas seulement les idées de liberté que le réformateur français empruntait à la Flandre : il avait aussi pour confidents et pour auxiliaires à Paris même, un certain nombre de marchands flamands, dont l'auteur belge a recueilli les noms et qui travaillaient à réaliser ce rêve hardi d'une ligue communale que fit évanouir le désastre de Roosebeke. Nous aimerions à voir rapprocher de ces documents les

lettres de Philippe d'Artevelde au jeune roi Charles VI que contient un manuscrit de la bibliothèque de Gand, et qui, si leur authenticité est douteuse, prouvent au moins quel développement avaient pris parmi nous les mêmes idées à une époque voisine.

Le deuxième volume de l'ouvrage a pour sujet le caractère des écrits de Froissart et surtout de ses chroniques.

L'auteur commence par rappeler l'esprit chevaleresque qui animait les princes et les seigneurs en renom pendant la première moitié du quatorzième siècle, et il trace avec un extrême éclat l'image de leur qualités héroïques. On pourrait se demander quelquefois en parcourant ces pages éblouissantes, si l'enthousiasme qui s'y réflète, ne lui fait pas un peu oublier les ombres du tableau; mais la noblesse des figures qu'il dépeint explique et justifie jusqu'à un certain point cet entraînement que le lecteur le plus calme est bien près de partager. Une période plus sombre succède d'ailleurs à cet âge d'or de la chevalerie et M. Kervyn, tout en gémissant de cette rapide décadence, ne la décrit pas moins avec fidélité. Il nous fait deviner le découragement qui s'empare du chroniqueur, à mesure qu'il voit ainsi dégénérer les fortes races. Mais ce découragement ne nous paraît pas une excuse suffisante pour la facilité avec laquelle Froissart renonce à s'indigner des scènes odieuses qui se présentent à lui et qu'il finit par raconter trop souvent d'un ton d'indifférence. C'est là une tache que tout le talent de son biographe ne saurait effacer; nous la croyons plus grave qu'elle ne semble l'être à ses yeux.

A part ce seul point de dissentiment, nous regardons comme parfaitement justes les éloges que M. Kervyn donne aux diverses qualités de Froissart, en s'appuyant sur un choix heureux d'exemples et de preuves. Il laisse très-peu de chose à faire à ceux qui essaieront peut-être encore de revenir sur ce sujet, à moins que, suivant le vœu et l'ex-

pression du rapporteur de l'Académie française, ils n'en approfondissent plus spécialement « la partie finement littéraire. » Ce serait là en effet un travail conforme au goût académique; mais on nous permettra de douter que le plus grand nombre des lecteurs en fût aussi friand. Quelque manière de voir qu'on adopte à cet égard, le côté de la question auquel s'est attaché l'écrivain belge a une importance incontestable, et la publication de son livre, en lui assurant un nouveau titre de gloire, rehaussera aux yeux de l'Europe savante la valeur de la médaille qu'il a obtenue.

Josephi Fuerison.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Ancien Hôpital de Roulers. — Un des lecteurs du *Messager des Sciences historiques* a demandé dans le temps, par la voie du Questionnaire, quel avait été le sort d'un ancien hôpital que la ville de Roulers possédait encore au XVI^e^ siècle, et qu'elle n'a plus aujourd'hui (Questionnaire n° 75, 1856, p. 274); et il a été répondu à cette question par ces paroles de Sanderus (II, p. 381): *Fuit et in Rollario xenodochium a sororibus religiosis olim curatum, ac civilibus turbis nunc eversum, quod patribus Augustinis nuper* (reclamante licet brugensium antistite) *donavit dux Neoburgicus, iisque* facultatem *impertiit fundandi in oppido monasterii et* scholas erigendi *ad juventutem vernaculis latinisque litteris imbuendam.* » Un volume manuscrit faisant partie de la collection de la bibliothèque de Gand, et composé de diverses pièces relatives toutes au couvent des Augustins à Roulers, permet de compléter ce que nous apprend Sanderus.

La première pièce de ce recueil nous prouve l'existence de l'hôpital en 1500, puisqu'elle constate une fondation de messes dans l'hôpital le 28 juin de cette année. Au XVII^e^ siècle, l'hôpital partagea le sort de la plupart des institutions de ce genre. La seconde pièce est une requête adressée aux bourgmestre et échevins de la ville de Roulers, par les Augustins, afin qu'ils soient autorisés à y ériger un couvent, avec église et école, en l'honneur de Dieu et pour l'utilité des habitants : *Met expresse conditie dat de voornoemde stede ende inwoonders daermede geensints en zullen worden belast nogte eenigzins verobligeert daer toe iet te contribueren, in deele ofte gheheele.* Ce besoin d'une autorisation est contraire à l'idée qu'on se fait communément du régime ancien; on ignore assez généralement aujourd'hui, dans les provinces belgiques comme en France, que l'autorisation du gouvernement et le consentement des habitants étaient requis pour l'établissement de nouveaux couvents. Nous voyons, le 10 février 1652, le conseil privé de Brabant émettre l'avis qu'il n'y a pas lieu de permettre aux Carmes déchaussés de s'établir à Malines, « parce que ladite ville n'était déjà que trop remplie et chargée de cloitres d'hommes et de femmes. » (Voir *la Belgique judiciaire*, t. XIV. p. 274 et

t. XVI. p. 689. Voir aussi, pour la France, œuvres de Cl. Henrys, II, p. 15).

Aussi les Augustins ne purent-ils obtenir l'autorisation de s'établir à Roulers, qu'en produisant la preuve qu'ils avaient suffisamment de biens pour ne pas être à charge aux habitants. C'est pourquoi ils exposent, entr'autres, (pièce n° 3), que donation leur a été faite par le prince de Neubourch, de tous les biens de l'hôpital de Roulers; et finissent par obtenir l'autorisation de s'établir dans cette ville, à la condition : « *dat de voorschrevene religieusen zullen houden latynsche school naer behooren en zonder loon.* » Les pièces conservées ne nous mettent pas à même de vérifier si cette condition a été observée.

Un document qui date de 1644, constate que demande fut faite par les Augustins, à l'évêque de Bruges, de réduire les messes dont étaient chargés les biens donnés primitivement à l'hôpital. Cette réduction eut lieu dans la proportion de trois par semaine, à deux par mois, et lorsque par la suite de nouvelles fondations au profit des Augustins, eurent de nouveau fait remonter le nombre des messes à un chiffre trop considérable, ils obtinrent des évêques de Bruges, de nouvelles réductions. Ce couvent exista jusqu'à la nationalisation des biens ecclésiastiques; vendu comme bien national, il est devenu depuis le petit séminaire de Roulers.

D.

Abbaye de Villers. — L'église de l'antique abbaye de Villers, dans le Brabant wallon, ravagée pendant la tourmente révolutionnaire du siècle dernier, contenait un grand nombre de monuments funéraires et d'inscriptions sépulcrales. Toutes ont disparu aujourd'hui. On sait cependant qu'un recueil de ces nombreuses épitaphes a été formé au XVIII^e^ siècle. On demande ce qu'est devenu ce manuscrit? Existe-t-il dans quelque dépôt privé ou public? Quelqu'un pourrait-il indiquer où il se trouve aujourd'hui?

Mission littéraire de M. Ern. Van Brutssel en Angleterre. — Dans un mémoire présenté au Gouvernement vers la fin de l'année 1857, M^r^ Ernest Van Bruyssel, ancien attaché au bureau paléographique, demeurant aujourd'hui à Londres, appela l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur l'utilité qu'il y aurait pour l'histoire de la Belgique, à explorer les dépôts d'archives et les bibliothèques d'Angleterre, nommément la Tour de Londres, le Musée britannique, le State paper's office, la collection de sir Thomas Phillipps à Middle-Hill, les bibliothèques d'Oxford, de Cambridge, d'Edimbourg, les archives de l'Échiquier, etc., et demanda d'être chargé de cette exploration.

La Commission royale d'histoire, consultée par le Gouvernement, s'étant

montrée favorable au projet de M. Van Bruyssel, M. le ministre de l'Intérieur donna à ce jeune savant la mission d'explorer les dépôts littéraires d'Angleterre, en se conformant aux instructions que la Commission royale d'histoire avait été invitée à lui donner, et qui consistent :

En premier lieu, de rédiger un catalogue raisonné des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Phillips, à Middle-Hill, et de plus, une liste de tous les manuscrits, sans exception, de la même bibliothèque qui proviennent des abbayes ou d'autres établissements belges;

En second lieu, de rechercher, au Musée britannique et dans les autres bibliothèques d'Angleterre, les chroniques, mémoires, relations, qui seraient de nature à entrer dans la *Collection des Chroniques belges inédites*, et d'en dresser de même un catalogue raisonné;

En troisième lieu, de former une liste des lettres, instructions et autres documents relatifs aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II, comme souverains des Pays-Bas, que renferment le Musée britannique et le State papers' office.

Dans une de ses dernières séances, la Commission royale d'histoire a pris communication d'un rapport extrêmement intéressant, dans lequel M. Van Bruyssel donne un travail complet sur les dépôts littéraires d'Angleterre, ainsi que sur les publications historiques dont ils ont fourni les matériaux. Nous croyons devoir donner une analyse substantielle de ce travail.

« Chapitre premier. — Archives de l'État. — Les archives du gouvernement anglais sont remarquables par leur nombre, leur richesse et leur importance. Elles se succèdent sans interruption à partir de la conquête, et, sous le rapport de l'antiquité, elles surpassent les collections françaises, qui ne présentent de séries bien suivies de documents officiels qu'à partir du règne de saint Louis. Les archives britanniques sont encore partagées de nos jours entre différentes administrations, et l'absence d'un dépôt général en rend l'étude difficile et pénible. Les principaux dépôts actuellement existants sont établis : au *Public record office*, à la *Chapelle des rôles*, « *rolls chapel* »; au *Chapitre de l'abbaye de Westminster*, « *Chaptre House* » (*poets corner*); à *Carlton Ride;* au *State paper office;* au *duché de Lancastre.*

A. « Public record office (Ancienne collection de la Tour de Londres). Il renferme des documents concernant toutes les branches de l'administration, depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands jusqu'en 1842. Il en existe entre autres les catalogues suivants : *Repertorie of records in the Exchequer and Tower, by T. Powell,* 1631, in-4°; *Calendar of records in the Tower of London* (Musée brit., MS. Harl. 94); *Extracts from registers in the Tower of London, by Dr Hutton* (Musée brit., MS. Harl. 6957 et 6965).

Les documents dont se compose cette collection, sont classés ainsi qu'il suit :

« § 1. — *Cartæ antiquæ.* » On désigne sous ce nom général les anciens documents à la Tour de Londres, et qui ne sont pas postérieurs au commencement du XIIIe siècle. Sir J. Ayloff en a publié un catalogue sous le titre : *Calendars of the ancient charters now remaining in the Tower of London*, 1772, in-4°. Voir encore l'ouvrage de sir Thomas Phillipps : *Cartæ antiquæ in Turre with reference to Ayloff's catalogue*, Middle-Hill, 1845, in-fol. — M. Van Bruyssel indique les manuscrits dans lesquels on trouve des extraits de ces chartes. — On trouve dans cette collection des actes concernant les transactions les plus diverses, à partir du règne d'Édouard III.

§ 2. — *Actes concernant les fiefs*, — « *Scutage rolls.* » Le plus ancien de ces rôles date de la 5e année du règne d'Édouard I. — Un inventaire de ces documents a été imprimé dans les 2e, 3e, 4e et 5e rapports du « *Deputy keeper.* » — « *Marshal's rolls*, » ou actes du grand maréchal, se rapportant également à la tenure des fiefs dont ils règlent le service militaire. Il n'en existe que quelques-uns à la Tour; ils se rapportent à la 10e année du règne d'Édouard I, et à la 8e du règne d'Édouard III.

« *Aid and subsidy rolls.* » Ce sont des pièces relatives aux aides et subsides accordés au roi. La collection qui en existe à la Tour comprend le règne d'Édouard III, celui de Henri VI, de Henri VIII et d'Élisabeth.

§ 3. — *Documents provenant des cours de justice.* — Le dépôt de la Tour renferme les papiers de la cour de la chancellerie, à partir de la 17e année du règne de Richard II. On en a publié un catalogue en 3 vol. in-fol., 1827-1832, au prix de 2 liv. 2 sh.

§ 4. — « *Rotuli.* » — Les rôles déposés à la Tour ont été classés de la manière suivante :

« *Almain rolls.* » — Traités de paix et d'alliance, négociations diverses entre Édouard I, roi d'Angleterre, Adolphe, roi des Romains, Jean, duc de Brabant, Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hollande.

« *Charter rolls.* » — Concessions diverses, priviléges accordés aux maisons religieuses, aux villes, aux corporations et aux sociétés commerciales, du règne du roi Jean jusqu'à celui d'Édouard IV. Il en a été publié un catalogue en 1805, sous ce titre : *Calendarium rotulorum chartarum et inquisitionum ad quod damnum.*

« *Close rols.* » — Ces rôles, délivrés de 1205 à 1485, renferment une foule de documents du plus haut intérêt, et se rapportent à toutes les branches de l'administration et du gouvernement. M. Hardy, conservateur des archives de la Tour, en a publié une description en 1833. Un catalogue manuscrit des » *Close rolls* » existe dans la bibliothèque de Lincoln's Inn. La Commission des Records a publié les rôles de 1204 à 1227.

« *Coronation rolls.* » — Ils contiennent tout ce qui se rapporte au couronnement d'Édouard II, ainsi que les comptes présentés à l'occasion de l'avènement de Richard II, Henri IV et Henri V.

« *Fine rolls.* » — Comptes des sommes payées pour obtenir diverses licences. La Tour renferme les actes de ce genre qui précèdent le règne d'Édouard V.

« *French rolls.* » — Toutes ces pièces se rapportent à l'administration des possessions anglaises en France, et s'étendent du règne de Henri III à la 22e année de l'avènement d'Édouard IV.

« *Norman rolls.* » — Ils comprennent une période de 256 ans, et commencent à la 2e année du roi Jean. La Commission des Records a publié ceux de 1200 à 1205.

« *Libertate rolls.* » — Ce sont des ordonnances d'envoi en possession, de restitution, des mandats de payement, etc., etc., adressés au trésorier et à d'autres grands officiers de l'échiquier. Les « *Libertate rolls* » sont du règne de Jean à celui d'Édouard IV.

« *Memoranda rolls.* » — Papiers concernant le recouvrement des dettes dues à la couronne, les confiscations, les saisies, etc. Les plus anciens d'entre ces documents datent de la 2e année du règne de Henri III.

« *Oblata rolls.* » — On a imprimé ceux qui se rapportent au règne du roi Jean.

« *Patent rolls.* » — Lettres patentes. La collection qui existe à la Tour, s'étend jusqu'au règne d'Édouard IV (avril 1485). Il en existe plusieurs catalogues manuscrits au Musée britannique.

« *Redisseisin rolls.* » — Cette collection commence à la 14e année du règne d'Édouard I, et finit avec la 39e année du règne de Henri VI. Elle contient des ordonnances adressées aux shérifs et des papiers émanant de ces magistrats, relatifs à certaines confiscations de biens.

« *Sign manuals and signet bills.* » — On donne le nom de « Sign manual » à certains ordres signés par le prince et contre-signés par un secrétaire ou l'un des lords de la trésorerie. On a déposé à la Tour les « signet bills, » octroyés par les rois d'Angleterre, depuis le règne de Richard II jusqu'à celui de Charles I.

« *Privy seals.* » — Avant de rédiger une lettre patente, on faisait une transcription authentique du « signet bill, » et ce nouvel acte, scellé du contre-seel, était soumis au lord chancelier et prenait le nom de « *privy seals.* » La Tour renferme les pièces de l'espèce qui se rapportent aux règnes d'Édouard I et de Richard III.

« *Records of attainders.* » — « Forfeitures and pardons. » Condamnations pour crime de félonie ou de haute trahison. Actes de grâce. Les rôles qui

sont à la Tour et qui peuvent se placer dans cette catégorie s'étendent d'Édouard II à Henri IV. Il existe une autre série de pièces au même dépôt, relative aux poursuites faites au nom du Parlement, de la 29e année du règne d'Édouard III à la fin du règne d'Édouard IV.

« *Roman rolls.* » — Correspondance avec le pape et les cardinaux, se rapportant en grande partie aux affaires ecclésiastiques en Angleterre.

B. « Chapelle des Rôles (*Rolls chapel*). — Ce dépôt renferme les documents suivants :

» *Annuités.* — Contrats d'annuités, rentes viagères, etc., depuis la 53e année du règne de Georges III.

» *Cardinal bundles.* — Fardes contenant des enquêtes adressées au cardinal Wolsey, concernant l'état des propriétés ecclésiastiques.

» *Chancery, common law side.* — Plaidoiries, jugements provenant de cette cour de justice, à partir du règne de Henri VII.

» *Charter rolls.* — La chapelle des rôles possède les documents à partir de la 12e année du règne de Jacques I, ceux de 1199 à 1483 se trouvant à la Tour.

» *Close rolls.* — Ils sont conservés dans la collection dont nous nous occupons, de la fin du XVe siècle à l'année 1784.

» *Confirmation rolls.* — Ces actes, par lesquels les souverains anglais confirment des lettres patentes et des chartes accordées antérieurement, existent à la chapelle des rôles, de Richard III à Jacques I.

» *Coronation rolls.* — Documents relatifs aux cérémonies du couronnement des rois d'Angleterre. Ils commencent avec l'avènement de Jacques I, présentent une lacune sous Charles I et Georges III, et continuent à partir de cette époque.

» *Decree rolls and dockets.* — Décisions de la cour de la chancellerie, à partir de la 25e année de Henri VIII.

» *Dispensation rolls.* — Dispenses à propos de divers sujets, accordées par le monarque.

» *Escheat bundles.* — Ils contiennent des enquêtes et des comptes relatifs aux dettes dues à la couronne.

» *Fine rolls.* — Cette collection commence à partir du règne d'Édouard IV.

» *Inquisitions post mortem et ad quod dammum.* — Ces enquêtes avaient pour objet de régler la transmission des propriétés et le payement des droits de succession.

» *Pardon rolls.* — Il existe quelques actes de ce genre à la chapelle des rôles, dans la collection qui porte le nom de « Miscellaneous rolls. »

» *Parliament rolls.* — Il s'agit ici des actes du Parlement qui, pour une raison quelconque, ont été communiqués à la chancellerie.

» *Patent rolls.* — Nous avons vu que les plus anciennes lettres patentes sont à la Tour; il faut les chercher à « Rolls chapel, » à partir du règne d'Édouard IV.

» *Privy seals.* — Voir plus haut.

» *Proclamations.* — Elles sont mêlées aux « *privy seals and signet bills.* »

» *Specifications and surrender rolls.* — Papiers divers, brevets concernant le droit d'exploiter certaines inventions. La collection commence au règne de Charles II.

» *Treaty or foreign rolls.* — La collection qui existe encore s'arrête à la restauration des Stuarts; elle se compose de : *Rôles français*, commençant sous Édouard III et allant jusqu'à Charles II; *Rôles italiens*, de la 34e année du règne d'Édouard I à la 15e année d'Édouard III; *rôles écossais*, de la 19e année d'Édouard I à la 7e année de Henri VIII; *rôles gallois*, de la 5e année du règne d'Édouard I à la 23e du gouvernement du même souverain; *rôles irlandais*, de la 1re à la 30e année du règne d'Édouard III.

C. — » Chapter House. — Les documents qui, à diverses époques, ont été placés à Chapter House, présentent un ensemble très-varié. On y trouve une partie des archives des cours de justice, dont les noms suivent : *Star chamber, Court of requests, Court of wards and liveries, Court of chivalry*, ainsi qu'un grand nombre de pièces relatives aux assises, *placita foresta, curia regis*, etc., qui toutes sont classées séparément.

» Parmi les monuments historiques qui existent à Chapter House, on peut citer le fameux Domesday Book, qui forme, comme on le sait, avec l'Evon Domesday, l'Inquisitio Eliensis, le Wenton Domesday et le Boldon Book, les premières annales de la propriété foncière en Angleterre.

D. » Carlton Ride. — Il existait autrefois un dépôt d'archives dans King's Mews. Le bâtiment qui le renfermait ayant été démoli lors de la fondation de la galerie nationale en 1835, tous les documents qu'on y avait accumulés furent transportés dans un nouveau bureau, à Carlton Ride, Carlton Terrace, Waterloo Place.

» *Exchequer records* (King's remembrancer's). — Le King's remembrancer (*rememorator regis*) était un officier de l'Échiquier chargé de recevoir les consignations. Les archives qui proviennent de cette administration composent la plus grande partie de la collection de Carlton Ride.

» *First fruits.* — Documents relatifs à la perception de certaines dîmes. On conserve aussi à Carlton Ride une foule de papiers judiciaires provenant de l'Échiquier, du Banc de la reine, de la Cour des Plaids communs, etc. Cette collection, qui renferme une partie des « *curia rolls* », n'a pas encore été examinée, et fournirait probablement sur les relations commerciales entre les provinces belges et l'Angleterre de curieux renseignements.

E. » State paper office. — Les papiers d'État que contient ce bureau proviennent de trois grandes sources, et se rapportent aux départements des affaires étrangères, des colonies et de l'intérieur. Ce dépôt renferme une énorme quantité de documents concernant la Belgique. On y trouve plus de quatre cent quarante volumes de pièces, pour ne citer qu'un exemple, sur la Flandre et sur la Hollande. La plupart de ces papiers n'ont pas été classés.

F. » Duché de Lancastre. — Le siége de cette administration était situé dans « Gray's Inn, » en 1732. Quelques-unes de ses archives ayant été détruites vers cette époque dans un incendie, le reste fut transféré à l'hôtel Somerset, pour voyager encore quelques années après, et être établies définitivement dans un bâtiment nouvellement construit, Lancaster Place, près de Waterloo Bridge.

» On trouve, dans le dépôt dit de Lancastre, des chartes, des concessions, priviléges, etc., accordés par les rois d'Angleterre, à partir du XII^e^ siècle; des livres d'enregistrement commençant à la fin du règne d'Édouard III et allant jusqu'au règne de la reine Anne; des documents concernant la noblesse, les fiefs, etc., remontant à Édouard I jusqu'à nos jours; des enquêtes pour régler la succession des domaines concédés par la couronne, de l'époque de Henri VIII à celle de Charles I. La Commission des Records en a publié un catalogue en 3 vol. in-fol.

» Chapitre II. — Bibliothèques publiques. — Le département des manuscrits au Musée britannique se compose actuellement de onze divisions, savoir : Collection Sloane 4100 volumes, Cottonian 900, Harleian 7639, Royal 1950, Lansdowne 1245, Hargrave 499, Burney 524, King's 438, Egerton 5000, Arundel 550, Additional 22,000, formant un total de 42,845 ouvrages, sans compter les manuscrits orientaux, etc. Il en a été publié plusieurs catalogues, énumérés par M. Van Bruyssel. »

Parmi ces collections, la bibliothèque Lansdownienne paraît surtout renfermer un grand nombre de documents relatifs à l'histoire de nos provinces. On y trouve en effet : 1° Cent vingt-un volumes in-fol., renfermant les papiers d'État rassemblés par lord Burleigh et la correspondance de ce ministre; 2° les lettres de sir Julius Cæsar, juge de l'amirauté sous le règne de la reine Élisabeth, chancelier de l'Échiquier et maître des rôles sous Jacques I et Charles I (50 vol.); 3° lettres et papiers d'État concernant le règne de Henri IV et celui de Georges III; 4° les collections parlementaires de Petyt, un traité sur la Chambre étoilée, quinze volumes de lettres patentes, etc.

Les manuscrits additionnels nouvellement acquis, et dont il n'existe encore que des catalogues manuscrits, contiennent également de véritables trésors.

« Chapitre III. — Collections appartenant aux universités, aux colléges,

aux églises, aux corporations. — *Cambridge*. La Bibliothèque de l'Université de Cambridge, dont il existe un catalogue publié en 1856, renferme, comme tous les grands dépôts d'Angleterre, beaucoup de documents concernant la Belgique. On y trouve entr'autres : un vol. in-4°, du XV^e^ et XVI^e^ siècles, sur parchemin, contenant : D. d. III, 55. — N° 245. Un ordre adressé aux officiers de l'amirauté, leur enjoignant de fournir un passage, de Douvres à Calais, à Jeffrey de Stiwede, envoyé en Flandre par le roi.

» N° 245. Une note sur le même, avec le compte de ses dépenses.

» N° 419. Lettre au comte de Flandre, par laquelle le gouvernement anglais réclame la restitution de certaines marchandises, placées à bord d'un navire qui échoua près du port de l'Écluse.

» N° 426. Lettre au duc de Luxembourg et de Brabant, en faveur de sir Walter Voskyn, qui avait été pris, sur l'ordre des magistrats de Bruxelles.

» N° 429. Lettres de créance pour John Cadeford, adressées au comte de Flandre, au duc de Brabant et au duc Albert de Bavière.

» N° 447-448. Lettres au duc et à la duchesse de Luxembourg, concernant une ambassade en Allemagne.

» 463. Major et aldermanni civitatis London. « Litera excusatoria » burgomagistro, scabino et consulibus villæ Brugensis, « de debito » in civitate London. « soluto » et post solutionem injuste « apud Bruges repetito. »

» D. d. IV, 49. Un vol. pet. format, sur papier, de 41 pp., écriture du XVI^e^ siècle, renfermant plusieurs chansons politiques des plus curieuses se rapportant à Guillaume de Nassau.

» D. d. IX, 13. — N° 6 Considérations sur ung traité de paix avec l'Espagnol, 1587.

» D. d. XI, 44. — Un vol. in-4°, sur papier, 118 pp., écriture de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Un album contenant un grand nombre de petits poëmes français, composés en partie par Jacob Marnix de Sainte-Aldegonde, fils de Phil. de Marnix.

» E. c. I, 29. — Relatione di Fiandra. Le texte de ce MS. diffère de celui qui a été imprimé dans les *Opere storiche del cardinal Bentivoglio*.

» E. c. II, 12. N° 10, fol. 83. — Copie des instructions données par l'archiduchesse d'Autriche, douairière de Savoie, à Thomas Gramaye, directeur de la monnaie de Flandre à Bruges, et Jean de Waesbicouke, essayeur, envoyés par ladite princesse à la cour d'Angleterre.

» N° 25. Résumé de quelques lettres relatives à différentes affaires, suivi des noms des officiers de l'armée du prince de Parme, et de quelques pièces relatives à Marie, reine d'Angleterre, et à Philippe, roi d'Espagne.

» E. f. I, 31. — Un MS. sur parchemin, des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, contenant une copie de la chronique de Sigebert de Gembloux.

» F. f. v. 14. — N° 10. The effecte of the artycles agreed upon by the prince of Orenge and magistrates of Antwarpe with theym of the Regyon.

» N° 10. The kyng Phyllip's campe at Sanct Quyntyns in august 1557.

» *Canterbury*. — Bibliothèque de la cathédrale. — Il existe un catalogue de cette bibliothèque, publié en 1802. Parmi les MSS., on trouve un vol. in-fol., contenant le nom et les armoiries des officiers et seigneurs qui accompagnèrent Édouard III au siége de Calais, en 1346; des détails sur ce siége, un dénombrement de l'armée de terre et de mer, les comptes des dépenses, etc.

» *Dublin*. — La ville de Dublin possède cinq bibliothèques principales : Trinity college, March library, Dublin Society libr., Royal irish Academy, King's Inns library. Elles renferment ensemble 174,654 imprimés et 2340 manuscrits. Il existe un catalogue de celle du Trinity college, imprimé en 1801.

» *Durham*. — La bibliothèque de l'église cathédrale contient 520 MSS. environ. Il en a paru un catalogue en 1825.

» *Edimbourg*. — La bibliothèque des avocats de cette ville est très-riche.

» *Ely*. — Il a été publié un catalogue de la bibliothèque de l'église de cette ville en 1815.

» *Exeter*. — La bibliothèque de l'église de cette ville est surtout remarquable par le nombre et l'antiquité des MSS. anglo-saxons qu'elle renferme.

» *Glasgow*. — La bibliothèque de cette ville renferme plus de 500 MSS. Il en a été publié un catalogue en 1846.

» *Hereford*. — La bibliothèque de l'ancienne cathédrale de Hereford présente encore, de nos jours, un excellent spécimen d'une ancienne *librairie* monastique. Les livres sont placés sur des rayons auxquels ils sont attachés par des chaines.

» Londres. — 1. *Bibliothèque de l'évêché*. Le département des manuscrits y est classé en sept grandes divisions : a. *Codices Lambethani;* b. *Codices Whartoniani;* c. *Codices Carewani;* d. *Codices Tenisoniani;* e. *Codices Gibsoniani;* f. *Codices miscellanei;* g. *Codices Manners Suttoniani*. Ces neuf sections renferment ensemble 1209 manuscrits, dont il a été publié un catalogue en 1812. On trouve dans cette bibliothèque une partie de la correspondance de Shrewsbury, de Leicester, des lettres de Juste-Lipse, et un volume très-intéressant contenant une foule de lettres échangées entre Charles II et la princesse d'Orange, la reine douairière Henriette-Marie, la duchesse d'Orléans, etc.

» 2. *Collége des hérauts*. — Elle renferme de nombreux manuscrits.

» 3. Mansion House.

» Manchester. — Il a été publié un catalogue de la bibliothèque de cette ville, en 1791 et 1826, en 3 vol. in-8°.

» Norwich. — Bibliothèque de la cathédrale. Il en existe également un catalogue publié en 1819.

» Oxford. — *a.* La bibliothèque Bodléenne, à Oxford, jouit d'une réputation méritée. Elle renferme 21,000 manuscrits, qui proviennent des collections de Bodley, de Dodesworth, de Rawlinson, de Gough, de Tenner et de Douce.

» *b.* La bibliothèque Asmolénne est également fort belle; elle renferme près de 2,000 manuscrits. Il en a paru plusieurs catalogues.

» Petersborough. — La bibliothèque de l'église était autrefois très-importante; elle ne renferme plus aujourd'hui qu'un petit nombre de manuscrits.

» *Saint-Andrew.* — Bibliothèque de l'Université. »

P. C. V. D. M.

Les Églises de Gand. — Sous ce titre a paru à Gand, un ouvrage considérable en deux volumes, qui contient la description détaillée de toutes les richesses artistiques, disséminées dans les différentes églises et oratoires de notre ville. Cet inventaire, étayé de pièces authentiques qui ont été tirées des archives des églises mêmes, présente un vaste ensemble des tableaux, sculptures, ciselures, objets du culte, ornements, orgues, manuscrits, archives, etc., de tous nos édifices religieux avec des notices étendues sur les artistes et les donateurs. Chaque notice est précédée de renseignements sur l'architecture et les dates de construction des édifices, ainsi que sur les vicissitudes diverses qu'ils ont subies. Le premier volume, qui se compose de 350 pages, renferme la description de la cathédrale de Saint-Bavon, avec dix planches; le deuxième volume, composé de 400 pages et de vingt-deux planches, est consacré aux églises paroissiales et aux divers oratoires de Gand. L'auteur de cet ouvrage, le plus complet qui ait paru sur la matière, est M. Kervyn de Volkaersbeke, l'un des directeurs du *Messager des Sciences historiques,* circonstance qui ne nous permet point de faire de ce livre l'éloge détaillé qu'il comporte. Contentons-nous de dire qu'une série de monographies entreprises dans tout le pays sur cette échelle, offrirait le tableau le plus éloquent de ce que nos peintres, nos architectes, nos sculpteurs, nos ciseleurs, ont produit de remarquable, dans le passé, pour contribuer à l'ornementation des temples catholiques, vrais musées qui ont conservé intactes à travers les siècles, les véritables traditions de l'art chrétien. Nous nous permettrons en passant, une petite observation au sujet du tableau représentant *le Martyre de saint Blaise*, par De Crayer. M. Kervyn n'est pas d'accord avec M. Alfred Michiels, qui considère ce tableau comme un des meilleurs de ce maître, tandis qu'il est plus que médiocre. De Crayer aurait-il peint deux fois le même sujet, alors qu'il était devenu octogénaire? Nous ne pouvons le

supposer. Si la toile appartenant au Musée de Bruxelles, possède les qualités que M. Michiels signale, De Crayer doit l'avoir exécuté à une autre époque de sa vie, et non lorsqu'il avait atteint sa quatre-vingt-sixième année, comme l'indique le catalogue du Musée de Bruxelles.

L'impression de l'ouvrage de M. Kervyn, due aux soins de M. Léonard Hebbelynck, de notre ville, prouve une fois de plus que Gand s'est placé au premier rang sous le rapport typographique.

J. D. S. G.

Bibliographie gantoise. — Un bibliographe aussi instruit que laborieux de notre ville, M. Ferdinand Vander Haeghen, vient de faire paraître le premier volume d'un ouvrage qui présente l'histoire complète et détaillée de l'imprimerie à Gand. Il est intitulé : *Bibliographie gantoise : Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs de Gand* (1483-1850); première partie (XV^e^ et XVI^e^ siècles), Gand, E. Vander Haeghen, 1858. Le livre s'ouvre par la biographie d'Arnaud de Keysere, l'introducteur des caractères mobiles dans cette ville en 1483. Viennent ensuite les imprimeurs Simon Cock et Josse-Pierre de Halle (1513), Pierre de Keysere (1516-1547), Godefroid de Rode (1532), Josse Lambrecht (1536-1555), Victor de Dayn (1540-1552), Martin Snouckaert (1545), Erasme Vereecke (1546), Corneille Manilius (1548-1558), Jean I^er^ Vanden Steene (1552-1572), Jean Cauweel (1554-1556), Gérard Van Salenson (1572-1578), Henri Vanden Keere (1556-1567), Gislain Manilius (1559-1575), Gautier Manilius (1574-1626), Pierre de Clerck (1577-1579), Jean II Vanden Steene (1576-1625), Jean Van Salenson (1581-1588), Corneille de Rekenare (1581-1584).

Chacune de ces biographies d'imprimeurs est suivie de la nomenclature exacte et détaillée de toutes les productions sorties de leurs presses. Cette description, faite avec le soin le plus minutieux, est enrichie de la vignette, du monogramme ou du cartouche dont usait chaque imprimeur. Quelques biographies, celle de Josse Lambrecht, entre autres, font parfaitement ressortir les mérites littéraires de ceux qui se livraient alors dans notre ville à l'art typographique. Les notes qui suivent la description des titres de tous ces livres, devenus rares aujourd'hui, prouvent que M. Vander Haeghen s'est livré aux plus consciencieuses recherches pour accomplir dignement son œuvre. Aussi l'accueil le plus sympathique lui est il réservé, et l'on attend avec impatience les deux autres parties de la *Bibliographie gantoise*. Disons en finissant que, sous le rapport typographique, le volume est irréprochable et fait le plus grand honneur aux presses de M. Eugène Vander Haeghen.

J. D. S. G.

Annales des Elzevier. — Dès l'année 1843, un savant et consciencieux bibliographe de notre ville, Mr Ch. Pieters, préludait au grand travail qu'il a achevé depuis sur les Elzevier, par une monographie, intitulée, *Analyse des matériaux les plus utiles pour de futures Annales de l'imprimerie des Elzevier*. Huit ans après l'apparition de ce premier essai, M. Pieters qui, soit dit en passant, possède une riche collection Elzevirienne et bien d'autres curiosités bibliographiques, fit paraître en 1851, la première édition des *Annales de l'imprimerie des Elzevier*, qu'on pouvait déjà considérer comme une œuvre très-complète, et qu'aucun travail de ce genre n'égalait, sur les impressions de ces célèbres typographes hollandais.

Depuis cette époque, comme il arrive toujours en pareil cas, de nouvelles recherches ont amené la découverte de nouvelles productions sorties des ateliers des Elzevier. En outre, aidé d'obligeantes communications, M. Pieters a pu ajouter d'intéressants détails aux renseignements recueillis antérieurement sur les membres de cette illustre famille, qui a porté si haut en Europe le renom de l'art typographique; il a rectifié les erreurs inséparables d'une semblable monographie, il a senti le besoin de compléter les descriptions d'une quantité de livres devenus rares. Consciencieux et difficile pour lui-même, il a eu le courage de refaire la première édition de 1851, et il vient d'en publier une nouvelle, *revue et augmentée*, que, malgré tant et de si patientes recherches, il n'a pas encore osé appeler complète. Ce beau volume, imprimé avec soin dans les ateliers de M. Annoot, à Gand, n'est plus une simple bibliographie, mais un véritable monument élevé à l'histoire littéraire des Pays-Bas, où les Elzevier portèrent pendant près de cent ans le sceptre de l'art typographique. M. Pieters est désormais l'historien le plus complet, le plus exact de ces imprimeurs, dont les productions seront toujours recherchées par ceux qui aiment les bons et beaux livres.

J. D. S. G

Publications du Willems-Fonds. — Parmi les associations littéraires que le mouvement flamand a fait surgir dans les différentes provinces flamandes de la Belgique, aucune n'est restée plus fidèle à sa mission que la Société du Willems-Fonds, créée à Gand en 1851. Présidée aujourd'hui par le docteur Snellaert, membre de l'Académie royale, elle a su échapper aux influences des partis et aux divers tiraillements politiques qui ont faussé l'esprit de plusieurs de ces associations. Se renfermant dans le rôle modeste, mais éminemment civilisateur qu'elle s'est attribué, celui de publier des livres utiles et de développer par des moyens honnêtes et pratiques l'étude de la langue flamande, elle poursuit son œuvre avec une persévérance au-dessus de tout éloge et continue à tendre la main à tous ceux qui favorisent le progrès de

ce puissant élément de notre nationalité. Ses publications sont aujourd'hui au nombre de trente-deux, parmi lesquelles quelques-unes sont d'une incontestable importance. Parmi les dernières parues, nous citerons : 1° Un traité de perspective, par M. A. Sunnaert; 2° Réflexions sur l'École de peinture belge, par E. Zetternam; 3° Un traité de botanique, par M. le docteur Fredericq; 4° L'histoire naturelle dans les Écoles populaires, par M. E. Campens; 5° Un traité de civilité, par Madame Gautier; 6° Une bibliographie de tous les livres flamands qui ont paru en Belgique de 1830 à 1855, par M. Snellaert, et enfin 7° un Recueil d'extraits poétiques des meilleurs écrivains des Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'aujourd'hui. Ce dernier ouvrage, dû au choix judicieux et éclairé de M. Heremans, professeur à l'Athénée de Gand, comble une lacune regrettable dans la littérature flamande. Ceux qui nient l'importance et la valeur de cette littérature, y verront que nos poëtes ne méritent point le dédain qu'on affecte à leur endroit et que notre langue si riche, si flexible, avait déjà produit d'excellentes poésies à une époque où les autres idiomes de l'Europe étaient encore dans l'enfance.

La première livraison de la *Nederlandsche Dichterhalle* ou *Bloemlezing uit de Nederlansche dichters* (Gent, 1858, in-8°, 2 colonnes), contient des spécimens de chansons religieuses et mondaines. Nous espérons que cet utile *Cours de littérature* deviendra bientôt classique et sera admis dans tous les établissements d'où l'enseignement de la littérature flamande n'est point banni.

J. D. S. G.

Journal des Beaux-Arts. — Un homme que ses connaissances spéciales dans la partie des Beaux-Arts, recommande à la sympathie du public, Mr Ad. Siret, membre de l'Académie royale de Belgique, vient d'entreprendre la publication d'une revue nouvelle qui, sous le titre de *Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*, est destinée à s'occuper d'une manière toute particulière de la marche et des progrès des arts en Belgique. Le premier numéro, portant la date du 15 janvier, de ce recueil, éminemment utile, vient de paraître; il contient d'abord un programme auquel se rallieront volontiers tous ceux qui s'intéressent à la réputation de l'École belge si bien établie, surtout à l'étranger, un programme où aux sentiments élevés en fait d'art s'allie un patriotisme large et de bon aloi, un amour sincère de la vérité.

Dans l'article *Revendications nationales*, on se plaît à restituer à Van Dyck, Adrien Brauwer et Nicolas Vleughels les titres de gloire qui leur appartiennent, tandis que sous les rubriques *Mémoires et Documents* et les *Graveurs belges*, on donne sur Gaspard de Craeyer, Mathieu Van Brée et Henri Leys des renseignements biographiques qui serviront un jour à compléter l'his-

toire de ces artistes célèbres. Enfin les *Nouvelles d'Ateliers* nous initient au mouvement de la peinture et de la sculpture belge actuelles, et l'article *Étranger* nous fait connaître ce qui se produit en France, en Allemagne, en Russie, dans le domaine des Beaux-Arts.

Cette revue qui manquait à la Belgique, est appelée à un grand succès. Nous appelons sur son contenu l'attention de tous ceux qui s'occupent chez nous du mouvement artistique et littéraire (1).

J. D. S. G.

Dictionnaire universel des Contemporains, par E. Vapereau. Paris, 1858. — Voici une entreprise bien hardie, je dirai presque bien risquée, si ce mot pouvait s'appliquer à une publication aussi honnête qu'une biographie. Rien n'est plus difficile que d'écrire la vie d'un homme mort; bien plus ardue encore est la tâche de celui qui entreprend de biographier ses contemporains. Comment satisfaire tous les appétits de ceux qui se croient le droit de figurer dans une galerie d'hommes célèbres, distingués, utiles; où cesse la notoriété, où commence la nullité? Comment le biographe fera-t-il taire l'envie, comment contentera-t-il les individus de mince valeur, qui, en raison de leur médiocrité, aspirent nécessairement à un plus grand luxe de détails biographiques? Enfin, quels moyens emploiera-t-il pour être complet, pour oublier le moins de noms possibles? Voilà toutes les questions que M. Vapereau a dû se poser, en se chargeant de rédiger un *Dictionnaire universel des Contemporains*. Il faut le reconnaître à sa louange, il est parvenu à les résoudre d'une manière très-satisfaisante. Malgré les lacunes et les inexactitudes inséparables d'une pareille œuvre, M. Vapereau a composé un livre qui présente l'ensemble de tout ce que le génie humain a produit de plus remarquables dans ses manifestations si variées, si multiples, depuis le commencement de ce siècle (date à laquelle appartiennent les faits et gestes les plus anciens de nos vieux contemporains) jusqu'à nos jours. La France y a nécessairement la plus belle part; mais, hâtons-nous de le proclamer, des appréciations justes, une grande sobriété de détails, jointe à beaucoup d'impartialité, distinguent les articles qu'il a consacrés à ses compatriotes. A côté de ces biographies nationales, figurent celles des pays étrangers, parmi lesquelles un grand nombre sont rédigées avec un soin qui prouve que l'auteur a eu le bon esprit d'aller puiser aux sources locales. Nous en jugeons ainsi par les particularités qu'il a réunies sur les noms belges que nous voyons cette fois figurer d'une manière beaucoup plus complète que de coutume, dans une biographie écrite

(1) Deux fois par mois, Anvers, 8 fr. par an.

par un Français. Nos hommes politiques, nos artistes, nos musiciens, nos hommes de lettres, nos savants y occupent un rang convenable. Si quelques jugements qui les concernent sont sujets à révision, si certaines notices pèchent par des inexactitudes de détail, si enfin tous les hommes dignes de figurer dans une biographie, ne s'y trouvent pas, l'auteur fait loyalement appel à ceux qui voudraient rectifier ses erreurs ou combler les lacunes de son livre. On ne peut pas manifester d'une manière plus honorable l'intention de faire le mieux possible. Disons-le donc sans détours, cet immense volume de 1802 pages grand in-8°, à deux colonnes, doit devenir le vade-mecum de toutes les bibliothèques publiques; dans notre siècle de publicité où on s'intéresse aux actes de tout ce qui est ou fait quelque chose dans le monde, on est heureux de pouvoir aller puiser dans un seul corps d'ouvrage des renseignements biographiques qu'il serait impossible de se procurer ailleurs.

Félicitons donc le patient auteur d'avoir conduit sa tâche à bonne fin et engageons toutes les personnes intéressées à lui adresser les observations critiques qu'il ne rougit pas de solliciter. M. Vapereau a fait une œuvre belle et difficile, oublions ses défauts pour ne songer qu'à l'utilité et à l'importance de son vaste Dictionnaire.

J. D. S. G.

Nécrologie. — Mr A. G. B. Schayes. — La Belgique vient de perdre un de ses savants les plus distingués : le 8 du mois de janvier 1859 est décédé à Ixelles-lez-Bruxelles, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à laquelle il n'a survécu que peu de jours, M. Schayes, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc., etc. Par sa profonde érudition, autant que par les excellentes qualités de son cœur, M. Schayes avait su se concilier l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu; aussi sa mort prématurée a-t-elle excité des regrets universels.

Antoine-Guillaume-Bernard Schayes naquit à Louvain le 4 janvier 1808. Il avait à peine terminé ses études, que son compatriote, M. Van Gobbelschroy, alors ministre de l'Intérieur du royaume des Pays-Bas, qui avait su apprécier ses heureuses dispositions pour les travaux d'érudition, l'attacha à la Bibliothèque royale de La Haye, où il fut spécialement chargé de la rédaction du Catalogue des manuscrits de Gérard, dont le roi Guillaume venait de faire l'acquisition.

Ce fut pendant son séjour à La Haye, de 1830 à 1833, que M. Schayes composa une partie de son ouvrage sur les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, qu'il fit imprimer à Bruxelles en 1836, et dont il préparait une nouvelle édition, revue et augmentée, au moment où la mort vint

l'arracher à ses travaux. Ce livre, remarquable par la variété et la profondeur des recherches, consolida la réputation de M. Schayes, qui s'était déjà fait connaître par quelques écrits recommandables, insérés dans les *Archives historiques et littéraires* de M. le baron de Reiffenberg, dans le *Bulletin des Sciences historiques*, publié à Paris par Férussac, et dans la *Bibliothèque des antiquités belgiques*.

M. Schayes rentra en Belgique en 1833, et fut attaché de 1835 à 1847, aux Archives générales du royaume, en qualité d'employé de première classe. En 1847, il fut appelé aux fonctions de conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie. Nommé correspondant de l'Académie royale en 1838, il fut élevé au titulariat le 11 janvier 1847, après avoir remporté successivement trois médailles dans les concours ouverts par cette compagnie.

M. Schayes est auteur d'un nombre considérable d'excellents travaux historiques et archéologiques, qui sont énumérés dans la *Bibliographie académique*. Dès l'année 1833, il prit part à la rédaction du *Messager des Sciences et des Arts*, dont quelques amis des études historiques venaient de reprendre la publication, interrompue momentanément à la suite des événements de 1830. Depuis cette époque jusqu'en 1852, le *Messager* ne cessa de le compter au nombre de ses collaborateurs les plus actifs et les plus dévoués. Nous donnons ici l'indication des articles qu'il a publiés dans notre recueil.

1833. Population du Brabant, en 1427 et 1480, comparée à celle d'aujourd'hui. — Sur la culture de la vigne en Belgique. — Notice sur L. B. Dewez, architecte.

1835. Sur l'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes.

1836. Notice sur le voyage de Van Ghistele.

1838 et 1841. L'église de Saint-Pierre, à Louvain. — Description des obsèques de Louis de Male, comte de Flandre, en 1383. — Description historique et topographique de Louvain, par A. Ferrier. — Notice historique sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles.

1839. Variétés historiques sur la domination française en Belgique. — Fonts baptismaux de Saint-Germain, à Tirlemont. — Galerie vitrée à Bruxelles. — Musée d'antiquités, à Bruxelles. — Statue de bronze de Rubens.

1840. Miscellanées architectoniques. — Quelques détails sur les anciens cloîtres, — sur les églises de Saint-Jacques et de la Sainte-Croix, à Liége, — sur l'église de Saint-Pierre, à Louvain, — sur la petite église de Ciney, près de Dinant; — et sur une nouvelle maison communale à Duffel (Brabant).

1841. Tombeau de Charles-Eugène de Croy à Reval, en Esthonie. — *Castel-*

lum Menapiorum. — Notice historique sur l'origine et l'étymologie du nom de Bruxelles et de Brabant, par Spinnael. — Miscellanées architectoniques : Bruxelles, Malines et Gand. — Sur l'invention de l'imprimerie. — Sur les antiquités de Tongres.

1842. Travaux publics, à Bruxelles.

1843. Sur l'ancienne culture de la vigne en Belgique. — Miscellanées architectoniques : Bruxelles, Louvain, Malines, Anvers, Gand, Liége et Verviers.

1844. Publication du plan de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

1845. Uber die Belgen des Julius Cæsar, ein geographisch kritischer Versuch, par Von Leutsch. — Histoire des Belges à la fin du XVIII^e^ siècle, par Ad. Borgnet. — Restauration de la tour de l'hôtel-de-ville, à Bruxelles. — Baudouin de Gand, grand-maitre des Templiers dans l'Occident.

1846. Restauration de l'église d'Anderlecht. — Création d'un Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie, à Bruxelles.

1847. L'architecture et les monuments du moyen-âge, à Liége, par Ch. Delsaux. — Histoire politique et militaire de la Belgique, par D. Renard, 1^re^ partie, 1^re^ étude.

1849. Ancien hôtel de Ravenstein, à Bruxelles. — Restauration d'anciens édifices publics, à Bruxelles. — Chœur et transept de l'eglise de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles.

1852. Histoire politique et militaire de la Belgique, par D. Renard, 1^re^ partie, 2^e^ étude.

1852. L'abbaye de Villers.

P. C. V. D. M.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Classe des Beaux-Arts.* — Concours de 1859. — La classe propose pour le concours de 1859, les questions suivantes :

Première question. — Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XV^e^ siècle.

Deuxième question. — Quels sont, en divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme ? Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse être contestée.

Troisième question. — Faire l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies en Belgique jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Quatrième question. — Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas.

Le prix, pour chacune des questions, sera une médaille de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en fran-

çais ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1er juin 1859, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que les planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils seront déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

La classe adopte pour le concours de 1860 les questions suivantes :

Première question. — Quelle a été au moyen-âge en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture et sur la direction imprimée aux travaux des artistes?

Deuxième question. — Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin et de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'École flamande de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel.

Troisième question. — Faire l'éloge de Grétry : déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffone, la pastorale, le grand opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique.

Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1859.

Concours extraordinaire. — *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* — Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme, la classe des Lettres ouvre un concours de poésie, à l'occasion du 29e anniversaire de la loi du 1er mai 1834, décrétant l'exécution des chemins de fer belges.

Les poëmes destinés à célébrer ce grand événement national, devront contenir de deux à quatre cents vers et être adressés, francs de port, avant le 1er avril prochain, au domicile du secrétaire perpétuel.

Deux médailles, de mille francs chacune, seront décernées aux auteurs des meilleurs poëmes du concours, simultanément ouvert à la poésie française et à la poésie flamande.

Les concurrents ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que dès que les manuscrits ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois les intéressés peuvent en faire faire des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1858.

Notices et Dissertations.

Deux anciennes miniatures du huitième siècle. Par J. Gielen . . . 1

Histoire littéraire. — Les petits poëtes latins du Hainaut. Par F.-F.-J. Lecouvet 6

——— I. Louis des Masures. Par le même 265

——— II. Louis-François-Joseph de la Barre. Par le même. . . . 468

Carrousel en traineau, au XVI^e^ siècle. Par Kervyn de Volkaersbeke . 59

De la culture de la Langue flamande dans le Nord de la France. Par le B^n^ de Saint-Genois 48

Des rapports politiques et commerciaux des Belges avec l'Angleterre, pendant l'époque mérovingienne. Par Ch. Rahlenbeck. 69

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres. Par A. Pinchart . . 78

Suite 154

Suite 332

Suite 381

F. Hennebert. Notice nécrologique. Par J. D. S. G. 109

Du style roman. — L'église de Saint-Martin, à Saint-Trond. Par Arnaud Schaepkens 129

Quelques recherches sur la carrière de Guy Morillon, secrétaire de Charles-Quint. Par Félix Nève 152

Notices sur quelques livres rares du XVI^e^ siècle. Par H. Helbig. . . 185

Détails historiques relatifs à Sanderus et à sa *Chorographia sacra Brabantiæ*. Par F.-J. Raymackers, Pr. 194

Thomas Guarin, Tournaisien, imprimeur à Bâle, au XVIe siècle. Par F.-F.-J. Lecouvet 204

Chants liturgiques d'Adam de la Bassée, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, au XIIIe siècle. Par l'abbé D. Carnel . . . 241

Particularités inconnues sur quelques fous en titre d'office du moyen-âge. Par Edward Van Even 314

Recherches sur l'organisation militaire de la ville de Gand, au moyen-âge. Par Jules Huyttens 413

La Fête-Dieu et un Mystère de la Passion à Fribourg, au XVIe siècle. Par Men De Ring 433

Le Froissart de M. Kervyn de Lettenhove. Par Joseph Fuerison . . 484

Chronique des Sciences et des Arts.

Lettre de Sanderus à la Chambre des Comptes, à Lille (1606) . . . 114

Vente du Cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck, à Gand. 117, 235 et 374

Dons et Courtoisies de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire aux savants, aux artistes et aux gouverneurs des princes de la maison de Bourgogne 221

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 230

Inhumation des restes de Marguerite d'Autriche 231

L'Écho archéologique de l'Allemagne, publié par Mr A. Namur. . . 232

Itinéraire de Lille à Jérusalem de 1612, par Jacques Fauquemberghe. 234

Réunion de la Société archéologique de France 235

Pélerinages, escondits et voyages en Belgique, en Hollande et sur les bords du Rhin, imposés par les échevins de Lille et de Béthune aux bannis et autres repris de justice, etc. (XIVe, XVe et XVIe siècles). 361

Rébellion des Liégeois 368

Siége des Flamens devant Calais 369

Restauration du monument de Scepperus, à Eecke 370

Antiquités découvertes à Maestricht 372

Découverte de fragments d'un manuscrit du XVe siècle de Jean Ruysbroek et de Jean van Leeuwen, et d'une édition sur peau de vélin de l'Entrée de Charles-Quint, à Bologne, en 1529 . . . . . *Ib.*

— — d'une édition inconnue d'une version latine du poëme du Renard. 374

Découverte d'une partie des archives de l'ancienne chancellerie de Luxembourg 374
Congrès artistique et archéologique à Gand. 376
Congrès de la propriété littéraire et artistique à Bruxelles 378
Institution d'un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande 379
Ancien Hôpital de Roulers 489
Abbaye de Villers. 490
Mission littéraire de M. Ern. Van Bruyssel en Angleterre. . . . . *Ib.*
Les Églises de Gand 499
Bibliographie gantoise 500
Annales des Elzevier. 501
Publications du Willems-Fonds. . . . . *Ib.*
Journal des Beaux-Arts 502
Dictionnaire universel des Contemporains, par E. Vapereau. Paris, 1858. 503
Société libre d'Émulation de Liége pour l'encouragement des Lettres, des Sciences et des Arts. — Programme des questions de Littérature et des Beaux-Arts, mises au concours. 236
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres. — Résultat du concours de 1858 . . . . . *Ib.*
—— Concours de 1859. 238
—— Concours extraordinaire. 239
—— Classe des Beaux-Arts. — Concours de 1859. 506
—— Concours extraordinaire 507
Nécrologie : Mr A. G. B. Schayes 504

Gravures et Lithographies.

Anciennes Miniatures du huitième siècle . . . . . 1 et 4
Carte de la délimitation du Flamand et du Français dans le Nord de la France 56
L'église de Saint-Martin, à Saint-Trond 129
Fac-simile et musique des Chants liturgiques d'Adam de la Bassée. . 264
Fous en titre d'office du moyen-âge 330
Fac-simile de signatures écrites 337
Fac-simile d'une reliure allemande de 1558. 381
Peinture murale du XIII^e^ siècle, représentant les corporations des boulangers, des poissonniers et des tondeurs de draps. 430
Maison des Bigarden ou Bogarden, à Gand 448

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00676 5685